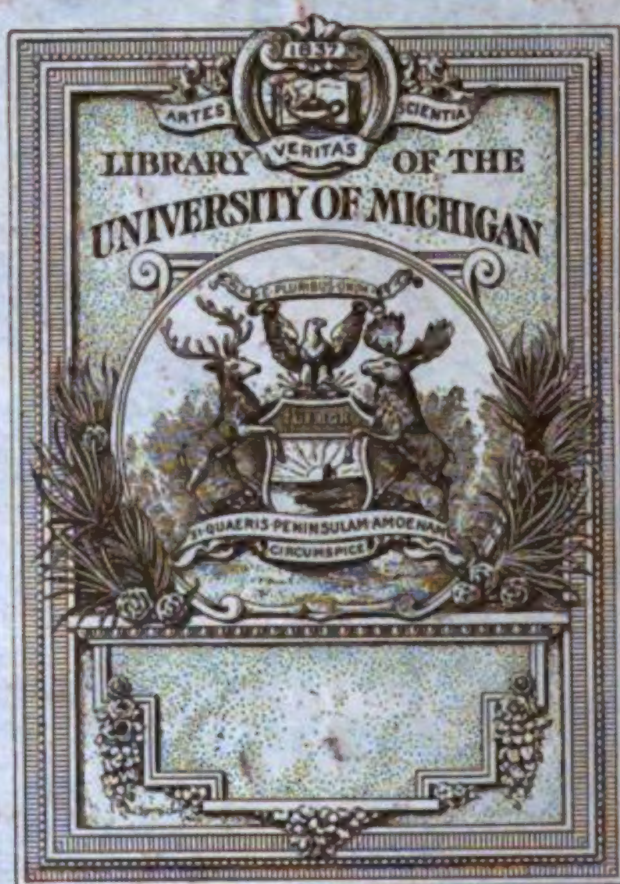
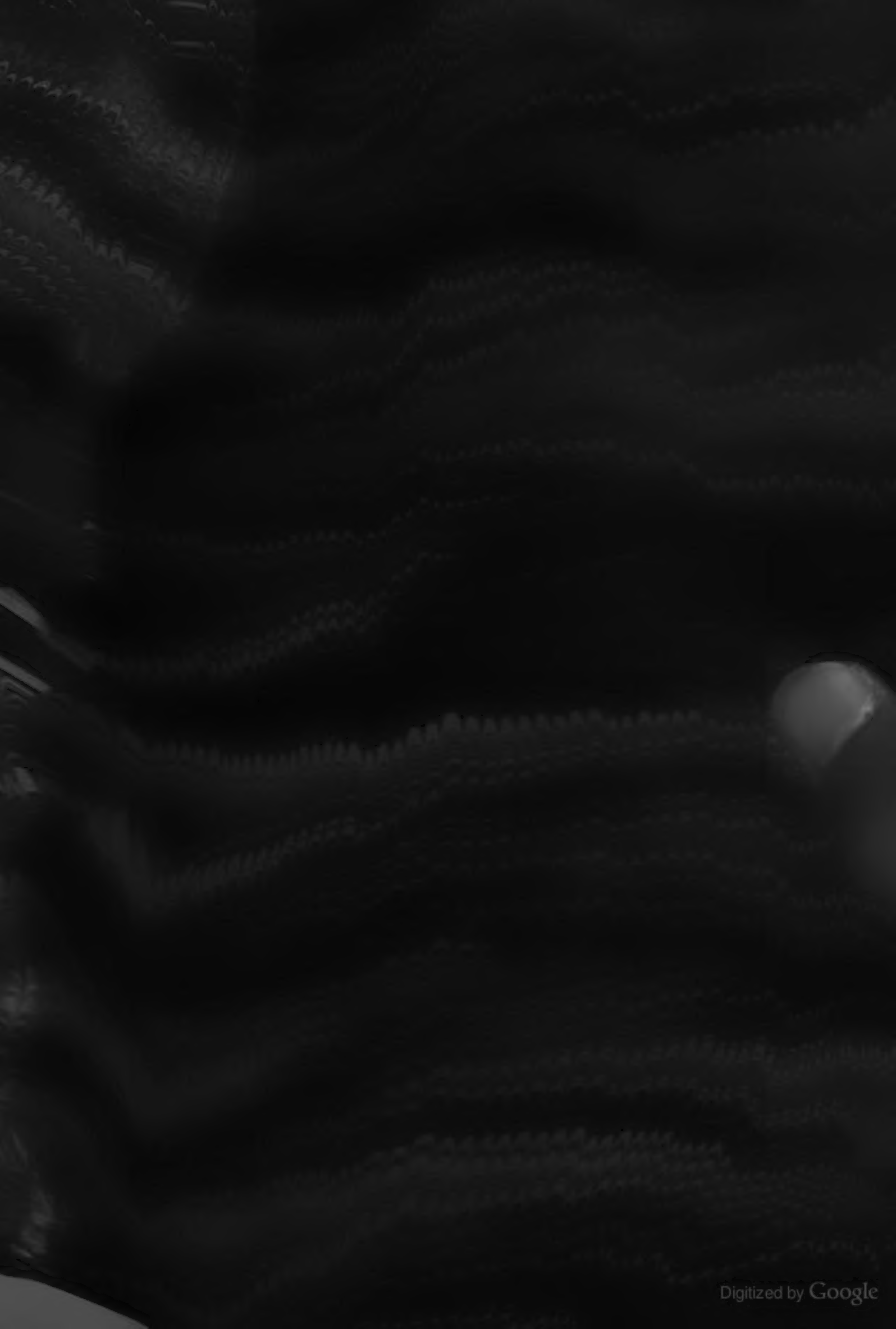


Revue numismatique

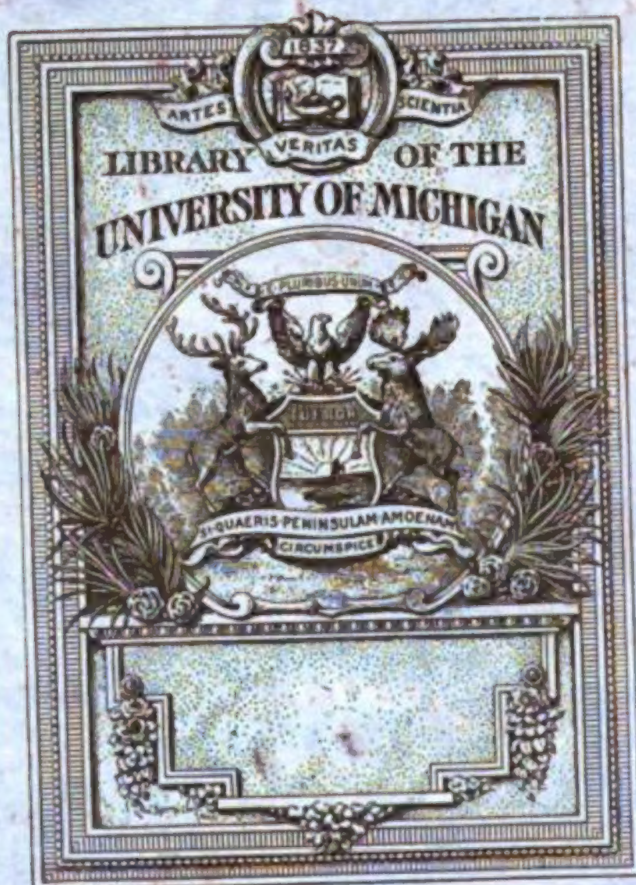
Société française de numismatique

Digitized by Google


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



Digitized by Google


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE


Digitized by Google

Digitized by Google

CJ
3
.R45

Digitized by Google

REVUE

NUMISMATIQUE

Digitized by Google

REVUE

NUMISMATIQUE

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

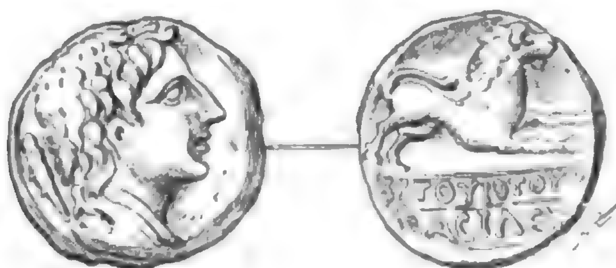
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME DIXIÈME



PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, RUE DE LOUVOIS, 4

1906

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. Babelon, A. de Belfort, Adrien Blanchet, E. Caron, A. Dieudonné, A. Héron de Villefosse, H. de La Tour, R. Mowat, M. Prou, G. Schlumberger, M[is] de Vogüé.

MACON PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ÉTUDES

DE

NUMISMATIQUE ET DE GLYPTIQUE

SCARABÉES DU CABINET DE FRANCE

Dans une notice qui a paru ici-même [1], j'ai tenté récemment de classer en des séries nettement déterminées quelques pierres gravées d'un caractère particulièrement typique. J'ajoute aujourd'hui, aux intailles publiées alors, quatre scarabées intéressants appartenant à quatre séries différentes.

1° *Scarabée grec.*

Héraclès couronné par Éros. Héraclès imberbe, debout de face, coiffé de la dépouille du lion qui retombe sur son dos et dont les pattes antérieures sont croisées sur sa poitrine, le reste du corps nu ; il tient d'une main la courroie de son carquois jeté sur l'épaule, et s'appuie de l'autre main à sa massue dont le bout pose à terre. Éros, qui a la taille et l'apparence d'un adolescent, ailé, nu et vu de profil, s'approche d'Héraclès en portant une couronne de laurier : Héraclès incline un peu la tête vers lui. Le bas est mutilé. Grènetis au pourtour.



1. *Rev. num.*, 1905, p. 277 et suivantes.

294346

Scarabée de cornaline minutieusement gravé, et muni d'une monture d'or. Haut. : 15 millim. Larg. : 13. Épaiss. : 8.

Ce scarabée [1] n'est pas le joyau usuel et banal, rapidement dégrossi, que les Égyptiens et les Étrusques multipliaient à l'infini. Le graveur l'a taillé avec un certain souci de réalisme, et a figuré, repliées contre ses flancs, les petites pattes de l'insecte. Cette apparence extérieure suffit à elle seule pour différencier ce cachet des scarabées étrusques : il appartient à la série, beaucoup plus précieuse et intéressante, des scarabées grecs; la présence d'un grènetis [2] au lieu d'une guillochure, au pourtour du sujet, ajouterait une présomption de plus en faveur de cette attribution, si le style de l'intaille n'achevait pas de la confirmer.

Ce style est remarquable de vigueur et de fermeté. Le visage rude et carré d'Héraclès, sa musculature puissante, fortement accusée, ses formes robustes et trapues qui pourtant ne sont pas lourdes, le dessin précis du corps d'Éros élancé et fin, mais sans mollesse, presque sans grâce, révèlent l'art du ve siècle tel que le concevaient les statuaires plus sensibles à l'influence dorienne qu'à l'influence orientale. La tête d'Héraclès, notamment, rappelle celle de l'Héraclès archer du fronton d'Égine ou celle de l'Héraclès combattant de la collection Oppermann [3]. Sur les tétradrachmes de Thèbes où est figuré au revers un Héraclès agenouillé, bandant son arc comme celui d'Égine, la façon

1. M. Furtwaengler a donné l'image de cette intaille dans ses *Antike Gemmen*, pl. XX, n° 49, mais il l'a confondue avec les scarabées étrusques et italiotes.

2. Cf. le scarabéoïde publié dans la *Rev. num.*, 1905, pl. VII, n° 17. En décrivant ce scarabéoïde ainsi que le scarabée n° 10, j'ai omis de dire qu'ils avaient été donnés au Cabinet de France par M. Paul Perdrizet. M. Perdrizet les a achetés dans l'île de Chypre : il est plus que probable que le n° 10 provient d'une colonie asiatique de Chypre, et le n° 17 d'une colonie grecque de la même île.

3. E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale*, n° 518.

de traiter le nu est assez semblable : le même sujet est gravé sur des statères d'électrum de Cyzique, mais dans un style beaucoup plus adouci. Je ne crois donc pas être loin de la vérité en attribuant notre scarabée à un artiste grec du ve siècle, sensible à l'influence des écoles doriennes ou occidentales.

Le sujet, Héraclès couronné par Éros, est, comme tous les triomphes d'Héraclès, familier à l'art archaïque.

2° *Scarabée gréco-italiote.*



Thésée chaussant les sandales de son père Égée. Nu, debout de profil, mais incliné en avant, un lacet dans la main, il ajuste l'une des sandales à son pied, tandis que l'autre traîne encore à terre. Dans le champ : I | ƎƧƎO. Grènetis au pourtour.

Scarabée de calcédoine veinée, blonde et blanchâtre. H. 13 $^1/_2$. L. 9. E. 6.

La forme de ce scarabée, assez pareille à celle des scarabées étrusques, s'en différencie pourtant par quelques détails : il est notamment plus mince, plus aplati, mieux dégrossi ; sur la tête, un pointillage minutieux témoigne d'une certaine recherche rare sur les scarabées étrusques. La matière aussi n'est pas de celles qu'on trouvait communément en Étrurie. Le grènetis, remplaçant au pourtour la guillochure, est encore le signe d'une fabrique différente.

Toutefois le style de l'intaille se rapproche de celui de très nombreux cachets trouvés dans les tombes étrusques, quoiqu'il soit d'un réalisme juste et assez puissant. J'y remarque des traces d'archaïsme : l'œil de face dans un visage de profil, le torse de face également et les jambes de profil. Il faut voir dans ce petit monument l'œuvre d'un artiste

grec travaillant en Italie, vers le ve siècle. L'inscription mal gravée et fautive[1] me paraît italiote plutôt qu'étrusque : j'y lis ΘΕΣΕΙ ; sur les miroirs étrusques, Thésée est désigné par l'inscription *thesan*. Mais même s'il faut voir dans la forme *thesei* un datif, il n'est pas douteux que l'inscription ne désigne le personnage figuré.

Tout le monde connaît la légende à laquelle cette gravure fait allusion ; c'est celle dont Pausanias[2] vit la représentation sur l'acropole de Trézène ; il la raconte en ces termes : ... κρηπῖδας Αἰγέα ὑπὸ πέτρᾳ καὶ ξίφος θεῖναι γνωρίσματα εἶναι τῷ παιδί, καὶ τὸν μὲν ἐς Ἀθήνας ἀποπλεῖν, Θησέα δέ, ὡς ἕκτον καὶ δέκατον ἔτος ἐγεγόνει, τὴν πέτραν ἀνώσαντα, οἴχεσθαι τὴν παρακαταθήκην τὴν Αἰγέως φέροντα. τούτου δὲ εἰκὼν ἐν ἀκροπόλει πεποίηται τοῦ λόγου, χαλκοῦ πάντα ὁμοίως πλὴν τῆς πέτρας.

C'est la suite de la scène sculptée à Trézène qui est gravée au plat de notre scarabée : le jeune héros vient de retrouver l'épée et les sandales d'Égée, et il chausse pour la première fois ces sandales qui le feront reconnaître de son père.

Des monnaies impériales d'Athènes et de nombreuses pierres gravées reproduisent la scène que dépeint Pausanias. Je ne connais pas, de la scène figurée ici, d'autre représentation que cette intaille, à moins qu'il ne faille voir le même sujet dans le joli scarabéoïde grec de la collection Pauvert de la Chapelle, n° 83, que M. Babelon a décrit : Hermès attachant ses endromides.

1. Le premier E est incomplètement gravé. On pourrait à la rigueur supposer que l'I final, séparé des autres lettres, est un simple trait figurant un lacet de la sandale qui traine à terre. Il faudrait alors lire *these* pour Θησεύς comme sur un autre scarabée du Cabinet des médailles on lit *tute* pour Τυδεύς. On sait que parmi les scarabées à légende étrusque il en est beaucoup qui sont de pures œuvres grecques sur lesquelles on a rajouté l'inscription afin de les vendre en Étrurie : aussi beaucoup de ces inscriptions devaient être abrégées et fautives.

2. Paus., 1, 27, 8.

3° *Scarabée étrusque.*



Divinité ailée, vue de profil, vêtue d'une longue tunique ; elle marche en emportant dans ses bras le cadavre nu d'un guerrier, dont le bras tient encore un bouclier long et bombé. Les deux têtes, et les articulations des membres, sont indiquées par des coups de bouterolle. Guillochure au pourtour.

Agate brûlée, à veines noires et blanches. H. 16 $^1/_2$. L. 13. E. 10.

Les formes, la facture sommaire, l'épaisseur du scarabée révèlent une provenance étrusque ; le style et la technique de l'intaille la confirment. Quoique ici le travail soit un peu plus poussé que sur la plupart de ces gemmes étrusques dégrossies seulement à coups de bouterolle, notre scarabée se rattache à la même série, et je me contente de renvoyer à ce que j'ai dit dans une notice récente (*Rev. num.*, 1905, p. 306, n° 23), et aux *Antike Gemmen* de M. Furtwaengler, pl. XIX et t. II, p. 92.

Quant au *style* de la déesse ailée, il est curieux de le comparer à celui des célèbres statères d'Étrurie [1] où l'on voit courir une Gorgone : les plis de la tunique sont indiqués d'une manière identique, et aussi conventionnelle, sur le scarabée et sur la monnaie ; le dessin de l'aile est exactement le même, lui aussi, dans les deux figures : on y remarque, en haut, la même membrane où les longues plumes s'ajustent de la même façon.

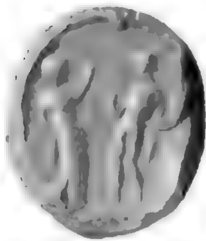
Quels noms devons-nous donner aux personnages de cette scène ? On en connaît d'autres représentations [2], et les archéologues y voient tantôt Éôs portant le cadavre de son

1. A. Sambon, *Les monnaies antiques de l'Italie*, pl. I, n° 12, et p. 41.
2. Chabouillet, *Cat.*, n° 1822 ; Furtwaengler, *Ant. Gemm.*, pl. XVI, 17, etc.

fils Memnon, tantôt Thanatos emportant un guerrier mort. A vrai dire, les graveurs de l'antiquité ont dû hésiter eux-mêmes entre les deux sujets : sur le célèbre vase de Douris et sur d'autres vases où l'on voit la même représentation, les noms d'Eôs et de Memnon sont inscrits à côté des mêmes personnages [1]. Mais sur certaines pierres gravées [2], Hypnos, ailé et nu, figure à côté de la divinité qui emporte le cadavre du guerrier, et c'est toujours Thanatos qui est ainsi associé à Hypnos dans ces scènes funéraires. L'exemple n'est pas rare d'ailleurs des intailles étrusques où les mêmes personnages jouent des rôles différents, selon les inscriptions placées à côté d'eux, dans le champ [3].

4° *Scarabée gréco-égyptien.*

Isis et Harpocrate. Ils se tiennent debout l'un en face de l'autre, reconnaissables l'un et l'autre à une fleur de lotus qu'ils portent au-dessus du front. Isis, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau rejeté sur son bras, tient d'une main un long sceptre et de l'autre une couronne qu'elle lève vers Harpocrate. Celui-ci est nu ; son manteau est roulé autour de son bras ; il porte la corne d'abondance et lève une main devant sa bouche.



Scarabée de cornaline brûlée (le bas de l'intaille est resté translucide). H. 18. L. 16. E. 12.

1. Cf. pour la bibliographie, Roscher, *Lexikon*, art. Eôs.
2. E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des médailles*, p. 54, n° 1817 bis; Furtwaengler, *loc. l.*, pl. XVI, n° 22 (collection Tyskiewicz) ; *Cat. of Gems in the British Museum*, n° 346. Cf. Gehrard, *Ges. Schriften*, I, p. 167, et *Annali dell' Istituto*, 1883, p. 213.
3. La mort d'Ajax, celle de Tydée, celle de Capanée sont figurées de la même manière, sur les scarabées ; de même, Castor au pays des Bébryces ou Héraclès à la fontaine. Cf. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 109, fig. 78 ; id. *Cabinet des Antiques*, pl. V, n° 5 (Capanée), et n° 20 (Castor) ; Chabouillet, *Catalogue*, n° 1805 (Tydée). Comparer Castor et Héraclès à la fontaine sur deux scarabées du Cabinet de France, n°s 1789 bis et 1799 quater.

Ce large scarabée, d'une facture assez grossière, a la forme caractéristique des scarabées égyptiens, très différents des scarabées étrusques. Les pattes de l'insecte sont figurées par des traits beaucoup plus nets se détachant sur des flancs beaucoup plus creux; l'étui des ailes est marqué par une série de raies parallèles et serrées; l'ensemble est à la fois plus réaliste et moins orné. Il n'y a pas de doute sur l'origine de ce cachet.

Le sujet d'ailleurs est de ceux qu'affectionne l'Égypte hellénisée. Cet Harpocate et cette Isis sont les dieux alexandrins copiés par les Grecs sur l'Isis et l'Horus de l'Égypte antique. Le style est grec, et de basse époque. Isis ne porte ni le sistre ni le seau, ses attributs ordinaires : mais on la voit dans le même costume qu'ici, tenant aussi un sceptre, et assise sur le chien Sirius[1], au revers de petits bronzes de l'empereur Julien, qui, imprégné de philosophie alexandrine, disciple de Iamblique, révéra la plupart des divinités astrales, fut l'adepte des *mystères* les plus secrets, et voua à Isis une ferveur toute spéciale. Isis est désignée encore par la fleur de lotus et le sceptre sur des monnaies de bronze de Catane et d'Alexandrie[2]. Quant à Harpocrate, il est figuré ici dans l'attitude traditionnelle qui lui est donnée sur une foule de monnaies et de pierres gravées.

La facture sommaire de l'intaille, au plat de notre scarabée, rappelle beaucoup le style assez médiocre des petits bronzes de Julien que je viens de citer. Tout me porte à croire que ce scarabée alexandrin date de la fin de l'empire romain. Un grand nombre de pierres gnostiques sont gravées dans un style analogue.

1. Sur cette figuration, cf. Lafaye, *Mélanges* de l'École de Rome, t. I, p. 192 et suivantes, et pl. VI. Cf. aussi Cohen, 2ᵉ éd., t. VIII, p. 65, nº 6.

2. G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 321, nº 197. Feuardent, *Collection Demetrio*, nº 1553.

NOTE. — En publiant dans cette revue, à la page 288 de l'année 1905, un scarabéoïde du Cabinet de France sur lequel est gravée une Aphrodite accroupie, j'ai rappelé en passant le texte où Pline fait allusion à une statue représentant le même type. Je citais en note deux variantes de ce texte : M. Théodore Reinach m'écrit pour me signaler une troisième lecture qu'il a proposée dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts* [1]. La lecture de M. Th. Reinach me semble la bonne, et il en résulte que le nom du sculpteur cité par Pline comme auteur de la Vénus accroupie du portique d'Octavie n'est ni *Daedalus*, ni *Polycharmus*, mais *Doedalsas*. Toutefois, si M. Reinach a raison d'identifier ce Doedalsas avec le statuaire bithynien qui, au IIIe siècle avant J.-C., sculpta le Zeus Stratios de Nicomédie, ce même statuaire ne peut pas être le créateur du type de la Vénus accroupie, puisque ce type est déjà connu par des scarabéoïdes du Ve et du IVe siècle [2].

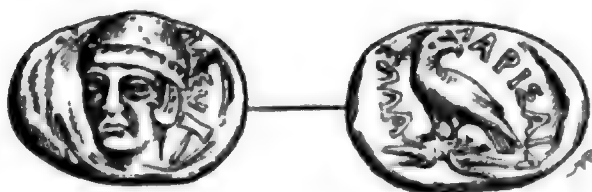
JEAN DE FOVILLE.

1. Publié en 1897 et réimprimé dans l'ouvrage de M. Théodore Reinach, *L'Histoire par les monnaies*.

2. M. Furtwaengler en a publié un certain nombre et en a attribué plusieurs au Ve siècle (cf. *Ant. Gemmen*, pl. XII, 36, et pl. XIII, 23-27).

UNE

MONNAIE DES ALEUADES
A LARISSA



Une suggestive dissertation de M. K. Regling, parue récemment dans le *Journal international*[1], nous remet en mémoire la monnaie suivante, de Larissa de Thessalie, acquise par le Cabinet des médailles en 1890, à la vente de la collection Photiadès Pacha[2].

Tête de face, légèrement tournée à gauche, du fondateur de la famille des Aleuades; il est coiffé d'un casque conique muni de paragnathides; à droite, son nom, ΑΛΕVΑ (Aleuas), et une bipenne en symbole.

R̸. ΛΑΡΙΣΑΙΑ, en légende interne à droite; ΕΛΛΑ, en légende externe à gauche. Aigle debout à gauche sur un foudre, les ailes repliées, la tête tournée à droite.

R. Drachme. — Poids, 5 gr. 97.

La lecture, un peu douteuse, des légendes de cette pièce

1. *Journ. intern.* (Svoronos), 1905, p. 175-6.
2. N° 94 du *Catalogue de la vente Photiadès-Pacha*, par Froehner. — Cf. *Rev. num.*, 1890, p. 259 (Larissa).

est rendue certaine par la comparaison avec les monnaies semblables des Cabinets de Londres [1] et de Berlin [2].

J. de Witte [3] voulait que le fondateur de la famille des Aleuades eût été représenté sur cette médaille comme une sorte de Vulcain héroïsé ; mais ce rapprochement n'emporte pas la conviction. La bipenne ne figure qu'exceptionnellement comme attribut d'Héphæstos ; c'est seulement lorsque le dieu est joint à des personnages du cycle dionysiaque, ou lorsqu'il s'apprête à fendre la tête de Zeus pour donner naissance à Athéné, qu'on le voit muni de cette arme : son marteau ou ses tenailles le caractériseraient plus sûrement. Nous expliquerons autrement la présence de la bipenne. De plus, ce n'est pas le *pilos* que semble porter Aleuas, mais un casque conique de bronze, tel qu'il était usité en Macédoine et en Béotie, contrées limitrophes de la Thessalie [4] ; ce casque est d'ailleurs muni de paragnathides.

Passons à la légende du revers. Sallet, qui a publié la pièce de Berlin, voyait dans le mot ΕΛΛΑ (pour ΕΛΛΑΣ) le nom de la Hellade. Il s'autorisait d'une drachme d'Alexandre



de Phères [5] portant, sous une tête féminine couronnée, une inscription qu'il lisait ΕΛ[Λ]ΑΣ ; la tête couronnée était, selon lui, la personnification de la Hellade, qui aurait été désignée — mais sans l'image attendue — sur la monnaie

1. *Brit. Mus. Cat.*, *Thessaly*, p. 29, n° 52, et pl. V, 12 (Larissa).
2. *Zeitsch. f. Num.*, V (1878), p. 100, et pl. II, 3 (Larissa).
3. *Rev. num.*, 1842, pp. 77-82.
4. Voy. par exemple les monnaies d'Orthagoria.
5. *Zeitsch. f. Num.*, V (1878), p. 99 et pl. II, 2 (Al. de Phères).

de Larissa, frappée vraisemblablement lors de l'occupation de cette ville par le même Alexandre.

Hellas, dit Sallet, c'était un terme de ralliement pour les partisans du tyran, soit qu'on désignât ainsi le sud de la Thessalie (Phtiotide), et par extension la Thessalie tout entière [1], soit que le mot eût une signification encore plus haute, c'est-à-dire l'appel aux Hellènes et le moment venu de renoncer aux agitations de la politique municipale pour se grouper sous un sceptre unique. Hellas, c'était la devise des partisans de l'impérialisme et de la plus grande patrie contre les républicains attachés à la liberté stricte et à la constitution locale...

Cette conjecture ingénieuse reposait sur une fausse lecture. Le simple examen de la monnaie de Phères, telle que la reproduit la *Zeitschrift*, suggère des doutes; ils grandissent dès que l'on considère la pièce de Londres, où Gardner [2] a lu ΕΝΝΟ[Ι]ΟΣ, en interprétant ce mot comme un nom de graveur [3], et aussi une drachme de la collection de Luynes, qui paraît avoir échappé aux chercheurs, mais que Muret décrivait déjà comme suit dans son inventaire manuscrit :

« Tête de Diane, à droite; derrière, ΕΝΝΟ, et non ΕΛΛΑΣ.

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Tête de lion à droite, la gueule béante [4]. »

M. K. Regling vient de mettre en évidence la lecture certaine et complète de tous ces exemplaires, grâce à celui de la collection récemment vendue par M. Hirsch [5] : ΕΝ |

1. Forbiger, *Handb. d. alten Geographie*, t. III, p. 566, n. 10.
2. *Brit. Mus. Cat.*, *Thessaly*, p. 47, n. 17, et pl. X, 13 (Al. de Phères).
3. *Cat.* cité, p. 229. — Cf. B. V. Head, *Hist. num.*, pp. 253 et 255 (Larissa) et 261 (Al. de Phères).
4. Inventaire général manuscrit, n° 414 (Al. de Phères).
5. Hirsch, *Cat. einer Sammlung griech. Münzen*, XIII, Münich, 1905, n. 1446, pl. XIX (Al. de Phères). On a vu passer dans la même vente un exemplaire de la monnaie d'Aleuas, n. 1315, pl. XVII (Larissa).

NOΔI | AΣ. Le nom d'*Ennodia* est connu par les auteurs et les inscriptions : c'était une épithète d'Artémis-Hécate, déesse spécialement vénérée à Phères, dont l'image, et non celle de la Hellade, est soulignée par cette légende [1].

Reste la pièce de Larissa à l'aigle et à la légende EΛΛA. M. Frœhner [2] suggère que, la Hellade ne désignant, par une acception toute locale de ce terme, qu'un petit canton de la Thessalie, Λαρισαία Ἑλλά[δος] serait ainsi appelée par opposition à Larissa Crémasté, autre ville thessalienne ; mais on peut s'étonner que notre Larissa ne soit surnommée de la sorte qu'une seule fois ; puis, c'était au contraire, comme nous l'avons dit, le sud de la Thessalie qui eût porté le nom de Hellade, et par conséquent le pays de Larissa Crémasté [3]. L'explication est ailleurs. Pourquoi les conjectures de Sallet, relatives à la connexité de la monnaie de Larissa avec celle d'Alexandre de Phères, ne garderaient-elles pas une partie de leur valeur ? La tête d'Aleuas de face nous fait penser aux têtes de face usitées du temps d'Alexandre de Phères, et la bipenne, qui est employée comme différent, est le symbole de Dionysos Πέλεκυς auquel Alexandre avait voué un culte particulier, symbole qui se retrouve sur d'autres monnaies de ce prince. Bref, selon nous, les Aleuades, qui ont toujours aspiré à la tyrannie à Larissa, marchèrent d'accord avec Alexandre, l'heureux tyran de Phères, alliance subie peut-être plutôt que désirée, et qui fut rompue dans la suite, mais qui est attestée par la numismatique, et voici notre conclusion :

1. *Thesaurus linguæ græcæ*, s. v. Ἐνόδιος ; Roscher, *Lexikon*, p. 572 (Artémis) et 1891 (Hécate) ; Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, nouv. éd., II, p. 1384. — Inscriptions : Εἰνόδιος (*B.C.H.*, VII, 1883, p. 60) ; Ἐννοδία (*I.G.* de Hiller von Gärtringen, XII, 1, n. 914). — Comme preuve topique de l'identification bien connue d'Artémis avec Hécate, M. Regling insiste sur le rapprochement de l'expression de Pausanias (II, 23, 5), Φεραία Ἄρτεμις, et de la glose d'Hesychius, Φεραία = Hécate.
2. Dans *Cat. de vente* et *Rev. num.*, *loc. cit.*
3. Forbiger, *loc. cit.*

ΕΛΛΑ doit être le nom du représentant des Aleuades qui vivait alors, c'est-à-dire *Hellanocratès*, petit-fils probable d'un personnage du même nom qui a joué un rôle cinquante ans auparavant [1].

A. Dieudonné.

1. Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, nouv. éd., s. v. *Aleuadai*, d'après Aristote, *Pol.*, V, 8, 12. — Plus tard, un Aleuade, Simos, créé tétrarque de Thessalie par Philippe de Macédoine, mit aussi son nom sur sa monnaie.

L'ICONOGRAPHIE PAR LES MÉDAILLES

DES

EMPEREURS ROMAINS

DE LA FIN DU IIIe ET DU IVe SIÈCLES

(*Cinquième article*[1]).

Pl. I, II, III, IV.

CONSTANCE II

IMP·CAESAR·FLAVIVS·IVLIVS·CONSTANTIVS·MAXIMVS·AVG[2].

Constance II, fils de Constantin le Grand et de Fausta, naquit le 7 août 317[3]. Mais l'on ne commença à frapper monnaie en son nom que lorsqu'il fut élu César, le 8 novembre 324.

1. Voy. *Rev. num.*, 1904, pp. 64-104 et 473-504 ; 1905, pp. 177-217 et 470-495.

2. R. Caguat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, p. 213.

3. Le jour du 7 août est indiqué par le *Calendrier* de Philocalus, dans le *C.I.L.*, t. Ier, pp. 255, 268 et 302 (commentaires de Mommsen) ; par les *Fastes* de Polemius Silvius, dans le *C.I.L.*, p. 269, et par une loi du *Code Théodosien*, livre VI, titre 4, loi 10, qui commence par ces mots « Die natali meo VII Id. August. » L'année est connue par Victor qui, dans l'*Epitome* 42, 17, dit que Constance avait quarante-quatre ans lorsqu'il mourut, en 361, et par Ammien Marcellin, XXI, 15, qui précise encore plus en ajoutant : « et mensibus paucis ». La discussion des auteurs a été faite par Ferrero dans *Mogli e figli di Costantino ; estrat. d. Atti della r. Accademia delle Scienze di Torino*, 1897-8 et dans le *Dizionario ep.* de Ruggiero, vol. II, p. 668.

Il était alors dans sa septième année. L'on émit à cette époque un grand nombre de petites monnaies de bronze au revers desquelles se lit la légende **PROVIDENTIAE CAESS** et au droit, **FL.·IVL·CONSTANTIVS NOB·C.** L'on trouve sur ces monnaies des portraits de Constance II, lorsqu'il avait de sept à neuf ans [1]. Ce jeune César séjourna dans les Gaules pendant les années qui précédèrent la date de 332 [2], à laquelle il se rendit en Orient [3]. Il vint peut-être à Constantinople pour l'inauguration de cette ville en 330. La chancellerie de Constantin fit frapper dans cette capitale de beaux médaillons des Césars, au cours de l'émission monétaire qui parut de 330 à 333 [4].

L'on remarque parmi ces pièces un grand médaillon de bronze du musée de Vienne qui fait partie de la planche annexée à cette étude et qui fournit un excellent portrait de Constance II. Cet empereur y est représenté à l'âge de quinze ans environ, c'est-à-dire vers 332. Constantin le Grand fit en 335 un partage de l'empire entre ses fils. Constance II reçut le gouvernement de l'Asie, la Syrie et l'Égypte [5].

De grandes pièces d'argent de l'espèce du *miliarense* qui a 23 millimètres de diamètre furent frappées une première fois de 324 à 326 et une seconde fois de 333 à 335 dans la plupart des ateliers de l'empire; et comme la chancellerie de Constantin envoyait alors les images impériales dans

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, pl. IV, n° 11. — *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pl. VII, n° 5. — *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1904, pl. IV, n° 12, etc., etc.

2. *Juliani imperatoris oratio*, I, 12; édit. Teubner, vol. 1, p. 14.

3. *Idem*, I, 13, p. 15.

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 196 à 201.

5. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 261. — Zosime, *Historiae*, II, 39 : Κωνσταντίῳ δὲ τὰ περὶ τὴν 'Ασιὰν, καὶ τὴν ἑώαν, καὶ Αἴγυπτον.

tous les ateliers, l'on trouve sur ces monnaies des portraits personnels de Constance II [1].

Ce prince se trouvait en Mésopotamie lorsque son père mourut à Nicomédie le 22 mai 337 [2]. Il vint à Constantinople assister à ses funérailles [3] ; puis il laissa massacrer une partie de sa famille, notamment les neveux du grand empereur, par ses soldats [4]. Les fils de Constantin le Grand furent proclamés Augustes le 9 septembre 337 [5]. Constance II avait un peu plus de vingt ans. Il garda le gouvernement de l'Orient et de l'Égypte avec les ateliers monétaires de Nicomédie, de Cyzique, d'Antioche et d'Alexandrie qui fournirent ses meilleurs portraits, en même temps que celui de Constantinople. L'on frappa de 337 à 340 une série de médaillons de bronze portant la légende **DEBELLATORI·GENTI·BARBARR** (*Debellatori Gentium Barbarorum*) sans indication d'ateliers, aux noms des trois Augustes, et présentant des effigies reconnaissables de ces empereurs [6]. Mais après la mort de Constantin II en 340 et les guerres qui ensanglantèrent alors l'empire, le niveau de l'art, déjà tombé après la mort de Constantin, s'abaissa de nouveau dans tous les ateliers. L'on émit pendant les dix années de règne commun de Constance II et de Constant Ier de grands médaillons d'argent aux droits desquels les effigies de ces empereurs sont des figures banales, d'un style convenu qui

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, pp. 105-106. — *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, pp. 276-277.

2. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 270. — *Chronicon Paschale*, dans *Monumenta Germ. hist.*, *Chronica min. saec.*, IV-VII, p. 235, anno 337 : ἀκούσας Κωνστάντιος ἐν τῇ ἀνατολῇ ἐν Μεσοποταμίᾳ.

3. Eusèbe, *De vita Constantini*, lib. IV, cap. LXX. — *Juliani imperatoris quae supersunt* : *Oratio I*, édition Teubner, vol. I, p. 19-C-D.

4. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 270.

5. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ. hist. saec.*, IV-VII, p. 235.

6. Cohen, *Monnaies impériales*, 2e édition, t. VII, pp. 374, 405 et 413. L'on verra certains de ces médaillons dans les planches ci-jointes.

ressemble déjà à celui des monnaies byzantines [1]. Ces effigies ne se distinguant plus entre elles, l'on ne trouve plus pendant les vingt dernières années du règne de Constance II de portraits bien exécutés de cet empereur que sur de rares médaillons de bronze ou d'or. Pourtant l'on ne doit pas négliger l'examen des monnaies courantes de bronze de cette époque. L'on y reconnaît encore les traits déformés des empereurs pendant cette période de leurs vies ; mais ces effigies sont d'un style convenu. Les monnaies de bronze qui portent à leur revers la légende FEL·TEMP·REPARATIO. furent émises dans tout l'empire à partir de l'année 348, c'est-à-dire deux ans avant la mort de Constant Ier [2]. Ce prince fut vaincu et tué en 350 par le barbare Magnence qui prit la pourpre en Gaule [3]. Mais Constance II qui accourut d'Asie après avoir fait une trêve avec les Perses, vainquit Magnence à son tour à Mursa en 351 [4] et reconquit successivement l'Italie, l'Afrique, l'Espagne, puis finalement les Gaules en 353 [5]. L'empire se trouva réuni tout entier dans les mains d'un prince de la dynastie constantinienne. L'art du graveur était alors en complète décadence et l'on ne possède que peu de documents de cette époque qui soient intéressants pour l'iconographie de Constance II. L'on frappa pourtant des médaillons au nom

1. Le Cabinet de France possède une grande collection de ces médaillons d'argent, frappés aux noms de Constant Ier et de Constance II, qui ont 0m040 de diamètre, et que l'on trouvera décrits dans Cohen, *Monnaies impériales*, t. VII, pp. 421 et 469, notamment avec la légende TRIVMPHATOR GENTIVM BARBARVM.

2. *Rev. num.*, 1837, p. 171 et sq. Trésor de Damery (Marne). — Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden*, dans *Westdeutsche Zeitsch. f. Gesch. u. Kunst*, VII (1888), pp. 137 et 141. — G. F. Hill, *Roman Coins from Croydon*, dans *Numismatic Chronicle*, 1905, pp. 36-46.

3. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 354 et sq.; Schiller, *Gesch. d. römisch. Kaiserzeit*, II, p. 249.

4. Lenain de Tillemont, *loc. cit.*, p. 374. — Schiller, *loc. cit.*, p. 256.

5. *Idem*, p. 257.

de cet empereur lors de la célébration de ses *tricennalia* en 353 et 354. Julien l'Apostat fut envoyé comme César dans les Gaules en 355 [1], et l'on commença à frapper monnaie à son nom. Constance II ayant remporté des succès sur les Allemands triompha à Rome en 357 [2].

Les hostilités furent ensuite reprises en Orient contre les Perses et leur roi Sapor en 358 et 360 [3]. Constance, craignant de laisser Julien devenir trop puissant, voulut lui retirer une partie de ses troupes et les appeler en Orient, mais les soldats de Julien le proclamèrent Auguste au printemps de l'année 360 [4]. Constance II, qui était à Édesse, se prépara à revenir en Europe, mais il mourut à Mopsucrène en Cilicie le 3 novembre 361 [5].

Les monnaies de Constance Auguste portent divers chiffres de vœux inscrits à leurs revers. On n'en trouve pas au contraire sur les monnaies de Constance César parce que ce jeune prince n'eut, pendant la période de sa vie où il porta ce titre, que des anniversaires communs avec ses frères Crispus et Constantin II d'abord, puis Constantin II et Constant Ier qui avaient été élus Césars, avant ou après lui. L'on inscrivit au contraire sur les monnaies frappées au nom de Constance Auguste les VOT·XV·MVLT·XX ; les VOT·XX·MVLT·XXX ; les VOT·XXX·MVLT·XXXX. ; les VOT·XXXX. Ces chiffres de *vota* (*soluta vel suscepta*), c'est-à-dire accomplis ou simplement souhaités pour l'avenir, furent comptés pour Constance Auguste à partir de son avènement comme César en 324. Les premiers furent inscrits sur ses

1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 410. — Schiller, *Gesch. d. r. Kaiserzeit*, II, p. 305.
2. Ce triomphe est longuement décrit dans Ammien Marcellin, lib. XVI, cap. 10.
3. Schiller, *Gesch., d. röm. Kaiserzeit*, t. II, p. 316 et 319.
4. *Idem*, p. 449. Ammien Marcellin, lib. XX, cap. 4.
5. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ. hist.*, *Chron. min. saec.*, IV-VII, pp. 239-240.

monnaies aussitôt après l'avènement des Augustes, fils de Constantin, le 9 septembre 337 ; mais l'on inscrivit par anticipation des *vota suscepta* sur les monnaies de Constance II, c'est ce qui explique l'inscription de VOT·XXXX sur les pièces de cet empereur qui ne régna que trente-sept ans. Ainsi l'on dut inscrire les VOT·XV·MVLT·XX. entre la 13e et la 15e ou la 20e année de son règne, 337 à 344 ; les VOT XX MVLT·XXX. entre la 15e et la 25e de son règne, de 339 à 349 ; les VOT XXX·MVLT·XXXX de 341 à 361 ; les VOT·XXXX à partir de sa 30e année de règne en 354. C'est du moins ce que l'on peut supposer par analogie avec ce qui se passa sous le règne de Constantin le Grand, mais l'on ne pourra déterminer exactement l'époque d'inscription des *Vota* qu'après avoir fait une classification chronologique de l'ensemble des monnaies de Constance II.

Constance II est celui des trois fils de Constantin et de Fausta dont les traits sont les plus réguliers. Il a le nez aquilin et échancré à la base, mais plus long que celui de Constantin et un peu tombant, l'œil bien fendu, une bouche d'un dessin ferme, le menton rond et amplement dessiné ; il a le cou élancé, ce qui est un signe de faiblesse. L'empereur Julien nous apprend qu'il était d'une santé faible mais qu'il s'endurcit dans sa jeunesse par l'usage des exercices physiques [1]. La figure de Constance II est plus haute que large, mais ce caractère est bien exagéré pendant la dernière partie de son règne par les graveurs qui en étaient rapidement arrivés, dès les années qui suivirent la mort de Constantin le Grand, à un style convenu et caractérisé par l'allongement des figures. L'on possède des portraits de face de cet empereur sur des pièces d'or. Ils sont d'un style mou et sans précision. Un auteur byzantin, Cedrenus, nous

1. *Juliani Oratio*, I, édition Teubner, 1875, vol. I, p. 13.

a laissé sur Constance II quelques indications qui peuvent être véridiques ; cet empereur aurait été, selon lui, très grand, avec les cheveux fauves et les yeux bleus [1].

Bernoulli indique un arrangement de la chevelure commun à Constant Ier et à Constance II ; leurs cheveux, dit-il, tombent sur le front qu'ils recouvrent et sur la nuque où ils forment une touffe composée de petites boucles [2].

Cette description est exacte, mais il faut ajouter qu'elle s'applique également à Constantin le Grand, dont les fils ont copié le genre de coiffure.

EXPLICATION DE LA PLANCHE I

Iconographie de Constance II.

Planche I, n° 1. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS NOB·C. Au revers, PROVIDENTIAE CAESS. Cohen, n° 167. — Petit bronze, *nummus centenionalis*, du Cabinet de France, n° 16233. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{ASIS}\smile}$ de l'atelier de Siscia. Époque d'émission, 324-326 [3]. Le César avait de sept à neuf ans quand fut gravé ce portrait.

Planche I, n° 2. — Mêmes légendes du droit et du revers et même type. — Cabinet de France, n° 16160. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{S}\lll\text{T}}$; petit bronze frappé à Tarragone de 324 à 326 [4]. Le droit de cette pièce est seul représenté.

1. *Cedreni compendium historiarum ; Byzantine de Bonn*, vol. I, 520-521 : Ἦν δὲ Κωνστάντιος τὴν τοῦ σώματος ἀναδρομήν, εὐμήκης καὶ ἐπίξανθος, χαροπὸς τὴν ὄψιν.
2. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. IV, p. 234.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia*, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 346.
4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone*, dans *Rev. num.*, 1900, p. 308.

Planche I, n° 3. — Sans légende du droit. Au revers, CONSTANTIVS CAESAR. Cohen, n° 14. — British Museum. — Exergue, $\frac{\text{I}}{\text{N}}$; cette pièce d'or, *solidus*, présente à son droit une tête idéalisée de Constance II, le regard tourné vers le ciel ; elle fait partie de la série des pièces émises à l'occasion des *decennalia* des Césars en 326 [1].

Planche I, n° 4. — Au droit, sans légende, buste de Constance II à gauche. Au revers, CONSTANTIVS CAESAR SMANTS, en quatre lignes dans le champ. Cohen, n° 20. — Petit bronze du Cabinet de France, n° 16024 ; frappé à Antioche lors des *decennalia* des Césars en 326 [2].

Planche I, n° 5. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·CAES. Au revers, CONSTANTIVS CAESAR. Même type que celui du n° 3. Cohen, n° 16. — Pièce d'or du British Museum présentant l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{CONS}}$; émise à Constantinople en 326 [3].

Planche I, n° 6. — FL·IVL·CONSTANTIVS NOB CAES. Au revers, PRINCIPI IVVENTVTIS. Cohen, n° 161. — Médaillon d'or du British Museum ; frappé à Constantinople de 326 à 330 [4]. Il présente une bonne effigie de Constance II à l'âge de neuf à douze ans.

Planche I, n° 7. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS NOB C. Au revers, GLORIA ROMANORVM. Cohen, n° 129.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 275.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche*, dans *Numismatic Chronicle*, 1899, p. 231.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 189.
4. *Idem.*

— Médaillon d'or du British Museum. — Exergue, $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$; frappé par l'atelier de Trèves de 330 à 333.

Planche I, n° 8. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS NOB CAES. Au revers, qui n'est pas représenté, on lit en légende GAVDIVM ROMANORVM et l'on voit Constantin couronné par une main céleste entre deux Césars, ses fils Constantin II et Constance II, couronnés l'un par un soldat, l'autre par une Victoire. Cohen, n° 88. — Exergue, $\frac{\text{I}}{\text{M CONS}}$; ce beau médaillon d'or, frappé à Constantinople de 330 à 333, a un diamètre de 93 millimètres. Le droit présente une effigie de Constance II dont on voit le buste à mi-corps à gauche, drapé et cuirassé, tenant une haste et un bouclier sur lequel une scène de combat est représentée. Cette effigie est un portrait très remarquable du César à l'âge de quinze ou seize ans [1].

Planche I, n° 9. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS NOB·C. Au revers, GLORIA EXERCITVS. Cohen, n° 92. — Cabinet de France, n° 16138. — Exergue, $\frac{\text{I}}{\text{ΓSIS*}}$; petit bronze, moitié du *nummus centenionalis*, émis à Siscia de 335 à 337 [2].

EXPLICATION DE LA PLANCHE II

Iconographie de Constance II (suite).

Planche II, n° 1. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS NOB·C. Au revers, PIETAS AVGVSTI NOSTRI. Cohen, n° 151. — Médaillon du musée royal de Copenhague. — Exergue,

1. J. Maurice, *Bul. de la Société nat. des antiquaires de France*, 1901, pp. 148-154, et *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 187.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia*, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 362.

$\frac{\text{I}}{\text{TR}}$; frappé par l'atelier de Trèves de 330 à 333 [1], tandis que Constance II avait de treize à quinze ans.

Planche II, n° 2. — Au droit, D·N·FL·CONSTANTIVS AVG. Au revers, GAVDIVM ROMANORVM et, comme type, une Victoire assise sur une cuirasse écrivant VOT·XX. sur un bouclier. Cohen, n° 90. — Médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 127. — La légende du revers, l'âge de l'effigie au droit de la pièce indiquent comme époque probable de la frappe de ce médaillon la période qui suivit l'élévation de Constance II comme Auguste de 337 à 340.

Planche II, n° 3. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS PERP·AVG. Au revers, GLORIA REIPVBLICAE. Rome et Constantinople tendant un bouclier sur lequel on lit VOT·XX·MVLT·XXX. Cohen, n° 108. — Pièce d'or du Cabinet de France, n° 1592. — Exergue, $\frac{\text{I}}{\text{SMANH}}$; *solidus* émis par l'atelier d'Antioche à partir de l'année 339 [2].

Planche II, n° 4. — Au droit, CONSTANTIVS P·F·AVG. Au revers, DEBELLATORI GENTT en légende ; BARBARR en exergue. Cohen, n° 26. — Médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 125. — Des médaillons de bronze présentant cette légende du revers furent frappés aux noms des trois empereurs Constantin II, Constant Ier et Constance II de 338 à 340, ainsi qu'il a été dit plus haut. L'on remarquera l'analogie des effigies des n°s 3 et 4, qui doivent être à peu près contemporaines.

Planche II, n° 5. — Au droit, FL·IVL·CONSTANTIVS PERP·AVG. Même type que celui du n° 3, mais on lit sur le

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 98-99.

2. Voir plus haut l'indication des années où furent probablement inscrits les VOT·XX·MVLT XXX.

bouclier VOT·XXX·MVLT·XXXX. Cohen, n° 112. — Pièce d'or du Cabinet de France, n° 1599. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{SMN}\Theta}$ de l'atelier de Nicomédie entre 344 et 359 [1]. Cette pièce présente un buste de face de Constance II, d'un style mou et d'une exécution médiocre. Il est néanmoins utile de pouvoir comparer cette figure de face aux effigies de profil.

Planche II, n° 6. — Au droit, D·N·CONSTANTIVS P·F·AVG. Au revers, FEL·TEMP·REPARATIO. Cohen, n° 44. — Pièce de bronze du Cabinet de France, *pecunia majorina*, n° 9305. — Exergue et lettre dans le champ, $\frac{\text{A} \mid}{\text{ANT}\cdot}$; pièce frappée à Antioche de 348 à 350 [2].

Planche II, n° 7. — Au droit, D·N·CONSTANTIVS P·F·AVG. Au revers, GLORIA REIPVBLICAE. Rome et Constantinople tenant un bouclier sur lequel on lit VOT·XXXX. Cohen, n° 126. — Pièce d'or (*solidus*) du Cabinet de France, n° 161. — Exergue, $\frac{\mid}{\text{ANT}\Gamma}$; pièce frappée par l'atelier d'Antioche à partir de l'accomplissement des *vota* XXX de Constance II en 354 et jusqu'à sa mort. Ce prince avait alors de trente-sept à quarante-quatre ans.

Planche II, n° 8. — Au droit, D·N·CONSTANTIVS P·F·AVG. Au revers, LARGITIO. Constance II est assis de face sur une estrade entre deux figures féminines. Cohen, n° 143. — Grand médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 129, sans exergue. — L'effigie de Constance II que l'on voit au droit de ce médaillon est d'un style convenu que présentent

1. L'on compte en effet les chiffres des *vota* à partir de 324, année de l'élévation de Constance II au rang d'Auguste.

2. Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden*, dans *Westd. Zeitsch. f. Gesch. u. Kunst*, t. VII, II, p. 141, et G. F. Hill, *Roman coins from Croydon*, dans *Numismatic Chronicle*, 1905, p. 30 et sq.

les pièces frappées pendant la dernière partie de son règne. Le travail de ce médaillon ayant été plus soigné que celui de la plupart des autres pièces contemporaines, on y distingue les traits de Constance II vers l'âge de quarante ans, son nez tombant, son œil largement fendu, son menton rond et légèrement proéminent.

CONSTANT Ier

IMP·CAESAR FLAVIVS IVLIVS CONSTANS AVG [1].

Constans ou Constant Ier est le dernier fils de Constantin. Les auteurs modernes hésitent à reconnaître l'année 320 ou l'année 323 comme celle de sa naissance, à cause de la contradiction de deux témoignages antiques. L'un est celui d'Eutrope qui lui donne trente ans lors de sa mort en 350 [2], l'autre est celui de l'auteur de l'*Epitome* dit de Victor qui lui en donne seulement vingt-sept [3].

L'on ne possède qu'un troisième texte qui permette de choisir entre ces deux premiers. C'est celui du panégyrique prononcé lors du premier anniversaire de cinq ans (*quinquennalia*) des Césars. Le panégyriste parle en effet des Césars Crispus et Constantin II et de leurs frères [4]. De savants auteurs ont fait une hypothèse ingénieuse, celle de l'existence d'un fils de Constantin resté inconnu, mais il me semble préférable d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, que les frères des Césars sont les fils connus de Constan-

1. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, p. 212.
2. *Eutropii Breviarium*, lib. X, c. 9.
3. Victor, *Epitome*, 41, 23.
4. *Nazarii Panegyricus Eumen.*, X, 36 (Caesaribus nobilissimis eorumque fratribus). O. Seeck a signalé l'importance de ce texte dans : *Zu den Festmünzen Constantin's und seiner Familie*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, XXI, p. 39, mais il le croit contredit par le revers du médaillon n° 101 de Constant Ier dans Cohen (2e édition). Je parle de ce médaillon à la page suivante. Il y a aussi le texte de Zonare, XIII, 6, qui confirme Eutrope, mais n'a pas grande valeur.

tin [1]. Le dernier de ces princes, Constant I[er], devait en conséquence être né en 320. Il fut élu César le 25 décembre 333 et l'on commença à frapper des monnaies à son nom à partir de ce jour. Il avait alors treize ans. Ce sont les petites monnaies portant la légende GLORIA EXERCITVS, qui fournissent ses premières effigies ; elles sont bien celles d'un enfant de treize ans. Lorsque Constantin le Grand partagea l'empire en 335 entre ses fils, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique échurent à Constant I[er]. Ce partage fut maintenu par les fils de Constantin après la mort de leur père survenue le 22 mai 337 ; mais la Thrace qui appartenait à Delmatius fut, après le meurtre de ce prince, attribuée à Constant I[er]. Les fils de Constantin se proclamèrent Augustes le 9 septembre 337 [2]. Les meilleures effigies de Constant I[er]

1. Les arguments tirés de la numismatique contre cette conclusion ne me paraissent pas avoir de base solide. En effet, les médaillons sur lesquels Fausta est représentée accompagnée de deux enfants ne fournissent pas la preuve qu'il n'existait alors que deux Césars, car l'impératrice est représentée à la même époque avec un seul enfant. Il faut y voir le symbole de la maternité ou de la tendresse maternelle désignée dans la légende PIETAS·AVGVSTAE ; et ces divers médaillons d'or ont été frappés principalement à Trèves, mais tous à une époque où Fausta avait certainement trois enfants, de 324 à 326 (cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 76). Le revers d'un médaillon frappé au nom de Constans César, à Constantinople, de 333 à 335 et étudié par le professeur O. Seeck, a un sens plus précis. L'on y voit bien aux côtés de Constantin trois Césars dont un beaucoup plus petit, mais il faut se garder de juger de leur âge par leur taille, car des médaillons contemporains prouvent que l'artiste donnait libre jeu à sa fantaisie en représentant ses personnages plus ou moins grands ; quant au costume du plus jeune César, il faut le considérer sur le portrait que l'on voit au droit de la pièce, c'est le costume militaire des jeunes princes ; les traits de Constant I[er] au droit de ce médaillon sont bien également ceux d'un enfant de treize à quatorze ans. Il y a donc dans ce médaillon plutôt un argument en faveur de l'adoption de la date de 320 comme étant celle de la naissance de Constant I[er]. Cf. O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantin's und seiner Familie*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, XXI, pp. 38 à 45, et E. Ferrero, *Ancora dei figli di Costantino*, dans *Atti della reale Accademia delle Scienze di Torino*, 1898, *Adunanza del 4 dicembre*.

2. La suite de ces événements est bien expliquée dans Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 312 à 315 et 317. — *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germaniae historica*, *Chronica. min. saec.*, IV-VII, p. 235.

frappées à cette époque se rencontrent sur les médaillons sortis de l'atelier de Rome qui avait gardé quelques traditions de l'art du graveur et qui appartenait à Constant, ou de celui de Constantinople qui était la seconde capitale de l'empire et possédait les portraits des trois empereurs qui y séjournèrent ensemble ou successivement [1].

La guerre éclata au printemps de 340 entre Constant Ier et Constantin II [2]. Ce dernier fut vaincu et tué près d'Aquilée [3], et la Gaule avec les ateliers monétaires de Trèves, Lyon et Arles échut à son frère. Constant fit ensuite plusieurs campagnes contre les Francs riverains de la Gaule en 341 et 342 [4]. Il passa en Bretagne en 343 pour mettre ce pays en état de défense contre les incursions des Barbares [5]. Ce fut à l'occasion de son embarquement à Boulogne [6] que fut coulé un médaillon contorniate qui porte au revers la légende BONONIA OCEANEN [7] et présente au droit le buste de cet empereur qui avait alors vingt-trois ans.

Les chiffres des *vota* inscrits aux revers des pièces de ce prince sont en partie les mêmes que ceux qui sont inscrits

1. Codinus dit que les Césars eurent leurs palais à Constantinople (Codinus, *De originibus Constantinopolis ; Byzantine de Bonn*, p. 23 D). Ils y séjournèrent encore probablement lors du partage de l'empire en 337 ; Constantin II y séjourna probablement en 338 (Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, 317). Elle était située entre les empires de Constant Ier et de Constance II.

2. Voir plus haut le texte de Victor ; cf. *Eutropii Breviarium H. R.*, X, 9 ; *Hieronymi Chronic.*, anno 2.356.

3. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Monumenta Germ. hist.*, *Chronica minora saeculorum*, IV-VII, p. 236.

4. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ. hist.*, *Chron. min. saec.*, IV-VII, 341 (Marcellino et Probino) « His Conss. pugna facta est cum gente Francorum a Constante Aug. in Gallis ; 342 (Constantio III et Constante II). His Conss. victi Franci a Constante Aug. seu pacati. » — *C.I.L.*, III, nos 6735 et 8709.

5. Ammien Marcellin fait allusion à cette guerre dans son histoire, XX, 1. Libanius et Firmicus Maternus la placent aussitôt après la guerre des Francs. Cf. Libanius : βασιλικὸς εἰς Κωνστάντιον καὶ Κώνσταντα, p. 320, et Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum*, p. 59.

6. Une loi du *Code Théodosien*, lib. XI, tit. XVI, lex 5, indique le passage de Constans à Boulogne : VIII kal. feb. (343).

7. Cohen, *Monnaies impériales*, VIII, p. 313 et la planche ci-jointe.

aux revers des pièces de Constance II. Les VOT XXX MVL XXXX durent en effet être attribués par anticipation à chacun de ces deux empereurs à partir de la vingtième année du règne de Constance II en 344, car Constant Ier ne régna que dix-sept ans et l'on ne put jamais lui souhaiter les vœux accomplis de sa trentième année [1]. D'autres pièces, et principalement des médaillons d'argent, tiennent compte des années de règne de Constant. Ce sont celles qui ont été frappées au nom de CONSTANS P F AVG avec l'inscription SIC V SIC X à leur revers, en 337 et 338. Le manque d'expression des effigies qu'elles présentent prouve que la décadence de l'art commença aussitôt après la mort de Constantin le Grand. Les pièces de bronze courantes qui portent au revers la légende FEL TEMP REPARATIO ont été émises de 348 à 350 [2]. Elles fournissent des effigies médiocres de Constant Ier pendant ces trois dernières années de son règne, alors qu'il avait de vingt-huit à trente ans. Magnence, chef militaire d'origine barbare, ayant pris la pourpre le 18 janvier 350 [3] pendant que Constant était à la chasse près d'Autun, ce dernier tenta de fuir en Espagne [4]; mais rejoint dans les Pyrénées par les émissaires de Magnence, il fut tué peu de temps après avoir perdu l'empire [5]. Il n'avait que trente ans. L'on trouve sur les

1. J'ai montré dans mes études sur les ateliers de Constantin et de ses corégents comment les empereurs se prêtaient les chiffres de leurs *vota* sur les pièces analogues frappées aux noms de deux ou de plusieurs empereurs. Les médailles qui ne sont au contraire frappées qu'au nom d'un seul empereur, dans ses états, indiquent généralement le chiffre des vœux personnels qu'on lui souhaite

2. G. F. Hill, *Roman coins from Croydon*, dans *Numismatic Chronicle*, 1905, pp. 39-42.

3. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, II, p. 249.

4. *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ. hist. saec.*, IV-VII, p. 237. Id., *Chronicon Paschale*.

5. Victor, *Epitome*, 41, 22 : *Eutropii Breviarium*, X, 9; Orose, VII, 9 : Zosime, II, 42 : *Consularia Constantinopolitana*, dans *Mon. Germ. hist. saec.*, IV-VII, p. 237.

médailles des portraits de ce prince enfant, puis adolescent, enfin homme fait, et dont les traits expriment une débilité précoce.

Les effigies de Constance II et de Constant Ier se ressemblent beaucoup, tant à cause de la négligence du travail des graveurs et de la mode du temps que de la ressemblance réelle de ces princes. Tous deux se distinguent de Constantin II par des traits plus réguliers, par le nez plus droit, la bouche mieux dessinée, une figure moins chiffonnée, par un cou mieux détaché, par une forme de la tête plus haute et moins lourde. La figure de Constance II est plus ouverte que celle de Constant Ier et ses traits sont plus nobles. Ceux de ce dernier sont trop longs et tombants, sa bouche est trop petite, serrée et sans expression ; la ligne de l'arcade sourcilière en tombant du côté de la joue donne à sa figure une expression inintelligente, son nez est droit mais trop long, il tombe sur sa bouche, c'est le trait caractéristique de sa figure. Son cou est trop grêle ; sa tête est trop haute, sa figure sans expression. Tous ces traits s'accentuèrent avec l'âge, et tandis que la figure de l'enfant ou celle du jeune Auguste étaient agréables, celle de l'empereur de vingt-huit à trente ans était déjà stupide. Il faut ajouter qu'Eutrope résume ainsi une opinion courante parmi les auteurs païens : « Mox cum et valetudine improspera et amicis pravioribus uteretur, ad gravia vitia conversus [1]. » Sa mauvaise santé, sinon les vices les plus graves dont l'accusent seuls les auteurs païens, explique la fatigue précoce de sa figure.

1. *Eutropii Breviarium hist. rom.*, lib. X, cap. 9. — Aurelius Victor, dans le *De Caesaribus*, et Zosime (*Historiae*, II, 42) parlent des vices abominables auxquels fait allusion Eutrope. Mais ces trois auteurs sont païens, et il y a du parti pris dans leurs accusations contre Constant. Toutefois il n'est pas douteux que l'aspect et les traits fatigués de ce prince débile ne prêtassent à ces accusations. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, 358-359.

EXPLICATION DE LA PLANCHE III

Iconographie de Constant Ier.

Cette planche ne comprend que les pièces de *Constans Caesar*.

Planche III, n° 1. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS NOB·CAES. Au revers, PRINCIPI IVVENTVTIS. Cohen, n° 93. — Collection du British Museum. — Exergue, $\frac{|}{TR}$; pièce d'or frappée à Trèves de 333 à 335 [1]. Le jeune César avait alors de treize à quinze ans.

Planche III, n° 2. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS NOB·C. Au revers, VICTORIA CAESAR·N·N. Cohen, n° 143. — Collection du British Museum. — Solidus portant dans le champ le chiffre LXXII qui indique la division de la livre d'or en 72 pièces. Signes dans le champ et exergue, $\frac{* | LXXII}{SMAN}$; pièce émise à Antioche de 333 à 335.

Planche III, n° 3. — Au droit, FL·CONSTANS NOB·CAES. Au revers, SECVRITAS PERPETVA. Cohen, n° 101. — Ce revers présente Constantin le Grand entre ses trois fils Constantin II, Constance II et Constant Ier plus petit que ses frères; le droit offre une bonne effigie de Constant Ier âgé de treize à quinze ans et son buste à mi-corps. Ce médaillon d'or a 45 millimètres de diamètre; il appartient actuellement au musée de Gotha. Il porte l'exergue $\frac{|}{CONS}$ et a été émis à Constantinople de 333 à 335 [2].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 104.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 198.

Planche III, n° 4. — Au droit, FL·CONSTANS NOB CAES. Au revers, sans légende, et comme type, le César dans un quadrige de face semant les pièces d'or d'une bourse. Ce type indique les largesses impériales qui eurent lieu sans doute à l'occasion des anniversaires impériaux de 335 à 336. — Médaillon d'or du Cabinet de France, n° 1574 [1].

Planche III, n° 5. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS NOB·CAES. Au revers, GLORIA EXERCITVS. — Petit bronze, moitié du *nummus centenionalis*. Cohen, n° 52. — Cabinet de France, n° 15928 [2]. — Exergue, $\frac{|}{\cdot TRS\cdot}$; pièce émise par l'atelier de Trèves de 335 à 337.

Planche III, n° 6. — Au droit, FL·CONSTANS NOB·CAES. Au revers, PRINCIPI IVVENTVTIS. Cohen, n° 91. — Cabinet de France, n° 1577. — Exergue, $\frac{|}{TSE}$; *solidus* frappé par l'atelier de Thessalonique de 335 à 337 [3].

Planche III, n° 7. — Au revers, VIRTVS CAESARVM. Au droit, FL·CONSTANS NOB·CAESAR. Cohen, n° 187. — Médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 720. — Ce médaillon n'est pas daté et ne porte pas de marque d'atelier. L'effigie du César au droit de la pièce ressemble à celles que l'on voit sur les pièces frappées à Constantinople vers les années 335 à 336, alors qu'il avait de quinze à seize ans.

Planche III, n° 8. — Au droit, FL·CONSTANS NOB·CAES. Au revers, CONSTANS NOB·CAESAR. Cohen, n° 6. — British Museum. — Exergue, $\frac{|}{CONS}$; pièce d'or, solidus, frappée

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, même revue, p. 209. Cette pièce n'est pas décrite dans Cohen.
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1901, p. 111.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 144.

par l'atelier de Constantinople de 335 à 337 [1]. Constant I[er] fut proclamé Auguste par les troupes ainsi que ses frères en septembre 337.

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV

Iconographie de Constant I[er].

Cette planche ne comprend que les pièces de *Constans Augustus*.

Planche IV, n° 1. — Au droit, D·N·FL·CONSTANS AVG. Au revers, VRBS ROMA BEATA avec la représentation de Rome. Cohen, n° 118. — Médaillon de bronze du Cabinet de France, n° 123. — Ce médaillon présente à son droit une bonne effigie de Constans Auguste, mais très jeune encore ; il fut probablement émis à Rome, capitale de cet empereur, peu de temps après sa proclamation comme Auguste, en 337 ou 338, tandis que le jeune Auguste avait de dix-sept à dix-huit ans.

Planche IV, n° 2. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS PIVS FELIX AVG. Au revers, FELICITAS PERPETVA, et comme type, l'on voit les trois empereurs Constantin II, Constance II et Constant I[er] assis l'un près de l'autre et tenant chacun le globe ; leur présence indique que la pièce a été émise entre les années 337 et 340. — Collection du Cabinet de France. Médaillon d'or, n° 37. — En exergue, VOT·V·TES. Les *vota* V de Constant I[er] furent accomplis en l'année 338. Ce médaillon (Cohen n° 26) dut être frappé par l'atelier de Thessalonique à cette époque.

Planche IV, n° 3. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS P·F· AVG. Au revers, VIRTVS EXERCITVM. Cohen, n° 190.

1. J. Maurice. *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 206.

Pièce du Cabinet de France, nº 1587. — Exergue, $\frac{|}{\text{TES}}$; pièce d'or émise par l'atelier de Thessalonique, probablement après la victoire de Constant Ier sur Constantin II en 340.

Planche IV, nº 4. — Au droit, CONSTANS P·F·AVG. Au revers, BONONIA en légende, OCEANEN en exergue. Médaillon contorniate. Cohen, nº 331 ; représentant au revers le passage de Constant Ier en Bretagne en 343. Le buste au droit de ce médaillon du Cabinet de France est gravé avec plus de soin que ne le sont généralement les effigies sur les pièces frappées à cette époque.

Planche IV, nº 5. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS P·F·AVG. Au revers, VICTORIAE D·D·N·N·AVGG. Victoire assise à droite, tenant une couronne dans laquelle on lit VOT·X·MVLT·XV. Cohen, nº 163. — Médaillon d'or du Cabinet de France, nº 154. — En exergue, $\frac{|}{\text{SMAQ}}$; pièce frappée à Aquilée de 343 à 347 [1].

Planche IV, nº 6. — Au droit, FL·IVL·CONSTANS P·F·AVG. Au revers, VICTORIAE·D·D·N·N·AVGG. Deux Victoires tenant une couronne dans laquelle on lit VOT·X·MVLT·XX. Cohen, nº 167. — Médaillon d'or du Cabinet de France. — En exergue, $\frac{|}{\text{SMAQ}}$; frappé par l'atelier d'Aquilée après l'accomplissement des *vota* X en 343.

Planche IV, nº 7. — Au droit, D·N·CONSTANS P·F·AVG. Au revers, FEL·TEMP·REPARATIO. Constant Ier debout sur un vaisseau tient un globe surmonté d'un phénix et le labarum. Cohen, nº 9. — Pièce de bronze, *pecunia majorina*, du Cabinet de France, nº 9219. — Lettre dans le champ et

1. Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden*, dans *Westd. Zeitsch. f. Geschichte u. Kunst*, t. VII, II, p. 141. — G. Hill, *Roman coins from Croydon*, dans *Numismatic Chronicle*, 1905, p. 39.

exergue, $\frac{\text{A} \mid}{\text{R}\Gamma}$ de l'atelier de Rome. Les pièces de cette sorte ont été frappées de 348 à 350 [1].

Planche IV, *n° 8*. — Au droit, D·N·CONSTANS P·F·AVG. Au revers, FEL·TEMP·REPARATIO. Pièce analogue à la précédente, mais sortie à la même époque de l'atelier de Lyon, ainsi que l'indique l'exergue $\frac{\mid}{\text{*PLG}\cdot}$; les effigies de ces pièces représentent l'Auguste à l'âge de vingt-huit à trente ans.

JULES MAURICE.

1. Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden*, dans *West. Zeitsch. f. Geschichte u. Kunst*, t. VII, II, p. 141, et G. F. Hill, *Roman coins from Croydon*, dans *Numismatic Chronicle*, 1905, p. 39 et sq.

Digitized by Google

OBSERVATIONS SUR LE CLASSEMENT

DES

PREMIERS FLORINS PONTIFICAUX

DU

COMTAT-VENAISSIN ET D'AVIGNON

Les premiers florins pontificaux du Comtat-Venaissin et d'Avignon ont été déjà étudiés par un certain nombre de numismatistes. Le dernier qui s'en soit occupé sérieusement est le digne et regretté conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, J. Laugier, qui, dans deux notices publiées à quelques années de distance, a traité le sujet dans son ensemble. Aussi, sans remonter aux origines de cette question, ce qui serait parfaitement inutile, je prendrai comme point de départ d'une nouvelle étude les conclusions auxquelles ce savant s'est arrêté.

En 1882, M. Laugier présentait à la session du Congrès archéologique de France, tenue à Avignon, un premier mémoire [1] dans lequel il faisait connaître une variété, offrant la légende SANT PETRVS, du florin qui porte une tiare à trois couronnes pour différent. A cette occasion, il revendiquait très justement, pour la série pontificale d'Avi-

1. *Monnaies inédites ou peu connues des papes et légats d'Avignon*, dans *Congrès archéologique de France*, XLIXe session, p. 310.

gnon, le florin analogue dit à la mitre [1] que les numismatistes belges avaient cherché à lui enlever au profit des évêques de Liège [2]. En même temps, il établissait avec une grande perspicacité que la légende abrégée SΛNT PETRII, qui figure sur presque tous les florins présentant ces deux différents, devait être lue SΛNT PETRV, comme le prouvent à l'évidence le florin à la tiare publié par lui, ainsi qu'un florin à la mitre faisant partie de la collection Gnecchi [3], sur lequel on trouve également SΛNT PETRVS. Il concluait enfin que le florin à la mitre devait être laissé au pape Jean XXII, tandis qu'il convenait d'attribuer à Benoît XII celui qui offre une tiare à trois couronnes.

En 1888, M. Laugier consacrait, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* [4], une seconde notice [5] à l'étude d'un florin nouveau présentant, à l'entour de la fleur de lis, la légende COMES VENESI au lieu de SΛNT PETRII, et, à gauche de la tête du saint, deux petites clefs en sautoir liées par le bas, comme différent [6]. Confirmant ses attributions précédentes, il déclarait que ce dernier florin devait être donné au pape Clément VI. Son article, en effet, se termine ainsi : « D'après ce qui précède, les différents qui existent sur les florins pontificaux d'Avignon sont :

1. Bien que l'exactitude de cette expression pour désigner ce différent soit évidemment contestable, je continuerai à en faire usage au cours de cette notice afin de le distinguer plus facilement de celui qui affecte la forme d'une tiare ornée de trois couronnes.

2. Et cependant, bien qu'aucun doute ne subsiste aujourd'hui au sujet de l'origine pontificale de ce florin, je constate que l'éminent auteur de la *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* a persisté à le faire figurer parmi les monnaies qu'il attribue à l'évêque Englebert de la Marck !

3. *Sammlung des Herrn Cav. E. Gnecchi in Mailand*, pl. V, 802.

4. Page 237.

5. *Un florin inédit d'Avignon*.

6. Un autre exemplaire de cette pièce est reproduit en phototypie dans le catalogue de la collection Gnecchi, pl. I, 225 ; il fait partie, aujourd'hui, des suites du Cabinet de France.

« Pour Jean XXII, une mitre ou tiare sans couronne.
« Pour Benoît XII, une tiare à trois couronnes.
« Pour Clément VI, deux clefs en sautoir. »

Les conclusions de M. Laugier ne me semblent pas pouvoir être acceptées en bloc : si, en effet, sa troisième affirmation paraît exacte, il n'en est pas de même des deux premières.

Je vais m'efforcer de développer les raisons qui m'obligent à les récuser et rechercher quelles sont les propositions susceptibles d'être formulées à leur place.

Pour y parvenir, il est essentiel d'étudier la question dans un ordre conforme à celui des faits historiques ; je crois donc utile de rappeler brièvement ici suivant quelles circonstances successives les papes ont pu exercer le droit monétaire dans leurs possessions de la vallée du Rhône, durant la période dont nous avons à nous occuper. La plupart des numismatistes confondent, en effet, trop facilement sous une même rubrique le Comtat-Venaissin et Avignon, alors qu'il y a lieu, au contraire, d'établir une distinction formelle entre ces deux États qui ont été acquis par l'Église à des époques et dans des circonstances fort différentes.

Après la mort d'Alfonse de Poitiers[1], le roi de France, Philippe III, accueillant les réclamations du pape Grégoire X, qui le revendiquait comme un propre de l'Église romaine, lui abandonna, en 1274, le marquisat de Provence. Mais il conserva les droits qu'il possédait en partage avec le comte de Provence dans la souveraineté d'Avignon. En septembre 1290, Philippe le Bel, à l'occasion du mariage de son frère, Charles de Valois, avec Marguerite de Provence, céda ces droits au père de celle-ci, Charles II d'Anjou, qui devint ainsi l'unique possesseur d'Avignon.

1. Arrivée à Savone, le 21 août 1270.

En 1309, Clément V y transporta le siège de la papauté ; mais ce fut seulement le 19 juin 1348 que Jeanne de Naples, pressée par des difficultés multiples, vendit cette ville au pape Clément VI.

Ainsi, de 1274 à 1348, les papes ne possédèrent que le territoire formant le Comtat-Venaissin proprement dit. Pendant ce temps, Avignon demeura indivis entre le roi de France et le comte de Provence de 1274 à 1290, puis appartint à ce dernier seul de 1290 à 1348. C'est donc seulement à partir du 19 juin 1348 que les papes furent à la fois souverains du Comtat-Venaissin et d'Avignon.

Il ressort par conséquent de ce qui précède qu'il y a lieu d'examiner quels sont les florins qui ont été frappés : 1° à Sorgues, depuis 1322 — année de l'introduction des florins, par Jean XXII, dans le Comtat-Venaissin — jusqu'à la fermeture de cet atelier après l'acquisition d'Avignon ; 2° à Avignon, depuis 1348 — année durant laquelle cette ville fut acquise de Jeanne de Naples par Clément VI — jusqu'au moment où cessa dans les possessions pontificales la fabrication des florins au type florentin.

I

Le florin d'or de Florence, émis pour la première fois en janvier 1253, fut imité dans le Comtat-Venaissin, par le pape Jean XXII, en l'année 1322 [1]. Villani l'affirme [2], et la véracité de son assertion est démontrée par le document suivant [3] : « *Die 24 mensis octobris* (1322) *fuit facta deliberatio generalis de 88 marchis et 18 denariis auri monete*

1. Cf. L. Blancard, *Sur le florin provençal*, dans *Rev. num.*, 1886, pp. 48 et 49.
2. Cf. Orsini, *Storia delle monete della Republica fiorentina*, p. XXXVII.
3. Rapporté par M. R. Vallentin du Cheylard, dans *Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras*, dans *Rev. suisse de num.*, 1893, tirage à part, p. 4.

auree, que pro Domino nostro Papa cuditur in Ponte Sorgie per Magistros Chionellum de Podio et Pulchinum de Dragone, magistros dicte monete apud Avenionem. » Ainsi, au mois d'octobre 1322, Jean XXII faisait frapper des florins d'or à Sorgues qui était alors l'atelier papal du Comtat-Venaissin. Le fait ne peut être contesté. Mais le florin de Jean XXII a-t-il été retrouvé ?

Celui que lui ont attribué jusqu'ici la plupart des auteurs, et que M. Laugier lui a laissé, est la pièce qui offre, avec la mitre pour différent, la légende **SANT PETRVS** — et plus habituellement **SANT PETRII** — autour de la fleur de lis. Cependant, si l'on examine celles des autres monnaies de Jean XXII dont l'attribution au Comtat-Venaissin est indiscutable, on remarque qu'aucune d'elles ne présente, sous quelque forme que ce soit, la légende *Sanctus Petrus*. Bien plus, on ne la rencontre sur *aucune* des espèces émises par les papes dans le Comtat depuis le début de leur monnayage jusqu'à l'acquisition d'Avignon par Clément VI.

Afin de permettre de s'en rendre compte, je donne ici, sous forme de tableau, une récapitulation des légendes qui figurent sur les monnaies d'argent incontestablement fabriquées en Venaissin entre 1294 et 1348.

Boniface VIII	COITAT' VENAVSIN [1]
	COITAT' VENASSIN [2]
Clément V	COIT' VENASINI [3]
	COMIT' VENASINI [4]
Jean XXII	COMIT' VENASINI [5]
	COMES VENASINI [6]

1. *Coll. Gnecchi*, pl. VI, 800.
2. Poey d'Avant, pl. XCIII, 19.
3. P. D., pl. XCIII, 20.
4. *Coll. Gnecchi*, pl. I, 224.
5. Fauris de St-Vincent, *Monnaies des comtes de Provence*, pl. XX, 5.
6. P. D., pl. XCIV, 1.

Clément VI [1] { COMES VENASINI [2] / COMES VENESINI [3] / COMES VENESI [4] }

L'examen de cette liste conduit à faire les constatations suivantes :

Depuis les débuts du monnayage pontifical dans la vallée du Rhône jusqu'au milieu du règne de Jean XXII, la désignation, plus ou moins abrégée, du *Comitatus Venasini* apparait seule sur les monnaies.

Du milieu du règne de Jean XXII jusqu'à la fermeture de l'atelier de Sorgues, peu après 1348, le pape est qualifié sur les espèces qui y furent frappées de *Comes Venasini*, puis *Venesini* qui s'abrège en *Venesi.*

La légende *Sanctus Petrus*, abrégée ou non, ne paraît pas une seule fois sur les monnaies pontificales de la région du Rhône avant l'acquisition d'Avignon par Clément VI.

Il n'y a donc aucune raison pour gratifier Jean XXII d'un florin portant la légende SANT PETRVS qui n'a pu être frappé à Sorgues, seul atelier du Comtat, avant 1348.

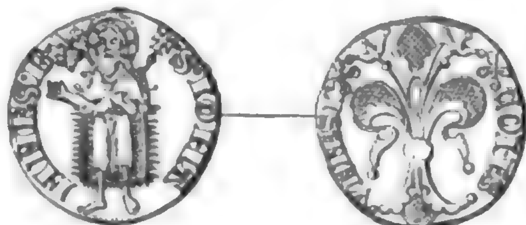
On ne peut davantage lui attribuer le rare florin à la légende COMES VENESI, car ce pape, on vient de le constater, après avoir commencé par faire usage du *Comitatus Venasini* de son prédécesseur, n'a employé ensuite, sur ses espèces, que la qualification de *Comes Venasini.*

Aucun florin connu ne présentant l'une ou l'autre de ces deux légendes, et *Sanctus Petrus* ne pouvant nullement lui convenir, je me crois en droit d'affirmer que, s'il est incontestable que Jean XXII a frappé des florins, il est non moins certain que son florin n'a pas encore été retrouvé.

1. Aucune monnaie connue de Benoît XII ne peut être attribuée avec certitude au Comtat-Venaissin.
2. P. D., n[os] 4153 et 4156.
3. *Coll. Rossi*, pl. I, 236.
4. P. D., pl. XCIV, 2 et n° 4147.

J'ai déjà dit que l'on ne connaissait aucune monnaie de Benoît XII dont l'attribution au Comtat-Venaissin soit absolument certaine. Il est même probable que ce pape n'a pas fait frapper de florins : aucun document, en effet, ne fait mention d'une semblable fabrication [1]. Mais, en principe, les raisons qui m'ont conduit à déclarer qu'aucun des florins pontificaux que nous possédons ne peut être attribué à Jean XXII m'obligent à répéter la même affirmation en ce qui concerne Benoît XII : si ce pape a frappé des florins, cette pièce d'or doit offrir, sous une forme plus ou moins abrégée, la légende COMES VENASINI. Or aucun des florins retrouvés ne présente cette inscription.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les monnaies d'argent émises par l'atelier de Sorgues, au début du règne de Clément VI, offrent encore COMES VENASINI comme les dernières espèces de Jean XXII. Puis, cette légende prend la forme COMES VENESINI, qui s'abrège en COMES VENESI. M. Laugier a donc eu parfaitement raison de décider que le florin qui porte COMES VENESI, en même temps que deux



petites clefs en sautoir liées par le bas, à côté de la tête du saint, comme différent, devait être attribué à Clément VI. C'est, à mon avis, le plus ancien florin pontifical connu jusqu'ici ; il me paraît exactement contemporain du gros reproduit dans Poey d'Avant, pl. XCIV, 2, et du demi-

1. Cf. R. Vallentin du Cheylard, *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blegier*, dans *Rev. suisse de num.*, 1893, tirage à part, p. 20.

gros [1] gravé dans le catalogue de la collection Rossi, pl. I, 236. M. Vallentin du Cheylard a analysé quelques documents [2] qui démontrent que, en 1344, Clément VI faisait fabriquer à Sorgues des florins, des gros et des demi-gros clémentins ; c'est évidemment des trois espèces précédentes qu'il s'agit dans ces textes.

Mais l'atelier de Sorgues ne fut pas fermé immédiatement après l'acquisition d'Avignon en 1348. On voit, en effet, en 1351, Clément VI autoriser les maîtres de cette officine à battre pendant trois ans, à compter du 5 mai de la même année, des gros et des demi-gros clémentins ainsi que de la monnaie noire [3]. Il dut même fonctionner encore pendant quelque temps au début du règne d'Innocent VI, car il existe une pièce de billon, restée inconnue à Poey d'Avant mais décrite par B. Fillon sous le n° 577 du Catalogue des monnaies féodales de la collection Rousseau, sur laquelle on lit, pour la dernière fois, COM : VENESINI.

On est donc amené à se demander si le florin qui porte COMES VENESI, dont la fabrication a été incontestablement inaugurée par Clément VI, n'aurait pas continué à être frappé pendant un certain temps par Innocent VI. Cependant, aucun document, parmi ceux qui ont été retrouvés, ne faisant mention de cette émission [4], il y a lieu de croire que ce pape n'a pas fait fabriquer de florins [5]. Mais celui de

1. Il y a lieu de remarquer que le lien qui rattache les deux petites clefs servant de différent au florin de Clément VI unit également celles qui cantonnent, au revers, la croix de son demi-gros.

2. Cf. *Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras*, pp. 5 et 7.

3. Cf. *Ibid.*, p. 8.

4. Cf. R. Vallentin du Cheylard, *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blegier*, p. 20.

5. On connaît bien une pièce d'or d'Innocent VI (Cf. Cat. Rossi, pl. I, 237). Mais, outre que son attribution aux possessions pontificales de la vallée du Rhône me paraît très peu probable, elle n'a pu en aucune façon, étant donnée sa légende, être frappée dans le Comtat-Venaissin. Je la crois fabriquée en Italie.

Clément VI continua évidemment à circuler sous son règne, et c'est lui qui a été imité par les comtes de Provence entre 1352 et 1362 [1].

II

L'atelier pontifical d'Avignon, succédant à celui des comtes de Provence, fut organisé en suite de l'acquisition que Clément VI fit de cette ville, le 19 juin 1348.

La légende *Sanctus Petrus*, qui n'avait jamais paru encore sur le numéraire papal fabriqué dans la vallée du Rhône, figura dès le début sur la plupart des espèces sortant de cette nouvelle officine. Il est facile de s'en convaincre en examinant les monnaies de Clément VI et de ses successeurs immédiats qui offrent, sous une forme plus ou moins abrégée, cette légende, remplacée quelquefois par *Sanctus Petrus et Paulus* [2].

C'est donc dans l'atelier d'Avignon, et non dans celui du Comtat-Venaissin, qu'il convient de placer l'émission, après 1348, des florins à la mitre et à la tiare qui, à l'instar des espèces d'argent, portent, abrégée ou non, la légende SANT PETRVS.

Le fait, en lui-même, me paraît certain. Mais il est moins aisé, en l'absence de documents, de préciser l'époque exacte à laquelle cette officine a commencé à fonctionner.

J'ai démontré tout à l'heure que Sorgues, l'atelier du Comtat-Venaissin, avait continué à ouvrer jusque sous le règne d'Innocent VI. Mais, rien ne prouve qu'Avignon ne fut pas ouvert avant la fermeture de ce dernier. Bien plus, l'existence des quelques monnaies d'argent au nom de Clé-

1. Cf. L. Blancard, *Sur le florin provençal*, dans *Rev. num.*, 1886, p. 51.
2. Cf. P. D., nos 4144, 4157, 4158, 4159, 4160 et suivants.

ment VI, offrant la légende *Sanctus Petrus*, dont j'ai parlé plus haut, incite à croire que l'atelier d'Avignon commença à fonctionner avant la mort de ce pape. Cependant, il faut reconnaître qu'il n'y a rien là d'absolument concluant : Clément VI a battu, en Italie, des espèces de même nature, et, la légende *Sanctus Petrus* étant commune à beaucoup de monnaies pontificales, on pourrait alléguer que les espèces d'argent en question y ont été fabriquées. Un raisonnement analogue pourrait être tenu à l'égard des monnaies d'Innocent VI qui offrent la même inscription. Cependant, on a la certitude, grâce à un document analysé par M. Vallentin du Cheylard [1], que l'atelier d'Avignon était en activité en 1364 et monnayait alors pour Urbain V.

En somme, comme je le disais tout à l'heure, il m'est impossible d'indiquer d'une façon précise la date de l'ouverture de la monnaie pontificale d'Avignon, et de dire avec certitude si cet atelier a fonctionné simultanément, ou non, avec celui de Sorgues jusque sous Innocent VI, par qui ce dernier semble avoir été définitivement fermé.

Il paraît donc, au premier abord, fort difficile de décider quel pape a inauguré la frappe des florins à la légende *Sanctus Petrus* que nous possédons, et d'en proposer l'attribution avec quelques chances de succès.

Cependant, si on examine ces monnaies avec soin et si on les rapproche des autres florins fabriqués, vers la même époque, dans les divers États de la région du Rhône, on s'aperçoit bien vite que l'étude de leur style peut, à défaut d'indications plus précises, fournir à leur classification un élément d'appréciation très important.

Les florins de ces souverainetés présentent, en effet, deux aspects un peu différents ; le premier se rencontre depuis

1. Cf. *Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras*, p. 5.

l'origine de leur fabrication jusqu'aux environs de 1365, le second depuis cette époque jusqu'à la fin des émissions de florins au type pur de Florence. Les espèces de la première catégorie, d'un module généralement un peu inférieur à celui des pièces de la seconde, offrent, dans leur épigraphie, des caractères extrêmement simples : les hastes des lettres, absolument droites, sont complètement plates sur le dessus et se terminent à leurs extrémités par un très petit trait transversal. Le saint Jean se présente sous un aspect légèrement trapu et plutôt ramassé. Les pièces de la seconde catégorie ont, en général, un flan un peu plus étendu. Les hastes des lettres, qui accusent parfois une légère tendance à l'incurvation, sont un peu arrondies sur le dessus et les traits transversaux qui les terminent sont plus longs et moins droits que précédemment. Dans son ensemble, l'épigraphie de ces espèces est plus tourmentée et moins simple que celle des monnaies de la première catégorie. Enfin le saint est en général plus grand, plus allongé, présentant des jambes plus longues et un visage plus ovale qu'auparavant.

Si on applique ces observations à l'étude des florins pontificaux qui font l'objet de cette notice, on s'aperçoit de suite que, de même que la pièce à la légende COMES VENESI appartient à la première catégorie, celles qui offrent SANT PETRVS ou PETRII doivent être rangées dans la seconde.

C'est donc aux environs de 1365 que je crois devoir, en raison de leur aspect, placer tout d'abord la fabrication des premiers florins qui portent cette légende.

Les quelques documents que l'on possède pour cette époque paraissent venir confirmer, à leur tour, cette opinion tirée de l'étude du style. Un texte analysé par M. Vallentin du Cheylard [1], que j'ai déjà eu l'occasion de citer plus haut,

1. *Ibid.*

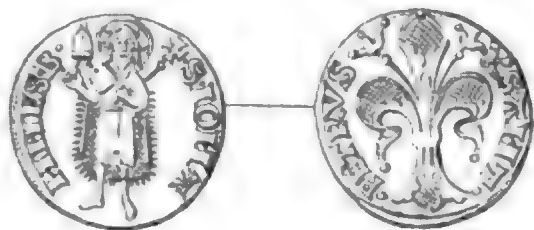
démontre que, en 1364, Urbain V faisait fabriquer des florins d'or à Avignon. Une autre émission en fut faite également en 1367-1368 [1], et une ordonnance de la république de Florence, pour l'année 1368 [2], fournit de précieuses indications sur cette fabrication ; elle fait connaître qu'elle consistait en florins de la Chambre, au type de Florence, offrant la *mitre papale* pour différent : « *Anno 1368, a petizione di Urbano V pontefice et a sua richiesta, contro gli ordini delli Statuti del Comune di Firenze, si dà licenza nobili viro Amario de Gianfigliazzis, civi Florentio, magistro monetarum d. pape, quousque Urbanus fuerit in humanis, cudere et fabricare quoscumque florenos et quamcumque monetam auream dicti d. pape seu sue camere seu de camera, seu pro camera, etiam sub vel cum imagine S. Johannis Baptiste vel Lilii, vel aliquo signo vel conio communis Florentie, dum tum in ipsis florenis et quolibet ipsarum sit impressio evidentium litterarum seu signum mitrie papalis per quod appareat non esse florenos de Florentia, et quod in ipsis florenis non sint scripte seu sculpte he lictere DE FLORENTIA.* » Enfin, un tarif publié, vers 1369, par le recteur du Comtat-Venaissin, Philippe Cabassole [3], en indiquant son titre, son poids et sa valeur, atteste le cours du florin pontifical à cette époque : « *In primis quidam florenus de camera et papalis, qui est de liga XXIIII^or carat., quorum LXIII ponderant recte unam marcham, valet de grossis argenteis papalibus viginti sex solidos, et grossus papalis argenteus valet duos solidos sine pluri, et duodenus eciam papalis argenteus valet duodecim denarios.* »

1. Cf. R. Vallentin du Cheylard, *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blegier*, p. 20.

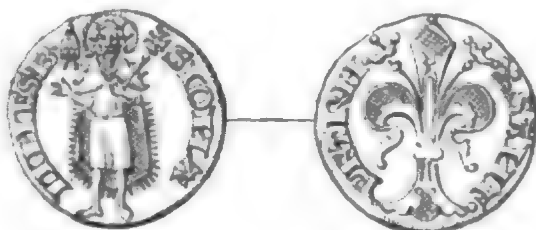
2. Rapportée par Orsini, *Storia delle monete della Republica fiorentina*, p. XXXVIII.

3. Édité par M. Prou, dans *Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire*, dans *Rev. num.*, 1897, p. 177.

Aussi, je crois être dans la vérité en disant que c'est par le pape Urbain V qu'ont été frappés les plus anciens florins à la légende *Sanctus Petrus* que nous possédons, c'est-à-dire ceux qui offrent la mitre comme différent [1]. Celui qui porte SANT PETRVS pourrait, il me semble, appartenir à



l'émission de 1364, tandis qu'il paraît logique de croire que ceux sur lesquels se lit SANT PETRII — légende qui fut



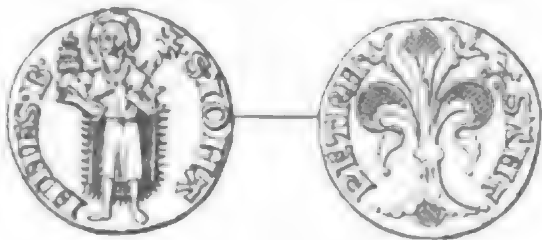
modifiée peut-être pour une simple raison d'équilibre épigraphique — ont été fabriqués en 1367-1368.

Les derniers florins pontificaux au type de Florence connus qui me restent à classer sont ceux qui offrent, de

1. Je ne veux pas rouvrir ici, au sujet de cette *mitre papale*, la discussion depuis longtemps close par M. Laugier. Je dirai seulement que la présence de ce différent n'est nullement un obstacle à l'attribution que je propose; M. E. Müntz, qui a consacré un travail très complet à l'étude de *La tiare pontificale du VIII[e] au XVI[e] siècle*, reconnaît lui-même (p. 48, n. 3) que : « Sur les monnaies des papes d'Avignon (cette branche de l'art conserve, est-il nécessaire de le rappeler, plus longtemps que la statuaire, le caractère hiératique, pour ne pas dire héraldique), la représentation de la tiare suit une évolution assez irrégulière. » Du reste, dans son ensemble, le différent en question présente la forme de pain de sucre commune à toutes les tiares que l'on rencontre sur les diverses monnaies avignonaises fabriquées jusqu'à cette époque. L'ordonnance de la république de Florence, citée plus haut, tranche d'ailleurs définitivement cette question.

même que les précédents, SANT PETRVS ou PETRII, mais qui ont, pour différent, une petite tiare ornée de trois couronnes faisant saillie au dehors.

Or, si l'on examine la série des monnaies émises par les papes dans leurs possessions de la vallée du Rhône, on constate que c'est sous Grégoire XI que cette forme de tiare paraît, pour la première fois, sur les espèces pontificales : elle est figurée sur un florin de nouveau type, présentant dans le champ, d'un côté, une grande tiare et, de l'autre, deux grandes clefs en sautoir [1], que ce pape paraît avoir fait frapper en 1371 [2]. Mais, en même temps qu'il émettait cette pièce d'or, d'un type nouveau, Grégoire XI continua à faire fabriquer le florin au coin traditionnel de Florence [3]. C'est donc à ce pape qu'il me paraît naturel d'attribuer, tout d'abord, les florins pontificaux au type florentin qui portent, comme différent, une petite tiare cerclée de trois couronnes.



Mais, un document analysé par M. Vallentin du Cheylard [4] prouve que, en 1384, l'anti-pape Clément VII fit encore frapper 3.000 florins de la Chambre au titre et au

1. Ce florin a été reproduit par M. Laugier, dans *Monnaies inédites ou peu connues des papes et légats d'Avignon*, dans *Congrès archéologique de France*, XLIX[e] session, p. 317.

2. Cf. R. Vallentin du Cheylard, *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blegier*, p. 20.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Digitized by Google

coin de ceux de Jean XXII, *ad ligam et signum sancte memorie domini Johannis Pape XXII*, c'est-à-dire, au type de Florence. Ils devaient porter, tout naturellement, le même différent que les précédents. Par suite, il me semble rationnel de laisser à Grégoire XI les florins à la tiare offrant SANT PETRII, légende qui continue normalement celle employée à la fin du règne d'Urbain V, et de donner à Clément VII ceux qui portent la légende plus complète SANT PETRVS, reprise sans doute à cette époque [1].



On ne connaît aucun florin pontifical au type de Florence postérieur à ceux que je viens d'énumérer; l'anti-pape Clément VII paraît avoir fait, pour la dernière fois, usage de ce coin qui dès lors fut définitivement remplacé par des espèces d'un aspect différent.

Je crois devoir me résumer en formulant les propositions suivantes, que j'espère avoir rendues acceptables par les explications qui précèdent :

1° Le florin de Jean XXII n'a pas été retrouvé jusqu'ici.

2° Le plus ancien florin pontifical connu est le florin à la légende COMES VENESI et au différent des clefs; il a été frappé à Sorgues, en 1344, par le pape Clément VI.

1. Grâce à l'extrême obligeance de M. Martin, le très aimable conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, à qui j'adresse ici mes vifs remerciements, j'ai pu étudier récemment, dans tous ses détails, ce florin qui fait partie des collections confiées à ses soins. Ce nouvel examen a confirmé pleinement mon opinion : c'est bien là un florin de la Chambre — son poids est supérieur à 3 gr. 50 — dont le style convient parfaitement à l'époque que j'indique comme étant celle de sa fabrication.

3° Tous les florins qui offrent SANT PETRVS ou SANT PETRII sont postérieurs à l'acquisition d'Avignon, en 1348, et ont été émis dans cet atelier.

Ceux qui portent la mitre, comme différent, ont été fabriqués sous Urbain V, les premiers en 1364, et les seconds en 1367-1368.

Les florins dont le différent est une petite tiare ornée de trois couronnes ont été frappés, ceux qui offrent SANT PETRII par Grégoire XI, en 1371, et ceux qui portent SANT PETRVS par l'anti-pape Clément VII, en 1384.

Comte de Castellane.

CHOIX

DE

MONNAIES ET MÉDAILLES

DU CABINET DE FRANCE

Pl. V

MONNAIES DE LA GRANDE-GRÈCE

(*Suite*[1]).

Étrurie. Rectifications. — L'explication que nous avons donnée de la légende de notre nº 2 (1903, p. 399) est tout à fait illogique. On ne peut admettre que l'argent, d'abord à peu près inconnu en Étrurie, vît, à mesure qu'il s'y répandait, sa valeur augmenter par rapport à celle du bronze. C'est le contraire qui avait lieu. L'argent diminuait de valeur, ou, ce qui revient au même, le bronze renchérissait. Voici donc la rédaction par laquelle nous proposons de remplacer ce qui a été dit :

Les pièces d'argent successives de même poids, qu'elles portassent les signes X, puis ΛX ou enfin XX, avaient même valeur : l'argent, d'abord très rare, mais diffusé par l'importation des pays grecs, s'imposant comme étalon. Cependant, comme l'unité

1. Voy. ci-dessus, *Rev. num.*, 1903, p. 397, et 1905, p. 62.

monétaire officielle restait celle de bronze, *métal qui renchérissait* par opposition à son concurrent devenu moins rare, on fut obligé d'en diminuer le poids pour la maintenir au pair : c'est ce poids de bronze successivement réduit, — et d'ailleurs sous-entendu, — qui est multiplié par le chiffre grandissant de nos espèces, de sorte que le produit ne varie pas. Et voilà pourquoi les deniers d'argent de 8 gr. 50, qui portaient la marque X (soit 10 unités de bronze), puis ΛX (15), finirent par être marqués XX (soit 20 unités réduites de moitié), le chiffre X ayant passé aux monnaies de 4 gr. 25.

Tarente, n° 49. Quoique, sur l'exemplaire reproduit, le nom du magistrat ou plutôt du graveur paraisse bien être ΑΓΙV, il est certain que les lettres ont été déformées par un défaut de frappe, et qu'il faut lire ΑΡΙΣ (Aristoxenos) (*Communication de M. M.-P. Vlasto*).

LUCANIE

La Lucanie était, comme les précédentes contrées, habitée par des indigènes italiotes, presque toujours en lutte avec les colonies grecques dont nous décrivons les monnaies.

HÉRACLÉE

Héraclée, fondée conjointement par les Tarentins et les Thuriens sur l'emplacement de l'ancienne Siris (voy. ci-dessous), était d'origine relativement récente, et on n'y rencontre pas de pièces incuses ; elle fut, au IVe siècle, le siège de l'assemblée générale des Grecs d'Italie. Elle accepta, en 272, le protectorat romain.

380-300 av. J.-C.

54. Tête de Pallas, à droite, coiffée d un casque attique qui est orné de l'image du monstre Scylla, les bras étendus. A droite, dans le champ, restes d'une lettre.

R̸. [ΗΡΑΚΛΗΙΩΝ], légende rognée, à droite. Hercule terrassant le lion de Némée. Dans le champ, à gauche, sa massue ; en bas, une chouette ; en haut, la légende ΚΑΛ.

R. Statère. — 7 gr. 65.

La tête de Pallas-Athéné rappelle les monnaies de Thurium, métropole d'Héraclée. Le type d'Héraclès est en rapport avec le nom de la ville. La légende ΚΑΛ représente les initiales d'un nom de graveur ; on les retrouve à Tarente et à Métaponte.

55. Autre exemplaire.

R. Statère. — 7 gr. 78.

56. ΗΡΑΚΛΗΙΩΝ Tête de Pallas, à droite, coiffée d'un casque corinthien qui est orné de l'image de Scylla. Dans le champ, la lettre Ε.

R̸. Hercule nu debout, de face ; il a la main droite appuyée sur sa massue ; il tient son arc de la gauche ; la courroie de son baudrier est en sautoir sur sa poitrine, et il porte la dépouille du lion sur son bras gauche. Dans le champ, à gauche, une chouette et la légende [Α]ΡΙΣ.

R. Statère. — 7 gr. 90.

57. Tête de Pallas, de trois quarts à droite, coiffée d'un casque attique dont le timbre est orné d'une image de Scylla. Dans le champ, à gauche, les lettres ΦΙ (initiales du graveur Philistion).

R̸. ⊢ΗΡΑΚΛΕΙΩΝ. Chouette debout, de trois quarts à droite, sur une branche d'olivier. Dans le champ, à droite, massue ; à gauche, lettres indistinctes (ΑΡΙΣΤ, nom de graveur pour le revers ?).

R. Drachme. — 3 gr. 70.

Le signe ⊢ qui précède l'ethnique était quelquefois usité en Grande-Grèce, à l'époque archaïque, pour marquer l'aspiration que nous désignons aujourd'hui par l'esprit rude et, en français, par un H.

300-272 av. J.-C.

58. Tête de Pallas, à droite, coiffée d'un casque corinthien à aigrette qui est orné d'un griffon bondissant. En haut, ΑΡΙΣΤΟΓΕ; dans le champ, ΚΛΕ; en bas, Β.

R'. ⊢ΗΡΑΚΛΕΙΩΝ. Hercule nu debout, de trois quarts à gauche, la main droite appuyée sur sa massue, et tenant de la gauche une corne d'abondance et la dépouille du lion. Dans le champ, un bucrâne.

Ꞃ. Statère. — 6 gr. 50.

Le nom ΑΡΙΣΤΟΓΕ (Aristogénès) tient une trop large place pour une signature de graveur : c'est un nom de magistrat.

LAÜS

550-500 av. J.-C.

Laüs était une colonie, d'ailleurs ancienne, de Sybaris ; après la destruction de cette dernière, en 510, un certain nombre de Sybarites s'y établirent ; elle finit par tomber entre les mains des Lucaniens.

59. Débris de la légende ϺΑΣ (ΛΑΙ). Taureau à tête humaine cornue (Fleuve) allant à droite et regardant en arrière ; sous ses pieds, un grènetis entre deux lignes horizontales.

R'. ΜΟΝ (ΝΟΣ, rétrograde). Même type incus.

Ꞃ. Statère. — 7 gr. 07.

ΛΑΙΝΟΣ (de Laüs) est l'ethnique de la ville. — La façon de figurer le sol est propre à la décoration archaïque et fait penser aux ornements des vases peints.

MÉTAPONTE

550-480 av. J.-C.

Métaponte était, comme la précédente, une ville achéenne. Le type monétaire caractéristique de Métaponte est l'épi de blé,

qui fait allusion à l'extraordinaire fertilité de la plaine dans laquelle était située cette ville. Déméter y était honorée d'un culte particulier.

60. ΜΕΤ. Épi de blé. Grènetis au pourtour.

℟. Même type incus. Bordure radiée.

AR. Statère. — 7 gr. 93.

61. ΜΕΤΑ. Épi de blé. Bordure composée d'un grènetis entremêlé de lignes sinueuses.

℟. Même type incus. Bordure radiée.

AR. Statère. — 8 gr.

480-400 av. J.-C.

62. ΜΕΤΑ. Épi de blé. Grènetis entre deux lignes concentriques.

℟. Apollon nu debout, de face, la tête de style archaïque et tournée à gauche ; à côté de lui, le laurier, qu'il tient de la main droite; dans sa main gauche, un arc.

AR. Statère. — 7 gr. 83.

Le type de revers fut probablement inspiré par la statue que mentionne Hérodote (IV, 15) et qui représentait Apollon debout sur l'agora de Métaponte, avec des lauriers tout autour.

400-350 av. J.-C.

63. Tête de Dionysos Ammon ou d'Aristée, à droite, avec une corne et une oreille de bélier et des cheveux en toison.

℟. META en légende externe. Épi de blé avec la feuille. — Coups de cisaille (graffites) dessinant au droit une peau de panthère (pardalide) ; au revers, une charrue.

AR. Statère. — 7 gr. 50.

Le type d'Ammon, originaire de Cyrène, est soit barbu (Jupiter Ammon), soit imberbe (Dionysos lybien ou Aristée) ; tel quel, il se reconnaît avec certitude dans les monnaies métapontines

de petit module; pour le statère, avec cette oreille de bélier et ces cheveux en toison, il semble que le graveur ait voulu insister sur la personnalité d'Aristée, dieu agricole.

64. Tête de Déméter, à gauche, couronnée d'épis, les cheveux en torsades, avec un collier de perles.

℞. META. Épi de blé sur lequel on voit une sauterelle à tête de femme allant à gauche.

AR. Statère. — 7 gr. 52.

La sauterelle est fréquemment placée, ainsi que le rat, sur les monnaies de Métaponte, à titre propitiatoire, pour prier la divinité d'écarter ce fléau des moissons.

350-330 av. J.-C.

65. Tête barbue du héros Leucippe, à droite, coiffé d'un casque corinthien.

℞. META en légende externe. Épi de blé, avec massue dans le champ.

AR. Statère. — 7 gr. 57.

Le héros Leucippe était le fondateur de la colonie. Son nom figure sur des monnaies au même type.

330-300 av. J.-C.

66. Tête de Déméter, à droite, couronnée d'épis, un voile tombant sur la nuque; elle a une boucle d'oreille à trois pendeloques et un collier de perles. Devant, les lettres AΓ.

℞. META en légende externe. Épi de blé; sur la feuille de la tige, un rat des champs. Lettre Φ.

AR. — 7 gr. 82.

Cette belle pièce est l'œuvre des graveurs Apollonios pour le droit et Philistion pour le revers (déjà cité n° 57).

67. Tête de Déméter, à gauche, couronnée d'épis, avec le triple pendant d'oreille.

R. **META** en légende externe. Épi de blé avec sa tige. Dans le champ, amphore et lettre **A**.

68. Tête de Déméter, à gauche, couronnée d'épis; à gauche, **ΔΑΜΑΤΗΡ** (forme dialectale du nom de la déesse). Dans le champ, à gauche, un objet incertain (instrument aratoire?); à droite, **K**, initiale probable du graveur.

R. **META** en légende externe. Épi de blé avec crabe en symbole. Dans le champ, **ΑΓΧΙΠ** (Anchippos, magistrat).

R. Statère. — 7 gr. 85.

POSIDONIA-PÆSTUM

Déméter, déesse des moissons, régnait à Métaponte; c'est le dieu de la mer qui a donné son nom à Posidonia, autre colonie de Sybaris.

550-480 av. J.-C.

69. **ΜΟΠ** (**ΠΟΣ**) en légende externe rétrograde. Poseidon debout, à droite; il est nu, une draperie jetée sur ses épaules; les cheveux retombent en boucles sur la poitrine, l'œil est dessiné en amande et toute la musculature est modelée suivant le style archaïque; il étend la main gauche et brandit de la droite son trident. Bordure composée d'un grènetis avec enroulement de lignes sinueuses.

R. Même type incus, avec la légende. Bordure en arête de poisson.

R. Statère. — 7 gr. 46.

480-400 av. J.-C.

70. Poseidon dans la même attitude, mais de style moins archaïque; à droite, un monstre marin qu'il s'apprête à transpercer.

R̸. ΠΟΣΕΙΔ... Taureau allant à gauche ; au-dessous, un grain d'orge.

R. Statère. — 7 gr. 88.

300-268.

71. ΠΑΙΣΤΑΝΟ[Ν]. Tête d'un jeune dieu fleuve, muni de deux petites cornes sur le haut de la tête et couronné de roseaux, à gauche. Dans le champ, un cygne.

R̸. Les Dioscures à cheval au galop, à gauche, reconnaissables à leur bonnet conique (*pileus*) ; leur manteau flotte au vent, l'un d'eux tient une palme. Dans le champ, divers symboles et au-dessous un **M**.

R. Statère. — 7 gr. 05.

Pæstum est le nom que donnèrent les Lucaniens à Posidonia quand cette ville fut tombée entre leurs mains, dans les premières années du IV[e] siècle. Ces monnaies de Pæstum ne peuvent, d'autre part, être postérieures à l'année 268, époque où les Romains confisquèrent à leur profit le monnayage de l'argent.

SIRIS ET PYXUS

Vers 560 av. J.-C.

Siris, colonie ionienne, fut forcée vers 560 par ses puissantes rivales, Métaponte, Sybaris et Crotone, d'entrer dans la confédération achéenne. C'est alors qu'elle frappa de compte à demi avec la ville de Pyxus, sa voisine, des monnaies incuses appartenant au système dont nous avons déjà parlé à propos de Tarente.

72. ΜΟΝΙΡΙΣΜ (= Σιρῖνος, de Siris) en légende externe rétrograde. Taureau debout, à gauche, retournant la tête, le bas de la queue noué ; le sol est indiqué par une double ligne, dont l'une en grènetis. Bordure composée d'un grènetis entremêlé de lignes sinueuses.

℞. ΓV+ | MƎO (= Πυξόες, Pyxus), en légende partie externe partie interne rétrograde. Même type incus.

Ꞧ. Statère. — 8 gr.

SYBARIS

Avant 510.

Le proverbe bien connu de la mollesse des Sybarites atteste la richesse à laquelle était parvenue cette importante colonie achéenne. Elle fut détruite par les Crotoniates.

73. Taureau debout, à gauche, retournant la tête, le bas de la queue noué; le sol est figuré par un grènetis entre deux lignes horizontales; à l'exergue, WM (= Συ rétrograde). Au pourtour, bordure composée d'un grènetis entremêlé de lignes sinueuses.

℞. Même type incus.

Ꞧ. — 7 gr. 97.

THURIUM

Cette colonie, fondée en 443 av. J.-C. dans un site voisin de l'ancienne Sybaris, hérita de sa prospérité. Les habitants, en majorité Ioniens, ravitaillèrent la flotte athénienne lors de l'expédition contre Syracuse (415), et le type monétaire du droit est la tête de Pallas-Athéné. Quant au revers, c'est le taureau déjà signalé, qui paraît avoir eu un double sens : il symbolisait le Fleuve local (ici la rivière Crathis) dans son aveugle fureur de torrent débordé et en même temps une divinité d'un caractère plus général, semi-infernale, semi-dionysiaque, qui présidait à la naissance souterraine et à la subite expansion de ces cours d'eau.

420-390 av. J.-C.

74. Tête de Pallas, à droite, coiffée d'un casque attique sur le timbre duquel est une branche d'olivier. A droite, en haut, lettre Φ, initiale de graveur.

R'. ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau debout, à gauche, la tête abaissée, prêt à foncer en avant; entre ses jambes, un oiseau. A l'exergue, poisson.

R. Statère. — 8 gr.

390-350 av. J.-C.

75. Tête de Pallas, à droite, coiffée d'un casque attique; sur le timbre est figuré Scylla dont on voit très nettement les deux têtes de chien à sa poitrine ainsi que les écailles sur son corps de poisson, et qui tient un bras levé, l'autre abaissé. Derrière le cou de la déesse, une signature peu distincte.

R'. ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau cornupète, à droite ; à l'exergue, un poisson.

R. Tétradrachme. — 15 gr. 82.

76. Même tête, tournée à gauche.

R'. Même description.

R. Tétradrachme. — 15 gr. 95.

VÉLIA

Vélia fut fondée en 540 av. J.-C. par des Phocéens qui fuyaient l'invasion perse. Le type du droit de leurs monnaies (Pallas-Athéné) témoigne de cette origine ionienne; le type de revers (lion) évoque des souvenirs d'Orient.

77. Tête de Pallas, à droite; elle est coiffée d'un casque attique timbré d'un griffon bondissant.

R'. ΥΕΛΗΤΩΝ à l'exergue. Lion allant à droite; au-dessus, le pentalpha et les initiales ΦΙ du graveur Philistion.

R. Statère. — 7 gr. 40.

Le pentalpha (cinq alphas enlacés) est un symbole magique d'une haute antiquité qui, sous le nom de *Sceau de Salomon*, a fait fortune au moyen âge; c'est ici une marque de monétaire,

un différent, comme le caducée sur le n° 79. On pourrait y voir une étoile, si les Anciens n'avaient l'habitude de représenter les astres d'une façon tout autre (voy. par exemple n° 84).

78. Autre exemplaire. Variété de coin. Derrière la tête, un Θ. Au revers, pas de pentalpha ; on lit Φ en haut, P entre les pattes du lion.

R. Statère. — 7 gr. 65.

79. Tête de Pallas, à gauche, coiffée d'un casque attique timbré d'un griffon. Lettres Φ, ☧.

R'. ΥΕΛΗΤΩΝ à l'exergue. Lion allant à droite, plus rampant que le précédent. En haut, un caducée.

R. Statère. — 7 gr. 57.

80. Même description, sauf que le casque est plus orné. Lettre Θ.

R'. ΥΕΛΗΤΩΝ. Lion, à droite, dévorant une tête de bélier. En haut, dans le champ, lettres ΦΙ et sauterelle.

R. — 7 gr. 60.

81. Tête de Pallas, à gauche, coiffée d'un casque attique timbré d'une branche d'olivier.

R'. ΥΕΛΗΤΩΝ. Lion bondissant sur un cerf, à gauche. Le contour des figures a été marqué par l'action du feu d'une teinte rouge et bleuâtre.

R. Statère. — 7 gr. 72.

(*A suivre.*)

MÉLANGES & DOCUMENTS

LE LIVRE DE RAISON DE GUILLAUME D'ERCUIS

Le « livre de raison » de Guillaume d'Ercuis fournit des renseignements intéressants sur la circulation monétaire au temps de Philippe le Bel. Ce registre a été étudié par M. L. Delisle dans l'*Histoire littéraire de la France* [1] et publié en grande partie par M. J. Petit sous forme de thèse latine, en 1900 [2] ; M. Borrelli de Serres l'a utilisé dans son récent ouvrage [3].

Guillaume d'Ercuis, né à Ercuis (Oise) entre 1250 et 1260, précepteur de Philippe le Bel, ne joua aucun rôle actif dans les grandes affaires du règne ; il conserva néanmoins la faveur du prince, qui le combla de présents. Avec le titre de clerc et de notaire du roi, il cumula les revenus de plusieurs prébendes dans les églises de Senlis, de Noyon, de Laon, de Reims, et s'occupa surtout de gérer ses propriétés. Il tenait de toutes ses opérations un journal détaillé qui a disparu ; mais nous possédons la transcription, faite vers 1312, des passages les plus saillants des registres antérieurs ; de là ces renseignements si précieux sur la valeur des biens ruraux, les modes d'exploitation de la terre, le coût des travaux de construction, des procès, etc...

1. *Hist. litt. de la France*, t. XXXII, p. 154-171.

2. J. Petit, *De libro rationis Guillelmi de Erqueto*. Paris, Picard, 1900. D'après le ms. de Sainte-Geneviève 2025.

3. B. de Serres, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel* Ext. de la *Gaz. num. fr.*). — Cf. l'analyse critique que nous avons donnée de cet ouvrage dans *Le Moyen Age*, 1905, p. 217-257.

M. Delisle a fait connaître quelques-uns de ces textes, M. Petit en a ajouté beaucoup d'autres, mais les comptes où se traduit le pouvoir de l'argent à cette époque ne sont pas tous publiés *in extenso*. Au reste, de pareils documents concernent l'histoire économique plutôt que l'histoire monétaire proprement dite, et — abstraction faite de quelques exemples bien choisis dans le genre de ceux que présentait naguère M. B. de Serres[1] — nous ne pouvons avoir la prétention de faire rentrer dans le cadre de nos études tous les textes où est mentionnée une somme d'argent.

Nous ne nous attarderons pas davantage aux expressions courantes, *in bona moneta, fortis monete, debilis monete, tant de fort monnoie que de flebe*. Cela ne désigne nullement — est-il besoin de le dire ? — des sommes composées de pièces toutes bonnes ou toutes mauvaises, et ailleurs de pièces mêlées. La composition du numéraire n'est pas en cause directement dans ces formules, les monnaies mauvaises ont pu partout être mêlées aux bonnes, c'est la manière de compter qui importe, selon que le denier pris pour unité est le denier fort ou le denier faible.

Ainsi, p. 110 de la publication de M. Petit (fol. 24 ms.), nous voyons mentionner une somme *que de fort que de flebe* représentant le total des dépenses de plusieurs années qui furent les unes sous le régime du compte en monnaie forte et les autres sous le régime de la monnaie faible, le tout étant ramené au même système de compte, soit celui de la monnaie forte.

Comme le livre a un caractère rétrospectif, on trouvera la rubrique « forte monnaie » appliquée aux années 1294 et 1295 où personne n'avait encore songé à faire la distinction, et inversement, la mauvaise monnaie se prolonge au delà de 1306, en 1307 et 1308, parce qu'on trouvait commode, malgré la restauration du bon denier, de continuer l'usage du système de compte accoutumé. Il était donc inutile, pour la chronologie monétaire du règne, de transcrire les passages du livre de raison où sont

1. B. de Serres. *Les comptes de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Rev. num.*, 1904, p. 430-7.

employées de telles formules. Retenons seulement, du texte de la p. 120 (v. ci-dessous), que la proportion entre la faible et la forte monnaie était de 1 à 3. Ainsi variait la cote des espèces, en fonction des deniers dont le plus mauvais, celui de 1303, avait à peu près le tiers de la valeur intrinsèque du denier fort d'avant 1295 et de 1306.

Cette constatation mise à part, que reste-t-il de précieux pour nos études ? Les passages où est spécifiée l'espèce de monnaie dont s'est servi le payeur. Deux groupes de documents sont à signaler, l'un de l'année 1310 : ce sont des dépenses faites pour les bâtiments d'exploitation ; l'autre groupe de documents présente un état de la caisse de Guillaume dont le commencement et par suite la date a disparu. M. Delisle l'assigne à 1305 environ. Il semble en effet que cette évaluation soit voisine de l'époque où fut opéré le passage de la monnaie faible à la monnaie forte, et même que la réforme de septembre 1306 en ait été la raison d'être. Les taux attribués aux espèces sont tellement élevés, qu'il paraît impossible qu'ils aient dû grossir davantage : on était parvenu aux limites extrêmes du compte en monnaie faible[1].

— Fol. 5 v° ms. Ste-Genev. 2025 et J. Petit, p. 65 (1309, nov.).

A touz ceus qui ces présentes lettres verront et orront, Jehans de Erquez, escuier, sires de ce lieu, salut. Je fas assavoir à tous que honorables homs et discrez mestre Guillames de Erquez, clers nostre seigneur le roy de France, arcediacre de Theresche en l'église de Laon, a finé à moy du cheval de service que je li demandoie, pour reson du fié que il tient de moy en foi et en homage, par dis livres de tournois de forte monnoie... en l'an N. S. mil CCC et nuef, ou moys de novembre..... Lesqueles dis livres de tournois furent lors paiées en la meson du dit Jehan, — par xxii s. x tournois d'argent : vii l. xix s. x d. par., *pour le tournois* vii *d.* ; — et par iii doubles : ii deniers.

1. Deux arguments semblent militer en faveur de l'attribution à 1303 au plus tard : 1° Le petit royal ou *mantelet* de 1303 n'est pas mentionné. Mais aucun petit royal ne paraît dans ces comptes. 2° Le double parisis de 1296 est au pair et n'a pas encore subi de hausse du fait du double cornu de 1303, inférieur comme titre. Mais ce que nous disons ci-dessous p. 73-74 paraît répondre à cette objection.

— Fol. 8 ms. et J. Petit, p. 71 (1308-09).

Totalis recepta pecunie pro anno Domini M° CCC° nono.....: III^c LXIII l. V s. III d. par. cum uno tur. et cum uno duplo, fortis monete. Item... pro anno Domini M° CCC° VIII°: IIII^c LXXI l. XVI s. par ..... Summa totalis recepte: VIII^c XXXV l. XV d. par. fortis monete, I tur. cum uno duplo. Totalis expensa pro eodem anno: IIII^c LXIX l. XV s. VII d. ob. par. Sic excedit recepta expensam: III^c LXV l. V s. VIII d. cum picta[1] par., cum uno duplo.

— Fol. 8 v° et J. Petit, p. 71 (1311).

Totalis recepta pro anno Domini MCCCXI°: VII^c XVIII l. XIIII s. IIII d. p. cum uno duplo... Totalis expensa pro eodem anno : IIII^c LVI l. XIX s. III poit. par. I ob. et II duplis... Sic excedit recepta expensam : II^c LX l. XXXV s. II d. I poit. par.

— Fol. 8° v° et J. Petit, p. 72 (1312).

Totalis recepta pro anno Domini M° CCC° XII° : V^c LI l. V s. par... Totalis expensa pro eodem anno : IIII^c XL l. X s. VI d. cum III pictis et cum uno nanth..... Sic excedit recepta expensam pro eodem anno : CX l. XIIII s. IIII d. cum III pict. par.

— Fol. 21 v° et J. Petit, p. 105 (1310 n. st., 17 mars).

Celle année, le mardi feste sainte Gertrude virge, le XVIIe jour de marz, fut née Guillemete, fille Clément de Erquez, filleule dudit G., et baptisée après la messe de nonne en caresme ès fons de la parroise Saint Nicholas des Champs de Paris, à qui le dit G. donna VIII s. par. par VIII tournois d'argent du temps saint Loys, *pour le tournois* XII *d*.

— Fol. 28 v°, l. 16 sq. — Inédit (1310, 7 août).

.... Ce mesmes vendredi, pour le salaire de l'avocacie du dit Jehan de Rambules, advocat, pour IIII jours : IIII l. XVI s. lores à lui paiez à Noysi, par IIII florins à la mace, *pour le florin* XXIIII *s*.

— Fol. 29 v°, l. 1 sq. — Inédit (1310 n. st., 26 janv.).

.... XX l. par. par la monnoie qui s'ensuit.................. C'est à savoir par V s. de tournois d'argent (60 gros) : LVI s. VIII d., *pour la* XIIme [*de tournois*] XI *s.* IIII *d.*; — par II s. de tournois d'argent : XIIII s., *pour le tournois* VII *d.*; — par I florin à la rayne : XVI s. VI d. ; — par VIII florins à la mace : IX l. XII s., *pour le florin* XXIIII *s.*; — par VI florins de Florence : LXXII s., *pour le florin* XII *s.* ; — par XII s. VIII[2] estellins : XLVIII s. VIII d., *pour l'estellin* IIII *d.* ; — et par III doubles : II d.

1. La valeur de la pite ressort à 3/10 d. p. Ailleurs, c'est exactement 1/4 d. p.
2. Au lieu de VIII, on devrait lire II.

— Fol. 29 v°, l. 9, sq. — Inédit (1310 n. st., 31 mars).
. . . xx l. par. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par vii florins à la mace : viii l. viii s., *pour le florin* xxiiii *s.* ; — par viii florins à la rayne : vi l. xvi s., *pour le florin* xvii *s.* ; — par xxx tournois d'argent : xxviii s. iii d., *pour la* xii^{ne} (*de tournois*) xi *s.* iii *d.* ; — par viii s. et vii estellins : xxxiiii s. iii d., *pour l'estellin* iii d. ; — et par l s. de doubles : xxxiii s. iii d.[1].

— Fol. 29 v°, l. 17 sq. — Inédit (1310, 3 juin).
. . . . . . xxv l. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par xviii florins à la rayne : xv l. vi s., *pour le florin* xvii *s.* ; — par iii florins à la mace : lxxii s., *pour le florin* xxiiii s. ; — par vii s. et ix estellins : xxxi s., *pour l'estellin* iii d. ; — par vi s. tournois d'argent (72 gros) : lxviii s., *pour la* xii^{ne} xi *s.* iii *d.* ; — par xlvi cambrésiens : xxiii s., *pour le cambrésien* vi *d.*

— Fol. 29 v°, l. 23 sq. — Inédit (1310, 7 août).
. . . . xvi l. p. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par xvii florins à la rayne : xiiii l. ix s., *pour le florin* xvii *s.* ; — par xxvi tournois d'argent : xxiiii s. xi d., *pour le tournois* xi *d. obole* ; — par xviii estellins : vi s., *pour l'estellin* iii d., — et 1 d. per (par ?) 1 parisis.

— Fol. 29 v°, l. dernière et fol. 30. — Inédit (1310, 1er oct.).
. . . . x l. par. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par xv s. iii tournois d'arg. (183 gros) : viii l. xv s. iii d. ob., *pour le tournois* xi *d. ob.* ; — par i enciene malle blanche : iii d. ob. ; — par i florin à la rayne : xvii s. ; — par xvi estellins : v s. iiii d., *pour l'estellin* iiii d. ; — par ii d. blans de Valance : xxii d., *pour le den.* xi d. ; — et par iii doubles : ii d.

— Fol. 30, l. 5 sq. — Inédit (1310, 10 nov.).
. . . . x l. p. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par xliii s. de doubles : xxviii s. viii d[2]. ; — par xxii encienes malles blanches : vii s. iiii d., *pour la malle* iiii d. ; — par iii florins à la rayne : li s., *pour le florin* xvii *s.* ; — par iiii florins de Venise : xlviii s., *pour le florin* xii *s.* ; — par i florin de Florence : xii s. vi d. ; — par x tournois d'arg. du temps saint Loys : x s. ; — par x s. vii estellins : xlii s. iiii d., *pour l'estellin* iiii *d.* ; — et par ii parisis : ii d.

. . . .
(13 11, 8 juin)... xx s. p., — par xix tournois d'argent du temps lou roy

1. 600 doubles sont évalués 400 deniers, soit comme d'ordinaire une réduction au tiers de la valeur d'émission.
2. Le total décomposé donne xxvii s. vi d.

Philippe : xix s., *pour le tournois* xii d. ; — *et* par ii Valen[ciennois ?] : xii d.

— Fol. 30, § 2, l. 4 sq. — Inédit (1310 n. st., 24 févr.).

.... xviii s. p. ....

..... par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par iii s. vii estellins : xiiii s. iiii d., *pour l'estellin* iiii *d.* ; — par xii encienes malles blanches : iii s. vi d., *pour la malle* iii *d. ob.* ; — et par iii doubles : ii d.

— Fol. 30, § 2, l. 14 sq. — Inédit (1310, 28 avril).

.... xxvii s. iii d., — par i florin à la rayne : xvii s. ; — par xxi estellins[1] : x s. iiii d., *pour l'estellin* iiii *d.* ; — et par ii parisis : ii d.

— Fol. 30 v°, l. 5 sq. — Inédit (1310 n. st., 16 avril).

.... liiii l. p. paiez à Paris ....

.... par la monnoie qui s'ensuit.

C'est à savoir par v florins à la chaière : vi l. v s., *pour le florin* xxv s. ; — par xiii florins à la mace : xv l. xii s., *pour le florin* xxiiii *s.* ; — par x florins à la rayne : viii l. x s, *pour le florin* xvii s. ; — par xx florins de Florence : xii l., *pour le florin* xii *s.* ; — par xii tournois d'argent : xi s. iiii d. ; — et par lv s. v estellins : xi l. xx d., *pour l'estellin* iiii *d.*

— Fol. 31 v°, § 2, l. 4 sq. — Inédit (1310, 24 avril).

..... vi l. p. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par xx s. et i estellins : iiii l. iiii d ; — par ii florins à la rayne : xxxiiii s., *pour le florin* xvii s. ; — par iii cambrésiens : xviii d. ; — par xxxv tournois neirs petiz : ii s. iiii d. ; — par xxxvi mites : xxi d. ; — et par 1 arteisien : 1 d.

— Fol. 31 v°, § 2, l. 9, sq. — Inédit (1310, 29 mai).

.... iiii l. p. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par ii florins à la rayne : xxliiii s. (=34 s.), *pour le florin* xvii s. ; — par iii s. de tournois d'argent : xxxiiii s., *pour la* xii^ne^ xi *s.* iiii *d.* ; — et par iii s. d'estellins : xii s., *pour l'estellin* iiii *d.*

— Fol. 32, l. 2 sq. — Inédit (1310, 24 oct.).

..... lxx s. p. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par i florin à la rayne : xvii s., — et par xiii s. iii estellins : liii s. Et les xxx s. demouranz.

.... par i florin à la mace : xxv s. ; — par iiii tournois d'argent du temps du saint roy Loys : iiii s. iiii d. ; — et par ii estellins : viii d.

— Fol. 32, § 2, l. 18 sq. — Inédit (1310, 28 avril).

..... xx l. p. par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par x florins à la

1. Erreur de copie pour xxxi.

rayne : VIII l. X s., *pour le florin* XVII *s.* ; — par II florins de Venise : XXIIII s., *pour le florin* XII *s.* ; — par III florins à la mace de la provende de Noion : LXXII s., *pour le florin* XXIIII *s.* ; — par XXV s. d'estellins : C s., *pour l'estellin* IIII *d.* ; — et par III s. de tournois d'argent : XXXIIII s., *pour la* XII^ne XI *s.* IIII *d.*

— Fol 32 v°, l. 13 sq. — Inédit (1310, vers la Toussaint).

. . . . . [LXVIII s.] par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par III florins à la rayne : LI s., *pour le florin* XVII *s.* ; — par I florin de Venise : XII s. ; — par IIII tournois d'argent : II s. IIII d., *pour le tournois* VII *d.* ; — par V cambrésiens : II s. VI d., *pour le cambrésien* VI *d.* ; — par un arteisien : I d. ; — et par I parisis.

— Fol. 32 v°, l. 18 sq. — Inédit (1310, vers la Toussaint).

. . . . VIII l. parisis par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par IIII florins à la mace ; IIII[1] l. XVI s., *pour le florin* XXIIII *s.* ; — par I florin à la chaière : XXV s. ; — par I florin à la rayne : XVII s. ; — par V s. VI estellins : XXII s., *pour l'estellin* IIII *d.*

— Fol. 32 v°, l. 24 sq. — Inédit (1310, vers la Toussaint).

XXXIII s. paiez. . . . . par II florins de Venise : XXIIII s., *pour le florin* XII s. ; — par XXVI estellins ; VIII s. VIII d., *pour l'estellin* IIII *d.* ; — et par V petiz neirs tournois : IIII d.

Fol. 33, l. 21 sq. — Inédit (1310, 17 déc.).

. . . . . [VIII l. p. VII s.] par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par II florins de Florence : XXV s., *pour le florin* XII *s.* VI *d.* ; — par II florins à la rayne : XXXIIII s. ; — par I florin à la mace : XXIIII s. ; — par XVIII s. III estellins : LXXIII s., *pour l'estellin* IIII *d.* ; — par X cambrésiens : V s., *pour le cambrésien* VI *d.* ; — par I parisis ; — par III doubles : II d. ; — et par VI tournois d'argent ; V s. IX d., *pour le tournois* XI *d. ob.*

Fol. 33 (fin) et fol. 33 v°. — Inédit (1310, 17 nov.).

. . . . C s. de parisis paiez . . . . par la monnoie qui s'ensuit. C'est à savoir par III florins à la mace : LXXII s., *pour le florin* XXIIII *s.* ; — par I florin à la rayne : XVII s. ; — et par XXXIII estellins : XI s., *pour l'estellin* IIII *d.*

— Fol. 33 v°, l. 11 sq. — Inédit (1310, 17 nov.).

. . . . XXX s. p. par I florin de Florence ; XII s. VI d. ; — par IIII s. IIII estellins : XVII s. IIII d., *pour l'estellin* IIII *d.* ; — et par II parisis.

1. Faute de copie du scribe pour IIII l.

— Fol. 65 ms. et J. Petit, p. 120 et 121.

In primis et antiquis florinis ad sceptrum, IIᶜ flor. : VIᶜ IIIIˣˣ l. par. debilis monete, *pro flor.* LXVIII *s.*

In florinis ad cathedram, XXXI flor. : CVIII l. X s. p. deb. mon., *pro flor.* LXX *s.*

Item in florinis ad sceptrum, IIIˣˣ X flor. : IIIᶜ VI l. par. deb. monete, *pro flor* LXVIII *s.*

In florinis regine, XV flor. : XXXVI l. par. deb. monete, *pro flor.* XLVIII *s.*

In florinis Florencie, LXV flor. : CX l. X s. par. deb. mon., *pro flor.* XXXIIII *s.* Inde amoti pro Regalimonte, LI flor.

Summa totalis valoris hujusmodi florinorum : XIIᶜ XLI l., val. in forti moneta IIIᶜ XIII l. XIII s. IIII d. par.

In tur. argenti de tempore beati Ludovici, LI s. VIII d. tur. : IIIIˣˣ XIII l. par. deb. monete, *pro tur.* III *s.*

In tur. argenti, LX s. tur. : CII l. par. deb. monete, *pro tur.* XXXIIII *d.*; expensi.

Item in consimilibus tur. ex antiquo, VII l. II s. VII tur. : XIIˣˣ l. XLVII s. X d. par. deb. monete, *pro tur.* XXXIIII *d.*

In tur. argenti, IIIˣˣ l. [1] XXX tur. : IIIˣˣ VI l. XII s. VI d. par. deb. monete, *pro tur.* XXI *d.*

Item in tur. argenti, de prebenda et archidiaconatu Lauduni, XXVIII s. VI d. tur. : XXIX l. XVIII s. VI d. par. deb. monete, *pro tur.* XXI *d.*

In stellingis, XLIII s. VI d. stellingi : XXVI l. III s. deb. monete, *pro stellingo* XII *d.*

In primis parvis nigris tur., XXX l. : IIIˣˣ X l. tur., val. LXXII l. par. deb. monete, *pro tur.* III *tur.*

Item in consimilibus tur. de prebenda Noviomensi, XXXIII s. V tur. : IIII l. par. deb. monete, *pro tur.* III *tur.*

In primis duplicibus tur., X l. X s. : XVIII l. VII s. VI d., IIIIᵒʳ *tur. positi pro* VII.

In antiquis par. de tempore beati Ludovici, VIII l. V s. III d. : XXIIII l. XVI s., *pro par.* III *d.*

In primis dupl. par., XXV l. : L l., *pro dupl.* II *d.*

Item in consimilibus dupl., XVII l. V s : XXXIIII l. X s. par. deb. monete, *pro dupl.* II *d.* In predictis per furtum LXXV s., val. VII l. X s. deb. monete.

Item in dupl. in armariolo camere inferioris, C s., X l. par. deb. monete, expensi.

1. Lisez IIIIˣˣ s.

Summa totalis hujusmodi numerate pecunie ultime: VII^{c} IIII^{xx} l. LXXV s. IIII d. deb. monete, val II^{c} LXI l. V s. I d. fortis monete.

Summa totalis debilis monete: II^{M} XXXIIII l.[1] XV s. III d.

Summa totalis fortis monete: VI^{c} LXIIII l. XVIII s. V d.

Si on compare les passages que nous venons de citer au curieux *Journal du trésor du Temple* (12 mars 1295 — 4 juillet 1296) publié par M. Delisle[2], on est frappé de l'importance énorme qu'ont prise dans l'intervalle de quinze ans les monnaies d'or. Dans la première partie du *Journal*, la proportion du métal jaune est insignifiante; dans les six derniers mois, elle ne s'élève encore qu'à 4 °/₀ d'or pour 96 d'argent. Dans l'inventaire de 1306, la somme en argent n'est plus que le double environ de la somme en or ; enfin, dans les comptes de 1310, la proportion est renversée, et nous trouvons ci-dessus, pour 100 parties : 70 d'or et 30 d'argent[3]. Cette disparition graduelle de l'argent cédant la place à l'or est le phénomène monétaire le plus curieux qui soit du règne de Philippe le Bel; l'or, émis à un taux trop élevé par le gouvernement qui croyait avoir tout gagné à exagérer le rapport légal des deux métaux, importé par les banquiers qu'enrichissait le drainage de l'argent, l'or, dis-je, jouait le rôle du métal vil qui emplit les caisses au détriment de la fortune publique, tellement qu'en 1315 il ne restera plus dans la circulation que de l'or et de la monnaie noire.

Passons au détail des espèces signalées dans ces comptes. Ce sont les suivantes :

I. — *Monnaies d'or.*

1. Florins à la chaire (*Florini ad cathedram, Florins à la chaière.* Hoffmann, pl. XII, fig. 3). Royaux forts fabriqués pour la première fois en 1303, quand fut restaurée la valeur intrinsèque de la monnaie d'or. Émis au taux de la monnaie faible, c'est-à-dire à 50 s. p. (62 s. 6 d. t.), ils sont cotés en 1306, 70 s. p.

1. Lisez II^{M} XXIIII l.

2. L. Delisle, dans *Mémoires sur les opérations financières des Templiers*, p. 162-210.

3. En tenant compte des deniers, on a en 1310 : or 69 1/4 ; argent 29 1/4 ; m. noire 1 1/2.

(87 s. 6 d. t.); ils durent être ramenés par la réforme de 1306 au tiers environ, et nous les voyons remonter en 1310 à 25 s. p. (31 s. 3 d. t.).

2. Florins à la masse (*Florini ad sceptrum*, *Florins à la mace*. Hoffmann, pl. XII, fig. 4). Les premiers royaux frappés, et qui furent, par rapport aux petits royaux existants, des deniers affaiblis en valeur intrinsèque. Il y eut probablement plusieurs émissions de conditions un peu différentes. Cependant, dans l'inventaire de 1306, les uns, qui sont qualifiés de *primi et antiqui*, et les autres, dépourvus de cette mention, sont tous évalués au taux uniforme de 68 s. p. (85 s. t.). Mais les comptes de 1310 distinguent une masse à 25 s., considérée comme équivalente au royal fort, et une autre à 24 s., dont le taux correspond à celui de 68 s. pour 1306; en aucun cas, le rapport au royal fort n'est celui fixé par le roi en 1308 [1]; à plus forte raison n'accuse-t-il pas l'abaissement de titre de 24 à 21 carats indiqué par Lautier dès 1296 [2].

3. Florins à la reine (*Florini regine*, *Florins à la rayne*. Hoffmann, pl. XI, fig. 3, d'après Marchéville). Ces monnaies, souvent citées dans les comptes du temps, n'ont pas été identifiées avec certitude. Elles sont cotées ici 48 s. p. (60 s. t.) en 1306, et 17 s. ou 16 s. 6 d. p. en 1310, probablement d'après leur état de conservation.

En résumé, nous voyons qu'en 1310 les chiffres indiqués par le roi pour la monnaie d'or deux ans plus tôt sont à peu près maintenus dans les transactions, mais s'appliquent, au lieu des tournois, à des comptes en deniers parisis; ils sont donc majorés des 4/5, à l'époque même où le roi rendait ordonnance sur ordonnance pour décrier les masses et les reines [3]. Il décriait également les florins de Florence que nous voyons circuler.

4. Florins de Florence (*Florini Florencie*, *Florins de Florence*). Ils sont inscrits en 1306 pour 34 s. p., soit la moitié des royaux

1. Saulcy, *Doc.*, p. 167 et 170.
2. Par interprétation (Voy. notre *C. R.* ci-dessus mentionné). Lautier dit même 1286 (Saulcy, *Doc.*, p. 146).
3. Saulcy, *Doc.*, p. 174. — *Ord.*, I, 474.

affaiblis et, en 1310, les uns pour 12 s. p., les autres pour 12 s. 6 d., soit la moitié des royaux forts et des royaux légèrement affaiblis. On est étonné de ne rencontrer nulle part dans ces écritures de petits royaux, comme il dut en être frappé dès le commencement du règne et en 1303 ; peut-être se confondaient-ils avec le florin de Florence.

5. Florins de Venise, en 1310 : 12 s. p. (15 s. t.).

II. — *Monnaies d'argent.*

1. Les gros tournois. Gros du temps de saint Louis (*Turonenses argenti de tempore beati Ludovici*, *Tournois d'argent du temps saint Loys* ou *du temps du saint roy Loys*). Ils sont cotés en 1306, 3 s. ou 36 d. p. (45 d. t.) ; en 1310, ils valent les uns 12 d. (15 d. t.) et les autres encore plus. Certain gros dits *du temps lou roy Philippe* sont mis sur le même rang ; d'après M. Borrelli de Serres, ce sont les gros frappés jusqu'en 1295, avant tout affaiblissement. Quant aux autres *tournois d'argent*, ceux qui en 1306 valent 34 d. p. la pièce (42 1/2 d. t.) seraient les gros légèrement affaiblis de 1296 [1], évalués en 1310 à 11 1/2 et 11 1/3 d. p. Cette appréciation est ingénieuse et je la crois vraie, mais comme la science n'a pas encore pu distinguer ces émissions en nature, on se demandera si nous n'avons pas affaire plutôt à des classements établis du temps de Guillaume suivant le degré de conservation des espèces. Et cependant, pour ce qui est du gros de 21 d. p. (7 d. p. en 1310), il est trop différent des autres, il répond trop bien aux conditions du bail de 1303 [2] suivi d'une réduction au tiers en 1306, pour qu'on se refuse à y voir ce gros affaibli à 9 d. de fin, nié par Marchéville

1. Le rapport de valeur 45/ 42 1/2 d. t. est 1,05 ; le rapport présumé des poids de fin de 4 gr. 044 et 3 gr. 723, si on admet le remplacement de la taille à 58 au marc par la taille à 63, est 1,08, donc sensiblement le même. — La mention *ex antiquo* appliquée à quelques-uns ne modifie pas leur valeur : c'est une indication de provenance, signifiant qu'ils venaient d'un ancien fonds ; on remarquera toutefois la coïncidence de cette expression avec le terme *antiqui* appliqué aux florins de 1296.

2. Saulcy, *Doc.*, p. 157. — Cf. M. Prou, dans *Rev. num.*, 1897, p. 189.

et resté inconnu, mais qui dut néanmoins être frappé par les frères Le Flament [1].

2. Blancs de Valence, Cambrésiens, Valenciennois, Esterlins. Sur ces monnaies étrangères aux monnaies royales, voy. nos observations dans *Proc.-verb. de la Soc. de num., séance du 3 mars.*

3. Mailles tierces (*enciene malle blanche*). Cette expression vient à l'encontre du dire des numismates qui, par une interprétation abusive des textes, ne veulent pas que la maille tierce ait été frappée avant 1308. Guillaume d'Ercuis n'aurait pas traité d'« ancienne » une monnaie datant de deux années. L'une de ces mailles paraît correspondre au gros antérieur à 1296, et l'autre au gros de cette émission.

III. — *Monnaies noires.*

1. Deniers parisis (*Antiqui parisienses de tempore beati Ludovici, Parisis*). Les parisis du temps de saint Louis (et ceux du commencement du règne, probablement confondus avec eux) sont évalués, en 1306, 3 unités, conformément à leur rapport de valeur intrinsèque avec les parisis affaiblis qui les remplaçaient comme unité simple. Ces bons parisis, auxquels s'ajoutèrent ceux fabriqués à partir de 1305, redeviennent l'unité après la réforme et sont inscrits comme tels en 1310.

2. Deniers tournois (*Primi parvi nigri turonenses, Tournois neirs petiz*). Deniers forts valant 3 deniers tournois de compte en 1305 et 1 denier tournois en 1310.

3. Doubles (*Primi duplices parisienses, Primi duplices turonenses, Dupla, Doubles*). Les doubles deniers furent une monnaie affaiblie, frappée de 1296 à 1303 ; l'expression *primi* semble indiquer que ceux de l'inventaire remontaient à 1296. En bonne justice, ils devraient être cotés un peu au-dessus du pair, au tarif de la faible monnaie, puisqu'ils avaient eu pour successeurs les cornus de 1303 encore plus affaiblis ; mais il ne faut pas oublier

1. Dès 1308, le roi ordonnait « sous paine de corps et d'avoir » de les porter à la Monnaie mais cette prescription n'était pas plus observée que les autres.

que le texte de l'inventaire est accompagné d'une traduction en monnaie forte qui suppose connue l'ordonnance de 1306, laquelle ramena en bloc tous les doubles au tiers de leur valeur d'émission. En 1310, on ne distingue même plus les doubles tournois d'avec les doubles parisis : il ne se rencontre que des doubles évalués 2/3 de parisis [1].

4. Artésiens, Nantais, Poitevines. V. *Proc.-verb. de la Soc. de num., séance du 3 mars.*

5. Obole. Demi-denier.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nombre des pièces	Désignation des pièces	Valeur en parisis	Valeur en tournois	Date
31....	Florin à la chaire.......	70 s.....	87 s. 6 d.	1306
290....	Florin à la masse.......	68 s.....	85 s.	—
15....	Florin à la reine........	48 s.....	60 s.	—
65....	Florin de Florence......	34 s.....	42 s. 6 d.	—
620....	Gros de saint Louis.....	36 d.....	45 d.	—
2431....	Gros.................	34 d.....	42 d. 1/2.	—
19572....	Gros.................	21 d.....	26 d. 1/4.	—
522....	Esterlin..............	12 d.....	15 d.	—
1984....	Parisis de saint Louis...	3 d.....	3 d. 3/4.	—
7601....	Premier p^t tournois noir.	2,4 d....	3 d.	—
10140....	Premier double par.....	2 d.....	2 d. 1/2.	—
2520....	Premier double tourn...	1 d. 3/4.	2,18 d.	—
6....	Florin à la chaire.......	25 s.....	31 s. 3 d.	1310
1....	Florin à la masse.......	25 s.....	31 s. 3 d.	—
46....	Florin à la masse.......	24 s.....	30 s.....	—

1. Sur le rapport de valeur des doubles parisis et tournois au temps de la faible monnaie, voy. *Proc.-verb. de la Soc. fr. de num.*, 1905, p. XXI. — On pourrait croire que le texte de la p. 71 du livre de M. Petit (cité ci-dessus) désigne un « double de forte monnaie ». Il n'en est rien. Le mot *fortis monete*, que nous détachons par une virgule, devrait précéder, comme on le voit quelques lignes plus bas. C'est justement parce que le double s'accorde mal avec le compte en monnaie forte, qu'il est mentionné à part. Pour l'année 1311, dont le compte est à la suite, la valeur du double ressort à 2/3 d. p., comme d'ordinaire.

80....	Florin à la reine........	17 s.....	21 s. 3 d.	1310
1....	Florin à la reine........	16 s. 6 d.	20 s. 7 d.	—
4....	Florin de Florence......	12 s. 6 d.	15 s. 7 d.	—
26....	Florin de Florence......	12 s.....	15 s.....	—
9....	Florin de Venise........	12 s.....	15 s.....	—
4....	Gros de saint Louis.....	13 d.....	16 d. 1/4.	1310
18....	Gros de saint Louis.....	12 d.....	15 d.....	—
19....	Gros du roi Philippe....	12 d.....	15 d.....	1311
215....	Gros de 11 d. ob.	11 d. 1/2.	14 d. 1/3.	—
246....	Gros (11 s. 4 d. la douz.).	11 d. 1/3.	14 d. 1/6.	1310
2....	Blanc de Valence.......	11 d.....	13 d. 3/4.	—
302....	Gros de 7 d............	7 d.....	8 d. 3/4.	—
64....	Cambrésien............	6 d.....	7 d. 1/2.	—
2....	Valen[ciennois] (?)......	6 d.....	7 d. 1/2.	1311
2367....	Esterlin...............	4 d.....	5 d.....	1310
22....	Ancienne maille blanche.	4 d.....	5 d.....	—
13....	Ancienne maille blanche.	3 d. 1/2.	4 d. 1/3.	—
9....	Parisis................	1 d.....	1 d. 1/4.	1310
2....	Artésien..............	1 d.....	1 d. 1/4.	—
40....	Petit tournois..........	4/5 d.....	1 d.....	—
1128....	Double.	2/3 d.....	5/6 d.....	—
36....	Mite..................	0,58 d....	».......	1310
1....	Nan[tais] (?)...........	1/2 d.....	».......	1312
»....	Obole.................	1/2 d.....	».......	»
»....	Pite ou pougeoise......	1/4 d.....	».......	»

A. Dieudonné.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

1. — Dans les ruines de Toukh-el-Garmous (Égypte), un ânier a trouvé un grand vase qui contenait diverses pièces d'orfèvrerie égyptienne, coupes, patères, rhyton en forme de griffon en argent et des bracelets en or. Le Musée des Antiquités a pu réunir 108 pièces d'or et des monnaies d'argent de Ptolémée Ier Soter, qui provenaient de la même découverte. Ces pièces sont à fleur de coin. — G. Maspéro, *Le trésor de Toukh-el-Garmous* dans le *Journal des Débats*, 27 décembre 1905; *L'Illustration*, 27 janvier 1906.

2. — A Temes-Remetén (Hongrie), on a trouvé 189 deniers romains, dont les derniers sont d'Auguste, et 8 tétradrachmes de Thasos. — *Numizmatikai Közlöny*, 1905, 99.

3. — Dans une localité indéterminée du département de la Marne, entre Reims et Châlons-sur-Marne, en novembre 1905, on a découvert un grand dépôt de statères dont j'ai vu environ 400 exemplaires entre les mains de deux changeurs de Paris (Perles frères et Banque Vasseur).

Il y avait environ 200 statères attribués aux Morini dont quelques exemplaires ont des restes apparents de la tête du prototype ; au R. le cheval disloqué. Le poids moyen est de 6 gr. 50 ; le titre de 700/1000.

L'autre série des lots que j'ai vus comprenait environ 200 statères globuleux marqués d'une croix, semblables à ceux qu'on a déjà recueillis non loin de Reims (Voy. mon *Traité des m. gauloises*, p. 476, 522 et 540, trésor de Sainte-Preuve, Aisne). Le poids de ces pièces est de 7 gr. 30 en moyenne et le titre de 685/1000. Le poids est donc plus fort et le titre plus faible pour ces pièces que pour les statères de la première série, et ce fait peut faire admettre qu'ils ont eu cours pour la même valeur.

Quant aux pièces dites des Morini, elles sont analogues à celles trouvées en dépôts entre Guignicourt et Variscourt (Aisne), à Ambleny (Aisne), à Ledringhen (Nord).

4. — A Metz, en 1903, on a fait une trouvaille de 400 deniers environ dans l'île du cimetière, au nord de la ville. La pièce la plus récente a été frappée en 28 av. J.-C. Il est remarquable que dans un trésor trouvé à Metz en 1881, la pièce la plus récente était de l'an 15 av. J.-C. D'autre part, une trouvaille de 25 deniers d'Auguste a été faite en 1875, près de l'église de Sablon, à côté de Metz. — H. Dragendorff, dans *Bonner Jahrbücher*, f. 113, 1905, 243. Cf. J. B. Keune, *Fundbericht über die Ergebnisse der Erdarbeiten... von Metz*, 1905, col. 4 (Extr. du *Korrespondenzblatt d. Wd. Zeitschrift*).

5. — Entre Châteauneuf-de-Randon et Mende (Lozère), un cultivateur nommé Maurin a découvert des substructions antiques, au milieu desquelles se trouvait une boîte d'argent contenant des monnaies de Claude, Trajan, d'Alexandre Sévère, de Maximin et de Julia Domna. — *Bollettino di Num.*, 1905, 124.

6. — La découverte de Jublains, que j'ai signalée brièvement (*Rev. num.*, 1905, p. 406, n° 24), contenait, non pas des monnaies de Gordien III, mais une série qui se décompose ainsi : 66 Valérien, 177 Gallien, 55 Salonine, 1 Mariniane, 10 Salonin, 552 Postume. — *D'après une communication faite par M. N. Valois à la Société nationale des Antiquaires de France.*

Il faut par conséquent rapprocher ce dépôt de celui trouvé aussi à Jublains en 1879 (Voy. A. Blanchet, *Les trésors de m. romaines et les invasions german. en Gaule*, p. 231, n° 529).

7. — La trouvaille de Labeaume (Ardèche) que j'ai signalée dans la *Rev. numismatique* (1905, p. 406, n° 26) ne contenait pas de monnaies carolingiennes, mais plusieurs centaines de deniers du XIII[e] siècle : deniers tournois royaux, deniers des archevêques de Lyon et de Vienne, des évêques de Valence, de Clermont et du Puy. Ce dépôt trouvé dans un trou de rocher par des carriers a été dispersé avant d'avoir été examiné en entier. — *Renseignement communiqué par M. Ph. Testenoire-Lafayette.*

Il est possible que cette trouvaille soit la même que celle venue à Paris, qui renfermait des deniers de Gap et un denier inédit d'Orange.

8. — A Vailly-sur-Aisne (Aisne), en juillet 1905, on a trouvé des *moutons* d'or de Jean le Bon, de Louis de Male, comte de Flandre, de Jeanne et de Wenceslas, ducs de Brabant, et des *francs à cheval* de

Jean le Bon et de Louis de Male. Ces pièces sont bien conservées. — *Bullet. de Num.*, 1905, 125.

9. — A Banoncourt (Meuse), au cours des travaux exécutés par la Compagnie de l'Est, on a trouvé environ 300 pièces d'or et d'argent de l'époque d'Henri IV et des bijoux.

10. — A Nassadel, près d'Uschütz (Cercle de Pitschen, en Silésie), en octobre 1905, on a trouvé un vase rempli de hellers de Breslau, de Liegnitz, de Brieg, de Glogau, d'Oels, de Wohlau, de Neisse, de Ratibor, de Schweidnitz, d'Oppeln et de Fraustadt. Il y avait aussi un demi-gros de Wladislas Jagiello de Pologne, un gros de Prague de Wenceslas et des ducats de Sigismond de Hongrie. En tout 976 pièces enfouies vers 1450. — *Berliner Münzbl.*, 1906, 230.

11. — A Sarstedt (Cercle d'Hildesheim, Hanovre), on a fait récemment une trouvaille de 5.400 gros d'Hildesheim avec quelques bractéates et deux barres d'argent. Ce dépôt est entré en possession du Musée provincial de Hanovre et sera publié par M. Kretschmer dans l'Annuaire de ce musée et dans la Revue du comité historique de la Basse-Saxe. — *Berliner Münzbl.*, 1906, 230 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3423.

12. — A Treppendorf près de Lübben (Brandebourg), en novembre 1905, on a trouvé environ 150 deniers dits des Wendes (*Wenden-Pfennige; Rand-Pfennige* selon Dannenberg). — *Berliner Münzbl.*, 1906, 230.

13. — A Egervar (Hongrie), on a trouvé 350 deniers oboles et bractéates de Hongrie et des pays voisins. — *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 19.

14. — A Dobsina-Gölnitzkohö (Hongrie), on a fait une grande trouvaille de monnaies de Bohême et de Pologne du XIIIe siècle, sur lesquelles on a relevé de nombreux différents. — H. A. Janos, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 20.

15. — A Esztergom (Gran ; Hongrie), découverte de pièces des XVe et XVIe siècles, d'Autriche, de Styrie, de Bohême, de Hongrie, de Juliers et Clèves. — Nemethy Lajos, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 21.

A. Bl.

*
* *

VENTES

1. La vente la plus importante de monnaies grecques pour l'année 1905 a été celle de M. J. Hirsch, de Munich (15 mai et jours suivants), à laquelle la collection Roussopoulos d'Athènes fournissait le princi-

pal appoint. Le catalogue en forme un volume in-4° de 300 pages, avec LVIII planches.

Une autre vente, comprenant quelques monnaies romaines, a été faite également par M. Hirsch en novembre dernier et a donné lieu aussi à la publication d'un catalogue.

Nous sommes reconnaissants à M. Valton d'avoir pris la peine de noter pour nous les enchères des principales pièces, c'est-à-dire dans l'espèce de celles qui figuraient sur les planches. Ce sont ces prix de la seconde vente, exprimés en francs par notre collaborateur, que nous reproduisons ci-contre :

	Pl. I, 31 p.		48	Tarente.	31	101	Métaponte.	125
	CELTIQUES		54	—	32	103	Posidonia.	88
1	Treviri.	35	58	—	125		Pl. III, 25 p.	
4	Armoricani.	38		Pl. II, 29 p.		104	Sybaris.	132
5	—	22	44	Tarente.	41	106	Thurium.	400
9	Gaul. inc.	200	65	—	48	107	—	63
10	Britannia.	187	67	—	131	108	—	293
	CAMPANIE		69	—	76	109	—	125
13	Ityria.	56	70	—	78	110	—	343
15	Naples.	250	71	—	53	111	—	71
16	—	88	73	—	26	112	—	88
17	—	87		LUCANIE		114	—	206
18	—	87	75	Héraclée.	325	116	—	102
19	—	50	76	—	131	117	Velia.	256
21	Nola.	62	78	—	256	122	—	27
22	Phistelia.	156	79	Laus.	331	123	—	143
23	Suessa.	62	83	Métaponte.	106	124	—	51
	CALABRE		84	—	75	125	—	76
25	Tarente.	3396	85	—	87	126	—	231
26	—	256	86	—	51		BRUTIUM	
27	—	3156	87	—	793	127	Caulonia.	76
31	—	78	88	—	87	129	Crotone.	68
32	—	76	90	—	518	130	—	31
33	—	450	92	—	293	131	—	91
34	—	43	93	—	297	133	—	631
35	—	256	94	—	137	134	—	256
38	—	518	95	—	51	135	—	337
39	—	356	96	—	175	136	—	312
40	—	456	97	—	1018	138	—	375
41	—	51	98	—	100		Pl. IV, 24 p.	
45	—	76	99	—	256	137	Crotone.	2843
46	—	86	100	—	63	141	Locres.	63

142	Locres.	51
143	Mesma.	51
144	—	46
146	Rhegium.	75
147	—	375
148	—	375
149	—	40
150	—	1781
152	Terina.	125
153	—	375
154	—	48

SICILE

157	Agrigente.	100
158	—	137
159	Camarina.	312
160	Catane.	1062
161	—	531
162	—	750
163	—	306
164	—	381
165	—	443
167	—	75
169	—	843

Pl. V, 21 p.

166	Catane.	400
168	—	36
170	Gélas.	131
171	—	4312
172	Héraclée.	193
173	—	100
174	—	175
177	Leontini.	125
178	—	343
179	—	200
180	—	187
182	—	1812
183	Messine.	32
184	—	456
186	—	181
187	—	306
188	—	112
189	—	256
190	Naxos.	318
191	—	256
192	—	88

Pl. VI, 21 p.

175	Himera.	1656
176	—	418
193	Selinonte.	187
194	Syracuse.	325
195	—	83
196	—	88
197	—	256
198	—	256
199	—	168
200	—	312
201	—	162
202	—	318
203	—	375
204	—	218
205	—	181
206	—	76
207	—	6468
212	—	412
213	—	412
215	—	831
222	—	38

Pl. VII, 22 p.

208	Syracuse.	606
209	—	175
210	—	818
211	—	475
214	—	350
216	—	318
217	—	16
223	—	162
225	—	137
226	—	350
228	—	187
229	—	1093
231	—	150
232	—	468
233	—	700
234	—	725
235	—	575
236	—	125
237	—	300
238	—	162
241	—	356
242	—	287

Pl. VIII, 24 p.

219	Syracuse.	75
220	—	117
221	—	38
239	—	137
240	—	41
243	—	162
244	—	93
245	—	156
246	—	2531
247	—	2093
248	—	312
249	—	312
250	—	381
251	—	275
253	—	875
254	—	637

CHERSONÈSE TAUR.

255	Panticapée.	1018
256	—	125

THRACE

257	Ænus.	1281
259	—	63
262	Thasos.	76
263	—	76
264	—	231
265	—	52

Pl. IX, 20 p.

270	Lysimaque.	51
272	Patraus.	131

MACÉDOINE

273	Macédoine.	418
274	—	306
276	—	275
277	—	31
281	Achante.	300
282	—	487
283	—	337
284	—	393
285	Chalcis.	481
286	—	642
287	—	256
288	—	193

Digitized by Google

289 Lété. 275
290 — 181
292 Orthagoria. 87
294 Potidée. 43
297 Orrescii. 80

Pl. X, 24 p.

299 Archelaus. 131
300 Philippe II. 443
301 — 231
302 — 793
303 — 137
305 Alexandre. 156
307 Philippe III. 117
310 Antigone. 293
311 — 63
313 Philippe V. 125
314 — 105
315 — 76
317 Persée. 625
318 — 187

THESSALIE

323 Demetrias. 37
324 Larissa. 101
326 — 50
327 — 63
328 — 115
330 Magnésie. 50
331 Phalanna. 65
333 Pharsale. 38
334 Phères. 46
336 Tricca. 50

Pl. XI, 25 p.

ÉPIRE

343 Pyrrhus. 3437
344 — 3093
345 — 2218

ÉTOLIE

353 Ligue étol. 156
354 — 50

LOCRIDE

356 Opuntii. 256
357 — 102

BÉOTIE

360 Haliartus. 40
361 Pharae. 25
362 Tanagra. 143
363 — 100
364 Thèbes. 18
365 — 51

EUBÉE

369 Érétrie. 106
374 — 28
375 Chalcis. 18
376 — 193
377 — 75

ATTIQUE

381 Athènes. 41
382 — 38
383 — 37
385 — 63
399 Égine. 30
400 — 125

PÉLOPONÈSE

403 Corinthe. 62

Pl. XII, 30 p.

409 Corinthe. 37
416 Anactorium. 50
421 Leucas. 43
423 Ambracia. 13
424 — 37
440 Sicyone. 125
441 — 75
442 — 168
443 — 231
445 — 90
446 — 606
447 — 256
448 — 56
449 — 150
450 — 606
451 — 125
452 — 27
453 — 42
455 — 32
456 — 73
463 Argos. 362

467 Epidaure. 418
470 Troezen. 156
471 Arcadie. 16
472 — 31
473 — 28
474 — 14
475 — 10
485 Stymphale. 13

CRÈTE

490 Gortyne. 231

Pl. XIII, 23 p.

491 Gortyne. 75
492 Lyttus. 162

PONT

495 Mithrid. VI. 112
496 — 150
498 — 162

BITHYNIE

500 Héraclée. 331

MYSIE

501 Cyzique. 518

TROADE

508 Abydos. 431
510 Ilium. 400

ÉOLIDE

516 Methymna. 268

IONIE

522 Éphèse. 181
527 Magnésie. 731
531 Samos. 1531

CARIE

534 Cnide. 40
544 Rhodes. 100
545 — 26
547 — 15
548 — 168

PAMPHYLIE

560 Aspendus. 100

CILICIE

561	Celenderis.	387
562	Soli.	162
563	Datame.	46
564	—	125
565	Mazaios.	325

Pl. XIV, 21 p.

ROIS

567	Ariarat. V.	306
568	Ariarat. IX.	756
570	Alex. Bala.	131
571	Antioch. VI.	27
572	Ant.-Cléop.	51
583	Darius III.	206
584	Euthydème	606

PHÉNICIE

574	Tripolis.	100
575	—	87

JUDÉE

578	Simon Mach.	100
580	—	102
582	Simon Bar.	66

ÉGYPTE

585	Ptolémée Ier.	193
587	—	51
589	Arsinoé II.	268

CYRÉNAÏQUE

590	Cyrène.	106
591	—	103

ZEUGITANE

592	Carthage.	268
606	—	46
607	—	65

Pl. XV, 28 p.

593	Carthage.	225
594	—	1625
596	—	100
597	—	87
598	—	168
599	—	343
601	Carthage.	1062
602	—	125
603	—	1468
604	—	381

RÉPUBLIQUE ROM.

681	Calpurnia.	55
693	Claudia.	225
752	Manlia.	312
765	Norbana.	162
823	Vibia.	156
838	Jules Cés.	42
840	Cés. et Oct.	250
842	M. Brutus.	750
844	Lépide.	600

EMPIRE

870	Auguste.	76
904	Tibère.	143
911	Drusus.	225
917	Germanicus.	131
923	Caligula.	162
936	Agrippine.	593
937	—	212
938	—	212
944	Néron.	56

Pl. XVI, 25 p.

910	Drusus.	137
942	Néron.	38
946	—	262
949	—	88
950	—	37
962	Cl. Macer.	275
967	Galba.	118
977	Vitellius.	193
978	—	300
980	—	406
981	Vespasien.	231
983	—	118
1003	—	468
1028	Domitien.	356
1039	Nerva.	125
1041	—	406
1042	—	193
1047	Trajan.	461
1087	Hadrien.	93
1092	—	81
1099	Sabine.	387
1102	Ælius.	181
1132	Faustine I.	103

Pl. XVII, 17 p.

1160	Faustine II.	106
1054	Trajan.	53
1068	Plotine.	218
1069	—	76
1070	Marciane.	500
1086	Hadrien.	36
1100	Ælius.	125
1108	Antinous.	62
1140	Marc-Aur.	156
1147	—	43
1172	Lucille.	143
1176	—	91
1181	Commode.	106
1193	Pertinax.	162
1195	—	206
1196	P. Niger.	175
1197	Albin.	102

Pl. XVIII, 27 p.

1191	Pertinax.	537
1192	—	42
1202	Sept. Sév.	200
1215	J. Domna.	27
1221	Domna C. G.	706
1237	Sév, C et G.	2000
1238	Geta et C.	468
1241	Macrin.	568
1257	Elagabale.	162
1267	Julia Sœm.	47
1326	Gordien III.	55
1352	Trajan Dèce.	91
1356	Etruscille.	843
1371	Emilien.	51
1372	Corn. Sup.	306
1379	Gallien.	318
1383	—	356
1394	Postume.	218
1399	—	193
1400	—	137
1407	—	625
1414	—	1562
1422	Lélien.	20
1432	Tetricus.	1068

1444	Tacite.	268	1495	Constantin.	76	1528	Magnence.	40
1459	Carin.	181	1497	—	57	1531	Décence.	843
1468	Diocl., C. Chl.	26	1502	—	113	1532	—	78
	Pl. XIX, 25 p.		1505	—	97	1533		
1449	Probus.	103	1507	—	387	1534	Const. Galle.	58
1450	—	121	1509	—	103	1538	Jovien.	37
1464	Dioclétien.	80	1513	Crispus.	2687	1547	Procope.	88
1467	—	250	1516	Const^in II.	206	1558	Jean.	53
1487	Maximin.	168	1520	Const^ce II.	50	1560	Valentinien.	62
1488	—	75	1522	—	187	1561	Avitus.	168

*
* *

NOTICES

Les deniers de Judas. — M. G. F. Hill, du British Museum, a traité, devant la Société des Antiquaires anglais, une question bien connue de nos lecteurs, celle des « Trente deniers de Judas »[1]. M. Hill commence par étudier les légendes qui avaient cours au moyen âge et que nous ont transmises les manuscrits. Geoffroy de Viterbe, Ludolphe de Sychem, Jean de Hildesheim, tous sont d'accord, avec quelques variantes, pour voir dans les deniers de Judas, malgré le témoignage de saint Mathieu, des pièces d'or, et cela non pas certes pour la raison scientifique que mettait en avant M. de Villenoisy, mais parce qu'on voulait que ces monnaies eussent joué un rôle à travers toute l'histoire sainte, partout où est nommé l'or. C'est ainsi que, fabriquées par Terah, père d'Abraham, données par Joseph au trésorier du royaume de Saba, rapportées par les Mages à l'enfant Jésus, perdues par la Vierge dans la fuite en Égypte, elles auraient été trouvées par un berger et remises au Temple avant de payer le prix de la personne du Christ. D'autres versions mêlaient à cette histoire Adam, Ninus, Nabuchodonosor ou même Abgar, roi d'Édesse. Jean de Hildesheim dit que les deniers valaient trois florins pièce et les décrit comme ayant d'un côté une main de roi, de l'autre des caractères chaldéens.

Pareille description est fantaisiste, mais les recherches faites dans les anciens trésors d'églises ont amené l'identification de quelques-unes

1. *The thirty pieces of silver*, commun. to the Society of antiquaries, par G. F. Hill, 1905, in-4°, 20 p. — Cf. F. de Mély, dans *Rev. num.*, 1899, p. 500-509, et A. Blanchet, d'après F. de Villenoisy, dans *Rev. num.*, 1900, p. 502. — Sur les monnaies-reliques, voy. article d'ensemble dans E. Babelon, *Traité*, p. 76 et suiv. Y ajouter : *La monnaie du cens*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 262, par F. de Mély.

Digitized by Google

des reliques vénérées comme deniers de Judas : c'étaient, on le sait, des monnaies d'argent, de Rhodes, de Syracuse ou du sultan Khalil ; pas une d'elles ne peut avoirété en circulation à l'époque du Christ. Les légendes rapportées ci-dessus montrent, ajoute M. Hill, que les monnaies d'or, dites présents des Mages à l'enfant Jésus, qui étaient conservées à Saint-Eustorge de Milan, ont pu être considérées comme faisant partie des trente deniers : quant à leur identification, c'était peut-être de simples sous de l'empereur Zénon. M. Hill n'a trouvé dans ses recherches aucun document à ajouter pour l'Allemagne et l'Angleterre ; pour la Russie seulement, il cite quelques reliques.

En somme, les plus nombreuses pièces sont les monnaies antiques de Rhodes. Pourquoi cette préférence ? Est-ce parce que la piété des fidèles lisait, au lieu de la légende ΡΟΔΙΟΝ, le nom d'Hérode selon les uns, le mot ΡΟΑΙΟΝ (pour Ῥωμαίων) suivant les autres ? La véritable raison, d'après M. Hill, c'est que les chevaliers de l'île gardaient, ce qui se comprend de soi, une relique de ce genre, avec laquelle ils fabriquaient des amulettes de cire à l'époque de la Passion. Beaucoup de pèlerins ont pu connaître cette médaille : ainsi s'explique qu'on ait réuni soigneusement toutes les anciennes monnaies de Rhodes pour en faire des deniers de Judas. La théorie est ingénieuse ; elle acquerra toute sa solidité s'il est avéré que les diverses reliques de ce type n'étaient pas conservées dans les sanctuaires d'Occident avant le xve siècle, car c'est seulement en 1413 que le denier de Judas apparaît à Rhodes, probablement pour remplacer le denier d'or de sainte Hélène, objet de grande vénération, qui avait dû disparaître pour une cause ignorée.

Quant aux sicles juifs, dont il a été fait de si nombreuses falsifications au xvie siècle, ils ne figurent pas dans la catégorie des monuments que nous étudions ; on sait seulement que Lucas de Leyde, dans une de ses peintures, a représenté les deniers sous cette forme.

M. Hill termine en se demandant quelles ont bien pu être les monnaies qui circulaient dans l'entourage du Christ. Il cite le denier romain de Tibère, mais il préférerait dans la circonstance, à cause de l'identité de poids avec le sicle juif, considérer les trente deniers de Judas comme des monnaies de Tyr ou d'Antioche.

A. D.

*
* *

MUSÉES

Médailles nouvelles. — La Monnaie de Paris a frappé en 1905 et a envoyé à la Bibliothèque nationale 87 médailles ou plaquettes nouvelles.

Ce chiffre est sensiblement inférieur à celui des dernières années: 187 en 1900, année de l'Exposition; 142 en 1901; 132 en 1902; 116 en 1903, et 115 en 1904. Peut-être cette diminution progressive est-elle due à l'extension de la frappe des médailles dans les ateliers privés. Cependant les médailleurs de talent restent fidèles à la Monnaie et envoient leurs coins à nos balanciers nationaux. Il n'est pas invraisemblable que la vogue de la médaille, si évidente de 1889 à 1900, ait diminué peu à peu dans le public, ces années dernières. Du reste, M. Roty est moins fécond; Daniel-Dupuis, Ponscarme ne sont plus, et ces artistes de valeur n'ont peut-être pas été remplacés.

M. J.-C. Chaplain, le doyen et le maître des médailleurs contemporains, est resté en 1905 le plus actif et le plus fécond d'entre eux. Il a ajouté à son œuvre une suite de portraits de ce style si large, si grave, si éloquent et si véridique, qui a fait sa gloire. Je citerai celui de M. Albert Sorel : profil accusé, énergique et spirituel à la fois, méditatif aussi, très individualisé et très vivant, un vrai chef-d'œuvre à la fois puissant et doux, d'un dessin inflexiblement précis, et d'un modelé savoureux; le portrait de M. Emilio Nœlting, professeur à l'École de chimie de Mulhouse, portrait d'un réalisme consciencieux et réfléchi, où la pensée grave et lente se révèle dans le regard à peine indiqué pourtant mais que nous sentons vivre sous ces larges paupières molles et lassées; le portrait d'Alfred Cornu, le physicien, œuvre vivante, pénétrante, d'un modelé merveilleusement souple quoique très sobre, œuvre où l'artiste a su si bien mêler, sans qu'on les puisse disjoindre, de l'esprit très fin à de la robustesse. A ces portraits d'hommes illustres et de savants, dans la compagnie desquels le beau talent de M. Chaplain se complaît, j'ajoute cette plaquette où il a gravé avec un curieux souci du pittoresque le buste de Mme Ottilia Jacobsen, et, au revers, une noble allégorie heureusement imitée de l'antique.

M. Vernon a figuré avec beaucoup de vérité et d'intelligence la sévère effigie de M. Waldeck-Rousseau et le très expressif profil du Dr Albert Robin: on sent, en face de ce portrait, la puissance de pensée, la décision, l'énergie active du célèbre médecin. A M. Patey on doit les portraits minutieux et réalistes du Dr Léon Labbé et de M. Georges Perrot, à M. Georges Dupré ceux, plus spirituels, de M. Morin-Pons et de M. H. Marmottan. Parmi les œuvres d'artistes étrangers, je signalerai le Whistler de M. V. D. Brenner, et le Schiller de M. Hans Frei.

De toutes les médailles que le dépôt légal a ainsi apportées au Cabinet de France, l'an passé, ce sont les portraits qui ont le plus de valeur artistique. Certes l'art du portrait est un art difficile: mais il force tous

les artistes qui le pratiquent à observer la nature, à aimer la vérité. L'imagination s'asservit au réel, une discipline nécessaire guide le portraitiste, et tout son effort tend à comprendre la physionomie humaine. Lorsqu'au lieu d'être assujettis à cette tâche précise, les médailleurs doivent créer au gré de leur seule fantaisie, ou imaginer quelque ingrate allégorie, plus éloignés de la nature et de la vérité objective, ils nous satisfont moins. Dans sa médaille symbolique, *Rêve et travail*, M. Ségoffin a fait preuve de science; mais il semble plus sculpteur que médailleur ; sa composition est touffue et étrange ; les morceaux sont meilleurs que l'ensemble. M. G. Dupré a gravé pour les Hospices civils de Saint-Étienne une jolie allégorie de la Charité, et sous le titre de *Souvenir* une composition adroite, un peu entachée d'afféterie, où l'influence de M. Roty est visible. M. Pillet et M. Coudray ont tous deux consacré une plaquette aux travaux des champs; tous deux traitent habilement le paysage ; le faucheur de M. Coudray est observé avec justesse et finement gravé. Le *Baiser d'enfant* de M. Ovide Yencesse est empreint de ce charme voilé et de cette tendre poésie que nous retrouvons dans toutes les compositions de cet artiste chercheur et ému. Une plaquette de M. Bartholomé, où l'on voit deux bustes d'amants enlacés émerger d'un champ de blé semé de fleurs, noble et grave symbole conçu par un grand artiste, est plutôt un beau bas-relief réduit qu'une œuvre de médailleur : la sécheresse de la frappe et le cadre étroit de la plaquette nuisent à l'ensemble. Parmi les autres graveurs qui ont envoyé en 1905 des coins à la Monnaie de Paris, je citerai encore MM. Soldi-Colbert, Henri Dubois, Marey, Richer, Prudhomme, Maillard, Borrel, Gilbault, Legastelois, Marcus, Baudichon, Roiné, Lechevrel, Exbrayat, tous du reste artistes de talent ou de mérite, et dont les œuvres ne sont jamais sans intérêt.

J. F.

*
* *

Le colonel Allotte de la Fuÿe a remis au Cabinet des médailles, au nom de M. de Morgan, l'importante série des monnaies de l'Elymaïde découvertes par la mission. Il sera rendu compte prochainement de la brochure qui a paru à ce sujet dans les publications de la Mission (Voy. p. 103).

*
* *

M. Adr. Blanchet a fait don, au Cabinet des médailles, du petit monument décrit et figuré p. L des *Procès-verbaux de la Soc. fr. de*

Digitized by Google

numismatique (1905). C'est, comme l'on sait, une plaque de bronze, dont le pourtour est découpé en volutes, et qui représente le type d'un poids du règne de Louis XIV.

*
* *

Le Cabinet des médailles a acquis de Mme Dupré une série d'épreuves originales d'Augustin Dupré : Frédéric II passant une revue, Offrande des cœurs à Louis XV, Le serment des Fédérés, Génie gravant la Constitution, Abélard et Héloïse, etc... Ce sont des médailles unifaces, la plupart en étain. — Il a été acquis également diverses médailles modelées par Ponscarme : le Prince impérial, Quinet, Louis Blanc, J. Ferry, F. de Lesseps, etc.

*
* *

VARIA

Dans sa récente étude sur *Les vases de la Gaule indépendante* (Caen, 1905, compte rendu du LXXe Congrès archéologique de France), M. Adr. Blanchet signale l'importance des monnaies pour déterminer la date des formes variées de vases usitées en Gaule avant la conquête romaine; en effet, ces vases ont été trouvés souvent avec un contenu de monnaies gauloises dont l'inventaire a pu être rédigé.

*
* *

Le jury international de l'Exposition des Beaux-Arts de Liège, dont faisait partie M. G. Devreese, a décerné aux artistes médailleurs les récompenses suivantes :

1° Médaille de vermeil, à M. Kautsch, Autriche;
2° Médaille d'argent, à M. Wienecke, Pays-Bas;
3° Médaille de bronze, à M. Rasumy, Russie.

Les Français s'étaient mis hors concours.

(*Rev. belge.*)

*
* *

La publication des fiches du *Répertoire général de médaillistique* de M. Strœhlin se poursuit sans discontinuer. Ont paru dernièrement les nos 1201 à 1500. Voir, pour l'annonce du recueil, *Rev. num.*, 1900, p. 386. Nous avons déjà fait apprécier à nos lecteurs les mérites de cet utile répertoire; les nouvelles fiches sont conçues dans le même esprit d'universalité encyclopédique et d'exactitude.

Digitized by Google

*
* *

Monnaies anormales. — On trouve dans le comté de Dorset, près d'un gisement de bitume, de petits disques de charbon soigneusement ouvrés, qui sont contenus dans des poteries romaines ou conservés entre deux pierres plates. Il est possible que ces objets aient servi de monnaies aux anciens Bretons du pays.

Dans une colonie allemande des îles Carolines, ce sont actuellement des pierres qui servent de monnaie aux indigènes. Polies comme des meules et percées d'un trou, on les entasse à la porte de leur propriétaire, et l'arrivant peut ainsi du premier coup d'œil juger de la fortune de chacun. C'est que le sol du pays ne possède pas de pierres, et il faut aller les chercher, non sans risque, dans d'autres îles à une certaine distance : de là leur valeur comme étalon de la richesse. Des géants ne choisiraient pas une autre monnaie.

(*Num. Circular*, 1905 ; *Revue suisse de num.*, 1905).

*
* *

Les microbes des monnaies. — On sait que les monnaies, de quelque nature qu'elles soient, peuvent servir de véhicule aux germes morbides. On doit à MM. Darlington et Park, de New-York, d'avoir montré combien sont à craindre, sous ce rapport, les billets de banque. Un de ceux-ci ayant été « inoculé » avec des bacilles diphtériques, on retrouva les bacilles huit jours, quinze jours, un mois après. D'autre part, des pièces de billon ou de nickel, placées dans la bouche d'enfants atteints de diphtérie, ne décelaient, vingt-quatre heures après, aucun bacille.

Les résultats de ces expériences s'expliqueraient par ce fait que la substance métallique des pièces de monnaie, sous l'action dissolvante de l'humidité, est nuisible aux bactéries, tandis que, sur la monnaie de papier, c'est la sécheresse seule qui amène à la longue la disparition graduelle et la mort des microbes.

Sur des pièces et des billets provenant de l'étalage d'un changeur, M. Park a trouvé 26 bactéries vivantes sur un penny, 40 sur une pièce de billon ou d'argent ; 1.250 sur un billet modérément propre et 73.000 sur des billets sales.

Pareille supériorité de la monnaie véritable sur la monnaie représentative n'est pas pour déplaire à des numismates.

(*Revue scientifique*, *Bull. de num.*)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

MACDONALD (George). *Catalogue of Greek Coins in the Hunterian Collection, University of Glasgow.* Vol. III. Glasgow, 1905, in-4°, VIII et 799 p., avec les pl. LXIII à CII.

M. Macdonald a terminé l'inventaire de la collection Hunter, dont les premiers volumes ont été signalés dans la *Revue numismatique* en 1899 et 1902. Depuis la publication du deuxième volume, M. James Stevenson, qui avait généreusement assumé les frais de la publication, est mort, ainsi que M. Young, conservateur au Musée Hunter. L'impression du 3e volume a été retardée par cette double perte, mais le zèle éclairé de M. Macdonald devait nécessairement venir à bout des difficultés imprévues. Nous savions que l'ardeur du sympathique numismate ne se ralentissait en aucune manière, car ses recherches publiées dans le *Numismatic Chronicle* et le *Journal of Hellenic Studies*, correspondaient à des états divers de la rédaction du Catalogue. C'est ainsi qu'il a donné successivement des études intéressantes sur la chronologie des monnaies de Tigrane Ier, sur le portrait d'Antiochus Theos, sur le monnayage d'Antiochus Hierax, sur les émissions d'Antioche, dans les premiers temps de l'Empire romain, sur l'ère de Rhosus, et sur la signification des lettres numérales des monnaies impériales de Syrie.

Ce troisième et dernier volume comprend les monnaies de l'Arménie et de la Syrie jusqu'à l'Inde, puis celles de l'Afrique, de l'Espagne et de la Gaule. Ces deux derniers pays sont représentés par un nombre restreint de numéros ; cependant la série gauloise renferme quelques variétés que j'étudierai ultérieurement. La série de la Bretagne insulaire offre quelque intérêt.

A propos des bronzes des rois de Syrie, M. Macdonald constate que les poids de ces pièces sont trop variables pour qu'on puisse classer les monnaies sous les noms de *chalque*, *dichalque* et *tétrachalque* ; il

rappelle le parti qu'on doit tirer des monogrammes pour l'attribution des pièces de cette série. Beaucoup de monnaies d'Antiochus Hierax portent la tête de son père Antiochus II déifié. M. Macdonald ne croit pas que les octadrachmes d'Antiochus III le Grand soient de véritables monnaies et conteste que ces pièces aient été frappées avec l'or enlevé au temple d'Artémis Anaïtis, à Ecbatane. Il fait remarquer plus loin que les monnaies émises au nom des quatre villes, Antiochea, Apamea, Laodicea ad mare et Seleucia Pieria, avec la légende ΑΔΕΛΦΩΝ ΔΗΜΩΝ, ont été frappées probablement dans la dernière de ces villes, car plusieurs des monogrammes du monnayage commun se retrouvent sur des monnaies particulières à Seleucia. Les séries d'Antioche et des villes de la Phénicie sont assez riches et décrites avec la transcription exacte des dates et des monogrammes. M. Macdonald place le commencement de l'ère de Sidon en 111 av. J.-C. (au lieu de 105, date proposée par M. Rouvier, *Journal Asiat.*, 1900, 347); il appelle l'attention sur le nom de Σελευκεῖς que les habitants de Gaza auraient pris au IIe siècle av. J.-C., tout en gardant le nom ancien de leur ville. A propos de la série des rois arsacides, notons qu'un certain nombre de pièces décrites ont été données par M. Campbell, en 1895. Il est presque superflu de dire que M. Macdonald est au courant de la bibliographie relative à la Numismatique grecque. Aussi la série de l'Égypte antique a été classée d'après le *Corpus* de M. Svoronos, même lorsque les arguments en faveur des attributions n'ont pas paru emporter la conviction. La riche série des monnaies impériales d'Alexandrie a été classée chronologiquement en tenant compte des renseignements fournis par le catalogue de l'importante collection de M. Dattari. L'étude des monnaies alexandrines de Dioclétien permet d'établir qu'elles forment deux groupes principaux dont chacun contient deux séries parallèles. A propos des monnaies de Cyrène, M Macdonald a fait une intéressante remarque sur la position du type du revers par rapport à celui du droit, et cette observation permettra sans doute d'établir un classement chronologique des statères de Cyrène et des pièces d'électrum de Carthage.

Je n'ai donné qu'un aperçu des recherches de M. Macdonald; mais on n'hésitera cependant pas à reconnaître que tous les numismates doivent à ce savant une véritable reconnaissance pour le service qu'il vient de leur rendre en rédigeant un inventaire aussi précieux.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

Dannenberg (Hermann). *Die deutschen Münzen der Sächsischen und fränkischen Kaiserzeit.* T. IV. Berlin, Weidmann, 1905, in-4°, vi et p. 875 à 1019; 11 pl. (14 mk).

Dannenberg n'a pas eu la satisfaction de voir paraître le dernier volume de son ouvrage magistral, commencé en 1876; c'est son ami, M. F. Friedensburg, qui en a pieusement surveillé l'impression à partir de la quatrième feuille. Ce livre sur les monnaies allemandes, émises sous les dynasties de Saxe et de Franconie, comprend la description de 2186 pièces dont beaucoup sont reproduites sur les 121 planches lithographiées. On a déjà dit que le recueil de Dannenberg est indispensable pour l'étude de la transformation des types carolingiens, et en particulier du type du temple. Les numismates français ne sauraient oublier de consulter cet ouvrage, où l'auteur a fait une large place aux monnaies de la Lorraine, de Metz, de Verdun, de Toul et de Flandre. Ainsi le dernier volume reproduit une obole de Metz avec OPPO pour Poppo (1090-1103), et un denier d'Haimon, évêque de Verdun (990-1024), frappé à Dieulouard (conservé au Musée de Kassel). A la page 940, Dannenberg réfute une attribution de Gariel. Celui-ci avait attribué à Arles un denier de la trouvaille d'Avignon, qui porte la légende CONSTAITINA autour d'un temple (Gariel, I, p. 121, pl. XVIII, 17). Il est vrai qu'à l'époque de Constantin le Grand, la ville d'Arles reçut le nom de *Constantina* et que des monnaies contemporaines portent les premières lettres de ce nom comme marque d'atelier. Mais on connaît un denier analogue à celui décrit par Gariel, portant CONSTANTIA CIV et appartenant sûrement à l'atelier de Constance. La forme du temple du denier de la trouvaille d'Avignon serait d'ailleurs insolite pour une monnaie carolingienne d'un atelier français, tandis qu'elle est fréquente sur les deniers allemands de l'époque des Ottons. En faveur de sa thèse, Dannenberg eût pu tirer un autre argument du fait que, sur les deniers de Charlemagne et de ses successeurs jusqu'à Louis l'Aveugle (c'est-à-dire de 781 à 934 environ), l'officine d'Arles est toujours désignée par le nom antique, *Arelato*, *Arela*, etc. A propos de Constance, Dannenberg doute que les deniers portant SALO-MON puissent être attribués à Salomon III, évêque de Constance (891-920). Il préfère considérer cette légende comme l'indication de l'atelier, mais laisse indécise l'attribution (Salm dans les Vosges ou Salem près de Constance?).

Digitized by Google

Un denier de Cologne où l'on voit un B barré avait été considéré comme portant le nom de l'archevêque Brunon I (953-965. *Rev. belge de num.*, 1893, p. 454). Mais Dannenberg fait remarquer que nous connaissons déjà cinq deniers du même prélat avec son nom en entier ; il est bien plus logique de donner au B barré la même valeur qu'à Trèves, *beata*, épithète de *Colonia*. Je pense d'ailleurs que le B barré n'est qu'une déformation du S barré de *Sancta*.

Parmi les pièces qui intéressent le plus la Numismatique française il en est une dont Dannenberg n'a pu donner qu'une courte description (p. 891) et dont on trouvera la publication complète dans le t. XXV de la *Zeitschrift* de Berlin. C'est une pièce provenant de la trouvaille de Liesborn, près de Beckum en Westphalie ; elle porte MONETA ROBERTI COMITIS autour de la figure du comte barbu, nu-tête, assis, tenant une épée et une palme ; ℞ HIEROSOLYMITANI.

L'attribution des pièces décrites par Dannenberg n'est pas toujours facile, et l'on voit que les légendes très dégénérées cachent souvent des pièges où peuvent tomber les numismates imprudents. Ainsi des monnaies avec *Aterenancus* ne sauraient être attribuées à Andernach, malgré une certaine similitude de noms.

Le volume contient un résumé de la composition de trente et un trésors qui portent au chiffre de cent cinquante-cinq le nombre des dépôts qui ont fourni à l'auteur des renseignements précieux pour établir le classement de diverses monnaies. On peut voir le parti que Dannenberg a su tirer de cette source de renseignements dans l'étude qu'il a consacrée aux deniers d'Otton-Adélaïde (p. 958-966 : on peut distinguer en général les deniers d'Otton III de ceux d'Otton Ier ; l'atelier des deniers en question est Goslar et non Magdebourg, etc.) et dans une autre étude sur les deniers « des Wendes » qu'il préfère désigner sous le nom de « Randpfennige », nom qui fait allusion à l'aspect de ces pièces et qui ne préjuge pas l'attribution de cette série si variée.

Disons, avant de terminer, que Dannenberg reconnaissait la médiocrité des planches de son ouvrage ; il a indiqué lui-même (dans une note de la p. 943) les difficultés qu'on rencontre dans la reproduction des monnaies allemandes du moyen âge.

Adrien Blanchet.

*
* *

Bonnet (Émile). *Antiquités et monuments du département de l'Hérault.* Montpellier, 1905, un vol. in-8° de 558 pages, avec gravures.

Il est souhaitable qu'un volume analogue à celui-ci soit écrit sur chacun des départements de la France et placé dans toutes les bibliothèques scolaires et municipales. Les monuments et les vieux souvenirs sont en général encore trop imparfaitement signalés aux populations qui vivent au milieu d'eux; quand elles les connaîtront mieux, elles les respecteront davantage et, les respectant, elles s'y attacheront et les aimeront : c'est ainsi que l'archéologie et l'histoire peuvent être les utiles agents de la conservation sociale en rattachant plus étroitement les générations présentes à leur passé que souvent elles méprisent, dédaignent ou calomnient inconsciemment. Le livre dont M. Bonnet vient de gratifier le département de l'Hérault est un modèle non seulement par l'idée qui l'a inspiré, mais par la façon dont il est conçu et rédigé. Chacun des six chapitres qui le composent se rapporte à l'une des grandes périodes de l'histoire : pré-romaine, gallo-romaine, wisigothe, carolingienne, romane et gothique. Dans chaque période sont passés en revue et décrits les monuments, les inscriptions, les monnaies, les sépultures et les vestiges de toute nature, tels que routes et objets mobiliers. La partie la plus importante est, comme de juste, consacrée aux églises du moyen âge et à l'architecture civile et militaire. Mais, en bon numismate qu'il est, M. Bonnet n'a eu garde d'omettre la science qui lui doit de si excellents catalogues et monographies. Les monnaies gauloises qu'on recueille sur le sol du département de l'Hérault sont signalées et décrites dans des pages que doivent consulter ceux qui s'intéressent aux imitations de Rhoda, aux pièces dites à la croix, à celles qui sont attribuées à Agde, aux Volkes Tectosages, à Béziers, à Narbonne, aux Longostalètes. Comme le remarque judicieusement M. Bonnet, la diversité si caractéristique de ces monnaies nous atteste « que ces peuples n'avaient pas fusionné au point de perdre entièrement leur autonomie, qu'ils avaient conservé leur langue et, dans une certaine mesure, leur organisation sociale, sous le gouvernement de chefs assez puissants pour inscrire leur nom sur le numéraire ».

Après la période wisigothe vient l'époque carolingienne durant laquelle deux ateliers seulement ont fonctionné dans la région étudiée, Béziers et Substantion. M. Bonnet n'adopte pas l'hypothèse de M. Amardel d'après laquelle les deniers à la légende METS devraient

Digitized by Google

être attribués à Mèze. Au moyen âge, les ateliers de Lodève et de Béziers furent fermés dès le début du XIIIe siècle, mais celui de Mauguio continua à fonctionner pour le compte des évêques de Maguelone. L'un de ces évêques, Bérenger de Frédol, abusa du droit de monnaie jusqu'au point de frapper des pièces au nom de Mahomet (*cum titulo Mahometi*), c'est-à-dire des contrefaçons de monnaies arabes destinées aux transactions avec le monde musulman ; il fut de ce chef sévèrement réprimandé par le pape Clément IV, dans une bulle publiée autrefois par M. Germain et que rappelle M. Emile Bonnet. Jayme Ier, roi d'Aragon, créa en 1273 à Castelnau un atelier dont l'existence fut éphémère, mais qui produisit de grosses pièces d'argent qui circulèrent concurremment avec la monnaie melgorienne. Enfin, Philippe le Bel ayant acquis en 1293 une partie de Montpellier, y fit transférer l'atelier royal de Sommières qui y demeura en activité jusqu'à la Révolution : les produits de l'atelier de Montpellier se distinguent, jusque sous François Ier, par un point sous la 4e lettre des légendes et, à partir de 1539, par la lettre N placée au-dessous du type. On voit par ce court aperçu que M. Bonnet a bien su résumer tout ce que l'on peut dire pour vulgariser l'histoire monétaire de cette portion du Languedoc dans laquelle il s'est systématiquement renfermé. Ses abondants renvois bibliographiques permettraient de le compléter et de le contrôler ; c'est tout ce qu'on doit demander à un ouvrage général qui touche à toutes les branches de l'archéologie nationale.

E. Babelon.

*
* *

Dr Julien Simonis. *L'art du médailleur en Belgique. Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). In-4° de 230 p. et XXXIV pl. en similigravure. Bruxelles, 1904.

Ces « nouvelles contributions » méritent le même accueil, les mêmes éloges que les précédentes, parues en 1900 et signalées à ce moment aux lecteurs de la Revue (*R. N.*, 1900, p. 496-500) : même précision dans les recherches et les attributions ; même bonheur dans la découverte des pièces intéressantes, rares, inédites ; même étude attentive des questions littéraires et historiques, et aussi de tout ce qui concerne le style et la technique ; même soin à faire reproduire par les procédés photographiques les médailles dont on ne connaissait jusqu'à présent que des gravures ou des dessins plus ou moins exacts.

M. Simonis est un infatigable chercheur, un amateur dont l'œil est toujours en éveil ; mais il ne lui suffit pas de réunir dans sa collection les

Digitized by Google

raretés numismatiques des pays belges ; il aime à les étudier partout où elles se trouvent ; il se complaît, en les replaçant dans le milieu où elles ont pris naissance, à expliquer leurs types et leurs légendes, et après de multiples comparaisons, à les attribuer aux maîtres dont on connaît des œuvres authentiques.

Qu'on ne suppose pas, d'ailleurs, que cette période de l'histoire de la médaille en Belgique soit plus facile à écrire, parce qu'elle est plus récente. La tâche est au contraire plus ardue ici, car il s'agit de découvrir, dans le flot montant de l'*italianisme* qui uniformise et submerge tout, ce qui conserve encore quelque originalité, un certain parfum de terroir, et de répartir entre les artistes déjà connus ces médailles fort semblables d'aspect. Et non seulement les pièces belges se confondent avec les italiennes, mais, ce qui est plus grave, elles se confondent encore mieux entre elles. Ce n'est dès lors que par un examen attentif, minutieux, persévérant des originaux, joint à l'étude des faits historiques, que l'on peut espérer rendre justice à chaque artiste en lui restituant exactement ce qui lui est dû. Il faut donc une certaine audace pour tenter d'éclairer comme il convient et de mettre en sa vraie place la manifestation d'un art qui conserve parfois une indépendance relative, mais dont les productions se confondent le plus souvent à tel point avec leurs modèles, qu'il devient à peu près impossible de savoir ce qui est belge et ce qui est italien.

Armand, observateur attentif et très fin connaisseur, avait parfaitement senti toute la difficulté. Aussi, pensait-il que la séparation, parmi tant de médailles, des pièces appartenant sûrement à l'Italie est chose à peu près impossible, et que, d'ailleurs, une attribution parfaitement justifiée peut fort bien ne pas rallier tous les suffrages. Il décida donc d'admettre dans son livre, qui n'est pas un livre de doctrine et de discussion mais un *corpus*, toutes les pièces douteuses des Pays-Bas et de ne repousser d'une façon absolue que les œuvres allemandes.

M. Simonis lui reproche trop vivement d'avoir pris ce parti, dans un ouvrage où il est préférable, après tout, d'être trop riche qu'incomplet. Il a raison, toutefois, de réclamer comme siennes un certain nombre de médailles du livre d'Armand ; seulement il tombe dans l'excès contraire en inscrivant à la Belgiques des pièces qui sont sûrement italiennes. On comprend du reste fort bien, en ces difficiles matières, et les hésitations et même quelques erreurs.

Le second volume de M. Simonis est consacré presque uniquement à deux artistes de grande valeur l'un et l'autre : Jacques Jonghlelinck et ce mystérieux Étienne de Hollande dont on n'a pu encore établir le véritable état civil. En effet, en dehors de la pièce inédite et

Digitized

capitale de Christine Metsys (pl. I, 1 et p. 13), qui ouvre la série ; en dehors de quelques médailles attribuées à Jean Second et de celles, peu nombreuses, signées par Jacques Zagar et Alexandre (pl. XVIII), il n'est question que de ces deux maîtres, à chacun desquels M. Simonis attribue une place presque égale. Cependant le talent de Jonghelinck, qu'il croit sans beaucoup de preuves élève de Frans Floris (p. 45), lui paraît supérieur. Pour lui, il est « le plus fécond, le plus riche, le plus sympathique des médailleurs belges de la seconde moitié du XVI[e] siècle » (p. 44), « la plus haute illustration de la médaille belge pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle » (p. 184).

Ingénieur, ciseleur et graveur, médailleur et sculpteur, fondeur d'une rare habileté, Jonghelinck eut de son temps, cela est certain, une véritable renommée, et il fit preuve pendant tout le cours de sa vie d'une incessante activité.

En ne tenant compte que des œuvres qui restent et des attributions certaines, voici ce qu'il nous semble de la valeur de ces deux artistes, comparés entre eux et aux maîtres italiens, leurs éducateurs. Malgré l'indéniable habileté de Jonghelinck et l'inégalité du talent d'Étienne de Hollande, ce dernier est un plus habile imitateur de l'art italien, tout en restant plus délicat et plus personnel. On peut dire que, dans l'ensemble de son œuvre, les médailles signées sont préférables et que, parmi celles-ci, les meilleures ne sont pas les grandes pièces, telles que la Sainte Face (pl. F.). Les plus petites sont souvent les plus agréables et aussi les plus rares ; par exemple, celles modelées en Angleterre, qui ont souvent un charme plus grand avec un module plus petit. En tout cas, cette dernière série n'a-t-elle rien de commun comme style avec cette pesante effigie d'Henri VIII, copiée sur le portrait d'Holbein, dans les Flandres si l'on veut, mais à une époque assez basse. L'excessif relief du buste, la lourdeur des lettres aussi bien que la pauvreté du revers détonnent absolument dans l'œuvre authentique d'Étienne de Hollande.

Si l'on s'efforce d'apprécier exactement les mérites de ce maître, il importe de ne lui accorder, entre autres œuvres d'attribution douteuse, ni le Sigismond de la planche XXVI (n° 2), qui est certainement d'une main différente ; ni le Plantanida (pl. XXIII, 5), qui est italien et se signale par un charme, une ampleur et une distinction bien insolites ; ni l'Adrien VI (pl. XXII, 4), qui paraît être simplement une restitution [1].

1. C'est avec raison que M. Simonis a reproché au *Trésor de Numismatique* (*Méd. fr.*, 2[e] partie, pl. I, n° 4) d'avoir attribué à Henri IV un revers qui ne lui appartient pas ; on ne saurait signaler avec trop de zèle les médailles hybrides et surtout les restitutions, qui sont une source d'erreurs.

Digitized by Google

Quand Étienne de Hollande s'inspire des Italiens, il le fait avec mesure et réserve, et il modèle alors d'excellentes effigies, qui restent caractéristiques et vivantes, tout en devenant plus affinées, plus délicates et plus souples. Il grandit à ce contact, et c'est ainsi que le chef-d'œuvre de Cesati, la merveilleuse médaille de Paul III (pl. G, nº 1), lui inspire la petite pièce de Georges d'Egmont (pl. XX, 1), qui est l'une de ses œuvres les plus parfaites et en même temps l'une des meilleures de l'art des pays belges. Quand il se livre, au contraire, à ses seules forces, à sa seule inspiration, son dessin s'alourdit et devient parfois un peu incorrect; il apparaît inférieur, ainsi que le prouve, par comparaison, le médaillon du même personnage, reproduit à la pl. XIX ; bien que les draperies y soient moins maladroitement modelées et plus naturelles, que les bras et les mains y soient moins défectueux que dans d'autres pièces, par exemple, cette médiocre Sainte Face de la planche F ou le Thomas Therlaen de la pl. XXII. Quant à ces grosses têtes solidement implantées sur de courtes encolures et des bustes trapus (pl. XX, etc.), on ne peut disconvenir qu'elles aient de la saveur, avec une certaine puissance et un beau caractère de réalisme sobre et convaincu. Mais je me garderai de comparer le petit Georges d'Egmont avec son modèle, le Paul III, car la médaille de Cesati est une des œuvres les plus extraordinaires que la glyptique ait produites depuis les temps antiques.

De Jonghelinck, je suis très éloigné de mépriser la dextérité, l'habileté en toutes choses aussi bien que la fécondité. C'est un médailleur de premier ordre pour qui le juge seulement d'après ses œuvres, et surtout ses effigies, sans trop considérer les revers. Il est intéressant, varié, d'une finesse exquise et d'une minutie admirable dans ses ciselures; mais il passe au second rang si l'on n'étudie que ses revers, ou si l'on s'avise de le comparer attentivement aux grands artistes qu'il a imités. Il n'est plus alors qu'un Trezzo attentif et appliqué, mais sensiblement alourdi. Peut-être avait-il rêvé, étant donnée sa réputation auprès de ses compatriotes, d'égaler Leone Leoni lui-même. Néanmoins ce dernier le domine incontestablement par la fertilité de son imagination, par sa facilité à concevoir, à inventer, à composer; par son esprit enfin et son incomparable brio dans l'exécution, comme aussi par la beauté et la noblesse de ses types et de ses personnages. Dans ses revers, Jonghelinck s'attaque rarement à des scènes compliquées, et il a raison de les éviter, car, en ce point surtout, il est loin de la *maestria* et de la force d'un Leone Leoni. Le Génie de la composition lui fait défaut, les scènes sont généralement mal com-

Digitized by Google

prises et péniblement agencées. Aussi, me paraît-il impossible de lui attribuer la Crucifixion du revers de Granvelle (pl. IX, 4). A supposer même que le droit fût son œuvre — et cela me paraît contestable, en raison de l'ampleur du style et des différences qui séparent ce portrait des deux seules effigies de Granvelle qu'on puisse attribuer en toute sécurité à Jonghelinck (nos 1 et 2 de pl. IX) — il n'en resterait pas moins impossible de lui faire l'honneur de cette composition ; car telle qu'elle est, avec ses défauts et aussi ses très grandes qualités, elle est fort en dehors, j'allais dire au-dessus de son talent.

Je sais que l'attribution des médailles de Granvelle est chose délicate. Aucune série ne démontre mieux que celle-là combien il est difficile de répartir par écoles et par artistes des médailles aussi uniformes d'aspect, exécutées dans la même région pendant cette deuxième partie du xvie siècle. On sait que ce fut Granvelle qui attira dans les Pays-Bas Jacopo Trezzo, Pompeo et Leone Leoni, et leur témoigna une exceptionnelle bienveillance, bien faite pour les signaler au respect et à l'admiration de tous. Personne ne fit plus pour la propagation de l'art italien que ce puissant ministre de Charles-Quint et de Philippe II. Ce point là a été parfaitement mis en lumière par M. Simonis, d'après l'excellent travail d'Eugène Plon. Que les maîtres des pays belges aient copié les Italiens, cela est évident ; et grâce aux belles planches de M. Simonis, le lecteur peut s'en convaincre par ses propres yeux ; seulement la comparaison devient écrasante pour les médailleurs belges, dont les œuvres ont quelque chose de gauche et d'empêché si on les rapproche des œuvres séduisantes qu'ils imitaient. Ils ont cependant le don de l'observation, et ils mettent en valeur, avec force et conviction, l'individualité de leur modèle ; ils sont excellents quand ils s'inspirent des Italiens, mais sans les copier.

Sans entrer dans les détails, qu'il me soit permis de dire qu'on ne peut guère classer dans l'œuvre de quelque artiste que ce soit des pièces aussi refaites que la médaille de Philippe de Croy (pl. V, 4) ou des restitutions comme le Lamoral d'Egmont de la planche VI (n° 5) et le Philippe le Beau de la planche X (n° 5).

Pour divers motifs, il semble impossible de donner à Jonghelinck ni l'Ursula Lopez (pl. VIII, 5), ni le Jean Halle (pl. XII, 2), ni le duc d'Albe (pl. XV, 2). Cette Ursula Lopez a une distinction, un accent, une souplesse dans la fermeté, une délicatesse et une finesse nerveuse qui ne permettent de l'attribuer qu'à un maître italien. Pour ce qui est du duc d'Albe, si l'effigie du n° 1 de la planche XV est de Jonghelinck, le n° 2 doit lui être retiré ; car ces deux profils, ces deux crânes sont le

Digitized by Google

produit de visions nettement différentes ; où l'un a vu une tête allongée, l'autre voit une tête large et presque ronde.

Pousser plus loin ces remarques m'entraînerait hors des limites d'un simple compte rendu. Je me contenterai de dire qu'aucune attribution n'est faite à la légère, et que toutes ces petites monographies, mûrement réfléchies, méritent chacune d'être lues avec grand soin.

M. Simonis manifeste l'intention de s'arrêter au seuil du XVII[e] siècle ; mais nous espérons que, tenant compte des multiples encouragements qui lui ont été prodigués, il continuera l'œuvre entreprise sans se laisser rebuter par les difficultés. Ce beau volume ne doit pas être le dernier, et il importe qu'un labeur aussi utile soit poursuivi. A côté des études précises de Pinchart, et de celles si judicieuses au point de vue artistique de M. Picqué, les deux volumes de M. Simonis sont indispensables à qui veut connaître l'histoire numismatique des Pays-Bas et même, d'une façon plus générale, le mouvement artistique de la Renaissance.

H. DE LA TOUR.

*
* *

HAMY (Le D[r] E.-T.). *Joseph Dombey, médecin, naturaliste, archéologue (1778-1785). Sa vie, son œuvre, sa correspondance.* Paris, Guilmoto, 1905, in-8° de 434 pages.

Dans l'*Histoire du Cabinet des médailles* écrite sous la Restauration par Marion du Mersan, on lit, sous la date *1786* : « M. Dombey, naturaliste, envoyé au Pérou en 1776, par M. Turgot, rapporta et déposa au Cabinet des médailles trois petites idoles d'or, deux plaques d'or trouvées dans un tombeau sur les yeux d'un Inca, et la tunique d'une vierge du temple de Pachakamac. » C'est la biographie de cet explorateur peu connu que M. le docteur Hamy vient de reconstituer avec des documents inédits ; on s'expliquera par le passage de Du Mersan, qui précède, pourquoi nous signalons ici cet ouvrage consacré à un savant dont le nom n'est pas indifférent à l'histoire du Cabinet des médailles. En 1879, les objets déposés par Dombey furent transférés au musée d'ethnographie du Trocadéro ; il n'y avait pas de médailles ; les découvertes archéologiques et ethnographiques que Dombey fit au Pérou, durant les huit années de sa courageuse exploration, ne sauraient donc être utilement résumées ici. Bornons-nous à signaler l'intérêt captivant du récit de M. Hamy dans les 112 pages qui forment une introduction à la correspondance et autres documents

Digitized by Google

originaux qu'il publie à la suite. Dombey mérite véritablement d'être appelé l'un des créateurs de l'archéologie américaine : « On comprenait déjà fort bien en France, au XVIIIe siècle, dit justement M. le Dr Hamy dans son *Avant-Propos*, l'intérêt scientifique et économique des voyages d'exploration et, à diverses reprises, le gouvernement, l'Académie des sciences ou les grandes compagnies commerciales avaient donné à des hommes de choix de véritables *missions* tout à fait comparables aux nôtres. » C'est à des missions analogues à celles de Dombey confiées, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à divers explorateurs et voyageurs dans le Levant, que le *Cabinet du roi* fut redevable des richesses archéologiques et numismatiques qui en firent le premier établissement scientifique de ce genre en Europe. On en a, depuis lors et avec raison, distrait les « curiosités » et les monuments exotiques qui se trouvaient en dehors du domaine classique. Mais les explorateurs qui ont contribué à enrichir le Cabinet du roi, dans quelque genre que ce fût, comme Dombey pour les antiquités américaines, n'en ont pas moins droit à notre gratitude et doivent être tirés de l'oubli injuste : ils ont, chacun suivant sa spécialité et parfois avec un courage héroïque, formé le principal noyau de nos collections publiques et contribué au progrès des sciences archéologiques dont toutes les branches sont apparentées.

E. BABELON.

*
* *

VILLEFAIGNE (J.-G. DE). *Manuel pratique du change des monnaies étrangères; billets de banque, monnaies d'or et d'argent des principaux pays.* Paris, 1905, in-12, 180 p., 3 fr. 50.

L'auteur a réuni dans ce petit ouvrage de nombreux renseignements épars de tous côtés. C'est peut-être la partie concernant les billets de banque des divers États qui me paraît la plus utile, et c'est d'ailleurs celle que l'auteur a le mieux étudiée. On ne saurait donner une analyse de ce travail où les chiffres tiennent une si grande place ; mais comme le *Manuel* aura sans doute plusieurs éditions, il n'est pas inutile d'indiquer quelques lacunes faciles à corriger. Pour la Banque de France, dont la notice est un peu courte, il faudrait indiquer, comme on l'a fait pour la Banque de l'Algérie, le maximum des émissions (porté à 5 milliards 800 millions, par une loi votée le 2 février 1906) ; il ne serait pas inutile d'exposer le caractère de « récépissé de dépôt » qui s'attache au billet de banque. Pour l'Espagne, signaler ce faux monnayage très particulier qui a été pratiqué depuis la baisse de

Digitized by Google

l'argent-métal et qui consiste à fabriquer des *pesos* aux poids et titre de la monnaie officielle. Pour l'Italie, mentionner les monnaies de la colonie d'Érythrée. Il y a une lacune regrettable concernant les monnaies de l'Abyssinie. Pour l'Autriche, il faudrait écrire quelques mots sur la fabrication du thaler de Marie-Thérèse destiné aux peuplades de la côte orientale d'Afrique. On ne saurait passer non plus sous silence les monnaies d'or de Monaco et tout le numéraire de la Crète.

On trouve à la fin du livre une bibliographie qui rendra des services, mais qui devrait être considérablement modifiée. On n'y trouve pas, par exemple, des ouvrages importants, comme ceux d'Émile de Laveleye (*La Monnaie et le bimétallisme international*) de M. Luschin von Ebengreuth (*Allg. Münzkunde und Geldgeschichte*) et de W. A. Shaw. D'autre part, si l'on veut indiquer des ouvrages de numismatique ancienne, comme la bibliographie dressée par M. de Villefaigne le donne à penser, on ne saurait se dispenser d'insérer, à la place d'ouvrages moins utiles, les travaux d'Adolphe Vuitry, les livres de changeurs déjà publiés (le livre du changeur Duhamel, etc.) et les articles sur le rapport de l'or à l'argent au moyen âge parus dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*.

On pourra émettre un vœu dont il sera peut-être possible de tenir compte pour les éditions futures : c'est que le *Manuel* donne les figures d'un certain nombre de monnaies. On en trouve, en effet, dans des ouvrages analogues, tels que le *Manuel des monnaies d'or et d'argent* (Paris, Th. Lefèvre, 2e éd., 1882) et *L'or et l'argent monnayés du globe entier* de A. L. Hickmann (Paris, 1905).

Adrien Blanchet.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— George Macdonald, *Coin types; their origin and development, being the Rhind lectures for 1904*. Glasgow, 1905, in-8°, x et 275 p., 10 pl. et fig. [Recueil de leçons contenant des vues nouvelles et d'in-

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.
Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

génieuses interprétations sur la filiation des types de monnaies, surtout pour l'antiquité. 10 sh.].

— George Macdonald, *Catalogue of greek coins in the Hunterian Collection, University of Glasgow*. Vol. III, Glasgow, 1905 [Voy. Compte rendu, plus haut].

— Warwick Wroth, Choix de monnaies grecques du British Museum. *Num. Chron.*, 1905, 324-341, pl. XIV et XV [Intéressante série de monnaies de Scione, d'Aenus et d'Apollonia Pontica; bronzes de Thessalie et d'Élide; m. de Larissa avec la nymphe Larissa; monnaie d'argent inédite d'Atarneus de Mysie; m. de Clazomène, de Magnésie du Méandre, de Nysa et de Cestrus]. T. à p., 18 p.

— A. Dieudonné, Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles; incertaines et m. de Thrace. *Rev. num.*, 1905, 449-469, pl. IX [Corrections aux notices antérieures; m. de la Cyrénaïque, d'une colonie corinthienne (?), d'Abdère, d'Aenus, de Byzance].

— O. Keller, Races de chiens dans l'Antiquité. *Jahreshefte des österreichischen archäol. Institutes in Wien*, t. VIII, 1905, 242-269, pl. IV [Monnaies grecques avec figures de chiens; fig. grandies].

— Baron Alberto Simonetti, Numismatique de la Grande Grèce; territoire du cap Scylacion et de Crotone. *Bollettino di Num.*, 1905, 101-103.

— Frank Sherman Benson, Monnaies grecques antiques; Motya et Naxos. *American Journ. of Num.*, XL, 1905, 29-34, pl.

— J. N. Svoronos, « Eleusiniaca ». *Journal intern. d'Archéol. num.*, 1905, 131-160.

— F. Imhoof-Blumer, Eurydikeia, *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien*, t. VIII, 2e f., 1905, 229-230, fig. [Eurydikeia est un nom donné à Smyrne, comme celui d'Arsinoé à Éphèse, à cause des noms de la femme et de la fille d'Antigone].

— C. Clermont-Ganneau, L'Heracleion de Rabbat-Ammon Philadelphie et la déesse Asteria. *Rev. archéol.*, 1905, II, 209-215 [Intéressantes remarques sur les monnaies de Philadelphie et sur l'inscription ἄρμα qui désigne le char sacré d'Héraclès qui figure sur ces monnaies].

— Warwick Wroth, Les premières monnaies parthes; réponse à Sir Henry Howorth. *Num. Chron.*, 1905, 317-323, fig. [Les drachmes avec la tête imberbe coiffée de la cape pointue sont réellement parthes]. T. à p., 7 p.

Digitized by Google

— Allotte de la Fuÿe, *Monnaies de l'Elymaïde*. Chartres, 1905, in-f°, 67 p., 5 pl. avec 146 fig. [M. de la Mission de Suse. Intéressantes recherches sur une série dont le classement est difficile].

— Dr Eddé, Les trouvailles des trésors monétaires en Égypte. *Bollettino di Num.*, 1905, 128-129, 140-143.

— Adrien Blanchet, Examen des monnaies gauloises et romaines recueillies à Sens, en 1897. *Bullet. Soc. archéol. Sens*, t. XXI, 1905, 235-249, fig. T. à p. 15 p. [M. des Senones, Carnutes, Sequani, Leuci et Suessiones; de Copia, Vienna et Nemausus; de l'Empire romain jusqu'à Domitien].

— Fr. Kenner, Monnaie celtique de Mallnitz, sur la limite entre Salzbourg et la Carinthie. *Mittheilungen d. K.K. Zentral Kommission* de Vienne, 3e série, t. IV, 1905, col. 159-161, fig. 41 [Grosse pièce d'argent du Noricum avec *Gesatorix re.* et tête diadémée].

— Edmond Gohl, Monnaies gauloises et tessères romaines trouvées à Velem-Szentvid (comté de Vas, Hongrie occid.). *Numizm. Közlöny*, 1905, 1-5, fig. [Déformations du philippe d'argent. Les tessères romaines (?) portent des cercles, et sont anépigraphes. En magyar].

— R. Forrer, *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande;* IV. Fortsetzung. S. l. n. d. Extr. du *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. XVII, 1905, fasc. I [Imitations du tétradrachme de Thasos, du statère de Philippe; statères globuleux, etc.].

— F. Hertlein, La ville gauloise au sud de Neuffen. *Blätter des Schwäbischen Albvereins*, 1905, col. 371-390, fig. [M. des Éduens et des Helvètes trouvées sur l'emplacement de cet oppidum].

— Dr Leblond, Le « Traité des monnaies gauloises »...; étude analytique. *Bullet. de Num.*, 1905, 97-107.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Luigi Tonini, Sur l'antiquité de l'as libral de Rimini. *Battaglie di Archeologia*, nov. 1905, 19-29.

— M. C. Soutzo, Lettre à M. E. Babelon sur la formule *Apochatum pro uncis duabus*. *Rev. num.*, 1905, 514-517.

— A. Dieudonné, Les salutations impériales de Néron et de Vespasien. *Rev. num.*, 1905, 508-510.

Google

— George N. Olcott, Notes sur des monnaies romaines. *American Journ. of Num.*, XL, 1905, 37-41 [Variétés de m. de la République et de l'Empire].

— Fr. Gnecchi, Contributions de numismatique romaine. LXX. Les personnifications allégoriques sur les monnaies impériales. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 349-388, pl. XII^{a} à XVII^{a} [Aperçu très succinct sur les diverses divinités représentées]. — LXXI. Les médaillons unifaces. *Ibid.*, 421-424 [Médaillons d'Antonin le Pieux, de Faustine mère, de Lucille, de Trajan]. — Contributions. LXXII. Un médaillon d'Albin inédit. LXXIII. Médaillon unique et inédit (?) de Pertinax du Musée royal archéologique de Bologne. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 465-480, pl. XIX et fig.

— G. Pansa, Deux médaillons cerclés et unifaces. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 415-420, fig. [Médaillons de Trajan et d'Antonin le Pieux].

— L. Naville, Monnaies inédites de l'Empire romain. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 481-484, fig. [M. de Carausius et de Dioclétien].

— X., [Médaillon de bronze de Probus frappé à Siscia]. *Vjesnik hrvatskoga arheološkoga Društva*, n^{elle} s^{ie}, VIII, 1905, 132 [℟. *Virtut Augut* (sic) *nostri*. En croate].

— G. Dattari, Le chiffre XXI sur les *antoniniani* et sur le *follis* de la Tétrarchie. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 443-450 [Il faut lire XX et *as* exprimé par le I].

— J. Maurice, [Considérations sur les effigies impériales à l'époque de la Tétrarchie]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 273-276.

— P. Monti et L. Laffranchi, Les dernières monnaies des empereurs Dioclétien et Maximien. *Bollettino di Num.*, 1905, 125-128, fig.

— Edmond Gohl, Médaillon d'or de Maximien Hercule. *Numismatikaї Közlöny*, 1905, 85-86, fig. [M. trouvé à Szar (Hongrie); au ℟ *Concordia Augg. et Caess*; marque SMT. 21 gr. 56. En magyar].

— Fr. Jaennicke, Encore *Urbs Roma*. *Num. Circular*, 1906, 8908-09 [Liste de différents sur les bronzes portant cette légende].

— L. Laffranchi et P. Monti, Constantin II Auguste. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 389-413, pl. XVIII [Classement des monnaies par ateliers].

— A. Blanchet, [Note sur une fibule monétiforme reproduisant le revers d'une monnaie de Priscus Attalus]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 225-227, fig.

— Léon de Vesly, *Cachettes monétaires dans la Seine-Inférieure et exploration archéologique* (*Fouilles* de 1904). Rouen, 1905, in-8°. Extr. du *Bullet. Soc. libre d'émul. du Commerce et de l'Industrie*, p. 236-276 [Monnaies romaines].

— H. Dragendorff, Numismatique (Rapport de la Commission romano-germanique). *Bonner Jahrbücher*, f. 113, 1905, 238-243 [Résultats des fouilles d'Haltern, de Hofheim, de Sels, de Neuss].

— Charles Fontaine, Nomenclature des pièces romaines trouvées à Manage en 1899. *Annales Soc. d'Archéol. Bruxelles*, t. XIX, 1905, 476-480 [Vase de terre contenant des grands bronzes des empereurs de Vespasien à Sévère Alexandre et Julia Mamæa].

— G. Cumont, Monnaies trouvées aux environs de Ninove (Collect. de M. Edmond Dedeyn). *Annales Soc. d'Archéol. Bruxelles*, t. XIX, 1905, 480-483 (M. des diverses époques de l'Empire].

— Jos. Brunsmid, Monnaies italiques et africaines trouvées à Mazin, cercle de Gracac. *Vjesnik* d'Agram, n^elle^ s^ie^, VIII, 1905, 176-180, fig. [Fragments d'*æs* signatum, as et quadrans, m. de Micipsa. En croate].

— Trouvaille de monnaies romaines à Metku (cercle de Gospič). *Vjesnik*, *ibid.*, 180-182. [M. de Gallien, de Claude II et d'Aurélien].

— G. Dattari, Nouvelles observations sur les monnaies romaines blanchies ou étamées. *Rassegna Num.* 1906, 82-86.

— M. Piccione, Questions techniques. *Battaglie di Archeologia*, nov. 1905, 3-15 [Remarques sur la fabrication des flans de deux métaux].

— J. G. Milne, Moules monétaires romains en Égypte. *Num. Chron.*, 1905, 342-352 [Époque de la Tétrarchie; certains auraient été obtenus par le procédé de la cire perdue; les faussaires ont fabriqué ces moules sans souci de conserver la relation entre les têtes et les revers. — Il faut donc étudier les monnaies de cette époque avec une grande prudence].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique.

— L. Durocher, Notice sur quelques deniers mérovingiens provenant de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine) et de quelques autres trouvailles. *Bullet. de Num.*, 1905, 107-112, fig. [Importante trouvaille contenant des monnaies d'Ébroïn, de Rouen, Rennes, etc.; une pièce avec *Mensa*].

— H. Buchenau, Triens mérovingien du monétaire Theudenus. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3416 [Mâcon? ou peut-être déformation de *Mallo Matiriaco*].

— G. Amardel, Un triens mérovingien inédit. *Bullet. Commission archéol. Narbonne*, IX, 1906, 1-4 [Pièce au monogramme de Rodez avec le nom du monétaire *Valerianus*].

— G. Amardel, Les monnaies visigothes anonymes du Musée de Narbonne. Même périod., 5-16 [M. aux noms d'Anastase, de Justin, de Justinien, et déformations qui auraient été frappées à Narbonne].

— P. Bordeaux, [Contrefaçons des pièces de 1 et 2 sols, 1791 à 1793]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, LI-LV, cf. LXIII.

— Cte de Castellane, Denier inédit des comtes de Saint-Pol. *Rev. num.*, 1905, 499-501, fig. [Denier de Hugues II, 1083-1131].

— P. Bordeaux, [Denier d'Amiens avec *Ambianis civi*]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, XXXIV-XXXVI, fig.

— Allotte de la Fuÿe, [Sur les pièces de 5 sols ou *timmins* ayant circulé en Turquie, avec contremarques]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, XXXVIII-XLVI, fig.

— A. Blanchet, [Denier pour Carcassone, aux noms de Pierre et de Raymond]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, LVIII-LX, fig.

— Fr. Pérot, Note sur un double tournois d'Orange. *Bullet. de Num.*, 1905, 113.

— A. Blanchet, [Plaque avec type d'un poids monétaire inédit du louis de 30 sous de Louis XIV]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, L-LI, fig.

— A. Blanchet, La corporation des monnayeurs parisiens en 1794. *Rev. num.*, 1905, 505-506 [Lettre des membres du Comité des Finances, confirmant la suppression de la corporation].

— *Musée centennal de la classe 72, Céramique, à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. Rapport du comité d'installation.* Gr. in-8° [P. 41, fig. Mandat de vingt sols des manufactures de Nevers].

— Émile Bonnet, *Antiquités et monuments du département de l'Hérault.* Montpellier, 1905, gr. in-8°, 558, pl. et fig. [Monnaies gauloises, p. 21-43 ; m. carolingiennes, 336-342 ; m. du moyen âge, 473-478, 536-538 ; sceaux, 479 et 538. — Voy. Compte rendu, plus haut].

Digitized by Google

— Dr Tarrieux, Catalogue des monnaies contenues dans le médaillier de la Société [archéol., scient. et littér. de Béziers]. *Bullet. de la Soc. archéol... de Béziers*, t. XXXV, 1905, 35-274 (M. grecques, gauloises, romaines, françaises, étrangères, jetons].

— J.-G. de Villefaigne, *Manuel pratique du change des monnaies étrangères*. Paris, 1905 [Voy. Compte rendu, plus haut].

— Victor Tourneur, Notes de Numismatique liégeoise. Un denier d'alliance entre l'évêque Otbert et le duc Henri de Limbourg. *La Gaz. Num.*, 1905, 47-48.

— B. de Jonghe, Louis de Luxembourg, comte de Saint Pol, connétable de France, a-t-il frappé monnaie? *Rev. belge Num.*, 1906, 39-46, fig. [Attribution à ce personnage d'une « mite » portant la légende *Ludovicus Dei Gia d'Fl'* autour de l'écu de Bourgogne]. T. à p. 10 p.

— Jean Justice, Patagon des archiducs Albert et Isabelle frappé à Maestricht. *La Gaz. Num.*, 1905, 49.

Europe centrale.

— Hermann Dannenberg, *Die deutschen Münzen des sächsischen und fränkischen Kaiserzeit.* IVe vol. Berlin, 1905 [Voy. Compte rendu, plus haut].

— Haussner, Tarif monétaire de 1530. *Berliner Münzbl.*, 1905, 214-285; 1906, 264-265 [Valeurs de m. étrangères en monnaies allemandes].

— C. Schwalbach, *Die neuesten deutschen Taler, Doppeltaler und Doppelgulden*. Leipzig, 1906, in-4°, IV et 39 p., 4 pl. 7e éd. [Description de 900 pièces, des XIXe et XXe s.].

— Rossberg, *Die Zweimarkstücke und Fünfmarkstücke* (Nachtrag). Leipzig, 1905 [Additions à un travail sur les pièces de 2 et de 5 marks].

— J. V. Kull, L'obole ou *heller* en Bavière. *Berliner Münzbl.*, 1906, 225-229, fig. [Pièces du XVIe s.].

— Paul Joseph, Notes pour l'histoire monétaire de Cologne et de Trèves. *Frankf. Münzz.*, 1905, 337-342, pl. 40. [Pièces inédites des archevêques Guillaume de Gennep, Jean Schönenberg, Lothaire de Metternich; document de 1656].

Digitized by Google

— H. Buchenau, Notice sur Dornburg et sur d'autres ateliers de la région centrale de la Saal. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3394-97.

— Theodor Meyer, Trois rares monnaies hessoises du xve s. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3391-94, pl. 161.

— P. Weinsmeister, Les *Petrus-Albus* et les demis. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3419-20 [M. du landgrave de Hesse, Guillaume Ier, 1471-1493].

— H. Buchenau, Deniers incus de Honstein et de Hesse. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3417-3420 [M. des xive et xve s.].

— H. Buchenau, Falsification d'un douzième de thaler de Hohengeroldseck. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3421.

— X., Un modèle de monnaie de Kempten. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3417.

— X., Aperçu sur la circulation monétaire et la monnaie à Kiel au xive siècle. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3397-99.

— Emil Bahrfeldt, Monnaies de l'archevêque de Magdebourg, Albert, et non du duc de Saxe, Albert Ier. *Berliner Münzbl.*, 1906, 239-240, fig. [Bractéates au type d'un monument à trois tours, entouré de la légende *Aldertuacri* et variantes; xiiie s.].

— Th. Kirsh, Mélanges de coins dans les pays du Rhin inférieur. *Frankf. Münzz.*, 1905, 346-348.

— Christian Lange, Notes sur les ateliers du Schleswig-Holstein-Gottorp et leurs fonctionnaires. *Berliner Münzbl.*, 1906, 240-256 [Documents monétaires du xvie du xviiie siècle].

— H. Buchenau, Le monnayage de Schwarzburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3413, pl. 161.

Emil Bahrfeldt, Le Grand Électeur a-t-il fait frapper monnaie à Stettin? *Berliner Münzbl.*, 1905, 199-201 [Conclusion négative]. Atelier de Stettin en 1680, *ibid.*, 223-224.

— Paul Joseph, Notes pour l'histoire monétaire des pays wurtembergeois. *Frankf. Münzz.*, 1905, 342-346, pl. 40.

— C.-F. Gebert, Histoire du faux monnayage dans les villes du Wurtemberg (1623). *Numism. Mitteil.* de Nuremberg, 1905, 536-537.

— Julius Ebner, *Württembergische Münz- und Medaillen- Kunde von Christian Binder.* Fasc. III. Stuttgart, 1905, in-4°, 83-114, pl. VI-VIII [Ce 3e fasc. de la nouvelle édition de l'ouvrage de Binder com-

Digitized by Google

prend les monnaies et médailles du duc de Wurtemberg Jean-Frédéric, 1608-1628].

— P. Joseph, La trouvaille de pfennigs de Kerzenheim. *Frankf. Münzz.*, 1905, 283-288, pl. 37 [M. de Worms, impériales du xive s.].

— H. Buchenau, Notes sur les trouvailles de bractéates de Kaufungen et Rocksstedt. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3418-19.

— André Leszih, L'atelier de François Rakoczy II à Miskolcz. *Numizm. Közlöny*, 1905, 93-94 [La marque M-M se rapporte peut-être à cette officine. En magyar]. Cf. B. Ssoldos, confirmant cette hypothèse, *ibid.*, 1906, 11-12.

— Zoltan de Galoczy, Falsifications de monnaies hongroises au xvie s. *Numizm. Közlöny*, 1905, 90-93 [Les troubles de la Hongrie au xvie s. favorisèrent le faux monnayage. En magyar].

— Gabriel de Halasz, Ducats frappés à Abrudbanya (Hongrie). *Numizm. Közlöny*, 1906, 12 [Émission de 1848].

— Gabriel de Halasz, Assignats de la ville de Dobsina en Hongrie, de 1849, 1860, 1866. *Numizm. Közlöny*, 1906, 5-8, fig.

— X., Pour l'histoire de la monnaie de nickel (Bulgarie et Roumanie). *Frankfurter Münzz.*, 1905, p. 291-296.

— Victor Kertay, Trouvailles sur le territoire d'Eger. *Numizm. Közlöny*, 1906, 15-17 [M. des xie et xiie s., et du xvie s. En magyar].

— Marian Gumowski, Trésors de monnaies hongroises en Pologne enfouis au xie s. *Numizm. Közlöny*, 1905, 86-90 [Relations commerciales de la Pologne et de la Hongrie. En magyar].

— Eduard Katschthaler, Trouvaille monétaire à Gerolding. *Mittheilungen d. K. K. Zentral-Kommission* de Vienne, 3e s^{ie}, t. IV, 1905, c. 175-176 [En avril 1905, tr. de 150 deniers de Sigismond pour le Tyrol, de Mathias Corvin, de Ladislas Posthume, de Frédéric III, xve s.].

— Jos. Brunsmid, Trouvaille de m. du xive s. à Jezeranama, cercle de Brinje. *Vjesnik* d'Agram, n^{elle} s^{ie}, VIII, 1905, 183-184 [M. d'Andrea Dandolo, de Marino Faliero, de Giovanni Gradenigo et de Giovani Dolfino. En croate].

— Trouvaille de monnaies des xive et xve siècles à Končanici, cercle de Daruvar. *Vjesnik*, *ibid.*, 184-186 [M. de Hongrie].

Digitized by Google

— Trouvaille de monnaies du xve s. à Kusonjama, cercle de Pakrac. *Vjesnik*, *ibid.*, 186-188, fig. [M. d'Aquilée, de Hongrie et de Bosnie].

— Trouvaille de monnaies du xviie siècle à Orahovici, cercle de Nasice. *Vjesnik*, *ibid.*, 187-188 [M. de Monaco, des Flandres, de Venise].

— Trouvaille de m. du xviie s. à Irigu. *Vjesnik*, *ibid.*, 188-189 [M. de Louis XIV, de Saxe, de Salzbourg et de divers États allemands. Fig. du vase).

— Trouvailles de m. des xviie-xixe s., diverses provenances. *Vjesnik*, *ibid.*, 189-192.

Les six notices précédentes ainsi que les notices indiquées sous la rubrique *Numismatique romaine*, ont été réunies dans un tiré à part dont le titre est : *Nekoliko našašca Novaca na skupu u hrvatskoj i Slavoniji*, VI, Zagreb, 1905, in-4°, 17 p., fig.

Suisse, Italie, Espagne.

— A. Michaud, *Les monnaies des princes-évêques de Bâle.* Chaux-de-Fonds, 1905, in-8°, 107 p., 20 pl. [Descr. de 287 monnaies de 1000 à 1787]. Ext. de la *Rev. suisse de Num.*, 1905.

— Jos. Schneuwly, Étude sur la monnaie à Fribourg. *Rev. suisse de Num.*, 1905, 125-130 [M. du xve s.].

— Arnold Robert, La seigneurie de Franquemont. *Num. Circular*, 1905, 8632-43, 8700-04 [M. de Froberg, etc.].

— Giovanni Donati, Dictionnaire des devises et légendes des monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1905, 130-133.

— Carlo Kunz, Monnaies inédites ou rares d'ateliers italiens : Correggio, Massa Lombarda, Asti, Ferrara. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 501-564, pl. XX à XXIV.

— G. Ruggero, Annotations numismatiques italiennes : VIII. Sur une devise employée sur quelques monnaies de Victor-Amédée Ier. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 451-454 [Explication des mots *Nec numina desunt* empruntés à Lucain]. T à p. 4 p.

— Ercole Gnecchi, Contributions à la Numismatique italienne, XIX. Un quattrino de Catherine Riario Sforza, souveraine de Forlì. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 493-500, fig.

Digitized by Google

— G. Ruggero, Les monnaies de Teramo ; le monnayage d'Aquila au XVIe siècle ; les monnaies d'Asti à la légende communale. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 485-492, fig.

— O. Vitalini, Écu d'or inédit de Paul III, pour Camerino. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 439-442, fig. [Type de saint Paul debout].

— F. Valerani, Un document sur les monnaies obsidionales de Casale (1630). *Rivista ital. di Num.*, 1905, 425-438 [La plus petite des monnaies, marquée G-3, fut frappée pour 3 gros].

— Giacinto Cerrato, Un *quattrino* inédit pour l'atelier de Casale. *Bollettino di Num.*, 1905, 134-136, fig. [Pièce de 1608 avec sainte Catherine au R̸].

— A. F. Marchisio, Un *ongaro* inédit de Jacopo III Mandelli, comte de Maccagno. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 433-438, fig. [Type du comte debout armé ; R̸. Écusson].

— G. Gerola, Trouvaille de Carribollo. *Bollettino del Museo Civico di Bassano*, cité par *Rassegna Num*, 1905, 88 [Le Musée de Bassano a acquis un certain nombre de pièces de ce dépôt, enfoui au commencement du XIVe siècle, dont M. Perini avait déjà étudié la composition dans le *Bollettino di Num.*, 1905, 34-38, 46-49].

— Narciso Sentenach, *Estudios sobre Numismatica española*, II. Madrid, 1905, in-8°, p. 37-56, pl. [Recherches sur les m. dites *la dobla*, l'*excellente* ou ducat, et l'écu].

— P. Ernst Schmitz, Monnaies particulières de l'île de Madère. *Berliner Münzbl.*, 1906, 260-263 [Pièces portant les marques de diverses maisons de commerce].

Grande-Bretagne.

— H. A. Grueber, Une trouvaille de monnaies d'Étienne et d'Henri II à Awbridge, près de Romsey. *Num. Chron.*, 1905, 354-363 [Environ 180 deniers de divers ateliers dont le plus rare est Huntingdon].

— Lionel M. Hewlett, Monnaies anglo-françaises. *Num. Chron.*, 1905, 364-392, pl. XVI et XVII [M. d'Henri VII pour l'Aquitaine et le Poitou ; m. de Richard, d'Éléonore, d'Édouard Ier pour l'Aquitaine et le Ponthieu. — Je reviendrai ailleurs sur cette étude, lorsqu'elle sera terminée].

— Sir John Evans, Le shilling au cavalier d'Édouard VI. *Num. Chron.*, 1905, 400-401 [Note relative au différent qui est probablement une tête d'autruche].

— S. M. S., Une demi-couronne unique gravée par Briot ? *Num. Circular*, 1905, 8761, fig. [Au droit, le roi armé à cheval].

— H. Buchenau, Les émissions de monnaies anglaises et de toutes les monnaies du monde en 1904. *Bl tter f. Münzfr.*, 1905, 3407-13.

Orient, Amérique.

— H. F. Amedroz, Le titre de Shâhanshâh pris par les Bouwaïdes. *Num. Chron.*, 1905, 393-399 [Les monnaies des émirs Bouwaïdes portant ce titre ont été émises par des soldats turcs révoltés en 428 de l'Hégire].

— P. E. Pieris, Monnaies de Ceylan. *The Numismatist*, n° 9, septembre 1905.

— R. Hanitsch, *On a second collection of coins from Malacca*. S. l. n. d., in-8°. Extr. du *Journal royal Asiatic Society*, 44, 1905, 213-216, pl. I [M. des rois de Portugal Emmanuel et Jean III ; m. malaises].

— Albert Schrœder, *Annam ; Études numismatiques*. Paris, 1905, in-8°, 652 p. et album in-8° de 111 pl.

— J. Silvestre, Notice sur les monnaies de la Chine et dépendances. Dans le *Rapport* de l'Administration des monnaies et médailles, pour 1905, p. 308-331, 4 pl. [Fig. de monnaies-couteaux, de lingots et de sapèques].

— L. Forrer, La Liberté figurée sous les traits de Martha Washington sur les monnaies des États-Unis d'Amérique. *Frankf. Münzzeitung*, 1905, 310-313, fig.

— F. G. K., Quelques pièces mexicaines inédites. *American Journ. of Num.*, XL, 1905, 34-37.

— A. Salles, Les vieux sous de la Guadeloupe. *Num. Circular*, 1905, 8716-20, fig. Cf. Octave Erbiceano, *ibid*, 1906, 8854, fig.

— H. F., Une monnaie inédite de la Guadeloupe. *Num. Circular*, 1905, 8761, fig. [Piastre espagnole contremarquée du chiffre 12 (*gourdes*) et dont le centre a été découpé]. — Ce n'est pas une pièce de la Guadeloupe, mais d'une colonie anglaise ; E. Zay, *ibid.*, 8889.

— Julius Meili, *Das Brasilianische Geldwesen*, II Theil : *Die Münzen des unabhängigen Brasilien, 1822 bis 1900*. Zürich, 1905, in-8°, LVIII et 377 p., 58 p. [Texte allemand et résumé en portugais. M. du Brésil].

MÉDAILLES

— L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists, Coin-, gem-, and seal-engravers, mint-masters, &c., ancient and modern. B. C. 500-A. D. 1900.* Volume I, revised. London, 1904, in-8°, XLVIII et 691 p., pl. et fig. [La première édition du tome Ier de ce précieux dictionnaire des médailleurs et graveurs, qui parut en 1902, n'avait que 574 pages].

— L. Forrer, Notices biographiques de médailleurs. *Num. Circular*, 1905, 8575-84, 8643-53, 8706-16, 8768-79 ; 1906, 8838-50, 8893-8907, fig. [Lettre L].

— R. P. Delattre, [Moule chrétien d'une médaille avec le Chrisme et la légende *Ic est flos campi et lilium*]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 286, fig.

— G. F. Hill, *Pisanello*. London, 1905, 263 p., 74 fig.

— Gaston Migeon, Deux œuvres de la Renaissance italienne. *Fondation Eugène Piot ; Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, 2e fasc., 1905, 231 et s. [pl. XX, 2 ; plaquette d'argent ciselé attribuée à Pietro da Milano].

— P. Valton, Médaille de Danaé par Leone Leoni. *Rev. num.*, 1905, 496-498, pl. XII [Médaille avec la légende *Non absque pluvia Danae* ; il en est question dans une lettre de l'artiste, écrite vers 1551].

— M. E., Plaquette commémorative du dixième Congrès international de la navigation. *Bollettino di Num.*, 1905, 147-148, pl. III.

— J.-J. Marquet de Vasselot, [Disques de porphyre des musées du Louvre et des Offices ayant servi à fabriquer des médailles de Léon X portant au revers une allégorie de la Paix]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 248-251.

— E. Pariset, *La médaille énigmatique*. Lyon, 1905, gr. in-8°, 29 p., 1 pl. Extr. des *Mém. de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Lyon*, t. IX [Cette grande médaille portant des inscriptions hébraïques, dont l'unique exemplaire est au Cabinet de France, serait l'œuvre de Benjamin Annav].

— R. Mowat, [Médaille d'Anne d'Autriche encastrée dans un mur de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Paris]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 277-284.

— Manson et Vermeylen, [Médailles portant un monogramme considéré par M. Bordeaux comme celui du graveur Jean Bernard, 1679-1719]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, LV-LVII.

— P. Bordeaux, [Médaille relative à l'église Saint-Sulpice de Paris]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, LX-LXIII.

— R. Mowat, Médaille française du *Risorgimento italiano*. *Rev. num.*, 1905, 502-505, fig. [Médaille avec *Réunion des Romains, 1833*].

— Franz Kaiser, Les sociétés pour le développement de l'art de la médaille en France, en Hollande et Belgique, en Autriche. *Mitteilungen der œsterr. Gesellschaft f. M.- und Medaillenkunde*, nos 6 et 7 (1905).

— Ch. Gilleman, La médaille commémorative de la pose de la première pierre des écluses de Slykens (1672). *La Gaz. num.* de Bruxelles, X, 1905, 21-28, pl.

— Jean Justice, Rectifications au sujet du graveur P.-J.-J. Tiberghien. *La Gaz. num.* de Bruxelles, X, 1905, 33.

— Ch. Gilleman, Un portrait de Théodore van Berckel. *Rev. belge Num.*, 1906, 81-83, pl. III.

— Heinrich Cubasch, Médailles des bourgmestres et bourgeois de Vienne. *Mitteil. der œst. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, t. I, 1905, nos 4 à 8.

— Josef Fischhof, Médailles concernant les astronomes et l'astronomie depuis le XIIIe siècle. *Mitteilungen der œsterr. Ges. f. M.- und Medaillenkunde*, t. Ier, 1905, nos 4 à 8.

— L. v. L., Monnaies et médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1905, 216-217, fig. [Monnaies et médailles de Saxe-Cobourg-Gotha, etc.]; 1906, 230.

— X., Monnaies et médailles nouvelles. *Frankf. Münzz.*, 1905, 348-349 [Monnaies de Bavière; médailles de Koburg-Gotha et de l'Exposition de Saint-Louis].

— H. Buchenau, Monnaies et médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3399-3401, 3422, fig. [M. de Hambourg et du Mecklenbourg-Strelitz; médailles de Saxe-Cobourg-Gotha, de Wachsenburg, de Victor von Scheffel, de la mairie de Leipzig, de Schwartzburg, de Petöfi, du traité austro-allemand, du centenaire du royaume de Wurtemberg, etc.].

— C. Br., Médailles de famine. *Tägliche Rundschau*, n° 213, 7 mai 1905.

— B. Pick, Médailles de disette à Gotha. *Mitteil. d. Vereinigung f. gothaische Geschichte und Altertumsforschung*, 1905 (Extr. 4 p.).

— Ernst, Médaille de récompense pour l'Exposition des céréales, œuvre de L. Huger. *Monatsblatt* de Vienne, 1905, 393, pl. Autres médailles diverses, *ibid.*, 404-405.

— Edmond Gohl, Médaille aux armes de Sigismond Weltzer (XVIIe siècle). *Numizm. Közlöny*, 1906, 9-11, fig.

— Jean Petrikovich et Aloys de Jeszenszky. Médailles religieuses hongroises du XIXe s. *Numizm. Közlöny*, 1906, 1905, 94-96, fig.

— Edmond Gohl, Les médailles modernes de Budapest. Supplément au *Numizm. Közlöny*, 1905 [n°s 530-593, pl. IV à VI. Additions et corrections. En magyar].

— Edmond Gohl, Médailles rares (Belgrade, Ersekujvar). *Numizm. Közlöny*, 1906, 18-19, fig.

— Egon Groner, *Rumänische Medaillen vom Jahre 1600 bis einschliesslich 1900, mit ihren Nachprägungen, Fälschungen und deren Kennzeichen*. Bucarest, 1905, in-8°, 143 p., pl.

— M. Hutin, Nouvelles médailles de l'artiste espagnol Quérol. *Le Journal des Arts*, 13 janvier 1906 [Méd. du couronnement de la Vierge du Pilar, à Saragosse].

— C. W., Notes sur des médailles de guerre. *Num. Circular*, 1905, 8779-8781 [Médailles relatives à des faits de guerre de l'armée anglaise]; 1906, 8910,

— Portsmouth, Médaille de la Société du Cincinnati à New-Hampshire. *American Journ. of Num.*, XL, 1905, 42 [Méd. du XVIIIe siècle destinée à récompenser les militaires].

— Alejandro Rosa, *Numismatica. Los Paises Bajos y Francia en America*. Buenos-Aires, 1905, gr. in-8°, 57 p., fig. [Vingt-cinq médailles du XVIIe s., relatives aux expéditions des flottes hollandaise et française en Amérique].

JETONS

— François Fabre, Les méreaux de la collégiale de Saugues de 1369 à 1625. *Congrès archéol. de France*, LXXIe session au Puy en 1904, Paris et Caen, 1905, 373-384 [Pièces de plomb et d'étain portant d'un côté la figure d'un évêque, de l'autre une crosse, une étoile et une fleur de lis. Ces méreaux reçurent le nom de *beus*; mention de *cugnos lapideos* pour les fabriquer en 1390; les pièces de la collégiale de Saint-Médard ont porté aussi le nom de « nodes »].

— Manson. [Jeton de Philibert Babou, trésorier de France]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, XXXIII-XXXIV, fig.

— Robert Mowat, Un mot sur la destination des méreaux et l'usage frauduleux des jetons. *Bullet de Num.*, 1905, 114-115 [Cf. J. Rouyer, *Le vol aux jetons*, 1884].

— Ed. Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise. Les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au XVIIe s. (1620-1698). *Rev. belge Num.*, 1906, 47-63, pl. I et II.

— R. Nadrowski, Adresses de maisons sur des monuments monétiformes. *Num. Circular*, 1906, 8909-10, fig. [Pièce allemande du XVIIIe s. ?].

— Arthur W. Waters, Notes sur des jetons du XVIIIe siècle. *Num. Circular*, 1905, 8704-05.

SCEAUX

— A. Blanchet, [Sur l'utilité de la sigillographie]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, XXXVI.

— Charles Jacotin de Rosières, Étude sur la sigillographie de la Haute-Loire. *Congrès archéol de France*, LXXIe session au Puy en 1904, Paris et Caen, 1905, 334-357, fig.

— G. Schlumberger, Mélanges de numismatique et de sigillographie médiévales. *Rev. num.*, 1905, 355-358, fig. [Monnaie d'argent inédite à légende latine du roi Léon II d'Arménie, *Leo rex Armenor*; sceau du roi des Longobards Liutprand (712-744); sceau indéterminé; besant du roi Guy de Lusignan, roi de Chypre].

— Luigi Rizzoli jun., *Antichi Sigilli padovani nel Museo civico di Verona* (secoli XIII-XIV). Padova, 1906, gr, in-8°, 12 p., 1 pl. Extr. des *Atti dell' Accademia scientifica veneto-trentino-istriana*, cl. II, anno II, 1905, fasc. I [Sceaux des familles Borselli, Zaccho, Malacapelli, Gonzaga, Tribano, dall' Arena, Musaragli, etc.].

— Luigi Rizzoli jun., *I Sigilli nel Museo Bottacin*, IV. Padova, 1906, in-8°, 25 p. Extr. du *Bollettino del Museo civico di Padova*, VIII, 1905, n°s 3 à 6 [Sceaux des XVIIe-XIXe siècles].

— Carlo Kunz, Deux sceaux du Musée civique des Antiquités de Trieste. *Rivista ital. di Num.*, 1905, 565-571, pl. XXV [Sceaux d'un évêque de Trieste et d'un archevêque de Rossano, XVIIe et XVIe s.].

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

MONNAIES GAULOISES

DES

SUESSIONS À LA LÉGENDE

CRICIRV

Les monnaies de *Criciru*, aux variétés si nombreuses, constituent l'une des séries les plus importantes des pièces gauloises avec nom de chef, recueillies dans le nord de la France.

Un certain nombre de ces monnaies ont déjà été reproduites dans diverses publications[1]. Comme il y a des pièces nouvelles parmi les 1286 que j'ai pu recueillir[2] dans l'oppidum de Pommiers (*Noviodunum* des *Suessiones*), il ne paraîtra pas inutile de réunir, dans un nouvel article, les variétés publiées et celles qui sont inédites, avec les dessins des principaux spécimens.

Avant de décrire les pièces, il est intéressant de rechercher : 1° où des monnaies de Criciru ont été trouvées; 2° à quelles peuplades on les a successivement attribuées ; 3° où pouvait bien être le centre de circulation et même d'émission de ces monnaies.

1. *Rev. num.*, 1836, pl. X, 6; 1853, pl. I, 3; 1885, pl. VI; 1886, pl. XI et XII ; 1893, pl. VIII. — *Rev. archéologique*, 1881, pl. VI, 24.

2. Ces monnaies ont été trouvées disséminées dans l'enceinte, principalement dans des fonds d'habitations gauloises.

Digiti...

I. — OÙ DES PIÈCES DE CRICIRU ONT ÉTÉ TROUVÉES

Des monnaies à la légende CRICIRV ont été recueillies dans les pays suivants : dans le Loiret (*Rev. num.*, 1836, p. 387) ; à Chalon-sur-Saône (*Dict. arch. de la Gaule*) ; au Mont Beuvray, 1 ex. (*Mém. Soc. éduenne*, 1873, p. 148) ; dans le département de l'Eure, 1 ex. (*Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, par L. Coutil) ; dans la Marne ; en Seine-et-Marne (*Rev. num.*, 1859, p. 102) ; à Paris ; en Seine-et-Oise (Beaumont-sur-Oise) ; dans l'Oise et enfin, principalement, dans le département de l'Aisne.

Au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, il existe 35 monnaies de Criciru (voir le *Catalogue*, nos 7941 et 7975). Les origines de 8 pièces sont connues ; elles proviennent de : Vermand, 1 ex. AV ; Senlis, 1 ex. AV ; Reims, 1 ex. AR. ; les autres, en bronze, de : Beaumont-sur-Oise, 1 ex. ; Reims, 1 ex. ; Paris, 2 ex. et Meaux, 1 ex.

II. — ANCIENNES ATTRIBUTIONS

Les monnaies de Criciru ont été attribuées successivement aux Séquanes (*Bull. Soc. arch. de Soissons*, t. XIV, 1860, p. 116) ; aux Carnutes (Lelewel) ; aux Mediomatrici (*Cat. des monn. gaul. de la Bibl. nat.*, p. 184) ; aux Meldi (E. Hucher) ; Saulcy inclinait, non sans hésitation, en faveur de cette dernière peuplade (*Rev. num.*, 1860, p. 355). Enfin, on avait admis que cette monnaie était des Bellovaques, comme on peut le voir dans le *Cat. des monn. gauloises de la Bibl. nationale* (1889), p. 183, et dans l'*Atlas* (1892), pl. XXXII. Depuis 1882, A. de Barthélemy et Muret, du Cabinet des médailles — tous deux membres de la Commission instituée près le ministère de l'Instruction

Digitized by Google

publique à l'effet de rechercher toutes les monnaies gauloises qui devaient figurer dans le supplément de l'Atlas — avaient conclu, après examen attentif des 176 monnaies gauloises [1], dont 68 de Criciru, recueillies par moi, qui les ai trouvées disséminées dans l'oppidum de Pommiers [2], que Criciru était un chef des Suessions.

Voici à ce sujet un extrait d'une lettre de Muret, du 22 décembre 1882 : « M. Vauvillé, de Pommiers, près Soissons, a déjà communiqué à MM. de Barthélemy et Muret toutes les monnaies trouvées dans sa localité, et il ressort de l'examen attentif de ces pièces, ce fait important que Criciru est un chef suession. »

Dans la *Rev. num.*, 1886, p. 194, j'ai donné un inventaire de 366 monnaies gauloises, recueillies isolément dans la même enceinte, en 1883 et 1884, comprenant 270 pièces de Criciru. C'est pour ce motif que M. H. de la Tour, dans son avertissement de l'*Atlas des monnaies gauloises*, publié en 1892, écrivait : « Mais je ne me suis pas préoccupé de relever quelques omissions légères et des erreurs de doctrine, ni de prendre parti dans des cas douteux, ni de corriger des attributions jugées depuis peu de temps inexactes, par exemple, celle des monnaies de Criciru actuellement données aux Suessions. »

III. — PREUVE DE L'ATTRIBUTION AUX SUESSIONS DES MONNAIES DE CRICIRU

Voici, à ma connaissance, ce que l'ancien territoire des Suessions a fourni de monnaies gauloises déterminées, en y comprenant les pièces de Criciru :

1. *Bull. Soc. arch. de Soissons*, 1882, p. 80.
2. L'enceinte de Pommiers est à 4 kilomètres au nord-ouest de Soissons, dominant la vallée de l'Aisne de plus de 70 mètres (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LX, 1904-1905, p. 83, avec deux plans).

	CRICIRV	Total
1° Les fouilles de F. Moreau, faites sur 12 communes des arrondissements de Château-Thierry et de Soissons, situées sur la frontière des Rèmes, ont fourni 80 pièces, dont 11 de Criciru, soit une proportion de 13, 75 p. %[1].	11	80
2° Dans la partie du département de l'Oise qui était anciennement comprise dans le territoire des Suessions, sur 6 communes diverses, plus dans la forêt de Compiègne, on a recueilli 299 monnaies[2] dont 40 de Criciru, soit 13, 37 p. %.	40	299
3° Sur 18 communes disséminées, se rapprochant du centre du territoire des Suessions, on a trouvé 199 monnaies, dont 65 de Criciru, ou 32, 66 p. %[3].	65	199
4° Monnaies trouvées isolément dans l'oppidum de Pommiers, 1.945 pièces[4], dont 956 de Criciru, soit une proportion de près de 50 p. %[5].	956	1.945
Ce qui donne, à ma connaissance, pour les monnaies gauloises déterminées, recueillies sur le territoire des Suessions, 2.523 pièces, dont 1.072 de Criciru, soit plus de 42 p. %.	1.072	2.523

De tout ce qui précède, ou peut conclure avec certitude que :

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 536.
2. *Ibid.*, p. 542.
3. *Ibid.*, p. 537.
4. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LV (1904-1905), p. 85.
5. On peut évaluer à 600 les monnaies gauloises, provenant de l'enceinte, passées entre les mains de diverses personnes, dont je n'ai pas pu faire l'inventaire.

1° Les monnaies à la légende CRICIRV sont bien des pièces des Suessions.

2° Que l'enceinte de Pommiers était bien le centre de circulation, on peut même dire le lieu d'émission, de ces monnaies.

IV. — PRINCIPALES VARIÉTÉS DES MONNAIES DE CRICIRU

1° *Monnaies de bronze.*

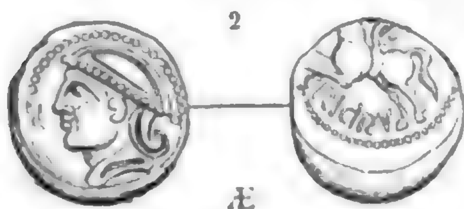
1. Tête jeune, casquée, à gauche ; grènetis.

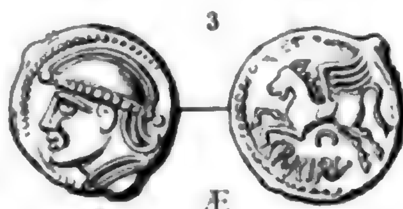
℞. CRICIRV. Cheval sanglé, l'aile arrondie, ornement au cou (sorte de collier), galopant à gauche[1] ; dessous, V couché. — *Rev. archeol.*, 1881, pl. VI, 24.



2. Tête assez jeune, à gauche, casque orné d'un grènetis.

℞. CRICIRV. Cheval à gauche, sanglé, l'aile arrondie ; grènetis. — Nombreux exemplaires variant de 2 gr. 65 à





3 gr. 29, toujours avec cheval sanglé et aile arrondie formée de deux, trois ou quatre traits.

3. Tête casquée, à gauche.

℞. Cheval à gauche, sellé, l'aile triangulaire formée de

1. Toutes les monnaies de bronze, d'argent et d'or ont le cheval courant ou galopant à gauche.

quatre traits ; dessous, CRICIRV et un croissant. — 4 ex., de 2 gr. 58 à 3 gr. 45[1].

4. Même tête, à gauche.

℞. CRICIRV. Cheval à gauche, sanglé, l'aile triangulaire[2], le cou orné ; dessous, un cercle centré ; grènetis. — Nombreux exemplaires, de 2 gr. 45 à 3 gr. 44.

5. Même tête, à gauche.

℞. Cheval à gauche, sanglé, l'aile triangulaire ; dessous, un annelet centré et CRICIR ; de plus, V sous la tête du cheval, et un autre V sous la queue. — 1 ex. : 2 gr. 83.

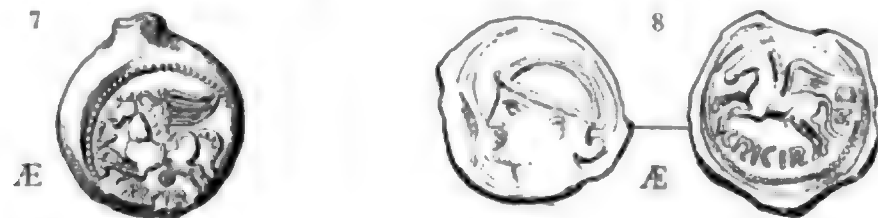


6. Même tête.

℞. Même cheval ; dessous, annelet centré, CRICIR et V sous la queue. — 3 ex. : 2 gr. 94, 2 gr. 95 et 2 gr. 96.

7. Même tête.

℞. Cheval à gauche, sanglé, l'aile triangulaire formée de quatre traits ; dessous, un annelet centré, CRICIR et V sous la tête du cheval ; grènetis. — 3 ex. : 2 gr. 69, 3 gr. 17 et 3 gr. 57.



8. Tête casquée, à gauche.

1. Les monnaies dont le poids est indiqué font partie de ma collection.

2. L'aile triangulaire varie ; elle est formée, suivant le cas, de deux, trois ou quatre traits.

℞. Cheval à gauche, l'aile arrondie; dessous, CRICIR et ND entre l'aile et la queue du cheval; grènetis. — 2 ex. : 2 gr. 98 et 3 gr. 45.

9. Même tête.

℞. Cheval à gauche, le cou orné, l'aile arrondie; devant, un annelet; dessous, CIИCIRC et ND entre la queue et l'aile du cheval; grènetis. — 1 ex. : 3 gr. 19.

10. Même tête, à gauche.

℞. Même cheval, le cou orné, l'aile arrondie; devant, un annelet; dessous, CRICIRO (rétrograde) et NI derrière le cheval; grènetis. — 1 ex. : 3 gr. 33.



11. Même tête.

℞. Cheval à gauche, l'aile arrondie; devant, un annelet; dessous, ƆISIƆIISO et NS entre l'aile et la queue du cheval; grènetis. — 1 ex. : 3 gr. 07.

12. Tête nue, à gauche.

℞. Même cheval, l'aile arrondie; dessous, CISICIISO et NIC entre la queue et l'aile du cheval; grènetis. — 2 ex. : 3 gr. 16 et 3 gr. 21.



13. Tête casquée, à gauche.

℞. Même cheval, l'aile arrondie; dessous, CRICIR (rétro-

Digitized by Google

grade), O sous la tête, NI sur le cheval, S entre l'aile et la queue ; grènetis. — 1 ex. : 2 gr. 01.

Les monnaies qui suivent ont la tête barbue :

14. Tête à gauche ; casque différent de celui des autres monnaies ; barbe sur la joue ; grènetis.

℟. CRICIRV. Même cheval, sanglé, l'aile arrondie formée de trois traits ; grènetis. — 1 ex. : 3 gr. 33.



15. Tête à gauche, casquée, ornée d'un grènetis ; petite barbe au menton et sur la joue.

℟. Même cheval, l'aile arrondie ; devant, un annelet centré ; desous, cercle centré entouré d'un cercle de grènetis ; au bas, CRICIISO[1] et NIS entre la queue et l'aile ; grènetis. — 4 ex. : 2 gr. 65, 2 gr. 86, 2 gr. 93 et 2 gr. 96.

16. Tête casquée, à gauche ; barbe plus forte que sur la pièce précédente ; devant, un annelet entouré d'un cercle perlé ; grènetis.

℟. CRICIRV. Cheval, à gauche, aile triangulaire formée de quatre traits avec pointillés. — 3 ex. : 3 gr. 04, 3 gr. 09 et 3 gr. 54.



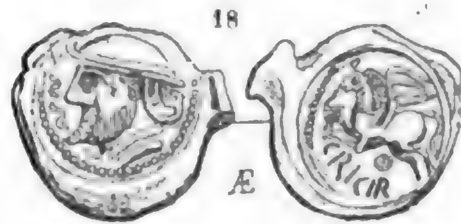
1. Les I et S (des nos 11, 12 et 15 doivent être pour R, comme le prouve la légende CRIISO du no 15.

17. Tête plus âgée, à gauche, fortement barbue, casquée; devant, un annelet entre deux S.

℟. CRICIRV. Même cheval, l'aile arrondie; dessous, un annelet centré; grènetis. — 4 ex. : 3 gr. 04, 3 gr. 25, 3 gr. 47 et 3 gr. 54.

18. Tête de vieillard, à gauche, avec une très forte barbe, casquée; devant, deux S; grènetis.

℟. Cheval à gauche, l'aile arrondie, formée de quatre traits avec pointillés, ornement au cou et sur la crinière; dessous, un annelet centré; au bas, CRICIR et V sous la tête du cheval; grènetis. — 1 ex. : 3 gr. 62.



Les monnaies de bronze dont il vient d'être question ont été frappées, pour toutes celles de l'oppidum de Pommiers, sur des flans coulés en bandes ou chapelets [1], avec des coins fixes de forme concave pour la tête, qui est toujours convexe sur les monnaies. Le coin mobile, ou trousseau, était, au contraire, toujours convexe; moins résistant, il était rapidement mis hors d'usage et remplacé. C'est pour ce motif que le côté du cheval, des monnaies de CRICIRV, offre beaucoup plus de variétés que le côté de la tête.

Un seul exemplaire, à ma connaissance, en bronze coulé, avec flan plat, a été trouvé à Ambleny [2]. Le cheval, à gauche, a l'aile arrondie; dessous, on lit CRICIRO (genre du n° 15). 1 ex. : 3 gr. 59.

2° *Monnaies d'argent.*

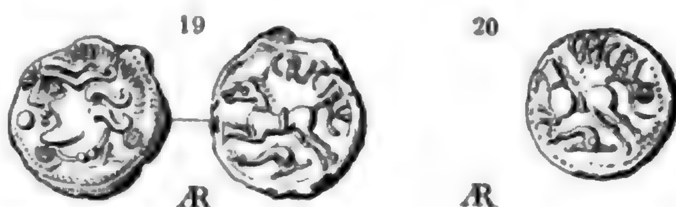
19. Buste jeune, à gauche, le cou orné d'un *torques*; la chevelure a de grosses mèches en forme d'ᔕ; derrière,

1. On a quelquefois refondu des armes de l'époque dite de bronze pour couler ces flans (*Bull. de la Société d'anthropologie de Paris*, 1904, p. 491).
2. *Rev. num.*, 1886, p. 202.

Digitized by Google

un annelet centré ; devant la bouche, un globule ; devant le front et le menton, un annelet centré.

℞. CRICIRV. Cheval galopant à gauche, sanglé, le cou orné d'un espèce de collier ; dessous, un dauphin à gauche. — 2 ex. : 2 gr. 31 et 2 gr. 39.


19 20
Æ Æ

20. Buste à gauche, peu visible.

℞. CRICRV. Cheval à gauche, le cou avec ornement, sanglé ; dessus, objet indéterminé ; devant, un globule ; derrière, un annelet centré ; dessous, un dauphin à gauche. — 1 ex. : 2 gr. 31.

21. Buste à gauche, chevelure ondulée, torques au cou ; devant, un rameau.

℞. CRICIV et V sur le cheval. Cheval à gauche, sanglé, le cou orné ; dessous, un petit annelet ; dauphin à gauche. — 1 ex. : 1 gr. 99. Cette pièce est fourrée avec âme de bronze.


21 22
Æ Æ

22. Buste à gauche, avec torques ; devant, deux globules ; derrière la nuque, un globule (?)

℞. CRICIR. Cheval à gauche ; au-dessus de la tête, un objet indéterminé ; dessous, dauphin à gauche. — 1 ex. : 2 gr. 33.

23. Buste à gauche, avec torques ; devant, rameau.

℞. CRICIRV. Cheval à gauche, ornement au cou, sanglé ; dessous, dauphin à gauche. — 3 ex.: 2 gr. 29, 2 gr. 30 et 2 gr. 43.


23 24 Æ Æ

24. Buste à gauche, torques au cou ; devant, un rameau différent de celui des autres monnaies.

℞. CRICIV. Cheval à gauche, sanglé, crinière flottante ; annelet et dauphin sous le cheval.

25. Buste, peu visible, à gauche.

℞. CRICIRV. Cheval à gauche, le cou orné, sanglé ; dessous, annelet centré entouré d'un cercle perlé ; dauphin à gauche ; grènetis. — 1 ex. : 2 gr. 36.


25 26 Æ Æ

26. Buste à gauche ; devant, sortes de Ƨ et de V.

℞. CRICIRV (rétrograde). Cheval à gauche, sanglé, ornement au cou ; dessous, cercle centré ; dessus, deux annelets centrés et un dauphin (?) qui a été pris pour un oiseau. — *Cat. de la Bib. nat.*, pl. XXXII, 7949.

27. Buste avec tête diadémée, à gauche ; devant et derrière, fleuron ; grènetis.

℞. CRICIRV. Cheval sanglé, à gauche, le cou avec ornement ; dessous, un annelet et dauphin à gauche. — 1 ex. : 2 gr. 41.

Et enfin une monnaie[1] avec effigie barbue :



28. Tête de vieillard, nue et barbue, à gauche; devant, rameau ; grènetis.

℞. CRICIR et V sur le cheval. Cheval à gauche, sanglé, ornement au cou; dauphin à gauche ; grènetis. — 1 ex. : 2 gr. 37.

3° *Monnaies d'or.*

29. Type difficile à décrire, dans lequel on peut voir la dégénérescence d'une tête humaine (le nez et les yeux), une aile d'oiseau et quatre étoiles.

℞. CRICI. Cheval galopant à gauche, sanglé, ornement au cou, sur un sol représenté en forme d'épi ; au-dessus, une fibule[2] ouverte et une étoile ; dessous, un ᔕ et une rouelle à huit rayons ; derrière, un annelet centré et une étoile. — Cabinet de Saint-Germain[3].



30. CRICIRV. Légende disposée en sens inverse de celle de la monnaie précédente. Même type. Elle diffère un peu

1. Les monnaies des n°s 19 à 27 ont le type imberbe.

2. On a recueilli, dans l'oppidum de Pommiers, le même genre de fibule dans des fonds d'habitations gauloises.

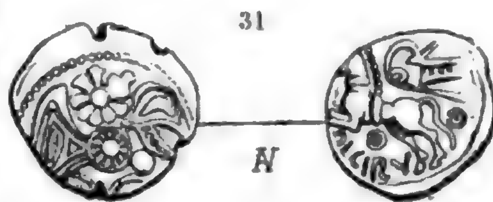
3. Il y a dans ma collection 1 ex. du même genre (6 gr. 01) venant du même trésor d'Ambleny, découvert par M. Sabatier (*Rev. num.*, 1886, p. 201).

Digitized by Google

par les étoiles et la rouelle, qui n'a que sept rayons. — 1 ex. : 5 gr. 95.

Cette monnaie a déjà été publiée dans la *Rev. num.*, 1886, pl. XII, 28 ; mais le dessinateur ou graveur a vu, dans l'étoile, qui est mal venue, une tête de bouquetin (?).

31. Il existe une troisième variété de monnaie d'or ; elle a été publiée dans la *Rev. num.*, 1885, pl. VI, 12, et dessinée à l'aide de deux exemplaires du Cabinet de la Bibliothèque nationale.



Le droit diffère des autres monnaies par une espèce de rosace.

Le revers a la légende [C]RICIRV, cheval sanglé et ornement au cou ; dessus, fibule ; dessous et derrière le cheval, un annelet centré.

Le cheval ne repose pas sur le sol comme dans les autres variétés.

Comme pour les monnaies d'argent, on a aussi fait, pour les pièces d'or, des monnaies fourrées ; j'ai pu en recueillir une de Pommiers, avec âme de bronze, du genre de celle du n° 30. — 1 ex. : 3 gr. 67.

Ce catalogue nous permet de formuler des assertions plus précises et plus complètes que celles qui ont été exposées précédemment.

De la répartition des localités où l'on a découvert des monnaies à la légende CRICIRV, et de l'examen attentif des pièces de bronze, d'argent et d'or, il est permis, en effet, de déduire avec certitude que :

1° Criciru était bien un chef des Suessions ; de plus, ses monnaies ont été émises, très probablement, dans l'op-

Digitized by Google

pidum de Pommiers (ancien *Noviodunum*), centre principal de leur circulation.

2° Ce chef à été très longtemps à la tête des Suessions ; la preuve en est établie par les monnaies de bronze nos 1, 2 et 3, et par celle d'argent, n° 19, où Criciru est représenté très jeune.

D'autres monnaies le font voir plus âgé, avec petite barbe (nos 14 et 15); enfin, on le voit représenté comme un vieillard fortement barbu (nos 17, 18 et 28).

3° Les monnaies de Criciru, de bronze, d'argent et d'or, sont toutes de l'époque du même chef, contrairement à ce que pensaient certains auteurs, qui croyaient que les monnaies d'or étaient d'une émission antérieure. C'est ce que prouvent les faits suivants :

1° La forme et l'allure du cheval, toujours courant ou galopant à gauche, est identique sur les monnaies de bronze, d'argent et d'or;

2° Le cheval, sanglé de la même façon, se voit sur les monnaies de bronze (nos 1, 2, 4, 5, 7 et 14), d'argent (nos 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27 et 28), et sur les variétés d'or (nos, 29, 30, 31) ;

3° L'ornement du cou du cheval (forme de collier) existe également sur les monnaies de bronze (nos 1, 4, 10, 13 et 18), d'argent (nos 20, 21, 23, 25, 26, 27 et 28) et sur celles d'or (nos 29, 30 et 31) ;

4° La découverte des monnaies de bronze, d'argent et d'or de Criciru, dans les mêmes fonds d'habitations gauloises de l'oppidum de Pommiers, montre bien aussi que leur émission est de la même époque et antérieure à la conquête romaine.

Digitized by Google

N. B. — M. de Longpérier a signalé les noms de potiers: CRICIRO, CRICIRONVS et CRICIRI, sur une inscription de Langres[1]. Ces noms, très probablement d'époque gallo-romaine, ne sauraient avoir aucun rapport direct avec notre Criciru ; il n'en est pas moins intéressant de les rappeler, comme attestant l'existence sur le territoire de la Gaule des noms similaires de celui qu'a porté le chef des Suessions, qui vivait à l'époque de l'indépendance.

1. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889, p. 184.

O. Vauvillé.

Digitized

NUMISMATIQUE SYRIENNE

ÉMÈSE

Pl. VI.



Emesa ou Emisa (actuellement *Hems* ou *Homs*), ville de la Syrie Apamène[1], située dans la vallée supérieure de l'Oronte, devait son importance à un magnifique sanctuaire du dieu syro-phénicien du Soleil, Élagabale. Elle fut d'abord la capitale d'une dynastie de prêtres-rois, parmi lesquels Strabon mentionne les noms de Sampsigeramus et de Iamblichus, qui prêtèrent leur appui à Pompée et à son lieutenant, Q. Cæcilius Bassus[2].

Lors de la guerre entre Octave et Antoine, Iamblichus prit le parti d'Antoine ; sa souveraineté fut abolie, puis rétablie par Auguste en faveur de Iamblichus, fils du précédent ; ses successeurs, Sampsigeramus, Azizus, Soæmus, ont aidé les Romains dans la conquête de la Commagène et de la Judée ; enfin C. Julius Sampsigeramus dit Seilas, fils de C. Julius Alexion, est mentionné dans une inscription du premier siècle[3]. L'indépendance de cette famille sacerdotale

1. Hiéroclès, *Synecd.* — J. Malalas, XII, 296, éd. Bonn. — Pline, *H. N.*, V, 19, 21. — Ptol., *Geogr.* — Hérodien, V, 3. — Amm. Marcellin, XIV, 8. — Et. de Byzance. — Theodoret, *Hist. eccles.*, III, 7.

2. Voy. Annales d'Émèse, d'après Frœhner, *Ann. Soc. fr. num.*, 1886, p. 205-209.

3. *C.I.G.*, 4511 = Le Bas et Waddington, n° 2567 (an 78).

Digitized by Google

subsista certainement jusqu'au temps de Vespasien, et probablement jusqu'à Antonin le Pieux, avec lequel commencent les monnaies impériales d'Émèse[1].

Fr. Lenormant[2] a cru retrouver des exemplaires d'une monnaie frappée par les grands-prêtres dynastes d'Émèse et d'Aréthuse, dans les pièces de bronze qui sont de la première moitié du IIe siècle de notre ère, et qui répondent à la description suivante :

(דאבל מלכא)

Buste radié d'Hélios, à droite, les cheveux tordus comme des flammes, la poitrine nue. Grènetis au pourtour.

℞. Aigle de trois quarts à droite, les ailes éployées et tournant la tête à gauche ; il est perché sur les lettres Ɔ·S (pour SC), qui occupent le champ. Couronne de laurier et grènetis au pourtour.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 12 gr. 05 à 13 gr. 55.
Pl. VI, fig. 1.

Lenormant dit que le lieu d'origine de ces monnaies est à rechercher en Syrie, dans une ville ayant encore ses rois particuliers au IIe siècle, et où fût institué le culte d'Hélios ou du moins d'un dieu syrien assimilé à Hélios, assez près d'Antioche pour justifier l'imitation des bronzes de cette métropole, qui paraît au revers. L'inscription araméenne se

1. La monnaie de bronze décrite par Mionnet (*Descr.*, t. V, p. 227, n° 590) d'après Sestini (*Descr. num. vet.*, p. 516), comme étant de Domitien à Émèse, n'a pas été retrouvée ; c'est probablement une pièce mal lue. Le nouvel éditeur de la *Realencyclopädie* de Pauly-Wissova, qui en fait état, aurait pu tenir compte des observations de M. Frœhner (Le cat. du Brit. Mus. commence à Antonin).

2. Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien* (Paris, 1873, in-8°), t. II, p. 4 n. — Cf. Pellerin, *Rec. de méd.*, 3e *suppl.*, pl. V, fig. 9.

lirait *Dabel Malka*, « le roi Dabel », et ce prince appartiendrait à la dynastie des grands-prêtres d'Émèse.

Plusieurs objections se présentent à l'esprit. D'abord, je ne sais si Lenormant a eu sous les yeux une pièce où il pouvait lire l'inscription telle qu'il nous l'a transcrite [1], mais ce qu'on voit sur les monnaies du Cabinet de France se ramène à la graphie :

Malka est très visible, mais il faut renoncer à *Dabel*, ce qui d'ailleurs n'infirme ni ne confirme la thèse, puisque Dabel ou Rabbel (ainsi se nomment plusieurs princes de la dynastie nabatéenne, éteinte sous Trajan) n'était pas connu antérieurement comme membre de la famille sacerdotale d'Émèse.

Il y a plus. L'aigle du revers — que le choix de ce type ait été ou non favorisé par le rapport que nous verrons exister entre l'aigle et le dieu Élagabale — est manifestement, avec les lettres SC placées dans le champ, une imitation du numéraire d'Antioche [2] : Lenormant l'avait remarqué avant nous. Or, le type n'apparaît à Antioche que sous Antonin. Nous devrons faire descendre à tout le moins jusqu'au commencement du règne d'Antonin ce monnayage, mais nous sommes frappé de la différence profonde de style et de fabrique qui existe entre ces monnaies à légende araméenne et celles de même type frappées à l'effigie impériale. Il est difficile d'admettre que les deux séries, si elles sont contemporaines, proviennent du même atelier.

A vrai dire, le style de ces monnaies araméennes conviendrait mieux à une région plus méridionale, plus rap-

1. J'ignore ce qu'est devenue la monnaie de la collection Saulcy.

2. À Antioche, l'aigle est placé au-dessous des lettres, mais cette différence est négligeable dans une question d'imitation.

Digitized by Google

prochée de la Palestine. Lenormant dit que le bronze voyageait peu ; mais on sait, par l'étude des trouvailles, que des bronzes ont été découverts loin de leur pays d'origine, et, sans chercher d'autres exemples, je citerai à Damas une imitation du bélier d'Antioche[1], qui n'a jamais figuré dans cette ville que sur les espèces de bronze.

Telles sont les considérations qui rendent jusqu'à nouvel ordre l'hypothèse de Lenormant assez aventureuse[2].

Quoi qu'il en soit, il a été frappé à Émèse, au nom et à l'effigie d'Antonin le Pieux, des bronzes des deux types suivants :

1. ΑΥΤ ΚΑΙ ΤΙ ΑΙΛ ΑΔΡΙ ΑΝΤωΝΕΙΝΟC CΕΒ ΕΥ. Tête laurée d'Antonin, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΕΜΙCΗΝΩΝ ou ΕΜΙCΗΝωΝ. Buste radié d'Hélios ou d'Élagabale, à droite, les cheveux en bourrelet sur le front et les tempes, la poitrine drapée. Dans le champ à droite, lettre Α, Β ou Γ. Grènetis.

Æ. Cab. de France. — 7 gr. 85 à 9 gr. *Pl. VI, fig. 2.*
Brit. Mus. (Emisa, 8).

2. Tête laurée (ou buste couvert du paludamentum et de la cuirasse, la tête laurée) d'Antonin, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΕΜΙCΗΝωΝ. Aigle debout de trois quarts à droite, sur une pierre de forme conique; il détourne la tête à gauche et tient une couronne dans son bec. Dans le champ à

1. F. de Saulcy, *Num. de la Terre Sainte*, pl. II, fig. 1.

2. Lenormant propose de comparer la légende araméenne à celle d'une monnaie de Tarse, publiée par lui dans sa *Descr. des méd. du Cabinet de M. le baron Behr*, 1857 (pl. III, fig. 6), mais cette dernière est une légende grecque mal lue : Lenormant a été induit en erreur par le nom d'Arsace qui l'a fait penser aux souverains parthes, tandis que Ἀρσάκου et Τένοντος sont ici des noms de magistrats (*Brit. Mus. Cat.*, *Cilicia*, Introd., p. LXXXVI, n. 6, et p. 182, n° 122, pl. XXXIII, fig. 6. — Cf. *Zeitsch. f. Num.*, t. III, 1876, pl. IX, fig. 4).

Digitized

droite, lettre A, Γ, Δ, Є ou ⊏ [1]. Grènetis. Quelques-unes de ces pièces sont légèrement argentées.

Æ. Cab. de Fr. — 7 gr. 75 à 11 gr. *Pl. VI, fig. 3 et 4.*
Brit. Mus. (Emisa, 1-7).

La pierre conique est le bétyle du dieu Élagabale [2]. On sait que les divinités orientales étaient souvent adorées sous cette forme, par exemple l'Artémis de Perga, en Pamphylie, et, plus près d'Émèse, le Zeus Kasios de Séleucie de Syrie. C'était une grande pierre noire conservée dans le temple et qu'on croyait tombée du ciel, soit que la superstition populaire eût effectivement consacré un aérolithe ou bien une hache taillée de l'époque préhistorique (pierre de foudre) [3]. Cette forme en cône convenait au caractère des dieux qui, à l'instar d'Élagabale, étaient, en même temps que des divinités solaires, des dieux-montagnes [4]. Pour accorder cette représentation antique de la divinité avec les idées anthropomorphiques des Grecs, il arrivait qu'on y adjoignît une armature figurant un manteau et une tête : nous retrouverons le manteau à Émèse, mais jamais rien qui ressemble à une tête. Les monnaies laissent quelquefois distinguer sur la pierre des traces d'ornementation plus ou moins oblitérées ; par exemple, M. Wroth y a vu une

1. Pour la signification des lettres, voy. *Num. Chron.*, 1903, p. 105. — Sur une pièce du Cab. de France, le bétyle est surmonté d'une espèce de barre transversale qui sert de perchoir à l'oiseau, mais cette déformation paraît le résultat d'un tréflage.

2. Sur Élagabale, voyez Lenormant dans *Dict. des antiq.* de Daremberg et Saglio ; Meyer, dans Roscher, *Lexikon*.

3. Ou encore une pierre portant une inscription cunéiforme, devenue incompréhensible et par suite vénérable pour les générations nouvelles. Tel a pu être le cas du Caillou Michaux, conservé au Cabinet des médailles.

4. Sur le culte des dieux-montagnes, voy. Mövers, *Die Phœnizier*, t. I, pp. 667-671 ; Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, II, 306 ; M[is] de Vogüé, *Syrie centr.*, *Inscr. sém.*, p. 104 et suiv. Le nom araméen du dieu était Elah-Gabal, le dieu-montagne ; Héliogabale est une forme influencée par le grec ἥλιος.

Digitized by Google

étoile [1] ; on pense alors aux τύποι mentionnés par Hérodien, qui se rencontraient, dit-il, sur la pierre d'Élagabale, et qui avaient une valeur mystique.

D'Antonin le Pieux à Julia Domna, on ne connaissait jusqu'à présent aucune monnaie d'Émèse. Nous restituons à cette ville la pièce suivante de Marc-Aurèle :

3. ΑΥΤΟΚΡ ΑΝΤωΝЄΙΝΟϹ [2] ϹЄΒ. Buste de Marc-Aurèle à droite, la tête laurée, la poitrine vue de trois quarts, couverte du paludamentum et de la cuirasse. Grènetis au pourtour.

℞. ΔΗΜΑΡΧ· ЄΞ ΥΠΑΤΟϹ · Γ. Aigle de trois quarts à gauche, les ailes éployées, debout sur le sommet arrondi du bétyle. Grènetis.

Ꭱ. Cab. de France. — Poids : 11 gr. 55. *Pl. VI, fig. 5.*

Cette monnaie est mentionnée par Mionnet qui l'a complètement méconnue [3], et par M. Imhoof-Blumer qui la décrit : *Adler auf Bergkuppe* [4] ; tous deux l'attribuent à Antioche. Quoique le haut de la pierre sacrée d'Élagabale soit seul visible, je ne crois pas qu'on doive faire difficulté de la reconnaître. Il est donc avéré que, dès le règne de Marc-Aurèle, Émèse, considérée comme la capitale de la Syrie du Liban, a frappé quelques monnaies ou médailles d'argent.

1. *Brit. Mus. Cat.*, *Syria*, Emisa, n° 6 et pl. XXVII, 9.
2. On ne voit nettement que le second jambage de la lettre ω, qu'on pourrait prendre pour un Ο.
3. C'est selon nous à juste titre que M. Imhoof-Blumer a reconnu cette monnai dans le n° de Mionnet, 57 (*Suppl.*, t. VIII, p. 134), qui provenait de la collection Tochon d'Annecy et dont le revers est décrit : « Aigle sur une cuisse d'animal » (Mionnet a lu ΑΝΤΟΝЄΙΝΟϹ).
4. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 766.

Digitized

Comme il arriva à Amisus du Pont ainsi qu'à un grand nombre d'autres villes de toutes les provinces sous Hadrien, et comme nous le verrons à Émèse sous Caracalla, c'était généralement au cours d'un voyage que l'empereur, pour souhaiter la bienvenue aux habitants, leur concédait pareille faveur. En ce cas, il faut se reporter au voyage que fit Marc-Aurèle en Orient à la fin de son règne [1]. Jusque-là, c'est Lucius Verus, son collègue, qui avait dirigé les expéditions contre les Parthes, tandis qu'il commandait lui-même sur le Danube. Après la mort de Verus, en 175, Avidius Cassius, légat de Syrie, ayant reçu la fausse nouvelle de la mort de Marc-Aurèle, avait tenté un soulèvement. Marc-Aurèle jugea le moment venu de se montrer aux légions d'Orient. Il est à Antioche en 176; il va d'Antioche à Alexandrie et revient d'Égypte en Syrie avant de gagner l'Asie Mineure et la Grèce; il peut être venu d'Antioche à Émèse, ou bien y être passé pour gagner quelque port méridional de la côte.

La mention ὕπατος γ´ concorde avec cette hypothèse; elle désigne la dernière période du règne, puisque Marc-Aurèle a été trois fois consul. Cette monnaie est de bon style; peut-être un graveur d'Antioche ou un artiste de la suite de l'empereur l'a-t-il exécutée.

Il nous faut descendre maintenant jusqu'au règne de Caracalla. On sait que la mère de cet empereur, Julia Domna, était native d'Émèse. Une prophétie avait, dit-on, annoncé à Julia qu'elle aurait un roi pour mari [2]. Septime Sévère, qui croyait à l'astrologie, l'épousa sur la foi de cette prédiction à l'époque où, simple légat, il n'était pas encore assuré de jamais parvenir au trône. Domna appartenait à la famille des anciens dynastes d'Émèse, qui avait

1. G. Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.*, p. 221 et suiv.
2. Cohen, *Monnaies de l'emp. rom.*, 2e éd., t. IV, p. 101.

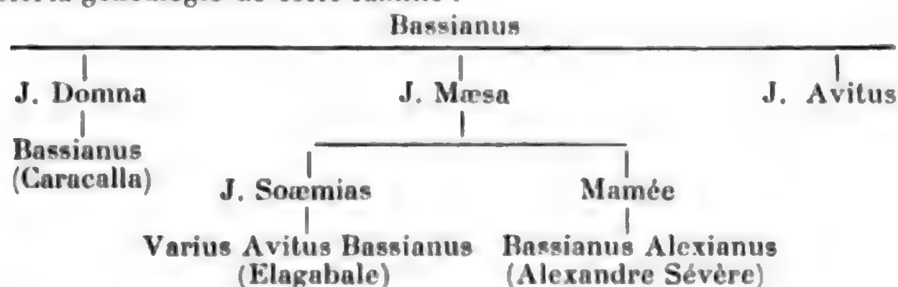
Digitized by Google

conservé ses fonctions religieuses et qui continuait, sous la domination romaine, à jouir d'une certaine autorité politique. Les événements qui ont suivi, le nom même de *Julia*, qui rappelle C. Julius Sampsigeramus, le rapport des noms déjà cités de Bassus le Pompéien, Soæmus, Alexion, avec ceux de *Bassianus*, père et fils de Domna, de *Soæmias* sa nièce et d'*Alexianus* son petit-neveu, prouvent surabondamment cette parenté[1]. Nous n'avons pas de monnaie de Septime Sévère à Émèse, et la monnaie de Julia Domna doit évidemment appartenir à la même émission que celle de son fils.

En 214, Bassianus, devenu empereur sous le nom de Marc-Aurèle Antonin, et que nous appelons Caracalla, entreprit un grand voyage en Orient. Il vint de Nicomédie à Antioche, où il passa l'hiver; puis, comme jadis Marc-Aurèle, il se rendit de là à Alexandrie d'où il regagna la Syrie. C'est dans cette période de son règne qu'il parcourt cette province, et, en échange de fortes contributions, accorde à mainte ville le droit de cité romaine et le droit de frapper monnaie [2].

Toutes les pièces de potin, au type de l'aigle impérial et aux différents nombreux, qu'on attribuait autrefois sans distinction à Antioche, et qui ont été réparties par M. Imhoof-Blumer entre plusieurs ateliers de la région [3],

1. Voici la généalogie de cette famille :



2. G. Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.*, p. 263 et suiv.

3. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 757 et suiv.

Digitized

portent la mention du consulat IV[e] de Caracalla (213-217) M. Imhoof-Blumer n'en attribue aucune à l'atelier d'Émèse. Arrêtons-nous toutefois aux deux suivantes :

4. ΙΟΥΛΙΑ ΑΥΓ..... Buste de Julia Domna, à droite, la poitrine drapée.

℞. ΔΗΜΑΡΧ·· [1] ЄΞΟΥCΙΑC. Aigle debout de face, les ailes éployées, la tête à gauche, tenant dans son bec une couronne dont les lemnisques sont visibles derrière la tête ; entre ses pattes, le buste radié et drapé d'Hélios, à gauche ; dans le champ, sous la couronne, la lettre Ο.

AR. Cab. de France. — Poids : 11 gr. 20. *Pl. VI, fig. 7.*
Brit. Mus. (Héliopolis, 5).
Cab. de Berlin, Ο à droite dans le champ.
Coll. Imhoof-Blumer, Η à gauche.

5. ΑΥΤ Κ Μ· ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC CЄΒ. Tête laurée de Caracalla, à droite.

℞. ΔΗΜΑΡΚ (*sic*) ЄΞ ΥΠΑΤΟC ΤΟ Δ. Aigle debout de face, les ailes éployées, tournant la tête à gauche, une couronne dans son bec ; entre ses pattes, le buste radié et drapé d'Hélios regardant à gauche ; sous la couronne, la lettre Α.

AR. Cab. de France. — Poids : 15 gr. 40. *Pl. VI, fig. 9.*
Brit. Mus. (Héliopolis, 7-9).
Brit. Mus. (Hélios la tête de face, n° 10). *Pl. VI, fig. 8.*
Cab. de Berlin, Η ? à gauche dans le champ.

M. Imhoof-Blumer [2] dit que ces monnaies pourraient avoir été frappées à Héliopolis-Baalbek, ville de Cœlésyrie ; mais le type d'Hélios n'apparaît nulle part dans la numismatique d'Héliopolis ; en dépit de son nom, le dieu de cette

1. Ces deux points n'auraient pas de sens si on ne les retrouvait au droit du n° 5, comme faisant ou devant faire partie de la couronne où ils figurent des graines de laurier.

2. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 767.

cité était assimilé à Zeus. Au contraire, la petite figure qui sert de différent a une analogie frappante avec le type des pièces que nous avons vu frapper à Émèse sous Antonin. Nous n'hésitons pas, pour notre part, à attribuer à Émèse la frappe de ces monnaies d'argent et à leur assigner la date de 215 ap. J.-C. [1].

C'est à cette époque que Caracalla, étant venu à Émèse, y fonda une colonie de droit latin [2], comme l'attestent les monnaies de bronze que nous possédons. Frappées à l'effigie de Julia Domna ou de Caracalla, elles se répartissent ainsi par ordre de grandeur :

6. Caracalla.

℟. ЄMICΩN KOΛΩNIAC [3]. Temple d'Élagabale à Émèse, vu de trois quarts; il a un fronton triangulaire et est orné de colonnes sur tout son pourtour. A l'exergue, la date ZKΦ (an 527 Sél. = 215 ap. J.-C.).

Æ. Cab. de France. — Poids : 22 gr. 95. *Pl. VI, fig. 6.*

7. Caracalla.

℟. ЄMICΩN KOΛΩNI. La façade du même temple; il est hexastyle, haussé sur trois degrés, avec un fronton triangulaire dont le tympan est orné d'un croissant; sous le portique, la pierre sacrée d'Émèse devant laquelle est un aigle debout, les ailes éployées. A l'exergue, la date ZKΦ.

1. Les villes qui ont frappé l'argent sous Caracalla au type de l'aigle se répartissent en deux groupes : 1° les villes maritimes, où Caracalla a pu passer lors de son voyage à Alexandrie (Ascalon, Gaza, Tripolis, Sidon, Tyr); 2° les villes situées dans la direction du royaume des Parthes, où l'empereur a conduit une expédition (Zeugma, Béroé, Hiéropolis). Héliopolis ne rentre dans aucune de ces deux catégories, mais Émèse n'y est pas non plus comprise; cette dernière ville est seulement moins excentrique par rapport à Antioche.

2. *Digest.*, L, 15.

3. Cette légende nous apprend que le nom d'Ἔμισα, ville des Ἐμισηνοί, était en réalité un pluriel neutre, comme Γάγγρα de Paphlagonie, Ἀνθεμουσία de Mésopotamie, Γέρασα de Décapole; les auteurs grecs et latins s'y sont quelquefois mépris (voy. Pape, *Wörterbuch* et *Realencyclopädie*, nouv. éd.).

Æ. Cab. de France. — Poids : 22 gr. 40. *Pl. VI, fig. 10.*
Brit. Mus. (Emisa, 16).

7 *bis.* Caracalla.

℞. ЄMICΩN KOΛΩNI. La façade du temple hexastyle ; mais sur le devant est un escalier de cinq marches ; le fronton a, au lieu du croissant, un ornement de forme rectangulaire ; sous le portique, le bétyle conique, accosté de deux ou quatre parasols, est monté sur une base ainsi que l'aigle qui le couvre de ses ailes. Date fruste.

Æ. Cab. de France. — Poids : 25 gr. 50.
Brit. Mus. (Emisa, 15).

8. Julia Domna.

℞. ЄMICΩN KOΛΩNIAC. Monnaies avec la date ZKΦ ou HKΦ à l'exergue, et au type de l'autel monumental du dieu d'Émèse. Nous reviendrons sur la description de ce monument.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 14 gr. 50 à 7 gr. 35.
Pl. VI, fig. 11, 12, 13.

British Museum (nos 9-12).

9. Caracalla.

℞. ЄMICΩN KOΛΩNIAC. Aigle de trois quarts à droite, les ailes éployées, la tête à gauche, tenant une couronne dans son bec et debout sur le bétyle. Dans le champ, à gauche et à droite, la date ZKΦ. Sur la monnaie qui porte la date HKΦ, à gauche dans le champ, l'aigle est debout à droite sur le bétyle, les ailes légèrement soulevées.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 8 gr. 55 à 8 gr. 30.
British Museum (Emisa, 13).

10. Caracalla.

℞. ЄMICΩN KOΛΩNIAC. Tyché tourelée, assise à gauche

sur un rocher et tenant des épis de la main droite; elle est voilée et vêtue d'un chiton talaire et d'un péplos; à ses pieds, le buste du génie de l'Oronte vu à mi-corps et étendant les bras pour nager. Dans le champ, la date ΖΚΦ. Grènetis.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 8 gr. 20.

10 *bis*. Variété : Caracalla a la tête radiée; la Tyché est assise de face, tournant la tête à droite, sur un trône à dossier; même date.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 6 gr. 70.
British Museum (Emisa, 14).

Tel fut le numéraire de la colonie naissante. Parmi ces monnaies, les dernières sont des imitations des pièces d'Antioche; les autres nous offrent des types locaux nettement caractérisés : l'aigle perché sur le bétyle, comme nous l'avons vu au temps d'Antonin le Pieux, ou debout devant la pierre sacrée qu'il couvre de ses ailes.

Cette représentation est nouvelle. Ce n'est plus l'aigle symbolique d'Antioche debout sur le cône comme sur un objet qui sert de différent; ici la composition porte en soi-même un caractère de réalité, il est probable que l'image qu'elle reproduit se voyait effectivement dans le sanctuaire, non que l'oiseau fût sculpté dans la pierre sacrée—Hérodien, qui parle des τύποι du bétyle [1], n'aurait pas négligé ce détail — mais on se le figure en métal, devant le monument. Ainsi il est avéré que l'aigle était l'oiseau favori d'Élagabale [2], l'aigle au vol majestueux qui passe pour être capable

1. Hérodien, V, 3.

2. Le fait qu'il est quelquefois assimilé à Zeus par les Romains ne suffit pas à constituer une preuve : les Grecs et les Romains ont prodigué ce nom de Zeus aux divinités les plus diverses de l'Asie, en l'appliquant de préférence à celles qui tenaient le premier rang dans les cultes locaux.

de fixer l'astre du jour, et dont l'association à une divinité solaire ne s'explique pas moins que son affinité avec Zeus, dieu de l'empyrée. Le bétyle est ombragé par des parasols, signes de la souveraineté en Orient, et qui d'ailleurs rappelaient encore la puissance du Soleil. Enfin une base le supportait, et ce n'était point, comme il est arrivé pour d'autres bétyles [1], une pierre brute, objet elle-même de la dévotion populaire, mais un socle décoratif découpé en arcades : l'aigle de métal est tantôt placé devant le socle du monument, tantôt exhaussé avec celui-ci.

Le temple est représenté dans son ensemble sur une monnaie de Caracalla. C'était, nous dit le poète, un magnifique sanctuaire qui nourrissait une armée de prêtres et rivalisait de hauteur avec les sommets du Liban :

Denique flammicomo devoti pectora Soli
Vitam agitant ; Libanus frondosa cacumina turget,
Et tamen his celsi certant fastigia templi [2].

Sur les monnaies de Julia Domna paraît l'autel monumental du dieu.

Il consiste en une base massive, encadrée entre deux pilastres, qui est exhaussée sur deux degrés, surmontée d'une corniche et d'un couronnement en volutes (ou de deux acrotères) et composée de deux étages ; chaque étage offre une rangée de trois niches cintrées sous chacune desquelles on voit une statue debout ; au-dessus de la terrasse est tantôt un édicule carré à double baie, tantôt un petit autel rectangulaire surmonté d'une flamme (sur la quatrième pièce, on ne distingue qu'un soubassement qui prend toute la largeur de l'édifice).

1. Voy. R. Dussaud, *Le culte de Dusarès*, dans *Rev. num.*, 1904, p. 165 et suiv.
2. Avienus, *Descr. orbis terrarum*, 1089-91.

Digitized by Google

On voit que la partie supérieure de la figure est la seule qui offre des variantes sensibles : la disposition en était modifiée à chaque cérémonie. Quant à la masse du monument, elle jouait le rôle de bûcher, mais d'un bûcher immuable et décoratif.

Ce n'était donc pas un petit autel comme on en plaçait dans le péribole ; mais était-il élevé devant le temple ou tout à fait en dehors de lui ? Pour se prononcer, il faudrait connaître ses dimensions, et nous n'avons pas de point de repère comme l'arbre des autels de Tarragone [1] et d'Amasia [2], mais je suis porté à croire que le nôtre se rapprochait par la taille de ce dernier et qu'il existait à l'intérieur un escalier pour gagner le sommet.

Caracalla, ayant été assassiné sur la route de Carrhæ en Mésopotamie en 217, comme il marchait contre les Parthes, eut pour successeur le préfet du prétoire auteur du complot, Macrin. Le règne de Macrin fut court ; cependant on frappa à son nom une monnaie de potin dans l'atelier d'Émèse.

11. AVT K M ΟΠ CЄ MAKPINOC CЄB. Tête laurée de Macrin, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. (tréflé). ΔΗΜΑΡΧ ЄΞ VΠΑΤΟC Π Π. Aigle debout de face, de formes trapues, les ailes éployées, la tête à gauche, tenant au bec une couronne dont les lemnisques sont visibles derrière la tête ; entre ses pattes, le buste radié et drapé d'Hélios, regardant à gauche. Sous la couronne, lettre O (?) Grènetis.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 11 gr. 45. *Pl. VI, fig. 11.*
Cab. de Berlin, ancien fonds.
Coll. Löbbecke, A dans le champ.

1. *Rev. num.*, 1904, p. 37 (art. de M. Willers).
2. E. Babelon et Th. Reinach, *Rec. gén. des m. gr. d'Asie Mineure*, t. I, pl. V.

Et sans doute faut-il attribuer aussi à Émèse la pièce ci-jointe de Macrin qui est marquée, comme la précédente et comme celle de Julia Domna, d'un petit O.

12. ΑΥΤ Κ Μ ΟΠ CЄ ΜΑΚΡЄΙΝΟC C. Buste drapé de Macrin, à droite, la tête laurée.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ЄΞ ΥΠΑΤΟ Π Π. Aigle debout de face sur deux lignes horizontales, les ailes éployées, la tête à gauche, tenant au bec une couronne; entre ses pattes, un petit autel allumé. Dans le champ, à droite, lettre O. Grènetis.

Æ. Cab. de France. — Poids: 10 gr. 25. *Pl. VI, fig. 15.*
Brit. Mus. (Antioche, 397).
Cab. de Berlin.

Les deux lignes horizontales seraient la représentation schématique du grand autel d'Émèse sur lequel est placé le petit autel allumé [1].

Macrin, porté au pouvoir par la faction ennemie de Caracalla, ne pouvait être favorable aux gens d'Émèse. Tandis que Julia Domna se laisse mourir de faim à Antioche, Macrin relègue à Émèse Mæsa, sœur de Domna, Soæmias, sa nièce, mère d'Avitus Bassianus, et Mamée, mère d'Alexianus. Bassianus, âgé de quatorze ans, est consacré au sacerdoce du dieu Élagabale, dont il prend le nom. Mais, si Macrin espérait être débarrassé des prétentions au trône du jeune cousin de Caracalla, il fut bien déçu. La présence des princesses enflamme le zèle des populations syriennes; d'autre part, la création d'une colonie à Émèse y avait constitué un noyau d'anciens légionnaires qui sympathisent avec les troupes revenues de Mésopotamie. Au printemps de 218, le jeune

1. Quant à l'objet figuré sous la forme de ▭ ou ⌂ qui se rencontre, soit avec l'effigie de Caracalla, soit avec celle de Macrin, entre les pattes de l'aigle, je ne peux y voir un autel ni même un temple : c'était peut-être une tablette votive. Un rectangle analogue (nous le notons sans y insister) se remarque au fronton des temples d'Émèse (notre n° 14) et d'Héliopolis (Cab. de Fr. — Sept. Sév.).

Digitized by Google

Élagabale se rend au camp voisin où il se fait passer pour fils de Caracalla et est proclamé Marc-Aurèle Antonin. En vain, Ulpius Julianus, lieutenant de Macrin, donne deux assauts au camp d'Émèse : il est mis à mort par les révoltés. Macrin répond en faisant Auguste son fils Diaduménien ; il s'approche et vient jusqu'à Apamée ; pour se concilier les troupes, il donne 1.000 drachmes et en promet 4.000 à chaque légionnaire ; mais à peine est-il revenu à Antioche, que la légion II[a] Parthica passe à son adversaire. Enfin il est battu sur les confins de la Syrie et de la Phénicie par l'eunuque Gannys, il prend la fuite, et Élagabale est reçu à Antioche. Peu après, Macrin périt en Cappadoce, avec son fils Diaduménien, et, en 219, Élagabale, après avoir passé l'hiver à Nicomédie, fait son entrée à Rome [1].

Le règne d'Élagabale fut une époque de prospérité pour toute la Syrie : nombreuses sont les villes de la région syrienne ou palestinienne qui frappèrent monnaie à son effigie [2] ; en particulier, ce fut l'apogée de la grandeur d'Émèse et de son dieu syro-phénicien. L'idée de rénover le paganisme vieillissant par le culte du Soleil imposé à tout l'empire était féconde et devait trouver son épanouissement sous Aurélien et Dioclétien [3], mais les formes qu'y apporta Élagabale compromirent dès la première heure le succès de cette nouvelle religion universelle.

On connaît l'extraordinaire destinée de cet empereur, élu à treize ans, assassiné à dix-sept, qui porta sur le trône toutes les habitudes et toutes les corruptions de l'Orient, qui avait emmené la pierre sacrée d'Émèse à Rome et lui éleva des temples, forçant les vieux croyants ainsi que les

1. G. Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.*, p. 266 et suiv.
2. Quelques-unes font alors dans la numismatique une apparition passagère, par exemple Medaba et Characmoba (Babelon, *Mél. numism.*, t. III).
3. L. Homo, *Aurélien*, c. r. dans *Rev. num.*, 1904, p. 554.

chrétiens et les juifs à l'adorer, plaçant à ses côtés comme des satellites les autres divinités telles que la déesse-mère de Pessinonte, qui enfin, après avoir cherché une épouse à son dieu, finit par le marier solennellement avec la *Dea Celestis* ou Astarté carthaginoise, elle-même installée à Rome [1].

La marque du dieu d'Émèse se retrouve à chaque pas dans la numismatique romaine d'Élagabale [2]. Tantôt l'empereur conduit un quadrige, une palme à la main, avec le soleil dans le champ; tantôt il sacrifie sur un autel avec la légende SACERDOS DEI SOLIS ELAGABALI, ou SVMMVS SACERDOS, ou INVICTVS [3] SACERDOS AVG; tantôt enfin — sinon sur les bronzes sénatoriaux, du moins sur les espèces d'or et d'argent — c'est le bétyle même qui est représenté dans un quadrige au moment où on le transporte processionnellement de son palais d'hiver dans sa résidence d'été. La légende est SANCTO DEO SOLI ELAGABALO ou CONSERVATOR AVG(*usti*), légende qui paraît comme l'autre pour la première fois. Un aigle, symbole de l'empire en même temps que du dieu, étend ses ailes devant le bétyle, et quatre palmiers l'abritent, tout à fait comme nous l'avons vu exposé sur sa base dans le temple d'Émèse [4].

Vers le même temps, la colonie d'Aelia Capitolina faisait figurer sur ses médailles le quadrige au bétyle. A la vérité, Friedlaender, qui étudie une de ces pièces [5], dit reconnaître la tête de Caracalla, mais la détermination de cette effigie

1. Fr. Lenormant, Meyer, *loc. cit.*

2. Cohen, *Monnaies de l'emp. rom.*, 2e éd., t. IV.

3. C'est l'épithète ordinaire du Soleil. — Elagabale s'intitule « fils d'Apollon » sur une monnaie d'Alexandrie d'Égypte (E. Babelon, *Mél. numism.*, t. III, p. 174-6).

4. Le bronze de Cohen (2e éd., t. IV, p. 325, n° 19) offre cette représentation, mais c'est un médaillon qui dut être frappé en dehors de l'autorité sénatoriale.

5. *Zeitschrift für Num.*, 1880, t. VII, p. 219. — Un autre bétyle, celui de Vénus, figure sur les monnaies d'Aelia Capitolina (Saulcy, *Num. de la Terre Sainte.* — Lajard, *Le culte de Vénus*, pl. XV, fig. 9).

Digitized by Google

est-elle donc si indiscutable? Le moulage que nous avons eu entre les mains[1] ne saurait nous le persuader, et il semble d'ailleurs inadmissible que le type de l'aigle d'Émèse promené dans un quadrige ait fait son apparition à Jérusalem avant d'être usité nulle part ailleurs ; au contraire, il est tout naturel que cette représentation soit contemporaine de l'empereur sous le règne duquel la procession du bétyle, illustrée à Rome par la numismatique, était devenue le rite par excellence de la religion officielle. Nous retrouvons le même type à Neapolis de Samarie[2] et à Juliopolis de Bithynie[3].

A Émèse même, le quadrige ne figure pas sur les médailles. On y frappe sous Élagabale des pièces de potin, analogues à celles de Caracalla, mais où le différent de la ville est remplacé par son nom, Ἔμισα :

13. ΑΥΤ .... ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ϹЄ. Buste d'Élagabale à gauche, couvert du paludamentum et de la cuirasse, la tête radiée ; il élève la main droite devant son visage, la paume en dehors. Grènetis au pourtour.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ЄΞΟΥϹΙΑϹ. Aigle debout de face, les ailes éployées, tournant la tête à gauche et tenant une couronne dans son bec ; dans le champ, les lettres SC ; à l'exergue, ЄΜΙϹΑ. Grènetis.

Æ. Cab. de France. — Poids : 11 gr. 25. *Pl. VI, fig. 16.*

Le portrait d'Élagabale est traité avec grand soin ; puis, tandis que les monnaies de Caracalla présentaient un aigle

1. Nous le devons à l'obligeance de M. Dressel, conservateur du Cabinet des médailles de Berlin, qui voudra bien accepter nos remerciements. On voit au droit deux têtes conjuguées, un empereur et une impératrice.

2. F. de Saulcy *Num. de la Terre Sainte*, pl. XIII, fig. 7. (Élagabale). Au Cabinet de France, 2 exemplaires, l'un tréflé, l'autre très net).

3 *Invent. de la Coll. Waddington*, n° 377, Julia Cornelia Paula, femme d'Élagabale.

de style grossier, celui-ci au contraire est élégant, de formes élancées; il est évident qu'un artiste de mérite n'a pas dédaigné de travailler pour la ville qui avait vu naître l'empereur.

Les bronzes d'Élagabale frappés à Émèse nous apprennent que cette ville avait reçu le titre de métropole. Les uns ont pour type le temple avec son bétyle, qui, transporté à Rome, n'en continue pas moins à figurer dans la numismatique locale : il est probable que les prêtres, comme il est arrivé à Pessinonte, lui avaient prestement substitué un remplaçant.

14. Tête d'Élagabale.

℟. Temple hexastyle, avec le bétyle muni d'un socle, de l'aigle et des parasols, auquel on accède par un escalier de quatre ou cinq marches; dans le fronton, un rectangle. Date à l'exergue : ΦΛ (an 530 Sél. = 218 ap. J.-C.).

Æ. Cab. de Fr. — 11 gr. 50 à 10 gr. 55. *Pl. VI, fig. 17.*
British Museum (Emisa, 17).

D'autres monnaies attestent qu'il fut alors institué à Émèse des jeux pythiques, appelés Ἥλια en l'honneur du dieu local hellénisé :

15. Tête d'Élagabale.

℟. ΜΗΤΡΟ ΚΟ ЄΜΙϹΩΝ. Urne des jeux (ou tiare-couronne)[1] entre deux palmes; dans le champ, au-dessus, ΗΛΙΑ ; au-dessous, ΠΥΘΙΑ ; à l'exergue, lettre Є.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 9 gr. 30 — 6 gr. 30.
British Museum (Emisa, 21).

1. Sur ce type, voy. *Rev. num.* 1905, p. 95.

Digitized by Google

Quant à la tête d'Hélios, elle paraît sur les pièces suivantes, dont l'attribution à Émèse n'est pas certaine[1].

16. Tête d'Élagabale.

℞. ΜΗ C ΛΟ (*sic*) ou ΚΟΛ ΜΗ.... Buste d'Hélios, à droite, la tête radiée, les cheveux formant bourrelet, la poitrine drapée.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 6 gr. 75 — 3 gr. 50.

Pl. VI, fig. 19.

Enfin l'imitation du numéraire d'Antioche est également représentée :

17. Tête d'Élagabale.

℞. ΜΗΤΡΟ ΚΟΛΩΝΙΑC (ou ΜΗΤ ΚΟΛ) ЄΜΙCΩΝ. Aigle debout de face, les ailes éployées, tournant la tête à gauche et tenant une couronne dans son bec. A l'exergue, la lettre Є.

Æ. Cabinet de France. — Poids : 3 gr. 75.
British Museum (Emisa, 18-19).

Élagabale fut tué par les soldats en 222, à l'instigation de Mamée et remplacé par son cousin Alexandre Sévère. Dès lors, il n'est plus frappé monnaie à Émèse au nom des empereurs reconnus du Sénat, et la frappe des monnaies à l'aigle cesse partout, excepté à Antioche. Sévère Alexandre, que les gens d'Émèse avaient jadis connu sous le nom d'Alexianus, ne paraît pas avoir comme son prédécesseur sacrifié aux mœurs syriennes, ni tenté d'imposer aux Romains la religion en vogue dans le Liban. On raconte, au contraire, qu'il renvoya dans leurs sanctuaires les images des dieux apportées à Rome par Élagabale, et

1. Il est bon de rappeler que la tête d'Hélios paraît sur les petits bronzes de Damas (Saulcy, *Num. de la Terre Sainte*, p. 30, n° 3, et pl. II, fig. 3), ville où la légende ΚΟΛ ΜΗ est possible (d'après B. V. Head, *Hist. num.*, p. 662).

notamment la pierre sacrée à Émèse [1]. Il est donc probable qu'Alexandre Sévère ne fut pas populaire dans le pays de sa famille maternelle. Le patriotisme syrien en fut froissé, et de même les troupes qu'achevèrent de mécontenter les réformes militaires de l'empereur; ainsi s'explique ce que nous raconte Zosime, du soulèvement d'un usurpateur, Uranius Antoninus [2], contre Alexandre Sévère dans le Liban, en 230.

Cette révolte aurait été aussitôt réprimée, mais la numismatique d'Émèse nous apprend que 23 ans plus tard, la première année du règne de Valérien, un César du nom de Sulpicius Antoninus frappait à Émèse des bronzes au type local et des monnaies imitées des impériales d'Antioche.

18. ΑΥΤΟΚΡ ϹΟΥΑΠ ΑΝΤѠΝΙΝΟϹ ϹЄΒ. Buste de Sulpicius Antoninus, à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

R̸. ΔΗΜΑΡΧ ЄΞΟΥϹΙΑϹ...... Aigle debout de face, la tête à droite (ou à gauche), les ailes éployées. Des deux côtés de l'aigle, les lettres SC; à l'exergue, ЄΜΙϹΑ.

Potin. Cabinet de France. — Poids : 10 gr. 10. (Fruste).
Brit. Mus.[3]. — Poids : 12 gr. 95. *Pl. VI, fig. 19.*

19. ΑΥΤΟ Κ ϹΟΥΑΠ ΑΝΤѠΝΙΝΟϹ ϹЄ. Buste de Sulpicius Antoninus, à droite, couvert du paludamentum et de la cuirasse, la tête laurée.

R̸. ЄΜΙϹѠΝ ΚΟΛΩΝ. Temple hexastyle, dont le fronton triangulaire est orné d'un croissant; sous le portique, le

1. Hérodien, VI, 1.
2. Zosime (I, 12) en cite deux : Antoninus, puis Uranius. C'était peut-être le même.
3. Nous remercions les conservateurs du British Museum d'avoir bien voulu nous communiquer, pour notre étude, l'empreinte de cette pièce et de plusieurs autres.

Digitized by Google

bétyle conique accosté de deux ou quatre parasols. A l'exergue, la date ЄΙΦ (an 565 Sél. = 253 ap. J.-C.).

Æ. Cab. de France. — Poids : 23 gr. 10. *Pl. VI, fig. 20*.
Brit. Mus. (Emisa, 24).

Il est présumable que Sulpicius Antoninus était issu de la famille d'Élagabale ou du moins voulut le faire croire. Son rôle a été négligé par les historiens, soit qu'il faille le reconnaître dans le personnage révolté contre Alexandre Sévère et dont la tentative aurait été suivie de vingt-cinq ans de règne, soit qu'il ait emprunté le nom et renouvelé avec plus de succès la tentative d'un contemporain de Sévère, l'Antoninus mentionné par Zosime [1] au temps de Gallien pouvant au reste n'être pas différent de lui.

Sulpicius Antoninus, appuyé sur un fort parti militaire, osa monnayer l'or à Émèse et dans les camps. C'est autour de nos monnaies de potin et de bronze, parfaitement situées et datées, que se groupent les nombreux *aurei* qui, frappés au nom et à l'effigie du même personnage [2], ont exercé longtemps la sagacité des érudits. Après avoir voulu les

1. Zosime. I, 38.

2. Il porte alors les noms de Sulpicius Uranius Antoninus. Sur cette numismatique, voy. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1843, p. 255 et suiv. ; — Frœhner, *Ann. Soc. fr. num.*, t. X, 1886, p. 189 et suiv. ; — A. Blanchet, *Rev. num.*, 1893, p. 41, et 1895, p. 76, etc. La thèse de l'inauthenticité de ces monnaies d'or a été soutenue par Gnecchi, *Riv. ital.*, 1895, p. 413 et suiv. ; il est certain qu'il faut en étudier les divers exemplaires avec prudence. — Parmi les *aurei* d'Uranius Antoninus, le plus curieux est celui qui représente le bétyle habillé. La pierre d'Émèse, dit Lenormant, était couverte d'une riche enveloppe, sans doute en métal, terminée au sommet par une couronne à trois pointes ; par-dessus cette enveloppe était placé une sorte de manteau en étoffe. Lenormant veut que le dessin en forme d'amande qu'on voit en bas sur le devant s'explique comme un de ces signes mystérieux dont parle Hérodien, c'est-à-dire dans l'espèce le κτείς, symbole de la nature bisexuelle prêtée au dieu ; mais cette hypothèse est gratuite. Il ne semble pas du tout que le manteau s'écarte pour laisser voir ce dessin, qui me fait l'effet au contraire d'être en relief sur la figure ; l'explication de Madden, une agrafe destinée à attacher les pans du manteau, est de toutes, selon nous, la plus vraisemblable (*Num. Chron.*, 1865, p. 48 ; cf. *Rev. num.*, 1898, p. 685).

Digitized by Google

expliquer par le texte de Zosime, on a reconnu par leur examen même qu'elles avaient été frappées loin de Rome, dans un atelier provincial, et postérieurement au règne de Philippe, mort en 249, dont plusieurs d'entre elles sont imitées ; leur poids, qui est un peu plus faible que celui des pièces de Philippe, conduit à la même conclusion.

Ainsi Émèse fut encore une fois la patrie d'un empereur, qui probablement n'étendit pas fort loin son autorité.

La question est de savoir si Sulpicius Antoninus parvint à s'emparer d'Antioche. M. W. Wroth [1] est porté à le croire, d'après la monnaie suivante qu'il y aurait fait frapper à son nom.

20. ΑΥΤΟΚ ϹΟΥΑΠ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ϹΕΒ. Buste de Sulpicius Antoninus, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse, la tête laurée.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞΟΥϹ... Aigle de face, les ailes éployées, la tête à droite, tenant une couronne dans son bec. A l'exergue, SC [2].

Potin. Brit. Mus. — Poids : 10 gr. 45.

Ici le nom d'Émèse ne paraît pas, mais, de même que les monnaies d'Antioche de cette époque ont tantôt ANTIOCHIA à l'exergue et tantôt non, de même le monnayage parallèle que l'usurpateur créait à Émèse a pu fournir des pièces, les unes avec, les autres sans nom d'atelier.

On s'est demandé encore si l'autorité de Sulpicius Antoninus s'était étendue sur d'autres régions, par exemple jusqu'à Jérusalem. Saulcy, dans sa *Numismatique de la*

1. *Brit. Mus. Cat.*, *Syria*, p. 231, n° 666 et pl. XXVI, 7. — Frœhner, *Ann. Soc. fr. num.*, t. X, 1886, p. 192, n° 7 *b*.

2. SC paraît à Antioche sur les monnaies d'argent, de titre de plus en plus altéré, depuis Gordien III.

Terre Sainte[1], n'hésite pas à lui attribuer une monnaie au type du bétyle solennellement promené dans un quadrige, mais la légende est incomplète, et la mauvaise effigie que donne la planche, avec ce nez courbé et pointu, ne permet pas de reconnaître le personnage en question plutôt qu'Élagabale ou Caracalla. Cette monnaie appartient selon nous à la même série que celles dont il a été question ci-dessus ; le revers est identique.

On ne sait dans quelles circonstances prit fin la domination de Sulpicius Antoninus. Nous n'avons sur ce point aucune conjecture nouvelle à proposer, trop heureux d'avoir au cours de cet article enrichi la numismatique d'Émèse de quelques monnaies impériales d'argent qui avaient été méconnues jusqu'à ce jour. L'importance, par là mieux attestée, de cette métropole de la Syrie centrale servira-t-elle à éclairer la singulière destinée de Sulpicius Uranius Antoninus et son riche monnayage ? Quoi qu'il en soit, avec lui périt la fortune d'Émèse[2]. A l'époque d'Aurélien, c'est Palmyre qui devient le centre de l'activité syrienne ; c'est la dynastie d'Odenat, de Zénobie et de Vaballathe qui dispute le sceptre à l'élu des légions d'Europe. Aurélien, vainqueur de Zénobie, vint adorer la pierre d'Émèse[3] : suprême hommage après lequel il n'est plus question d'Élagabale dans l'histoire. Quant à Émèse, saccagée par Sapor, elle put renaître de ses ruines et redevint sous la domination arabe une ville importante ; aujourd'hui encore elle a soixante mille habitants et une plaine bien cultivée.

A. Dieudonné.

1. F. de Saulcy, *Numism. de la Terre Sainte*, p. 104 et pl. V, fig. 9. La figure est représentée barbue, mais Élagabale a quelquefois une barbe naissante (Cohen, t. IV, p. 325, n° 19). — Cf. *Num. Chron.*, 1876, p. 67.

2. La monnaie donnée par Feuardent (*M. des villes et des rois*, Catalogue, n° 7115 *ter*) comme étant de Philippe à Émèse est, d'après Frœhner, une monnaie d'Antioche.

3. Vopiscus, *Aurélien*, 25.

Digitized by Google

TROIS MONNAIES D'OR ROMAINES

Je donne ici la description de trois *aurei* frappés à l'époque de la première tétrarchie fondée par Dioclétien, et qui sont entrés dernièrement dans le médaillier du Cabinet de France.

MAXIMIEN HERCULE

MA | XIMIANVS | AVGVSTVS. Buste lauré de Maximien Hercule, à droite. Grènetis.

R/. CONSVL III | P. P. PROCOS. Maximien Hercule debout à gauche, lauré et drapé de la toge ; il porte le globe du monde sur la main droite et tient de la main gauche un sceptre court. Grènetis. (Fleur de coin).

AV. Diamètre : 21 millimètres. — Poids : 5 gr. 43 (Trouvé à Aboukir). Don de M. Seymour de Ricci.



Cet aureus, daté du troisième consulat de Maximien, c'est-à-dire de l'année 290, est de même style et de même fabrique que les autres aurei de la même date qui font

Digitized by Google

partie de la même trouvaille bien connue [1]. Sur les pièces de cette époque, les effigies de Dioclétien et celles de Maximien sont souvent confondues : mais ici le profil lourd et le nez camard de Maximien sont facilement reconnaissables.

GALÈRE MAXIMIEN

MAXIMIANV | S· NOB· CAES· Buste lauré de Galère, à droite. Grènetis.

℟. IOVI·CONSE | RVATORI· Jupiter nu, debout à gauche ; un manteau, jeté sur son épaule gauche, tombe le long de son dos ; de la main gauche il s'appuie à un long sceptre ; de la main droite il tient le foudre. A l'exergue : SMN·

AV. Diamètre : 20 millimètres. — Poids : 5 gr. 35.



Cette pièce porte la marque de l'atelier de Nicomédie ; on sait que la Bithynie appartenait à Galère. Galère fut César de 292 à 305 ; c'est au 1er mai de 305 qu'il fut créé Auguste. Cet aureus est donc antérieur au 1er mai 305. On connaît des aurei au droit desquels on lit MAXIMIANVS AVGVSTVS et qui ont le même revers que le nôtre [2] : le style et le poids en sont pareils au nôtre ; or, comme le style et la taille des monnaies se transforment rapidement à cette époque, notre aureus a dû être frappé peu de temps avant

1. *Rev. num.*, 1903, pp. 364 et sqq.
2. J. Maurice, *Num. Chronicle*, 1903, p. 214. La légende du revers de ces aurei est exactement : IOVI· CONSERVATORI·NK·

le 1er mai 305 et ceux au même type, avec le nom de Galère Auguste, peu de temps après cette même date.

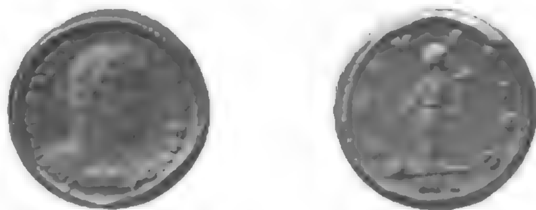
Le surnom de Galère était *Iovius*: aussi beaucoup des revers de ses monnaies portent-ils la figure de Jupiter.

ALLECTUS

IMP C ALLE | CTVS P. F. AVG. Buste lauré et cuirassé d'Allectus, à droite. Il a les traits menus et porte la barbe longue; son cou, large et long, est découvert, et entaillé par quelques éraflures. Grènetis.

R̸. PROVID AVG. La Providence debout à gauche, portant une corne d'abondance sur le bras gauche et tenant de la main droite un sceptre court dont elle pose l'extrémité sur un globe qui gît à ses pieds. Style grossier. A l'exergue: ML (*Moneta Londinii*). Grènetis.

AV. Diamètre : 20 millimètres. — Poids : 4 gr. 62. — (Inédit).



Cet aureus intéressant a été trouvé en 1905 dans le territoire de la commune de Tingry, près de Samer, gros bourg du Pas-de-Calais, au sud de Boulogne-sur-Mer.

On sait que l'usurpateur Allectus, après avoir assassiné Carausius, régna en Angleterre de 294 à 297. Il fut vaincu et tué par le préfet Asclépiodote, envoyé par Constance Chlore qui se tenait à Boulogne, avec son armée et une flotte, prêt à soutenir son préfet. Il est curieux de remarquer

Digitized by Google

que notre aureus, frappé à Londres par l'usurpateur, a été trouvé près de Boulogne [1].

La figure du revers, *Providentia Augusti*, la déesse qui symbolise la prévoyance de l'empereur s'exerçant sur tout le globe du monde et y répandant tous les biens en abondance, comme le montrent ses attributs, est un des types les plus fréquents de la numismatique romaine au IIIe siècle. On le trouve exactement semblable sur des petits bronzes de Carausius [2]; on le trouve encore sur des petits bronzes d'Allectus [3], avec cette variante : la déesse tient le globe dans sa main et ne porte pas le sceptre.

Notre aureus a le poids moyen des aurei de Carausius et d'Allectus.

1. La plupart, sinon la totalité des aurei d'Allectus, ont été trouvés en Angleterre. Le Cabinet de France ne possédait qu'un seul aureus de cet usurpateur (n° 30 de Cohen). Cohen en cite huit autres appartenant à des collections anglaises, et deux, décrits par l'ancien catalogue du Cabinet de France, qui ont disparu dans le fameux vol de 1830.

2. Frappés par l'atelier de Londres.

3. Frappés par l'atelier de Grande Bretagne dont la marque est C, c'est-à-dire Camulodunum (Colchester).

JEAN DE FOVILLE.

LA

TROUVAILLE DE HELLEVILLE

(MANCHE) EN 1780 [1]

Pl. VII, VIII et IX.

I

La découverte numismatique que je me propose de commenter dans les pages qui suivent a ceci de particulier qu'elle est peut-être l'une des plus anciennes que l'on ait signalées sur le sol de la Normandie, car elle remonte à 1780. On verra néanmoins qu'elle n'est pas entièrement dépourvue de l'attrait de la nouveauté et qu'il y a, si je ne m'abuse, un réel intérêt scientifique à faire connaître, dans le détail, cette trouvaille de médaillons romains de l'époque constantinienne, l'une des plus belles qui ait jamais été faites. Qu'on me permette de dire, d'abord, en quelques mots, comment j'ai été amené à en aborder l'examen et à chercher à en reconstituer l'ensemble.

Il y a quelques semaines, un hasard banal attira mon attention sur un vieux cadre de chêne, depuis bien des

1. La notice qu'on va lire est extraite en partie du discours que j'ai été appelé à prononcer comme Directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, le 25 janvier 1906.

Digitized by Google

années accroché au mur, dans l'une des salles du Cabinet des médailles, à la portée des yeux de tous et dans lequel se trouvent alignés des moulages en plâtre de médailles romaines. Je lus le vieil écriteau collé à l'intérieur du cadre, au bas des moulages, et qui est ainsi libellé :

Empreintes de médaillons et médailles d'or trouvés en 1780, dans un vieux mur de jardin à Helleville. Et d'une autre écriture plus moderne : *F. 2366.*

Cette lettre et ce numéro me reportèrent à un registre du Cabinet des médailles, contenant la mention suivante :

« 23 Juillet 1875. *Don de M. Félix Feuardent, numismate, à Paris.* — La collection des empreintes en plâtre des médaillons et médailles d'or romaines de la trouvaille de Helleville, près Cherbourg, en 1780. Ces empreintes viennent de la collection de M. de Gerville ; elles sont renfermées dans une boîte en chêne. »

J'appris bien vite que Helleville est un petit village du canton des Pieux, dans l'arrondissement de Cherbourg, à quelque distance de l'anse de Vauville et de ces landes décrites par Barbey d'Aurevilly dans des romans tragiques qui sont peut-être les plus beaux que la littérature du XIXe siècle ait produits.

Dans les *Notes historiques et archéologiques* de M. de Pontaumont, *sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg*[1], publiées en 1856, je lus ce qui suit :

« Helleville, *Fegelvilla.* Suivant Cassini, une voie romaine allant à Portbail, aurait traversé Helleville. C'est peut-être de cette route qu'il est question en ces mots : *itinere regio per medium transeunte*, dans la charte de donation de la terre d'Etoublon à l'abbaye de Blanchelande en 1210. En 1780, on trouva dans le jardin du château

1. Dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, t. II (22e de la coll.), 1856, p. 200.

Digitized

d'Étoupeville quatre médaillons d'or et beaucoup de médailles d'or et d'argent du règne de Constantin. Les médaillons, qui étaient d'un grand prix, furent achetés pour le Cabinet des médailles de Paris. »

Sans m'arrêter à l'inexactitude de détail que renferme cette note relativement au nombre des médaillons et à la mention de pièces d'argent qui auraient fait partie du même trésor, nous sommes informés par les renseignements qui précèdent que la trouvaille fut faite dans le mur du jardin du château d'Etoupeville.

L'acquisition des médaillons et médailles d'or pour le Cabinet du Roi fut conclue — nos registres manuscrits en font foi — en 1783 et en 1786, et nous apprenons par eux que la propriété où eut lieu la découverte appartenait à la famille du Moncel (orthographié *du Montchel* sur nos registres).

Les moulages conservés jusqu'à nous furent exécutés par Mionnet au Cabinet des médailles, et envoyés par celui-ci, probablement à l'époque de la Restauration, à M. de Gerville qui fut, en 1824, l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie ; ce zélé chercheur avait à cœur de rassembler, au moins en moulages, les éléments d'une trouvaille normande aussi importante. Il fut lui-même un numismate distingué et en mourant, en 1854, il légua sa collection de médailles à M. Feuardent qui était alors imprimeur à Cherbourg. Le Catalogue de la collection de Gerville est le premier livre de numismatique que M. Feuardent ait rédigé et imprimé [1].

1. *Catalogue d'une très belle et très nombreuse collection de médailles grecques, romaines, byzantines, françaises, seigneuriales, du moyen âge et étrangères modernes*, provenant presque toutes du Cabinet de M. de Gerville, ancien membre du Conseil général du département de la Manche, associé correspondant de l'Institut, etc., rédigé par Feuardent, imprimeur-libraire à Cherbourg. — Cherbourg, Feuardent, imprimeur-libraire-éditeur, 1854, in-8°. On lit dans l'Avant-

Digitized by Google

Ainsi, exécutés sur les pièces originales, au Cabinet des médailles, les moulages qui forment la base de la présente étude sont allés orner le cabinet de M. de Gerville où M. Léopold Delisle m'a dit les avoir vus durant toute sa jeunesse. A la mort de M. de Gerville, ils passèrent à M. Feuardent qui, en 1875, les donna au Cabinet des médailles où ils firent ainsi retour, après un exil d'une cinquantaine d'années.

Si j'insiste si longuement et avec tant de détails sur les pérégrinations de ces vulgaires moulages en plâtre, c'est pour deux raisons. La première, c'est que la plupart des médailles d'or dont ils sont la reproduction n'existent plus; la seconde, c'est que plusieurs des plus importantes pièces de la trouvaille de Helleville sont demeurées inédites.

Tous les numismates connaissent le vol dont le Cabinet des médailles fut l'objet, en 1831. Par les circonstances qui l'accompagnèrent, cet événement prit les proportions d'une véritable catastrophe scientifique, car, par surcroît de malheur, quand on découvrit les criminels, une partie des objets dérobés avaient été fondus et réduits à l'état de lingots : en particulier, plus de deux mille médailles et médaillons d'or avaient été mis au creuset. Notre suite romaine et byzantine a perdu, entre autres pièces uniques et d'une exceptionnelle importance, un énorme et splendide médaillon de Justinien dont j'ai été assez heureux, il y a peu d'années, pour retrouver au Musée britannique un moulage en soufre qui avait été exécuté par Mionnet avant la catastrophe [1].

propos les lignes suivantes : « Le monde savant connaît les travaux importants de l'homme éminent qui nous a légué par testament tout ce qu'il possédait de médailles et d'objets antiques. »

1. E. Babelon, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1896 (t. LVII).

Digitized by Google

C'est un cas analogue qui se présente aujourd'hui, puisque les médaillons de Helleville sont au nombre de ceux qui furent détruits; les moulages renfermés dans le cadre de M. de Gerville viennent, dans une certaine mesure, tout en augmentant nos regrets, réparer le dommage qui fut fait à la science dans l'événement à jamais déplorable que je devais rappeler encore une fois.

Je disais tout à l'heure qu'une autre circonstance rend ces empreintes en plâtre doublement intéressantes : c'est que si la trouvaille de Helleville a été, à plusieurs reprises, signalée par divers auteurs, elle n'a jamais été publiée en détail ni commentée et qu'elle peut être considérée comme inédite, car un grand nombre des pièces qui la composaient, — surtout les médaillons, — étaient des pièces uniques et dont on n'a jamais rencontré d'autres exemplaires.

Outre la mention qui en est faite par M. de Pontaumont dans le passage cité plus haut, le trésor de Helleville est signalé dans une notice sous forme de *Lettre au baron de Witte*, insérée dans la *Revue numismatique* de 1858 (p. 271), par M. Denis Lagarde, d'après des notes laissées par M. de Gerville[1].

Récemment, en 1901, dans son *Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche*,

1. Dans cette notice dont les notes de M. de Gerville ont fourni les éléments, M. Denis Lagarde dresse un tableau chronologique des empereurs romains dont on a retrouvé des monnaies dans le département de la Manche, avec l'indication du lieu et de la date de leur découverte. La trouvaille de Helleville s'y trouve indiquée dans les mentions suivantes :

« 308-337. Constantin le Grand. Helleville (six médaillons et trois médailles en or), 1780. Les médaillons de Constantin et de ses fils, dont il est ici question, étaient au nombre de ceux qui, dans la nuit du 5 novembre 1831, furent soustraits à la Bibliothèque royale par d'audacieux malfaiteurs : ils avaient été trouvés dans une propriété appartenant à la famille de M. le général comte Du Moncel.

« 337-340. Constantin II. Helleville (1 médaillon et 1 médaille en or), 1780.

« Constant Ier. Helleville (2 monnaies d'or), 1780.

« Constance II. Helleville (2 médaillons et 2 médailles en or), 1780. »

Digitized by Google

M. Auguste Voisin a consacré à la découverte de Helleville (qu'il place, par erreur, en 1791) la mention suivante qui renferme quelques détails utiles :

« En 1791 (*sic*, pour 1780), des ouvriers employés par Mademoiselle Dumoncel, à Étoubeville, paroisse de Helleville, pour relever un mur de son jardin, trouvèrent, dans une partie de fondation qu'ils creusaient, les médailles d'or indiquées ci-après. Ils se les partagèrent, en gardèrent le secret, et pour cacher leur infidélité, ne les vendirent qu'à des étrangers. Cependant, ces médaillons et médailles précieuses finirent par aboutir presque toutes au Cabinet du Roi. Malheureusement, dans un vol qui fut fait à ce Cabinet, en 1830, ces pièces précieuses étaient comprises et furent fondues par le voleur [1]. »

Les savants dont je viens de citer les noms n'ont probablement pas connu l'existence de nos moulages. Mais comment se fait-il que tous ceux entre les mains desquels ils sont passés, Mionnet, Gerville, Feuardent, sans compter les conservateurs du Cabinet des médailles, mes prédécesseurs, n'aient pas consacré une monographie au trésor de Helleville ? Comment expliquer que Henry Cohen, qui a

1. M. Auguste Voisin décrit ensuite le trésor de Helleville comme il suit :

« De Constantin Ier, un médaillon de 22 lignes de diamètre, au revers *Salus et spes reipublica* (*sic*). Prix, 600 francs ;

« *Pietas Augusti*, médaillon ; diamètre, 16 lignes. Prix, 150 francs ;

« *Gaudium Augusti*, médaillon ; diamètre, 15 lignes. Prix, 150 francs ;

« *Gloria Constantini Aug.*, médaillon ; diamètre, 10 lignes. Prix, 120 francs ;

« Même inscription, revers différent ; diamètre, 10 lignes. Prix, 120 francs ;

« Trois autres médailles du même empereur ;

« De Constantin jeune, *Felicitas Perpetua Aug. et Caes. NN.*, médaillon ; diamètre, 21 lignes. Prix, 500 francs ;

« Une médaille du même ;

« De Constance Ier, trois médailles ;

« De Constance II, un grand médaillon et deux autres médailles » (Aug. Voisin, *Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche*, p. 13-14 (Cherbourg, 1901, in-8°). M. Adrien Blanchet, dans son précieux répertoire : *Les trésors de monnaies romaines*, signale aussi (p. 206) la trouvaille de Helleville.

Digitiz

vu durant bien des années, au Cabinet des médailles, ce vieux cadre de chêne, n'ait pas soigneusement enregistré ces magnifiques pièces dans sa *Description des monnaies de l'Empire romain*; comment M. Feuardent lui-même ne les a-t-il pas insérées dans la seconde édition de ce volumineux recueil de Cohen qu'il a complété et édité? Toujours est-il que le fait brutal est là et que nous devons nous borner à constater ce singulier oubli.

De toutes les pièces du trésor de Helleville, Henry Cohen n'a mentionné que, de seconde main, celles qu'il a trouvées sommairement et insuffisamment décrites par Mionnet ou dans un vieux catalogue manuscrit du Cabinet des médailles ; il paraît même avoir ignoré l'origine des pièces.

Il me tarde, après ces longues explications, d'aborder la description de cette trouvaille que j'ai le droit de qualifier d'inédite, bien qu'elle soit vieille d'un siècle et demi.

II

1. CONSTANTINVS MAX AVG. Buste diadémé de Constantin le Grand, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule droite.

℟. SALVS ET SPES REIPVBLICAE. Constantin le Grand assis de face, sur un trône à deux degrés ; il est nimbé, vêtu d'une tunique talaire et du paludamentum agrafé sur l'épaule droite ; de la main droite il s'appuie sur son sceptre et de la gauche il tient le petit sachet appelé *acacia*. De chaque côté du trône sont debout les deux Césars, Constantin II le Jeune et Constance II, costumés en légionnaires, s'appuyant d'une main sur le sceptre et de l'autre sur le bouclier posé à terre. A l'exergue, CONS.

Médaillon d'or, 48 mill. *Pl. VII, fig. 1.*

Ce médaillon unique est décrit très sommairement par H. Cohen, d'après un ancien catalogue manuscrit du Cabinet des médailles[1].

2. CONSTANTINVS MAX AVG. Buste diadémé de Constantin le Grand, à droite, les cheveux longs sur le cou, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. FELICITAS PERPETVA AVG ET CAESS NN. Constantin le Grand assis de face sur un trône, entre ses deux fils, les Césars, en légionnaires debout, comme au nº 1. A l'exergue, SMN.

Médaillon d'or, 48 mill. *Pl. VII, fig. 2.*

Ce magnifique médaillon de l'atelier de Nicomédie est inédit. Cohen cite, d'après Mionnet, le revers d'un autre médaillon au type de « deux femmes debout », qui a une légende presque semblable : FELICITAS PERPETVA AVGG·ET CAESS NN. (Cohen, nº 146). Si l'on peut avoir foi dans cette légende, le mot AVGG indique que la pièce a été frappée à l'époque où régnaient deux empereurs, c'est-à-dire avant la mort de Licinius, en 324. Le médaillon de Helleville porte seulement AVG et il est de 326, comme nous l'établirons tout à l'heure.

3. CONSTANTINVS IVN NOB CAES. Buste lauré et cuirassé de Constantin II le Jeune, à droite, l'égide avec la tête de Méduse ornant la poitrine.

℞. Même revers que celui de la pièce précédente et du même coin.

Médaillon d'or, 48 mill. *Pl. VII, fig. 3.*

Ce médaillon est décrit par Cohen d'après l'ancien catalogue manuscrit du Cabinet des médailles ; mais il laisse

1. Cohen, *Descr. des monnaies de l'empire romain* (2ᵉ édit. par Feuardent), t. VII, p. 284, nº 480 ; cf. aussi, Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines* (2ᵉ éd., 1827), t. II, p. 220.

incertaine la mention de l'exergue du revers : « à l'exergue, **CONS** ou **SMN**[1]. » L'exergue **CONS** n'existe pas.

4. **FL IVL CONSTANTIVS NOB CAES.** Buste lauré de Constance II César, à gauche, cuirassé et le paludamentum noué sur l'épaule.

℞. **SALVS ET SPES REIPVBLICAE.** Constantin Ier le Grand assis sur son trône, entre ses deux fils, les Césars, en légionnaires, comme ci-dessus ; à l'exergue, **CONS**.

Médaillon d'or, 48 mill. *Pl. VIII, fig. 4.*

H. Cohen enregistre ce médaillon d'après l'ancien catalogue manuscrit du Cabinet des médailles et nous en donne même le poids : il pesait 35 gr. 75[2]. Si nous en jugeons par le module, ce poids devait être aussi, à peu près, celui des trois médaillons précédents.

Il est possible de dater avec une rigoureuse précision les médaillons (nos 1, 2, 3 et 4) que je viens de décrire, et de dire dans quelles circonstances ils ont été frappés. Ils sont sortis, — comme on le constate par les inscriptions de leur exergue, — les nos 1 et 4 de l'atelier de Constantinople, les nos 2 et 3 de l'atelier de Nicomédie. Ils se placent donc, au point de vue chronologique, après le 8 novembre 324, date du baptême de Constantinople et de l'ouverture de l'atelier de cette nouvelle capitale de l'empire[3]. D'autre part, nous savons que l'atelier de Nicomédie demeura fermé à partir de septembre 326, date de la mort de l'impératrice Fausta, jusqu'à l'apparition des monnaies du César Delmatius en septembre 335.

1. H. Cohen, *Constantin II le Jeune*, n° 104 (t. VII, p. 376) ; cf. Mionnet, *op. cit.*, t. II, p. 245 ; Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, p. 16 (extrait de la *Rev. num.*, 1901).

2. H. Cohen, *op. cit.*, t. VII, p. 466 (*Constance II*, n° 178) ; cf. Mionnet, *op. cit.*, p. 245.

3. Jules Maurice, *L'atelier de Constantinople*, p. 3.

Nos médaillons se classent donc nécessairement entre le 8 novembre 324 et septembre 326. Or, il s'est passé dans cet intervalle un événement auquel nous pouvons avec certitude rapporter l'émission de pièces aussi extraordinaires : c'est la célébration des *vicennalia* de Constantin le Grand et des *decennalia* des Césars Constantin II le Jeune et Constance II. Ces grandes fêtes du vingtième anniversaire de l'avènement de l'empereur reçurent, nous apprend saint Jérôme, une pompe et un éclat inusités [1]. C'était en 326 [2]. Suivant un usage constant, on frappa, à cette occasion, de grands médaillons commémoratifs, pour être distribués par l'empereur et les Césars à quelques hauts dignitaires de l'empire ou aux ambassadeurs étrangers venus pour apporter le tribut de leurs congratulations. Mais si nous examinons attentivement le revers de ces médaillons, nous pourrons préciser davantage encore. A droite et à gauche du trône impérial, se tiennent deux Césars. Or, jusqu'au 15 juillet 326, il y avait eu trois Césars : Crispus, Constantin II le Jeune et Constance II ; vers le 15 juillet, Crispus est mis à mort par ordre de son père, et à partir de ce moment les deux seuls Césars sont Constantin II le Jeune et Constance II. Constantin le Grand fait sa troisième entrée solennelle à Rome, le 21 juillet, quelques jours après le meurtre de Crispus ; il célèbre ses *vicennalia* quatre jours après, le 25 juillet 326 [3].

Dès lors, en rapprochant nos médaillons de cette chronologie rigoureuse, nous en comprenons nettement le sens et

1. S. Hieronym., *Chron. anno 2342.*

2. On célébra même ces fêtes deux années de suite, en 325 et 326 pour les *vicennalia* de Constantin le Grand ; en 326 et 327 pour les *decennalia* des Césars. Voyez à ce sujet : O. Seeck, *Zeitschr. d. Savigny-Stiftung für Rechtsgesch. rom.*, Abtheil: X, p. 186 ; Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, p. 49 et suiv. Cf. Saint Jérôme, *Chron. anno 2342 : Constantini vicennalia Nicomediæ facta et sequenti anno Romæ edita.*

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, p. 60 et 67.

la portée. Ils ne peuvent être antérieurs aux fêtes du 25 juillet 326 ni postérieurs, avons-nous dit plus haut, au mois de septembre de la même année : il est manifeste qu'ils ont été frappés à l'occasion de la solennité du 25 juillet qui sanctionnait la nouvelle organisation de l'empire.

5. CONSTANTINVS MAX AVG. Buste diadémé de Constantin I le Grand, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. GAVDIVM AVGVSTI NOSTRI. Deux génies ailés nus, debout, se regardant et tenant une guirlande ; à l'exergue, CONS.

Médaillon d'or, 34 mill. *Pl. VIII, fig. 5.*

Ce médaillon, décrit et reproduit par Cohen (t. VII, p. 247, n° 159), existe encore au Cabinet des médailles : il a échappé au désastre de 1831. Il a dû être frappé entre 330 et 333, à Constantinople, peut-être même à l'occasion de la consécration solennelle de cette ville, qui eut lieu seulement le 11 mai 330, bien que Constantinople eût reçu officiellement son nom de *Constantinopolis* dès le 8 novembre 324, comme je le rappelais tout à l'heure [1].

La légende *Gaudium Augusti nostri* convient à cette solennité et fait pendant à la légende *Gaudium Romanorum* des sous d'or frappés aussi à Constantinople dans les mêmes circonstances. Le type des Génies qui portent des guirlandes paraît bien aussi symboliser ces fêtes de consécration.

6. CONSTANTINVS MAX AVG. Buste diadémé de Constantin I le Grand, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

1. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople*, p. 18.

Digitized by Google

℟. PIETAS AVGVSTI NOSTRI. Constantin le Grand en costume militaire, debout à gauche, relevant une femme tourelée, à genoux, que lui présente un soldat ; de la main gauche, l'empereur porte le sceptre, et derrière lui, la Victoire debout, tenant une palme de la main gauche, lui pose de la main droite une couronne sur la tête ; à l'exergue, SMN.

Médaillon d'or, 37 mill. *Pl. VIII, fig. 6.*

Ce médaillon de Nicomédie est de ceux qui ont été volés et fondus en 1831 ; mais depuis lors, le Cabinet des médailles a pu faire l'acquisition d'une autre pièce à peu près semblable (Cohen, t. VII, p. 274, nº 392) ; la seule différence, c'est que le médaillon publié par Cohen a été pourvu d'une bélière dont on voit les traces, et qu'à l'exergue, au lieu de la marque de Nicomédie, on lit : [P]TR, marque de l'atelier de Trèves. Un troisième exemplaire, avec la marque TR, a été trouvé dans l'île de Fionie (Fyn) en 1893 et se trouve à présent au Cabinet de Copenhague [1].

La date de ces médaillons est précisée par le type du revers qui représente Constantin victorieux relevant une femme tourelée, personnification d'une ville, que lui amène un légionnaire et à laquelle il accorde la faveur de sa pitié et de sa bienveillance : ce sens de *pitié*, pardon et faveur protectrice est, en effet, souvent celui du mot *Pietas* dans les légendes des monnaies aussi bien que chez les panégyristes contemporains [2]. Or, la ville, objet de cette mansuétude impériale, n'est autre que Byzance, au moment où elle allait devenir Constantinople. Le 18 septembre 324,

1. Chr. Jörgensen, dans les *Mémoires de la Soc. royale des Antiquaires du Nord*, 1900 (Copenhague, 1902, in-8°).

2. C'est ce qu'a fait ressortir M. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 57 ; cf. *Nazarii Panegyricus*, *Eumen.*, X, ch. 37 ; *Eumen. Paneg.*, VII, ch. 20.

Constantin est victorieux de Licinius à Chalcédoine et les jours suivants, il emporte d'assaut Byzance où il entre en triomphateur [1].

C'est le 8 novembre de la même année que Constantin donne à la ville rebâtie et agrandie le nom de *Constantinopolis* [2]. Par conséquent les médaillons qui représentent l'empereur accueillant avec commisération Byzance qui, à genoux, implore son pardon, ont été frappés après le 18 septembre 324 pour perpétuer le souvenir de l'entrée de Constantin dans cette ville [3].

7. **CONSTANTINVS MAX AVG.** Buste diadémé de Constantin Ier le Grand, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. **CONSTANTINVS CAESAR.** Victoire s'avançant à gauche, tenant de la main droite une couronne et de la gauche une palme ; à l'exergue, **N**.

Sou d'or, 20 mill. *Pl. VIII, fig. 7.*

Ce *solidus aureus* de Nicomédie est inédit. Ce revers d'un Constantin *César* désigne Constantin II le Jeune. Il existe dans d'autres ateliers de l'empire de nombreuses pièces dans les trois métaux qui sont datées avec certitude de l'an 326 ; c'est donc en cette année aussi que notre sou d'or doit se placer, mais toutefois avant septembre, époque de la fermeture de l'atelier de Nicomédie.

8. **CONSTANTINVS MAX AVG.** Buste diadémé à droite, avec le paludamentum agrafé sur l'épaule.

1. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 48-49.
2. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople*, p. 3. Le même jour, Constance II fut élevé au rang de César.
3. Il y a des *aurei* et *doubles aurei* au même type, frappés aussi dans les mêmes circonstances. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 56-57.

Digitized by Google

℞. VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire s'avançant à gauche, tenant de la main droite un trophée et de la gauche une palme ; à l'exergue, SMAN.

Sou d'or, 21 mill. *Pl. VIII, fig. 8.*

Ce sou d'or d'Antioche, décrit par Cohen (*Constantin le Grand*, n° 603), existe encore au Cabinet des médailles. Il a été frappé en 336, un an avant la mort de Constantin le Grand. Sa date est virtuellement précisée par un sou d'or analogue du British Museum (Cohen, n° 604) qui a en outre, dans le champ du revers, VOTA·XXX. Or, nous savons que les *tricennalia* de Constantin le Grand ont été célébrés le 25 juillet 336 [1]. Notre *solidus* n'ayant pas encore l'indication des *tricennalia*, a dû être frappé un peu auparavant.

9. Sans lég. Tête diadémée de Constantin le Grand, à droite, levant les yeux au ciel.

℞. GLORIA CONSTANTINI AVG. Constantin marchant à droite, entre deux captifs assis à terre à ses pieds et se détournant pour le regarder ; l'empereur, en costume militaire, tient de la main droite sa lance, et de la main gauche un javelot placé sur son épaule. A l'exergue, SMTS.

Petit médaillon d'or, 26 mill. *Pl. IX, fig. 9.*

Ce médaillon, frappé à Thessalonique, est décrit par Cohen (*Constantin le Grand*, n° 238), mais d'après l'exemplaire de la collection Bachofen. Il faut remarquer toutefois que Cohen donne sous son n° 239, d'après Mionnet, la description d'un autre médaillon semblable, sauf que, au revers, Constantin s'avance à gauche et non à droite. Serait-ce l'exemplaire de la trouvaille de Helleville qui aurait été décrit inexactement par Mionnet?

1. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche*, p. 32-33; *L'atelier de Nicomédie*, p. 71.

10. Sans lég. Tête diadémée de Constantin le Grand, à droite.

℞. GLORIA CONSTANTINI AVG. Constantin en costume militaire, s'avançant à droite, entre deux captifs assis à ses pieds, comme ci-dessus. A l'exergue, SMN.

Petit médaillon d'or, 26 mill. *Pl. IX, fig. 10.*

Ce petit médaillon n'est qu'une variété du précédent : l'empereur y est représenté marchant d'une allure plus vive et l'atelier est celui de Nicomédie.

11. Sans lég. Tête diadémée de Constantin le Grand, à droite.

℞. PRINCIPI IVVENTVTIS. L'un des Césars, en costume militaire, debout à gauche, tenant de la main droite le labarum et son sceptre de la main gauche ; derrière lui, deux enseignes militaires ; à l'exergue, SMAN.

Sou d'or, 20 mill. *Pl. IX, fig. 11.*

Variété frappée à Antioche et non décrite par Cohen.

12. Sans lég. Tête diadémée de Constantin le Grand, à droite.

℞. VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire assise à droite, sur une cuirasse et un bouclier ; devant elle, un petit génie qui l'aide à tenir un bouclier sur lequel on lit : VOT XXX. A l'exergue, SMNЄ (5[e] officine de l'atelier de Nicomédie).

Sou d'or, 21 mill. *Pl. IX, fig. 12.*

Variété non décrite par Cohen ; le même revers existe sur une pièce d'argent du Cabinet de Berlin qui a, autour de la tête du droit, la légende CONSTANTINVS AVG.

Les deux médaillons n[os] 9 et 10 et les sous d'or n[os] 11 et 12 ont un caractère commun qui m'autorise à les grouper pour présenter les observations qui suivent.

Digitized by Google

Sur ces quatre pièces, en effet, la tête impériale n'est pas entourée d'une légende, suivant l'usage ; en outre, elle est idéalisée. Constantin le Grand est représenté levant les yeux au ciel, attitude caractéristique qu'on a, depuis longtemps, rapprochée du passage où Eusèbe dit que Constantin se fit représenter sur ses monnaies d'or, les yeux levés au ciel dans l'attitude de la prière : *in nummis aureis ita imaginem suam exprimi curavit, ut videretur sursum intueri precantis more in Deum intentus* [1]. M. J. Maurice a récemment établi que les pièces qui répondent à ce signalement d'Eusèbe et sont sans légende du côté de la face, ont été frappées comme de véritables médailles commémoratives, à l'occasion de la célébration des fêtes périodiques qui rappelaient l'avènement de l'empereur et des Césars, les *decennalia*, *vicennalia*, *tricennalia* [2].

Le même savant a aussi déterminé que les effigies impériales de Constantin ne sont ornées du diadème qu'après qu'il eut triomphé de Licinius et fait la conquête de l'Orient en 324. Nos pièces ne peuvent donc pas être antérieures à cette époque ; les *vicennalia* et les *tricennalia* de Constantin le Grand étant de 326 et de 336, c'est à ces deux dates que nous devons les rattacher. Le nº 11 qui donne à Constantin une effigie plus juvénile doit avoir été frappé à l'occasion des *vicennalia* de 326 : c'est à ce moment, en effet, que le titre de *Princeps juventutis*, que nous lisons au revers, fut donné à chacun des Césars [3]. Quant au sou d'or nº 12, il est daté des *tricennalia* de 336 inscrits au revers et son classement paraît entraîner aussi à cette date les médail-

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 11 ; cf. Eckhel, *Doct. num. vet.*, t. VIII, p. 80 ; J. Maurice, *L'atelier de Trèves*, 2e part., p. 53.
2. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 73.
3. J. Maurice, *L'atelier de Trèves*, 2e part., p. 43 ; cf. J.-A. Blanchet, *Études de numismatique*, t. I (1892), p. 7.

lons nos 9 et 10 frappés, le premier, à Thessalonique et le second à Nicomédie.

13. **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Buste lauré de Constantantin II, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. **VICTORIA DD NN AVGG.** Victoire debout à gauche, tenant de la main droite un trophée et de la gauche une palme ; à l'exergue, **TR.**

Sou d'or, 20 mill. *Pl. IX, fig. 13.*

Sou d'or non décrit dans Cohen [1]. Les deux Augustes désignés par la légende du revers sont Constantin le Grand et Licinius. La guerre entre les deux empereurs qui devait se terminer par la chute de ce dernier, ayant éclaté dès le commencement de 323, c'est avant cette date que notre monnaie doit se placer. D'autre part, le droit est au nom de Constantin II le Jeune qui fut élevé au rang de *César* le 1er mars 317. C'est donc entre 317 et 323 que le sou d'or nº 13 a été frappé dans l'atelier de Trèves [2].

14. **FL CONSTANS NOB CAES.** Buste lauré de Constant Ier, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. **VICTORIA CONSTANTINI AVG.** Victoire marchant à gauche, tenant de la main droite un trophée et de la gauche une palme ; dans le champ, à droite, **VOT XXX.** A l'exergue, **SMAN.**

Sou d'or, 21 mill. *Pl. IX, fig. 14,*

Cette pièce d'Antioche, non décrite par Cohen, est datée de 336 par la mention des *tricennalia* de Constantin le Grand, qu'on lit dans le champ du revers.

1. Comparez un revers presque semblable : Cohen, *Constantin II le Jeune*, nº 212.
2. J. Maurice, *L'atelier de Trèves*, 2e partie, p. 32.

Digitized by Google

15. FL IVL CONSTANS P F AVG. Buste diadémé de Constant Ier, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. CONSTANS NOB CAESAR. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme ; à l'exergue, CONS.

Sou d'or, 21 mill. *Pl. IX, fig. 15.*

Cohen décrit une variété de ce sou d'or d'après un exemplaire du musée de Bréra, à Milan (le mot IVL au droit est absent) [1]. Constantin Ier le Grand mourut le 22 mai 337, mais l'atelier de Constantinople continua, comme de son vivant, à émettre des monnaies au nom des *Césars* jusqu'au 9 décembre 337, jour de l'élévation des fils de Constantin au rang d'*Augustes* [2]. C'est à cette date du 9 septembre ou dans les jours suivants que fut frappé le sou d'or n° 15 qui donne à Constant Ier, au revers, le titre de César qu'il avait eu jusque-là, et au droit le titre d'Auguste qu'il prit à partir du 9 septembre. Immédiatement après, il n'a plus, sur ses monnaies, que le seul titre d'Auguste.

16. FL IVL CONSTANTIVS NOB C. Buste lauré de Constance II, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℞. VIRTVS CONSTANTI CAES. Constance II en costume militaire, marchant à droite ; à ses pieds, deux captifs assis à terre qui se retournent pour le regarder ; le César tient de la main droite sa lance, et il porte de la main gauche un trophée sur son épaule. A l'exergue, SMNP.

Petit médaillon d'or, 24 mill. *Pl. IX, fig. 16.*

Ce petit médaillon est signalé par Cohen d'après un ancien catalogue du Cabinet des médailles (Cohen, *Constance II*, n° 321). Constance II fut élevé au rang de César

1. Cohen, *Constant Ier*, n° 6.
2. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople*, p. 31.

Digitized by Google

le 8 novembre 324 ; d'autre part, l'atelier de Nicomédie resta fermé depuis septembre 326 jusqu'au 18 septembre 335. Notre n° 16, issu de cet atelier, a été sûrement frappé entre 324 et 326 : des monnaies célébrant la *Virtus* de Constantin le Grand et des Césars, ses fils, furent frappées à la même époque, dans plusieurs des ateliers de l'empire [1].

17. FL IVL CONSTANTIVS P F AVG. Buste de Constance II diadémé, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

℟. OB VICTORIAM TRIVMPHALEM. Deux Victoires debout côte à côte et tenant entre elles un bouclier sur lequel on lit : VOT X MVL XV. A l'exergue, SIS*.

Sou d'or, 21 mill. *Pl. IX, fig. 17.*

Voici comment Cohen (*Constance II*, n° 147) décrit cette pièce :

« CONSTANTIVS AVG? ou AVGVSTVS? ou P·F·AVG? — ℟. OB VICTORIAM TRIVMPHALEM. Deux Victoires debout portant ensemble un bouclier sur lequel on lit : VOT·X·MVL·XX. *Eckhel*, comme étant du *Cimelium de Defrance* où il n'est point décrit. »

Il n'est pas étonnant que la description de ce sou d'or ne fût point dans le catalogue de la collection de M. Defrance, qui était conservateur du Cabinet impérial de Vienne avant Eckhel, et peut-être encore de son temps [2]. La méprise est plaisante : Eckhel a voulu dire le *cimelium* de France, c'est-à-dire le Cabinet du Roi, et il désignait certainement la pièce de la trouvaille de Helleville, qui fut fondue en 1831. Cohen, ne la trouvant pas dans nos cartons, a cru qu'il s'agissait de la collection de M. Defrance, garde du Cabi-

1. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 58.

2. Voyez à ce sujet : E. Babelon, *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale*, Introd., p. XCIX-C.

Digitized by Google

net de l'empereur d'Autriche, et qui eut effectivement une importante collection personnelle.

Constance II Auguste, dont l'effigie figure sur le sou d'or nº 17, reçut le titre d'Auguste, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le 9 septembre 337. La légende *Ob victoriam triumphalem* ne paraît jamais avant cette date. L'époque précise de l'émission est, au surplus, fixée par l'inscription du bouclier, qui doit s'interpréter : *Votis decem* (*solutis*), *multa quindecennalia suscipimus*, « les *decennalia* étant fêtés et révolus, nous recevons des vœux nouveaux pour plusieurs périodes quindécennales (plusieurs *vota quindecennalia*. »

Il est nécessaire, à ce propos, d'entrer dans quelques explications théoriques. Comme l'a démontré M. Jules Maurice, les périodes des *vota* se comptaient, même pour les Augustes, à partir de l'année de leur élévation au rang de César ; Constance II ayant été proclamé César en 324, ses *decennalia* sont *soluta* en 334, époque où il était encore César, sous Constantin le Grand ; ses *quindecennalia* sont *soluta* en l'année 339. Mais on exprimait les vœux à l'avance, durant toute la période qui suivait immédiatement celle des *vota soluta* ; c'est d'après le même principe que nous disons qu'une personne est dans sa 10ᵉ, sa 20ᵉ année, c'est-à-dire entre ses 9 ou 19 ans accomplis (*soluta*) et le jour où la 10ᵉ ou 20ᵉ année est révolue. Ainsi les *quindecennalia* anticipés commencent le jour où les *decennalia* sont révolus. Donc, pour Constance II, ses *quindecennalia* partent de 334 (*suscepta*) et deviennent *soluta* en 339. Mais comme notre pièce d'or, frappée à Siscia, le qualifie Auguste, titre qu'il n'eut qu'à partir de septembre 337, il s'ensuit que la monnaie n'a pu être frappée qu'entre septembre 337 et juillet 339. C'est la plus récente de toutes les monnaies de la trouvaille de Helleville.

Digitized by Google

III

En résumant les résultats chronologiques de la minutieuse enquête à laquelle nous venons de procéder, nous constaterons que les médaillons et les sous d'or du trésor de Helleville ont été frappés dans divers ateliers de l'empire romain entre 323, sous les règnes de Licinius et de Constantin Ier le Grand, et, au plus tard, le mois de juillet 339, sous les règnes des trois Augustes, Constantin II le Jeune, Constance II et Constant Ier.

Le trésor a dû, par conséquent, être enfoui au plus tôt vers 340 ou dans les années suivantes.

Faut-il placer cette cachette en 341, au moment où les Francs firent en Gaule une incursion que l'empereur Constant refoula au delà du Rhin ? ou bien en 342, lorsque Constant, revenu en Gaule pour une nouvelle expédition, conclut la paix avec les Francs ? ou enfin, en 343, quand l'empereur dut passer en Bretagne pour réprimer les incursions des barbares écossais, et sans doute aussi les pirateries des Saxons[1] ?

Cette dernière date me paraît préférable à adopter, bien que, sur une pareille question, nous ne puissions formuler que des conjectures. Les incursions des Francs avaient pour

1. Après la défaite que Crispus leur avait infligée en 320, les Francs furent longtemps avant de reparaître en Gaule. Cette victoire éclatante de Crispus fut célébrée sur les monnaies romaines par les *aurei* qui portent les légendes FRANCIA et ALAMANNIA (Blanchet, *Études de numism.*, t. I, 1892, p. 39-40). Les Francs ne revinrent que vingt et un ans plus tard, en 341 (Idace, *Descriptio Consulum*, éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. LI, col. 908 ; Tillemont, t. IV, p. 332), et Constant Ier vint les combattre. L'année suivante, Constant repassa en Gaule, battit de nouveau les Francs et traita avec eux (Idace, *loc. cit.* ; cf. Sievers, *Zeit. für die historische Theologie*, t. XXXVIII, 1868, p. 166). Pour les incursions des barbares d'Écosse, en 343, voir Clinton, *Fasti romani* (2 vol., Oxford, 1845-1850), t. I, p. 406, d'après Libanius, *Basilicos*, éd. Reiske, t. III p. 320-321).

Digitized by Google

théâtre l'est de la Gaule ; il ne semble pas qu'elles eussent pu avoir, à cette époque, une répercussion sur la presqu'île du Cotentin. Il en était autrement des incursions des Bretons, des barbares de l'Écosse et des Saxons.

Les révoltes de Carausius et d'Allectus, avec l'aide de ces derniers, en 286 et 293, montrent que la Bretagne et le nord de la Gaule étaient exposés à des troubles fréquents ; l'expédition de Constant, en 343, n'est qu'un épisode de ces opérations de police que devaient constamment renouveler les légions romaines. Ammien Marcellin nous dit que les Saxons se livraient à d'incessantes pirateries sur les côtes baignées par l'Océan [1]. Il n'est donc pas déraisonnable de rapporter aux événements qui nécessitèrent l'expédition de Constant, en 343, l'enfouissement du trésor de Helleville. C'est à la même époque, à ce qu'il paraît bien, qu'il convient de placer l'enfouissement d'un autre trésor composé de 4.500 petits bronzes, qui fut découvert en 1853, à Sainte-Mère-Église (arrondissement de Valognes) [2]. En jetant un coup d'œil d'ensemble sur les tables de Denis Lagarde, citées plus haut, on est amené à constater qu'il n'y a plus guère de trouvailles de monnaies romaines, postérieures à 343, dans cette portion reculée du département de la Manche. Il semble qu'alors, pour une cause inconnue, mais qu'on peut soupçonner, l'action romaine se soit à peu près retirée de la vie publique dans cette contrée.

IV

Je suis loin encore d'avoir fait ressortir tout le parti scientifique que l'on peut tirer de l'étude du trésor de Helleville. Ces belles et grandes pièces permettent de bien

1. *Amm. Marcellin*, XXVI, 4, 5 ; XXVIII, 5, 1.

2. *Rev. num.*, 1854, p. 81. A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines en Gaule*, p. 207, n° 128 ; pour les incursions des Saxons sur le littoral, cf. p. 53 et 72.

Digitized by Google

se rendre compte du costume d'apparat et des attributs officiels des empereurs et des Césars de l'époque constantinienne. Voyez d'abord les bustes du droit ; les uns sont ceints du diadème gemmé, les autres de la couronne de laurier.

Constantin le Grand, *Auguste*, a toujours le diadème gemmé (n°s 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12).

Constantin II, *César*, porte la couronne de laurier (n°s 3 et 13).

Constance II, *César*, a la couronne de laurier (n°s 4 et 16).

Constance II, *Auguste*, a le diadème gemmé (n° 17).

Constant, *César*, a la couronne de laurier (n° 14).

Constant, *Auguste*, a le diadème gemmé (n° 15).

Par cette simple nomenclature, on voit que, sur nos pièces, le *diadème gemmé* est l'attribut des *Augustes* : ce diadème est formé comme un bracelet articulé dans lequel deux feuilles de laurier jumelles alternent avec des boutons d'or séparés par une gemme en cabochon ; au milieu, c'est-à-dire au-dessus du front, il y avait une grosse gemme enchâssée, peut-être parfois un camée.

En portant, par comparaison, nos observations sur les autres médailles ou monnaies contemporaines, nous conclurons, d'une manière générale, que *le diadème gemmé est réservé aux Augustes et aux impératrices* ; que le diadème en simple ruban, ou *bandeau royal, est l'attribut des Césars* ; quant à la couronne de laurier, elle est portée par les uns et par les autres, suivant les circonstances : telle est la règle établie sous Constantin, à partir de 324 [1]. Les descriptions qu'on rencontre dans les livres de numismatique ne l'ont pas toujours observée, et même ne distinguent pas la forme du diadème.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, 2ᵉ partie, p. 53.

Digitized by Google

Sur les médaillons nos 1, 2, 3 et 4, le trône impérial, élevé sur la petite plate-forme à deux degrés appelée *suggestus*, ressemble à un grand fauteuil dont le dossier est sobrement décoré, à sa partie supérieure, d'un ornement architectural en accolade. Les bras du trône sont terminés chacun par une boule de métal, ou peut-être de cristal, comme le trône de la statuette de sainte Foy, conservée dans le trésor de Conques.

De la main droite, l'empereur s'appuie sur un long sceptre orné d'une boule à sa partie supérieure; c'est un sceptre identique que tiennent les deux Césars debout de chaque côté du trône impérial. La tunique longue de l'empereur est assujettie à la taille par une large ceinture brodée et enrichie de pierreries. Par-dessus la tunique, l'empereur porte le manteau impérial dont les plis brodés sont ramenés sur ses genoux.

Particularité intéressante à signaler : l'empereur tient de la main gauche, non pas le globe du monde ou un *volumen* ou la *mappa circensis*, comme dans certaines circonstances, mais le petit sac de pourpre doublé de soie qu'on appelait *acacia*. Le mot grec ἀκακία, *sans malice*, *sans crime*, avait été donné à ce sachet parce qu'il était rempli de graines d'acacia mêlées de cendre et de poussière ; on lui attribuait des propriétés prophylactiques, et on le considérait comme un gage de bonne fortune. A l'époque chrétienne, chez les Byzantins, le petit sachet et son contenu avaient pour but, disait-on, de rappeler à l'empereur que n'étant que poussière, comme les autres hommes, il devait vivre vertueux et sans péché, ἀκακία [1].

Constantin le Grand, assis sur son trône, a la tête ceinte du nimbe. C'est dans les anciennes civilisations orientales

1. Voyez surtout à ce sujet une note de Reiske dans son édition de *Constantin Porphyrogénète*, t. II, p. 663; Du Cange, *Gloss.*, vo ἀκακία.

Digitized by Google

que les archéologues ont retrouvé l'origine du nimbe attribué à des hommes vivants, c'est-à-dire à des rois, comme ceux d'Assyrie, qui se prétendaient d'origine divine et fils du ciel. En numismatique, le nimbe paraît pour la première fois autour de la tête des princes de la dynastie indo-scythe, qui a succédé à la dynastie macédonienne de la Bactriane et du nord-ouest de l'Inde. Les premiers rois de cette dynastie qui aient le nimbe autour de la tête sont Kanishka et Vasudeva au premier siècle de notre ère [1]. Les Romains empruntèrent l'usage du nimbe aux Orientaux ; le nimbe est donné à Trajan, mais seulement sur l'arc de Constantin, c'est-à-dire longtemps après sa mort. Quant aux monnaies romaines, elles ne nous présentent des empereurs nimbés qu'à partir de l'époque constantinienne. En 314, les deux Licinius, père et fils, les maîtres de l'Orient, paraissent côte à côte en bustes nimbés sur un magnifique médaillon d'or de Nicomédie, qui a, au revers, la légende *Jovi conservatori Liciniorum augusti et caesaris* accompagnant le type de Jupiter assis [2].

Autour de la tête de Constantin le Grand, le nimbe a été signalé jusqu'ici pour la première fois « avant septembre 326, sur un médaillon de Tarragone (Cohen, n° 657) avec la légende *Victorioso semper* ». Un médaillon d'or de Trèves, à l'effigie de Fausta, frappé aussi avant septembre 326 (Cohen, n° 3), montre au revers, avec la légende *Pietas Augustæ*, cette impératrice assise sur un trône et nimbée [3]. Puisque ces pièces à têtes nimbées, issues des ateliers de Tarragone et de Trèves, sont antérieures à septembre 326, nous pouvons les rapprocher de nos médaillons frappés

1. Edmond Drouin, *Rev. num.*, 1901, p. 154 et suiv.
2. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 33-34.
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, p. 16 ; *L'atelier de Trèves*, 2e partie, p. 52.

Digitized by Google

pour les *vicennalia* du 25 juillet 326 ; d'où la conclusion que Constantin prit le nimbe pour la première fois sur les médaillons du trésor de Helleville. Destinés à glorifier la personne impériale et à consacrer ses hauts faits, ces grands bijoux d'or nous la montrent ainsi comme interprète de la puissance céleste, et en possession de ces attributs de majesté et de sainteté, qu'étaient le nimbe et le sachet d'acacia.

V

Comme le lecteur a pu le constater par les détails dans lesquels je viens d'entrer, le trésor de Helleville peut être qualifié l'une des plus importantes découvertes de médaillons d'or romains qu'on ait jamais enregistrées. Je ne trouve guère à lui comparer que la trouvaille de Velp, dans la Gueldre, en 1715, que Gisbert Cuper signale dans une lettre à Domenico Passionei, datée du 15 octobre de la même année. Plusieurs des médaillons de Velp, après de longues pérégrinations, finirent par entrer au Cabinet des médailles en 1883 ; mais on ne sut jamais exactement quelle avait été la composition du trésor dans son ensemble, parce que les ouvriers qui l'avaient découvert le dispersèrent clandestinement [1].

Frappés seulement en un petit nombre d'exemplaires, chacun des médaillons d'or romains, dans nos médailliers, est souvent pièce unique. On est donc porté, à première vue, à s'étonner de l'existence de cachettes comme celles de Velp et de Helleville qui en renfermaient, cette dernière, jusqu'à neuf différents, et cela, non point au cœur de l'empire, à Rome, à Constantinople, dans les régions où, à cette

1. Chabouillet, *Rev. num.*, 1883, p. 70 et suiv.

basse époque, s'était plus particulièrement concentrée la vie sociale et où fonctionnaient les rouages officiels, mais sur les points les plus reculés des frontières du monde civilisé.

Ce ne sont pas seulement les trésors de Velp et de Helleville qui provoquent cet étonnement. Presque tous les médaillons d'or romains qui nous sont parvenus ont été trouvés dans les contrées barbares et lointaines, en deçà ou au delà des limites du monde romain, sur le Danube ou sur le Rhin, en Transylvanie, en Hollande, en Danemark, en Cappadoce [1]. La raison en est que ces grandes et belles pièces d'or, émises, comme nous l'avons vu, à l'occasion d'anniversaires solennels ou pour célébrer des victoires ou des événements importants, servaient aux largesses impériales ; elles étaient offertes à titre de *sportulæ* ou de marques de distinction, non seulement aux grands personnages de l'empire, mais surtout aux chefs barbares avec lesquels on avait à négocier. Les empereurs donnaient leur portrait en même temps qu'un témoignage de leur puissance et de leur gloire, en offrant ces médaillons bien faits pour éblouir des barbares. Quelques détails nous sont fournis sous ce rapport à l'occasion des *tricennalia* de 336. Eusèbe nous informe que Constantin reçut alors solennellement des députations de divers pays étrangers, notamment de princes indiens [2]. Il en fut certainement de même lors des *vicennalia* de 336 en l'honneur desquels les plus grands des médaillons de Helleville furent exécutés.

Les chefs barbares étaient particulièrement flattés d'être honorés de pareils présents. Rappelons-nous le passage,

1. O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantins und seiner Familie*, dans la *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 17 ; cf. W. Frœhner, *Les médaillons romains*. Introd.; F. Kenner, *Numism. Zeit.* de Vienne, t. XIX, 1887, p. 1-173. M. Chr. Jorgensen (*loc. cit.*), publie deux médaillons d'or du Cabinet de Copenhague, trouvés l'un dans l'île de Fionie, en 1893, l'autre près de Faxe (Seeland).

2. Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 46, 47, 50; cf. Jules Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, p. 71.

Digitized by Google

souvent cité, dans lequel Grégoire de Tours raconte avec quel orgueil, un jour, le roi Chilpéric lui montrait les médaillons qu'il avait reçus de l'empereur de Constantinople. « Il me montra, dit Grégoire, des médaillons d'or du poids d'une livre chacun que lui avait envoyés l'empereur. D'un côté, ils portaient l'effigie de l'empereur, avec cette inscription à l'entour : *Tiberii Constantini perpetui Augusti* ; de l'autre, un quadrige et son conducteur, avec cette inscription : *Gloria Romanorum*. Il me fit voir encore plusieurs autres objets précieux que lui avaient offert les ambassadeurs [1]. »

Les médaillons que le roi Chilpéric avait reçus pesaient, nous dit Grégoire de Tours, 72 *solidi*, c'est-à-dire une livre romaine ou 327 grammes. Le plus lourd de tous ceux qui sont parvenus jusqu'à nous est un médaillon à l'effigie de Valens, conservé dans la collection impériale de Vienne, qui pèse 90 *solidi*, soit 409 grammes ou une livre un quart [2]. D'autres, de la même collection, atteignent 56, 48 et 40 *solidi*, puis 36 *solidi* ou une demi-livre [3]. Le plus considérable de ceux qui étaient au Cabinet des médailles avant 1831, était le médaillon de Justinien dont j'ai retrouvé le moulage à Londres ; il pesait 36 *solidi*, c'est-à-dire une demi-livre romaine (163 gr. 50). J'ai dit tout à l'heure que les quatre plus grands médaillons du trésor de Helleville pesaient chacun environ 35 gr. 75, valant, par conséquent, 9 *solidi*.

Souvent les médaillons ont été encastrés dans des montures ouvragées ou munis de bélières de suspension ; on

1. Grég. de Tours, *Hist. Francor.*, VI, 2 ; cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 13 ; E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, Première partie, t. I, p. 536.

2. Cohen, *Descr.*, t. VIII, p. 104, *Valens*, n° 16 (407 gr. 33) ; W. Frœhner, *op. cit.*, p. 327.

3. E. Babelon, *Traité*, t. I, p. 535.

les portait comme des bijoux de grand luxe ou comme décoration honorifique. Les Cabinets de Paris et de Vienne possèdent en ce genre de merveilleux joyaux ; mais il est aisé de constater que montures et bélières n'ont pas été fabriquées en même temps que la pièce elle-même : ces ornements sont des additions dues à l'intervention de l'orfèvre, après que le médaillon fut sorti de l'atelier monétaire.

Non seulement, ces médaillons étaient fabriqués dans les ateliers de la monnaie courante, mais ils étaient considérés comme des multiples de la monnaie, à tel point que les anciens même n'avaient pas de nom spécial pour les désigner. Ils les appelaient simplement des *aurei* ou des *solidi* doubles, triples, quadruples, centuples, etc. : *formas binarias, ternarias et quaternarias et denarias, etiam atque amplius usque ad bilibras quoque et centenarias*, dit Lampride (*Sev. Alex.*, 39). Il ne nous est pas parvenu de médaillon d'or ou d'argent aussi grands et aussi lourds que les *formæ centenariæ*, ou même *bilibræ* dont parle Lampride [1].

La destination officielle de ces médaillons, telle que je viens de la résumer, n'était, après tout, que l'application d'un usage constant chez les Romains, qui consistait à faire des cadeaux de pièces d'or de choix, à l'occasion de réjouissances de famille, d'un succès, d'une promotion, par exemple, le jour d'entrée en fonction d'un consul. Ces présents consistaient souvent en un double sou d'or ou en monnaies d'or à fleur de coin ou d'un poids et d'un module plus élevés que les pièces courantes. Les énormes médaillons d'or et d'argent des deux derniers siècles de l'empire et du commencement de la période byzantine rentrent donc dans cette catégorie ; ils sont plus grands, plus lourds et

1. E. Babelon, *Traité*, t. I, p. 529 et 655.

plus beaux, parce que c'étaient des cadeaux impériaux. Les malheurs des temps ont fait jeter au creuset ou enfouir dans des cachettes la plupart d'entre eux. Mais le triste épisode de l'histoire du Cabinet des médailles, en 1831, est là pour attester, une fois de plus, que le vandalisme est de toutes les époques, et qu'il sévit encore parfois parmi nous.

E. Babelon

LE QUADRUPLE ÉCU D'OR

OU

PIÉFORT D'ÉCU D'OR

DE HENRI III

Leblanc, dans son *Traité des monnaies* imprimé en 1690, dit, quand il s'occupe du monnayage de Henri III, qu'indépendamment des écus et demi-écus d'or « on trouve aussi des doubles écus d'or et *des quadruples d'écus d'or*, quoiqu'il n'en soit point parlé dans ses ordonnances ». Il ajoute qu' « *on ne commença à fabriquer* les monnaies sous les coins du nouveau roi qu'*au 26 juillet 1575*. Jusque-là on s'était servi des coins de Charles IX [1]. »

En 1764, Abot de Bazinghen dit également qu'on rencontre des doubles et *des quadruples écus d'or* de Henri III [2].

En 1843, le Dictionnaire de l'Univers affirme encore que l' « on fit sous Henri III des écus d'or simples, doubles et *même quadruples*, marqués pour toute empreinte des armes de France et d'une croix fleuronnée et fleurdelysée [3] ».

1. Leblanc, *Traité des monnaies de France*, imprimé à Paris en 1690, p. 336.

2. *Traité dictionnaire des monnaies*, par Abot de Bazinghen, imprimé à Paris en 1764, t. I, p. 389, v° Ecu.

3. *Dictionnaire de l'Univers*, imprimé à Paris en 1843, t. IX, p. 372, v° Henri III (Monnaies de).

Digitized by

A l'encontre des énonciations qui précèdent, les auteurs numismatiques, qui ont écrit pendant la seconde moitié du XIXe siècle, omettent de mentionner le quadruple écu d'or, probablement parce qu'ils n'ont pas eu occasion d'en voir dans les collections ou catalogues numismatiques examinés et parce qu'ils n'y ont rencontré que le double écu. M. Berry [1], M. Adrien Blanchet [2], MM. Engel et Serrure [3] se bornent à mentionner ce dernier et rare multiple à côté des écus et demi-écus d'or courants.

Cette divergence d'opinions entre les numismates les plus anciens, qui ont écrit à l'époque où ces quadruples écus figuraient dans la circulation, et ceux qui ont composé leurs ouvrages à une date récente, perd toute valeur puisqu'un exemplaire de la pièce vient d'être retrouvé et qu'il est ici publié. Mais il est intéressant de faire connaître les documents monétaires concernant la frappe de ce curieux multiple. Comme l'émission dont il s'agit se place au début du règne, nous aurons en même temps l'occasion d'étudier la question de la date de création des premières espèces au nom ou à l'effigie du nouveau roi. Nous constaterons que, sur un point comme sur l'autre, les renseignements de Leblanc, exacts en principe, ont besoin d'être précisés et parfois modifiés légèrement quand on se reporte aux documents officiels.

Pour comprendre ce qui s'est passé, sous le rapport monétaire, pendant la période critique qui a suivi le décès de Charles IX, il est nécessaire de rappeler les faits historiques se rattachant aux décisions qui ont réglementé à cet instant précis le monnayage français.

1. Berry, *Études et recherches sur les monnaies de France*, imprimé à Paris en 1852, t. II, p. 468.

2. *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, par J.-A. Blanchet. Paris, 1890, p. 161.

3. Engel et Serrure, *Traité de numismatique moderne*. Paris, 1897, p. 13.

Digitiz

Charles IX mourut le 30 mai 1574 sans héritier direct. Il laissa la couronne de droit divin à son frère Henri, qui régnait sur la Pologne, et qui était installé à Cracovie au milieu de la noblesse slave. Catherine de Médicis, à raison de cette vacance de pouvoir survenue inopinément, demanda au nouveau roi de lui envoyer d'urgence des lettres patentes confirmant les pouvoirs de régente à elle concédés par Charles IX à son lit de mort. Henri III signa le 15 juin à Cracovie l'ordonnance instituant sa mère régente. Il l'envoya aussitôt à Paris, où elle n'arriva et ne put être enregistrée par le Parlement que le 5 juillet. Pendant la majeure partie de ce premier interrègne, Catherine de Médicis se barricada dans le Louvre et elle s'y tint enfermée par crainte des conjurations[1]. La Cour des monnaies profita de cette situation pour réglementer seule les questions concernant son administration. Elle fit paraître dès le 7 juillet, soit le lendemain du jour où les lettres de régence étaient entérinées, la première « *Ordonnance du Roy Henry troisiesme sur le faict de ses Monnoyes*[2] » portant la mention matériellement inexacte : « Signé par le Roy en son Conseil. » Cette façon de procéder fournit la preuve que, pendant l'interrègne aussi bien que pendant la régence, la Cour des monnaies entendait se servir de ses pouvoirs pour régler sous le couvert du nom royal tout ce qui concernait les monnaies, sans en référer ni au roi absent, ni à la régente. Cette première ordonnance porte la mention : « par l'advis de Nostre Conseil, après avoir

1. *Journal de Henri III, roi de France et de Pologne*, ou *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par Pierre de l'Estoile, nouvelle édition imprimée à La Haye, par Pierre Gosse, en 1744. Vol. 1, p. 78. — *Histoire de Henri III*, par de la Barre Duparcq. Paris, 1882, p. 12.

2. *Ordonnance du roi Henry III sur le faict de ses Monnoyes, donnée à Paris le 7e jour de juillet 1574, imprimée à Paris par Jean Dallier, libraire*, petit in-8° de 8 p. — Coll. de l'auteur.

ouy aucuns de nos Conseillers généraux de nos Monnoyes, Lieutenant civil, Nostre Procureur et Commissaire au Chastellet de Paris. » On saisit maintenant la portée de ces termes, qui n'étaient qu'un euphémisme laissant comprendre comment la Cour en arrivait à se passer de l'autorité royale. Cet édit décida que « l'escu sol pesant 2 deniers 15 grains aura cours pour 54 sols tournois ». Trois pages sont ensuite consacrées à prescrire le cours d'un certain nombre de pièces françaises et étrangères d'or et d'argent admises sur le pied ci-dessus dans la circulation monétaire du royaume. Il est mentionné un peu avant la fin que le cours de l'écu d'or sera toléré à 56 sols la pièce jusqu'au 1er janvier 1575, au lieu des 54 sols énoncés quelques lignes plus haut. Cette ordonnance reste muette sur la création de monnaies au nom du nouveau roi, dont la titulature figurait cependant dans l'intitulé.

La régente, loin de s'occuper du gouvernement du royaume ou de la question monétaire, songea plutôt à ses préparatifs de voyage. Car, le 8 août, elle quitta Paris pour aller au-devant du jeune monarque jusqu'à Lyon, où mère et enfant se trouvèrent réunis le 6 septembre. Le roi resta dans le midi de la France, à Lyon et à Avignon, jusqu'à la fin de l'année 1574.

La Cour des monnaies continua à faire des règlements sous le couvert royal, et elle fit signer ou supposa signée à Lyon le 22 septembre 1574 une deuxième « *Ordonnance du Roy Henry troisiesme sur le faict de ses Monnoyes* »[1] pour permettre et tolérer le cours de « nostre escu sol de 2 den. 15 gr. pour 58 sols tournois » et pour fixer sur le même pied le cours d'un certain nombre de pièces d'or et

1. *Ordonnance du Roy Henry troisiesme sur le faict de ses monnoyes, donnée à Lyon le 22 septembre 1574, imprimée à Paris chez Jean Dallier, libraire demeurant sur le pont Saint Michel à l'enseigne de la rose blanche.* — Coll. de l'auteur.

d'argent françaises et étrangères admises dans la circulation courante du royaume. Un mutisme complet est encore conservé au sujet de la création de nouvelles espèces portant le nom royal. On comprend dès lors sans peine qu'en l'absence de tout ordre du roi et de toute injonction émanant de la Cour des monnaies, les divers ateliers monétaires de France aient continué de frapper les espèces avec les coins de Charles IX pendant les neuf derniers mois de 1574 et même au début de 1575.

Comme le roi restait toujours absent de la capitale et qu'il n'était pas même sacré, la Cour des monnaies entendit continuer de régler seule le plus longtemps possible ce qui concernait son « département » s'il est permis de se servir ici de cette expression absolument moderne. *Dès le mois de janvier 1575, elle voulut faire frapper les espèces au nom de Henri III*, et elle publia à ce sujet le mandement ci-après, qui, comme on pourra le constater, concerne non seulement les douzains, mais encore les écus d'or et les testons d'argent :

Du 7 janvier 1575.

Gardes de la Monnaie de Paris.

Nous vous mandons *continuer la fabrication des deniers douzains sous le nom du Roi Henry à présent régnant, et faire tailler les coings, pilles et trousseaux nécessaires suivant les patrons et empreintes en carton que nous vous envoyons* cy-dedans enclos, et faites en sorte que les tailleurs particuliers de vostre Monnoye ne mettent esdictes pilles et trousseaux non plus de lettres qu'il y a esdictes empreintes, ny *usent d'autres abréviations* que celles qui sont esdictes empreintes soit *esdicts douzains, escus ou testons*, qui vous seront cy-après envoyés ;

Et les avertissez qu'ils pourront, nonobstant ledit changement, lever sur les premières matières, qui leur ont été cy-devant envoyées, les poinçons qui leur seront nécessaires pour la fabri-

cation desdicts deniers douzains suivant ledict pourtraict que l'on vous envoye cy-enclos.

Et *quant au point secret, différent du Maitre, et lettre de la ville, vous les ferez mettre* ès-lieux que vous avez accoutumés ez-ouvrages cy-devant faicts en ladicte Monnoye; et à ce ne faites faute, sur peine de s'en prendre à vous et auxdicts tailleurs, et d'être punis par amende pécuniaire, suspension et privation de vos états et offices.

Et oultre vous mandons contraindre les ouvriers et monnayeurs sur les mêmes peines à *faire lesdicts* ouvrages de *douzains* bien *ronds* et *bien monnayés*, et que le cordon et guy [1] au bord et hors de l'escripture, y soient bien apparents, et *vous gardez bien d'en passer en des livraisons une* seule pièce, et pareillement *de toutes les autres espèces d'or ou d'argent, qui se forgent ou se forgeront cy-après en ladicte Monnoye*, qui ne soient de bonne rondeur et impression ; mais faites reffondre tout ce que vous trouverez mal ouvré ou mal monnayé aux frais et déchets desdicts ouvriers et monnayeurs respectivement, car autrement s'il se trouve cy-après aucun ouvrage courant sorti de vostre Monnoye, qui ne soit bien ouvré et monnoyé, comme dict est, vous répondrez de la faute en vos propre et privé nom, de quoy vous aurez bien voulu advertir pour couper chemin à toutes excuses à l'avenir, et ne faites faute aussy de nous advertir de la réception de ces présentes par le premier seur messager, qui viendra en ceste ville.

Donné à Paris en la Cour des Monnoyes le 7 janvier 1575 [2].

Il se trouve ainsi établi qu'au moins en ce qui concerne les douzains, la fabrication en a été commencée au nom de Henri III antérieurement au 26 juillet 1575, date donnée par Leblanc comme ayant été celle du changement de la titulature sur les coins du numéraire. La Cour des mon-

1. Grènetis.

2. Bibliothèque de la Monnaie de Paris. Déclarations, édits, arrêts, ordonnances concernant les monnaies. 1571-1575. Ms. 35.

naies suppose ensuite possible, et par conséquent permet la frappe d'écus d'or et de testons au nom du nouveau roi, au moyen des matrices gravées dans chaque atelier. A ce sujet elle recommande de copier les modèles d'empreintes en carton qu'elle expédie, ou dont elle annonce incessamment l'envoi au cours des mois suivants. Elle *fait des injonctions spéciales* pour assurer la parfaite rondeur ainsi que la netteté du grènetis entourant une légende bien lisible sur *les diverses espèces d'or, d'argent ou de billon à créer.* La plupart des officines monétaires de France, et notamment celle de Paris, comprirent ce mandement comme une autorisation permettant de graver des matrices non seulement de douzains, mais encore d'écus d'or et de testons et demi-testons avec la nouvelle titulature royale et de frapper ensuite du numéraire conforme. Les collections numismatiques renferment un grand nombre de monnaies de Henri III datées de 1575, démontrant la vérité de cette interprétation. D'autres preuves péremptoires de cette assertion seront fournies, en ce qui concerne les testons, lorsqu'il sera question d'une manière spéciale de la fabrication de cette sorte de numéraire.

Le roi laissait faire parce qu'il n'était pas encore venu à Paris et qu'il était plutôt préoccupé par les préparatifs et par les cérémonies de son sacre. Au commencement de 1575, il quitta le midi de la France, traversa le duché de Bourgogne et vint à Reims, où il ceignit la couronne royale le 13 février. Il fit son entrée solennelle à Paris le 27 février. A cette occasion il leva une imposition extraordinaire de trois millions de livres sous forme d'emprunts faits aux « bonnes villes » du royaume [1]. Le produit de

1. *Mémoires* de De Thou, dans Buchon. *Panthéon littéraire*, XVIe siècle, p. 581. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 412.

cette taxe consista non seulement en argent monnayé, mais aussi en métaux précieux, qu'il fallut convertir en numéraire. A la fin du premier semestre, délai nécessaire pour que ces capitaux fussent réunis et totalisés, les pouvoirs publics songèrent à transformer en espèces trébuchantes la partie non monnayée et notamment l'or provenant de ces trois millions.

On était à l'époque de la rivalité entre la Monnaie mécanique du Moulin qui avait été installée par le roi Henri II sur un bras de la Seine et les anciens procédés de la fabrication au marteau, qui avait les préférences de la Cour des monnaies par respect de la tradition et surtout pour assurer du travail aux fonctionnaires et ouvriers si nombreux dépendant de cette administration. La lutte de la machine relativement moderne existait déjà contre la lenteur du travail individuel. Les divers rois, qui s'étaient succédé depuis Henri II, préféraient la fabrication au Moulin parce que les monnaies étaient plus rondes et mieux frappées grâce à la régularité mécanique. On comprend les motifs qui avaient amené la Cour des monnaies à adresser aux monnayeurs dans le mandement du 7 janvier des recommandations spéciales pour que les monnaies frappées par eux au marteau fussent absolument sans reproche. Elle voulait que ce monnayage réalisé avec grand soin rivalisât comme perfection avec celui de la Monnaie du Moulin.

Afin de ne mécontenter personne, le roi tomba d'accord avec la Cour des monnaies pour faire travailler les ateliers au marteau en même temps que celui du Moulin. Les deux décisions se suivirent à quelques jours d'intervalle, comme on va le constater. Seulement la Cour des monnaies employa les petits moyens pour favoriser les monnayeurs au marteau qu'elle protégeait et pour entraver le mon-

nayage au Moulin. Le roi avait, dès les mois de mai et juin 1575, décidé la fabrication d'écus d'or à son nom. Pour assurer l'exécution de ces édits, la Cour adressa le 26 juillet 1575, c'est-à-dire à la date énoncée seulement par Leblanc, comme celle de la création des espèces au nom du nouveau roi, le mandement ci-après aux Gardes des Monnaies. Elle leur enjoignit de forger dorénavant des écus d'or, ayant cours pour 60 sols tournois, aussi bien que des douzains, le tout avec le nom de Henri III :

De par la Cour des Monnaies.
Gardes de la Monnaie de Paris.

Nous vous mandons que suivant les lettres patentes du Roy des derniers jours de May et Juin dernier, passez par nous, vériffiez, vous ayez à faire *continuer la fabrication des deniers escus sols sous le nom du Roy Henry à présent régnant* sur le pied de 222 livres le marc d'or fin, vallant 74 desdits escus, des poids, loy, remède et brassage accoutumés, lesquels vous exposerez pour 60 sols tournois la pièce.

Aussi *continuerez la fabrication des deniers douzains* sur le prix de 17 livres 15 sols le marc d'argent le Roy de basse loy, de un denier 20 grains trébuchant, revenant au marc à 102 pièces, au remède de 2 pièces et demi pour marc, et de loy à 2 deniers 21 grains de fin, à 2 grains de remède.

Et faites assavoir au Maître de vostre Monnoye que par les lettres patentes du dernier jour de Juin, il est permis à toutes personnes porter en ladicte Monnoye non ailleurs les pièces de six blancs, treizains, douzains et dizains forgez en ce Royaume ainsi qu'ils courent dans les bourses fortes ou faibles non triez ny choisis.

Enjoignant audict Maitre de recevoir lesdictes monnoyes au poids et les payer en monnoye nouvelle selon l'évaluation que nous vous envoyons, ou bien selon qu'ils reviendront à la fonte, à la charge que ledict Maitre ne pourra fondre lesdictes monnoyes sinon en présence de l'un de vous ou du contregarde ; et

prendre garde que lesdictes monnoyes, qui luy seront apportées, ne soient triéez ny trébuchéez, et qu'elles soyent par luy mises à la fonte, comme elles auront été livréez, dont vous tiendrez bon et fidèle registre.

Et faictes défense audict Maitre d'acheter aucunes matières de billon fondues pour éviter au triage desdictes monnoyes et luy déclarer que en ladicte fabrication de douzains, il luy sera tenu compte et alloué en ses états 10 sols tournois pour chascun marc de net, à la charge de payer aux ouvriers se fournissant de charbon 3 sols tournois, aux monnayeurs 1 sol 6 deniers tournois et aux tailleurs 6 deniers tournois pour chascun marc de net, et prenez garde que le tailleur particulier de ladicte Monnoye *ne mette esdictz* ouvrages d'*escus et douzains non plus de lettres qu'il y a ez-empreintes*, que nous vous envoyons et mises d'autres abréviations que celles qui sont ez-dictes empreintes.

Et *quant au point secret*, *différent du Maitre*, *lettre de la ville et millésime*, vous les ferez mettre ez-lieux qu'avez accoutumés, et à ce ne faites faute sur peine de s'en prendre à vous et audict tailleur, et d'être punis par amende pécuniaire, suspension et privation de vosdicts états et offices, et oultre vous mandons de contraindre les ouvriers et monnayers sur les mêmes peines et autres, s'il y écheoit, *de faire lesdicts* ouvrages d'*escus et douzains bien ronds et bien monnayés*, *et que les cordons et guys* au bord et hors l'escriture *soient apparents*, *comme aussi le différent du Maitre*, *la lettre de la ville et le millésime*, et qu'ils se contentent du brassage ci-dessus à eux ordonnez se fournissant de charbon à leurs despens, sans qu'ils puissent faire payer audict Maitre ledict charbon, ne prendre ledict brassage sinon de l'ouvrage qu'ils auront rendu de net; et où ils auraient excédé les remèdes et déchets accordez par les ordonnances, faites reffondre lesdicts déchets à leurs despens, et vous gardez bien d'en passer une seule pièce en délivrance qui ne soit comme où est dict cy-dessus en bonne rondeur, impression : mais faictes reffondre tout ce que vous trouverez mal ouvrez ou mal monnayez aux frais et déchets respectivement desdits ouvriers et monnayers, vous

Digitized by Google

faisant assavoir, que, s'il se trouve cy-après aucun desdicts ouvrages courants sortys de vostre Monnoye, qui ne soit bien ouvrez et monnayez comme dict est, vous répondiez de la faute en vos propre et privé nom sans avoir esgard à toutes excuses, e ne faillez aussi à nous advertir incontinent de la réception de ces présentes et desdictes empreintes.

Ecrit à Paris en la Cour des Monnayes le 26 juillet 1575 [1].

La fabrication au marteau fut ainsi maintenue par la Cour pour les écus d'or et les douzains. Claude de Héry fut le graveur des coins de douzains, ainsi qu'il résulte du document officiel, que nous allons mentionner. Leur confection fut l'occasion d'une légère difficulté. La croix du revers des premiers essais avait été considérée comme trop petite. Les conseillers prescrivirent de graver une croix plus grande. Le passage suivant de la demande de règlement adressée par Claude de Héry à la Cour le 8 août 1575, à l'occasion des matrices fournies par lui, fait connaître les détails de l'incident en ces termes :

Après avoir fourni toutes les matrices des douzains, ainsy que luy avait esté ordonné, fut advisé par ladicte Court, que *la croix desdicts douzains estait trop petite*, et luy fut commandé de destruyre toutes les matrices, et *y graver une croix plus grande*, dont il a eu beaucoup de frais [2].

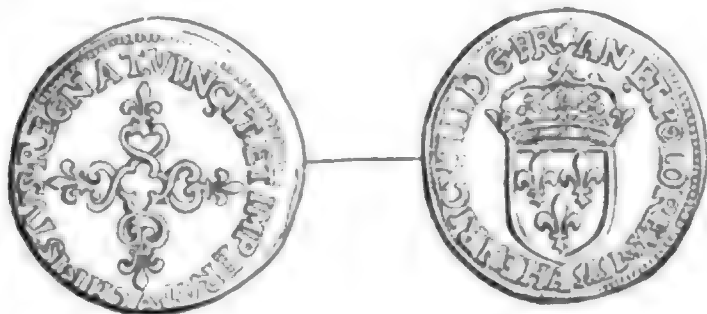
Des numismates trouveront peut-être un jour quelques-uns de ces essais de douzains, datés de 1575, pourvus d'une croix plus petite que les autres. Ces exemplaires doivent être rares, puisque les matrices ont été détruites dès l'année même.

1. Bibliothèque de la Monnaie de Paris. Déclarations, édits, arrêts concernant les monnaies. 1575-1578. Ms. 4° 38 f° 13. — Cet arrêt est intitulé seulement : *Sur la fabrication des espèces de billon*, bien qu'il concerne en premier lieu les écus d'or.

2. Archives nationales, Z. I. B. 375. Document cité par M. Mazerolle, *Les médailleurs français*, t. I, p, 608.

Digitized by Google

L'écu d'or courant, ainsi prévu, fut frappé, en continuant le type du règne précédent. Comme sa création ne fut l'occasion d'aucune observation de la part des conseillers, les documents monétaires ne nous apprennent rien à son sujet. L'examen de la pièce même est par suite indispensable pour faire connaître les particularités qu'elle présente.



Écu de France couronné, ayant en pointe la lettre d'atelier A, à gauche de laquelle commence la légende : HENRICVS·III·D·G·FR ☀ (petit soleil) AN·ET·PΘLO·REX·W (Différent : lettre M retournée) 1575.

℟. Croix fleuronnée et fleurdelisée. Lég. : + CHRISTVS·REGNAT·VINCIT·ET·IMPERAT.

Poids : 3 gr. 27. Coll. P. Bordeaux.

Il y a lieu de remarquer la particularité de la forme PΘLO, au lieu de POL qui figure sur la titulature de la plupart des espèces, et surtout le · dans le premier O de ce mot. Ce signe paraît devoir être considéré comme caractéristique des monnaies que l'on pourrait appeler de transition, c'est-à-dire frappées par ordre de la Cour pendant une période où le pouvoir royal n'est pas exercé sur elle avec énergie. C'est ainsi qu'en février 1559, après la mort de Henri II, la Cour prescrivit de continuer provisoirement la frappe des espèces d'or, d'argent et de billon avec 'effigie,

et le nom du roi défunt, en mettant à Paris un point dans la lettre D de ĐEI, et à Troyes un point dans la lettre C de HENRICVS[1]. Cette juridiction monétaire suivit les mêmes errements en 1589, quand, au cours des guerres de la Ligue, la ville de Paris se sépara de Henri III, et qu'assiégée par ce monarque, elle dut continuer néanmoins de faire frapper du numéraire reconnaissable aux mêmes Đ et POL dans la titulature du roi, qui voulait la réduire à l'obéissance.

Les monnayeurs au marteau, à défaut d'une frappe absolument bonne, ont pris soin de n'omettre aucune des recommandations accessoires telles que : point secret sous la 18e lettre des deux légendes, lettre de ville A, millésime, lettre de maître M.

La question de savoir la personnalité, que cette initiale indique, est assez délicate. L'hypothèse la plus probable est que le maître de la Monnaie de Paris, qui était en fonctions à ce moment et dont il n'a pas encore été possible de retrouver le nom, doit avoir été ainsi désigné.

Mais ce signe peut également être la marque distinctive du contrôleur général des effigies, du tailleur général ou du graveur du coin.

Charles IX avait, par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, le 29 octobre 1572, nommé Germain Pilon contrôleur général des effigies. Ce fonctionnaire, accepté par la Cour des Monnaies aux termes d'une décision du 11 août 1573, était à ce moment en exercice[2]. Claude de Héry, l'auteur de la gravure des coins de douzains, fut à la même époque, c'est-à-dire de 1558 à 1582, tailleur

1. *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*, par J.-B.-A.-A. de Barthélemy, imprimé à Paris sans date, mais en 1850, p. 73, note.

2. A. Blanchet, *Manuel de numismatique française*, t. II, p. 392. — *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France*, par N. Rondot. Paris, 1904, p. 226. — Archives nationales, Z. I. B. 553.

Digitized by Google

général des monnaies. Il paraît douteux qu'en 1575, l'un ou l'autre de ces deux officiers monétaires ait été amené à prendre la lettre M comme différent, alors que cette initiale ne figure dans les noms et prénoms d'aucun des deux, et qu'ils ne semblent pas s'être différenciés ainsi dans d'autres occasions.

Un autre maître, dont le différent pourrait figurer sur la pièce, par application des termes du mandement, pourrait être le graveur même du coin. Il existait, en effet, à ce moment, un graveur dénommé Guillaume Martin, qui était attaché à la juridiction monétaire dont nous nous occupons. Par lettres patentes du roi Charles IX, datées du 1er mai 1565, cet artiste avait obtenu le droit de fournir toutes les monnaies du royaume de « pilles » à l'effigie royale, nonobstant l'érection des offices de contrôleur général des effigies et de tailleur général et particulier des monnaies du royaume [1]. En l'absence de tout document fournissant la désignation d'un autre maître, nous ne serions pas éloigné de croire que Martin, qui a travaillé de 1557 à 1590, a gravé le coin de cet écu en faisant fonction de maître, et qu'il y a apposé comme différent l'initiale de son nom. Les situations étaient assez enchevêtrées entre les trois officiers monétaires susnommés, pourvus chacun d'un privilège spécial à l'encontre de ses deux rivaux, pour que Martin ait saisi avec empressement la première occasion qui s'offrait pour lui de faire acte de maître et de particulariser son œuvre par l'apposition de sa sigle M. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable, que nous allons voir Claude de Héry, chargé de graver d'autres écus d'or, n'y apposer aucun différent et accuser une façon de travailler nettement distincte.

1. F. Mazerolle, *Les médailleurs français*, t. I, p. 48. — Natalis Rondot, *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France*, p. 218.

Digitized by Google

Le roi avait demandé à la Cour des monnaies de faire travailler, d'autre part, la presse mécanique de la Monnaie du Moulin. Les conseillers obéirent et chargèrent Claude de Héry de graver, pour qu'ils y fussent mis en œuvre, les carrés des piéforts des écus, testons, francs et liards aux termes du rescrit ci-après :

Ordonnance pour les Piedz-Forts.

La Court a ordonné à Claude de Héry, tailleur général des Monnaies de France de faire en toute diligence les carez pour faire monnayer en la presse des escuz, demy-escuz, testons, demy-testons, francs, demys et quartz, douzains et liards, *ordonnez pour les Piedz-Forts*, pour iceux faictz les apporter et présenter en ladite Court :

Faict en la Court des Monnayes le neufviesme jour d'aout MV^cLXXV.

Signé : Fauchey. Signé : Dam [1].

La différence que la Cour établit entre les deux façons de travailler saute aux yeux. Les monnayeurs au marteau ont été chargés par elle de faire aussitôt les espèces courantes en grande quantité. La Monnaie du Moulin ne fabriquera à la presse que les piéforts de futures monnaies. Quant à présent, on ne doit s'occuper que de graver les carrés. La Cour laissa effectivement s'écouler plus de cinq mois avant de songer sérieusement à faire réaliser cette frappe de piéforts. Elle recula dans ce but, jusqu'au 14 janvier 1576, la rédaction et la publication de la seconde décision ci-après :

La Court a commis et commet Mes Hilaire Dam et Claude Montperlier, Conseillers et Généraux en icelle, pour faire fondz [2]

1. Archives nationales, Z. I. B., 375. — Document signalé dans Mazerolle, *Les méd. franç.*, t. I, p. 608.

2. Réunir le capital — matière précieuse — nécessaire.

et recouvrer or, argent et billon pour faire les deniers des Piedz-Forts, et *iceux faire ouvrer et monnayer en la Monnoye du Moulin*, lesquels ne pourront faire aucune chose pour ledict faict l'un sans la présence de l'autre.

Faict en la Cour des Monnoyes le XIIIIe jour de janvier MV^cLXXVI.

Signé : Dulyon. Signé : Roland.

Dict auxdicts Srs Dam et Monperlier ledict jour et an [1].

La Cour ne facilitait certes pas le travail qui devait être effectué par la presse mécanique du Moulin, puisqu'elle chargeait tardivement deux conseillers de réunir les métaux destinés à la frappe et qu'elle ne leur permettait pas d'agir l'un sans l'autre. De nombreux retards devaient résulter de pareilles sujétions.

Néanmoins l'or nécessaire, pour ne nous occuper que des piéforts d'écu d'or, finit par être réuni par les deux magistrats. Les carrés furent gravés et terminés par Claude de Héry, qui y mit la date 1576, puisqu'il n'était finalement possible d'effectuer la frappe qu'au cours de cette année. La pièce suivante fut créée :



Croix fleuronnée et fleurdelisée avec point au centre. Légende : + HENRICVS·III·D·G·FRANC·ET·POL·REX·1576.

1. Archives nationales, Z. I. B. 376. Document mentionné dans Mazerolle, *Les méd. franç.*, t. I, p. 608.

Digitized by Google

℟. Écu aux trois fleurs de lis sommé d'une couronne royale fermée, surmontée d'un soleil. En bas, en pointe de l'écu, la lettre d'atelier A, à gauche de laquelle commence la légende . CHRISTVS·REGNAT·VINCIT·ET·IMPERAT.

Un cercle de points sépare des deux côtés la légende de la tranche, qui est cannelée et a 1 millimètre d'épaisseur.

Poids : 13 gr. 35. — Coll. P. Bordeaux.

Le poids doit être en premier lieu remarqué, car il est égal à celui de 4 écus d'or. L'écu sol frappé à cette époque en vertu des ordonnances royales était à la taille de 72 et demi au marc et devait peser 63 grains, ce qui égale 3 gr. 34 par exemplaire. Le quadruple donne 13 gr. 36, poids de la pièce en question à un centigramme près, ce qui prouve le rapport complet. La pièce dessinée ci-dessus se trouve ainsi être à la fois un quadruple écu d'or et un piéfort, puisque le document monétaire du 9 août 1575, qui a prescrit la gravure de son carré, l'a qualifiée de piéfort. Les deux dénominations lui appartiennent en même temps. Le piéfort était une pièce d'essai, qui était le quadruple de l'espèce ordinaire courante. Abot de Bazinghen précise justement en ces termes ce qui concerne les piéforts :

En exécution de l'ordonnance du roi Jean, donnée à Paris le 28 Décembre 1355, les Officiers de la Cour des Monnaies jouissent d'un droit appelé denier-fort ou pied-fort à chaque changement ou nouveau pied de monnaie, à cause, dit cette ordonnance, qu'ils sont obligés conseiller aux Rois ce qu'ils doivent faire pour donner l'ordre au fait des monnaies.

Les Officiers jouissent encore de ce droit de pied-fort à chaque avènement des Rois à la couronne : il consiste à avoir chacun *une pièce* tant *d'or* que d'argent *marquée au même coin que la monnaie* que l'on doit fabriquer ; *cette pièce est le quadruple de chaque espèce* [1].

1. Abot de Bazinghen, *Traité dictionnaire des monnaies*, t. II, p. 490 v°. Piéforts.

Le piéfort de l'écu et le quadruple écu d'or sont, comme on le constate, identiquement la même chose. Il est naturel que ce piéfort, émis en quantité plus ou moins grande, ait circulé comme quadruple écu. Leblanc a dès lors dit vrai, quand il a énoncé qu'il avait existé des quadruples écus d'or de Henri III, et quand il a ajouté que les lettres patentes relatives aux frappes courantes d'écus d'or ne se sont pas occupées de ces multiples. En fait, la création en avait seulement été prescrite par la décision de la Cour des monnaies du 9 août 1575, que l'on connaît maintenant.

On était à l'époque où l'or commençait déjà à arriver d'Amérique avec une certaine abondance, et on ne craignait pas de frapper des espèces d'or d'un volume plus considérable que par le passé. Moins de dix ans après, en 1585, les monnayeurs au marteau de Lyon, pour prouver leurs capacités, n'hésitaient pas à frapper une épreuve de leur franc d'argent sur un flan d'or pesant 23 grammes. Cet exemplaire est actuellement au Cabinet des médailles de Paris, et il démontre que l'or commençait à affluer sur le marché des métaux précieux. Claude de Héry, qui grava la matrice du coin du piéfort, ne crut pas utile d'apposer un différent spécial pour apprendre qu'il en était l'auteur. Il ne mit pas davantage de point d'atelier sous la ou les 18es lettres des légendes. Il se borna à faire figurer la lettre A, pour indiquer Paris comme lieu d'émission. Il grava les légendes sur les côtés opposés à ceux qu'elles occupent sur les écus courants forgés sous ce règne pour un motif qui nous échappe, peut-être comme simple proposition de modification. L'atelier de Bayonne opérait la même interversion pour les écus d'or à l'écu royal accosté de deux H couronnés, qu'il émettait exceptionnellement pendant les années 1576 à 1578.

On fit une tranche cannelée, parce que l'épaisseur de un millimètre n'était pas suffisante pour permettre l'apposi-

tion d'une inscription, comme on le fit sur les côtés de certains piéforts d'argent. Cette tranche cannelée était fréquente à cette époque sur les essais ou les piéforts. L'ouvrage d'Hoffmann sur les *Monnaies royales de France* cite comme ayant une tranche cannelée : 1° un piéfort du demi-franc, 2° un essai de douzain de 1577, 3° un piéfort de gros de Nesle ou sol parisis de 1578, 4° un piéfort de liard, daté de 1575, qui pourrait bien être celui frappé à la Monnaie du Moulin, en exécution du document du 9 août 1575, cité plus haut, où le piéfort de liard est notamment mentionné. Le cuivre, matière première, avait dû se trouver dès l'origine à la disposition du monnayage mécanique, sans que l'atelier eût besoin de recourir à ces conseillers généraux, qui ne pouvaient agir l'un sans l'autre.

Le type de ce piéfort-quadruple écu est conforme au dessin d'écu d'or donné par Leblanc sur sa planche des monnaies de Henri III, sauf quelques variantes insignifiantes au centre de la croix, qui paraissent provenir de fantaisies de l'artiste du XVIIe siècle. Il est différent de tous ceux reproduits dans l'ouvrage d'Hoffmann ou dans les divers recueils ou livres numismatiques du XIXe siècle. Leblanc a eu en mains une pièce identique à titre de quadruple écu, et, comme elle était bien frappée, il a cru préférable de la faire reproduire en gravure, au lieu de montrer le type de l'écu courant, qui n'avait pas d'intérêt pour ses contemporains. Après 1576, il ne fut pas frappé, avec ces carrés, d'écus simples, probablement parce qu'à raison de leur diamètre ces écus d'or auraient été trop minces. Notre collection renferme cependant un écu d'or de Limoges, daté de 1588, d'un diamètre égal, et sur lequel les légendes sont placées comme de coutume, c'est-à-dire que la titulature royale entoure l'écu de France. Ce fait démontre que les espèces d'or devaient être, à cette époque, très fréquemment pesées,

lorsqu'elles étaient reçues, sans qu'on s'en rapportât au diamètre ni à l'épaisseur. L'opposition que la Cour des monnaies faisait à la fabrication du Moulin dut être l'une des causes qui empêcha la frappe de ce piéfort-quadruple écu d'être suivie de l'émission de trop nombreuses monnaies conformes. Cette juridiction souveraine réussit à ne faire employer, sous Henri III, les engins mécaniques que pour la frappe des piéforts et des pièces exceptionnelles.

Une particularité prouve combien la tradition se maintient toujours en matière monétaire. Ce piéfort, qui a circulé comme quadruple écu, a *exactement* le même poids que les doubles louis de Louis XIII, frappés en 1640, ou que ceux de Louis XIV, émis de 1644 à 1649. Ces diverses pièces ont donc été échangées les unes pour les autres, notamment du vivant de Leblanc, l'érudit numismate. Le grand nombre de doubles louis frappés explique la disparition rapide des quadruples écus-piéforts qui, se trouvant dans la circulation, ont été apportés à la Monnaie et convertis en doubles louis courants de nouvelle effigie.

Le travail de gravure de la pièce dessinée en dernier lieu est complètement différent de celui de l'écu d'or au marteau de 1575, dont on s'est occupé au début. Il suffit de comparer les deux reproductions pour reconnaître que deux artistes distincts en ont été les auteurs.

L'étude des documents de l'époque a mis à même de savoir la rémunération que Claude de Héry avait reçue pour ses travaux. On lui payait communément 6 écus d'or, soit 18 livres, ou 360 sols tournois pour chaque poinçon, et 6 livres tournois, soit 2 écus d'or ou 120 sols tournois pour chaque matrice. Telle est du moins la rémunération qu'il reçut pour les travaux du même genre effectués par lui antérieurement à 1575. Il n'y a pas de raison pour que sa rémunération n'ait pas été calculée l'année suivante sur les

Digitized by Google

mêmes bases, quand on prend connaissance impartialement du document ci-après, qui renseigne à ce sujet :

Messeigneurs tenant la Court des Monnayes.

Supplie humblement Claude de Héry, tailleur général des Monnaies..

Comme ledict suppliant ayt fourni par ordonnance de ladicte Court au bureau d'icelle 35 poinçons de l'effigie du Roy à présent régnant, et encore 13 matrices, ainsi qu'il appert par les actes y attachés, dont il n'a eu aucun paiement;

Ça considéré, Nosseigneurs, il vous plaise ordonner mandement par le Receveur général des Boistes audict suppliant de la somme de 636 livres, qui est *à raison de 6 écus sols pour chaque poinçon et 6 livres tournois pour chaque matrice en la manière accoutumée*.

Et vous ferez bien.

Signé : De Héry.

Soye communiqué au Procureur général du Roy.

Faict en la Court des Monnoyes le 8e jour d'aout 1575.

Signé : Desjardins.

Je consens taxe raisonnable estre faicte au suppliant pour les poinçons par lui livrés, ainsi qu'il apperra par les actes de la délivrance d'iceux et mande luy estre délivré de ladite taxe sur le receveur général des boistes, et néanmoins que ledict suppliant ayt à demander taxe de trois mois en trois mois pour éviter à confusion.

Signé : Godefroy [1].

Cette taxe de 6 écus d'or par poinçon et de deux par matrice intervint le 8 août 1575. Comme Claude de Héry fut chargé le jour suivant, 9 août, de l'autre travail consistant en gravure de carrés de piéforts, la rémunération ci-dessus devait être acceptée comme normale par le gra-

1. Archives nationales, Z. I. B. 375. — Document cité par M. Mazerolle, *Les méd. franç.*, t. I, p. 608.

Digitized by

veur aussi bien que par la Cour, et elle a forcément servi de règle pour les travaux suivants.

Les carrés de piéforts gravés par Claude de Héry, dans les conditions que l'on connaît maintenant, paraissent être restés sa propriété et avoir été enlevés par lui de la Monnaie du Moulin, après qu'ils eurent été employés à la frappe voulue. Claude de Héry mourut au début de janvier 1582. La Cour des monnaies fit aussitôt apposer les scellés chez lui, le 8 du même mois. Un inventaire des objets mis sous scellés, dressé le 5 mars suivant, apprend que l'on trouva à son domicile notamment :

...IX° une layette dans laquelle il y a 42 *carrés* tant à *piedforts* que aultre monnoyes.

X° une autre layette dans laquelle il y a 35 *carrés* tant à *piedforts* qu'à aultre monnoyes et pièces de plaisir, la plupart d'iceux cassés [1].

Il est vraisemblable que les carrés de la pièce dessinée plus haut se sont trouvés compris dans les 77 carrés, cassés ou non, inventoriés chez de Héry. Un arrêt de la Cour des Monnaies du 19 septembre 1586, statuant sur cet inventaire vis-à-vis de la Vve de Héry, prescrivit qu'il serait réservé « une paire des carez, qui ont servy à faire les pièces-fors des monnoyes du Roy de présent (Henri III) pour être enfermez ès coffres et armoires de ladicte Court [2]. On ne peut conjecturer ce que ces carrés sont ensuite devenus.

Les carrés en question n'ont pas dû être employés en 1576 pour frapper des doubles écus d'or de même dimension. Cela aurait été matériellement possible en coupant des flans d'or pesant chacun 6 gr. 68. Mais le rescrit du 9 août n'avait prévu qu'une création de piéforts, soit d'essais représentant quatre fois la pesanteur de la pièce réelle : écu d'or.

1. Minute. Arch. nat., Z. I. B., 379. — Mazerolle, *Les méd. franç.*, t. I, p. 68.
2. Mazerolle, *Les méd. franç.*, t. I, p. 68 à 70.

Digitized by Google

Il est probable que l'on s'est tenu à la lettre des ordres donnés.

Des doubles écus d'or ont néanmoins existé, mais ils ne paraissent avoir été émis que la dernière année du règne, c'est-à-dire en 1589. Les seuls connus ont été frappés à Compiègne avec la lettre d'atelier A, dans l'officine de l'hôtel de la Forge, du 14 mai 1589 au 11 juin 1590, par le maître particulier, Philippe de Fidelles [1]. Des exemplaires figurent dans les cartons du Cabinet des médailles de Paris (poids : 6 gr. 73), ainsi que dans la collection de la Monnaie de Paris. Ils portent un type différent, notamment en ce qui concerne la forme de la croix, qui a un H au centre et quatre fleurs de lis aux angles intérieurs des fleurons fleurdelisés [2].

Le monnayage d'or de Henri III se trouve ainsi complété et devient conforme aux indications fournies à l'origine par Leblanc, qui avait parlé du quadruple écu d'or parce qu'il avait eu l'occasion d'en rencontrer, au cours de son existence, dans les conditions qui ont été expliquées. L'interruption de la frappe de ces grands multiples de la pièce courante, leur prompte refonte, et comme conséquence leur rareté actuelle, s'expliquent en dernier lieu par les continuelles variations que la valeur de l'écu d'or subit pendant le règne de Henri III. Les édits « sur le faict des Monnoyes » des 7 juillet et 22 septembre 1574 en ont fourni la preuve, puisque le premier allait jusqu'à fixer deux cours provisoires pour permettre la circulation de l'écu sol dans le public : =54 sols et 56 sols tournois. Après l'arrivée du roi, l'écu monta à 58 sols; plus tard, à 62 et 64 sols, et même à 65 sols le 15 juin 1577. Le 18 novembre de cette

1. *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1895, p. 303 et 307. *État des connaissances numismatiques concernant les ateliers de Compiègne et de Melun pendant la Ligue.*

2. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, pl. LXXV, n° 1.

dernière année, une ordonnance royale baissa son cours à 60 sols. De pareilles fluctuations étaient la conséquence naturelle de l'agiotage, et des spéculations dont l'or était l'objet. Elles occasionnaient la disparition, et surtout la transformation, des espèces monnayées les plus pesantes. Elles résultaient, d'une part, des dissensions et des guerres religieuses déchaînées sur la France et sur l'Europe à la fin du XVIIe siècle, et, d'autre part, des arrivages plus ou moins importants de métaux précieux importés d'Amérique, Le peuple de Paris rendait le roi responsable de cette situation troublée. Car c'était le souverain qui faisait frapper les beaux écus par la Monnaie du Moulin et qui en déterminait le cours. On pensait que la volonté royale pouvait être capable de faire cesser les fâcheuses anomalies dont les Parisiens souffraient. Les chroniques du temps rappellent ces complications de la vie de chacun, et elles citent à ce propos le quatrain suivant qui courut dans Paris :

Si par un bel édit le Roy voulait remettre,
Comme il fait les écus, les hommes à leur prix,
Tel veut être à la Cour entre les grands compris,
Qui, autour de son col, auroit un beau chevestre [1].

P. BORDEAUX.

1. *Journal de Henri III*, par Pierre de l'Estoille, édition de La Haye, 1744, t. I, p. 220). Le chevestre était ce grand col empesé et tuyauté que les seigneurs et les bourgeois aisés portaient autour du cou à cette époque. Ce mot ne s'est pas maintenu dans la langue française, bien que son dérivé : « enchevêtré », qui a signifié à l'origine emprisonné dans son col, ait toujours continué d'être usité dans le sens d'embarrassé.

Digitized by Google

MÉLANGES & DOCUMENTS

FABRICATION DE FAUSSES MONNAIES D'ESPAGNE PAR LA LIGUE, EN 1589

Le document publié ci-dessous est un manifeste politique plutôt qu'un décri de monnaies. La monnaie espagnole était largement répandue en France et les faussaires devaient être tentés de la contrefaire. Aussi, en d'autres occasions, on n'eût peut-être pas songé à lancer contre un parti politique adverse une accusation aussi formelle que celle dont on lira plus loin les termes amphigouriques. La Ligue n'était sans doute pas coupable d'avoir fabriqué de la fausse monnaie espagnole; il eût été d'ailleurs maladroit de le faire dans le but indiqué par le document. Mais Henri IV, astucieux politique, saisit avec empressement l'occasion de jeter le discrédit sur les partisans de la Ligue, et il ne manqua pas d'appeler l'attention sur les conséquences désastreuses que la fausse monnaie devait avoir pour le commerce : ces arguments bien choisis ne pouvaient manquer de frapper les habitants du royaume.

Les monnaies d'Espagne citées dans le document sont signalées dans diverses ordonnances du XVIe siècle. Le *pistolet* était l'écu simple d'Espagne de 400 maravédis, frappé après le 23 novembre 1566[1]. Cette pièce, ainsi que les doubles et quadruples, portait les armes d'Espagne et, au revers, une croix de Jérusalem dans un quadrilobe. En 1577, le « double pistolet d'Espagne du poids de cinq deniers six grains trebuchant, vaut avec quatre sols deux

1. Sous Charles-Quint, en 1537, cet écu ne valait pas 350 maravédis. Cf. Narciso Sentenach, *Estudios sobre numismatica española I, El Maravedi*, 1905, p. 28.

Digitized by Google

escus sol, et les quinze doubles pistollets vallent vingt-neuf escus sol[1] ».

Je possède dans ma collection un coin de fer qui passe pour avoir été trouvé, il y a environ quinze ans, par un cultivateur des environs de Saint-Denis (Seine). C'est un coin carré de 0m028 de côté et de 0m022 de hauteur, sur lequel est gravé le creux du droit du double *pistolet* d'Espagne : PHILIPVS II DEI GRATIA et l'écu aux armes d'Espagne accosté de la marque de l'atelier de Séville. Le type est gravé grossièrement et le nom est écrit avec un seul P. Ce coin faux est sûrement contemporain de ceux qui ont servi à fabriquer les monnaies citées dans le document de 1589.

Henri IV porta souvent son attention sur la circulation des monnaies espagnoles. Ainsi dans des lettres du 27 mai 1590, il est question des « doubles ducats à deux testes aux armes d'Espaigne, de nouvelle fabrication qui nestoient de la bonté des antiens[2] ».

ADRIEN BLANCHET.

I

Tours, 27 octobre 1589.

Ordre de la Cour des Monnaies à Tours au Procureur général du Roi à Amboise de faire transporter au siège de la Cour des Monnaies, des monnaies fausses aux types d'Espagne, qui avaient été envoyées au Capitaine d'Amboise par la ville de Paris pour le paiement de la rançon de plusieurs ligueurs, détenus au château d'Amboise, somme que le Capitaine d'Amboise avait fait saisir par le Bailli de cette ville.

1. *Ordonnance du Roy sur le faict & Reglement general de ses Monnoyes*. A Paris, Pour la veufve Jehan Dalier, & Nicolas Roffet, demeurant sur le Pont S. Michel, à l'enseigne de la Rose blanche, 1577 ; f° 33 v°, figure du double pistolet au nom de Philippe II (1556-1598) ; f° 34, figure de l'écu simple d'Espagne, dit pistolet, aux noms de Charles-Quint et de Jeanne. La figure du double pistolet de Philippe II est reproduite dans d'autres ordonnances et longtemps après, par exemple dans l'*Ordonnance* d'Anvers (Hierosme Verdussen, 1633), au verso du f° suivant le f° marqué 62. — Le poids du double pistolet est de 6 gr. 70 environ. (Le poids réel des monnaies correspond exactement au poids indiqué par les ordonnances.)

2. J'ai publié ces lettres dans la *Rev. num.*, 1901, p. 515-518.

Digitized by Google

Descry de Pistolletz doubles et quadruples faulx forgez par la Ligue aux armes et marque d'Espaigne.

Sur la remonstrance faicte par le Procureur général du Roy que ceulx de la ville de Paris, ayant envoyé en celle d'Amboise certaine somme de deniers, affin d'estre fournie au sieur du Gast, cappitaine et gouverneur de ladicte ville et chasteau d'Amboise, pour la delivrance d'aulcuns de la Ligue estans prisonniers audict chasteau, ledict de Gast ou ceulx qui recepvoient pour luy lesdicts deniers auroient trouvé entre iceulx grande quantitté de Pistoletz, Doubles et Quadruples, aux armes et marque d'Espaigne, qui sont du tout faux et lesquelz icelluy Du Gast n'ayant voulu recepvoir en auroict adverty le substitud du Procureur général de Sa Majesté audict Amboise, à la requeste duquel le bailly dudict lieu aur(oict) saisy lesdictes pièces et informé et proceddé tant contre ceulx qui estoient porteurs et chargez d'icelles que autres qui les leur avoient delivrées, aulcune[s] desquelles ledict bailly auroict envoyées en ceste ville de Tours pour estre veues tant au Conseil de Sa Majesté que pour ladicte Chambre. Et d'aultant qu'il est à croire que lesdicts de la ville de Paris ont faict et feront fabricquer grande quantitté desdictes espèces, pour les envoyer et exposer non seulement en l'armée que conduict le duc de Mayenne, mais en d'autres lieux et divers endroictz de ce Royaume, dont adviendra la ruyne du peuple et desolation de cest estat, notoirement recherché par lesdicts de la Ligue, en violant tout droict divin et humain ; mesmes par la falcification des monnoyes, qui seule (*sic*) donne la loy et pris à toutes choses, et sur la bonté et valleur desquelles est fondée la foy publicque de tous les commerces, sans lesquelz la societté humaine seroict du tout esteinte et abolye ; et par laquelle fabriquation et exposition de faulce monnoye lesdicts de la Ligue ont eulx mesmes assez manifesté et publyé la preuve et tesmoignage de leurs pernicieux desseings et sinistres inventions, qu'ilz ont jusques à présent palliez et couvertz de diverses coulleurs et specieux pretextes, lesquelz le peuple peu clerc voyant (*sic*), auroict receuz et approuvez pour vraiz, ainsy que l'on lui en promectoict les effectz profitables.

Mais, ayant maintenant subject et occasion raisonnable, avec infiniz autres, de desiller ses yeux et d'y regarder de plus près, il trouverra (*sic*) qu'à l'ouverture et par le dedans il n'y a, en eulx et en leurs actions, moings d'impietté, de fellonnye et déception que de faulcetté en la fabricquation de leur dicte monnoye.

Requeroict pour ces causes ledict Procureur général que ladicte Chambre eust à [o]rdonner que les informations et procedures faictes par ledict bally (*sic*) d'Amboise, ensemble lesdictes pièces d'Escuz, Pis-

Digitized by Google

tolletz, Doubles et Quadruples, par luy saisies, fussent apportées en icelle Chambre, pour estre ordonné sur le tout ce qu'elle adviseroict, et ce pendant rendre advertiz les peuples de ce Royaulme de ladicte fabricquation et faulces pièces, affin qu'ilz ne les reçoivent ne deposent entre eulx.

La Chambre, après que de l'ordonnance d'icelle ont esté cizaillées aulcunes desdictes pièces, qui ont esté trouvées toutes de cuivre par le dedans et dorées seulement par le dehors, a ordonné et ordonne que les informations et procedures faictes par ledict bailly d'Amboise, ensemble toutes lesdictes pièces d'Escuz, Pistolets, Doubles et Quadruples, par luy saisies, seront apportées au greffe d'icelle Chambre, pour estre proceddé et ordonné sur le tout ainsy que de raison. Et ce pendant sont faictes très expresses inhibitions et deffences à toutes personnes de retenir pardevers eulx, prendre, recevoir ny exposer aulcunes pièces d'Escuz, Pistolletz, Doubles et Quadruples, aux armes et marques d'Espaigne, sans les monstrer et communiquer aux changeurs et orfebvres, lesquelz pourront promptement congnoistre et juger à l'œil lesdictes pièces de faulce fabricquation, qui seront incontinant couppées et cizaillées par lesdicts changeurs et orfebvres en la présence de ceulx qui les porteront, et ce sur peine de confiscation de corps et de biens.

Et affin que aucun n'en puisse pretendre cause d'ignorance, le present arrest sera leu et publié, tant aux prosnes des messes paroissialles que à son de trompe et criz publicq, par tous les lieux et endroictz de ce Royaulme acoustumez, à la dilligence des substitudz dudict Procureur général, ausquelz seront pour cest effect envoyées coppiees (*sic*) dudict arrest.

Faict à Tours en la Chambre des Comptes et Court des Monnoyes le XXVIIe jour d'octobre mil V^c IIII^xx IX. Signé : Barthélemy.

(Archives nationales, registre de la Cour des Monnaies (1589-1592), coté Z1.B 19, ff. 13 v°-14 v°.)

CHRONIQUE

TROUVAILLES

16. — A Kalat-Schirgat (région de l'ancienne Assyrie), on a trouvé 15 *aurei* très bien conservés d'Antonin le Pieux à Septime Sévère. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3401.

17. — A Morcone (prov. de Bénévent, Italie), non loin de Campolattaro, on a fait une trouvaille de monnaies grecques de beau style et de bonne conservation. Deux qui ont été examinées sont des didrachmes de Neapolis au type du taureau et de Velia avec N et thyrse sous le lion. — A. Meomartini, dans *Atti della R. Accad. dei Lincei*, 1905, 193-194.

18. — Sur le territoire de Cinto Caomaggiore (prov. de Venise, Italie), on a trouvé environ 4.000 monnaies d'argent de la République et de l'Empire dont les plus nombreuses étaient celles de César, de M. Antoine et d'Auguste. La plus récente des pièces est de l'an 15 de notre ère. — Luigi A. Milani, dans *Atti della R. Accad. dei Lincei*, 1905, p. 53.

19. — Dans la Forêt-de-Lyons (Seine-Infér.), au canton du Robinet-Cuit, en 1904, on a trouvé un vase contenant 872 monnaies de bronze, pesant 20 kilogrammes environ. Ce sont des « grands » et « moyens » bronzes des empereurs suivants : 2 Vespasien, 33 Trajan, 41 Hadrien, 124 Antonin, 42 Faustine mère, 98 Marc Aurèle, 55 Faustine jeune, 11 Commode, 12 Lucile, 4 Crispine, 1 Albin et 449 monnaies non identifiées. — L. de Vesly, dans *Bullet. Soc. libre d'émulation du commerce et de l'ind.*, Rouen, 1905, p. 238 à 244.

20. — Divers journaux avaient annoncé la découverte à Guer d'un trésor de pièces d'or valant 35.000 francs.

Digitized by Google

D'après des renseignements communiqués par M. C. Bourdonnais, cette trouvaille, faite en décembre 1905, près des vestiges de la voie romaine entre Carentoir et Guer (Morbihan), comprenait des monnaies de billon et petits bronzes : 6 Gallien ; 857 Postume ; 6 Lélien ; 3 Marius ; 103 Victorin ; 83 Tetricus ; 4 Claude II ; 980 indéterminées.

21. — A Trèves, près du pont de la Moselle, en 1905, on a découvert un certain nombre de moules en terre cuite de monnaies romaines. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3422, citant la *Trierische Landeszeitung* du 20 septembre 1905.

22. — Au lieu-dit « Smalley, Bight Farm », près de Wakefield, le 31 octobre 1905, en labourant, on a trouvé un vase contenant environ 7.000 petits bronzes, d'une excellente conservation, dont 4.800 examinés se répartissent de la manière suivante : 3 Hélène ; 3 Theodora ; 731 Constantin le Grand ; 3 Licinius père ; 1 Constantia ; 3 Licinius fils ; 1 Crispus ; 1.107 Constantin II ; 663 Constance II ; 5 Constans ; 3 Delmatius ; 1 Constance Galle ; 1.296 *Urbs Roma* ; 819 *Constantinopolis* ; 161 indéterminés. — A. Dodgson, dans *Num. Circular*, 1906, 9026-9027.

S'il n'y a pas d'erreur de lecture, la pièce de Constantia est le second exemplaire connu.

23. — La trouvaille d'Ilanz (cn des Grisons, Suisse), faite en octobre 1904, a été acquise par le Musée de Coire et étudiée par l'archiviste municipal de Coire, F. Jecklin, dans une séance de la Société historique et archéologique de cette ville. Parmi les 115 pièces du trésor, il y a 30 pièces de Didier, roi des Lombards, 9 de Pépin, 32 de Charlemagne, 2 de rois anglo-saxons, et 2 de califes arabes. L'analyse des monnaies d'or blanc a donné : 33 à 41 pour 100 d'or, 55 à 63 pour 100 d'argent, et le reste du cuivre. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3458-59 ; cf. *Berliner Münzbl.*, 1906, 277.

24. — Dans la forêt de Rouvray (Seine-Infér.), au canton de l'ancienne route d'Elbeuf, le 4 septembre 1904, on a trouvé un dépôt d'un gros tournois de Louis X, de deux gros à la fleur de lis de Philippe VI, de 26 blancs aux fleurs de lis de Charles V. — L. de Vesly, dans *Bullet. Soc. libre d'émulat. du commerce et de l'ind.*, Rouen, 1905, p. 247-248.

25. — En 1905, au village du Battut, cne des Chartriers (Corrèze), sous une grosse pierre, 300 gros tournois de Philippe V et deniers de la même époque. La trouvaille n'a pas été étudiée intégralement. —

Ph. Lalande, *Bullet. Soc. scient., histor. et archéol. Corrèze*, t. XXVII, 1905, 627-628.

26. — A Neuvicq, c^on de Matha (Charente-Inférieure), on a trouvé un dépôt ainsi composé : 20 deniers d'Édouard IV frappés à La Rochelle ; 1 denier du prince Noir ; 1 hardi d'Édouard ; 1 denier *Metallo* ; 4 carlins de Raymond IV d'Orange ; 14 blancs de Donne. Ces pièces sont entrées au Musée de La Rochelle. — Ch. Roy, dans *Recueil Commission des arts et monum. Charente-Infér.*, 1905, 228.

27. — Au hameau de Sales (c^ne de Linards, c^on de Châteauneuf, H^te-Vienne), en janvier 1906, sous une dalle, on a trouvé un vase de terre contenant un millier de pièces de billon renfermées dans un sac de toile. MM. Kessling et Royer ont pu examiner cette trouvaille qui contenait en assez grand nombre des pièces sortant de l'atelier de Limoges et beaucoup de pièces frappées pour le Dauphiné. Les monnaies composant le dépôt sont des doubles tournois, liards au dauphin, douzains, petits blancs, carolus, hardis, dizains, patards de Provence de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II ; plus quelques pièces de Navarre, d'Aquitaine, de Dombes et de Lausanne. — *Communication de M. Royer.*

28. — A Lafond, faubourg de La Rochelle, vase de terre contenant des monnaies d'argent frappées à La Rochelle (Henri II, III et IV) et aussi des monnaies espagnoles. — Ch. Roy, dans *Recueil Commission des arts et monum. Charente-Infér.*, 1905, 226.

29. — A Charron (Charente-Infér.), dépôt de 500 douzains de François Ier, Charles IX et Charles X ; monnaies espagnoles et de Sedan. — *Ibid.*, 227.

30. — A Lawns Stud Farm, terroir d'Oulton, près de Leeds (Angleterre), en 1906, on a trouvé un vase contenant environ 260 monnaies d'argent d'Élisabeth, de Jacques Ier et de Charles Ier, rois d'Angleterre. Cette découverte a donné lieu à des réclamations relatives aux droits de la couronne contestés par le propriétaire de la ferme où ont été trouvées les monnaies. — *Num. Circular*, 1906, 8913.

31. — Près de Weissenfels (Saxe), on a trouvé environ 400 pièces dont 35 gros de Misnie de Frédéric II ou III ; le plus grand nombre étaient des deniers creux de Naumburg, avec quelques-uns de Gotha, Eisenach, Mansfeld, Nordhausen, Schwarzburg, Ellrich et quelques hellers à la petite main. Le Cabinet de Gotha a acquis un choix de ces pièces. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3401.

32. — En Basse-Franconie (Bavière), on a fait une trouvaille de florins de Cologne, Mayence, Trèves, Brandebourg, Juliers, Palatinat, Bâle, Dortmund, Francfort, Nuremberg, Luneburg, du xve siècle. Cette trouvaille a été vendue à Nuremberg. — *Verzeichniss.. eines unterfränkischen Goldgulden-Fundes*, vente 4 avril 1906, par C. F. Gebert (Description, p. 2 à 6).

33. — A Bautzen (Haute-Lusace, Prusse), on a trouvé, dans la voûte d'une cave, trois coupes d'argent contenant environ 1.000 grandes monnaies d'argent et 700 petites, datées de 1630 à 1755. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3458.

34. — A Völschow (Poméranie occid., Prusse), on a trouvé un récipient de pierre contenant 774 pièces d'argent pesant 13 kilogrammes, de la Suède, de la Pologne, de la Saxe et du Brandebourg, datées de 1583 à 1712. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3473.

35. — A Windelsbach, près de Rothenburg sur la Tauber (Haute-Franconie, Bavière), on a trouvé 702 petites monnaies d'argent de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, d'Anhalt, de Suisse, d'Henneberg, de Leuchtenberg, de Stolberg, de Göttingen, de Clèves et de nombreuses villes allemandes, pour la première moitié du xvie siècle. Ce dépôt a été acquis par la Société du Vieux Rotenburg. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3423.

36. — A Poladowo (cercle de Posen, Prusse), on a trouvé un dépôt de monnaies des rois de Pologne Casimir IV, Jean-Albert, Alexandre et Sigismond Ier. — *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3423.

37. — A Pirano, près de Trieste, on a fait une trouvaille de monnaies d'or de Venise, de Lucques, de Camerino, de Salzbourg (xve-xviiie s.). Le Musée de Trieste a pu acquérir 20 pièces de ce trésor. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3473.

38. — A Vérone, en 1905, dans les fouilles du théâtre romain, on a trouvé des sequins des doges depuis 1545 jusqu'à 1615, deux ducats des provinces belges, 200 ducats d'argent de la même période. — *Rivista ital. di Num.*, 1905, 575 ; cf. *Bollettino di Num.*, 1906, couvert. du n° 1.

39. — A Terni, en 1905, on a trouvé un vase de terre cuite plein de monnaies d'or du pape Alexandre VI. — *Rivista ital di Num.*, 1905, 575.

A. Bl.

Digitized

*
* *

VENTES DE 1905 (*suite*)

2. La première série de la collection Max Ritter von Wilmersdörffer, mise en vente par M. J. Hamburger le 16 octobre dernier, comprenait des médailles artistiques de la Renaissance et des monnaies et médailles de France, de Suisse, d'Alsace, d'Allemagne. Parmi les numéros intéressant notre pays, on peut signaler : la médaille commémorative de la victoire de Philippe II à Saint-Quentin (n° 40-125 marks) ; — Henri IV et Marie de Médicis (n° 82-130 m.) ; — Diane de Poitiers avec le revers OMNIVM VICTOREM VICI (n° 190-52 m.) ; — Brulart de Sillery par Dupré (n° 191-142 m.) ; — pièces de Neufchâtel au nom de Longueville, de Nemours et, plus tard, de Berthier (n°s 818 à 832) ; — naissance de Louis XIII (n° 1132-71 m.) ; — piéfort du quart de franc de Henri IV avec la légende PERENNITATI PRINCIPIS GALLIAE RESTITVTORIS (n° 1135-165 m.) ; — piéfort du louis d'argent de L. XIII de 15 sols (n° 1160-165 m.) ; — prise de Philippsbourg en 1676 (n° 1237-70 m.) ; — levée du siège de Rheinfels, médaille satyrique où le Français est représenté par un coq avec la légende INSVLTANTEM DEPLVMO (n° 1257-85 m.) ; — la paix de Ryswick : deux génies au droit ; ℞. Panorama (n° 1269-425 m.) ; — les préliminaires de paix à la Haye : deux mains jointes ; ℞. arc-en-ciel (n° 1306-90 m) ; — Adamoli, érudit lyonnais, par Lebrun (n° 1362-135 m.) ; — le traité de Rastadt, tête de Bonaparte avec l'épithète ITALICUS (n° 1640-215 m.) ; — la médaille de la Descente en Angleterre, frappée à Paris avec la mention : « Frappé à Londres en 1804 » (n° 1848-455 m.) ; — visite du prince de Bavière à la Monnaie de Paris en 1806 (n° 1943-235 m.) ; — alliance de Napoléon et d'Alexandre : Mars et la Justice (n° 2010-105 m.) ; — Charles IV et Nicolas ducs de Lorraine, monnaie d'or au type de saint Nicolas debout (n° 3070-285 m.) ; — thaler de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz (n° 3109-235 m.) ; — teston de Diane de Dammartin à Fenestrange (n° 3131-135 m.) ; — la médaille de Schomberg (n° 3375-91 m.) ; — pièce du siège d'Ulm en 1704 (n° 3722-250 m.), etc...

3. Signalons encore : une collection de monnaies et médailles alsatiques, vendue par les soins de M. Florange les 16 et 17 janvier ; — la collection Guilhou (m. grecques, romaines, médiévales et modernes) formant le fond de la vente qu'a dirigée le 20 mars M. Sambon ; — la collection du Dr White King, très riche en pièces musulmanes, dont

Digitized by Google

on a vendu à Amsterdam la troisième et la quatrième parties (26 juin, 21 sept., 18 déc.); — la quatrième partie de la collection du Dr Louis Belli (médailles artistiques), passée aux enchères le 4 octobre à Francfort ; — enfin la collection du comte de L..., monnaies romaines présentées par Mme Serrure (22.387 fr.), dont le n° 247 (Aureus de Domitia ; ℟. CONCORDIA AVGVST. Paon. Coll. Montagu) a atteint 950 fr., et dont le n° 283 (Aureus de Faustine ; ℟. La Piété debout) a fait 930 fr.

Terminons par une note empruntée au *Monatsblatt* de Vienne (d'après l'*Am. J. of num.*). La médaille d'or qui fut offerte à Nelson par le gouvernement britannique après sa victoire d'Aboukir en 1798 était venue en la possession de M. R. H. Wiatts ; à la vente de sa collection, elle a atteint le prix, élevé pour une médaille moderne, de 145 livres (3.625 fr.).

*
* *

NOTICES

Une monnaie de Dodone au type de Zeus Naos. — Le n° 7077 de l'« Inventaire sommaire de la collection Waddington » (p. 431), monnaie jusqu'à présent unique, ne figurera point dans le « Recueil général des monnaies de l'Asie mineure ». MM. Babelon et Th. Reinach l'ont écartée d'un commun accord, et M. Reinach a exposé dans la *Revue archéologique* (1905, p. 97-102) les raisons qui doivent faire reporter cette monnaie de Dia, ville du Pont ou de Bithynie, à Dodone. En effet : 1° La légende des pièces de Dia est toujours ΔΙΑΣ et non ΔΙΑ ; — 2° Cette attribution ne rend pas compte de la légende entière, qui doit se lire ΔΙΑ—ΝΑΟΝ, c'est-à-dire Zeus Naos, de Dodone en Epire ; — 3° La fabrique et le style sont différents de la fabrique et du style des pièces authentiques de Dia, et l'époque d'émission est de deux cents ans plus ancienne. Cette pièce curieuse vient prendre place en tête du monnayage épirote ; elle se rattache au groupe des pièces sacerdotales du IVe siècle, frappées à Olympie, à Delphes et à Milet. L'auteur fait suivre cet article de quelques considérations sur l'origine du mot Νᾶος, épithète de Zeus.

*
* *

Une monnaie des Aleuades à Larissa. — (Rectifications et additions à l'article paru dans la *R. N.*, 1906, p. 9-13). — Ayant rédigé cet

article avec quelque hâte dès que je reçus le tirage à part qu'a bien voulu m'envoyer M. Regling, je demande la permission d'y ajouter quelques mots. Disons d'abord que la note manuscrite de Muret (citée p. 11) a fait l'objet d'une publication dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de 1881 (p. 297) : il est fâcheux que M. Regling n'ait pas connu cet article, et qu'un souvenir n'ait pas été donné à notre prédécesseur dans l'exposé des travaux qui, de proche en proche, ont permis d'arriver à la vérité. Voilà pour la monnaie d'Alexandre de Phères.

Quant à la monnaie d'Aleuas, dont n'a pas traité M. Regling, je m'aperçois que j'ai eu tort de considérer la bipenne comme un différent personnel à Alexandre de Phères ; c'était l'emblème de *Dionysos Pelekus* adoré à Pagasæ, ville située en face d'Iolchos où s'embarquèrent les Argonautes. Symbole national des Thessaliens, on la voit sur les plus anciennes monnaies de Larissa, associée à la sandale de Jason (Voir le Cat. du Brit. Mus.). Par suite, la rencontre de la bipenne avec le nom d'Aleuas ne nous contraint nullement à l'hypothèse d'une alliance entre Alexandre de Phères et les Aleuades, alliance invraisemblable, puisque les deux familles furent toujours ennemies. Voici donc ce qui s'est passé. Quand Alexandre de Phères eut abusé de la charge de *tagos* pour confisquer toute l'autorité dans la confédération, les Thessaliens se souvinrent des Aleuades, leurs anciens chefs, qui, tombés du pouvoir pour leur politique favorable aux Perses au temps des guerres médiques, étaient devenus les alliés des Macédoniens. Alexandre II, roi de Macédoine, fut appelé en Thessalie. Alexandre de Phères venait d'inscrire son nom sur les espèces, ce qu'aucun des *tagoi* avant lui n'avait osé faire ; pour lui répondre, une monnaie fut frappée par la ligue, décidée à empêcher la mainmise du tyran de Phères sur toute la Thessalie, et au nom du chef de cette ligue, ΕΛΛΑ, c'est-à-dire vraisemblablement *Hellanocratès*.

Et l'Hellanocratès en question me paraît bien être, comme j'ai dit, le petit-fils de celui qui joua un rôle cinquante ans auparavant.

A. D.

Le fasc. I[2] de la *Realencyclopädie* (2[e] éd.) de Pauly-Wissowa est paru. Nous constatons avec regret, au mot *Aleuadai*, que l'article du baron de Witte et le travail important de M. P. Monceaux sur les *Fastes éponymiques de la ligue thessalienne* (*Revue archéologique*, 1888, p. 221-241) sont passés sous silence.

Digitized by Google

*
* *

MUSÉES

Le Cabinet royal de Berlin a reçu de M. Moritz, au Caire, un don de 593 estampilles arabes de verre (marques de contenance et poids monétaires), série qui, avec les 160 pièces analogues conservées antérieurement, place le Musée au premier rang des collections de ce genre.

Le Cabinet de Bruxelles a reçu de l'ingénieur Eugène Glosse une collection de plus de 200 monnaies recueillies en Chine, comprenant des spécimens des plus anciennes formes.

*
* *

La *Berliner philologische Wochenschrift* du 24 mars dernier publie, sous le titre *Numismatisches*, les renseignements suivants : « Le Cabinet royal des médailles de Berlin, qui, en 1840, à la mort de Frédéric-Guillaume III, ne possédait encore que 6.500 monnaies ou médailles antiques et 7.000 médiévales et modernes, est devenu, en un temps relativement assez court, un des plus importants établissements de ce genre : il compte aujourd'hui environ 90.000 médailles antiques et 110.000 médiévales et modernes; il a, par conséquent, presque atteint le chiffre des collections de Paris et de Londres. C'est en particulier sur le domaine de la numismatique grecque que se poursuit entre ces trois musées une lutte assez vive. Le combat va-t-il se terminer en faveur de Berlin[1]? C'est ce qu'il appartient au Landtag prussien de décider. M. Löbbecke, le banquier bien connu de Brunswick, se propose, en effet, de vendre la collection de monnaies grecques qu'il a réunie au cours de plus de trente ans avec une érudition remarquable, un goût des plus fins et de grands moyens, et qui tient le premier rang des collections de ce genre. Elle ne comprend pas moins de 341 monnaies d'or, 8.441 d'argent et 19.119 de bronze, de tous les temps et de tous les pays de culture grecque, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au fond de l'Asie alors connue, et depuis les steppes russes jusqu'au Sahara, parmi lesquelles figurent non seulement les grandes séries connues, mais aussi un appoint considérable de pièces non encore étudiées ou publiées. Le prix atteint 757.000 marks; si on déduit

1. Le rédacteur de cette note aurait fait plus sagement de réserver l'avenir, en disant par exemple : « Le Cabinet de Berlin est-il sur le point de prendre l'avance, etc... »

157.000 marks représentant les monnaies que le Cabinet possède déjà, le reste, soit 600.000 marks, doit être accordé par le Landtag.

« La commission d'enquête du Cabinet, ainsi que l'Académie des Sciences, ont vivement recommandé cet achat, et il serait à désirer que l'accord se fasse aisément, comme il est arrivé, il y a quelques années, pour l'acquisition de la collection presque aussi importante, quoique moindre d'un tiers, de l'illustre numismate, le Dr Imhoof-Blumer. »

A. D.

*
* *

QUESTIONS

2. — Le soussigné demande dans quel médaillier public ou particulier est passé un grand bronze de Caracalla, frappé à Amorium (Phrygie), et gravé dans le recueil de Havercamp, *Médailles de grand et moyen bronze du Cabinet de la reine Christine*, p. 192, pl. XXVII, fig. 22-23 : ΑΥΤΚΜΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ, buste barbu, lauré de Caracalla, en paludamentum, à gauche, armé d'un bouclier et tenant la pique en arrêt. ℞. ΑΜΟΡΙ ΑΝΩΝ, Héraclès debout, de face, regardant à gauche, la main droite appuyée sur sa massue, le bras gauche portant la dépouille du lion néméen. — Après avoir signalé la pièce, l'auteur ajoutait la remarque suivante :

« Jean Vaillant a aussi dessiné (p. 96) la médaille de Caracalla dont il s'agit ici, avant la suite ou le catalogue des médailles grecques de cet empereur, mais son dessein (*sic*) n'est point exact ni complet, vû (*sic*) qu'on y a omis la pique ».

Il y a un double intérêt à retrouver ce grand bronze, car non seulement il n'est connu que par la description de Havercamp, mais encore sa réapparition peut aider à renseigner sur la destinée obscure du médaillier de la reine Christine, dont il a été parlé dans cette *Revue*, tome IX, 1905, p. 412, sous la rubrique *Questions*.

R. Mowat.

*
* *

VARIA

L'article *Olympia* du « Dictionnaire des antiquités » (fasc. 36 et 37), est dû à M. C. Gaspar. C'est un résumé substantiel, très documenté et très intéressant à la lecture, de 90 pages. L'auteur a eu recours aux médailles antiques ; peut-être aurait-il pu y insister davantage, par exemple pour les médaillons de Syracuse qui représentent en exergue

le prix destiné au vainqueur, avec la légende ΑΘΛΑ. L'énumération des jeux pseudo-olympiques, qui termine le travail, peut être confrontée avec les études toutes récentes de MM. Pick[1] et Gaebler[2], qui ont mis ces jeux en rapport avec l'institution des Κοῖνα de Thrace et d'Asie Mineure.

*
* *

Il a été ouvert le 15 mai dernier, à la Bibliothèque nationale, sous la présidence de MM. Georges Berger, député, et Henry Marcel, administrateur général, une exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle, comprenant des monuments de la collection et d'autres prêtés par les amateurs. On se rappelle le succès obtenu en 1905 par les Primitifs français ; l'exposition actuelle, qui doit durer jusqu'au 15 octobre, ne sera sans doute pas moins bien accueillie du public. Elle comprend des miniatures, des gouaches, des estampes françaises et anglaises de 1750 à 1815, des monnaies, médailles, jetons et pierres gravées de 1700 à 1800, des biscuits de Sèvres. L'œuvre de Jacques Guay, qui a fait briller la glyptique française d'un si vif éclat, est remarquablement représentée ; les monnaies sont exposées sur les cartons fleurdelisés qui datent de l'époque.

Le catalogue des estampes a été rédigé par M. Bouchot, conservateur du département ; celui des médailles et pierres gravées, par M. de La Tour. Ajoutons que la salle où a lieu cette exposition fait partie des futurs locaux du Cabinet des Médailles ; le public y peut admirer la reconstitution de l'ancien Cabinet du roi, si malencontreusement démoli il y a une quarantaine d'années.

*
* *

Monnaies à portraits de dames. — On sait que la ville de Francfort fut symbolisée sur des doubles thalers par le portrait d'une belle dame, maîtresse d'un riche marchand. M. Forrer prouve de même, dans la *Frankf. Münzzeitung*, que la « Britannia » du farthing de 1655 représentait la duchesse de Richmond, qui fut distinguée par le chevalier de Grammont comme la plus belle femme du monde ; enfin le sou de l'an III de la République française reproduisait les traits de Mme Récamier coiffée du bonnet phrygien.

(*Monatsblatt* de Vienne.)

1. *Die Tempeltragenden Gottheiten* (dans *Jahreshefte* de Vienne, 1904).
2. *Münzkunde Makedoniens*, dans *Z. f. N.*, 1904 et 1905.

Digitized by Google

*
* *

Le *Bulletin de numismatique* de 1905 a reproduit, d'après la *Numismatic Circular* (n° 156), l'intéressante proclamation de Ménélik II, roi des rois d'Éthiopie, sur la nouvelle monnaie. Voici ce texte :

« Écoutez, écoutez ! Que Dieu enlève la paix aux ennemis des montagnes et des collines ! Écoutez, écoutez ! Que Dieu enlève la paix aux ennemis de Marie !

« Maintenant nous pouvons dire le sujet de la proclamation.

« Afin que notre pays d'Éthiopie monte en honneur et que notre commerce puisse prospérer, j'ai fait battre et j'ai fait venir une nouvelle monnaie frappée à notre effigie et avec mon nom. Cette monnaie est plus pure que l'ancienne, mais est équivalente à l'autre pour le poids. Les mots qui sont écrits au-dessus sont en amarique.

« Et dans l'intention d'habituer à l'usage de cette nouvelle monnaie destinée à remplacer l'ancienne, tu l'accepteras dans le commerce au même titre que l'ancienne. Et toi, orfèvre, tu frapperas sans relâche cette nouvelle monnaie jusqu'à ce qu'il en soit répandu dans le pays une grande quantité.

« Cependant, pour l'acquisition de petits objets, moi, j'ai institué la moitié, le quart et le huitième de la pièce.

« Si quelqu'un ne veut pas accepter cette monnaie, tu l'appréhenderas de vive force, et tu le conduiras chez nous. »

A. D.

*
* *

NÉCROLOGIE

JULES PROTAT

Jules Protat, imprimeur de la Revue, âgé de cinquante-trois ans, a été enlevé par une courte maladie, le 10 avril dernier.

Un mot d'historique est nécessaire sur le contrat déjà vieux de quinze années qui, à la satisfaction générale, lie les directeurs et le gérant de la Revue à la maison Protat frères, de Mâcon. C'est en 1878 que MM. Jules et Georges Protat, héritant de leur père, transformèrent l'imprimerie, de commerciale et administrative qu'elle était, en une imprimerie archéologique et scientifique ; c'est en 1884 que leur fut confié l'*Annuaire de la Société de numismatique*, et en 1890 la *Revue*. Dès lors, M. Jules Protat s'occupa constamment et particulièrement de notre recueil ; il aimait à s'entendre décerner ce titre : imprimeur de numismatique. Esprit curieux et collectionneur, il avait réuni toutes sortes de documents sur l'histoire du Mâconnais, notamment des monnaies romaines, mérovingiennes, féodales. Il faisait partie de la Société éduenne et de l'Académie de Mâcon, et avait présenté un article,

Digitized by Google

Fouilles mâconnaises, au Congrès archéologique de Mâcon en 1899 ; il espérait pouvoir, dans un avenir prochain, consacrer quelques loisirs à ce genre de recherches ; la mort ne lui en a pas laissé le temps. Il laisse un fils qui, sous la direction de son oncle, M. Georges Protat, saura maintenir dans le monde savant la réputation méritée de cette imprimerie.

LA DIRECTION.

*
* *

Une triste nouvelle nous parvient, celle de la mort du docteur Poncet, de Lyon. Nous consacrerons prochainement une notice à la mémoire de notre excellent et regretté collaborateur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

HILL (G. F.). *Historical greek coins*. Londres, A. Constable and C°, in-8°, 1906.

Voici un livre excellent et utile. C'est un manuel, si l'on veut, un ouvrage destiné au grand public, mais pour les livres de numismatique, le grand public, ce n'est guère que l'élite intellectuelle, chaque jour moins nombreuse, qui goûte encore l'hellénisme : des étudiants en lettres, des professeurs d'humanités, des historiens, des dilettantes et quelques artistes. A tous ceux-là, M. Hill aura rendu le grand service de grouper dans une étude parfaitement claire et fort substantielle les principales monnaies grecques dont l'histoire peut tirer parti : les autres sont ou des œuvres d'art ou des documents utiles à l'érudit, et M. Hill n'a pas prétendu écrire un ouvrage d'érudition, mais bien un livre d'histoire.

Si M. Hill préfère l'histoire à l'érudition, je suis loin de lui en faire un reproche : sans doute, il a choisi la meilleure part. Au lieu de cher-

cher de minuscules vérités nouvelles, il coordonne et divulgue l'ensemble des principales vérités historiques que la numismatique a révélées. Son livre ne contient rien qui fût ignoré; ce livre pourtant n'avait pas été écrit, et il instruira directement et utilement beaucoup d'esprits que de minutieuses études d'érudition n'auraient pas touchés, même par contrecoup : de semblables travaux sont les plus nécessaires.

M. Hill commence par dire quelques mots des premières monnaies d'électrum d'Asie Mineure et des primitives *tortues* d'Égine. Puis il entre dans l'étude du VIe siècle, allant de Phocée à Athènes et de l'empire de Crésus aux colonies ioniennes de Sicile, et dès lors il suit pas à pas les étapes de l'histoire grecque jusqu'à l'absorption complète du monde hellénique dans l'empire romain. Nous assistons ainsi avec lui à la conquête de Flaminius, à la chute du royaume de Macédoine, à celle de Mithridate, à celle des Séleucides, à la conquête de la Crète, et nous voyons le dernier royaume grec, celui d'Amyntas, survivre à l'asservissement total de l'Orient : c'est sur la numismatique de ce dernier roi grec que se ferme le livre, que compléterait utilement un volume sur la numismatique de l'histoire romaine; du reste M. Hill semble nous promettre ce livre : espérons donc posséder bientôt ses *Historical roman coins*.

Ce qu'on ne saurait trop louer dans un tel ouvrage, c'est la clarté : avec le minimum d'appareil critique, M. Hill met ses lecteurs au courant des questions soulevées par les monnaies qu'il cite; il sait choisir parmi toutes les théories celles qui éclairent le plus nettement ces questions, et, sans les imposer, il indique en peu de mots les solutions les plus vraisemblables. On sent même chez lui, fréquemment, le désir de concilier les théories adverses, et peut-être cède-t-il un peu trop à ce désir, car la vérité est plus souvent catégorique que conciliante : je renvoie sur ce point à son étude du Demarateion, par exemple. Mais la prudence chez l'historien n'est pas un défaut; c'est dans des ouvrages de vulgarisation comme celui de M. Hill qu'il importe le plus de se garder des théories aventureuses : M. Hill est un guide sûr autant que clair, et bref autant que précis.

S'il fallait lui reprocher quelque chose, ce serait plutôt de n'avoir pas tout mis, que d'en avoir trop mis. Sur le monnayage d'Athènes, par exemple, M. Hill est vraiment trop succinct, et je regrette en particulier qu'il ne parle pas du célèbre décadrachme que l'on dit avoir été frappé après la victoire de Marathon; sur les abondantes émissions de Cyzique, il y avait aussi un chapitre à écrire. Il est vrai qu'un tel livre, s'il était trop surchargé, n'atteindrait pas son but: par exemple, M. Hill n'a parlé qu'en passant de tout ce qui, dans les monnaies

Digitized by Google

grecques, nous renseigne sur l'histoire de l'art grec, et il a eu raison, car c'est tout un livre, aussi important que le sien, qu'un tel sujet réclame.

Tel qu'il est, son joli ouvrage rendra les plus grands services, et je suis sûr qu'une traduction française des *Historical greek coins* serait fort bien accueillie de tous nos hellénisants.

JEAN DE FOVILLE.

*
* *

DOTTORE PIETRO LARIZZA. *Rhegium Chalcidense* (*Reggio di Calabria*). *La storia e la numismatica*. — Rome, 1905, un vol. petit in-4°.

L'auteur de ce volume est un citoyen de Reggio qui a voulu honorer sa patrie par cette pieuse étude. Si donc ce livre est plus luxueux que rigoureusement scientifique, il n'y a pas lieu de le reprocher à l'auteur. Il nous avertit dans sa préface que son ouvrage a été écrit spécialement pour les habitants de Reggio, afin de leur faire connaitre et aimer leur cité. Il serait donc injuste d'insister sur la brièveté de cette étude.

L'ouvrage comprend deux parties. La seconde seule, qui est la plus courte, traite de numismatique, et elle seule, donc, est de notre ressort. Mais vu le caractère même du livre, et son but de vulgarisation locale, nous ne pouvons ajouter de longs commentaires : après quelques pages sur la monnaie dans l'antiquité, l'auteur transcrit un catalogue assez sommaire des principales monnaies de Rhegium ; les quelques observations qu'il ajoute à la description des principales pièces sont évidemment destinées aux amateurs plus qu'aux savants. Il faut louer toutefois M. Larizza de son dessein patriotique : il y a dans son livre quelques pages enthousiastes qui auront ému utilement ses concitoyens.

J. F.

*
* *

FORRER (L.). *Notes sur les signatures de graveurs sur les monnaies grecques*. Bruxelles, 1906, in-8°, IV et 381 p., 4 pl. et nombr. fig. dans le texte (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, années 1903 à 1906).

Bien que ce travail soit extrait d'un périodique numismatique, il convient de le signaler d'une manière particulière, car cette réunion de nombreux articles forme un véritable dictionnaire des graveurs de

Digitized by

monnaies grecques qui résume et complète les recherches des auteurs antérieurs parmi lesquels il convient de citer le duc de Luynes, Raoul-Rochette, A. von Sallet, Rudolf Weil, Heinrich Brunn, Arthur J. Evans.

M. Forrer se défend d'avoir publié un recueil complet et dit que son désir est de fournir un guide à ceux qui voudront étudier cette question si intéressante, mais bien ardue, des graveurs monétaires grecs. Si l'on devait lui faire un reproche, ce serait d'être trop complet, car je crois bien que beaucoup d'initiales ou de noms abrégés dans le champ des monnaies appartiennent à des magistrats monétaires plutôt qu'à des artistes. M. Forrer ne s'est d'ailleurs pas dissimulé la fragilité des hypothèses basées sur de simples lettres isolées (p. 58). Et quant aux noms abrégés, si les lettres ΣΑ représentent la signature d'un graveur sur des didrachmes de Métaponte, — comme le veut M. Arthur J. Evans, — elles sont gravées sous le cavalier à la place même où nous lisons des noms de magistrats sur beaucoup d'autres pièces de la même ville. Admettons encore que ΚΑΛ, placé près de la base de l'épi sur des didrachmes de Métaponte, soit une marque d'artiste; l'observation de M. M.-P. Vlasto, qui a vu ces lettres dans un rectangle sur un statère de Tarente, vient à l'appui de l'interprétation admise (p. 380). Mais rien ne prouve que les larges lettres ΦΙΛΙΣ, inscrites au revers d'une drachme de Terina, soient les initiales du graveur Philistion. C'est avec de meilleures raisons qu'on peut proposer de voir une marque d'artiste dans le monogramme, composé de Υ et Ε, qui est gravé sur la croupe du taureau de plusieurs tétradrachmes de Thurium. Et cependant, sur l'une de ces pièces on lit le nom ΙΣΤΟΡΟΣ, en petits caractères sous le taureau, et ce nom est admis par tous les auteurs comme celui d'un graveur. Plusieurs de ces auteurs pensent que la monnaie porte ainsi deux signatures d'artistes pour le même revers. Assurément nous connaissons de nombreuses monnaies de Syracuse où un côté gravé par Evainetos est associé à des revers d'Eukleidas ou d'Eumenes; d'autres où le type d'Euthymos est réuni aux revers d'Eumenes et de Phrygillos, et encore d'autres combinaisons. J'ai déjà dit (dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1898, t. III, p. 121), et je crois encore, que les magistrats, chargés de la fabrication des monnaies, à Syracuse, choisissaient avec attention et discernement les projets des graveurs. C'est ainsi qu'on peut expliquer la réunion de coins dus à des artistes différents. Mais, pour le tétradrachme de Thurium, il faudrait peut-être supposer qu'un artiste a fourni un modèle et qu'un graveur a exécuté le coin d'après ce modèle. La question me paraît encore obscure.

Digitized by

En tout cas, il y a lieu d'appeler l'attention sur les marques ΥΕ, Α, Ε, Κ, Μ, Φ et ΓΑ, qui sont gravées sur la croupe du taureau de diverses monnaies de Thurium. On sait que les Anciens imprimaient des lettres ou des marques distinctives sur la cuisse des animaux de leurs troupeaux. C'est donc probablement une sorte de marque de propriété artistique que ces lettres indiquent sur les monnaies de Thurium. Dans cet ordre d'idées, je citerai une statère perse de Mazaios, qui fait partie de ma collection. Sur la cuisse gauche du taureau, terrassé par un lion, on voit la lettre 𐡌 très nettement marquée ; la même lettre est gravée sous le trône de Baaltars. Nous avons peut-être ainsi le nom d'un graveur oriental dont le nom commence par *m*.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

MEILI (Julius). *Das Brasilianische Geldwesen*. II Theil. *Die Münzen des unabhängigen Brasilien, 1822 bis 1900*. Zürich, 1905, gr. in-8°, XLIV et 377 p., 58 pl. en phototypie (et un résumé en portugais).

M. Meili a poursuivi ses recherches sur la Numismatique du Brésil et nous donne encore un volume qui peut être considéré comme définitif. L'inventaire qu'il a dressé des monnaies du Brésil indépendant est très développé, car on n'y trouvera pas seulement toutes les espèces émises, mais encore toutes les variétés de ces monnaies qui portent des contremarques, soit officielles pour modifier le cours des pièces, soit particulières. La série de ces pièces n'est pas la seule qui rende intéressant le monnayage brésilien, si moderne ; car il comprend des barres d'or qui ont une grande analogie avec les barres romaines de l'atelier de Sirmium. Les barres brésiliennes, coulées dans les fonderies des districts miniers, portent des marques de poids, de titre et de valeur et servaient aux échanges. La cinquième partie de l'or recueilli était réservée pour les droits de la couronne. Des barres du même genre avaient déjà été fabriquées lorsque le Brésil était une colonie portugaise et M. Meili en a reproduit dans un ouvrage antérieur. Les barres de l'empire brésilien sont les plus rares. Ce monnayage primitif devait évidemment disparaître à mesure que le pays entrait dans les phases économiques d'un développement normal. On peut observer la même loi pour les ateliers ; car à l'origine l'empire brésilien eut plusieurs officines (Rio, Goyaz, Bahia, S. Paulo, Cuyaba,

Minas Geraes, Mato Grosso); aujourd'hui Rio est la seule active. Une autre partie intéressante de l'ouvrage de M. Meili concerne la monnaie privée illégale dont la circulation locale fut d'abord tolérée, puis ensuite interdite plus ou moins sévèrement. Dans cette série, on trouve, pour la province de Rio Grande do Sul, des monnaies espagnoles découpées avec des chiffres divers contremarqués (Comparez les découpures analogues, pour les Antilles et Madagascar). Beaucoup de pièces émises par des particuliers, par des plantations et des fabriques, portent des indications très brèves et les numismates seraient bien embarrassés pour identifier, sans l'ouvrage de M. Meili, les pièces contremarquées de la province de Minas Geraes.

M. Meili ne s'est pas borné à réunir toutes les pièces du Brésil qu'il a pu connaître et il a donné tous ses soins à la partie documentaire, qui offre un réel intérêt historique.

Adrien Blanchet.

*
* *

Hocking (William John). *Catalogue of the Coins, tokens, medals, dies and seals in the Museum of the Royal Mint.* Vol. I. Coins and tokens. London, 1906, gr. in-8°, VIII et 460 p.

Ce volume, le premier du catalogue des riches collections de la Monnaie royale de Londres contient 5765 numéros dont 190 pièces romaines frappées en Angleterre et 194 pièces de la Chine, de l'Annam et du Japon. La série des monnaies celtiques de la Bretagne est relativement pauvre; on pourrait faire d'ailleurs le même reproche au Musée de la Monnaie de Paris où la série gauloise est presque nulle. En revanche, les monnaies anglo-saxonnes et anglaises sont fort nombreuses et constituent un dépôt que les érudits doivent consulter, même après les riches séries du British Museum. Il y a aussi des monnaies anglo-françaises. Remarquons que le classement d'un denier municipal de Cahors (Poey d'Avant, 3924) dans la série anglaise ne peut se soutenir en aucune manière. M. Hocking fait précéder le catalogue des pièces de chaque souverain d'une courte notice contenant les principaux renseignements numismatiques relatifs aux émissions du règne. Le même système est adopté pour les colonies anglaises dont la série est aussi fort intéressante. Les monnaies anciennes de l'Inde ne sont pas représentées, peut-être à tort puisque la Monnaie de Londres conserve 99 monnaies de Carausius et d'Allectus; par conséquent, les monnaies anciennes des territoires de l'Empire britannique devraient

être représentées dans la collection. La suite des jetons anglais de commerce ne comprend pas 200 numéros; on attendrait beaucoup plus. Le numéraire des divers États du monde se compose surtout de pièces modernes.

D'utiles appendices sur la valeur des monnaies anglaises à l'époque de l'émission, sur les monnaies spéciales de l'aumône du Jeudi-Saint, sur les légendes monétaires, terminent, avec un bon index, ce volume qui fait honneur à la Monnaie de Londres et à M. Hocking.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— A. Lissauer, La double hache de l'époque du bronze dans l'Europe occidentale. *Zeitschrift f. Ethnologie*, Berlin, 1905, 519 et s. [L'auteur pense que quelques exemplaires ont pu servir de monnaie et rappelle la double hache qui figure sur les m. de la Carie].

— Jean de Foville, Études de numismatique et de glyptique. Scarabées du Cabinet de France. *Rev. num.*, 1906, 1-8, fig.

— L. Forrer, Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques. *Rev. belge Num.*, 1906, 5-38, 117-153, fig. [Philistion à Terina, à Métaponte, à Velia; Philoclès (?), à Héraclée; Phrygillos à Syracuse; Chari.. en Arcadie; Choiriòn à Catane]. La série d'études vient d'être publiée en volume. Voy. le compte rendu plus haut.

— [A. Dieudonné], Choix de monnaies et médailles du Cabinet de France. *Rev. num.*, 1906, 51-61, pl. V [M. de la Lucanie],

— A. W. Hands, Monnaies grecques; Tarente; Neapolis de Campanie, *Num. Circular*, 1905, 8697-8700, 8762-67; 1906, 8825-38, 8889, 8945-53, 9009-9014, fig.

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.
Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Pietro Larizza, *Rhegium Chalcidense* (*Reggio di Calabria*). *La Storia e la Numismatica dai tempi preistorici fino alla cittadinanza romana*. Roma, 1905, pet. in-4°, 118 p., 14 pl. [Travail de vulgarisation].

— J. Graf, Le monnayage de Syracuse. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3447-54 [Court résumé].

— A. Dieudonné, Une monnaie des Aleuades à Larissa. *Rev. num.*, 1906, 9-13, et 223 fig. [M. portant la tête du fondateur de la famille des Aleuades et au ℞ les initiales du nom d'Hellanocratès].

— L. Cambanis, Classement chronologique de diverses monnaies d'Athènes. *Bullet. de corresp. hellénique*, XXX, 1906, 58-91, pl. I et II [Observations relatives au mémoire de M. Babelon, en particulier sur la forme du casque et la couronne de laurier qui y aurait été placée après la bataille de Marathon. En grec].

— Théodore Reinach, Remarques sur le décret d'Athènes en l'honneur de Pharnace Ier. *Bullet. de corresp. hellén.*, XXX, 1906, 46-51 [P. 50-51, drachme de Mithridate III avec **BA—MI**, indiquant une magistrature de ce roi à Amisos].

— Th. Bieder, Monnaies grecques rares. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3463-65, pl. 163 [M. impériales de Thrace, d'Épire, de Cilicie, de Lydie et de Phrygie].

— F. Imhoof-Blumer. L'atelier de Babylone; une réponse. *Num. Chronicle*, 1906, 17-25 [L'auteur défend son attribution contre les objections soulevées par Sir Henry Howorth, dans la même revue, en 1904, 1-38, pl. I-III].

— Barklay V. Head, Les plus anciennes monnaies gréco-bactriennes et gréco-indiennes. *Num. Chronicle*, 1906, 1-16, pl. I et II [Imitations de dariques et de m. d'Athènes ; pièces portant l'aigle sur un foudre, une *mitra* et le nom d'Alexandre. Attributions intéressantes basées sur la provenance et le style des pièces]. T. à p., 16 p.

— A. Dieudonné, Note sur les deniers de Judas. *Rev. num.*, 1906, 83.

— F.-W. Hasluck, Notes sur des monnaies recueillies en Mysie. *Num. Chronicle*, 1906, 26-36.

— Georges Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*. Paris, 1906, in-8°, vi et 407 p. [Essai intéressant où les mon-

Digitized by Google

naies occupent une place trop peu importante ; rendra cependant de grands services aux archéologues].

— O. Vauvillé, L'enceinte de Pommiers (Aisne) ; *Noviodunum* des *Suessiones*. Paris, 1906, in-8°, 46 p. [P. 35 à 43. Inventaire succinct des monnaies gauloises et romaines trouvées à Pommiers].

— Victor Tourneur, Une monnaie de nécessité des Bellovaques. *La Gaz. num.* de Bruxelles, t. X, 1906, 83-93, fig. [Intéressante hypothèse sur les statères gaulois, ronds, marqués d'une croisette, à propos de la trouvaille récente faite entre Châlons-sur-Marne et Reims. Ces statères auraient été frappés pendant la campagne des Bellovaques, en 52 av. J.-C.].

— G. Amardel, *Les monnaies de Nîmes coupées*. Narbonne, 1905, in-8°, 16 p. Extr. du *Bullet. de la Commission archéol. de Narbonne*.

— Bernard Roth, Notes sur trois monnaies d'or bretonnes trouvées récemment près d'Abingdon. *The British Numismatic Journal*, 1903-1904, (1905), 61-64, fig. [*Cunobelinus*, *Tascio-Ricon*, *Addedomaros*].

— X., Monnaies bretonnes antiques. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 355-358, 1 pl. [Il y a même des gauloises].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— M. Bahrfeldt, *Die Münzen der Flottenpräfekten des Marcus Antonius*. Wien, 1905, in-8°, 48 p., 2 pl. et fig. Extr. de la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXVII, 1905 [Monographie soignée des monnaies de Marc-Antoine, frappées par les monétaires L. Bibulus, L. Atratinus, M. Oppius Capito. Le lieu d'émission n'est probablement pas la Sicile comme on le croyait ; mais il reste indéterminé].

— A. F. Machisio, Une monnaie romaine porte-bonheur. *Bollettino di Num.*, 1906, 17-19, fig. [Denier de Scribonius Libo avec le buste de *Bonus Eventus*].

— Cte Albéric du Chastel, Lettre sur les monnaies de Trajan au type de l'Arabie. *Rev. belge Num.*, 1906, 193-194, pl. VI [L'objet soutenu par le bras gauche de l'Arabie personnifiée serait non un roseau, comme on l'a dit, mais une borne de cirque].

— N. J. de Linan y Heredia, Quelques notes sur des médaillons inédits et rares du musée archéologique national. *Revista de Archivos*,

Digitized by Google

bibliothecas y museos, Madrid, 1905, 402-415, pl. XIX à XXIV en simili [Médaillons d'Hadrien, d'Antonin, de Faustine mère, de Marc-Aurèle, Faustine jeune, L. Verus, Commode, Gordien III, Philippe Ier, Tacite, etc.; plusieurs contorniates].

— Fr. Gnecchi, Médaillon unique et inédit de Pertinax au Musée archéologique de Bologne. *Num. Circular*, 1906, 8967-69, fig.

— Monnaies de Viminacium, données au médaillier de la Société Éduenne par M. Charles de Fontenay. *L'Autunois*, 18 mars 1906.

— A. Blanchet, Denier de Postume avec Hercule détournant l'Alphée. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, II-III, fig.

— H. E. Sauvage, Sur quelques monnaies de Carausius et d'Allectus. *Bullet. de la Soc. academ. de Boulogne-sur-Mer*, t. VII, 1905. T. à p. 4 p. [Monnaies conservées au Musée de Boulogne; variétés inédites].

— J. Maurice, L'iconographie par les médailles des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècle, 4e art., *Rev. num.*, 1905, 470-495, pl. X et XI; 5e art., *Ibid.*, 1906, 14-34, pl. I-IV.

— R. Nadrowski, Quelle destination avaient les spintriennes romaines? *Berliner Münzbl.*, 1906, 287-289 [Jetons d'entrée aux lupanars].

— Cte Charles de Beaumont, Le trésor numismatique de Bourgueil (Indre-et-Loire). *Bullet. Soc. archéol. de Touraine*, 1905, 235-256 [Vase, trouvé en 1902, et contenant 693 pièces de 90 monétaires romains depuis 204 jusqu'à 16 av. J.-C.].

— N. Valois [Vase de la Cruchère, près de Jublains, contenant 820 monnaies enfouies vers 265]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 323-326, fig.

— John C. Hill, Trouvaille de monnaies romaines à Peterborough. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 349-351, fig. (Fig. du vase contenant des bronzes depuis Hadrien jusqu'à Carausius].

— Lady Evans (Maria Millington Evans), Coiffures des dames romaines d'après les monnaies. *Num. Chronicle*, 1906, 37-65, pl. III à VI [Intéressante notice où l'auteur fait d'heureux rapprochements avec les textes littéraires. La plupart des monnaies reproduites appartiennent à la collection Evans].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique.

— M. Prou [Tiers de sol de Naix, Meuse]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 332-333 [Les légendes sont *Nasio vico* et *Ragnigisilo. mo.* Rectifications à l'ouvrage de M. de Belfort].

— L. Durocher, Notice sur quelques deniers mérovingiens provenant de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine) et de quelques autres trouvailles. *Bullet. de Num.*, 1906, 1-5, fig. [Pièces portant *Redovin*, et autres de lecture peu certaine. Trouvaille de 70 petits bronzes, trouvés dans les environs de Rennes, qui sont des émissions locales de l'époque de Tétricus ; deniers avec *Sigcfro* et *Tricas*].

— A. Dieudonné, Le livre de raison de Guillaume d'Ercuis. *Rev. num.*, 1906, 62-75 [Évaluations de m. sous Philippe le Bel].

— E. Delorme [Douzains d'Henri II à bord relevé]. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1905, XLVIII.

— Ph. Testenoire-Lafayette, Trésor de Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire), composé de pièces à bord relevé. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1906, XV.

— E. Caron, Piéfort du gros d'Édouard III ; denier d'Éléonore, comtesse de Vermandois, avec la légende CO : VERMENDI. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XII-XV, fig.

— Document relatif à l'atelier d'Épinal, sous Gérard, évêque de Metz, daté du 15 mars 1299. *Cartulaire de l'évêché de Metz*, dans *Mettensia* de la Soc. des Antiq. de France, IV, p. 427 (1905).

— Cte de Castellane, Observations sur le classement des premiers florins pontificaux du Comtat-Venaissin et d'Avignon. *Rev. num.*, 1906, 35-50, fig. [Les conclusions sont : 1° Le florin de Jean XXII n'est pas connu ; 2° Le plus ancien florin pontifical porte *Comes Venesi* et des clefs comme différent ; il a été frappé par Clément VI à Sorgues ; 3° Les florins avec *Sant Petrus* sont postérieurs à l'acquisition d'Avignon, en 1348, et ont été frappés dans cette ville].

— J. Béranger, Bons des communes. *Bullet. de Num.*, 1906, 5-7, fig. [Bon d'un sou de Saint-Aubin-de-Scellon, Eure, en 1792].

— X., *Société académique de l'Aube. Liste des dons faits au Musée de Troyes avec les noms des donateurs pendant l'année 1905*, n° 44, Troyes, 1906, in-8° [P. 10-12. Numismatique ; monnaies, jetons avec armoiries, médailles].

— M. Raimbault, Un numismatiste peu connu, Machault d'Arnouville, garde des sceaux de France. *Gaz. num. fr.*, 1906, 175-185 [Description de pièces recueillies en Provence. — Machault d'Arnouville est connu comme numismate depuis l'article publié dans l'*Annuaire Soc. Num.*, 1891, 285 à 290].

— J. Gaillard, Demi-gros inédit d'Arnould de Horn, évêque de Liège (1378-1389). *Rev. belge Num.*, 1906, 154-155, fig.

— R. N. Note sur la fabrication monétaire à l'Exposition de Liège. *La Gaz. num.* de Bruxelles, t. X, 1906, 74-78, 95-99.

Europe centrale.

— A. Luschin von Ebengreuth, *Die Münze*. Leipzig, Teubner, 1906, in-8°, 124 p. et 53 fig. 91e vol. de la collection de manuels publiée sous le titre général *Aus Natur und Geisteswelt* [C'est un abrégé, sans appareil scientifique, avec plusieurs figures inédites, de l'excellent ouvrage sur la Monnaie dont nous avons rendu compte dans la *Rev. num.*, en 1905. La numismatique allemande y occupe la place la plus importante].

— M. Kirmis, *Münzen und Medaillen; Ein Hilfsbüchlein für Freunde der Münzkunde*. Bielefeld et Leipzig, 1906, in-8°, 47 p., 106 fig. Extr. du manuel dit *Klasing*, *Buch der Sammlungen* [Livre élémentaire où il y a d'utiles renseignements. La numismatique allemande y tient la plus large place].

— Emil Bahrfeldt, *Die Münzen- und Medaillen-Sammlung in der Marienburg*. Danzig, 1906, t. III, in-f°, 216 p., pl. XXXII à XLIV et fig. [Ce 3e vol. comprend les monnaies des rois de Prusse pour la Silésie; les provinces de Posen, de Poméranie, de Schleswig-Holstein, de Hesse-Nassau; la province rhénane, etc.].

— J. V. Kull, Centenaire de la maison de Bavière. *Altbayerische Monatsschrift*, VI, 1906, 23-27 [Coup d'œil sur le monnayage bavarois depuis 1806; 7 fig.].

— J. V. Kull, Armes impériales sur les monnaies et médailles de la maison palatine de Wittelsbach. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3469.

— H. Buchenau, Demi-bractéate remarquable de Bamberg (?). *Blätter f. Munzfr.*, 1906, 3466-68, fig. [Pièce du XIIe s., avec buste et cavalier].

Digitized by Google

— H. Buchenau, Double schilling carré de Brême et huitième de thaler de Bohême, XVII[e] s. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3455-56, pl. 163.

— P. Joseph, Sur quelques deniers d'Echternach. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 385, pl. 41.

— Wilhelm Beemelmans, *Zur Geschichte der vorderösterreichischen Münzstätte Ensisheim im Oberelsass.* S. l. n. d. (1905), in-8°, 48 p. Extr. des *Forschungen u. Mitteil. z. Geschichte Tirols u. Voralbergs*, II[e] et III[e] années [Historique de l'atelier et documents. Les monnaies d'Ensisheim ont déjà été décrites soigneusement par E. Lehr].

— X. Nessel, Les plus anciennes monnaies de Haguenau (époque des Hohenstaufen). *Frankfurter Münzz.*, 1906, 369-382, fig. [Étude basée surtout sur les pièces d'une trouvaille faite à Haguenau en 1880. Pièces avec *Hagenowe* et des légendes déformées ; château, cavalier, rose, buste, clocher entre deux figures, lion, aigle ; XIII[e] siècle. La trouvaille contenait cinq deniers français de la même époque].

— H. Buchenau, Monnaie du comte Adolphe III de Holstein et de Schaumburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3431-34, fig. [Bractéate du Cabinet de Gotha, qu'il faut considérer comme authentique ; XII[e] s.].

— H. Buchenau, Blanc de Hayo Harles de Jever (1433-1442). *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3436-37, fig.

— H. Buchenau, Contremarques de Munster et d'Osnabrück. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3454, pl. XIV, 16 et 17. [C. sur des m. d'Utrecht et de Brabant].

— H. Buchenau, Deniers d'Oppenheim et du Brabant. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3454-55. fig. [Deniers de l'empereur Frédéric II et du roi Henri VII, XIII[e] s.].

— X. Nessel, Un atelier oublié du Palatinat. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 404-409, fig. [M. provenant d'une trouvaille de 3.000 pièces faite en 1883 ; buste couronné de face ; porte avec tour, XIII[e] s.].

— H. Buchenau, Bractéate de Quedlinburg de la trouvaille de Gerbstedt. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3465.

— H. Buchenau, Deux gros de Guillaume le Belliqueux de Saxe, 1457. *Blätter f. Munzfr.*, 1906, 3468-69, pl. 163 [Date en chiffres arabes].

— Christian Lange. Renseignements sur les ateliers de Schleswig-Holstein-Gottorp et leurs fonctionnaires. *Berliner Münzbl.*, 1906, 289-295 [Ateliers de Tönning et de Kiel au XVIII[e] s.].

Digitized

— A. E. Ahrens, Sur quelques monnaies de l'époque du billonnage. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 389-391, pl. 41 [Pièces de Montfort, de Fugger, de Schauenburg et de Mansfeld, xvii[e] s.].

— H. Buchenau, La trouvaille de bractéates d'Efelder. *Mühlhauser Geschichtsblätter ; Z. des Mühlh. Altertumsvereines in Mühlhausen i. Th.*, t. VI, 1905-1906.

— H. Buchenau, Trouvaille de monnaies en Franconie. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3434-36, pl. 162 [M. des xv[e] et xvi[e] siècles, de Mulhouse en Thuringe, d'Anhalt, de Stolberg, de Mansfeld, d'Henneberg, de Bamberg, d'Isny, etc.].

— P. Joseph, La trouvaille de deniers de Kerzenheim. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 386-388 [Recherches sur le monnayage de Worms].

— P. Joseph, La trouvaille de Ladenburg. *Frankfurter Münzz.*, 1905, 353-364, fig. [Tr. faite à Ladenburg sur le Neckar, en 1903 ; contenait 373 deniers et demi-bractéates d'Henri II d'Angleterre, de Cologne, Metz, Trèves, Francfort, des évêques de Worms, de l'abbaye de Lorsch, de Spire, etc., jusqu'au commencement du xiii[e] s.]. Cf. G. H. Lockner, *Ibid.*, p. 388.

— A. Koch, La trouvaille de Nassadel. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3457-58 [M. de Hongrie, de Prague et d'Allemagne enfouies à la fin du xv[e] s.].

— Sur les anciens noms de monnaies, encore employés en Alsace. *Strassb. Post* des 2 et 13 novembre 1905 (1160 et 1201).

— P. Joseph, Sur quelques « Schnuren ». *Frankfurter Münzz.*, 1906, 391-392 [Pièces de la fin du xvii[e] siècle, portant la valeur *12 einen Reichs Thaler* entre deux rameaux considérés par le peuple comme des « moustaches », *Schnurrbart*].

— Edward Schröder, « Fettmännchen » et « Gaudiebchen ». *Frankfurter Münzz.*, 1906, 409-412 [M. de billon de 1604 à 1730, 1/2 stüber du Rhin inférieur appelé du premier de ces noms par dérision (Cf. « Magermannetje » pour le quart de Stüber de Groningue) ; on a le synonyme « Gaudiebchen », « petit voleur alerte »].

— Renner, Monnaies autrichiennes de l'époque de Rodolphe de Habsbourg. *Zeitschrift f. Münz- und Medaillenkunde*, I, 2[e] fasc.

— C. v. Ernst, Le souverain d'or de François II, frappé en 1793, avec la marque V. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 24.

Digitized by Google

— J. Themessl, Un thaler inconnu pour la Carinthie. *Mitteil. der œsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, I, n° 9.

— H. Buchenau, Plaque d'essai de l'atelier hongrois de Nagybanya. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3469, pl. 163 [Pièce de Rodolphe II fabriquée à l'aide de cylindres].

— V. Höfken, Monuments numismatiques relatifs au protestantisme en Autriche. *Zeitschrift f. Münz- und Medaillenkunde*, I, 2e fasc.

— C. v. Ernst, Sur les variations des vieilles espèces monétaires. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 29-34.

— Climent Cermák, *Umelecká vyzdoba minci Kràl. Ceskeho po r. 1526. Pamatky* de Prague, XXI, 1905, 582-587, pl. XLIII et XLIV [M. et méd. de Bohême].

— Ch. van der Beken, Les opérations effectuées à l'hôtel des Monnaies de Bruxelles en 1905. *Rev. belge Num.*, 1906, 195-198, fig. [M. de nickel de la Roumanie, avec trou au centre].

— X. Monnaies nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3473 (m. de Roumanie).

— T. G. Appelgren, Les monnaies de Gustave Ier. *Numismatiska Meddelanden utgifna af Svenska Numismatiska föreningen*, XVI, 1905.

Italie, Portugal.

— P. Bordeaux, Sommaire des lois monétaires en Italie de 1801 à 1900. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, IX-XI.

— Guglielmo Grillo, Teston inédit pour Ancône. *Bollettino di Num.*, 1906, 7-8, fig.

— Quintilio Perini, *Le monete di Gazoldo degli Ippoliti. Studio genealogico-numismatico.* Rovereto, 1905, 47 p., 1 pl. et un tableau [Monnaies des XVIe et XVIIe s.].

— Q. Perini, Ateliers d'Italie; Soragna, *Num. Circular*, 1906, 9027-9031, fig. [M. de 1731 et document].

— Bon di Floristella, Sur la monnaie d'argent sicilienne de Charles VI, empereur. *Bollettino di Num.*, 1906, 19-21, fig.

— Pedro A. de Azevedo, Règlements de la frappe de la monnaie dans les villes de Miranda et de Lagos, en Portugal. *O Archeologo Português*, 1905, 295-301 [« Patacas » et demies, valant 600 et 300 reis, sous Alphonse VI; instruction du même souverain, datée de 1668, sur la frappe de la monnaie d'or à Lagos].

Digitized by Google

Grande-Bretagne, Amérique.

— P. W. P. Carlyon-Britton, Numismatique de la Grande-Bretagne. *The British Numismatic Journal*, 1903-1904 (1905), 1-8 [Généralités].

— William John Hocking, *Catalogue of the coins, tokens, medals, dies and seals in the Museum of the royal Mint.* Tome Ier, Monnaies et jetons. London, 1908, gr. in-8°, 460 p. Voy. compte-rendu plus haut.

— Grantley, Penny de Baldred, roi de Kent (807-825), frappé à Dunun (Dunning?). *Num. Chronicle*, 1906, 90, fig.

— A. B. Creeke, La série royale des *sceattas* et *stycas* de Northumbrie. *The British Num. Journ.*, 1903-1904 (1905), 65-96, 2 pl. [Catal. des légendes. M. des VI-IXe siècles].

— Nathan Heywood, Le premier monnayage d'Henri II. *The British Num. Journal*, 1903-1904, 97-111, 1 pl.

— George Rickword, Le trésor de Colchester. *The British Numism. Journal*, 1903-1904 (1905), 113-122 [12000 deniers tr. en 1902; enfouissement au XIIIe s.].

— L. A. Lawrence, Notes sur le monnayage d'Édouard IV d'après une trouvaille récente. *The British Numismatic Journ.*, 1903-1904 (1905), 123-136.

— Bernard Roth, Un « groat » remarquable d'Henri VIII. *The British Num. Journal*, 1903-1904, 137-138, fig.

— F. Stroud, Notes sur la monnaie *Exurgat* de Charles Ier. *The British Num. Journal*, 1903-1904, 163-167, fig.

— X. Deux coins anciens de m. anglaises du XIIe s. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 359-360, 1 pl.

— Bernard Roth, Trouvailles de coupures de monnaies d'argent. *The British Num. Journal.*, 1903-1904, 149-162, fig. [M. du XVIe s.].

— X., Monnaies diverses présentées à la Société. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 379-380, 1 pl. et fig. *passim* dans les comptes rendus de la Soc., p. 381 et s.

— H. A. Grueber, Une demi-licorne inédite de Jacques IV d'Écosse. *Num. Chronicle*, 1906, 66-76, fig.

— Paul Bordeaux, Les jetons et les épreuves de monnaies frappés à Paris de 1553 à 1561 pour Marie Stuart. *Gaz. Num. fr.*, 1905, 129-174, pl. IV. T. à p. 46 p.

Digitized by Google

— Philip Nelson, Le monnayage de cuivre et d'étain de l'Irlande. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 169-264, 6 pl.

— M. Kirmis, Monnaie de nécessité. *Daheim*, 42e année, n° 1 [fig. dont un bon de 2 shillings sur cotonnade rouge, émis par les troupes anglaises pendant la guerre des Boers].

— Philip Nelson, Le monnayage de William Wood pour les colonies américaines 1722-1733. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 265-285, 1 pl. [M. au type de la rose].

— J. B. Caldecott, Dollar espagnol contremarqué pour l'ancien Canada, 1765. *The British Num. Journal*, 1903-1904, 353-354, fig. [Contrem. GR 5 ORD].

— J. B. Caldecott, Le dollar espagnol transformé pour la circulation dans les colonies de l'Inde occidentale. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 287-298, 3 pl. [M. découpées au centre ou coupées en fragments].

MÉDAILLES

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs (L). *Num. Circular*, 1906, 8953-8964, 9015-9026, fig.

— L. Forrer, *Benedetto Pistrucci, italian medallist and Gem-Engraver*. London, 1906, in-8°, 40 p. et nombr. fig. [Intéressante notice destinée au *Dictionary of medallists* et contenant l'œuvre du graveur mort en 1855, auquel on doit le type remarquable du saint Georges].

— A. de Witte, Médailles de Louis XIV et de Louis XV offertes en présents. *Rev. belge Num.*, 1906, 206-211 [Extraits du *Livre des collectionneurs* de Maze-Senzier, relatifs à des médailles données à des personnages politiques français ou étrangers].

— Paul Bordeaux, Médailles franco-belges de 1811 et de 1814. *Rev. belge Num.*, 1906, 167-185, fig. [T. à p. de 37 p. comprenant : 1° Médailles gravées sous Napoléon Ier ; 2° Médaille insigne de maire bourgmestre de Gouy-le-Piéton].

— Étienne Michon, *Le marquis de Rivière et la donation de la Vénus de Milo*. Paris, 1906, in-8°, 18 p., portrait [p. 16 et 17, note sur la médaille portant la Vénus et le Zodiaque de Dendérah et sur un projet d'une autre médaille].

— J. de Foville, Médailles nouvelles frappées à la Monnaie de Paris. *Rev. num.*, 1906, 84-86.

Digitized by Google

— [H. J. de Dompierre de Chaufepié], *Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en Gesneden Steenen. Catalogus der Nederlandsche en op Nederland betrekking hebbende Gedenkpenningen*, II (1703-1813). 's Gravenhage (La Haye, au Cabinet royal des médailles), in-8°, 308 p. [La 1re pie avait paru en 1903. Le second fascicule contient les médailles hollandaises nos 2022 à 3961 et les pl. XXIV à XXXIV].

— Georg Habich, *Studien zur deutschen Renaissancemedaille*. Berlin, 1906, f°, 57 p., 4 pl. et fig. T. à p. du *Jahrbuch der K. Preuss. Kunstsammlungen* [Médailles attribuées à Albert Dürer, à Valentin Maler, Hans Schwarz, auquel sont attribuées plus de 50 médailles nouvelles].

— Médailles allemandes du XVIe s. volées au Musée de Mannheim, en février 1906, *Berliner Münzbl.*, 1906, 275-276, fig. [Les monnaies et médailles volées sont au nombre de 406 p.].

— H. Buchenau, Médaille de Gustave-Adolphe, comte de Varensbach. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3456, pl. 163, 19.

— X., Médaille du centenaire du royaume de Bavière. *Numismatische Mitteil.* de Nuremberg, 1906, 564.

— P. Joseph, Sur quelques médailles du professeur R. Mayer. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 393-394, pl. 42 [Allégories sur la vie ; le baptême ; J. Strauss ; Melanchton ; Luther].

— Georg Habich, *Musiker-Medaillen*, Berlin, 1906, in-8°, 7 p., 7 fig. Extr. de *Bühne und Welt*, 1906, n° 8.

— Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1906, 277-278, fig. [Méd. des noces d'argent des souverains allemands ; médaille de T. Szirmaï ; plaquettes de Yencesse, etc.].

— X., Nouvelles monnaies et médailles. *Frankfurter Münzz.*, 1905, 364 [Lippe, Schiller, Kussmaul d'Heidelberg] et dans *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3458, 3472.

— John E. T. Loveday, La médaille d'Henri VIII ou essai de couronne. *The British Num. Journal*, 1903-1904, 139-147, 1 pl. et fig.

— Sir John Evans, La médaille d'argent ou planisphère de Sir Francis Drake. *Num. Chronicle*, 1906, 77-89, pl. VII [Médaille gravée ou frappée (?) comme celles de Simon Passe. Cette carte, contemporaine des voyages de Drake (1577-1580), porte quelques appellations intéressantes].

— Arthur Lamas, Médailles de l'infante D. Catharina de Bragance, reine d'Angleterre. *O Archeologo Português*, 1905, 301-311, 2 pl.

— C. W., Notes sur des médailles pour faits de guerre. *Num. Circular*, 1906, 8970-71.

JETONS ET MÉREAUX

— C. Piton, Vue du palais du temps de Philippe le Bel d'après un jeton du XIVe siècle. *Gaz. num. fr.*, 1905, 125-128, fig. [Le jeton porte la légende: *Je sui des œuvres du pales le Roy*. Il a déjà été publié dans l'*Annuaire Soc. Num.*, 1888, p. 466).

— P. Bordeaux, Méreaux de Saugues (Haute-Loire)? *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, IV-IX, fig.

— Édouard Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise ; les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au XVIIe s. (1620-1698). *Rev. belge Num.*, 1906, 156-166, pl. IV.

— Éd. Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise; Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles, postérieurs à la Charte de 1421. *La Gaz. Num.* de Bruxelles, X, 1905, 28-33, 43-47, fig.

— S. H. Hamer, Notes sur les jetons particuliers, ceux qui les ont émis et leurs graveurs. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 299-332, 4 pl.

— Manoel Joaquim de Campos, Jetons de compte portugais. *O Archeologo Português*, 1905, 358-374, pl. et fig. [Jetons de Jean Ier, d'Alphonse V, de Jean II et III, analogues aux exemples signalés dans mon *Manuel de num. du moyen âge*, t. II, p. 453].

SCEAUX

— V. Chapot [Sceau byzantin, de Simon II, patriarche de Jérusalem, XIe siècle]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 355.

— P. Monceaux et R. P. Delattre [Plombs byzantins trouvés à Carthage]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 304, 330-331, 352-353.

— Max Prinet [Sceau de l'Université d'Aix]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, 314-319, fig.

— Alphonse de Witte, Quelques sceaux-matrices de ma collection. *Rev. belge Num.*, 1906, 186-192, pl. V [Sceaux du couvent des Wilhelmites de Beveren-Waes; sceaux d'Assche en Brabant, de Neder-Ockerzeel, de Louis van den Winckele ; XVIe et XVIIe s.]. T. à p. 9 p.

Digitized by Google

— J. Six, Le sceau de Sveder de Apecoude. *Rev. archéol.*, 1905, II, 432-439, fig. [Sceau de 1332, conservé aux Archives d'Utrecht; au centre, intaille antique, Léda].

QUESTIONS DIVERSES

— P. W. P. Carlyon-Britton, Découverte de trésors, le Trésor et les « Trustees » du British Museum. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 333-348 [Article de polémique].

— W. J. Andrew, Trésor enterré; traditions et faits. *The British Num. Journal*, 1903-1904 (1905), 9-59, pl. I à IV [M. anglo-normandes des trésors de Cuerdale, de Beaworth, de Colchester, d'Eccles, de Sudbourne, IX-XIIIe s.].

— A. Blanchet, Trouvailles de monnaies. *Rev. num.*, 1905, 87, 235, 406, 507.

— Howland Wood, La monnaie de pierre de Yap. *The Numismatist*, janvier 1906.

— Furio Lenzi, Le danger du classique. *Rassegna Num.*, 1906, 1-7, fig. [Loue l'école française moderne de la médaille].

— Giovanni Pansa, Faux et pessimisme en numismatique. *Rassegna Num.*, 1906, 10-19 [A propos d'un *decapondius* romain. Renseignements bibliographiques utiles].

— S. R[einach], Semis de monnaies. *Rev. archéol.*, 1906, I, 348 [M. romaines enfouies au XIXe siècle].

— Matteo Piccione, La tuberculose du bronze. *Rassegna Num.*, 1906, 7-9.

— F. Mazerolle, Le commandant R. Mowat, Biographie et bibliographie numismatique. *Gaz. num. fr.*, 1905, 113-124, portrait. T. à p. 12 p.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

L'ŒUVRE DE THÉODOTE

A CLAZOMÈNE

Pl. X

Le nom du graveur Théodote nous est parvenu sur d'admirables tétradrachmes de Clazomène, paraissant dater environ du milieu du IVe siècle avant notre ère [1]. Il y figure, au droit, sous forme d'une signature en petits caractères, dans le champ, à gauche de la tête d'Apollon. Dans ce cas particulier nous pouvons être assurés qu'il s'agit bien du nom de l'artiste qui a gravé le coin. Il paraît avoir tenu lui-même à rendre toute équivoque impossible par le texte de l'inscription qui, sur les exemplaires où elle est complète, se présente sous la forme suivante : ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ. L'emploi du mot ΕΠΟΕΙ faisant suite à la signature est tout à fait exceptionnel dans la numismatique antique et ne se rencontre, croyons-nous, en dehors du cas qui nous occupe, que sur le monnayage de l'artiste crétois Neuanthos. Cette particularité, ajoutée à l'intérêt artistique présenté par ces belles monnaies, m'a incité à rechercher toutes les pièces

1. Il a été question de Théodote pour la première fois dans R. Rochette, *Lettre à M. Schorn* (sur les artistes de l'antiquité); Paris, 1845, in-8°, p. 73 et 97 (Cf. la *Rev. num.*, 1856, p. 280). — Le duc de Luynes a publié la pièce dans les *Mon. inédits de l'Inst. arch.*, t. III, pl. XXXV, n° 25 (Cf. *Rev. num.*, 1846, p. 61). — Voy. enfin L. Forrer, dans *Revue belge de numism.*, 1904, p. 399, et du même, *Dictionary of medallists*, en cours de publication.

Digitized

connues portant la signature de Théodote, et j'ai pensé intéresser les lecteurs de la *Revue numismatique* en leur donnant la reproduction des six exemplaires dont j'ai pu constater l'existence. J'adresse ici tous mes remerciements à MM. les conservateurs du Cabinet de France, du Musée de Berlin et du British Museum, ainsi qu'à M. Warren, qui ont bien voulu me communiquer les moulages de leurs pièces et m'autoriser à les publier. Je serais particulièrement reconnaissant à toute personne qui aurait l'amabilité de me signaler un autre exemplaire signé de Théodote.

Voici la description des six médailles reproduites sur la planche :

1. Tête d'Apollon laurée de face, les cheveux flottants. Dans le champ, à gauche, en petits caractères : ΘΕΟΔΟΤΟΣ·ΕΠΟΕΙ.

R'. ΚΛΑ·ΠΥΘΕΟΣ·ΗR. Cygne marchant à gauche, les ailes relevées (Ma collection).

2. Tête et signature, comme ci-dessus. Même coin.

R'. ....Α·ΠΥΘΕΟΣ·ΗR. Cygne comme ci-dessus. Même coin (Musée de Berlin).

3. Tête comme ci-dessus. On ne lit que les trois dernières lettres du mot ΕΠΟΕΙ.

R'. ΚΛΑ·ΠΥΘΕΟΣ·ΗR. Cygne comme ci-dessus (Coll. Warren).

4. Tête comme ci-dessus. Signature : ..ΕΟΔΟΤΟΣ·ΕΠΟΕΙ.

R'. ..ΑΙΟ·ΜΑΝΔΡΩΝΑ.. Cygne comme ci-dessus (Cab. de France. Coll. de Luynes).

5. Tête comme ci-dessus. Signature : ....ΟΤΟΣ·ΕΠΟΕΙ. Même coin que n° 4.

R'. ΚΛΑΙΟ-ΜΑΝΔΡ·ΝΑ.. Cygne comme ci-dessus (Musée de Berlin).

6. Tête comme ci-dessus. Signature : ΘΕΟΔΟ ... ΕΠΟΕΙ.

Ɽ. ΛΑΙΟ-ΜΑΝΔΡΩΝΑΞ. Cygne comme ci-dessus. Même coin que nº 4 (British Museum).

Nous avons donc quatre coins pour le droit et quatre pour le revers.

Si nous examinons les premiers, nous y remarquerons des différences intéressantes. Sur les nºs 4, 5 et 6, le dieu est représenté avec une expression de tristesse méprisante qui confine au dégoût. Sur le nº 6 en particulier l'artiste a creusé la joue au-dessous de la pommette, de manière à accentuer encore le caractère farouche de la physionomie. La facture de ces coins est d'une rare perfection ; les modelés y sont traités avec une souplesse et une sûreté que ne renieraient pas les meilleurs artistes de Sicile, et sans que la précision du trait dégénère jamais en sécheresse.

Sur les nºs 1 et 2 le graveur paraît par contre s'être inspiré du calme olympien de certaines têtes de face dues au burin des artistes de Syracuse. La figure, plus pleine et plus sereine, ne présente pas le caractère tourmenté qui distingue les autres coins ; la bouche, au lieu d'être allongée en une moue de dédain, est ronde et charnue. Quant à la facture, je la trouve nettement inférieure à celle des nºs 4, 5 et 6. On peut lui reprocher une certaine sécheresse de trait, particulièrement dans les cheveux, et de la dureté dans le modelé de la figure. En outre les yeux présentent certaines imperfections. Par contre on peut admirer sans réserves la pureté toute classique du type, la fermeté des surfaces et la perfection de la frappe, tout à fait extraordinaire pour une pièce d'un relief aussi accentué. Quant au nº 3, le droit me paraît d'un style intermédiaire.

Si nous considérons maintenant les coins de revers, nous serons tout d'abord frappés de la beauté du type. Le cygne, représenté sur terre et prêt à s'envoler, est traité avec un

Digitiz

sens artistique qui en fait un des plus beaux morceaux de la glyptique antique. Il n'y a d'ailleurs que peu de différence entre ces divers coins, si l'on en excepte le n° 3, d'un style tout autre. Je signalerai toutefois que, sur les n°s 1, 2 et 3, la queue de l'oiseau est faite de hachures parallèles qui lui donnent l'apparence d'un petit rouleau conique; sur les n°s 4, 5 et 6 elle s'étale mieux et donne bien l'impression d'une plume.

Constatons enfin que les n°s 1, 2 et 3 ont été frappés sous la magistrature de Pytheos et d'Heracleidès (HPK en monogramme) et les n°s 4, 5 et 6 sous celle de Mandronax.

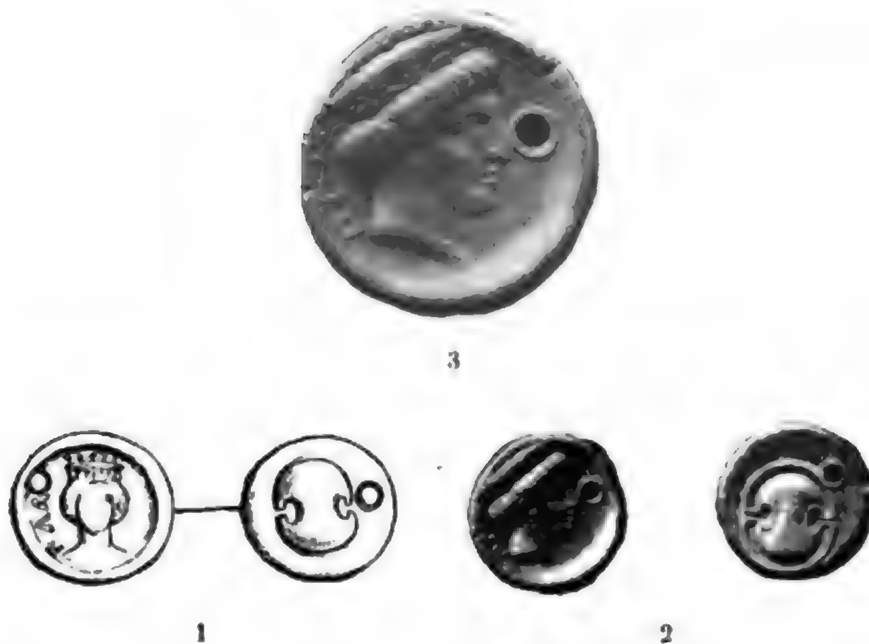
La question se présente maintenant de classer chronologiquement ces pièces. Je ne me dissimule pas que c'est là surtout une matière d'impression personnelle et qui, en l'absence de tout document historique sur les magistrats monétaires de Clazomène, est totalement dépourvue de sanction. Je serais toutefois porté à croire que le coin des n°s 1 et 2 est antérieur aux autres. Pour moi, le graveur, familiarisé avec les œuvres, déjà anciennes, des artistes de Syracuse, se sera tout d'abord attaché à en imiter le style, sans pouvoir en égaler la souplesse de facture. Plus tard, en pleine possession de son art, il aura voulu imprimer un cachet plus personnel à son œuvre, et aura ainsi créé ce type d'une si vigoureuse originalité que nous admirons sur les n°s 4 et 5 et qu'il a poussé presque jusqu'à la sauvagerie sur le n° 6. Les remarques faites plus haut sur la queue des cygnes semblent venir à l'appui de ce classement. En résumé, je crois avoir décrit ces pièces dans l'ordre chronologique.

R. Jameson.

LES

STATUES DE HÉRA A PLATÉES

D'APRÈS LES MONNAIES


3

1 2

On ne connaît que deux types différents de monnaies d'argent de Platées : encore les exemplaires en sont-ils fort rares. Cette ville, si glorieuse dans l'histoire, a donc laissé bien peu de traces dans la numismatique. Ses monnaies pourtant méritent d'attirer l'attention : elles sont, pour l'histoire de l'art, de curieux documents.

En voici la description :

Digitized by Google

1° Bouclier béotien.

℞. ΠΛΑ. Buste de Héra de face, coiffée du calathos surmonté de perles, le tout dans un creux rond.

Argent. Diamètre : 15 millimètres. Poids : 2 gr. 27 (Cabinet de France; ci-dessus, *fig. 1*). 2 gr. 40 (British Museum).

2° Bouclier béotien.

℞. Tête de Héra à droite, parée d'un collier et de pendants d'oreilles, coiffée d'un calathos orné de fleurons.

Argent. Diamètre : 15 millimètres. Poids : 2 gr. 77 (Cabinet de France: ci-dessus, *fig. 2*, à grandeur, et *fig. 3*, au double) ; 2 gr. 55 (Coll. de Luynes, exemplaire fruste) ; 2 gr. 50 (British Museum, fruste) ; 2 gr. 70 (vente Hirsch, 15 mai 1905).

Dans la collection Prokesch-Osten, pièces plus petites aux mêmes types, pesant 0 gr. 47 et 0 gr. 16.

M. Imhoof-Blumer, dans ses études [1] sur les monnaies de Béotie, n'a accordé à celles de Platées qu'une mention rapide. M. Barclay Head [2] s'y est arrêté un peu plus longuement : il en fixe l'émission à la période de quatorze années comprise entre la paix d'Antalcidas (386 avant J.-C.) et la seconde destruction de la ville par les Thébains (372). Selon M. Head, la tête de Héra serait imitée de la statue de Praxitèle que Pausanias vit dans l'*Héraion* de Platées. A première vue, ces deux propositions paraissent contradictoires, Praxitèle n'ayant pu débuter avant l'année 370. Mais M. Wilhelm Klein [3] — en dehors de toute argumentation numismatique — attribue la Héra de Platées à Praxitèle l'ancien qui vivait (s'il a réellement vécu, car on l'a

1. *Numismatische Zeitschrift*, 1872, p. 321 et 1877, IX, p. 26.
2. *Num. Chronicle*, 1881, p. 226, et *Cat. of greek coins in the British Museum, Central Greece*.
3. W. Klein, *Praxiteles* (Leipzig, 1898).

Digitized by Google

contesté)[1] au milieu du ve siècle. En acceptant l'opinion de M. Klein, M. Head concilierait ses deux affirmations.

Toutefois, il suffit de regarder un instant le profil de Héra sur la seconde de nos deux monnaies et d'en sentir le charme élégant, délicat et raffiné, pour conclure que ce n'est pas là une imitation d'une œuvre du ve siècle, et, quoique le style du grand-père de Praxitèle nous soit totalement inconnu, puisque son existence même n'est qu'une hypothèse déduite d'un passage de Pausanias[2], il est évident qu'aucun statuaire de l'époque de Phidias n'a pu concevoir Héra sous l'aspect de cette jeune femme, d'une grâce coquette et menue, qui orne les trioboles de Platées. Cette Héra rappellerait bien plutôt le style[3] du grand Praxitèle qui donna à l'art attique le goût de la beauté aimable et féminine, dont Phryné lui montrait le modèle exact.

Cependant, si l'on examine le buste de face de l'autre monnaie, la même observation n'est plus possible : malgré la mauvaise conservation des quelques exemplaires connus, nous reconnaissons là au premier coup d'œil l'imitation d'une de ces idoles dont le style hiératique et grave rappelait encore les *xoana* vénérables des anciens temps. Il faut donc, de toute nécessité, admettre que les types des deux monnaies de Platées ne sont pas des copies de la même statue, l'une rappelant encore l'art religieux du ve siècle, l'autre se rattachant à l'art plus humanisé du ive : ne devrions-nous pas même placer les émissions de ces pièces à des dates différentes, et rejeter celle que propose M. Barclay Head? En effet l'aspect, le style, la fabrique n'en sont pas de tous points semblables. D'ailleurs l'histoire de Platées nous est bien connue et nous aidera dans cette recherche.

1. Kohler, *Mitteil.*, *Athen. Abt.*, IX, p. 78. Cf. M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 178, n. 2.
2. Pausanias, I, 2, 4.
3. Cf. M. Collignon, *Mythologie figurée de la Grèce*, p. 57.

La bataille de Platées avait rendu immorte le nom de cette petite cité. Mais, pendant la guerre du Péloponnèse, les Thébains, de connivence avec Sparte, prirent Platées et en égorgèrent les habitants (427). Au bout d'un an, ils la détruisirent de fond en comble. « Avec les ruines, ajoute Thucydide[1], ils bâtirent près de l'Héraion une hôtellerie de deux cents pieds carrés, avec, sur tout le pourtour, des logements aux deux étages, et ils y employèrent les toitures et les portes des Platéens, et avec le reste des matériaux d'airain et de fer qui étaient dans les murs ils fabriquèrent des lits qu'ils consacrèrent à Héra ; puis ils lui bâtirent un temple en pierre long de cent pieds. » C'est pour ce nouveau temple que, selon M. Klein[2], Praxitèle l'ancien aurait sculpté sa statue : mais disons tout de suite que Pausanias[3] a vu dans ce temple une statue assise de *Héra Nympheuomènè* (épousée), œuvre de Callimaque ; or l'ἀκμή de Callimaque se place fort bien vers 425, en sorte que sa statue a été évidemment commandée pour ce nouvel *Hécatompédon* ; il est peu probable qu'on en ait commandé une autre en même temps à Praxitèle l'ancien : à tout le moins reste-t-il douteux que la *Héra Téleia* de ce temple soit de ce sculpteur dont l'existence même est hypothétique.

Toujours est-il que, de 427 à la paix d'Antalcidas, Platées n'eut pas d'existence politique. Or les monnaies avec le

1. Thucydide (Böhme), III, 68, 3. Sur l'origine du culte de Héra à Platées, cf. Plutarque, *Vie d'Aristide*, et Pausanias, IX, 2.

2. Klein, *loc. laud.*, p. 25.

3. Pausanias, IX, 2, 7. Voici le passage : Πλαταιεῦσι δὲ ναός ἐστιν Ἥρας, θέας ἄξιος μεγέθει τε καὶ ἐς τῶν ἀγαλμάτων τὸν κόσμον. Ἐσελθοῦσι μὲν Ῥέα τὸν πέτρον κατειλημένον σπαργάνοις, οἷα δὴ τὸν παῖδα, ὅν ἔτεκε, Κρόνῳ κομίζουσά ἐστι. Τὴν δὲ Ἥραν Τελείαν καλοῦσι, πεποίηται δὲ ὀρθὸν μεγέθει ἄγαλμα μέγα· λίθου δὲ ἀμφότερα τοῦ Πεντελησίου, Πραξιτέλους δέ ἐστιν ἔργα. Ἐνθαῦτα καὶ ἄλλο Ἥρας ἄγαλμα καθήμενον Καλλίμαχος ἐποίησε· Νυμφευομένην δὲ τὴν θεόν... ὀνομάζουσιν...

buste de Héra de face ne sont certainement pas antérieures à 427, leur fabrique le prouve surabondamment : elles se placent donc très normalement après 386. En effet, les Spartiates qui avaient fait jurer la paix d'Antalcidas par la confédération béotienne, sans permettre aux Thébains de la représenter, relevèrent eux-mêmes Platées pour l'opposer à Thèbes, comme ils y opposaient Orchomène et Thespies. Par sa prétention à l'hégémonie autant que par son alliance avec le grand roi pendant les guerres médiques, Thèbes s'était fait de ces cités béotiennes d'irréconciliables ennemies.

L'existence de Platées après 386 fut de courte durée, ce qui explique, autant que l'exiguïté de la ville, la rareté des monnaies qu'orne la Héra de face. La fabrique de ces monnaies, dont le revers est profondément enfoncé dans un creux rond [1], souvenir du carré creux des monnaies plus anciennes, est bien la fabrique de la plupart des monnaies dans le premier quart du IVe siècle. La Héra de face [2] est sans doute une imitation de la statue de Callimaque, dont nous savons que le style était fidèle à l'idéal archaïque.

Les autres monnaies d'argent sont, non seulement d'un style plus élégant, mais aussi d'une fabrique d'apparence plus récente : on n'y voit plus au revers ce creux rond si nettement marqué sur les autres pièces. Ne pouvons-nous pourtant en dater l'émission que de la même courte période, 386-373, comme l'affirme M. Head ?

Nous savons qu'en 373-372 les Thébains détruisirent de nouveau Orchomène, Thespies et Platées [3] ; la ruine de

1. Comparer une hémidrachme de Thespies que M. B. Head date de la même période et dont le revers montre le même creux rond et profond.

2. A cette époque les bustes de face sont nombreux dans la numismatique : par exemple le Dionysos barbu des didrachmes de Thèbes.

3. Olympiade, 101-4.

Platées irrita les Athéniens qui se détachèrent de leur alliance et amena indirectement entre Thèbes et Sparte la guerre que termina la bataille de Leuctres. La victoire d'Epaminondas et de Pélopidas empêcha le relèvement de Platées ; tant que Thèbes domina, Platées resta ensevelie dans sa ruine. Mais la bataille de Chéronée où Philippe de Macédoine abattit la puissance thébaine rendit la vie à Platées (338). Platées évoquait la victoire de la Grèce sur les Perses [1] : en la relevant, Philippe et Alexandre servaient leur ambition et favorisaient leur rêve de conduire les Grecs à la conquête de l'Asie. Aussi lorsque Alexandre rasa Thèbes, il voulut contribuer lui-même à la restauration de Platées (335) : par sa volonté, Platées redevint florissante au moment même où Thèbes, l'ancienne alliée de Xerxès, retournait au néant [2]. Pourquoi donc Platées n'aurait-elle pas marqué sa renaissance par une émission monétaire comme les cités grecques en avaient la coutume ? Dans le système de M. Barclay Head, je n'en vois qu'une raison : c'est qu'après 335 recommence le monnayage de la confédération béotienne. Mais M. Head présume qu'Orchomène frappa les didrachmes de cette émission et que, d'autre part, Thespies frappa à ce moment des hémidrachmes pour la confédération, en les marquant d'un croissant, symbole qui la désigne. Pourquoi Platées, à la restauration de qui Alexandre prêta une importance spéciale, n'aurait-elle pas frappé — non pas des didrachmes — mais des hémidrachmes à son nom, puisque M. Head admet qu'elle frappa alors des

1. C'est à Platées que se célébraient les *Eleutheria*, fêtes quinquennales qui commémoraient la victoire de Platées et l'expulsion des Perses. Elles furent sans doute interrompues à l'époque de l'hégémonie thébaine et rétablies après Chéronée.

2. Après la victoire d'Arbèles, Alexandre voulut payer lui-même l'achèvement de la nouvelle Platées, en souvenir de la part que la cité avait prise à la défaite de Mardonios (Plutarque, *Vie d'Alexandre*).

Digitized by Google

pièces de bronze, ce qui lui suppose un atelier monétaire ? Je ne vois pas quelle objection, qui ne serait pas une hypothèse, on opposerait ici. Or on a vu que le style de ces hémidrachmes rappelle beaucoup plus l'art de la fin du IVe siècle, où l'influence de Praxitèle triomphe, que l'art du commencement de ce même siècle, dont les plus élégants chefs-d'œuvre ont encore tant de grandeur : les monnaies d'or d'Alexandre le Grand ne sont pas d'un style plus récent ; parmi les têtes de Héra des monnaies d'Elis [1], les plus analogues à notre Héra de Platées sont celles de la fin du IVe siècle ; la coiffure [2] assez particulière de la déesse, enfin, est conforme au goût de Praxitèle, et on en retrouve de pareilles sur des monnaies de la seconde moitié du IVe siècle [3]. Je conclus donc que ces hémidrachmes ont été frappés à partir de 335.

Le visage de Héra, si grave dans l'art du Ve siècle, a ici une grâce jeune qui a dû être empruntée à une statue de ce temps, et je me demande pourquoi nous ne devrions pas rendre au grand Praxitèle la Héra Téleia de Platées, et en voir ici une copie. Praxitèle [4] semble bien avoir travaillé

1. P. Gardner, *Cat. of gr. coins in the Br. Mus.*, *Peloponnesus*, pl. XIV, 7.

2. Sur les monnaies d'Argos qui nous montrent l'image de la Héra Nympheuoménè de Polyclète, la déesse a les cheveux dénoués, ce qui « prouve, dit M. Collignon, que le maître argien avait donné à la déesse non pas un caractère matronal, mais le type juvénile qui convient à la fiancée du souverain de l'Olympe. » Par contraste, la Héra *Téleia* de Praxitèle devait donc avoir les cheveux relevés, comme sur notre monnaie. L'ornementation de la *stéphanè*, pareille sur notre triobole à ce qu'elle est sur les monnaies d'Argos et d'Elis (la Héra d'Elis est imitée de celle d'Argos), nous montre que le graveur monétaire de Platées s'est souvenu de l'interprétation de la stéphanè due au graveur d'Argos : or si la statue copiée sur notre monnaie était de Praxitèle l'ancien et sculptée en 426-425, comme le veut M. Klein, comment expliquerait-on l'analogie avec les monnaies d'Argos qui n'ont pu être émises avant 421, puisque leur modèle, la Héra de Polyclète, ne fut commencée qu'en 422 ? On ne viendra pas dire que Polyclète a imité une œuvre de Praxitèle l'ancien !

3. V. Médailles de Phénée, d'Eubée, d'Histiaea, etc.

4. M. Collignon, *Hist. de la sculpture gr.*, t. II, p. 257, et W. Klein, *loc. laud.*, p. 16 et sqq.

jusqu'en 333 ou 332. Cette Héra et la Rhéa que Pausanias vit dans le même temple, et qui étaient deux grandes statues de pentélique, ne seraient-elles pas parmi les dernières œuvres du sculpteur de l'Hermès d'Olympie ? Si d'une part il est peu probable que les Thébains aient commandé en même temps, vers 427, deux statues de Héra, l'une debout et l'autre assise, pour l'Héraion qu'ils élevaient dans les ruines de Platées [1], il est très vraisemblable qu'Alexandre le Grand, qui voulait donner à la restauration de Platées une haute signification politique, ait fait sculpter pour son temple de grandes statues nouvelles et qu'il en ait confié l'exécution au plus célèbre statuaire d'alors. La Rhéa trompant Cronos, qui croit dévorer son fils et qui n'avale qu'une pierre emmaillotée [2], avait sans doute une signification symbolique, Thèbes étant comparée à Cronos. La Héra Téleia, protectrice des mariages, devait assurer à la ville ressuscitée une postérité longue et florissante. Ainsi à la statue assise de Callimaque, que l'Héraion devait aux Thébains, s'ajoutait une idole plus belle et uniquement *platéenne* : nous en retrouvons une fidèle et charmante image dans l'hémidrachme de Platées, dont le style raffiné a la pureté praxitélienne.

On connaît de petites pièces de bronze de Platées [3], avec, au droit, un profil de femme diadémée et parée de pendants d'oreilles ; ici le diadème en forme de croissant ne ressemble plus au calathos de Héra sur les pièces

1. L'Héraion des Thébains remplaçait un Héraion plus petit et très ancien, qui devait avoir son *xoanon* : rien ne prouve du reste que le petit temple platéen ait été détruit alors. Cf. Thucydide, *loc. laud.*, ci-dessus.

2. Un célèbre bas-relief du Capitole reproduit le même sujet (Helbig, n° 511 ; Overbeck, *Kunstmyth. Atlas*, III, 24 ; Roscher, *Lexicon*, II, p. 1564 et sqq., fig. 14 ; rapprochement avec l'œuvre de Praxitèle et le texte de Pausanias).

3. Imhoof-Blumer, *Num. Zeitschrift*, III, 1872, pl. IX, n° 12.

d'argent : la déesse serait Aphrodite ou Artémis[1] aussi bien que Héra. Le bouclier béotien ne figure pas d'ailleurs sur ces petites monnaies : il est plausible qu'elles soient d'une date postérieure (après 315 ?).

Elles ne s'opposent donc pas à nos conclusions, que je résume en terminant :

1° Les deux types d'hémidrachmes de Platées ne sont pas contemporains.

2° Celles où l'on voit un buste de face datent de la période 386-372, et le type en est imité de la Héra de Callimaque.

3° Celles où l'on voit une tête de profil sont postérieures à la bataille de Chéronée et nous offrent bien une image de la Héra de Praxitèle décrite par Pausanias, laquelle serait une des dernières œuvres du grand statuaire attique.

JEAN DE FOVILLE.

1. Pausanias nous dit que la légende d'Actéon était localisée près de Platées sur la route de Mégare : il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on trouvât le culte d'Artémis à Platées (Paus., IX, ch. II, 3).

D'UNE

COLLECTION GÉNÉRALE PERMANENTE

DE

MONNAIES CONTREMARQUÉES

Pl. XI

L'étude des monnaies contremarquées, longtemps délaissée, a repris faveur chez les numismatistes depuis que les rédacteurs de catalogues officiels bien faits se sont attachés non seulement à donner des descriptions minutieusement exactes, mais à réserver, dans leurs *Index*, aux contremarques des paragraphes où elles sont répertoriées au même titre que les légendes, les types, les symboles, les monogrammes et autres particularités remarquables. Malheureusement il n'existe encore dans aucun médaillier public une collection spécialement formée en vue de cette étude. Elles sont partout, comme par le passé, réparties dans la série générale et submergées au milieu de la masse où l'on est réduit à les chercher laborieusement, une à une, au hasard de la découverte chaque fois qu'on en a besoin. De là, impossibilité matérielle de faire des rapprochements qui faciliteraient les comparaisons fructueuses et instructives. Il est cependant manifeste que la contremarque est une espèce de signe par lequel son auteur a prétendu déclasser et mettre hors de sa place normale la monnaie sur laquelle

il l'a appliqué et dont il a ainsi modifié la signification et la destination primitives. Par le fait du stigmate, la pièce est devenue une monnaie *sui generis*, d'ordre supérieur et privilégié dans la circulation ; logiquement, elle doit entrer avec ses compagnes dans une série à part, du moment qu'elles font exception à la règle commune ; on n'additionne pas des unités d'essence différente. Qu'il me soit permis de dire qu'en formant d'abord pour mon usage personnel une collection de monnaies contremarquées je me suis surtout préoccupé des moyens d'empêcher sa dispersion ultérieure, afin d'en faire le premier noyau d'une collection permanente, et accessible aux travailleurs, dans un des grands établissements publics, les seuls qui offrent des garanties de pérennité. J'ai la promesse que l'un d'eux, et pas le moindre, lui accordera l'hospitalité, la maintiendra en bloc et lui donnera les développements qu'elle comporte ; que son directeur reçoive dès à présent mes vifs remerciements pour ce précieux encouragement. Ce qui ne m'a pas moins touché c'est l'assistance vraiment confraternelle de M. Arthur Engel, qui déjà en 1887 avait signalé [1] la fâcheuse lacune des suites de monnaies contremarquées dans les médailliers publics et qui a tenu à contribuer au succès de ma tentative en me faisant amicalement accepter un lot considérable de pièces romaines et grecques parmi lesquelles deux tétradrachmes ptolémaïques, les plus belles épaves de l'ancienne collection de F. de Saulcy.

Avant d'aller plus avant, il convient de préciser la définition des termes dont j'aurai à me servir. En numismatique, on entend par contremarque toute empreinte produite sur une monnaie ou un objet monétiforme postérieurement à sa

1. *Revue numismatique*, 3e sér., V, 1887, p. 385.

fabrication[1]; c'est en quelque sorte un post-scriptum monétaire. Sa forme est variable, tantôt rectangulaire ou ovale, tantôt carrée ou ronde; dans ce dernier cas, qui est le plus fréquent, la contremarque simule une monnaie en miniature, notamment quand le sujet qu'elle représente est accompagné d'une petite inscription qui joue à son égard le rôle d'une légende. Sur de rares spécimens le bord de la contremarque côtoie de près le type gravé à l'intérieur et en contourne le périmètre. Les dimensions varient sensiblement aussi; toutefois, elles sont, *grosso modo*, en rapport avec le module sans qu'il soit possible d'établir une proportionnalité régulière entre la superficie contremarquée et celle du flaon.

L'empreinte est produite tantôt par la frappe d'un poinçon gravé comme un petit coin monétaire, tantôt par la compression entre un coin et un contre-coin rendus solidaires par leur assemblage aux extrémités de deux branches courbes qui fonctionnent autour d'une articulation à goupille comme une paire de mâchoires. On peut se rendre compte du mécanisme par un instrument de ce genre conservé au Cabinet des Médailles[2] et ayant servi à la fabrication d'un aureus de Constant Ier. Un seul coup de marteau produit simultanément deux contremarques situées l'une à l'opposite de l'autre, sur chaque face de la pièce.

On peut reprocher à l'emploi du poinçon un grave inconvénient; la frappe a en effet pour résultat l'écrasement de la gravure qui orne la face opposée par le contre-coup qu'elle reçoit de l'enclume; de là une oblitération caractéristique qui décèle la présence d'une contremarque sans qu'il soit nécessaire de retourner la pièce. C'est donc une tare qui

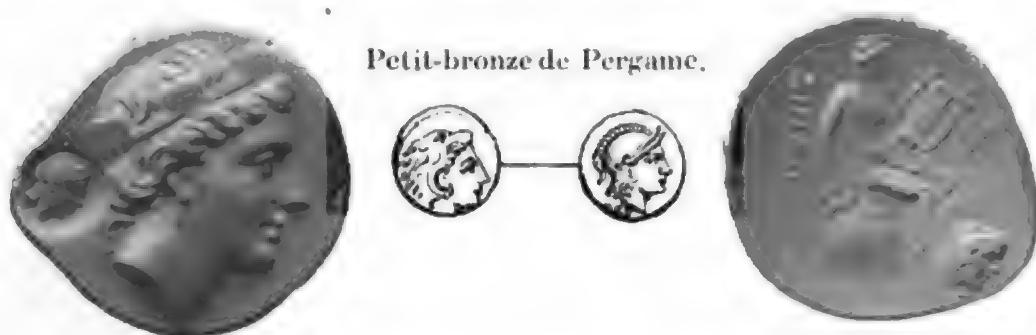
1. Par extension, le nom de contremarque est quelquefois donné dans le langage courant à toute marque gravée, tracée ou pointillée en creux au moyen d'un burin, d'un outil pointu.

2. Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 41, f. 10 (phototypie ; E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des br. ant.* n° 2403, fig.

défigure plus ou moins gravement ce côté et qui ne pourrait être atténuée que par l'interposition d'une plaque de plomb servant d'amortissoir sur l'enclume ; mais cette précaution est négligée quand il s'agit d'un contremarquage hâtif et pressé.

Le procédé de la tenaille armée de coins a manifestement pour but de parer à l'inconvénient inséparable de la frappe au poinçon. Il n'a été employé que lorsque, par un scrupule esthétique, le contremarqueur a voulu ménager la gravure d'une pièce en choisissant dans le champ un emplacement convenable sur chaque face. Les deux contremarques adossées, qui sortent de l'étreinte de la tenaille, donnent l'illusion d'une petite médaille qui serait enchâssée dans l'épaisseur du métal; seulement il est à remarquer que le choc ne se transmet pas de la même manière sur chaque face : l'une des contremarques est toujours légèrement enfoncée, tandis que l'autre ressort à l'opposite en boursouflure par l'effet du repoussé.

Les spécimens les plus remarquables de ce procédé sont des petits-bronzes d'Alexandrie (Troade) et des monnaies d'argent de Sinope (Paphlagonie), notamment le magnifique



Petit-bronze de Pergame.

Tétradrachme de Sinope avec deux contremarques.

tétradrachme de la collection de Luynes sur lequel les têtes adossées de Pallas et d'Héraclès en contremarque reproduisent fidèlement les types du droit et du revers d'un

Digitized by Google

petit-bronze de Pergame (Mysie) du même module. Sur d'autres monnaies de Sinope on voit les contremarques adossées de Pallas et de Hélios, de Zeus et de Hélios; il manque à cette curieuse série d'associations binaires de divinités les deux combinaisons Zeus et Héraclès, Zeus et Pallas.

Il reste à dire quelques mots sur les contremarques que l'on est convenu de dénommer signes incus, c'est-à-dire travaillés en creux, *incusa* (à ne pas confondre avec *incussa*, frappés à fond). Sans disserter sur le plus ou moins de propriété de ce terme, il suffit de rappeler que les contremarques incuses sont produites par un poinçon taillé à arêtes vives, sans épargne et sans gravure interne, à la manière de nos caractères d'imprimerie. Sous la frappe, l'empreinte est découpée nettement en creux dans le métal et présente la simple silhouette du sujet gravé; telles sont les têtes d'aigle sur des moyens-bronzes hispaniques et les lettres **REC** sur ceux de l'île de Cossura.

Voici les termes qui correspondent au mot contremarque dans les principales langues étrangères et que l'on peut rencontrer dans les publications numismatiques. Allemand : *contrestempel*, *gegenstempel*, *nebenstempel*, *stempelzeichen*; anglais : *countermark*; arabe : *tobé*; danois : *modmérke*; espagnol : *contramarca*; grec : ἐγκοπή (*moderne*, signe incus), παράκομμα, παράσημον, ὑστερόσημον (*moderne*), χαρακτήρ; hollandais : *contramerk*, *tegenmerk*; hongrois : *ellenjegy*; italien : *contrammarca*, *contromarca*; latin : *nota*, *signum*; norwégien : *modmerke*; polonais : *znaczek*, *numer marka*; portugais : *carimbo* (signe figuré) *contramarca* (signe numérique de valeur); roumain : *marcă*, *semnŭ*; russe : *vtoroe kleimo*; suédois : *cimarke*, *citecken*, *kontramark*; turc : *ikindji damghā*, *nichān*. Toutefois les anciens termes latins et grecs n'ont pas une signification

strictement spéciale et peuvent prendre des acceptions diverses entre lesquelles le choix est quelquefois embarrassant. C'est ainsi que le mot χαρακτήρ a donné lieu à une docte controverse entre H.K.E. de Köhler[1] et Raoul-Rochette[2]; il s'agissait d'un passage de Polyen[3] dans lequel le savant pétersbourgeois prétendait que les mots ἄλλον χαρακτῆρα signifient ce que nous nommons contremarque et qu'ils avaient pour effet de doubler la valeur que le roi Leucon voulait donner à la monnaie courante, tandis que l'archéologue français les interprétait au sens de nouvelle empreinte, de type différent, par refrappe totale. Pareille obscurité règne dans un passage d'Aristote[4], relatif aux expédients fiscaux de Denys de Syracuse; pressé par les Syracusains de leur rembourser l'argent qu'il leur avait emprunté, il se fit apporter, sous peine de mort, tout l'argent en circulation. Il y mit ensuite un caractère au moyen duquel une drachme eut le cours forcé de deux drachmes. En définitive, on ne connaît aucune monnaie de Leucon ou de Denys qui puisse éclaircir le point de savoir si le mot χαρακτήρ s'appliquait, dans les écrits de Polyen et d'Aristote, à une monnaie contremarquée, refrappée ou refondue. A ce

1. Köhler, *Lettre sur plusieurs médailles de la Sarmatie d'Europe et de la Chersonèse taurique*, dans les *Nova acta Academiae scientiarum petropolitanae*, XIV, 1805, p. 118. Du même, *Remarques sur un ouvrage de M. Raoul Rochette intitulé « Antiquités gr. du Bosph. Cimm »*, 1823; cf. *Sérapis*, I, 1823, p. 122.

2. Raoul-Rochette, *Antiq. gr. du Bosph. Cimm*, 1822, p. 71.

3. Polyen, *Stratag.*, VI, ix, 1 : Λεύκων χρημάτων δεόμενος ἐκήρυξεν ὅτι μέλλοι κόπτειν ἄλλο νόμισμα καὶ δέοι προσφέρειν αὐτῷ τὸ ὑπάρχον ἑκάστῳ, ὅπως μέτακοπὲν δόκιμον γένοιτο. οἱ μὲν προσήνεγκαν ὅσον εἶχον, ὁ δὲ ἄλλον χαρακτῆρα ἐπιβαλὼν ἐπέγραψε τὸ τίμημα διπλάσιον ἑκάστῳ νομίσματι ὥστε τοῦ συλλεγέντος τὸ ἥμισυ κερδάνας οὐδένα τῶν πολιτῶν ἐζημίωσεν.

4. Aristote, *Oecon.* II, ii, 20 : οὐκ εὐπορῶν δὲ ἀργυρίου νόμισμα (Διονύσιος) ἔκοψε καττιτέρου καὶ συναγαγὼν ἐκκλησίαν πολλὰ τοῦ κεκομμένου νομίσματος ὑπερεῖπεν.... Ἀνενεχθέντος δὲ τοῦ ἀργυρίου ἐπικόψας χαρακτῆρα ἐξέδωκε τὴν δραχμὴν δύο δυναμένην δραχμάς.

propos je rappelle qu'on ne connaît pas non plus la monnaie d'étain qu'Aristote attribue à Denys; il s'agit plutôt, peut-être, de plomb stannifère.

La monnaie est le signe public de l'échange commercial, disait avec justesse Fr. Lenormant. Je dirai à mon tour, en paraphrasant cette formule, que la contremarque est le signe public du change. Elle est née du jour où la monnaie, franchissant les limites de l'État qui l'avait fabriquée en principe pour les transactions intérieures, chercha à pénétrer et à circuler dans un État étranger où elle n'était acceptée pour ainsi dire que sous bénéfice d'inventaire et sous le contrôle d'une autorité jalouse d'affirmer son autonomie ou sa souveraineté, par la naturalisation de l'intruse; ce sont les besoins du commerce international qui ont nécessité la présence d'un signe adventice sur le signe d'échange étranger pour l'immuniser du droit de change.

L'usage de la contremarque a dû suivre de près l'origine même de l'institution monétaire; on constate en effet sa présence sur quelques rares spécimens dont l'antiquité est attestée par l'aire creuse du revers quadripartite en ailes de moulin; tel un statère en électrum de Cyzique, du ve siècle avant l'ère chrétienne, contremarqué d'un scorpion; tel encore un statère en argent de Cos, contremarqué d'un petit carré creux quadripartite en dehors de l'aire creuse hexamère du revers [1].

Parfois la contremarque reproduit le type monétaire caractéristique, non d'une cité étrangère, mais de la cité même qui a émis la pièce; on a pensé que par ce signe elle maintenait la validité d'un numéraire usé ou qu'elle en modifiait plus ou moins le cours. Il est toutefois permis de

1. *British Museum: Catalogue* (*Mysia*), p. 18, n° 1, pl. III, 20; *ibid.* (*Caria*), p. 193, n° 1, pl. XXX, 1.

Digitized by Google

croire que c'était la marque de propriété du principal sanctuaire symbolisé par ce type apposé sur les offrandes des dévots. La contremarque ΘΕΟΥ doit être interprétée de la même manière sur des grands bronzes frappés par les citoyens de Stratonicée (Carie) aux effigies de la famille de Septime Sévère [1].

A l'époque de l'empire romain, on rencontre souvent sur les monnaies de coin urbain et de coin provincial en contremarque un nom ou une tête d'empereur; dans quelques cas même le nom accompagne la tête, à la manière d'une légende autour de l'effigie correspondante. C'est alors un signe de l'adhésion et de l'allégeance manifestées à l'annonce de l'avènement de l'empereur, ou encore un mode de proclamation de quelque nouveau titre créé en son honneur. De même encore, la restauration éphémère du régime républicain à la mort de Néron fut notifiée en contremarque sur ses monnaies par la formule protocolaire du Peuple romain, S·P·Q·R. Le droit de monnayage comportait nécessairement le droit de contremarquage qui lui était inhérent et qui ne pouvait, en principe, être exercé que par l'autorité investie de droit dans les limites de ses attributions légales. En conséquence, à Rome, le bronze sénatorial était contremarqué dans les ateliers du Sénat et non ailleurs; de même, dans les cités provinciales, le Sénat local seul contremarquait le bronze qu'il avait le privilège d'ouvrer, mais non la monnaie d'empire; la monnaie d'or et d'argent était contremarquée par ordre de l'empereur ou, en son nom, par ordre des gouverneurs dans leurs provinces respectives. Quant aux petits signes incus, ce sont le plus souvent des marques récognitives de simples particuliers, de banquiers, d'essayeurs sans caractère officiel.

1. R. Mowat, *Martelage et abrasion des monnaies sous l'empire romain; leurs contremarques* (extr. de *Rev. num.*, 1901, p. 468).

Telles sont les principales catégories dans lesquelles on peut classer les monnaies contremarquées, suivant qu'elles sont d'ordre économique, politique ou commercial.

On ne s'étonnera pas de la multiplicité et de la diversité illimitée des contremarques pour peu que l'on tienne compte du nombre considérable de petites cités autonomes, qui jouissaient de toutes les prérogatives monétaires et dont les ateliers se contremarquaient les uns les autres en vertu de conventions qui ont peut-être laissé leur trace sur les monnaies portant en légende le mot OMONOIA. Dans la seule collection Waddington qui comprenait 7175 monnaies d'Asie Mineure, j'en ai relevé 184, c'est-à-dire environ $\frac{1}{40}$ du chiffre total, qui étaient contremarquées et j'y ai distingué près de 90 contremarques différentes. Cette indication suffit, à défaut de documents statistiques, pour donner une idée de la part qu'il faut leur faire dans les études numismatiques ; il serait facile d'arriver à une approximation plus précise en opérant sur des nombres plus considérables, à l'aide, par exemple, des vingt-quatre volumes de catalogues du British Museum actuellement parus.

Il serait intéressant de suivre dans un recueil spécial les applications du contremarquage à travers tout le domaine monétaire, depuis le tourniquet tétraskèle de Lycie empreint sur les sicles de Darius Ier jusqu'à la fleur de lis des sous tapés de Louis XV, qu'il s'agisse de monnaies gauloises ou hispaniques, de coloniales gallo-romaines ou hispano-romaines, d'autonomes grecques, d'impériales romaines, de sassanides et de byzantines contremarquées par les Arabes au nom d'Allah, de segments de piastres espagnoles cisaillées dans quelque république du Nouveau-Monde, de florins néerlandais poinçonnés par un sultan malais, de thalers timbrés par pes marchands chinois. Ce n'est pas que dans ces vastes

séries il n'y ait toutefois de longues périodes d'interruption, par exemple, pendant toute la durée du moyen âge européen.

On a prétendu que la monnaie d'or échappait à la tare du contremarquage, soit à cause de la pureté du métal, soit comme privilège de monnaie royale ou impériale. C'est un préjugé erroné. A la vérité, les contremarques sont très rares sur les monnaies grecques en or; en voici cependant deux spécimens qu'on peut voir au British Museum : 1° un statère de Cyzique en électrum, d'époque archaïque, orné d'un thon entre deux bandelettes et contremarqué d'un scorpion dans l'aire carrée incuse du revers; 2° un pentadrachme de Ptolémée I[er] Soter, en or, poinçonné de la lettre Δ, en contremarque ronde, à droite de l'aigle du revers[1].

Dans le monnayage romain de l'or, je ne connais pas de contremarques proprement dites, mais seulement des signes incus, par exemple un trident sur un aureus d'Auguste et un S sur un de Vespasien.

Quant au monnayage de l'argent, les signes incus sont très fréquents sur les deniers de la République, ainsi que la



Denier d'Auguste contremarqué.



Denier de Galba contremarqué.

contremarque au nom de Vespasien. A titre de rareté, je cite la seule autre contremarque épigraphique que j'ai rencontrée : sur un denier de Galba[2] étiqueté 3642 au Cabinet des médailles, on distingue dans un encadrement rectangu-

1. *British Museum ; Catalogue of the Greek coins ; Mysia*, p. 18, n. 1, pl. III, 20; *ibid., The Ptolemies*, p. 10, n. 89, pl. II, 6.
2. R. Mowat, *Le monnayage de Clodius Macer* (Soc. num. ital., *Omaggio la congr. intern. di sc. stor.* Milano, 1902, p. 199, pl. VII, 28).

laire de 2^{mm} sur 8^{mm} les lettres L M qui me paraissent être les débris du nom de [C]L(odius) M(acer). Je signale enfin, sur un denier du monétaire Mescinius Rufus, orné du portrait d'Auguste vu de face, une contremarque carrée de 2^{mm} contenant un fleuron à quatre pétales disposés suivant les diagonales et alternant avec quatre points globuleux ; cet intéressant spécimen, que j'ai vu chez MM. Rollin et Feuardent, est passé dans la collection de M. Fr. Gnecchi.

Le P. Louis Jobert, vers la fin du XVIIe siècle, signala le premier avec une certaine insistance les contremarques à la sollicitude des savants ; il vaut la peine de reproduire ses paroles parce qu'elles nous font connaître, dans un langage naïf et charmant, ce que j'oserais appeler l'état d'âme des numismates de son temps [1].

« Il ne faut pas oublier de parler ici des contre-marques que les jeunes Curieux pourroient prendre pour des disgraces arrivées aux Médailles dont elles entament le champ, quelquefois du côté de la tête, d'autres fois du côté du revers, particuliérement dans le grand et le moyen bronze ; assez semblables à ces marques, qui se voyent sur nos sols que le peuple nomme *Tappéz*, à cause que l'impression du coup qu'ils ont reçû, quand on leur a fait cette marque, y est demeurée. Cependant ce sont des beautéz pour les Sçavans, qui recherchent ces sortes de Médailles, où ils reconnoissent le changement de prix dans la Monnoye, indiqué par ces contremarques. Le malheur est que les Antiquaires ne conviennent pas de la signification des caractéres, qui forment souvent ces contremarques. »

Peu après, Claude de Boze [2] et Mahudel [3] entreprirent

1. L. Jobert, *La science des médailles*, éd. 1715, I, 260 ; éd. 1739, I, 342.
2. Cl. de Boze, *Lettre à M. Bimard de la Bastie*, dans la 2e éd. de *La science des médailles*, 1739, II, p. 349-356.
3. Mahudel, *Observations sur les contremarques des médailles antiques avec quelques conjectures sur leur usage*, dans *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, XIV, 1743, p. 132-146.

Digitized by Google

de défricher le champ des investigations entr'ouvert par le P. Jobert et consignèrent dans leurs écrits quelques observations utiles à consulter, mais simplement élémentaires.

Eckhel s'est borné à résumer les travaux de ses devanciers sans rien y ajouter de son propre fonds.

Mionnet a décrit soigneusement, mais sans commentaires, les contremarques des monnaies qu'il a eu à enregistrer dans son recueil.

Après lui, cette étude tomba dans le silence et dans l'indifférence générale. Cela est tellement vrai qu'on n'y trouve aucune allusion dans les écrits d'Adr. de Longpérier, le numismate universel, dont la plume n'a pas laissé échapper une seule fois le mot contremarque[2], si surprenant que cela soit. Pourtant il paraît qu'un jour il répondit verbalement à une demande de consultation du duc de Luynes; on ne le sait que par une note de ce dernier[3], laquelle n'émanant pas directement de la main de Longpérier n'a pas été recueillie par l'éditeur de ses *Œuvres*.

C'est à F. de Saulcy que revient le mérite d'avoir mis en honneur l'étude méthodique des contremarques par ses publications répétées, et ce, malgré la sourde hostilité de son ancien ami qui n'était un mystère pour personne. La publication de son mémoire « Les contremarques monétaires à l'époque du Haut-Empire », commencée dans la *Revue*

1. Eckhel, *Doctrina numorum*, I, p. CVII.

2. Il fut néanmoins obligé d'en décrire quand il entreprit la rédaction du catalogue de la collection Magnoncour qui renfermait un grand nombre de pièces contremarquées, notamment les numéros 27, 66-71, 75, 87-98, 109-114; cette exception n'infirme donc pas mon assertion.

3. Duc de Luynes, *Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie*, p. 5: « M. de Longpérier a découvert avec beaucoup de sagacité qu'une contremarque carrée assez commune sur les monnaies de Cilicie représente presque constamment la vache Io avec son nom. » — Depuis lors on a reconnu dans les soi-disant lettres IΩ deux caractères araméens qui semblent être les initiales du nom de la ville d'Issus (Barclay Head, *Coins of Lydia and Persia*, p. 48. Babelon, *Catal. des monn. gr. de la Bibl. nat. Perses Achéménides*, p. XXXI).

Digitized by Google

numismatique, 1869, p. 300-315, 385-402, fut brusquement interrompue sous prétexte que la planche qui accompagnait le manuscrit avait été égarée ; l'auteur y a fait allusion en tête de l'article reconstitué sous le titre « Recherches sur les monnaies romaines contremarquées » qu'il publia dans le *Journal des Savants*, 1879, p. 705, et je tiens de sa bouche qu'il ne croyait pas à la sincérité du motif allégué pour la disparition de sa planche. Je suppose au contraire que Longpérier l'avait imaginé par égard pour son collaborateur dont il ne partageait pas les idées sur les monnaies contremarquées et dont il ne voulait pas lui refuser ouvertement d'être l'éditeur.

Je ne saurais mieux terminer cet avant-propos qu'en rappelant l'excellent article de M. Arthur Engel [1] avec lequel je suis heureux de me trouver en complète communion d'idées sur tous les points qu'il a traités.

La collection de monnaies contremarquées que j'entreprends de décrire ci-après est répartie en deux séries, celle des métaux précieux (or, électrum, argent), 51 pièces, et celle des bas métaux (cuivre, bronze, plomb), 574 pièces ; total : 625 pièces.

Je ne mentionne que pour ordre l'électrum et le plomb qui ne sont ici représentés par aucun spécimen.

1. *Revue numismatique*, 3e sér., V, 1887, p. 382-401, pl. XI, article : *Notes sur quelques contremarques antiques et sur certaines particularités numismatiques.*

SÉRIE DE L'OR ET DE L'ARGENT

ITALIE

1. *Rome*. C·ANNI·T·F·T·N· PROCOS·EX·S·C ; buste diadémé, drapé, de la déesse Anna Pérenna, à droite ; devant elle, une balance ; derrière, un caducée ailé ; sous la tranche du cou, F. Sur le cou, contremarque ronde de 2 mm partagée en quatre secteurs par une croisette. En signes incus : sur la tempe R, sur la joue V, devant le menton V et II. *Pl. XI, 2.*

R̸. L·FABI·L·F·[HISP] ; Victoire palmigère dans un quadrige au galop, à droite ; au-dessus, Q. En signes incus : sur le dos du premier cheval C, sous ses pieds de devant un autre C tourné en sens inverse. — Diamètre, 18 mm ; poids, 3·75. Denier.

2. *Rome*. [CÆICIA] ; tête de Cérès couronnée d'épis, à gauche ; derrière, A. Sur la légende, contremarque rectangulaire encadrant les monogrammes MP·VES *imp(erator) Ves(pasianus)* ; hauteur, 2 ; largeur, 7. *Pl. XI, 5.*

R̸. L·CASSI ; attelage de deux bœufs de labour, à gauche ; au-dessus, X suivi d'un point. — D. 17 ; P. 3·3. Denier.

Voir la même contremarque sur d'autres deniers, nos 7 et 8 ci-dessous, et une analogue sur des néo-cistophores ou cistophores à légendes latines signalés au n° 25. Elle existe au Cabinet des médailles, dans la collection d'Ailly, sur des deniers de Marc Antoine (*leg. III*), de M. Cipius, de Cn. Blasio, de P. Hypsæus, de P. Hostilius Saserna, d'Auguste (*taureau*), et dans l'ancien fonds, sur d'autres de Marc

Digitized by Google

Antoine (*leg. VIII*), de P. Servilius Rullus et de Cn. Plancius ; à propos de ce dernier, étiqueté 2233 et provenant de la collection Pellerin, rappelons que la contremarque avait été fautivement déchiffrée ΛB·AES à l'époque du célèbre numismate, telle qu'elle est gravée dans son *Second Supplément aux six volumes de Recueils des médailles de rois, de villes*, etc., 1766, p. 68, pl. III, 11.

Tous ces deniers ont vraisemblablement été contremarqués à Antioche de Syrie ; voir ci-dessous la note du nº 25.

3. *Rome*. [CAESAR I]MPER ; tête laurée de Jules César, à droite. Sur la mâchoire, en signe incus, E.

℞. [M·METTIVS] ; Vénus nicéphore debout, à gauche, accoudée à un bouclier posé sur un globe terrestre et tenant dans la main gauche un long sceptre ; sous le bras droit, C. Sur le haut du bouclier, en signe incus, E. — D. 20 ; P. 3·85. Pièce défectueuse par suite de l'excentricité du coin de l'effigie. Denier.

4. *Rome*. CAESAR IM[P] M ; tête laurée de Jules César, à droite ; derrière, un croissant. Sur la mâchoire, en signe incus, un *epsilon* de forme lunaire, Є au-dessous d'un V.

Pl. XI, 3.

℞. L·AEMILIVS BVCA ; Vénus nicéphore debout, à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Sur l'abdomen, en signe incus, un croissant répété au sommet du sceptre. — D. 18 ; P. 3·7. Pièce défectueuse par suite de l'excentricité des coins de droit et de revers. Denier.

Le même signe incus, qui est peut-être un croissant pointé, a été signalé sur un denier de Marc Antoine par Taillebois (*Rev. num.*, 1888, p. 534).

5. *Rome*. [PE]TILLIVS [CAPITOLINVS] ; aigle éployé serrant un foudre, tête à droite. Sur la marge, en dehors du

Digitized by

grènetis, les signes incus IIS, sigles habituelles du mot *sestertius*. *Pl. XI, 14.*

℟. S[F]; temple hexastyle avec fronton orné de statues. Sur le chapiteau de la troisième colonne, en signe incus, X, sigle du *denarius*. — D. de 15 à 17 ; P. 3·72. Pièce défectueuse par suite de l'excentricité des coins du droit et du revers. Denier.

6. *Rome.* Q RVSTIVS FORTVNÆ ANTIAT ; bustes accolés, à droite, de la Fortuna Victrix, casquée, et de la Fortuna Felix, diadémée, sur une base ornée de deux têtes de bélier. Devant les bustes, en signes incus, Q F. *Pl. XI, 1.*

℟. CAE[SARI AVGV]STO EX·S·C ; autel portant l'inscription FOR·RE. — D. 17 ; P. 3·75. Denier.

7. *Rome.* Tête casquée de la déesse Roma, à droite. Derrière elle, en contremarque rectangulaire, les monogrammes MP·VES ; h. 2 ; l. 7. *Pl. XI, 4.*

℟. C·SCR ROMA ; les Dioscures Castor et Pollux galopant à droite, la lance en arrêt. — D. 18 ; P. 3·35. Denier. La contremarque est pareille à celle des n°s 2 *supra* et 8 *infra*.

8. *Rome.* AVGVSTVS DIVI·F ; tête laurée d'Auguste, à droite ; derrière elle, en contremarque rectangulaire, les monogrammes MP·VES ; sur la joue, en signe incus, un croissant ; h. 2 ; l. 7.

℟. [C·C]AES [AVGVS·F] ; Caïus César à cheval, galopant à droite ; derrière lui, aigle légionnaire entre deux enseignes de cohorte. — D. 18 ; P. 3·3. Denier. La contremarque est pareille à celle des n°s 2 et 7, *supra*.

9. *Rome.* AVGVSTVS DIVI·F ; tête laurée d'Auguste, à droite. Sous le menton, en signe incus, un petit trident dirigé de droite à gauche ; h. 2 ; l. 1. *Pl. XI, 6.*

Digitized by Google

℞. C·CAES AVGVS·F; Caius César à cheval, galopant à droite; derrière lui, aigle légionnaire entre deux enseignes de cohorte. — D. 20; P. 7·75. Aureus, provenant de la grande trouvaille d'environ 1200 monnaies d'or du Haut-Empire avec 97 pièces d'argenterie ciselée, faite à Boscoreale le 13 avril 1895.

Le même signe incus a été signalé sur un denier de T. Carisius par Em. Taillebois (*Rev. num.*, 3e se, VI, 1888, p. 534). Voir aussi Roger Vallentin, *Contremarque sur un aureus de Vespasien* : IMP·CAESAR VESPASIANVS AVG·TR·P. — VICTORIA AVGVSTI. Victoire à gauche; un S de 2 millimètres a été nettement gravé entre la tête et le grènetis, à hauteur de la bouche (*Rev. belge de numism.*, XLVI, 1890, p. 312).

SARMATIE

10. *Olbiopolis.* Tête laurée d'Apollon, à droite. Sur la gorge, en contremarque ronde de 6mm, une tête virile, jeune, casquée, à droite; sur la nuque et le bas de la tête, autre contremarque ronde de 6mm empiétant sur la précédente et représentant une tête de Hélios radié, de face. *Pl. XI, 15.*
℞. OΛBIO; lyre. — D. 17; P. 2·72. Tétrobole.

11. *Olbiopolis.* Tête d'Artémis, coiffée en chignon, à droite. Sur la mâchoire et le cou, en contremarque ronde de 6mm, une tête virile, jeune, casquée, à droite, pareille à celle du no précédent. *Pl. XI, 16.*
℞. OΛBIOΠO..; arc attaché à un carquois. — D. 13; P. 1·30. Diobole.

Digitized by

MACÉDOINE [1]

12. *Empire d'Alexandre le Grand; Alabanda* (*Carie*). Tête de Héraclès jeune, coiffé de la peau du lion néméen, à droite. Devant la bouche et la pointe du nez, contremarque ronde de 6^{mm} représentant la tête tourelée de Cybèle, à droite, avec deux longues boucles retombantes, type d'un tétradrachme de Smyrne (Ionie). *Pl. XI, 26.*

℟. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ; Zeus aétophore assis sur un trône, à gauche; sous le siège, le monogramme ℞; devant le dieu, petit Pégase volant, à gauche. — D. 31; P. 16·45. Tétradrachme attribué à Alabanda (Carie), par L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand*, pl. XVI, 1148.

On voit la même tête tourelée en contremarque sur d'autres tétradrachmes portant le même symbole pégaséen avec lettres ou monogrammes variés sous le siège; au Cabinet de France, n. 831, devant le front d'Héraclès; n. 842, sur la mâchoire (Mionnet, I, p. 524, n. 191); au British Museum, devant le nez; sur un exemplaire dont je possède le moulage, au sommet de la tête. Il semble donc qu'elle affecte non pas indistinctement des tétradrachmes quelconques, mais seulement ceux d'Alabanda, tandis que l'ancre contremarque ceux d'Aspendus, de Philomelium, de Sillyum.

La tête tourelée de Cybèle figure en symbole sur un cistophore de Smyrne décrit par Borrell, dans *Num. Chron.*, VII, p. 70, et sur des tétradrachmes d'Alexandre et de Lysimaque (L. Müller, *Lysimachus*, p. 79).

1. Les monnaies d'Alexandre III de Macédoine, quoique frappées dans une foule d'ateliers de son vaste empire, la plupart en dehors des limites de la Macédoine, sont cependant inséparables par l'uniformité de leurs types et ne sauraient sans inconvénient être réparties sous les rubriques respectives de leur pays d'origine; force est donc de considérer fictivement ceux-ci comme une extension temporaire de la patrie de l'incomparable conquérant.

Digitized by Google

13. *Empire d'Alexandre le Grand ; Aspendus (Pamphylie)*. Autre. Sur l'oreille de Héraclès, en contremarque ovale, une ancre renversée ; h. 7 ; l. 4. *Pl. XI, 27.*

R'. Devant Zeus, les lettres ΑΣ, initiales d'Aspendus ; au-dessous, les lettres numérales ΚΓ (23e année). — D. 29 ; P. 16·22. Tétradrachme. L. Müller, *Num. d'Al.*, pl. XVII, 1215. Au Cabinet de France, n. 856, un exemplaire contremarqué de même (Mionnet, I, p. 522, n. 166).

Il n'est point certain que l'ancre soit exclusivement la contremarque d'un roi séleucide ; c'est peut-être ici plutôt le symbole parlant d'Ancyre (Galatie), ἄγκυρα.

14. *Empire d'Alexandre ; Aspendus.* Autre.

R'. Mêmes initiales d'Aspendus ΑΣ et même date ΚΓ. Sur la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, en contremarque ovale, une ancre renversée ; h. 8 ; l. 5. — D. 26 ; P. 15·99. Tétradrachme.

15. *Empire d'Alexandre ; Philomelium (Phrygie)*. Autre. Sur l'oreille d'Héraclès, en contremarque ovale, une ancre renversée ; h. 7 ; l. 4.

R'. Sous le siège de Zeus, la lettre Φ, initiale de Philomelium ; devant le dieu, les lettres numérales ΚΒ (22e année). — D. 29 ; P. 16·35. Tétradrachme. Müller, *Num. d'Al.*, pl. XVII, 1190. Cf. Cab. de France, n. 865.

16. *Empire d'Alexandre ; ville incertaine d'Asie Mineure.* Tête de Héraclès jeune, coiffé de la peau du lion néméen, à droite. Sur l'oreille, en contremarque ronde de 6mm, les lettres ΒΥ au-dessus d'une galère à droite. *Pl. XI, 11.*

R'. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus aétophore assis sur un trône, à gauche ; devant lui, le monogramme [monogramme]. — D. 18 ; P. 3·60. Drachme. Müller, *Num. d'Al.*, pl. XVII, 1263.

La contremarque signifie clairement qu'elle est de Byzance (Thrace) dont elle reproduit le type monétaire.

Une variante de cette contremarque se fait remarquer sur une drachme d'Alexandre donnée au Cabinet des médailles par Waddington, la modification consiste en ce que les lettres qui surmontent la galère sont, non pas BY, mais √ΓY.

Une autre drachme d'Alexandre, au Cabinet de Berlin, montre le même type de galère en contremarque avec la variante épigraphique ΓVY.

Le rapprochement de ces deux pièces avec l'exemplaire inédit que je publie prouve matériellement que le caractère qui a la forme d'un *pi* armé d'un crochet sur l'une ou l'autre haste n'est autre chose que le signe du *bèta* dans l'ancien alphabet dorien usité dans le monnayage autonome de Byzance sur des petits bronzes qui ont au revers un trident avec la légende √ΓY. Pellerin donnait ceux-ci à Pylos (Messénie), tandis que Cousinéry les attribuait à Calchedon (Bithynie) qui aurait, suivant lui, porté auparavant le nom imaginaire de Pythopolis, opinion partagée encore en 1837 par Mionnet. Mais dès 1804, Sestini avait eu le mérite de les restituer formellement à Byzance, « faro osservare che un tel nesso (√ΓY) sta per BY per crederle di Bizzancio »; dix ans plus tard il renouvelait sa protestation avec plus de précision : « molti sono di sentimento che sistatte medaglie debbano riferirsi a Pitopoli, città favolosa, situate nelle vicinanze di Nicea ; e chi non ci dice che la lettera Γ con una codetta alla prima asta pronunziarsi per B, e in veu di attribuire queste medaglie ad una tal citta dovrebbero essere restituite a Bizzancio, città celebre ».

Il est surprenant que Pinder lui prête un langage absolument contraire et se soit ainsi arrogé indûment le mérite de sa découverte sans que personne, pas plus Waddington que Friedländer, ait eu l'idée de remonter à la source et de signaler la fausseté de l'assertion de Pinder. J'ai pensé qu'il valait la peine de remettre les choses au

Digitized

point. Il va de soi que Waddington, faute de se renseigner, était également mal fondé quand il se figurait être le premier à établir que le *pi* crochu est l'équivalent du *bèta*. Ceci soit dit pour venger l'œuvre de Sestini que Waddington affectait de traiter avec dédain, parce qu'il avait complaisamment accueilli un méchant commérage que Cavedoni, son collaborateur dans la publication des *Œuvres* de Borghesi, avait mis sur le compte de Mezzofanti, personnage d'ailleurs inconnu [1], « un quarant anni addietro il sommo Mezzofanti mi diceva che la riputazione del Sestini sarebbesi di motto scemata. Coll' andar del tempo, e la sua predizione si va di di in di verificando ».

On verra plus loin, au paragraphe 49, sur des tétradrachmes ptolémaïques, d'autres types de contremarques frappées par les Byzantins dans une période de détresse financière sur des monnaies étrangères.

17. *Empire d'Alexandre ; ville indéterminée*. Autre. Sur la tempe et l'oreille d'Héraclès, en contremarque ronde de 6 mm, la lettre K devant l'effigie de Déméter voilée et couronnée d'épis, à droite ; sur le cou de Héraclès, en contremarque rectangulaire, KAΛ ; un trou sur la troisième lettre ; h. 4 ; l. 8. *Pl. XI, 12.*

℞. Fruste ; la destruction du type et des symboles qui l'accompagnaient rend impossible la localisation de l'atelier. — D. 18 ; P. 3·87. Drachme ; acquise chez MM. Rollin et Feuardent.

1. Waddington, *La lettre B sur les monnaies de Byzance*, dans ses *Mélanges de numismatique*, 2e sér., 1867, p. 73-76, fig. Pellerin, *Second Supplément*, etc., p. 153, pl. X, 54. Pinder, dans les *Annali del Istituto archeologico*, VI, 1834, p. 308. Friedländer, *Uebergeprägte antike Münzen*, dans *Zeitschr. f. Numism.*, IV, 1877, p. 340. Sestini, *Lettere e dissertazione*, VI, 1804, *Museo Knobeldorfiano*, p. 18 ; cf. p. 86 ; *Descrizione del museo Hederrariano*, 2e parte, 1818, p. 74. Cavedoni, *Osserv. sopra alcune antiche monete byzantine*, p. 28, dans *Opuscol. relig. letter. e moral.*, 1857, Modena.

Les deux contremarques associées appartiennent indubitablement à Callatis ou Callatia (Mœsie Inférieure) ; ces deux formes orthographiques se rencontrent. C'est vraisemblablement l'exemplaire de la collection Wiczay venue s'intercaler dans les cartons de MM. Rollin et Feuardent en 1836 (sauf la portion prélevée par le Cabinet des médailles), exemplaire publié par Sestini, *Descrizione del museo Hedervariano, parte europea*, 1830, p. 22 ; mais il était inconnu à P. Caronni qui rédigea en 1814, au nom de Wiczay, le *Musei Hedervariani in Hungaria numos*, etc. Deux autres exemplaires avec les mêmes contremarques ont été publiés, l'un par Sestini, *Lettere e dissert. num.*, VI, 1804, p. 14, l'autre par Friedländer dans *Zeitschrift f. Numism.*, IV, 1877, p. 340.

Les contremarques frappées par Callatia sur les drachmes d'Alexandre III précitées se rencontrent aussi sur des tétradrachmes du même aux Cabinets de Paris et de Vienne et sur un tétradrachme de Séleucus Ier, au Cabinet de Paris, avec un agrandissement proportionnel au module, la ronde prenant pour diamètre 8^{mm}, la rectangulaire pour hauteur 5^{mm}, pour largeur 10^{mm}. Cette remarque doit même être généralisée ; elle se vérifie notamment sur les monnaies de Sinope et de Sidé, drachmes et tétradrachmes.

THESSALIE

18. *Confédération thessalienne siégeant à Larissa ?* Tête laurée de Zeus, à droite. Devant la bouche et le nez, en contremarque rectangulaire, un épi dressé ; h. 6 ; l. 4.

Pl. XI, 13.

℞. ΘΕΣΣΑ ΛΩΝ ΠΥΘΙΩΝ ΚΛΕΟΜΑΧΙΔ, légende carrée ; Pallas Itonia, à droite ; sur la marge, à droite, un trépied. — D. 21 ; P. 6·10. Didrachme.

Deux autres exemplaires avec la même contremarque, mais avec des noms de magistrats différents, au Cabinet des médailles, nos 24, 25. Mionnet, *Desc.*, p. 2, nos 9 et 16.

ACARNANIE

19. *Argos.* Tête casquée de Pallas, à gauche ; derrière le cou, ΔI. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 5 mm, un astre à huit rayons. *Pl. XI, 19.*

℞. Pégase volant à gauche ; sous le ventre, A, initiale d'Argos. — D. 21 ; P. 7·97. Statère.

ATTIQUE

20. *Athènes.* Tête casquée d'Athéna Parthénos, à droite, de style archaïque raffiné, à l'œil de face. Sur la joue, en signe incus, un caducée ; h. 4 ; l. 2. *Pl. XI, 22.*

℞. AΘE dans un carré creux ; chouette, à droite, tournant la tête en face ; derrière, bouton d'olive feuillagé. Devant les pattes, en contremarque carrée de 3 mm, chouette de même type, avec le bouton d'olive en arrière dans l'angle. Au-dessus, autre contremarque carrée de 2 mm, superficiellement imprimée et confuse. — D. 24 ; E. 7 ; P. 16·1. Tétradrachme ; coup de ciseau sur la chouette. *Pl. XI, 23.*

La répétition du type dans la contremarque indique que le poinçonnage a été effectué à Athènes même.

EUBÉE (ILE)

21. *Chalcis.* Tête féminine, à droite, parée d'un collier et de pendants d'oreilles. Sur le cou, en contremarque ronde de 5 mm, trois lettres, I + N, disposées verticalement à gauche, au-dessus, à droite d'une lyre trichorde ; ce sont les initiales de Ἴχναι, Ichnæ (Macédoine). *Pl. XI, 18.*

℞. [XAΛ], aigle éployé tournant la tête à droite et dévorant un serpent tenu dans ses serres; à gauche, un monogramme, ⊢⊣. — D. 15; P. 3·55. Drachme, provenant de l'ancienne collection Th. Prowe, *Catalogue*, 1904, n. 728.

Cette pièce a été savamment commentée dans la *Revue numismatique*, 4e se, IX, 1905, p. 388-396, par M. Babelon qui conclut que la contremarque a dû être frappée par les Ichnéens au cours de la lutte de la ligue olynthienne dont ils faisaient partie contre Philippe II de Macédoine, lutte dont le dernier épisode fut le siège et la ruine d'Olynthe en 347 ; la drachme chalcidienne serait donc devenue, par le fait de la contremarque ichnéenne, une monnaie obsidionale ou de nécessité.

ÉGINE (ILE)

22. *Égine, ville.* Tortue marine à carapace lisse. Sur le dos, en contremarque ovale, tortue marine de même type ; h. 3 ; l. 2.

℞. Carré creux divisé en cinq compartiments. — D. 17; E. 7 ; P. 12. Statère.

La répétition du type dans la contremarque indique que le poinçonnage a été effectué à Égine même.

23. *Égine, ville.* — Autre exemplaire. Sur la carapace, près du cou de la tortue, un annelet en signe incus. Audessous, contremarque rectangulaire confuse; h. 4 ; l. 3. — D. 16 ; E. 8.5 ; P. 12·3. Statère.

PAPHLAGONIE

24. *Sinope.* Tête tourelée de la nymphe Sinopè, à gauche. Sur la partie postérieure de la tête, en contremarque ronde de 8 mm : buste de Hélios, de face, drapé, la tête entourée de rayons alternant avec les lettres ΣΙΝΩΠΕΩΝ indiquant que le contremarquage a été exécuté à Sinope même. *Pl. XI, 9.*

℞. [Σ I]NΩ et au-dessous le monogramme B; Poseidon assis sur un trône, à g., tenant un dauphin sur la main droite étendue et un trident dans la gauche. Sur les genoux du dieu, en contremarque ronde de 8 mm faisant saillie par *repoussée* à l'opposite de la contremarque du droit, tête laurée de Zeus, à gauche. — D. 19; P. 6·85. Didr. *Pl. XI, 10.*

Deux exemplaires, pareillement contremarqués, au Cabinet des médailles, l'un n. 174, avec le même monogramme, de la collection Cadalvène depuis 1845, l'autre, n. 175, avec le monogramme ₰, de la coll. Allier de Hauteroche depuis 1829; auparavant, de la coll. d'Ennery.

Grivaud, *Catalogue des médailles du cabinet de M. d'Ennery, écuyer*, 1788, p. 85, n. 198 : au revers, contremarque en relief qui représente la tête de Neptune ou de Jupiter; tête parfaitement bien faite et qui, par son relief sur une autre contremarque, ajoute encore un mérite de singularité à cette duplicité de contremarques dont les curieux en médailles connaîtront tout le prix.

Sestini, *Lett. e diss. contin.*, VII, p. 39, n. 21, remarque que le culte de Hélios et de Zeus était non seulement pratiqué à Sinope mais dans d'autres villes de la Paphlagonie et du Pont; la tête solaire est le type adopté par les rois de Pont, originaires de Perse et adorateurs du soleil et de la lune. Waddington, Babelon et Reinach, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, p. 192, pl. XXV, 33: « la tête de Hélios paraît être le symbole du protectorat rhodien ». Six, dans *Numism. Chron.*, V, 1805, p. 17, pense que le revers représente Poseidon Heliconios.

25. *Sinope.* Tête tourelée de la nymphe Sinopè, à gauche, dans un cordon de perles espacées. Au-dessous, sur le cordon, en contremarque ronde de 5 mm, laissant apparaître trois perles du grènetis et représentant une tête de Hermès pétasé, à droite. *Pl. XI, 17.*

℞. ΣΙΝΩ; aigle éployé, de face, la tête à gauche; dans le champ, à gauche, grappe de raisin, à droite, Ι. — D. 14; P. 1·70. Triobole, provenant de l'ancienne collection Th. Prowe, *Catalogue*, 1904, n. 1179; variété de la pièce de la collection Six ayant au revers le monogramme ⋈ et portant la même contremarque. *Num. Chron.*, 3e sér., V, 1885, p. 43, n. 111.

La contremarque reproduit en miniature la tête de Hermès qui constitue non seulement le droit d'un diobole de Sinope ayant pour revers le même aigle éployé héraldiquement, mais aussi le droit d'un petit bronze ayant pour revers la légende ΣΙΝΩΠΗΣ avec une corne d'abondance entre les bonnets des Dioscures (Mionnet, II, p. 402, n. 98).

Ces trioboles paraissent donc avoir été contremarqués à Sinope même, dans le sanctuaire de Hermès auquel ils avaient été consacrés; c'est la marque de propriété du dieu.

IONIE

26. *Éphèse.* IMP·CAESAR; tête nue d'Auguste, à gauche. Devant, en contremarque rectangulaire, deux groupes de lettres avec ligatures, IMP VESP, *imp(erator) Vesp(asianus)*; h. 3; l. 10. *Pl. XI, 20.*

℞. AVGVSTVS en deux parties séparées par une gerbe de six épis liés. — D. 25; P. 11·15. Didrachme néo-cistophore du pied monétaire éginétique, équivalant à trois deniers romains.

C'est une variété du type décrit par Cohen, *Desc.*, I, p. 67, n. 32, avec un lituus devant la tête tournée à droite. On n'en connaît qu'un autre exemplaire de l'ancienne collection J. Sabatier, *Iconographie d'une collection choisie de 5.000 médailles*, St-Pétersbourg, 1847-1860, *méd. imp.*, pl. suppl. I, 24 : cette pièce n'a pas de contremarque, et

le dessin montre à sa place, devant l'effigie, un lituus qui, sur notre exemplaire, a disparu sous la contremarque. Cf. *Catalogue de la collection J. Sabatier*, 1852 (éd. St-Pétersbourg), p. 68, n. 778, et 1853 (éd. Londres), n. 223 ; Pinder, *Ueber die Cistophoren*, p. 581, n. 13.

D'autres cistophores à légendes latines ont été contremarqués au nom de Vespasien. Cavedoni en cite un de Marc Antoine contremarqué de trois monogrammes, MPVESAV *imp(erator) Ves(pasianus) Au(gustus)*, et vu par lui en 1847 à Modène chez l'antiquaire Benigno Tuzzi; voir Borghesi, *Œuvres*, I, p. 211, note 3. C'est peut-être le même qui m'a été amicalement communiqué par M. Adr. Blanchet et qui porte la contremarque MP VES AVG devant les têtes conjuguées de Marc Antoine et d'Octavie, sur les quatre derniers mots de la légende M·ANTONIVS IMP·COS·DE[SIG·ITER·ET TERT]. Ch. Patin en a publié un de Claude Ier, au revers COM ASI, avec la contremarque MP·VESP en cravate sur le cou; v. *Thes. Numism.*, 1672, p. 53 ; cette contremarque est pareille à celle de notre cistophore d'Auguste. Un autre avec la contemarque MP VES AVG devant l'effigie de Claude existe au musée de saint Germain, sous le n° 3074. Dans le *Journal des Savants*, 1879, p. 736, F. de Saulcy en indique un de Claude et Agrippine avec cette même contremarque au musée de Saint-Germain où elle est inconnue.

Par là, nous connaissons maintenant trois types de contremarques vespasiennes, *imp. ves.* sur les deniers romains, *imp. vesp.* et *imp. ves. aug.* sur les cistophores. Ceux-ci n'ont pu être contremarqués que dans les pays où ils avaient cours, c'est-à-dire en Orient; le poinçonnage a donc eu lieu, pour les uns à Éphèse, atelier de la province romaine d'Asie; pour les autres à Antioche, atelier de la province de Syrie; suivant le type de la formule *imp. ves. aug.* ou simplement *imp. vesp.*

Le fait est implicitement confirmé par un texte de Tacite. En effet, la valeur légale du cistophore, trois deniers romains, s'adaptait sans difficulté à la comptabilité du service de la solde, puisque la paie journalière du légionnaire était de un denier. D'autre part, on sait que M. Licinius Mucianus, légat de Syrie, qui avait décidé Vespasien, légat de Judée, à se proclamer empereur (1er juillet 69), lui assura non seulement le concours des quatre légions qu'il commandait, mais contribua aux frais de la guerre et fit immédiatement battre monnaie à l'effigie du nouvel empereur, *apud Antiochenses aurum argentumque signatur* (*Hist.*, II, 82). Il est évident que comme complément corollaire de cette opération et pour parer au plus pressé, le numéraire existant dans les caisses de l'armée dut être contremarqué au nom de Vespasien ; les deniers qui s'y trouvaient furent donc soumis au poinçonnage aussi bien que les cistophores.

PAMPHYLIE

27. *Aspendus.* [ΕΣ]ΤFΕΔIIΥΣ ; dans un carré perlé, un frondeur ajustant sa fronde, à droite ; devant lui, une triskèle de jambes humaines tournant dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre. Entre les jambes du frondeur, en contremarque ronde de 5 mm, tête virile, jeune, casquée, à gauche, rendue presque méconnaissable par une contusion ; devant la jambe gauche, répétition de la même contremarque rendue méconnaissable par une perforation ; derrière le talon droit, en contremarque ovale cachant les deux premières lettres de la légende, un bucrane rudimentaire du type pamphylien, ♉ ; h. 4 ; l. 3 ; sur le pied extérieur de la triskèle, répétition de la même contremarque.

℞. Deux lutteurs. — D. 23 ; P. 10·76. Statère.

28. *Aspendus*. ΕΣΤϜ[ΕΔ]ΙΙΥ[Σ]; devant le frondeur, triskèle de jambes humaines tournant dans le sens des aiguilles d'une montre ; au-dessous, un épervier, à droite. Entre les jambes du frondeur, en contremarque ronde de 5 mm, une tête virile, jeune, casquée, à gauche ; derrière le bras droit, en contremarque ronde de 5 mm, sur la dernière lettre de la légende, tête de nymphe, à droite ; derrière les reins du frondeur sur les cinquième et sixième lettres, contremarque rectangulaire confuse ; h. 4 ; l. 3. — D. 22 ; P. 10·86. Statère.

29. *Aspendus*. [ΕΣΤϜΕ]ΔΙΙΥΣ ; devant le frondeur, triskèle de jambes humaines tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. Au-dessous, devant la jambe gauche du frondeur, en contremarque ronde de 3 mm 5, une autre triskèle tournant en sens inverse ; entre les jambes du frondeur, en contremarque ronde de 5 mm, bucrane ordinaire ; derrière le frondeur, en contremarque rectangulaire entamant la cuisse et couvrant les cinq premières lettres, un loup ou un chien courant à gauche sous un croissant tourné les pointes en bas ; h. 5 ; l. 6. *Pl. XI, 21.*

℞. Entre les jambes des lutteurs, ΠΟ. Sous les cuisses du lutteur de droite, en contremarque ovale, une tête virile, jeune, de face ; h. 3·5 ; l. 3. — D. 23 ; P. 10·65. Statère.

30. *Sidé*. Tête casquée de Pallas, à droite. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 10 mm, un buste d'Artémis, diadémée, drapée, pharétrée, à droite ; derrière le chignon, un petit croissant qui semble formé par deux mèches de cheveux de la déesse ; c'est peut-être la marque de Colophon (Ionie). *Pl. XI, 30.*

℞. Niké marchant à gauche ; devant elle, une grenade ; au-dessous, ΔΙΟΔ. — D. de 27 à 29 ; P. 15·9. Tétradrachme.

31. *Sidé.* Autre. Derrière le cou de Pallas, en contremarque ronde de 8^{mm}, les lettres KYΣI en deux lignes entourées d'une couronne de chêne, marque certaine de Cyzique (Mysie). *Pl. XI, 32.*

℞. Sous la grenade, ΔEI. — D. de 28 à 30 ; P. 15·42. Tétradrachme.

La couronne de chêne entourant les lettres KYΣI en deux lignes constitue le type du revers des petits bronzes cyzicènes qui ont au droit, les uns la tête de Perséphoné, les autres une tête de bœuf, à droite.

32. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 9^{mm}, les lettres ToP sous lesquelles est posé horizontalement un arc enfermé dans un étui scythique, γόρυτος, qui contourne la courbure et dont l'ouverture est tournée à droite. *Pl. XI, 29.*

℞. A K dans le champ. — D. de 26 à 30. P. 16·97. Tétradrachme.

L'arc scythique surmonté d'un nom de ville est l'emblème des ateliers cistophoriques. Les lettres ToP qui caractérisent cet exemplaire sont les initiales d'un nom nouveau dans la nomenclature monétaire, soit Torrhèbe (Lydie), soit Tortyrè, ville d'Asie citée par le seul Athénée qui n'en a pas précisé l'emplacement.

33. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 10^{mm}, la lettre A suivie de deux lettres évanouies sous lesquelles est posé un arc en un étui scythique, l'ouverture à droite, marque de l'atelier cistophorique d'Adramyteum (Mysie) ou d'Apamée (Bithynie).

℞. ΔIOΔ. — D. 30 ; P. 16·06. Tétradrachme.

34. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 10^{mm}, les lettres A ΠA, sous lesquelles est

posé horizontalement un arc en un étui scythique, l'ouverture à droite, marque de l'atelier cistophorique d'Apamée.

R. Σ͞T, monogramme des initiales ΣT du nom de magistrat. — D. 32 ; P. 16·40. Tétradrachme.

35. *Sidé.* Autre. Sur la joue de Pallas, en contremarque ronde de 6 mm, les lettres ΠΕΡ ΓΑ se lisant de bas en haut en deux lignes entre lesquelles se dresse un arc en son étui, l'ouverture en haut, marque cistophorique de Pergame (Mysie). *Pl. XI, 31.*

R. Σ͞T H. — D. de 26 à 28 ; P. 16·29. Tétradrachme.

36. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ovale, une ancre renversée ; h. 7 ; l. 5. C'est probablement la marque d'Ancyre (Galatie).

R. ΚΛ Ε. — D. 27 ; P. 15·95. Tétradrachme sur lequel il n'y a jamais eu que les trois lettres précitées ; par conséquent d'une émission autre que le suivant.

37. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ovale, une ancre renversée.

R. ΚΛ ΕΥ. — D. de 29 à 31 ; P. 16·45. Tétradrachme d'une émission autre que le précédent.

38. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque rectangulaire, une ancre renversée ; h. 6 ; l. 5.

R. ΚΛΕ ΥΧ. — D. de 28 à 29 ; P. 15·70. Tétradrachme.

39. *Sidé.* Tête casquée de Pallas, à droite. Sur la bombe du casque, en contremarque ovale, une ancre renversée ; h. 6 ; l. 4. *Pl. XI, 8.*

R. CT. — D. 16 ; P. 3·76. Drachme.

40. *Sidé.* Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 5 mm, une abeille (ou mouche ?) se dirigeant de bas en haut vers la droite.

Digitized by Google

L'abeille, quoique vulgairement appelée mouche à miel, se distingue essentiellement de la mouche par les quatre ailes dont elle est pourvue, tandis que la mouche n'en a que deux : mais cette différence organique est difficilement appréciable dans la gravure d'une contremarque minuscule.

℞. ΔΗ Μ. — D. 16 ; P. 3·65. Drachme.

41. *Sidé*. Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 5 mm, une abeille (ou mouche ?) se dirigeant de haut en bas vers la droite.

℞. Fruste. — D. 15 ; P. 3·31. Drachme.

42. *Sidé*. Autre. Sur la bombe du casque, en contremarque ronde de 5 mm, tête de Hélios, de face, à boucles éparses ; sur le bas de la crinière du casque, autre contremarque ronde de 5 mm, représentant une abeille se dirigeant à droite. *Pl. XI, 7.*

℞. [Κ]ΛΕ. D. de 19 à 20 ; P. 3·70. Drachme.

ÉGYPTE

43. *Alexandrie*[1]. Tête d'Alexandre le Grand, à droite, coiffé d'une peau d'éléphant, la poitrine vêtue de l'égide de laquelle s'élancent deux serpents. Sur la joue, en contremarque ronde de 4 mm, incomplètement imprimée, une proue de galère, à droite, pourvue d'un gaillard d'avant ; à droite, dans le champ, à hauteur de l'œil, en contremarque carrée de 2 mm, LI recouvrant en partie une pareille contremarque sans doute jugée défectueuse par l'ouvrier. *Pl. XI, 28.*

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ[Υ] ; Athéna Alkis, à droite, lançant un foudre ; devant elle, un aigle à droite, serrant un foudre ; dans le champ, à gauche, le monogramme [monogramme], à droite, Ɽ.

1. Je range provisoirement sous la rubrique *Alexandrie* tous les tétradrachmes ptolémaïques.

— D. 26; P. 15·65. Tétradrachme du monnayage d'Alexandre IV Aegus. Provient de la grande trouvaille de plus de 2000 exemplaires faite en novembre 1896 aux environs de Damanhour (Égypte).

J'en ai remarqué dans les cartons de MM. Rollin et Feuardent sept autres poinçonnés d'une manière analogue sur l'effigie ou en avant au moyen de petites contremarques mal aisées à définir.

44. *Alexandrie.* Tête diadémée de Ptolémée Ier Soter, à droite. Derrière, en contremarque carrée de 2 mm, devant l'effigie, un signe incus en forme de bec d'aigle (*coph* phénicien ou buste de cheval, symbole séleucide?) sur un graffito LIK précédé d'un autre graffito ΑΛ.

℞. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ; aigle demi-éployé, à gauche, serrant un foudre; à g., Ρ/Α. — D. 27; P. 14·20. Tétradr.

45. *Alexandrie.* Autre. Dans le champ, à droite et à hauteur de l'œil de Soter, contremarque carrée de 2 mm représentant un Π circonscrit à un Α, marque de Paphos. — D. 26; P. 14·25. Tétradrachme. *Pl. XI, 34.*

46. *Alexandrie.* Autre, pareil aux quatre précédents, sauf les lettres Ρ/Φ dans le champ du revers, à g. Sur le cou de Soter, en contremarque ronde de 2 mm, la lettre Ν; de plus, un signe incus en forme de tête d'aigle, à gauche; devant l'effigie, les lettres incuses C et Υ, et le graffito ΧΧΙ; derrière, le graffito ΕΡΜ. — D. 27; P. 13·87. Tétr. *Pl. XI, 33.*

Svoronos, Τὰ νομίσματα τοῦ κράτους τῶν Πτολεμαίων, II, 1904, p. 44, n. 263 : ἐγκοπαὶ πλεῖσται καὶ ὑστερόσημα Ν, Γ, Ψ, Ο

47. *Alexandrie.* Autre. Devant l'effigie, à hauteur de la

Digitized by

bouche, en contremarque ronde de 2 mm, une couronne. — D. 28; P. 14·30. Tétradrachme. *Pl. XI, 35.*

48. *Alexandrie.* Autre. Devant l'effigie, à hauteur de la bouche, en contremarque ronde de 2 mm, un objet confus et indéterminé. — D. 26; P. 14·22. Tétradrachme.

49. *Alexandrie.* Autre, pareil aux cinq précédents, sauf le bouclier en symbole sous un monogramme Σ au revers. Devant le nez de Soter, contremarque ronde de 2 mm, confuse. Au revers, entre le dos de l'aigle et la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, grande contremarque dont les bords contournent une lyre; h. 7; l. 4. — D. 26; P. 13·35. Tétradrachme du monnayage de Ptolémée II Philadelphe. Acquis à Jérusalem par F. de Saulcy; passé de sa collection dans celle de Mlle Friedländer, à Paris, puis dans celle de M. Arthur Engel. *Mélanges de numismatique*, I, 1875, p. 109. *Revue numismatique*, V, 1887, p. 397. *Pl. XI, 24.*

50. *Alexandrie.* Autre, pareil aux six précédents, sauf les lettres ΕΥ/ΚΛ au revers. Sur le cou de Soter, en contremarque ronde de 7 mm, les lettres ΣΕ inscrites dans la lettre ΓV, sorte de *pi* armé d'un crochet à droite et ayant la valeur d'un *bèta* dans l'alphabet de Byzance. — D. de 24 à 25; P. 13·76. Tétradrachme du monnayage de Ptolémée Philadelphe. Acquis à Jérusalem par F. de Saulcy; passé de sa collection dans celle de Mlle Friedländer, à Paris, puis dans celle de M. Arthur Engel. *Mélanges de numismatique*, I, 1875, p. 109, fig. *Revue numismatique*, V, 1887, p. 397. *Pl. XI, 36.*

La même contremarque a été signalée dans la collection Stronganos sur un tétradrachme de Soter portant au revers la lettre Ρ au-dessus du monogramme ☒ (Svoronos, Τὰ νομίσματα τοῦ κράτους τῶν Πτολεμαίων, II, p. 42, n. 254).

F. de Saulcy croyait reconnaître dans les lettres du monogramme contremarqué les initiales de la Séleucide Piérie et partait de là pour conjecturer que la pièce, frappée d'abord en Syrie pendant une période de conquête égyptienne, avait été contremarquée plus tard dans la Piérie ; mais M. Svoronos, *op. cit.*, I, στη, a établi que la lettre enveloppante est l'initiale de Byzance et que les lettres inscrites sont les initiales du magistrat en exercice. Une douzaine de contremarques analogues, vues par lui dans les médailliers d'Athènes, Berlin, Glasgow, La Haye, Munich, Paris, sont figurées à la planche XXVII, 19-25, et décrites dans le texte aux n°s 246γ, 254θ, 255ε, 365κ, 373δ, 390β, 402, 433γ, 530γ, 637ι, 640β, 713 id, 744γ ; la lettre enveloppante y est constamment le β byzantin, avec diverses lettres intérieures se référant à neuf magistrats différents.

Cette abondance extraordinaire de tétradrachmes ptolémaïques uniformément contremarqués du *bèta* byzantin s'explique quand on se rappelle que vers l'an 252 av. J.-C. Ptolémée II Philadelphe assista de ses secours, en blé, en flèches et en argent, les Byzantins réduits à la plus grande détresse par les Gaulois sous la conduite de Comontorius et de Cavarus à leur retour du pillage de Delphes, et par l'obligation de leur payer annuellement l'énorme contribution de guerre de 80 talents, qu'ils ne pouvaient parfaire qu'avec des monnaies étrangères portant leur contremarque. En reconnaissance, les Byzantins lui élevèrent un temple sur le promontoire Palinormicon, aujourd'hui Péra [1]. Héraclée fit comme Ptolémée ; elle fournit 4000 statères pour sa cotisation au tribut payé par Byzance [2].

1. Polybe, IV, 46. Denys de Byzance, *Anaplus Bospori*, II, 8 (dans les *Geographici graeci minores* de Müller, éd. Didot, II, p. 34).
2. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, II, p. 635.

Digitized by Google

PERSE, DYNASTIE DES SASSANIDES

51. *Téhéran?* Légende coufique, *Izdrti*; buste de Yezdegerd III, à droite, coiffé d'une tiare plate, crénelée, à deux rangs de perles, surmontée d'un astre dans un croissant entre deux ailes recourbées; extérieurement, trois croissants pareillement étoilés. Partiellement, sur le croissant de droite, contremarque ronde de 7 mm représentant un éléphant à droite avec une légende au-dessus de la croupe en caractères arabes, *bism illah* (au nom de Dieu). *Pl. XI, 25.*

℞. Légende; pyrée entre deux mages debout, de face, et la date *vist*, coufique *neskhi cam*, an 20 de l'hégire (ap. J.-C. 652). — D. 30; E. 0·9; P. 3·41. Dirhem.

Un exemplaire semblable, au Cabinet des médailles, *Sassanides*, n. 247.

Mionnet, *Desc.*, V, p. 702, n. 37, avec l'annotation suivante: « quatre médailles semblables variées. Il est à remarquer que l'une de ces médailles porte très distinctement du côté de la tête et en dehors du cercle les mots arabes *bism allah*, au nom de Dieu. Cette médaille qui est d'ailleurs de métal moins pur que les autres est beaucoup plus rare et vaut au moins 100 fr. » Cette estimation, peut-être vraie à une époque où les communications avec la Perse étaient difficiles, paraîtrait exagérée aujourd'hui, depuis que de nombreux voyageurs rapportent en Europe un grand nombre de monnaies orientales.

R. Mowat.

LE GRAND BRONZE DE NERVA

TUTELA ITALIAE



Parmi les monnaies de l'empereur Nerva, on cite d'ordinaire un grand bronze qui répond à la description suivante :

IMP NERVA CAES AVG P M TR P COS III P P. *Tête laurée de Nerva, à droite.*

℞. **TVTELA ITALIAE** ; à l'exergue, **S C**. *Nerva, assis à gauche sur une chaise curule, tendant la main droite à une femme, l'Italie ; entre eux deux, un jeune garçon et une jeune fille.*

Eckhel[1] et Cohen[2] lui ont donné place dans leurs cata-

1. *Doct. num.*, VI, p. 408.
2. II², p. 12, n° 142.

logues en s'appuyant sur Tristan qui le premier l'a décrit ; nous-même, après eux, l'avons considéré comme authentique dans un récent travail sur *Les revers monétaires de l'empereur Nerva*, et les savants qui retracent l'histoire des institutions alimentaires sous l'empire romain ne manquent pas de rapprocher cette pièce d'une phrase d'Aurelius Victor, parlant de Nerva[1] : *Puellas puerosque natos parentibus egestosis sumtu publico per Italiae oppida ali jussit.* La monnaie serait ainsi destinée à commémorer la fondation des *alimenta* par le premier des Antonins.

Un nouvel examen de la question, que nous avons entrepris sur les conseils et avec les indications de M. Babelon, nous a montré qu'il fallait se montrer plus radical qu'Eckhel et Cohen et rayer définitivement, comme certains l'avaient proposé[2], ce grand bronze de la liste des monnaies de Nerva. Voici quelles sont les raisons qui en établissent la fausseté :

1° On ne connaît qu'un seul exemplaire signalé par Tristan ; avant lui, personne ne l'avait aperçu ; depuis, personne ne l'a revu et on ignore où il se trouverait aujourd'hui ; Tristan lui-même ne dit pas où il était de son temps et où il l'a copié : le mystère qui entoure ce type monétaire peut à bon droit nous mettre en défiance.

2° Cette pièce unique est décrite et reproduite par Jean Tristan, sieur de Saint-Amant et du Puy d'Amour, dans les *Commentaires historiques contenans l'histoire générale des Empereurs*, qu'il écrivit en 1644, tome I[er], p. 361. La représentation qu'il en donne contient une anomalie singulière, qui ne peut qu'augmenter nos doutes : la légende

1. *Epit.*, 12.
2. Cf. Stevenson, *Dictionary of roman coins*, p. 822.

Digitized by Google

Tutela Italiae est *externe*, c'est-à-dire à rebours, les lettres tournées la tête du côté du centre et les pieds vers le bord. Il ne semble point dès lors que ce soit l'image d'un original que l'auteur aurait eu sous les yeux.

3° Les pièces voisines rapportées par Tristan, comme bon nombre d'ailleurs de celles qui se rencontrent dans son ouvrage, sont fausses : ce sont celles qui ont au revers les formules EXVLES ROMAE RED S P Q R ou PALATIVM NERVAE et qui toutes deux ont été conçues pour illustrer certains passages des auteurs anciens (Oros., VII, 11, 2; Cassius Dio, LXVIII, 1. — Plin., *Paneg.*, 47, 4) [1] ; il est clair que la *Tutela Italiae* a été créée pour satisfaire la même manie de gens qui aimaient à embellir les récits historiques de vignettes mettant en scène les détails saillants de la narration. La pièce n'a jamais existé que dans l'esprit de Tristan et sur le papier : c'est simplement un dessin imaginé, d'après le texte d'Aurelius Victor que nous avons rappelé, avec lequel il cadre à merveille.

4° Cette invention moderne est prouvée encore par la façon dont type et légende sont combinés : le type est banal et s'inspire des autres représentations relatives aux institutions alimentaires ; la légende, unique dans la numismatique impériale, est empruntée presque textuellement à des moyens bronzes de Vitellius et de Vespasien avec *Tutela Augusti* et deux enfants autour de Vitellius ou de Domitille [2].

Toutes ces remarques énoncées, on ne saurait plus attribuer aucune valeur à une pièce manifestement fausse, faite seulement pour prendre place dans un recueil d'*imagines*

1. A. Merlin, *Les revers monétaires de l'empereur Nerva*, p. 145.
2. *Id.*, p. 84. — Cf. le texte d'Horace (*Carm.*, IV, 13, 43-44) cité par Tristan et relatif à Auguste : *O tutela praesens Italiae*.....

comme il en circulait tant au XVIe et au XVIIe siècle, dont les auteurs ne se souciaient nullement de l'exactitude documentaire : il faut reléguer le grand bronze de Nerva à la légende *Tutela Italiae* parmi les *nummi spurii*.

L'organisation première des *alimentationes* reste bien l'œuvre de Nerva, ainsi que l'atteste Aurelius Victor, mais sur ce point nous ne possédons aucun autre témoignage, et la numismatique ne nous fournit aucun document qui contrôle et confirme le renseignement de l'*Epitome*.

A. Merlin.

UNE TROUVAILLE

DE

MONNAIES CAROLINGIENNES

Pl. XII

Les trente-deux monnaies carolingiennes dont je vais donner la description ont été trouvées, au mois d'avril 1893, dans un champ traversé par un vieux chemin se dirigeant de Lauzès (Lot) vers Rocamadour. Elles étaient contenues dans un petit vase en terre noire, que la pioche brisa. Réunies par le vert-de-gris, elles ne formaient qu'un bloc ; mais un simple bain à l'eau ammoniacale a suffi pour détacher les pièces et les rendre nettes. Voici la composition de ce dépôt [1] :

Louis Ier le Débonnaire (814-840).

1. + HLVPOVVICVS IMP. Croix.

℞. NAR BONA en deux lignes. — 1 gr. 51. *Pl. XII, fig. 11.*

2. + HLVDOVVICVS IMP. Croix cantonnée de quatre points.

1. Je remercie M. Adrien Blanchet qui a bien voulu revoir les descriptions et peser les pièces.

Digitized by Google

℞. +PISTIANA RELIGIO. Temple élevé sur deux degrés et surmonté d'une croix. — 1 gr. 32. *Pl. XII, fig. 1.*

3. Variété avec RELIGIO (G renversé). — 1 gr. 62.

4. Variété avec XPISTIANA. — 1 gr. 40 : 1 gr. 45 ; 1 gr. 53 ; 2 ex. à 1 gr. 55 ; 1 gr. 70.

5. Variété avec XPISTIANA RELIGIO (G renversé) — 1 gr. 55.

6. Variété avec les lettres plus petites et le temple plus large. — 1 gr. 14 ; 1 gr. 31 (sur l'une de ces pièces la lettre L de *Religio* est renversée). *Pl. XII, fig. 2.*

7. Variété avec les deux dernières lettres de IMP liées. — 1 gr. 15. *Pl. XII, fig. 4.*

8. Variété avec lettres maigres. — 1 gr. 49 ; 1 gr. 60 ; 1 gr. 65. *Pl. XII, fig. 5.*

9. Variété avec HLVDOVVICVS MIP et +PISTIANA RELICIO. — 1 gr. 60. *Pl. XII, fig. 3.*

10. Variété avec un point à droite et à gauche du temple et O au-dessous. — 1 gr. 40 (usé).

11. Variété du numéro précédent sans les points. — 1 gr. 15 (usé).

12. + HLVDOVVICVS IMP. Croix cantonnée de quatre points.

℞. +PISTIANA PELIGIO. Temple élevé sur deux degrés et surmonté d'une croix. — Obole, 0 gr. 82.

13. Variété avec IIIVDOVVCVS IMP et +PIANA REIICIO. — Obole, 0 gr. 89.

Digitized by Google

14. ODOVVISVↃ IMPAVC. Buste à cheveux crépus, à droite.

℟. XPISTIAИA REICIO. Temple élevé sur deux degrés et surmonté d'une croix. — Obole, 0 gr. 51. *Pl. XII, fig. 7.*

Charles le Chauve (840-877).

15. + CARLVS REX FR. Croix cantonnée de quatre points.

℟. +PISTIANA RELCIO. Temple élevé sur deux degrés et surmonté d'une croix. — 1 gr. 44 (très bien conservé).

Pl. XII, fig. 12.

Louis Ier, roi d'Aquitaine (781-814).

16. + HLVDOVVICVS. Croix.

℟. + AOVITANIA. Croix. — Obole, 0 gr. 65.

Pépin Ier, roi d'Aquitaine (817-838).

17. + PIPINVS REX EQ. Croix.

℟. CATV RCIS en deux lignes. — Obole, 0 gr. 63. (Il manque un petit fragment de la tranche). *Pl. XII, fig. 8.*

18. + PIPINVS REX EO. Croix cantonnée de quatre points.

℟. XPISTIANA RELICIO. Temple élevé sur deux degrés et surmonté d'une croix. — 1 gr. 73. *Pl. XII, fig. 9.*

19. + PIPINVS RE. Buste cuirassé et diadémé, à droite.

℟. BITV RICES en deux lignes. — 1 gr. 52.

Pl. XII, fig. 10.

20. + PIPPINVS REX. Croix.

℟. AOVI TAINA en deux lignes. — Obole, 0 gr. 63.

Pl. XII, fig. 6.

Les vingt-huit pièces décrites ci-dessus m'appartiennent. Les autres, qui sont entre les mains d'une autre personne, ne sont pas des variétés différentes de celles décrites.

Il faut signaler spécialement l'obole au nom déformé de Louis le Débonnaire et avec un buste de style très particulier (n° 14). Nous avions attribué d'abord à Charlemagne le denier n° 15 ; mais nous préférons adopter le classement proposé par M. Prou [1].

La pièce la plus importante du dépôt est certainement l'obole n° 17, car la ville Cahors n'était pas connue comme atelier carolingien. Il est probable que cette obole fut frappée à Cahors, au cours d'un passage de Pépin dans cette ville où il devait venir souvent en raison de ses fréquents voyages au monastère de Rocamadour, que son aïeul Charlemagne avait particulièrement protégé. Il est même surprenant que les monnaies de Pépin de l'atelier de Cahors ne soient pas plus communes ; car il visita maintes fois le Quercy. On sait, en effet, qu'il fit construire, à Marcillac, l'église abbatiale et collégiale des Bénédictins, sur l'emplacement d'un temple gallo-romain, et fonda également l'église de Saint Sauveur à Figeac.

Les monnaies de la trouvaille sont, presque toutes, d'excellente conservation ; elles n'ont guère circulé. On peut admettre que ce trésor fut caché lors de la panique provoquée par les invasions normandes, en 846 et 848.

J.-L. Béchade.

1. *Catal. des monnaies franç. de la Bibl. nat.; Les monnaies carolingiennes*, p. xi et 149.

Digitized by Google

QUELQUES DENIERS NORMANDS INÉDITS

DU XIe SIÈCLE

Pl. XIII

Ayant acquis récemment une trouvaille [1] de deniers normands du xie siècle, sur laquelle je n'ai pu malheureusement avoir aucun renseignement, j'ai pensé qu'il serait intéressant de faire connaître l'ensemble de la trouvaille, telle du moins que je la possède, et surtout les types nouveaux qu'elle renferme.

Ces deniers sont au nombre de 218. Métal, gravure, frappe, tout y est mauvais. Il en est toujours ainsi du reste dans ce genre de pièces dont on a grand' peine souvent à reconnaître les types, et dont les légendes, quand elles ne manquent pas complètement, ne sont représentées, la plupart du temps, que par une ou deux lettres seulement. Malgré leurs défauts, ces pièces présentent un réel intérêt, tant par les noms des monétaires normands que certaines d'entre elles nous font connaître, que par la diversité excessive des revers que l'on trouve sur les autres.

1. Selon toute probabilité, cette trouvaille, lorsque je l'ai acquise, n'était plus au complet. Il m'a été soumis, en effet, grâce à l'extrême obligeance de M. Testenoire-Lafayette, 65 autres deniers normands du même genre, qui devaient avoir la même provenance ; n'en ayant pas toutefois l'entière certitude, je ne les fais pas figurer dans cette étude. Il ne s'y trouvait du reste aucun type nouveau.

Digitized by

De l'ensemble des trouvailles que nous connaissons, il résulte que le numéraire des successeurs de Richard II, auxquels nous devons attribuer ces pièces [1], était des plus variés et des plus importants. Il était en rapport du reste avec la nature et la puissance du peuple qui le faisait frapper. Les relations étroites des Normands avec les Anglo-Saxons expliquent pourquoi, seuls en France, ils continuèrent à l'époque de la féodalité, comme cela se pratiquait autrefois sous les Mérovingiens, à frapper des monnaies portant le nom des monétaires, cette coutume persistant encore en Grande Bretagne. D'autre part, peuple envahisseur et conquérant par excellence, les Normands avaient tout intérêt à frapper à bas titre des monnaies qu'ils emportaient avec eux et auxquelles ils donnaient cours forcé dans les pays conquis. C'est ainsi qu'on en a trouvé plusieurs trésors, il y a quelques années, aux environs de Naples, où les Normands avaient établi leur domination dès le commencement du XIe siècle [2].

Mais si, à l'étranger, les seigneurs tiraient le plus grand profit d'un pareil monnayage, le peuple normand n'en voulait pas pour son propre compte. Aussi imposa-t-il à ses ducs l'obligation de frapper des pièces de meilleur aloi, ce qui, n'étant plus avantageux, les fit bientôt renoncer au droit de battre monnaie.

Parmi les pièces de la trouvaille qui nous occupe, il en est un petit nombre, 18 seulement, sur lesquelles on voit, au droit, en deux lignes séparées par un trait horizontal, le nom d'un monétaire, et, au revers, une croix cantonnée de quatre globules autour de laquelle on lit, entre deux grène-

1. A. Chabouillet, *Discours sur les monnaies normandes*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1886.
2. A. Sambon, *Les deniers rouennais : monnaies courantes du comté d'Aversa près de Naples aux XIe et XIIe siècles*, dans *Gazette numismatique*, 1898.

tis, la légende + NORMANNA toujours incomplète. Les autres, constituant la plus grande partie de la trouvaille, présentent le même revers, à part toutefois quelques exceptions que je signalerai tout à l'heure ; quant aux droits, ils nous offrent la plus grande diversité de types formés de frontons de temple[1], poteaux, jambages, croix, croisettes, annelets, besants, globules, et des lettres S et T, le tout diversement groupé de façon à représenter des dessins variés et toujours symétriques.

Voici du reste la nomenclature des monnaies de la trouvaille avec la description et le dessin des pièces inédites qu'elle renfermait.

1° PIÈCES AVEC NOM DE MONÉTAIRE[2]

1. GIB—ON (*Giboneius*) en deux lignes séparées par une barre transversale.

℟. + NORMANNA (légende toujours incomplète), entre deux grènetis autour d'une croix cantonnée de quatre globules. *Pl. XIII, fig. 1.*

AR. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 85.

2. RA—GO (*Ragolfus* ou *Ragolenus*) en deux lignes séparées par une barre transversale.

℟. du précédent. *Pl. XIII, fig. 2.*

AR. Den. inédit. — 2 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65.

3. EX—HIL en deux lignes séparées par une barre transversale.

℟. du n° 1. *Pl. XIII, fig. 3.*

AR. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 80.

1. Voir, pour l'origine de ces types, la note relative à la pièce décrite plus loin sous le n° 21.

2. R. Serrure a montré que, contrairement à ce qui était admis, il n'y avait sur chaque pièce qu'un seul nom de monétaire. V. *Bulletin de numismatique*, 1re année : *Les monétaires normands au XIe siècle.*

Digitized by Google

4. EX—SV en deux lignes séparées par une barre transversale.

℞. du n° 1. *Pl. XIII, fig. 6.*

AR. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 60. (Variété de celui qui porte EX—IV, publié par M. Mary, *Rev. num.*, 1890, p. 494.)

En dehors de ces quatre pièces inédites, pour les deux premières desquelles je propose les attributions indiquées, la trouvaille renfermait encore celles, déjà publiées, des monétaires suivants :

5. GO—DE (*Goderius*).

℞. du n° 1.

AR. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 80. (A. Chabouillet, *Discours sur les monnaies normandes*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1886, pl. I, n° 9.)

6. NI—GEL (*Nigellus*).

℞. du n° 1.

AR. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 55. (*Ibid.*, pl. I, n° 1.)

7. NI—GO (*Nigolfus*).

℞. du n° 1.

AR. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 65. (*Ibid.*, pl. I, n° 3.)

8. RA—BO (*Radbodus*).

℞. du n° 1.

AR. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 55. (*Ibid.*, pl. II, n° 17.)

9. RA—DVL (*Radulfus*).

℞. du n° 1.

Digitized by Google

Æ. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 65. (*Ibid.*, pl. II, n° 19.)

10. RI—NI (*Rinierus*).

℟. du n° 1.

Æ. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 55. (*Ibid.*, pl. III, n° 26.)

11. RO—GE (*Rogerius*).

℟. du n° 1.

Æ. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 55. (*Ibid.*, pl. III, n° 21.)

12. RO—LAN, A et N liés (*Rolandus*).

℟. du n° 1. *Pl. XIII, fig. 10.*

Æ. Denier. — 2 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 60. (*Ibid.*, pl. III, n° 25.)

13. STE—FA (*Stephanus*).

℟. du n° 1.

Æ. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 72. (*Ibid.*, variété de pl. III, n° 30.)

14. STE—FAN (*Stephanus*).

℟. du n° 1.

Æ. Denier. — 2 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 70. (*Ibid.*, pl. III, n° 28.)

15. VVI—DRO.

℟. du n° 1.

Æ. Denier. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 75. (A. Sambon, *loc. cit.*, dans *Gaz. num.*, 1898, p. 329, fig. 2.)

2° PIÈCES SANS NOM DE MONÉTAIRE

16. Fronton de temple ponctué, haussé sur un pied terminé par une traverse courbe embrassant une croisette ; de

Digitized by Google

chaque côté, un besant et un poteau terminé par deux annelets; au-dessus du fronton, et comme écrasé par le grènetis, le mot RICAR en petits caractères.

℟. + NORMANDVS autour d'une croix cantonnée de quatre globules enfermée dans un grènetis. *Pl. XIII, fig. 4.*

AR. Denier inédit. — 2 pièces dont l'une, malheureusement rognée au ras du fronton, au droit, ne porte aucune trace du mot RICAR; son poids est de 0 gr. 55; l'exemplaire non rogné pèse 0 gr. 73.

Cette pièce est des plus intéressantes. On n'en connaissait pas encore de ce genre portant le nom de Richard; la légende du revers, NORMANDVS pour NORMAN DVX, indique bien que c'est au duc normand qu'il faut l'attribuer, plutôt qu'à un monétaire de ce nom.

17. Fronton ponctué, accosté de deux annelets, haussé sur une croix évidée et ponctuée au centre, cantonnée de quatre globules; les trois branches libres de la croix terminées en forme de T à tête plus longue et coudée en dedans sur la branche inférieure; le tout dans un large grènetis.

+ ROTOMAGOS, entre deux grènetis, autour d'une croix cantonnée de quatre globules. *Pl. XIII, fig. 5.*

AR. Den. inédit. — 3 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 63.

La légende ROTOMAGOS, que présente ce denier rouennais, est une variante de la légende ROTOMAGVS que l'on voit d'ordinaire sur les pièces de ce genre [1].

18. Fronton ponctué, accosté de deux annelets, haussé sur un long pied terminé par une croix accostée elle-même de deux globules et cantonnée de deux autres au 1er et au

1. V. Poey d'Avant, nos 132 et 133; ce dernier se rapproche beaucoup de cette pièce, si toutefois ce n'est pas la même qu'une frappe, plus défectueuse encore que d'ordinaire, a mal fait interpréter. Voy. aussi, pour la légende du revers, A. Sambon, *loc. cit.*, dans *Gaz. num.*, p. 328, fig. 1, et p. 329, fig. 6.

2e ; au-dessous du fronton, barre transversale coupant le pied et deux fois coudée symétriquement, vers le bas d'abord, horizontalement ensuite ; le tout dans un large grènetis.

R'. + NORMANNA (légende toujours incomplète), autour d'une croix cantonnée de quatre globules dans un large grènetis (R'. du n° 1). *Pl. XIII, fig. 7.*

R. Den inédit. — 2 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65.

19. Croix centrale accostée de deux poteaux terminés par des annelets ; les deux branches verticales surmontées d'un fronton ponctué, accosté de deux globules ; tout autour, un large grènetis.

R'. du précédent. *Pl. XIII, fig. 8.*

R. Den. inédit[1]. — 2 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65.

20. Cercle ponctué avec trois branches égales terminées par des annelets et cantonnées de trois frontons ponctués, dans un large grènetis.

R'. du n° 18. *Pl. XIII, fig. 9.*

R. Den. inédit[2]. — 11 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 75.

21. Fronton ponctué sur un carré accosté de deux annelets ; croisette dans ce carré qui a ses traverses autrement assemblées dans le haut que dans le bas ; 2 couché au-dessous ; large grènetis tout autour.

R'. du n° 18.

R. Den. inédit[3]. — 9 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65.

1. Le droit de cette pièce se rapproche beaucoup de celui du n° 148 de Poey d'Avant, pl. V, n° 13.

2. Le droit de cette pièce est une variété à trois branches du n° 132 de Poey d'Avant, pl. IV, n° 18. Ces deux pièces diffèrent en outre par la légende du revers.

3. Le type du droit de cette pièce est celui qui, de toute la trouvaille, se rapproche le plus du temple gravé sur les monnaies carolingiennes, type primitif, d'où sont dérivés, par dégénérescences successives, la plupart des droits des deniers normands.

22. Deux frontons ponctués juxtaposés sur la même base, réunis par un poteau vertical et un troisième fronton semblable, mais renversé ; un globule et un annelet de chaque côté du poteau ; petite croisette à branches régulières entre les deux frontons supérieurs ; tout autour, large grènetis.

℟. du n° 18. *Pl. XIII, fig. 11.*

AR. Den. inédit. — 8 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65.

23. Deux frontons ponctués juxtaposés sur la même base formée de deux barres parallèles ; globule entre les deux frontons ; au-dessous, un poteau vertical, accosté de deux annelets, se rattache à la seconde barre horizontale ; tout autour, large grènetis.

℟. du n° 18. *Pl. XIII, fig. 12.*

AR. Den. inédit. — 19 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 59.

24. Croix évidée et ponctuée au centre, cantonnée d'un fronton ponctué et sans base au 1er, d'une croisette au 4e, et d'un annelet également ponctué aux 2e et 3e ; tout autour, large grènetis.

℟. du n° 18. *Pl. XIII, fig. 13.*

AR. Den. inédit. — 10 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65.

25. Droit du précédent.

℟. + NORMANNA (légende toujours incomplète), autour d'une croix à double traverse cantonnée d'un globule aux 3e et 4e, dans un large grènetis. *Pl. XIII, fig. 14.*

AR. Denier. — 16 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 66 (variété de celui de A. Sambon, *loc. cit.*, *Gaz. num.*, 1898, p. 329, fig. 5, dont il ne diffère que par la croisette qui occupe, à la place du T, le 4e canton).

26. Fronton ponctué, accosté de deux globules ; au-dessous, un large annelet entre deux T couchés ; dans le

Digitized by Google

bas, trois autres annelets autour du premier ; le tout dans un large grènetis.

R̸. + NORMANNA (légende toujours incomplète) autour d'une croix cantonnée de quatre globules dans un large grènetis (R̸. du n° 1). *Pl. XIII, fig. 15.*

AR. Denier. — 8 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65 (variété de celui de A. Sambon, *loc. cit.*, *Gaz. num.*, 1898, p. 329, fig. 4, n° 1, dont il diffère par les trois annelets placés au-dessous et autour de l'annelet central).

27. Croix évidée au centre, la branche supérieure coupée par une petite traverse formant croisette, et cantonnée aux 1er et 2e d'un globule, aux 3e et 4e d'un annelet, dans un large grènetis.

R̸. du n° 1. *Pl. XIII, fig. 16.*

AR. Denier. — 22 pièces. Poids moyen : 0 gr. 64 (variété de celui de A. Sambon, *loc. cit.*, *Gaz. num.*, 1898, p. 329, fig. 4, n° 2, dont il ne diffère que par les annelets qui occupent les 3e et 4e cantons).

Outre ces pièces inédites, ou variétés de pièces connues, sans nom de monétaire, la trouvaille renfermait encore les suivantes qui ont déjà été publiées :

28. AR. Denier. — 12 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 62. (Poëy d'Avant, n° 134, pl. IV, n° 20.)

29. AR. Denier. — 22 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65. (Poëy d'Avant, n° 139, pl. V, n° 4.)

30. AR. Denier. — 32 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 65. (A. Sambon, *loc. cit.*, *Gaz. num.*, 1898, p. 329, fig. 4, n° 4.)

31. AR. Denier. — 6 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 68. (A. Sambon, *loc. cit.*, *Gaz. num.*, 1898, p. 328, fig. 1.)

Digitized by Google

Sur tous les exemplaires de cette pièce figurant dans la trouvaille, la lettre (?) placée dans l'anneau de gauche du droit a plutôt la forme d'un A que d'un R, et la légende du revers est toujours + NORMANNA, plus ou moins incomplète comme d'ordinaire.

32. R. Denier. — 15 pièces. — Poids moyen : 0 gr. 73. (A. Sambon, *loc. cit.*, *Gaz. num.*, 1898, p. 329, fig. 6.)

Le signe, assez confus du reste, qui se trouve dans le large anneau constituant le seul motif du droit de cette pièce, figure une sorte de V enserrant un petit globule entre ses deux branches.

En dehors de ces diverses pièces, il y en a une dans la trouvaille ne portant aucune trace d'empreintes et qui paraît être un flan monétaire n'ayant pas encore été soumis à la frappe. Son poids est de 0 gr. 76.

En résumé, cette trouvaille de deniers normands, ou du moins la partie que j'ai pu en recueillir, comprenait :

18 pièces à noms de monétaires, présentant 15 noms différents dont 4 n'étaient pas encore connus.

2 deniers avec le nom du duc Richard, d'un type inédit.

18 deniers rouennais appartenant à deux types différents, dont un n'avait pas encore été publié.

179 pièces au revers ordinaire (à l'exception du n° 25), avec la légende NORMANNA, se rattachant à 15 variétés différentes de droit, dont 10 inédites.

1 flan monétaire n'ayant pas encore subi l'action des coins.

218

Soit, sur l'ensemble de ces pièces, 32 types différents,

décrits ou indiqués ci-dessus, dont la moitié n'avaient pas encore été publiés.

Une telle variété de frappes démontre, ainsi que je le disais en commençant, combien le numéraire des ducs normands devait être riche par la quantité et la diversité de ses deniers, sinon par la qualité de leur métal.

V. Luneau.

LA FABRICATION

DES

DERNIERS TESTONS DE HENRI III

A PARIS EN 1576

AVEC LA

VAISSELLE D'ARGENT DES HABITANTS

Au début du règne de Henri III, et en l'absence de ce monarque, la Cour des Monnaies de Paris fut cause de la frappe des testons et demi-testons au nom du nouveau roi, par suite des expressions employées dans un mandement du 7 janvier 1575, adressé aux gardes des différents ateliers. Elle y énonça en effet que les monnayeurs devraient apposer les abréviations accoutumées pour continuer sous le nom du roi Henry alors régnant la fabrication des douzains, objet du rescrit, aussi bien que celle des autres espèces d'argent, telles que testons, suivant les empreintes en carton, qui allaient être envoyées aussitôt après [1]. Les employés des différentes officines de France demandèrent avec instance les modèles des nouveaux types monétaires. Une

1. Voir plus haut, p. 194, la reproduction *in extenso* de ce mandement dans l'article intitulé : *Le quadruple écu d'or ou piéfort d'écu d'or de Henri III.*

lettre d'un garde de la Monnaie de la Rochelle du 5 janvier 1576 énonce que pendant les deux premières années du règne, cet atelier monétaire a vainement attendu de la Cour des Monnaies de Paris l'envoi des matrices et poinçons officiels du nouveau roi, et qu'il a bien fallu cependant que les ouvriers travaillent[1].

Les monnayeurs ne pouvaient pas rester inactifs. L'ordonnance de François Ier de 1540, en vigueur à cette époque, portait, dans son article 45, qu' « au cas où il y aurait chomage en aucune Monnoye excédant le temps de trois mois, cessera le paiement des gages des Gardes, Contregardes, Tailleurs, Essayeurs pour ledict temps[2] ».

Les divers officiers monétaires de chaque atelier, pour éviter ce chômage et surtout la privation de leurs émoluments, ont donc été obligés de faire créer de nouveaux types d'effigies et de légendes par leurs graveurs locaux, de façon à pouvoir continuer quand même leurs travaux et recevoir leurs rémunérations.

Comme le pouvoir central tardait indéfiniment à expédier les empreintes promises, chaque Hôtel des Monnaies, pour ne pas rester dans l'inaction, fit donc fabriquer de nouveaux coins « au nom du Roy Henry à présent régnant », estimant suivre ainsi à la lettre les instructions reçues de la capitale. Les premières monnaies portant le nom de Henri III se trouvèrent émises de cette façon. En ce qui concerne le type de l'effigie royale, chaque artiste donna libre cours à sa fantaisie suivant le dessin quelconque qu'il eut sous les yeux. Le buste du prince fut habillé des façons les plus diverses d'après l'original copié. Le jeune souverain fut représenté avec une grosse fraise tuyautée autour du cou à

1. P.-v. des séances de la Soc. fr. de Numismatique. Séance du 7 avril 1906, p. XLVII.
2. Abot de Bazinghen, *Traité-dictionnaire des monnaies*, t. I, p. 122, v° Boeste.

Digitized by Google

Paris, à Poitiers et à Rouen (ce fut probablement le type officiel), avec un col élevé et rabattu à La Rochelle, avec des épaulières à rubans à Toulouse et à Bordeaux, tandis qu'ailleurs il était vêtu du pourpoint du temps. Diverses modifications furent aussi imaginées. A Limoges, on supprima les H couronnés accostant l'écu de France. A Nantes, on fit figurer une date au-dessous du buste, ce qui n'avait jamais eu lieu sous le roi précédent. A Bordeaux, on oublia dans la titulature la mention de la Pologne. Les différences existant entre toutes ces pièces pourraient être un jour l'objet d'une étude spéciale.

Si l'on s'en rapportait aux termes de l'ouvrage de Leblanc, tous ces types distincts, aussi bien que la nouvelle titulature royale, n'auraient été créés qu'après le 26 juillet 1575. L'énonciation de cet auteur est peut-être exacte pour les écus d'or, mais elle est manifestement inexacte pour les testons et demi-testons d'argent aussi bien que pour les douzains. Le mandement de la Cour des Monnaies du 7 janvier 1575 justifie que les divers ateliers monétaires du Royaume ont été chargés dès ce jour de frapper des douzains au nom de Henri III, en copiant les empreintes en carton portant la titulature remplaçant l'ancienne et envoyées en même temps. Les officiers monétaires ne se bornèrent pas à frapper des douzains, mais ils monnayèrent également des testons et des demi-testons au nom et à l'effigie du roi de France et de Pologne pendant le premier semestre de 1575. La preuve en ressort de ce que, dès le mois de mai 1575, le roi défendit impérativement de frapper des testons et demi-testons à son effigie et à son nom. Or il n'a pu donner cet ordre que si les diverses officines monétaires de France avaient déjà frappé de trop nombreuses pièces de cette nature.

La diversité des représentations du souverain, susceptible

d'en arriver d'un moment à l'autre à la caricature, avait mécontenté le roi. Henri III estima que le plus simple pour obvier au mal était de défendre complètement la fabrication des testons. Le 31 mai 1575, des lettres patentes prescrivirent cette mesure. Elles ne pouvaient être exécutées par les monnayeurs, qui continuaient d'ouvrer, qu'à la condition d'avoir été vérifiées et enregistrées par la haute juridiction monétaire de Paris. On passa deux mois à discuter avec la Cour des Monnaies pour se mettre d'accord sur l'application de cet édit. Finalement en juillet, la Cour consentit à décider aussi qu'il ne serait plus forgé de testons. Le détail suivant prouvera clairement que de nombreux testons avaient déjà été frappés dans la plupart des hôtels des monnaies avec l'effigie et le nom de Henri III. L'arrêt prescrivit, comme on va le constater, de se servir « des poinçons et des matrices des testons et demi-testons à l'effigie du roi, *qui avaient été cy-devant envoyées* », pour faire les poinçons et matrices des nouveaux demis et quarts de francs. Ces expressions montrent que les coins de testons existaient déjà antérieurement et par là même qu'ils avaient été employés. Elles démontrent en même temps que des envois d'empreintes de testons avaient été faites au moins à certains ateliers. Les nombreux testons et demi-testons datés 1575, qui se rencontrent dans les collections, témoignent facilement de la réalité de l'émission. La Cour, après avoir interdit comme le roi la fabrication des testons et demi-testons, décida de même qu'il ne serait plus forgé dorénavant que des francs, des demi-francs et des quarts de franc. Elle adressa en conséquence aux Gardes l'arrêt ci-après :

Arrêt de la Cour des Monnoyes pour fabriquer des francs au lieu de testons.

Du 26 juillet 1575.

Digitized by

De par la Cour des Monnoyes.

Gardes de la Monnoye de Paris.

Nous vous mandons que *suivant les lettres patentes du Roy du dernier jour de May dernier passé*, par nous vériffiées, que, *au lieu des deniers testons dont nous avons interdit et deffendu, interdisons et deffendons la fabrication*, vous ayez à faire fabriquer pièces appelées francs d'argent sur le pied de 19 livres le marc d'argent le Roy de haute loy, de 17 pièces quart au marc, au remède d'un huitième de pièce, revenant à 11 deniers 1 grain trébuchant pièce, et de loy à 10 deniers de fin, du remède de 2 grains, qui auront cours pour 20 sols tournois la pièce, ensemble des demys et quarts, desdictes pièces des mêmes loy et poids à l'équipollent de celles de 20 sols, pour faire lesquelles pièces de 20 sols nous vous envoyons ung poinçon avec l'effigie du Roy avec une matrice pour sur icelle lever par le tailleur de ladicte Monnoye les poinçons et croix, qui lui sont nécessaires à faire pilles et trousseaux ;

Et pour celles de 10 sols et 5 sols, vous ferez servir les poinçons de l'effigie du Roy des testons et demi-testons, ferez lever les lettres pour lesdictes pièces de 10 sols et 5 sols sur les matrices des testons et demy-testons, qui vous ont été cy-devant envoyées ; et quant aux poinçons des croix, vous les ferez lever sur ladicte matrice que nous vous envoyons.

Et déclaré au Maitre de ladicte Monnoye qu'il luy est donné pour son brassage de chascun marc de net des dictes pièces de 20 sols, 10 sols et 5 sols la somme de 10 sols tournois à la charge de payer aux ouvriers se fournissant de charbon 3 sols tournois, aux monnayeurs 1 sol 6 deniers tournois, et aux tailleurs 5 deniers tournois de chascun marc de net.

Et prenez garde que ledict tailleur particulier de vostre dicte Monnoye ne mette ez dictes pilles et trousseaux desdictes pièces de 20 sols, 10 sols et 5 sols non plus de lettres qu'il y a ez empreintes que nous vous envoyons, et mises d'autres abréviations que celles qui sont ez dictes empreintes.

Et quant au point secret, différent du Maître et lettre de la ville, vous les ferez mettre ezdictes pièces ez lieux que vous avez

Digitized by Google

accoutumés en autres ouvrages. Et oultre vous mandons contraindre les ouvriers et Monnayeurs de faire lesdicts ouvrages bien ronds et bien monnayés, et que les cordons et guy, au bord et hors de l'escripture, y soient apparents, comme aussy les différent du Maitre, lettre de la ville et millésime. Et qu'ils se contentent du brassage cy-dessus à eux ordonné se fournissant de charbon sans qu'ils puissent faire payer audict Maître ledict charbon, ne prendre ledict brassage sinon de l'ouvrage qu'ils auront rendu de net ; et où ils auraient excédé les remèdes des déchets à eux accordez par les ordonnances, faites reffondre lesdicts déchets à leurs despens ; et vous gardez bien d'en passer une seule pièce en délivrance, qui ne soit comme dict est cy dessus, et de bonne rondeur et impression, mais faites reffondre tout ce que trouverez mal ouvré ou mal monnayé aux frais et déchets respectivement desdicts ouvriers et monnayers, le tout sur peine de privation de vos offices et d'autres amendes arbitraires. Vous faisant assavoir que s'il se trouve cy-après aucun desdicts ouvrages courants sortis de vostre Monnoye, qui ne soit bien ouvré et monnayé, comme dict est, vous répondrez de la faute en vos propre et privé nom, sans avoir égard à toutes vos excuses ; et ne faites faute aussy à nous advertir incontinent de la réception desdictes présentes, desdictes matrices, poinçons et empreintes.

Ecrites à Paris en la Cour des Monnoyes le 26e jour de juillet 1575[1].

Les lettres patentes du 31 mai et cet arrêt conforme du 26 juillet sembleraient avoir dû arrêter la continuation de la fabrication des testons et demi-testons. Le zèle des monnayeurs pour la frappe de cette sorte de numéraire fut difficile à modérer si subitement. Ils se sentaient soutenus en sous main par les Conseillers, qui favorisaient les travailleurs au marteau et qui n'avaient aucune propension à se

1. Bibliothèque de la Monnaie de Paris. Déclarations, édits, arrêts concernant les monnaies, 1575-1578. Mˢ 4°, 38, f° 17.

Digitized by Google

montrer trop rigoureux pour l'application immédiate des injonctions qui précèdent. Divers Hôtels de Monnaies provinciaux continuèrent la création de testons, même pendant l'année suivante, ainsi qu'il résulte des exemplaires de ces éspèces datés de 1576, qui se rencontrent en quantité.

L'atelier de Paris fut, peut-être, l'un des premiers à respecter les ordres donnés, probablement parce qu'il était situé dans la capitale où le souverain résidait, et surtout parce que la Cour des Monnaies n'aurait pas pu, sans scandale, y tolérer un pareil manquement à l'édit royal et à son propre arrêt. Mais, ainsi qu'il a été établi dans un précédent travail sur le quadruple écu d'or frappé à cette époque, la Cour ne se hâtait pas de faciliter à Claude de Héry la mise en œuvre de ses carrés destinés à constituer les piéforts des nouveaux francs, demi-francs et quarts de franc. En janvier 1576 seulement, elle s'occupait de faire réunir le métal précieux (argent), nécessaire pour assurer la frappe des premiers essais. Le roi voulait la fabrication des francs et de leurs divisions à l'aide des appareils mécaniques du Moulin. La Cour, par ses lenteurs, comptait bien l'amener à y renoncer. Le moyen qu'elle employa fut des plus simples : prendre le roi par la famine, c'est-à-dire ne plus monnayer dans l'atelier de Paris, qui fournissait les espèces au Trésor royal. Le roi serait bientôt obligé d'arriver à composition. Cette tactique eut un plein succès. Les premiers mois de l'année 1576 s'étaient à peine écoulés, que Henri III, manquant de ressources, fut obligé de demander aux Parisiens de porter leur vaisselle d'argent à la Monnaie, pour qu'elle y fût convertie en numéraire à sa disposition. Le raisonnement royal, véritablement enfantin, fut le suivant : « Mes sujets ont de la vaisselle d'argent. Je n'ai qu'à la leur demander sous forme de taxe, en leur offrant de se débarrasser de cette vaisselle et de la porter à la

Monnaie pour se libérer de la taxe. Je ferai forger du numéraire avec cette matière première et j'aurai ainsi les sommes nécessaires pour mes dépenses. » Les conseillers des monnaies firent observer qu'il fallait dans ce cas, pour aller vite, monnayer des testons au marteau suivant les errements des années antérieures. Le roi, qui était pressé, céda sur ce point sans difficulté. Revenant sur ce qu'il avait décidé par ses lettres patentes du 31 mai précédent, aussi bien que sur les prescriptions de l'arrêt de la Cour du 26 juillet reproduit plus haut, il y dérogea d'une façon formelle, mais pour Paris seulement, dit-il, aux termes des nouvelles lettres patentes ci-après :

Lettres patentes adressées à la Cour des Monnaies *pour faire fabriquer en la Monnoye de Paris seulement des testons et demy testons de toute la vaisselle qui y sera portée.*

Du 7 May 1576.

Henry par la grace de Dieu Roi de France et de Pologne.

A nos amez et féaux Conseillers les généraux tenant nostre Cour des Monnoyes, Salut.

Comme par nos lettres patentes du dernier jour de May 1575, nous avons, pour les causes y contenues, fait cesser la fabrication des testons et demy-testons, et ordonné estre forgés esdictes monnoyes pièces de francs, demys et quarts, toutefois pour la grande nécessité que nous avons de recouvrer desdicts testons pour subvenir et satisfaire aux conventions faictes avec les étrangers pour le paiement de grandes sommes de deniers, qui leur sont dues ; et que *plusieurs* de nos Officiers et *Bourgeois de nostre bonne ville de Paris*, qui désirent de nous secourir à nostre besoin, *ont présenté leur vaisselle d'argent pour être convertie en espèces à notre commodité ;*

A ces causes voulons relever nos sujets de la perte qu'ils pourraient faire aux *prests de leurs dictes vaisselles*, et conserver les dictes matières au plus prés de leur bonté, Nous, par l'avis et délibération de Nostre Conseil, vous mandons et enjoignons

par ces présentes, qu'outre la fabrication desdicts francs, demys et quarts, vous *faictes forger en nostre Monnoye de Paris seulement toute la vaisselle d'argent qui sera portée en nostre dicte Monnoye pour le faict desdicts prests, le tout en testons et demy testons* sur le pied de 19 livres tournois d'argent le Roy de haute loy, des poids, loy, remède et brassage portés par l'ordonnance faicte par feu nostre très cher Sieur et frère le Roy Charles, que Dieu absolve, du 26e jour de May 1573.

Et faictes tenir la main que lesdicts testons soient bien ouvrés et monnayez et taillez, de bon recours, et que bon et fidèle *registre soit faict de tout ce qui sera fabriqué* en nostre dicte Monnoye, *desdictes vaisselles*, pour, après, être continué nostre dernière ordonnance sur la fabrication des francs, demys et quarts, contraignant à ce faire tous ceux qui seront à contraindre par mulctes et amendes, suspension et privation de leur état, s'il y échet.

Car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris le 7 may, l'an de grace 1576 et de nostre Règne le deuziesme.

Signé : Par le Roy en son Conseil : Clausse; et scellées sur simple queue de cire jaune du grand scel.

Enregistrées en la Cour des Monnoyes le 14 desdicts mois et an[1].

On doit remarquer la rapidité et par conséquent le plaisir avec lesquels les conseillers enregistraient le 14 mai ces lettres patentes du 7 du même mois, et les comparer avec la lenteur que les mêmes conseillers avaient mise pour vérifier les lettres défendant la fabrication des testons, tardant, dans ce dernier cas, pendant deux mois. Cette particularité démontre une fois de plus combien les officiers monétaires étaient défavorables à tous progrès et changements, tant sous le rapport des appareils de monnayage, qu'au

1. Bibliothèque de la Monnaie de Paris. Déclarations, édits, arrêts concernant les monnaies, 1575-1578. Ms 4°, 38, f° 87.

Digitized by Google

point de vue de l'émission du numéraire nouveau dénommé franc d'argent.

Nous estimons qu'il ne faut pas prendre à la lettre les termes de cet édit et s'imaginer que les Parisiens portèrent aussitôt à la Monnaie toute leur vaisselle d'argent, pour qu'elle fût convertie en testons. On avait fait croire au roi que cette ressource était la seule et dernière, de façon à lui démontrer la difficulté d'imposer de nouvelles taxes sur la population. Mais, en fait, un assez grand nombre d'habitants de Paris, plutôt que de voir détruire leur vaisselle plate, préférèrent se libérer de cet impôt extraordinaire au moyen d'espèces qu'ils trouvèrent au fond de leurs bas de laine, si l'on veut bien excuser cette vulgaire métaphore. Cet écart entre les expressions mêmes du rescrit et ce qui s'est passé en réalité a dû survenir plus fréquemment qu'on ne croit. Dans tous les cas, les mémoires du temps nous renseignent sur la façon dont cet emprunt forcé fut réparti entre les diverses corporations de Paris, et dont il dut y être satisfait *le jour même où les lettres patentes reproduites ci-dessus étaient signées :*

Le lundi 7 mai 1576, les Avocats et Procureurs du Parlement furent par le Premier Président appelez et assemblez au Palais en la salle de Saint Louis, afin de se cotiser et prester au Roy la somme de 100.000 livres, qu'il s'était promis de tirer de leurs deux communautés.

De fait, chacun fit quelques offres, lesquelles ne furent suivies, ains augmentées par les taxeurs lesquels envoyèrent aussitôt après à chacun des plus apparents et aisez, Avocats et Procureurs, un billet de leur taxe, signé : Pottier, qui était Secrétaire des Finances à ce commis par le Roy, dont y eut grande plainte et murmure : et toutefois il ne fallait laisser de payer, et *porter chacun la somme de sa taxe aux coffres du Louvre*, et en rapporter quittance pour lui servir en temps et lieu ; *semblables*

Digitized by Google

taxes furent faites sur les autres Officiers, Praticiens, et *notables Bourgeois de Paris desquels le Roy tira en moins d'un mois une bonne somme d'argent* [1].

Nous ne soutenons nullement qu'il ne fut pas livré de vaisselle d'argent. En fait, une partie seulement de l'emprunt forcé fut payé de cette façon. L'autre portion, la plus notable, croyons-nous, fut soldée en espèces trébuchantes. La partie constituée par la vaisselle plate et qui eut aussi son importance, fut transportée à la Monnaie de Paris en exécution des lettres patentes que l'on connaît, et transformée par les monnayeurs au marteau en testons et demi-testons datés de 1576 et marqués A. Le fidèle registre, qui devait être tenu de tout ce qui serait ainsi forgé, est malheureusement perdu, en sorte qu'il n'est possible d'avoir aucune donnée sur les quantités de monnaies émises, mais ce livre a dû exister et constater la création de ces espèces exceptionnelles. Tous ces détails permettent de croire qu'il ne fut pas confectionné de testons et demi-testons avec d'autre matière première que la vaisselle d'argent prévue. Ils font comprendre en même temps la rareté des exemplaires rencontrés jusqu'à présent.



Nous publions ci-dessus un spécimen de cette émission, dont le type diffère sensiblement des testons royaux connus.

1. *Journal de Henri III*, par Pierre de l'Estoile, t. Ier, p. 165.

Le graveur chercha à faire pour ce monnayage au marteau un coin presque aussi fin que celui envoyé à la Monnaie du Moulin. Il paraît même avoir voulu fournir une représentation iconographique du souverain spécialement bonne :

Effigie royale laurée de profil à droite avec cuirasse damasquinée. Au-dessous du buste, la lettre d'atelier A, à gauche de laquelle commence la légende : HENRICVS.III. D·G·FRAN·ET·POLO·REX (différent : une petite couronne de feuillages continue).

℞. Écu aux trois fleurs de lis, couronné et accosté de chaque côté d'un H couronné. Lég. : ✠ SIT·NOMEN·DNI·BENEDICTV « IX (Différents : une branche d'arbre à 6 feuilles — la lettre M renversée). Tranche cisaillée. Poids : 9 gr. 80. Coll[on] P. Bordeaux.

Coll[on] de la Bibliothèque nationale, à Paris. Poids : 9 gr. 45.

Le signe A, distinctif de l'atelier de Paris, et la date permettent d'affirmer que la pièce provient de l'émission dont l'historique vient d'être exposé. Nous proposerons d'attribuer le différent M au maître de la Monnaie de Paris, et, dans l'ignorance de son nom, probablement au graveur Guillaume Martin, qui avait apposé la même initiale sur l'écu d'or frappé au marteau à Paris en 1575. Cet artiste aurait ouvré pour les monnayeurs au marteau avec lesquels il devait avoir de bonnes relations, puisque Claude de Héry, son rival pour les travaux de gravure, était au contraire chargé de graver les carrés de la Monnaie du Moulin.

Quant aux différents de la couronne apposée sous le buste, et de la branche d'arbre, il est possible que le premier serve à désigner Germain Pilon, qui était à cette époque « contrôleur général des effigies » et qui a dû remplir le devoir de cette charge, si ce n'est même travailler un peu l'excellent poinçon de l'effigie royale. Il venait de confectionner l'année précédente les médailles et jetons

frappés à l'occasion du sacre du roi à Reims. Il a dû, en 1576, exercer réellement à Paris ses hautes fonctions de contrôle, notamment à l'occasion d'une frappe aussi exceptionnelle que celle en question. Si cette hypothèse est exacte, la branche d'arbre à six feuilles ne saurait plus être que le différent du tailleur monétaire, dont le nom est encore inconnu.

Le poids normal du teston fixé par l'ordonnance de Charles IX, à laquelle l'édit s'en est référé, est de 9 gr. 60. Les 20 centigrammes que notre exemplaire pèse en plus ne doivent pas le faire considérer comme un essai. Le monnayeur s'est aperçu d'un excédent de poids. Pour y remédier, il a enlevé une partie d'argent, en donnant le coup de cisailles, qui a fait disparaître le haut des lettres du mot HENRICVS. Il accusait ainsi un des défauts inhérents au monnayage au marteau. Il a laissé 20 centigrammes de matière première en trop, sans estimer nécessaire de donner un nouveau coup de cisailles pour les enlever.

Nous n'avons pas encore retrouvé le demi-teston de cette émission. Il est probable qu'il fut frappé. Le présent travail aura peut-être pour résultat d'amener la découverte de cette seconde pièce intéressante. Le poinçon en fut au moins créé, car en exécution de l'arrêt du 26 juillet 1575, il fut employé dès 1576 à frapper à Paris un quart de franc au type dessiné ci-dessus à cuirasse damasquinée portant A sous le buste et ayant le même M pour différent de maître à la fin de la légende du revers. Cette pièce fait partie de notre collection.

La rivalité des ateliers monétaires royaux obligea Henri III à concéder aux monnayeurs de Tours un privilège identique à celui qui avait été accordé le 7 mai à l'Hôtel des Monnaies de Paris. Le 20 juillet 1576, d'autres lettres patentes furent signées pour autoriser la fabrication

Digitized by Google

de testons et de demi-testons par la Monnaie de Tours[1]. Les termes sont pareils à ceux de l'édit précédemment rapporté pour Paris et portent également que l'on emploiera à cette émission « la vaisselle d'argent qui sera apportée par nos sujets ». Si l'Officine de Tours a reçu de la vaisselle d'argent en quantité suffisante, elle a dû forger de son côté des testons et demi-testons, pourvus de la date 1576 et de sa marque distinctive E. Les numismates ont maintenant leur attention appelée sur la probabilité de cette fabrication tourangelle. Il reste à en retrouver des spécimens.

On peut croire que cette faiblesse du roi, accordant aux monnayeurs de Paris et de Tours le privilège de forger des espèces dont la fabrication était interdite en tout autre endroit, a dû entraîner d'autres ateliers à effectuer des frappes de testons et de demi-testons avec le métal argent qu'ils détenaient. Car les monnayeurs du reste de la France ne devaient pas supporter facilement l'existence d'un privilège de cette nature pour deux villes seulement. Ils se savaient soutenus par les conseillers de la capitale, qui enregistraient si rapidement les édits favorables aux ouvriers au marteau. Seulement en fait aucun atelier autre que ceux de Paris et de Tours n'eut régulièrement la permission de monnayer des testons et demi-testons en 1576. Les exemplaires émis dans d'autres endroits que ces deux villes et pourvus de la date ci-dessus ou même de celle de 1577, que nous avons remarquée sur un teston du Cabinet des médailles ainsi que sur un demi-teston de La Rochelle, ont constitué des infractions aux injonctions du roi aussi bien qu'aux prescriptions des arrêts de la Cour des Monnaies. Cette dernière juridiction était plutôt disposée à les tolérer et elle ne paraît avoir poursuivi personne.

1. Bibliothèque de la Monnaie de Paris. Déclarations, édits et arrêts concernant les monnaies, 1575-1578. Mˢ 4°. 38.

Digitized by Google

Les documents reproduits ont fourni des renseignements nouveaux, non seulement au sujet des frappes de testons, mais encore sur l'époque initiale de la fabrication des francs d'argent. Jusqu'à ce jour les numismates avaient attaché une certaine importance à l'énonciation de Delombardy indiquant que l'émission des francs d'argent ne datait que d'une ordonnance de novembre 1577 [1]. Leblanc et Abot de Bazinghen en faisaient au contraire remonter la création au 31 mai 1575. Nous savons maintenant que cette dernière date est réellement exacte. On a pu se rendre compte des difficultés que ces lettres patentes originaires ont rencontrées, pour leur exécution, de la part de la Cour des Monnaies aussi bien que de tous ceux qui dépendaient de cette grande administration. Cette époque initiale de création permet de comprendre que, le 9 août 1575, on ait ordonné de frapper les piéforts des francs, demi-francs et quarts de franc. Finalement ces piéforts n'ont été datés que de 1576 et de 1577, parce que la Cour a fait réunir seulement en la première de ces deux années le métal argent nécessaire pour leur frappe au Moulin.

Nous espérons avoir fait œuvre utile en appelant ainsi l'attention des connaisseurs sur un certain nombre d'espèces d'or et d'argent, qui n'avaient pas été remarquées suffisamment jusqu'à ce jour et qui présentent un véritable intérêt.

P. Bordeaux.

1. *Catalogue des monnaies françaises de la coll. de M. Rignault*, par Delombardy, Paris, mai 1848, p. 14.
Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 327.

Digitized by Google

CHOIX

DE

MONNAIES ET MÉDAILLES

DU CABINET DE FRANCE

Pl. XIV

MONNAIES DE LA GRANDE-GRÈCE

(*Suite*).

BRUTTIUM

Il faut distinguer, dans le Bruttium, le peuple italiote des Bruttiens qui habitaient l'intérieur, et d'autre part les colonies grecques de la côte, Caulonia, Crotone, etc...

BRUTTIUM IN GENERE

282-203.

Les Bruttiens, après s'être affranchis de la domination lucanienne, firent alliance avec Pyrrhus dans sa guerre contre les Romains et frappèrent de l'or pour venir en aide au roi d'Épire. Le monnayage de ces Italiotes est d'imitation grecque.

82. Tête diadémée de Poseidon, à gauche ; derrière lui, son trident. Au-dessous, bucrâne.

Digitized by G

℞. ΒΡΕΤΤΙΩΝ à l'exergue. Thétis assise sur un cheval marin allant à droite ; sur la croupe du monstre, et tenu par la déesse, est posé un Amour qui tire de l'arc. Devant, une guêpe.

AV. Drachme. — 4 gr. 25.

Thétis sur un hippocampe, tenant le bouclier d'Achille, se voit sur une monnaie au nom de Pyrrhus, qui a dû être frappée en Italie : ce prince prétendait descendre du roi des Myrmidons.

83. Tête d'Hercule barbu, coiffé de la peau de lion, à gauche ; derrière, la massue.

℞. ΒΡΕΤΤΙΩΝ. Victoire dans un bige, au galop, à droite ; au-dessous, un serpent à demi enroulé qui se dresse.

AV. Hémidrachme. — 2 gr. 13.

84. Têtes des Dioscures, à droite, coiffés du bonnet lauré (*pileus*) surmonté d'une étoile ; derrière, une torche.

℞. ΒΡΕΤΤΙΩΝ à l'exergue. Les Dioscures à cheval, à droite, le manteau flottant au vent ; tous deux sont coiffés du pileus surmonté d'une étoile et tiennent une palme.

AR. 5 gr. 75.

85. Buste ailé de la Victoire, les cheveux enroulés en chignon (corymbe), à droite. Derrière, bucrâne.

℞. ΒΡΕΤΤΙΩΝ sur une ligne verticale. Personnage viril, jeune, nu, debout de face, le front orné de deux petites cornes, une draperie sur le bras gauche ; il porte de la main droite une couronne à sa tête et tient une haste de la main gauche ; à droite, dans le champ, un gouvernail et la lettre I (équivalent grec de X, denier).

AR. — 4 gr. 80.

86. Tête de Thétis, à droite, coiffée de la couronne haute (*stéphané*) ; elle a un voile sur la nuque et porte un sceptre sur son épaule. Dans le champ, une mouche.

Digitized by Google

℟. ΒΡΕΤΤΙΩΝ verticalement à droite. Poseidon nu, debout à gauche, le pied droit posé sur un chapiteau, la main gauche appuyée sur un sceptre. Dans le champ, à gauche, aigle volant, une couronne dans ses serres.

Ꞧ. — 4 gr. 72.

L'aigle est un symbole indépendant du dieu et ne désigne pas Zeus ; sur la monnaie du British Museum, il est remplacé par un crabe. La pose, familière à Poseidon, le désigne suffisamment. Cette attribution entraîne pour la déesse du droit le nom de Thétis plutôt que celui de Héra.

87. Tête d'Apollon lauré, à droite ; dans le champ, à gauche, plectrum ?

℟. ΒΡΕΤΤΙΩΝ sur une ligne verticale, à droite. Artémis chasseresse, avec les cheveux en corymbe, debout, à gauche, le carquois à l'épaule, tenant un javelot de la main droite et une torche de la gauche ; à ses pieds, son chien qui se retourne vers elle, la patte levée ; dans le champ, une étoile.

Ꞧ. — 2 gr. 50.

Cette composition évoque le double caractère d'Artémis, déesse de la chasse et personnification de la lune.

88. Tête barbue et casquée d'Arès, à gauche, le casque orné d'un griffon.

℟. ΒΡΕΤΤΙΩΝ. Pallas allant à droite, avec sa lance et son bouclier. En bas, une torche.

Æ. Sextans. — 18 gr. 15.

Cette Pallas partant en guerre, dont le prototype est celle de Phidias au Parthénon, n'est pas sans analogie avec la *Marseillaise* de Rude qui figure à l'Arc de triomphe.

Nous quittons les Bruttiens italiotes. Avec les villes grecques de la côte, nous remontons à une époque beaucoup plus ancienne.

Digitized by Google

CAULONIA

540-480.

89. KAVM en légende externe et rétrograde. Héros nu, debout, allant à droite; il a les cheveux en boucles qui retombent sur la poitrine et les hanches fortement accusées des figures archaïques; il brandit un rameau de la main droite et tient le bras gauche étendu; un cerf, plus petit que le héros, est devant lui sur une ligne plus élevée et retourne vers lui la tête; au-dessus, petit personnage courant, traité en tétraquêtre et agitant un rameau de chaque main. Dans le champ, lettres Oꟻ.

℞. Même type incus, les lettres répétées. Le grand personnage agite deux rameaux; il n'y a pas de personnage courant.

AR. Statère. — 8 gr. 18.

Ce type, excessivement curieux, n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. A notre avis, le petit personnage courant n'est qu'un double de l'autre : c'est, croit-on, Apollon identifié avec un dieu local, dieu du vent et de la forêt. Caulonia fait penser à καυλός, qui signifiait tige.

480-388.

90. Le même héros. Même scène, traitée dans un style moins archaïque; derrière le héros, l'arbre d'où il a arraché la branche.

℞. KAYΛONSATAM (KAYΛΩNIATAΣ). Cerf debout, à droite.

AR. Statère. — 7 gr. 80.

CROTONE

La célèbre patrie de Milon de Crotone dut son existence à une colonie d'Achéens établie sur cette côte en 710. La première lettre

de l'ethnique était originairement le koppa (ϙ), disparu par la suite de l'alphabet grec.

On retrouve dans les types de Crotone les traces de l'influence de Pythagore, qui vint s'établir dans cette ville vers 540 et dont l'école eut une importance sociale et politique considérable. Par exemple, ce philosophe attribuait au trépied, emblème d'Apollon Pythien, une valeur mystique en rapport avec le rôle du nombre trois dans sa doctrine ; la grue, qui figure en symbole sur le nº 91, passait, comme oiseau migrateur, pour observer en témoin et messagère des dieux les choses de la terre (qu'on se rappelle l'histoire des grues d'Ibycus) ; enfin un aigle, disait-on, avait été envoyé par Zeus à Pythagore pour lui annoncer sa mission (nº 93).

CROTONE

550-480.

91. ϙPOTON. Trépied.

℞. Même type incus.

Ꭱ. Statère. — 8 gr. 27.

92. ϙPO en légende externe rétrograde. Trépied ; on voit au-dessus les anses du chaudron (*lébès*) qui y était posé. A gauche, une grue.

℞. Même type incus sans l'oiseau. Bordure radiée.

Ꭱ. Statère. — 7 gr. 72.

480-420.

93. Aigle, à droite, retournant la tête, debout sur le sommet d'un temple ; devant l'oiseau, une tête d'antilope.

℞. ϙPO en légende externe. Trépied. A droite, rameau d'olivier avec le fruit.

Ꭱ. Statère. — 7 gr. 80.

420-390.

94. Tête de Héra Lacinienne de trois quarts, à droite; elle porte une stéphané décorée de palmettes.

℞. ΚΡΟΤΩΝΙΑΤΩΝ. Hercule buveur assis à gauche : il est imberbe, nu ; il tient de la main droite un canthare et de la gauche sa massue ; il s'accoude à un siège d'où pend son arc et que recouvre la dépouille du lion de Némée.

AR. Statère. — 7 gr. 72.

Le temple célèbre de Héra Lacinienne était voisin de Crotone, et Hercule passait pour le fondateur de la ville. Le type d'Hercule *bibax* a été rendu célèbre dans l'histoire littéraire par une tragédie d'Euripide, Alceste.

95. Même tête ; la coiffure, ornée d'une palmette, descend jusqu'au milieu du front, et on en voit les fanons tomber à droite et à gauche ; collier de perles autour du cou.

℞. ΚΡΟΤΩΝΙΑΤΑΣ. Même type, mais Hercule n'a pas la main sur sa massue ; devant le dieu, un trépied.

AR. Statère. — 7 gr. 52.

Vers 390.

96. ΚΡΟΤΩΝΙΑΤΑΣ. Tête d'Apollon lauré, à droite.

℞. Hercule enfant, assis de face, étouffant les serpents.

AR. Statère. — 7 gr. 55.

On sait que Héra, par jalousie envers l'enfant d'Alcmène, avait envoyé deux serpents pour l'étrangler dans son berceau. Ce sujet avait été popularisé par une peinture de Zeuxis, habitant de Crotone, que mentionne Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, XXXV, 9).

370-330.

97. Tête d'Apollon lauré, à droite.

℞. ΚΡΟ· Trépied orné. En symbole, branche de laurier munie des bandelettes sacrées.

AR. Statère. — 7 gr. 75.

De 390 à 370, Crotone fut occupée par les soldats de Denys, tyran de Syracuse. La présente monnaie, d'un style assez récent, offre une grande analogie avec les monnaies d'électrum syracusaines, frappées de 345 à 317.

LOCRES

La tête de Zeus, type des monnaies de Locres, fut traitée différemment suivant les époques : c'est d'abord un style remarquable de noblesse, mais auquel on peut reprocher quelque sécheresse et des défauts de proportion ; puis un faire large et élégant ; enfin une manière recherchée se caractérisant par une arcade sourcilière fortement creusée et un front tourmenté. La première pièce est du milieu du IVe siècle, la seconde de 330 environ, la troisième est contemporaine de la défaite de Pyrrhus (280 av. J.-C.).

98. Tête de Zeus lauré, à droite, les cheveux courts, la barbe maigre, le cou large ; à l'exergue, ΙΕΥΣ.

℞. ΛΟΚΡΩΝ en légende verticale externe, à droite. Irène, déesse de la paix, assise à gauche sur un cippe carré, tenant un caducée de la main droite et appuyée de la gauche sur son siège, lequel est orné d'un bucrâne et de diverses autres figures. A l'exergue, le nom de la déesse, ΕΙΡΗΝΗ.

AR. Statère. — 6 gr. 78.

99. ΛΟΚΡΩΝ· Tête de Zeus lauré, à gauche, les cheveux flottants.

Digitized by Google

℞. Aigle, à gauche, tenant un lièvre dans ses serres; dans le champ, un foudre et le monogramme R.

AR. Statère. — 7 gr. 35.

Ce type de revers est emprunté à Agrigente.

280-268.

100. Tête de Zeus lauré, à gauche; dans le champ, le monogramme NE.

℞. ΛOKPΩN à l'exergue; la Fidélité couronnant la déesse Rome, qui est assise appuyée sur son bouclier; à gauche, PΩMA; à droite, ΠΙΣΤΙΣ (*Fides*).

AR. Statère. — 7 gr. 23.

PANDOSIA

ve siècle av. J.-C.

101. ΠΑΝΔΟ, en légende *boustrophedon*, c'est-à-dire que la première syllabe est placée en haut, de gauche à droite, et la seconde en bas, de droite à gauche. Taureau debout, à droite, retournant la tête, dans un rectangle creux avec grènetis. Bordure de lignes rayonnantes.

℞. ϘΡΟ sur une ligne verticale, à gauche. Trépied; le sol est figuré par un double grènetis entre deux lignes horizontales. Bordure en grènetis.

AR. Statère. — 7 gr. 93.

Cette monnaie a été frappée en alliance avec Crotone pour circuler dans ces deux villes, au cinquième siècle.

102. Tête de Héra Lacinienne de trois quarts, à droite, coiffée de la stéphané et portant un collier de perles.

℞. ΠΑΝΔΟΣΙΟΝ. Le dieu Pan, nu, assis à gauche; à côté de lui, son épieu et ses chiens, dont il apaise l'un, encore bondissant, avec la main, tandis que l'autre est au repos.

Æ. Tiers de statère. — 2 gr. 17.

Le dieu Pan est le type parlant de Pandosia.

RHEGIUM (REGGIO)

530-494 av. J.-C.

103. RECINON en légende rétrograde, à l'exergue. Taureau à tête humaine, agenouillé à gauche, la queue en l'air. Il est debout sur une ligne horizontale avec bordure d'oves; en haut, une sauterelle.

R'. Même type incus.

Æ. — 5 gr. 70.

466-415 av. J.-C.

104. Tête de lion de face; dans le champ, feuilles d'olivier avec l'olive.

R'. RECINOS en légende rétrograde (sous-entendu διστατήρ). Le peuple de Rhegium, vieillard demi-nu, assis à gauche, la main droite appuyée sur son sceptre; sous le siège, un canard, le tout dans une couronne de laurier.

Æ. Tétradrachme. — 17 gr. 31.

La tête de lion de face est voisine du type monétaire de Samos, métropole de Messana, c'est-à-dire Messine, qui était située en face, sur le détroit, et dont s'empara Anaxilas, tyran de Rhegium. Quant au revers, il fait allusion à l'établissement de la démocratie qui suivit la mort d'Anaxilas, en 466. De même que le Peuple de Tarente (n° 45) a les attributs de la richesse industrielle, celui de Rhegium est toujours accompagné d'un chien de berger, d'un canard ou d'une corneille, emblèmes de la démocratie rurale qui réagit contre les entreprises maritimes et guerrières d'Anaxilas.

Digitized by

TEMESA

105. TFΓ à l'exergue. Casque, à droite.

℞. Trépied ; le sol est figuré par deux lignes horizontales enfermant un grènetis. A droite et à gauche, des jambières (cnémides).

AR. Statère. — 7 gr. 89.

Sur le territoire de Temesa existaient des mines de cuivre ; elles avaient donné naissance vraisemblablement à des manufactures d'armes qui expliquent la présence du casque et des cnémides. — Le type du revers est celui de Crotone, alliée ou suzeraine de Temesa.

TÉRINA

Les monnaies de Térina comptent parmi les plus jolies et les plus originales de la Grande-Grèce.

470-440 av. J.-C.

106. Tête de femme (la nymphe Térina), à droite ; dans le champ, EPEΣ en lettres rétrogrades (TEPEINA ?), le tout dans une couronne de laurier.

℞. La Victoire ailée, debout de face, regardant à gauche, tenant des deux mains une palme.

AR. Statère. — 7 gr. 90.

Spécimen intéressant du costume des femmes grecques. Comparez les figurines de Tanagra.

440-400 av. J.-C.

107. Tête de femme, les cheveux relevés en corymbe au sommet de la tête, à droite.

℞. TEPINAION. La Victoire assise sur une amphore renversée, à droite ; une colombe, les ailes éployées, est posée

Digitized by Google

sur l'index de sa main gauche, et elle tient de la main droite un caducée avec lequel elle agace l'oiseau.

AR. Statère. — 7 gr. 85.

108. TEPINAION. Tête de femme, à droite.

R/. Victoire assise, à gauche, sur un cippe, et tenant dans la main droite une couronne de laurier ; au pied du cippe, une grenade.

AR. — 7 gr. 82.

109. TEPINAIΩN. Tête de femme, à droite, avec triples pendants d'oreilles et collier de perles.

R/. La Victoire assise, à gauche, sur un cippe ; une colombe aux ailes éployées est posée sur sa main droite.

AR. — Statère. — 7 gr. 50.

A. Dieudonné.

Digitized by Google

MÉLANGES & DOCUMENTS

LA MÉDAILLE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE TIENTSIN (1900-02)

M. Royer, membre correspondant de la Société de numismatique à Limoges, nous a fait connaître l'existence d'une médaille d'honneur en or décernée par le gouvernement provisoire de Tientsin aux officiers supérieurs de chacune des sept puissances, qui ont pris part en commun à la dernière campagne de Chine, au cours de laquelle furent reprises les légations de Pékin sur les rebelles chinois. M. le commandant Jullian, officier d'ordonnance de M. le Président de la République, à qui nous nous sommes adressé, a eu l'obligeance de nous communiquer l'exemplaire qui lui a été décerné et dont le dessin est reproduit ci-dessous :



Dans le champ, faisceau des drapeaux des sept puissances avec couleurs émaillées, disposés dans l'ordre suivant, en commençant

Digitized by Google

à gauche : Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Russie. L'ordre alphabétique a été suivi pour ce placement afin d'éviter toutes susceptibilités diplomatiques. Les hampes sont attachées dans le bas par un nœud de rubans, dont les extrémités flottantes portent les mots PAX à gauche, LABOR à droite. Cercle de points. En bas, les deux dates : 1900-1902, sont celles du commencement et de la fin de cette guerre. A gauche de ces dates commence la légende : GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU DISTRICT DE TIENTSIN.

℟. Au centre, dans une couronne formée à gauche d'une branche de chêne et à droite d'une branche de laurier, inscription chinoise en deux lignes se lisant : Tou Toung | Tien Tsin, et signifiant : gouvernement de plusieurs nations à Tien Tsin. Au-dessous de la couronne, les initiales du dessinateur J. C. (Chevet) sur lequel des explications seront fournies plus loin.

Tranche lisse portant : 1° le poinçonnage K 18, ayant probablement pour but d'indiquer le degré de finesse de l'or : 18 karats ; 2° le poinçonnage TENSHODO, nom du fabricant japonais.

Cette pièce est renfermée dans un écrin carré en laque, portant : 1° sur le dessus les initiales G·P·T en lettres contournées, indicatrices du : Gouvernement Provisoire de Tientsin ; 2° à l'intérieur de velours et soie, la mention en lettres dorées : MANUFACTURED — BY — TENSHODO — TOKYO — 351025 (Fabriqué par Tenshodo à Tokio), au-dessous d'un cartouche à monogramme japonais.

Poids : 97 gr. 50, soit 300 fr. d'or environ.

MM. le général Voyron, commandant en chef des troupes françaises dans cette expédition de Chine, le colonel Arlabosse, membre militaire du gouvernement provisoire de Tientsin, le commandant Jullian, ont bien voulu nous fournir les renseignements suivants à l'occasion de la création et de la frappe de cette pièce intéressante.

A la fin de la guerre de Chine, au cours de laquelle eut lieu la prise des légations européennes, le colonel japonais Harada, ancien élève de l'école de Saint-Cyr et de l'école supérieure de

guerre française, proposa de créer une médaille commémorative portant les drapeaux des sept puissances alliées, disposés par ordre alphabétique, et de la décerner en souvenir aux membres du Conseil du gouvernement provisoire de Tien Tsin, ainsi qu'à un certain nombre de fonctionnaires, d'officiers et de sous-officiers qui s'étaient distingués pour services rendus et qui méritaient des distinctions honorifiques. Les dignitaires de ce *condominium*, résultant d'un groupement d'alliances, approuvèrent cette proposition et décidèrent, au moment où ils allaient se séparer, soit vers août 1902, la création de la médaille ci-dessus. Elle fut confectionnée rapidement, et dessinée par le caporal fourrier français Chevet, appartenant au 16e régiment d'infanterie coloniale, d'après les indications à lui données par ses supérieurs.

Elle fut frappée au Japon par le manufacturier Tenshodo, qui grava les coins d'après l'esquisse de Chevet, en exécution de la commande à lui adressée par le colonel Harada.

La liste des personnes auxquelles des exemplaires d'or, d'argent et de bronze, devaient être remis, fut arrêtée dans une séance préalable du Conseil, pour permettre l'envoi de la commande précisant les quantités à créer en chacun des trois métaux. Le nombre des médailles commandées fut conforme aux chiffres de cette liste, dont l'original est conservé dans les archives du gouvernement provisoire de Tien Tsin, qui, déposées d'abord au consulat d'Angleterre à Tien Tsin, à raison de la qualité de doyen de son titulaire, ont été remises ensuite à la municipalité de la concession anglaise de ladite ville, où se trouvait l'emplacement nécessaire suffisant pour les contenir. En effectuant la commande au négociant japonais, on lui avait enjoint de ne pas frapper d'autres spécimens que les médailles prescrites. Il y a tout lieu de croire que ces ordres ont été exécutés. Il n'a pas été possible de savoir s'il lui avait été fait quelques autres prescriptions spéciales relativement à la conservation ou à la rupture des coins dont on se serait servi.

Au moment où le Conseil dudit gouvernement provisoire jugea opportun de se dissoudre et où il remit ses pouvoirs au

Digitized by Google

vice-roi du Pé-tchi-li, les médailles n'étaient pas encore arrivées du Japon. M. Ch. Denby, secrétaire général du condominium disparu, reçut en dépôt la somme nécessaire pour payer le fabricant après réception; les instructions complémentaires lui furent données pour qu'il pût en opérer la répartition dans les termes arrêtés antérieurement.

Il fut en conséquence remis à titre de récompense honorifique :

1° En or, 12 médailles aux 12 officiers qui avaient été membres du Conseil en question pendant plus ou moins longtemps et qui sont dénommés ci-dessous :

Major Van Falkenhagen. Allemagne.	1
Major Foot. États-Unis.	1
Colonel Arlabosse. Commandant Jullian. France.	2
Lieut. Col. Bower. Col. O'Sullivan. Grande Bretagne.	2
Capitaine de corvette Casanova Jerserinch. Italie.	1
Col. Aoki. Col. Harada. Japon.	2
Col. Voronof. Major général de Wogack. Russie.	2
M. Ch. Denby (junior). Sec. g[al] du G.P.T. États-Unis.	1
Total.	12

2° En argent, 60 médailles environ, soit à des fonctionnaires civils en sous-ordre dudit gouvernement, soit à des officiers mis à sa disposition. Les Français ayant reçu des distinctions honorifiques de ce métal ont été notamment les capitaines Delclos, Vandescal, Carrère, Desmarest, Favard, du 16e régiment d'infanterie coloniale, le capitaine Bourguignon de l'artillerie coloniale, le docteur Mesny, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales.

3° En bronze, 153 médailles environ à un certain nombre de fonctionnaires du gouvernement provisoire de Tien Tsin d'un rang moins élevé, à des Chinois qui y avaient été attachés comme lettrés, interprètes ou secrétaires et à divers sous-officiers étrangers ou français de différentes armes *et notamment au caporal-fourrier Chevet*, auteur du dessin commandé et *qui avait apposé ses initiales J. C. sous la couronne du revers.*

Digitized by Google

Cette distribution fut assez longue à réaliser parce que les ayants droit étaient retournés pour la plupart dans leurs patries respectives et qu'ils se trouvaient dès lors dispersés de tous côtés.

Le détail des faits historiques concernant le condominium aussi bien que la guerre en question a été l'objet d'un travail écrit par le capitaine d'infanterie coloniale Condamy, publié en plusieurs articles mensuels dans la *Revue des troupes coloniales* de l'année 1905.

Les renseignements ci-dessus ont été complaisamment donnés d'après des souvenirs assez récents et précis pour que leur exactitude ne puisse être mise en doute. Les documents officiels, qui y sont relatifs, sont conservés dans des dépôts d'archives peu accessibles, où leur vérification ultérieure par des numismates aurait été à peu près impossible, et qui peuvent se trouver anéantis d'un moment à l'autre à la suite de nouvelles guerres. Il était par suite intéressant de consigner dès maintenant ces diverses indications dans la *Revue numismatique*.

P. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE

TROUVAILLES

40. — À Mineo (Prov. de Catane, Sicile), en février 1905, on a trouvé un vase contenant environ 500 monnaies dont 55 ont été examinées. Il y avait un tétradrachme archaïque de Syracuse, des tétradrachmes d'Agathocles, un tétradrachme de Gela, des tétradrachmes des Carthaginois en Sicile (Head, *Coins anc. Sicily*, pl. X, 11, et autres), des tétradrachmes d'Athènes, au type de la chouette, des didrachmes de Corinthe. Le dépôt a dû être enfoui dans les premières années du IIIe siècle avant notre ère. — P. Orsi, dans *Atti della R. Accad. dei Lincei*, 1905, *Notizie degli Scavi*, 438-439.

41. — A Buccheri (Prov. de Syracuse, Sicile), en décembre 1904, on a trouvé un trésor de monnaies d'argent de Corinthe, au type du Pégase, mal conservées, de trois tétradrachmes de Thasos, qui paraissent des imitations, de quatre tétradrachmes d'Alexandre à fleur de coin, deux statères d'or de Philippe II et quelques tétradrachmes de ce roi. — P. Orsi, dans *Atti della R. Accad. dei Lincei, Notizie degli Scavi*, 1905, 437-438.

42. — A Quaregna (Prov. de Novare, Italie), on a trouvé trente-deux monnaies de bronze, de grand module, de Vespasien, de Titus, Hadrien, Antonin le Pieux, Faustine mère, M. Aurèle, Commode, Maximin, Gordien III, Philippe fils et des indéterminées. — E. Ferrero, dans *Atti della R. Accad. dei Lincei, Notizie degli scavi*, 1905, 75.

43. — A Varois, près de Dijon, à 400 mètres d'une voie romaine, on a trouvé récemment un vase de bronze, en forme d'œnochoé, dont l'anse se termine en pied humain qui se pose sur la panse. Dans le vase étaient renfermées 1.034 monnaies d'argent et de billon. Un lot de 180 pièces que j'ai examiné était composé de la manière suivante : 1 Vitellius ; 1 Titus ; 3 Antonin le Pieux ; 1 Faustine mère ; 4 Marc

Digitized by

Aurèle ; 1 L. Verus ; 9 Commode ; 1 Albin ; 54 Septime Sévère ; 9 Julia Domna ; 18 Caracalla (dont 2 *antoniniani*) ; 9 Geta ; 5 Plautille ; 4 Elagabale ; 4 Julia Mæsa (dont 2 *antoniniani*) ; 6 Julia Mamæa ; 1 Julia Paula ; 5 Alexandre Sévère ; 4 Macrin ; 1 Balbin ; 1 Pupien (*antoninianus*) ; 9 Maximin ; 9 Gordien III ; 15 Philippe père ; 2 Philippe fils ; 1 Otacilia Severa ; 1 Etruscille ; 1 Valérien père ; 1 Salonin. Parmi les autres pièces, on en a reconnu de Trajan Dèce, d'Hostilien. de Trébonien Galle et de Gallien. Les pièces les plus récentes du dépôt sont donc celles de Gallien et de Salonin, et il est probable qu'il fut enfoui vers 259, quand les Alamans traversèrent la Gaule et pénétrèrent en Italie par le Mont Genèvre. — *Monnaies et renseignements communiqués par M. E. Bertrand, de Dijon.*

44. A Moiry, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), on a trouvé un vase de terre contenant environ 1.600 monnaies romaines. Voici les noms des empereurs qui ont été reconnus : Gallien, Probus, Maxence, Carus, Constantin, Constance, Crispus, Hélène, Theodora, Magnence, Décence, Valentinien, *Urbs Roma*.

Malheureusement ce dépôt n'a pas été examiné par des personnes compétentes. *A priori* je suis porté à croire que la lecture des pièces a été défectueuse dans plus d'un cas, car il est peu probable que des pièces de Gallien aient circulé sous Valentinien. La nomenclature doit être aussi fort incomplète.

45. — A Trèves, on a trouvé 18 deniers d'Antonin le Pieux à Alexandre Sévère. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3506.

46. — A Radlingen sur la Sauer on a fait une grande trouvaille de bronzes depuis Probus jusqu'à Constantin dont le Musée de Trèves a acquis 17 pièces. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3506.

47. — A Villeneuve-lès-Avignon, en janvier 1906, dans des carrières, on a trouvé un pot de terre contenant 400 à 500 esterlins d'Edouard II d'Angleterre, de divers ateliers (Londres, Bristol, Cantorbury, Durham, etc.) et de quelques imitations parmi lesquelles un denier de l'empereur Louis IV, frappé à Aix-la-Chapelle, deux deniers de Gauchier de Châtillon, comte de Porcien, frappés à Yves (GⱯLCh͜S et GⱯLCh͡S ; au R' le mot YVE contient, après la première lettre, soit une molette, soit un point clos. La seconde variété paraît mieux frappée ou moins usée). Il y avait aussi quelques deniers d'Irlande et d'Alexandre III d'Écosse ; on en a vu un de Jean Balliol.

Ce petit trésor a dû être enfoui sous le pontificat du pape Jean XXII, entre 1314 et 1337. Les carriers italiens, qui ont fait la

trouvaille, ont recueilli, en même temps, une bague d'argent et cinq beaux bijoux d'or enrichis de pierreries : une bague d'or avec cabochon de pierre noirâtre ; une autre bague d'or avec une pointe de diamant ; une affique circulaire dont le cercle est orné de sept cabochons de rubis ; une autre affique avec sept cabochons d'émeraude ; une broche rectangulaire rehaussée de perles fines, formant trèfles aux angles, et de sept cabochons d'émeraude. Le musée Calvet a pu acquérir 225 monnaies. — *Renseignement communiqué par M. G. de Manteyer.*

48. — A Airaines (arr. d'Amiens, Somme), en mars 1906, on a trouvé une centaine de pièces de billon et argent de Charles le Téméraire, de Louis XI comme dauphin et comme roi, de Charles VII (les plus nombreuses), de Henri VI ou VII d'Angleterre (une dizaine de gros), et un demi-réal d'Henri IV de Castille. — *Communication de M. F. Collombier.*

49. — A Caste-Pierre, près de Rilhac-Rançon (Haute-Vienne), dans un mur, on a trouvé 21 écus d'or de Charles VIII, Louis XII, Francois I[er] et Charles-Quint. Sur 15 pièces examinées par M. Royer, il y avait 1 écu d'or de Charles VIII frappé à Tours et 1 à Limoges ; 3 de Louis XII dont un de Lyon et un de Poitiers ; 8 de François I[er] dont 2 de Poitiers, 2 de Lyon, 1 de Bordeaux, 1 de Toulouse et 1 écu à la croisette de Bordeaux. — *Communication de M. L. Royer.*

50. — Au château de Blain (Loire-Inférieure), le 30 septembre 1905, dans la fosse d'aisances de la tour du donjon, à 8 m. 50 de profondeur, on a trouvé les ferrures d'un coffre et 3.091 quarts d'écus ainsi répartis : Henri III, 1.829 ; Henri II de Navarre, 34 ; Charles X, 1.148 ; Henri IV, 81. Tous les quarts d'écu de Charles X ont été frappés dans l'atelier de Nantes. Il est presque certain que ce trésor fut caché le 23 novembre 1591, quand le duc de Mercœur enleva le château au capitaine Le Goust. — P. Soullard, dans *Bullet. Soc. archéol. de Nantes*, 1905, p. 235-242.

51. — A Olginate (environs de Lecco, lac de Côme), en février 1905, on a trouvé un dépôt de 61 sequins d'or de Florence et de Hongrie. — Antonio Magni, *Notizie archeologiche*, 1906, 21 ; extr. de la *Rivista archeol. della Provincia... di Como*, fasc. 51-52.

52. — En janvier 1906, à Sausgarten (cercle d'Eylau, Prusse Orient.), on a trouvé un vase rempli de monnaies, qui a été acquis par le musée de la Société archéologique à Königsberg. Cette trouvaille se composait

Digitized by Google

de shillings de l'ordre teutonique depuis Heinrich v. Plauen, de pièces de Pologne, de Danemark ; en tous 649 pièces dont la frappe eut lieu entre 1382 et 1467. — Paul Dassel, dans *Berliner Münzbl.*, 1906, 310-311 ; cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3486.

53. — A Weigental, près d'Oberkessach (Wurtemberg), on a trouvé une soixantaine de pièces d'argent de Friedberg, d'Augsbourg, de Ratisbonne, de Coire, de Bamberg, de Salzbourg, de Strasbourg, d'Ulm et de Wurtemberg, des XVIe et XVIIe siècles.

54. — A Steinkirchen (Wurtemberg), dans une tombe et dans la main droite du squelette, 61 monnaies d'argent, en majorité des demi-batzen frappés entre 1622 et 1707.

55. — A Metterzimmern (Wurtemberg), on a trouvé 63 florins du Rhin, qui ont été remis par la Direction des domaines au Cabinet royal de Stuttgart. Ce sont des pièces de Mayence de 1379 à 1459 ; de Trèves, de 1388 à 1418 ; de Cologne, de 1370 à 1463 ; de l'Électorat palatin, de 1410 à 1476 ; de Francfort, de 1410 à 1476 ; de Nördlingen, de Lunebourg. — Sur les trois trouvailles précédentes, voy. Goessler, dans *Schwäb. Merkur* du 24 mars 1906, cité dans *Blätter f. Munzfr.*, 1906, 3486.

56. — A Greiffenberg (Silésie), dans un mur de l'Hôtel de l'Aigle noir, on a trouvé une grande quantité de monnaies d'or autrichiennes et hongroises, bien conservées, frappées entre 1557 et 1630. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3486.

A. Bl.

*
* *

NOTICES

L'abbé Ledain, numismate. — Le Cabinet des Médailles vient d'acquérir pour sa bibliothèque le volume suivant : *Lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'histoire*, par M. l'abbé Ledain, prêtre, ancien directeur du pensionnat secondaire de Sarralbe, membre de l'Académie impériale de Metz. Nouvelle édition, Metz, typ. Nouvian, 1859, in-8°, 654 p. de texte, LXV p. de tables, et VI pl. (tiré à 100 exemplaires). Je n'ai pas trouvé l'ouvrage indiqué sous cette forme dans les bibliographies numismatiques.

La *Bibliographie générale des Gaules*, de Ruelle, ne mentionne, de l'abbé Ledain, que des études parues à part, et le *Répertoire* d'Engel

et Serrure ne parle que d'un compte rendu et d'un recueil de notices, « consacrées à des trouvailles d'un intérêt assez restreint ». Le présent recueil est consacré partie au moyen âge, partie à l'antiquité; il se compose, nous apprend l'auteur, d'articles les uns déjà parus dans les revues locales, les autres inédits, tous au reste ayant été remaniés; l'impression n'en fut achevée qu'en septembre 1873.

On y trouve : 1° Une notice sur les antiquités des musées de Mayence, Wiesbaden, Worms, Strasbourg, Trèves, etc... (p. 9-136) (florins de la trouvaille de Bouzonville, p. 19; médaillon de Périnthe sous Septime Sévère, au musée de Metz, p. 55); — 2° Un mémoire de numismatique lorraine donnant les détails sur diverses collections et décrivant plusieurs pièces rares, par exemple le denier d'argent de Gérard d'Alsace, le florin d'or de Jean Ier, duc de Lorraine, inconnu de Saulcy, et le florin restitué par cet auteur à Robert, duc de Bar (p. 137-163); — 3° Courte réponse à une notice sur des chênes enfouis dans la vallée de la Moselle; — 4° Note sur le *pallium* ecclésiastique; — 5° Recherches et souvenirs de numismatique gauloise (p. 207-302), avec pl.; — 6° Notice sur quelques découvertes archéologiques récentes; — 7° Cinq lettres sur Caranusca, station de la voie romaine de Metz à Trèves; — 8° Coup d'œil sur une étude intitulée : Les Voies romaines; — 9° Observations sur le travail préparatoire de la carte itinéraire de la Gaule; — 10° Notes diverses; — 11° Tables analytiques.

*
* *

MUSÉES

Le Dr Joseph Brettauer, de Trieste, qui est mort le 11 juillet 1905, a légué à l'université de Vienne une collection numismatique assez originale qui se répartit en trois séries : 1° Médailles en l'honneur des médecins de tous les temps [1]; — 2° Médailles concernant les maladies [2]; — 3° Médailles se rapportant à la médecine. — C'est notre confrère du *Monatsblatt* de Vienne qui donne ce renseignement; nous sommes en mesure de le compléter par le programme ci-joint des titres de chapitre de cette collection, dont le Dr Bretthauer nous a fait présent quand il vint travailler au Cabinet des Médailles [3].

1. Plus d'un sera surpris de voir figurer Schiller dans cette liste : mais Schiller, il ne faut pas l'oublier, était médecin.

2. Sur les médailles concernant la peste, voy. *Rev. Num.*, 1901, p. 273.

3. Le catalogue dont nous donnons la version italienne a été imprimé aussi en allemand.

MEDICINA IN NUMMIS

Collezione numismatica risguardante la medicina
del Dr Giuseppe Brettauer in Trieste.

I. Medaglie in onore di medici di tutti i tempi e paesi.

II. Pestilentia in Nummis.
1. Medaglie su epidemie pestifere. — Talleri di Wittemberga. — Amulet contro la peste.
2. Vaiuolo.
Inoculazione. — Vaccinazione. — Medaglie di premio.
3. Colera.
Medaglie su epidemie colerose. — Medaglie di premio. — Amuleti contro il colera.
4. Febbre gialla.
5. Pellagra.
6. Tempi di fame e carestia ; loro cause e rimedi.
Medaglie per tempi di fame e carestia. — Medaglie su incettatori di granaglie. — Innondazioni. — Inverni crudi. — Grandinate. — Locuste. — Invasione di topi. — Annona. — Tessere durante la carestia. — Medaglie di comete.

III. Medaglie concernenti la medicina.
1. Patroni e antesignani della medicina.
Apollo salutaris. — Hygiea (Salus). — Esculapio. — Cosmo e Damiano. — S. Rocco.
2. Congressi medici.
Internazionali. — Regionali. — Speciali.
3. Società mediche. — Corporazioni. — Accademie.
4. Istituti Medico-chirurgici.
5. Ospitali.
6. Asili.
Case di trovatelli. — Stabilimenti per infermi ed invalidi. — Case per i poveri. — Orfanotrofi. — Asili infantili.
7. Anatomia e fisiologia.
Età. — Centenari. — Singoli organi. — Nutrizione. — Secrezione ed escrezione.
8. Anatomia patologica.
Nani. — Storpi. — Invalidi.
9. Medaglie in occasione di malattia e guarigione.
10. Assistenza. — Samaritani. — Assistenza ai feriti. — Croce rossa. — Ambulanze. — Società per ammalati.
11. Malattie singole. — Chirurgia. — Sifilide. — Podagra.
12. Oculistica.
Istuti oculistici. — Occhiali. — Zecchini e talleri occhiali. — Ciechi. — Guerci. — Istituti per ciechi. — Acciecamento.
13. Otiatria.
Maestri sordomutici. — Istituti per-sordomuti.
14. Psichiatria.
Manicomi.

Digitized by Google

15. Vita sessuale.
Stabilimenti di maternità. — Fecondità. — Sterilità. — Gravidanza. — Puerperio. — Levatrici. — Balie. — Gemelli. — Erotica. — Spintria.
16. Balneologia.
Bagni. — Ospizi marini. — Paesi di cura climaterica. — Stabilimenti idroterapici. — Empirici di idroterapia.
17. Igiene.
Acquedotti. — Cisterne e fontane. — Filtrazione d'acqua.
Canalizzazione. — Prosciugamento di paludi.
Tumulazione. — Cimiteri. — Cremazione.
Società di temperanza.
Esposizioni di igiene.
18. Medaglie di premio.
Premi dello Stato, di Facoltà mediche, di Istituti, Società, ecc.
Medaglie di merito.
19. Premî di salvataggio.
20. Amuleti.
Touchepieces inglesi.
21. Farmaceutica.
Medaglie a farmacisti.
22. Veterinaria.
Epizoozie. — Scuole veterinarie. — Zoofilia.
23. Allegorie sulla morte.
24. Gettoni professionali.
Medici. — Dentisti. — Callisti. — Fabbricatori d'istrumenti. — Farmacisti. — Acque minerali artificiali.
25. Miscellanea. — Medaglie medico-satiriche.

Voilà un vaste programme; mais est-on bien sûr que tout ce qu'il contient soit du domaine médical?

*
* *

Le Musée de New-York vient d'entrer en possession, grâce à la générosité de M. Pierpont Morgan, de la collection de monnaies grecques formée par M. John Ward, dont le catalogue a été dressé par M. Hill, du British Museum [1]; les 450 scarabées égyptiens étudiés et publiés en 1902 par le même archéologue ont été offerts en même temps.

(D'après le *Bull. de numism.*)

*
* *

Une exposition temporaire d'objets d'art concernant la marine, parmi lesquels figureront des médailles, sera prochainement organisée par l'administration du British Museum.

(D'après la *Num. Circular.*)

1. Voy. *Rev. num.*, 1902, p. 311.



VARIA

Congrès de la documentation photographique. — Voici le programme de ce Congrès, qui doit se tenir à Marseille en ce mois d'octobre :

QUESTION I. — Conditions que doivent remplir les épreuves photographiques pour constituer un document dans les différentes branches des sciences, arts, industries, etc. — Guides pour indiquer comment doivent être prises des photographies de différents genres pour servir de documents. — Indications à porter sur les épreuves.

QUESTION II. — Modes de tirages à employer pour les épreuves documentaires afin d'en assurer la conservation et l'exactitude.
Archives cinématographiques.

QUESTION III. — Recrutement, choix et classement des épreuves. — Répertoires.
Détermination de l'origine d'un document.

QUESTION IV. — Aménagement des Musées de photographies documentaires.
Mode de consultation des documents.
Règlements des Musées.

QUESTION V. — Relations des Musées entre eux et avec les pouvoirs publics.

QUESTION VI. — Bibliographie photographique.
Bibliothèque photographique.
Classification. — Échange. — Traduction et publication des fiches.
Listes de brevets.

Ce programme est accompagné d'une circulaire explicative et d'un questionnaire pour les personnes qui voudraient prendre part aux travaux du Congrès (s'adresser à l'Hôtel de la Société française de photographie, 51, rue de Clichy, Paris, IXe).



A l'Exposition universelle de Milan on a imaginé de frapper dans l'enceinte même, pour les besoins intérieurs, une monnaie spéciale, toujours échangeable à la caisse contre la monnaie légale. Cette pièce, de la valeur de vingt centimes, qui a le module des pièces ordinaires de 10 centimes, est en bronze ; elle représente d'un côté la tête casquée de Minerve de face, à qui les deux statuettes de l'Art et de l'Industrie forment diadème ; sur une banderole est l'inscription : *Esposizione internazionale di Milano*, 1906, et au bord la sigle : *E. B. mod.* (modelé par Egidio Boninsegna). Le revers mentionne la valeur : 20 centimes, à l'intérieur d'un ruban encadré de deux branches fleuries avec les

Digitized by Google

légendes : *Valevole nell' interno dell' esposizione*; et *Dal comitato convertibile al portatore in moneta legale durante l'esposizione*, et dans le champ *A. C.* (Angelo Capuccio inc.); à gauche, *S. Johnson-Milano* (nom du fabricant de la presse monétaire). La tête de Minerve, tête de face, obtenue avec un très faible relief, dont l'exécution comportait de grosses difficultés d'ordre technique, est d'un bel effet. On espère que le grand nombre de visiteurs qui abandonneront leurs vingt centimes pour posséder ce joli souvenir rendra l'opération lucrative pour ses promoteurs. Quelques exemplaires ont été frappés en or et en argent.

(D'après la *Rivista ital. di num.*, 1906, pp. 132, 133 et 279.)

*
* *

Monnaies divisionnaires privées. — On se souvient en Autriche du trouble causé dans la situation monétaire par les commotions politiques de l'an 1848, lorsque, à la suite du manque de pièces divisionnaires, les monnaies les plus diverses en métal, en bois, en verre, en carton furent émises par des particuliers, négociants, banquiers ou fabricants. On répétait ainsi ce qui était arrivé cent cinquante-quatre ans auparavant, s'il faut en croire un document découvert dans les archives de la Monnaie de Vienne par le D[r] Schalk, et qui n'est autre que le rapport du maître de la Monnaie, Mathias Mittermeyer, à la Haute Chambre, exposant les difficultés de la situation et les moyens préconisés pour y remédier. Cet acte, qui est du 21 novembre 1694, rapporte qu'au cours de la crise on était allé jusqu'à se servir comme menue monnaie de viande pilée.

(D'après le *Monatsblatt* de Vienne.)

*
* *

NÉCROLOGIE

CHARLES ROLLIN

Charles Rollin, né à Paris le 28 février 1813, était le petit-fils du fondateur du commerce des médailles. Son grand-père s'était établi dans les galeries du Palais royal, et avait publié son premier catalogue en 1808. Il y a cent ans, ce commerce était entièrement entre les mains des changeurs et des banquiers; à Francfort les Rothschild vendaient des médailles aussi bien que des titres d'État. Charles Rollin succéda à

Digitized by Google

son père Claude-Camille (mort à Bruxelles en 1883) et, pendant longtemps, dirigea la maison de la place Louvois avec M. Feuardent. Il s'occupait plus spécialement des monnaies du moyen âge et avait aussi une grande connaissance des objets antiques ; c'est lui qui, dans un de ses voyages en Italie, rapporta le fameux trésor d'argent de Gelamir, roi des Vandales, trésor qui, à la vente du baron Pichon, fut acheté par la Bibliothèque Nationale. Depuis quelques années, l'état de santé de M. Rollin ne lui permettant plus de suivre les affaires, il se retira du commerce sans abandonner toutefois l'étude de la numismatique. Ceux qui l'ont connu n'oublieront pas ses qualités personnelles, sa grande bonté et l'absolue sûreté de son amitié. Il fut enlevé à l'affection des siens le 13 septembre dernier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

AHMED TEWHID. *Catalogue de monnaies musulmanes du Musée impérial ottoman.* IVe partie. *Monnaies des Khaqands turcs, Seljoukides de Khorassan et d'Irak, Beni Saldik, Beni Mengoudj, Danichmendites, Seljoukides du Roum, Karaman-Oghlis, Kermian-Oghlis, Isfendiar-Oghlis, Beni-Artena, Karakoyounlis et Akkoyounlis.* Constantinople, imp. Mahmoud Bey, in-8°, 1903 (*en langue turque*).

Le Musée impérial ottoman continue, au grand profit de la science, la publication de toutes ses collections, entreprise sous la direction éclairée de Hamdy bey et le haut patronage de Sa Majesté le sultan Abdul Hamid. En ce qui concerne les monnaies musulmanes, quatre volumes ont paru ; le premier, qui traite des Ortokides, Zenguides et Eyoubites de Meiyafarikin, est dû à la haute compétence de Ghalib Edhem : publié en 1894, il a été suivi aussitôt par un deuxième volume relatif aux khalifes Omeïades et Abbassides, et aux Samanides, Toulounides, Ekchidides, Hamdanides, Bouïdes et Merwanides, lequel est également l'œuvre du même éminent numismate ; c'est son fils Mehemet Mubarek, qui a publié en 1901 le troisième volume sur les

Djenguisides, Ilkhanides, Djelairides et Khans de Crimée; le quatrième est l'œuvre d'Ahmed Tewhid, fonctionnaire du bureau des traductions de la Sublime-Porte, qui possède une compétence indiscutable en fait de numismatique musulmane.

Après une courte préface et une introduction dans laquelle sont signalées les monnaies les plus intéressantes et les ateliers de frappe, nouveaux ou peu connus, l'auteur nous donne la description des monnaies des différentes séries énumérées ci-dessus; pour chacune des dynasties, la description est précédée par un tableau généalogique et complétée par des notes historiques et bibliographiques, où sont discutés à l'occasion les derniers travaux parus sur la matière. Le volume se termine par des tables très complètes et par sept planches photographiques dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Le nouveau catalogue nous montre, comme les précédents, que la collection de monnaies musulmanes du Musée Ottoman, bien que de création assez récente, est comparable comme richesse à celles de beaucoup d'autres grandes collections publiques, sinon au point de vue du nombre, tout au moins à celui de la rareté et de l'intérêt des monnaies. Pour ne parler que du dernier volume, les monnaies des Khagans du Turkestan sont au nombre de 66 : c'est peu, en comparaison des 614 du Musée de l'Ermitage, c'est déjà plus que n'en signale le catalogue du British Museum, où l'on n'en compte que 23. Pour les monnaies des Seljoukides du Roum, le Musée Ottoman est, comme on doit s'y attendre, particulièrement riche; il en possède 651, c'est-à-dire plus que le double du nombre porté au catalogue anglais; mais c'est surtout pour les petites dynasties implantées en Asie Mineure, à l'époque de la décroissance de la domination seljoukide, que la collection de Constantinople affirme sa supériorité. Entre autres, les Danichmendites qui ont régné à Mélitène et Sébaste, et dont la numismatique, singulier mélange d'arabe et de byzantin, a été étudiée par von Sallet, M. Schlumberger et plus récemment dans un travail très complet de M. Casanova, sont représentés dans le nouveau catalogue, d'une façon tout à fait remarquable, la branche principale par 17 et la branche de Mélitène par 3 monnaies.

Nous terminerons en citant les monnaies, d'un intérêt égal, de cette dynastie des Menghoudjites, souverains d'Erzendjian, qui ont été pour la première fois correctement attribuées par Ghalib Edhem [1]. Le catalogue en donne 6. M. Casanova, dans cette *Revue*, a publié 3 exem-

1. Ghalib-bey, *Une monnaie mengougide*. Constantinople, 1904.

Digitized by Google

plaires du Cabinet de France ; M. Th. Houtsma[1] a fait paraître en 1904, dans la *Revue orientale de l'Académie hongroise*, une étude sur cette dynastie, en utilisant les attributions admises par Ahmed Tewhid.

En résumé, le quatrième volume du Catalogue du Musée impérial ottoman est tout à fait à la hauteur des précédents : il constitue comme eux, par le nombre des monnaies publiées et représentées, la précision des descriptions, la sûreté des informations, un précieux répertoire de numismatique musulmane ; nous nous permettrons de lui adresser un seul reproche : il est en langue turque et par suite peu accessible à beaucoup de lecteurs français. Le premier volume avait été publié en deux éditions, l'une française, l'autre turque, et les indications mentionnées dans la préface nous avaient fait espérer qu'il en serait de même pour les volume suivants. Il n'existe en français, sauf le catalogue des monnaies orientales de la Bibliothèque nationale, lequel est loin d'être achevé, aucun ouvrage récent de numismatique musulmane : l'édition française du Catalogue ottoman arrivait donc à son heure pour le plus grand bien de cette branche de la numismatique actuellement un peu délaissée en France.

ALLOTTE DE LA FUŸE.

*
* *

DISSARD (Paul). *Collection Récamier ; Catalogue des plombs antiques (Sceaux, tessères, monnaies et objets divers)*. Paris et Londres, Rollin et Feuardent, 1905, gr. in-8°, XXVIII et 328 p., 8 pl. en phototypie.

La collection de plombs, réunie par Étienne Récamier, était surtout connue par les mentions que François Lenormant en avait faites. Si l'on n'y trouve pas les plombs portant les noms de villes que ce savant avait admis dans son ouvrage, d'après Récamier, du moins l'ensemble est encore assez intéressant pour que le catalogue, rédigé avec soin par l'érudit conservateur des musées de Lyon, soit accueilli, avec reconnaissance. Les 2.000 plombs inventoriés proviennent presque tous de Lyon même. Ainsi, vis-à-vis de la rue Saint-Paul, se trouvait certainement, à l'époque romaine, le principal port des marchandises, qui empruntaient la voie de la Saône ; on y a recueilli un grand nombre de sceaux privés ou de commerce en même temps que vingt-

1. C'est grâce à l'obligeance de M. C. Huart que j'ai eu connaissance du travail de M. Houtsma.

cinq ou trente sceaux aux effigies de Marc-Aurèle, de L. Verus, de Commode, de Septime Sévère, de sa femme et de ses fils. En face de la rue Saint-Nicolas, sur une largeur de trois ou quatre mètres, on a trouvé de nombreux exemplaires des sceaux portant TERTIN (*iorum*) ou TERTINIOR (*um*) et quelques autres avec le nom de *Q. Ignius Doryphorus*.

Ces sceaux étaient de plomb plus ou moins argentifère, parfois allié avec de l'étain ; quelquefois l'étain seul avait été employé. Un cordon de soie ou de lin, ou une lanière de cuir traversait le métal, comme dans les sceaux du moyen âge. Un bon nombre d'empreintes ont été obtenues à l'aide de bagues ornées d'intailles[1] ; le métal conserve la trace de la sertissure de la pierre dans le chaton de la bague A côté de sceaux d'administrations financières (*Anabolicum*, *patrimonium*, *ratio castrensis*), on a des sceaux de cohortes et de légions. Les sceaux de particuliers appartiennent en majeure partie à des négociants, par exemple ceux des *Tertinii*, qui portent un vase de terre, marque parlante (*terra*, *tina*). Les sceaux de *L. Sextilius Mercator*, dont l'un porte un buste de Mercure, me font penser à ce cognomen *Mercator*, qui est accolé aux noms de M. Cassius et de M. Veratius, dans des inscriptions de Genève ; ces personnages étaient probablement aussi des marchands dont on retrouvera des sceaux de plomb. Des sceaux avec DIFF sont attribués à la corporation des *diffusores olearii ex Bætica* et M. Dissard cite l'inscription de Rome, relative à C. Sentius Regulianus, *curator* de cette corporation et négociant en vins, établi à Lyon, au quartier des *Canabæ*. Quelques plombs portent les noms de villes ; on en a plusieurs avec ST AREL INP. (*Stationis Arelatensis in p.* — Je pense qu'on peut compléter la fin en *portu* ; le sens est satisfaisant). Comme beaucoup de plombs, trouvés à Lyon, y ont été apportés par le commerce, je crois que le sceau de RVSICADE, avec buste de ville[2], a pu sceller des marchandises provenant d'Afrique, comme les sceaux précités de la station d'Arles constituaient la garantie de marchandises en transit, de provenances diverses. De même, les sceaux imperiaux et ceux des corps de troupes devaient sceller des envois expédiés pour les besoins des services publics ou militaires.

Une autre série de pièces, toutes de plomb (très rarement d'étain), est constituée par les tessères. On en a avec le nom abrégé de *Lugdu-*

1. Au « Salon » de 1906, M. Gustave Lambert a exposé des épreuves de métal tirées directement sur des pierres gravées (nº 3685).

2. M. Dissard suppose que ce précieux sceau n'a pas été trouvé à Lyon ; c'est sans doute pour cette raison qu'il ne l'a pas reproduit.

Digitized by Google

num (LVG). C'est dans cette série qu'il faut retrancher beaucoup de noms de villes publiées par Lenormant ; ainsi le plomb attribué à Chalon porte en réalité C·A·V·, initiales des *tria nomina*. Les plombs de cette série ne seraient pas des monnaies fiduciaires ; ces pièces auraient été employées dans les opérations de contrôle ou de comptabilité des administrations ou des corporations, établies à Lyon, et M. Dissard nous apprend que « leur emploi s'est perpétué, pendant tout le moyen âge, dans la batellerie lyonnaise où elles étaient encore d'un usage fréquent pendant le cours du XVIIe siècle ». La collection contient aussi un plomb à la légende ANSENS, différent de celui que j'ai publié en 1904 dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

M. Dissard considère les pièces de ce genre comme des tessères, mais il lui semble peu probable qu'elles aient été émises dans les localités dont elles portent les noms. Sur ce dernier point je suis d'un avis contraire au sien et la récente découverte d'un groupe de tessères, portant le monogramme du dème de Philadai en Attique, me porte à croire que les plombs avec le nom d'une localité ont servi dans une administration ou un collège local. Un exemple probant serait la tessère avec TRE (entrée tout récemment au Musée de Trèves), qui paraît porter au revers la mention d'un *Collegium juvenum* (*Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3507).

Citons encore un groupe de plombs que M. Dissard considère comme des tessères de spectacle et dont l'un représente deux bestiaires combattant un ours. Quant aux deniers d'étain de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Géta, trouvés en nombre à Lyon, il faudrait les considérer comme de fausses monnaies du temps, et non comme le produit d'une émission officielle.

Adrien Blanchet.

*
* *

Jecklin (Fritz). *Der langobardisch-karolingische Münzfund bei Ilanz.* München, 1906, in-8°, 56 p., 5 pl. 1 carte et 1 plan. (Extr. des *Mitteilungen der Bayer. Numism. Gesellschaft*, t. XXV, 1906-1907.)

Le conservateur du Musée de Coire a consacré à cette trouvaille (que j'ai déjà signalée dans la *Rev. Num.*, 1906, p. 219) une notice qui a paru dans un recueil numismatique peu répandu en France. La découverte est fort intéressante, aussi bien au point de vue de la numismatique carolingienne qu'au point de vue de l'orfèvrerie, et le

lecteurs de la *Revue* seront sans doute heureux de connaître la composition de ce dépôt.

C'est pendant la semaine de Pâques, en 1904, que des ouvriers italiens, travaillant à la route communale d'Ilanz à Ruschein, ont trouvé près d'Ilanz (canton des Grisons, Suisse)[1], dans une fissure de rocher, 116 monnaies d'or et d'argent et des bijoux d'or, qui sont : deux boucles d'oreilles en forme de corbeilles, ornées de filigranes et d'incrustations en pâte de verre formant des arceaux et une croix; cinq pendeloques rondes, ornées de filigranes et de globules.

Les monnaies sont d'abord 32 pièces des Lombards, dont trois d'un roi incertain (le n° 1 présente peut-être des traces du nom de Liutprand. La figure de la planche doit être redressée pour les deux faces); au R' est figuré saint Michel avec une légende plus ou moins déformée. Les autres pièces d'or lombardes portent les noms de Didier et des ateliers de Milan, de Pavie, de Castel Seprio (*Flavia Sibrio, Sebrio, Sebrioi*; sept exemplaires de ce nouvel atelier situé dans la province de Côme, près de Varese), de Trévise, de Vicence et de Verceil. Les autres pièces d'or (31) portent les noms de Charlemagne, roi, et des ateliers de Milan (22 exemplaires), de Coire (?), de Bergame, de Lucques, de Castel Seprio et de Pavie. Le reste du dépôt comprend un denier de Pépin pour Quentovic et un pour Strasbourg et aussi 7 exemplaires du denier à la légende *Autrāno*, que M. Jecklin traduit par « Entrain », d'après Gariel et d'autres auteurs. On sait qu'il faut y voir le nom de monétaire *Auttramno* (cf. M. Prou, *Cat. m. carol.*, p. 1, pl. I, n° 2). Charlemagne est représenté encore par des deniers à la légende *Ardis* (Ce n'est pas Arles, comme l'a cru Gariel, suivi par M. Jecklin; atelier encore indéterminé), par d'autres de Chartres, de Lyon (Lire LVG et non LVC), de Milan, de Sainte-Marie (de Reims?), de Parme, de Reims, de Mayence, de Worms, de Trévise (avec le grand monogramme), de Pavie (c'est le seul denier de la trouvaille où le nom de Charlemagne est écrit circulairement : CARLV ∽ REX FR), 19 exemplaires (épais ou minces et plus larges) du denier de la Haute-Italie portant le nom de Charles en deux lignes et au R' les initiales de *Rex Francorum* et un monogramme dans lequel quelques auteurs ont lu *imperator*, mais qui désigne peut être un atelier (hypothèse du professeur Riggauer). L'attribution de ce groupe de pièces à la Haute-Italie est confirmée par le trésor d'Ilanz. Ajoutons encore des deniers de Charlemagne pour Dorestadt et Saint-Martin de Tours, trois exemplaires avec le nom

1. Déjà, en mars 1811, sous le château de Grüneck, près du lieu de la trouvaille précédente, on avait recueilli un certain nombre de deniers de Carloman, de Charles le Gros, de Bérenger Ier, de Lambert, et d'un Louis empereur.

Digitized by Google

de monétaire *Odalricus* et un avec *Rodlan*, deux pièces d'Offa, roi de Mercie (757-796), une d'Egcberht, roi de Kent (765-791) et enfin deux dirhems arabes des kalifes Al-Mahdi et Haroun er Rashid.

M. Jeklin suppose ingénieusement que les monnaies et bijoux trouvés à Ilanz peuvent provenir du pillage de Pavie où Didier fut pris par Charlemagne en 774; les pièces de Charlemagne au type lombard auraient été frappées pendant le siège, pour la solde des troupes. En tout cas, le dépôt a certainement été caché ou perdu avant 790 et fournit des renseignements précieux pour le classement des premières, monnaies de Charlemagne.

L'analyse des tiers de sou d'or pâle a donné les résultats suivants :

Monnaies de Didier :	*or*, 33,1 ;	*argent*, 63,5 ;	*cuivre*, 3,3
— Charlemagne :	— 40,9 ;	— 55,8 ;	— 3,3

Ainsi les pièces de Didier n'avaient que 8 karats, tandis que celles de Charlemagne, destinées à leur faire concurrence, atteignaient le titre de 10 karats. Quant au poids, il varie naturellement pour chaque tiers de sou. Quoique le poids moyen ne soit en général qu'une source d'erreur, j'indiquerai ici les chiffres suivants donnés par M. Jecklin : pour Didier, 0 gr. 9688; pour Charlemagne, 0 gr. 9592.

Nous devons de vifs remerciements à l'érudit conservateur qui nous a fait connaître d'une manière précise le précieux trésor, conservé maintenant au musée de Coire.

Adrien Blanchet.

*
* *

Dieudonné (A.). *Les variations monétaires sous Philippe le Bel, d'après un livre nouveau.* Paris, 1905, gr. in-8°, 41 p. (Extr. du *Moyen âge*, 1905, p. 217-257.)

La *Revue Numismatique* a déjà publié en 1903 un compte rendu du travail de M. Borrelli de Serres sur *Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire* ; mais il n'est pas inutile de signaler l'étude critique que vient d'en faire le sympathique secrétaire de la *Revue*.

M. Dieudonné a revu les textes mentionnés par M. Borelli de Serres, discuté la valeur des indications fournies par Lautier et examiné attentivement les comptes du *Journal du Temple* où l'on trouve la mention d'un gros pris pour 10 1/2 deniers parisis, c'est-à-dire 13 1/8 deniers tournois, entre le 19 mars 1295 et le 4 juillet 1296. Ces mêmes comptes laissent voir que les pièces d'or circulaient exception-

nellement et mentionnent, au 21 juin 1295, la présence de doubles parisis nouveaux ; au 4 novembre, les doubles tournois ; et, au 21 février 1296, la maille demie (*den. argenti de sex denar.*).

C'est à partir de cette époque que la situation économique devient troublée : en novembre 1297, le marc d'argent valait 70 s. t.; en avril 1302, 88 s. t. ; le 2 février 1303, 104 s. t., et le 24 août, 120 s. t. J'admettrai volontiers que l'apparition de mauvaise monnaie ait faussé les rouages de la circulation monétaire ; mais je crois que MM. Borrelli de Serres et Dieudonné n'attribuent pas à la campagne de Flandre et à la défaite de Courtrai toute l'influence qu'elles durent exercer. Remarquons l'accroissement rapide du prix du marc entre avril 1302 et août 1303. Or, le désastre de Courtrai arriva en juillet 1302. Je tiens pour certain qu'il eut une part capitale dans la hausse du prix de l'argent et j'en donne comme preuve qu'une hausse aussi importante des métaux précieux se produisit en France, immédiatement après le désastre d'Azincourt. Si le marc d'argent avait déjà monté d'une manière appréciable avant la campagne de Flandre, je trouve de ce fait une cause très naturelle dans l'existence des impôts que le roi établit, même sur les biens ecclésiastiques, à partir de 1294, pour la défense du royaume. Remarquons que le prix du marc d'argent redescendit en septembre 1306 à 55 s. 6 d. Or, la victoire de Mons en Pevèle eut lieu le 18 août 1304 et le traité favorable d'Athis-sur-Orge fut conclu en juin 1305.

Philippe le Bel commit une grande faute en ordonnant un retour trop brusque à la bonne monnaie (30 juin 1306). Cette ordonnance causa évidemment des ruines; les variations brusques, qui survinrent à l'époque de la banque de Law, déterminèrent plus tard une crise du même genre.

M. Dieudonné a bien compris que la réforme de 1306 n'avait pas de bases solides, car le rapport entre l'or et l'argent ne pouvait être maintenu par le roi. Il donne du prix du marc une explication qui est différente de celle de M. Borelli de Serres : le prix du marc aurait exprimé « le nombre des deniers remis par le Roi au changeur sur la monnaie « en cours d'émission ; que s'il était inférieur au rendement de celle-ci, « c'est que le roi retenait une partie de la somme pour son bénéfice ; « que d'une émission à l'autre le marc d'argent brut s'élevait *ipso* « *facto* à la hauteur de ce rendement du marc monnayé ; que le roi, « croyant nécessaire et légitime de prélever quand même son bénéfice, « n'avait chaque fois d'autre ressource que diminuer la quantité de fin « du denier ; alors on s'explique que le prix du marc se soit traduit par « un nombre de plus en plus élevé de deniers pour correspondre à la «

« même quantité de métal, comme d'ailleurs les prix de toute chose ». (p. 35).

L'explication est ingénieuse ; mais il est difficile d'admettre que les raisons exposées ci-dessus aient seules fait monter de 32 sous tournois le prix de l'argent entre avril 1302 et août 1303. Il ne saurait y avoir eu, dans cette période, un nombre d'émissions assez grand pour modifier, par un mécanisme de ce genre, le cours commercial du marc. En réalité, le roi, pour battre monnaie, devait acheter l'argent. Mais, dans les périodes troublées, l'argent se cache ; celui qui circule devient plus cher ; pour s'en procurer il faut promettre un nombre plus grand d'unités de la monnaie courante ; et, pour que l'opération de la frappe reste une source de bénéfices, il faut nécessairement abaisser la valeur réelle de l'unité. Je continue donc à croire que le prix du marc d'argent était un cours commercial préexistant au monnayage.

Les remarques que je viens de faire ne donnent qu'un faible aperçu de l'intérêt que présentent les recherches auxquelles s'est livré M. Dieudonné. Je n'ai pu noter toutes les observations judicieuses que l'étude approfondie de ces questions ardues lui a suggérées. Mais les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà l'article publié sur le livre de raison de Guillaume d'Ercuis et ont pu constater que l'auteur traitait la numismatique de Philippe le Bel avec une véritable maîtrise.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— G.-F. Hill, *Historical greek coins*. London, 1906, in-8°, 181 p., 13 pl. [Excellent travail de vulgarisation sur les monnaies grecques antiques.]

— X. Essais numismatiques sur l'histoire de l'art grec. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3480-83 [Résumé d'une communication de M. B. Pick

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

Digitized by Google

à la section archéologique du Congrès de Philologie à Hambourg, en 1905].

— H. Willers, Une nouvelle inscription financière de Tauromenion. *Rhein. Museum f. Philologie*, 1905, 321-360, 6 fig. [Texte de 70 av. J.-C. fournissant des renseignements intéressants sur le talent, sur la valeur de la *litra* et du *nomos* et sur le rapport entre l'argent et le cuivre en Sicile].

— A. Dieudonné, Compte délien de Mélichidès, conservé au Cabinet des médailles. *Rev. de Philologie*, 1906, 111-122, 2 pl. [Sommes inscrites en drachmes et en oboles. Système financier du temple de Délos].

— E. Assmann, La « croix de trophée » sur les monnaies grecques. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1905, 215-226, fig. [Origine phénicienne de ce type].

— L. Correra, Vases grecs avec empreintes de monnaies. *Rassegna Num.*, 1906, 50-52, fig. [Coupe avec reproduction d'un médaillon de Syracuse].

— Arthur Sambon, *Les monnaies antiques de l'Italie*. Tome premier, fasc. 4 et 5 [1905 et 1906], gr. in-8, p. 283 à 445, pl. IV et V [M. à la légende ΚΑΜΠΑΝΟΣ, Hyria, Véseris, Nola, Allifae, Fistelia, Irnthiens; la Campanie sous la domination romaine, Suessa, Cales, Caiatia, Teanum, Nuceria, Nola, Capoue, Atella, Calatia, Velecha, Compulteria, Acerrae, Venafrum ; monnaies *Romano* ou *Roma*].

— A.-W. Hands, Monnaies de Neapolis. *Num. Circular*, 1906, 9073-76, fig. ; M. de Métaponte, *Ibid.*, 9138, 9201-9208.

— K. Regling, Un tridrachme de Byzantus. *Zeitschrift f. Num.* de Berlin, t. XXV, 1905, f. 3, 207-214, pl. VII. [Pièce au type d'Hercule, étouffant les serpents avec la légende ΣΥΝ. Émission d'une ligue athénienne, 389-387 av. J.-C.].

— J.-N. Svoronos, Monnaies de Macédoine (de Scione ?), de Cyzique et de Cos. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1905, 339-342, pl. XI, nos 17 à 22. En grec.

— J.-N. Svoronos, Monnaies des Ethètes, peuple inconnu de la Thessalie et de l'Epire. *Jour. intern. d'archéol. numism.*, 1905, 227-236, fig. [ΖΕΥΣ ΕΘΕΤΩΝ. Buste de Jupiter à gauche. R̸. ...ΕΙΩΝ Taureau cornupète à droite. Types copiés des pièces de Syracuse. Plusieurs exemplaires de modules différents, dont un trouvé en Épire. En grec].

Digitized by

— J.-N. Svoronos, Rapport sur le Cabinet numismatique national et sur la collection particulière de l'Université, pour 1904-1905. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1905, 251-256.

— C. Gerojannis, Monnaies grecques. *Journ. intern. d'archéol. numism.*, 1905, 177-194, fig. [M. de Lindos, de Rhodes, d'Aulæ de Lycie (?), de Seleucia ad Calycadnum].

— F. Imhoof-Blumer, L'atelier de Babylone. *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXVII, 1905 (1906), 1-8, fig.

— A. Dieudonné, Numismatique syrienne; Émèse, *Rev. Num.*, 1906, 132-155, pl. VI, fig. [Restitution à Émèse de pièces à l'aigle classées à Antioche].

— Ernst Assmann, Le Kronos phénicien avec une couronne murale sur des monnaies de Byblos. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1905, 249-250. [Il s'agit du type des monnaies décrites et figurées dans l'ouvrage de M. Babelon (*Perses Achém.*, pl. XXVII, 4 à 7) et ailleurs].

— Allotte de la Fuÿe [Contremarques et surfrappes sur les monnaies arsacides]. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XXV-XXVIII.

— Dr Eddé, Les Arsinoés d'Égypte. *Rassegna num.*, 1906, 31-35, pl. I. [L'auteur, examinant une douzaine de décadrachmes de la trouvaille de Zagazig, croit qu'il est possible de classer des pièces aux deux femmes de Ptolémée Philadelphe].

— J.-N. Svoronos, Trouvaille de tessères attiques de plomb. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1905, 344 [93 plombs trouvés à Korôpios en Attique et entrés au Musée national d'Athènes. Le premier trésor de ce genre; 82 pièces portent une chouette; 11 plus petites ont comme type un grand monogramme composé des lettres ΦΙΛ; le ℞ est lisse. Ces plombs peuvent se rapporter au dême de Philadai. En grec].

— J.-N. Svoronos, Tessères antiques de terre cuite et empreintes de monnaies et d'intailles. Jetons de théâtres et « oboles à Charon ». *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1905, 323-338, pl. IX à XI [Une série intéressante a été trouvée à Cius de Bithynie; beaucoup des pièces décrites sont au Cabinet d'Athènes, d'autres dans deux collections particulières. En grec].

— J.-N. Svoronos, Traditions néohelléniques relatives à des monnaies antiques. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1905, 257-298, pl. VI et VII et fig. [Considère comme magiques des pièces de grandeurs diverses, portant ordinairement le type de la truie entourée de ses petits, qu'on trouve sur diverses monnaies antiques. Une autre série,

avec types de monnaies antiques, pourrait être l'œuvre d'un faussaire ; ces dernières pièces proviennent de Constantinople. En grec].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— J. Toutain, *Pax. Dict. des Antiq. gr. et rom.*, fasc. 38, 262-263, fig. de 3 monnaies.

— F. Lenormant, *Pecunia. Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 38, 367-368.

— J.-A. Hild, *Penates. Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 38, 376-381, fig. de monnaies.

— M. Besnier, *Pharus. Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 38, 427-432, fig. de monnaies.

— A. Blanchet, *Pietas. Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 38, 472, fig. de monnaie.

— E.-J. Haeberlin, Contributions au *Corpus numorum aeris gravis*. Système de la monnaie romaine primitive. *Berliner Münzbl.*, 1905, 206-213, 257-260 ; 1906, 340-361 [Remarques sur les barres quadrangulaires, tableau du monnayage divisé en trois périodes, 335-312, 312-286, 286-268 av. J.-C.]. M. Serafino Ricci a commencé la traduction italienne du travail de M. Haeberlin dans la *Rivista ital. di Num.*, 1906, 67-94.

— G. Dattari, Petit dépôt de deniers trouvé en Égypte. *Rassegna num.*, 1906, 58-60 [Deniers de Vespasien à Marc Aurèle. Ceux-ci paraissent avoir un poids moyen plus élevé que ceux d'Hadrien et d'Antonin].

— Andreas Markl, Rectifications à la description par Cohen des monnaies de Claude II et de Quintille. *Num. Zeitschr.* de Vienne, t. XXXVII, 1905, 57-74.

— P. Monti, Contributions au *Corpus* des monnaies impériales. *Bollettino di Num.*, 1906, 2-7, 13-15, 25-26, fig. (Aurélien, Tacite, Probus), 33-37 (Dioclétien, Maximien, Constance, Maximin Daza, Maxence).

— Giovanni Pansa, Au sujet du problème des monnaies dites saucées, argentées ou dorées. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 51-65.

— J. de Foville, Trois monnaies d'or romaines. *Rev. Num.*, 1906, 156-159, fig. [P. de Maximien Hercule, de Galère Maximien et d'Allectus].

Digitized by Google

— G. Dattari, Contributions au *Corpus* des monnaies romaines, frappées pendant la période constantinienne. Atelier d'Alexandrie. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 31-50, pl. I [Additions au mémoire de M. Maurice, publié dans le *Num. Chronicle* en 1902].

— G. Dattari, Le poids normal des monnaies de bronze de la Réforme et de l'époque constantinienne, frappées à Alexandrie. *Bollettino di Num.*, 1905, 137-140, 1906, 15-16, 26-28, tableau [L'auteur a pesé 26.000 pièces de cette période en les divisant par lots. Il a constaté l'existence de plusieurs séries, qui l'autorisent à conclure que les bases du système du monnayage de bronze de la Réforme sont aussi solides que celles du système de Néron. C'est une série capitale d'observations dont il faudra tenir compte dans le classement des monnaies de l'époque de Constantin].

— E. Schmiedel, La trouvaille de deniers faite à l'hôpital de Pyhrn (en Styrie). *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 51-52 [Environ 200 deniers de la République, de Marc Antoine, de Néron à Marc Aurèle, Faustine jeune et L. Vérus. Il y avait aussi deux drachmes du *Koinon* de Lycie pour Nerva et Trajan]. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3504.

— G. Castellani, La trouvaille de San Polo di Piave. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 11-30 [En octobre 1905, dans la province de Trévise on a trouvé un dépôt de 586 pièces dont 575 grands bronzes et 11 moyens bronzes dont un *dupondius* de C. Gallius Lupercus, monétaire d'Auguste, et d'autres pièces de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, Sabine, Ælius, Antonin le Pieux, Faustine mère, Marc Aurèle, Faustine jeune, L. Verus, Lucille, Commode, Crispine, Dide Julien, Manlia Scantilla, Septime Sévère, Julia Domna, Caracalla, Geta, Élagabale, Julia Mæsa, Alexandre Sévère, Orbiane, Julia Mamæa, Maximin, Maxime, Balbin, Gordien le Pieux, Philippe père et Philippe fils].

— E. Babelon, La trouvaille de Helleville (Manche) en 1780. *Rev. Num.*, 1906, 160-189, pl. VII à IX [Médaillons d'or de Constantin Ier et II, de Constance II; sous d'or des mêmes et de Constant Ier].

— Bernardo Schiavuzzi, *Elenco delle monete scoperte finora a Nesazio*. Extr. des *Atti della Società istriana*, Pola, 1905 [Catalogue de 153 trouvailles de m. romaines à *Nesacium*].

— A. Anne-Duportal, Monnaies romaines trouvées à Saint-Brieuc en 1904. *Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, Bull. et mém., t. XLII, 1904, 136-140.

Digitized by Google

— Abbé Baichère, Monnaies romaines et françaises du moyen âge recueillies dans l'Aude. *Mém. Soc. Arts et Sc. de Carcassonne*, 2e série. t. I, 1905, 15-16, 60-61.

— A. Sambon, Trésor d'orfèvrerie et d'argenterie trouvé à Chypre et faisant partie de la collection de M. J. Pierpont-Morgan. *Le Musée*, t. III, 1906, 121-129, pl. et fig. [Poinçons d'orfèvrerie ; Médaillon d'or de Maurice Tibère, Sous de Théodose II, Justin et Justinien, Maurice Tibère].

— Lorenzina Cesano, A propos d'un contorniate du musée de Parenzo. *Archeografo Triestino*, 3e série, t. II (XXX), 1906, 371-381, fig. [Méd. de Valentinien III ; au R/ figure de femme et *Karamalle Nicas*. Tessères et monnaies à bords écrasés ayant servi à des jeux]. T. à p. gr. in-8°, 11 p., 16 fig.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique, Pays-Bas.

— M. de Man, Monogrammes sur les monnaies de Pépin le Bref. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 298-301 [Hypothèses à propos de l'article de M. Amardel sur le *t* cursif].

— P. Soullard, Compte rendu de la découverte d'un trésor au château de Blain. *Bull. Soc. archéol. Nantes*, 1905, 235-242 [M. d'Henri III, de Charles X et d'Henri IV].

— L. Royer [Trouv. de m. royales de Louis XI à Henri II]. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XXXVII-XLI.

— P. Bordeaux, Le quadruple écu d'or ou piéfort d'écu d'or de Henri III. *Rev. Num.*, 1906, 190-213, fig. [Piéfort pesant 13 gr. 35, poids égal à celui de quatre écus, daté de 1576].

— Adrien Blanchet, Fabrication de fausses monnaies d'Espagne par la Ligue en 1589. *Rev. Num.*, 1906, 214-217 [Curieux manifeste politique].

— *Exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale. Catalogue.* Paris, 1906, gr. in-8° [Notices sur les portraits de la maison royale par Antoine Benoist, sur les monnaies de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et de la République, sur des jetons d'or et d'argent, sur les médailles des suites uniformes, sur des médailles et médaillons divers, p. 170 à 200, nos 991 à 3014 ; *notices rédigées par M. H. de la Tour*].

— P. Bordeaux [Documents relatifs aux sols en métal de cloche à Lille en 1791]. *Procès-Verb. Soc. fr. de Num.*, 1906, XX-XXII.

— E. Zay, Numismatique coloniale; Pièces percées et contremarquées. *Num. Circular*, 1906, 9157-58.

— Koechlin-Claudon [Essai de la pièce de 25 centimes]. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XXXII.

— Ernest Roschach, *Histoire graphique de l'ancienne province du Languedoc* (texte et dessins par), gr. in-4°, 720 p., plus de 1.000 dessins. 1905 [16 pl. de monnaies décrites dans les mémoires de Ch. Robert, A. de Barthélemy et Chalande, publiés dans l'Histoire de Languedoc].

— A. Dieudonné [M. féodales diverses dans un document du XIVe s.]. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XXVIII-XXXII.

— P. Masnou, Ordonnance du roi Alphonse, relative à la monnaie d'argent de Perpignan (1418). *Rev. d'histoire et d'archéol. du Roussillon*, IV, 1903, 25-28.

— E. Caron [Pièce de Guillaume de Chalon, prince d'Orange]. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XLI, fig.

— A. de Witte, Trouvaille de monnaies du XVe siècle. *Rev. belge de Num.*, 1906, 285-290, fig. [Trésor trouvé dans le nord de la France et contenant 70 pièces d'argent et de billon : Philippe à Charles le Téméraire, Flandre; Hollande, Gueldre, villes de Frise; inédite de Deventer; Clèves; Henri VI d'Angleterre; Charles VII et pièce inédite de Louis XI comme dauphin; Louis et Amédée IX, Savoie. Ce dépôt enfoui vers 1476, contenait aussi une bague d'argent, brisée, portant les mots *en don* gravés en creux].

— P. Bordeaux [Note sur un document concernant l'écu d'or et le demi-daldre d'argent émis par le duc d'Alençon, à Anvers, en 1582]. *Rev. belge de Num.*, 1906, 319-322.

— Edm. Lombaerts, *La monnaie d'Anvers et saint Éloi, patron des monnayeurs*. Bruxelles, 1906, in-8°, 5 p. Extr. de la *Gaz. Num.* de Bruxelles, X, 1906, 93-95.

— A. Lefort, *Histoire du département des forêts de 1795 à 1814*, publiée par l'Institut du grand-duché de Luxembourg [le t. Ier contient un paragraphe relatif aux monnaies de nécessité émises lors du siège de Luxembourg par les troupes françaises, du 21 novembre 1794 au 7 juin 1795. Cf. *Rev. belge de Num.*, 1906, 297].

— F. Alvin [Note sur des demi-gros d'Arnould de Horn, évêque de Liège, frappés à Wessem]. *Rev. belge de Num.*, 1906, 317.

— M. de Man, Deux gros de Reinald II, comte de Gueldre, avec la légende *Moneta Gandensis*. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 45-51.

— B. de Jonghe, Monnaies de Reckheim. *Rev. belge de Num.*, 1906, 225-232, fig. [M. de Guillaume de Vlodorp, d'Ernest de Lynden et de Ferdinand de Lynden, xvie et xviie s.]. T. à p., 10 p.

— C. W. Bruinvis, La dispute au sujet de la monnaie de Westfrise. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 205-229.

Europe centrale.

— Karl Schalk, Un manuscrit numismatique de la Bibliothèque impériale de Vienne (n° 14559). *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXVII, 1905, 93-111, fig. [M. du xviie s.].

— Maryan Gumowski, Remarques sur le dernier ouvrage de Dannenberg. *Berliner Münzbl.*, 1906, 324-329.

— Egon Fleischel, Rares thalers et doubles thalers de sa collection. *Berliner Münzbl.*, 1906, 303-310, pl. X et XI. [Arenberg, Bentheim, Hatzfeld, Mansfeld, Nassau, Lippe-Schaumburg, Wurtemberg, Augsburg, Besançon, Einbeck, Neuss ; xvi^e et xvii^e s.].

— L. Müller, Ensisheim ; Essai de thaler et jeton de l'essayeur de monnaie Conrad Vogel. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3498-3500.

— Emil Bahrfeldt, *Zur Anhaltischen Münzgeschichte*. Wien, 1906, in-8° ; extr. de la *Numism. Zeitschrift* de Vienne de 1905, 85-92. [Remarques sur le travail de Theodor Elze, sur les monnaies et médailles d'Anhalt, publié dans la même revue en 1903].

— J. V. Kull, *Repertorium zur Münzgeschichte Bayerns*, III, p. 771-905. Munich, 1906. [Ce dernier fascicule d'un ouvrage utile pour la Numismatique bavaroise contient des listes de termes monétaires, d'abréviations, de titre et de saints].

— A. Buchenau, Pfennig creux du comté de Beichlingen. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3479-80, fig.

— H. Buchenau, Demi-bractéate de Gero, évêque d'Halberstadt. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3498. [Évêque assis et saint Étienne ; xiie s.].

— Alfred Nagl, Compléments à l'histoire de l'atelier de Halle (xve s.). *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXVII, 1905, 75-83.

— H. Buchenau, Pfennig creux de Schwarzburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1905, 3500-01, pl. 164, n° 7. [Peut-être de Stadt-Ilm].

Digitized by Google

— F. von Schrötter, Essais au laminoir de Thorn, 1528-1535. *Zeitschr. f. Num.*, t. XXV, 1905, 245-275.

— H. Buchenau, Sur les bractéates de la Wetteravie. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3502-04. [Résumé de son opinion à propos d'un article paru dans la *Frankfurter Münzzeitung*].

— P. Joseph, Sur les bractéates de la Wettéravie. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 401-404. [Défend son classement attaqué dans les *Blätter f. Münzfr.*, 1903, n° 5].

— C. Knab et H. Buchenau, La trouvaille de bractéates d'Ebersdorf près de Ludwigstadt (Haute-Franconie). *Blätter f. Münzfr.*, 3483-85, pl. 163.

— W. Engels, La trouvaille de Liesborn en Westphalie. *Zeitschr. f. Num.* de Berlin, t. XXV, 1905, 227-244, fig. [M. de Soest, Herford, Goslar, Bamberg; Flandres, Robert II (ꝶ. *Hierosolimitani*, croix cantonnée de deux têtes et de deux mains; Cabinet de Berlin; p. 238, fig.), XI et XIIe s.].

— Emeric Frey, Trouvailles de monnaies dans le comté de Bacs-Bodrog. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 50-51. [Monnaies grecques, romaines et byzantines; m. hongroises, allemandes, de la Transylvanie, autrichiennes, turques, vénitiennes, polonaises et italiennes. En magyar].

— Gabriel de Halasz, Histoire du papier-monnaie de l'état hongrois à l'époque de la guerre de l'Indépendance (1848-49). *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 37-46, fig. En magyar.

— Edmond Gohl, Les médailliers des musées et instituts de la Hongrie. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 51-68. [Renseignements sur 228 collections de 129 villes hongroises. En magyar].

— J. Themessl, Un thaler inconnu de Charles VI pour la Carinthie. *Mitteil. der österr. Gesellschaft f. M.-u. Medaillenfreunde in Wien*, 1905, n° 11.

Suisse. Italie.

— Arnold Robert, Franquemont, *Num. Circular*, 1906, 8965-8967, fig. [Méd. et m. du XVIIe s.].

— G. H. Lockner et H. Buchenau, un pfennig inconnu de Thiengen, sous les seigneurs de Krenkingen. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3495-98,

Digitized by Google

fig. [Pièce avec les lettres K R accompagnant un écusson et deux têtes; ℞. Buste entre T V; XIVe siècle].

— S. Ambrosoli, *Atlante numismatico italiane* (*monete moderne*). Milano, 1906, in-12, XVI et 428 p. (8 fr. 50).

— Monnaies et médailles entrées au Musée Bottacin de Padoue. *Bollettino del Museo Civ co di Padova*, 1906, 13-16.

— A. Cunietti, Quelques variétés de monnaies d'ateliers italiens. *Bollettino di Num.*, 1906, 37-39, 57-58.

— P. Bordeaux [M. italiennes du XIXe s.], *Procès-verb. Soc. Num.*, 1906, XXXIV.

— Q. Perini, *Le monete di Gazoldo degli Ippoliti, con stemma a colori, albero genealogico e tavole di monete*. 1906, in-8°.

— P. S. Leicht, Le denier du patriarche Popon d'Aquilée. *Memorie storiche cividalesi* (*Bollettino del R. Museo di Cividale*), t. I, 1905, n° 2. [Document de 1028, diplôme de Conrad II].

— Orazio Roggiero, Attributions de monnaies d'Asti. *Bollettino stor.-bibliografico subalpino*, t. X, n. IV-V.

— G. Salvioni, La valeur de la lire de Bologne dans la première moitié du XVIe s. *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le prov. di Romagna*, 3e s., t. XXIII, fasc. I-III.

— A. Agostini-N. Papadopoli, « Ungaro » inédit de l'atelier de Castiglione delle Stiviere. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 95-103, fig. [M. d'or bas de 1639, au type de saint Nazaire armé debout].

— A. Lisini, Une imitation du *quattrino* de Sienne. *Rassegna num.*, 1906, 38-39, fig. [M. du XVe s. avec le nom de *Racaneto*, atelier de Recanati].

— A. Balletti, Les anonymes papales de l'atelier de Reggio d'Emilie. *Rassegna num.*, 1906, 40-43, fig. [Monnaies du XVIe s. avec les légendes *Regium* et *S. Prosper*].

— O. Roggiero, Monnaie du cardinal Amédée de Saluces. *Piccolo Archivio storico dell'antico marchesato di Saluzzo*, t. II, 1903-1905. [Cf. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 129].

— Fritz Jecklin. *Der langobardisch-karolingische Münzfund bei Ilanz*. München, 1906, in-8°, 56 p., 5 pl. — Voy. le compte rendu plus haut.

— Furio Lenzi et Giulio Guicciardini, Une trouvaille de *quattrins* à Monte San Savino. *Rassegna num.*, 1906, 35-38. [Ce dépôt, trouvé

Digitized by

entre Arezzo et Sienne, contenait environ 800 petites pièces des diverses parties de l'Italie, du xve au xviiie s. : les monnaies les plus récentes sont de Ferdinand III de Lorraine]. T. à p. Orbetello, 1906, in-8°, 4 p.

— Guiseppe Gerola, Un petit trésor de monnaies vénitiennes et de Merano. *Bollettino del museo civico di Bassano*, t. II, 1905, n° 4. [Cf. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 129].

— A.-F. Marchisio, Une petite trouvaille découverte dans le pays de Verceil. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 105-108. [17 Sequins d'André Dandolo, de Jean Gradenigo, de Marc Cornaro et d'André Contarini : florins de Fr. Bartolini, *genovini* de Simon Boccanegra ; 76 gros et doubles sous d'argent de Galéas II et de Barnabo Visconti pour Milan].

— F. Carreras y Candi, *Miscelanea historica catalana*. 1re série. Barcelone, 1905, in-8°. [La troisième étude de ce volume est consacrée à l'atelier monétaire établi à Viladiglesies, en Sardaigne, peu de temps après la prise de cette ville par les troupes aragonaises, en 1324. Trois documents sur l'organisation ; privilèges des ouvriers. Les monétaires avaient le droit de grève et une caisse de secours mutuels. Cf. *Le Moyen Age*, 1906, 37-38].

Orient.

— Eduard von Zambaur, *Kollektion Ernst Prinz zu Windisch-Grätz*, VIIe vol., 1re partie. Monnaies orientales. Vienne, 1906, in-8°, 78 p., 952 n^os.

— E. von Zambaur, Contributions à la Numismatique orientale. Monnaies inédites ou rares des dynasties musulmanes de la collection de l'auteur. 2e partie. *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXVII, 1905, 113-203, fig. T. à p. de 86 p.

— O. Retowski. *Die Münzen der Gïrei*, Moscou, 1905, VI et 303 p., 30 pl. et 32 fig. (Extr. des trav. Soc. Num. Moscou, 900 fig. de m. tatares).

— H. Nützl, Un dirhem du vizir fatimite Abou-Ali-Achmed. *Zeitschr. f. Num.* de Berlin, t. XXV, 1905, 276-277, fig.

— L. Forrer, Caterina Cornaro, reine de Chypre et ses monnaies. *Rassegna num.*, 1906, 46-49, fig. T. à p. de 7 p.

— John Still, Contrefaçons d'anciennes monnaies de Ceylan. *Num. Circular*, 1906, 9159.

— M. de Man, Roupies contremarquées de Surath. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 286-297, fig. [Fin du xviie s].

— Fr. Alvin, Don de monnaies chinoises au Cabinet des médailles de Bruxelles, *Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, 115-116.

— J.-E. Ter Gouw, Monnaies chinoises. *Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, t. X, 131-132. [Morceaux de bambou estampillés de légendes chinoises; monnaies fiduciaires de la province de Kiang-Si, en 1903].

— X. Articles sur la circulation monétaire en Chine. *Times* reproduit par le *Num. Circular*, 1906, 9093-9098.

— Maurice Courant, Réforme monétaire en Chine. *Journal des Débats*, 5 mars 1906.

— D. W., Réforme monétaire chinoise. *Deutsche Reichsbankblätter*, Leipzig, 1905, n° 12.

— F. Strauch, Monnayage chinois. *Berliner Münzbl.*, 1906, 271-273 [Émissions récentes]. Cf. *The Numismatist*, avril 1906.

— F. Strauch, Roupies chinoises avec le portrait de l'empereur Kwang hsü. *Berliner Münzbl.*, 1906, 323-324, fig. [Buste à gauche. ℟. *Sse tschuan seng tsao* en caractères chinois, c'est-à-dire « fait dans la province de Ssetschuan »; entourage de feuilles. Roupies, demies et quarts, frappés en 1903].

MÉDAILLES

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs. *Num. Circular*, 1906, 9076-9093, 9143-9157, 9209-9225, fig. [Leone-Losano].

— P. Bordeaux, [Médaille de la fondation de l'église N.-D. de Bonne-Nouvelle]. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XXII-XXIII.

— Giuseppe Giorcelli, Médaille commémorative de la prise de Trino et de Pontestura par les Français en 1643. *Bollettino di Num.*, 1906, 39-42, fig. [Médaille gravée par Mauger; suite uniforme].

— D. Montini, Une médaille remarquable du musée communal de Trente. *Tridentum*, VII, 1904, n° 4.

— Carlo Clerici, Les chemins de fer italiens et leurs médailles à l'Exposition de Milan. *Bollettino di Num.*, 1906, 52.

— E. Babelon, Les médailles et les gemmes gravées. *Revue de l'art anc. et mod.*, juillet 1906, 57-61, fig. [Salon de 1906].

— *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XL. Gand, avril 1906, 6 pl. [Médaille de Luc Munich par J. Jonghelinck; méreaux obituaires de Charles Van den Bosch, de Jacques Roose, d'Eugène d'Albert d'Allamont, évêque de Gand, de J.-B. Le Monier, chanoine de Saint-Bavon et de Robert Willocqueau, abbé de Saint Pierre. Notices de Charles Gilleman et Georges Brunin].

— A. de Witte, Trois médailles de Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz. *Rev. belge de Num.*, 1906, 276-281, fig. [Médailles religieuses des XVIIe et XVIIIe siècles].

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor Van Berckel. *La Gaz. num.* de Bruxelles, t. X, 1906, 59-74, pl. II, 103-111.

— Arturo Spigardi, Sur une médaille maçonnique. *Bollettino di Num.*, 1906, 43-45. [Médaille du Grand Orient de Belgique, 1838].

— M. de Man, Médailles d'une corporation de Berg-op-zoom et d'une guilde de menuisiers d'une ville indéterminée. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 197-204. [Méd. du XVIIIe s.].

— M. de Man, Médaille en l'honneur de Leendert Bomme. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 265-271, pl. VII [Médaille de 1781, gravée par J. W. Gericke].

— W. K. F. Zwierzina, Médailles néerlandaises (1864-1898), 3e p^{ie}, 1890-1898. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 5-36, pl. I.

— X. Les médailles de la « plante d'un siècle ». *American Journ. of Num.*, t. XL, 1906, 57-63. [Médailles du XVIIIe s. frappées à Leipzig pour la floraison d'agavés d'Amérique, considérées à tort comme une plante qui avait besoin d'un siècle pour parvenir à son développement complet].

— Rudolf von Höfken. *Eine Theresianische Gnadenmedaille aus dem Familienarchiv der Freiherrn von Mitis*. Vienne, 1905, in-8, 8 p., 1 pl. Extr. de la *Zeitschr. f. Münz- u. Médaillen-Kunde*, Vienne, 1905. [Histoire d'un bijou en or, médaille de sainte Thérèse, conservé dans la famille du baron de Mitis].

— Edmond Gohl, Médailles rares. *Numismatikai Közlöny*, 1906, 68-69, fig. [Méd. de Léopold. En magyar].

— Edmond Gohl, Médailles de verre fabriquées à Zlatno en Hongrie. *Numismatikai Közlöny*, 1906, 48-49. [Imitations de monnaies et pierres gravées antiques. En magyar].

— X. La médaille à l'exposition du printemps de la Künstlerhaus. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 46-48. [Œuvres des artistes autrichiens].

Digitized by Google

— Ernst, Monnaies et médailles diverses. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 69-62. [Médaille du tunnel de Karawanken ; pièce de 20 centimes de l'Exposition de Milan].

— X. Médaille du jubilé du feldmaréchal comte Beck. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 72.

— X. Plaquette de l'excursion de la Société numismatique de Vienne à Krems sur le Danube, le 21 mai 1905, gravée par A. Hujer. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 74, fig.

— Catalogue des médailles moldavo-roumaines connues, depuis 1600 jusqu'à 1906. *Buletinul Societatei numismatice Romane*, 3e année, trimestres 3 et 4 de 1905, 1 et 2 de 1906 (*cuprinzând Catalogul medaliilor Moldo-Române conoscute dela anul 1600 pana la 1906*), 156 p., 6 fig.

— X. Médaille des pêcheries du Guatemala, XIXe s. *American Journ. of Num.*, XL, 1906, 63-64.

— Sophus Bugge, Essai sur des bractéates danoises et suédoises avec inscriptions runiques. *Aarboger for Nordisk Oldkyndighed og Historie* (de Copenhague, 2e sie, t. XX, 1905, 141-328, fig. [En danois].

SCEAUX

— Georgios P. Beglerês, Le sceau de plomb de David, empereur de Trébizonde. *Journ. intern. d'Archéol. num.*, 1905, 237-248. [Inscription métrique].

— K. M. Kônstantopoulos, Le sceau de plomb de David Commène. *Ibid.*, 293-322, pl. VIII. [Examen de l'article précédent. La légende du revers commence par une invocation au roi David, qui est représenté au droit. En grec].

— K. M. Kônstantopoulos, Bulles byzantines du Musée national d'Athènes (suite et fin). *Journ. intern. d'Archéol. numism.*, 1905, 195-222. [2 avec inscr. arabes, p. 213. Poids byzantins, p. 221. Sceaux commerciaux, p. 221. En grec].

— K. M. Kônstantopoulos, Corrections d'inscriptions métriques byzantines. *Journ. intern. d'Archéol. numism.*, 1905, 223-226. [Rectifications de nature métrique relatives à des plombs déjà connus].

— A. Blanchet, Sceaux des couvents d'Alais et de Nogent l'Artaud, XIVe s. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1906, XVI-XX, fig.

Digitized by

— F. Vermeylen, Sceau d'un provincial des frères augustins à Louvain. *Rev. belge de Num.*, 1906, 282-284., fig. [Sceau du xve s.].

— J. H. Bloom, *Seals*, 1906, in-8°, fig. (Antiquary's handbook).

QUESTIONS DIVERSES

— R., Cauris et monnaie. *American Journ. of Num.*, XL, 1906, 64

— M. et A. Meliot, *Dictionnaire illustré des Monnaies*. Paris, Garnier frères, 1906, avec pl. de fac-similé or et argent des monnaies de tous les pays.

— *Die Geldsorten aller Länder* (43 cartes postales avec les monnaies des divers pays). Édité par Max Heimbrecht, Berlin (2 M. 50).

— M. Bahrfeldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, n°s 150-151, mai 1906. [Nombreux renseignements bibliographiques].

— N. Rodolico. Système monétaire et classes sociales du moyen age. *Riv. ital. di Sociologia*, juillet-août 1904. [Cf. *Riv. ital. di Num.*, 1906, 129].

— J. E. Ter Gouw, La monnaie dans les appellations populaires. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1905, 272-285.

— H. de Gérin-Ricard, La croix de Jérusalem dans la Numism., sur les sceaux et dans le blason. *Annuaire du Conseil héraldique de France*, t. XVIII, 1905.

— C. H. Compton, Sur le droit de trouvaille des trésors cachés. *The Journal of the British archæological Association*, t. X, 1904, 118-129.

— P. Vinogradoff, Sur la question du « Wergeld ». *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Stuttgart, 1905, 534-553.

— Ordonnance royale pour l'établissement d'une chaire de numismatique au Musée national numismatique d'Athènes. *Journ. intern. d'Archéol. num.*, 1905, 345-346.

— Eddé, Un signe certain d'authenticité sur les monnaies antiques en or. *Rassegna Num.*, 1906, 52-58. [Il s'agit de la couleur brun-rouge fréquente sur les objets d'or provenant de fouilles. — Elle est produite par du chlorure d'or ou par un dépôt d'oxyde de fer. On pourrait donc l'obtenir artificiellement].

— Matteo Piccione, En luttant ; lettre à M. Furio Lenzi. *Rassegna Num.*, 1906, 26-31. [Questions d'authenticité].

Digitized by Google

— C. Hoitsema, Un mètre pour les monnaies à relief. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 37-44, pl. II.

— S. M. S. Note relative à la désagrégation des monnaies d'étain. *Num. Circular*, 1906, 9158-9159. [La maladie de l'étain a déjà fait l'objet de travaux de MM. Ernst Cohen et C. Van Eyk, *On the Enantiotropy of Tin*, dans les travaux de l'Académie royale des Sciences d'Amsterdam, 25 oct. et 22 nov. 1899, 28 mars et 28 août 1900, 20 février 1901, 19 février 1902].

— Hartwig Derenbourg, *Silvestre de Sacy* (1758-1838). Le Caire, 1905, gr. in-8°, cxvi p. [Intéressante biographie suivie d'une bibliographie de 434 nos dont plusieurs sont relatifs à la numismatique orientale].

— J. Menadier, Hermann Dannenberg. *Zeitschrift f. Num.* de Berlin, t. XXV, 1905, f. 3, 191-206 [Biographie et bibliographie].

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

MONNAIES GAULOISES RECUEILLIES

DANS

L'ARRONDISSEMENT DE CLERMONT [1]

(OISE)

Dans le département de l'Oise, l'arrondissement de Clermont est la région — la forêt de Compiègne exceptée — où l'on rencontre le plus de monnaies gauloises *dispersées sur le sol.*

Cet arrondissement comprend notamment le pays de Breteuil, de Vendeuil et de Caply : or ces trois communes voisines furent de tout temps une véritable mine — on peut dire inépuisable — de monnaies gauloises et de médailles romaines.

Je ne parlerai point du Mont-César. Quoique très voisin de Clermont, il est compris dans l'arrondissement de Beauvais, et les monnaies qu'il a fournies en plus grand nombre furent trouvées *ensemble* au nombre de 203. Elles ont fait le sujet d'une étude magistrale de M. de Barthélemy, dans la *Revue archéologique*, en 1881.

1. Ce mémoire inédit a été présenté au Congrès des sociétés savantes d'avril 1906, à Paris, comme réponse à cette demande du programme : « Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille habituellement dispersées sur le sol. »

Le territoire compris entre Breteuil, Caply, Beauvoir et Vendeuil est un triangle de quelques kilomètres carrés, dont Breteuil est un des angles, formé par l'intersection de deux routes nationales, l'une Beauvais-Breteuil-Amiens et l'autre Paris-Breteuil-Amiens-Boulogne [1]. Je ne rappellerai point les discussions soulevées par la question de l'emplacement probable de *Bratuspantium*, l'oppidum des Bellovaques détruit par César pendant la guerre d'indépendance : Pour les uns, *Bratuspantium* doit être identifié avec Breteuil; pour les autres, avec Beauvais [2]. Il est certain que la plaine, ou mieux la vallée dite de *Saint-Denis*, où se trouvent éparpillées en si grand nombre les monnaies gauloises, n'a pu être l'emplacement d'un *oppidum*, mais plutôt d'un *emporium*, d'un rendez-vous commercial. Seulement, il existe au-dessus de Vendeuil et Caply un *Mont-Catelet* qui a pu être cet oppidum. Quoi qu'il en soit, l'examen des monnaies, trouvées sur ce sol de tout temps et publiées par B. de Montfaucon, Cambry, F. de Saulcy, E. Hucher, Voillemier et d'autres, montre que ce coin de territoire bellovaque fut un centre actif de commerce. Malheureusement, il n'y a jamais eu là de fouilles systématiques, comme au Mont-César de Bailleul-sur-Thérain ou au Mont Beuvray.

Il est bon de redire combien l'étude des monnaies gauloises offre de difficultés : elles sont dues à notre incertitude des usages et des croyances des Gaulois, à notre ignorance de leur langue, malgré les savantes recherches des celtisants, à la rareté des indications précises des trouvailles, à la maladresse des graveurs qui, copiant le plus souvent des

1. Ce territoire est traversé par une voie romaine qui menait de Beauvais à Amiens : il ne faut pas confondre cette voie Beauvais-Amiens par Caply avec une autre voie Beauvais-Amiens par *Curmiliaca* qui était un tronçon de la grande voie Lyon-Boulogne par Senlis, Beauvais et Amiens.

2. Caesar, *De bell. gall.*, l. II, c. XIII. — E. Desjardins, *Géographie histor. de la Gaule romaine*, t. II, p. 631.

Digitized by Google

prototypes grecs ou romains, imitaient (en les transformant et défigurant) des figures ou des mots dont ils ignoraient le sens ; enfin, à l'absence fréquente des légendes. Il faut donc étudier minutieusement chaque monnaie recueillie, en noter avec soin le lieu de découverte, les détails des figures et des légendes, afin de les comparer plus exactement entre elles ou à d'autres plus ou moins semblables. Une telle étude des types généraux et des provenances exactes permettra peu à peu de classer ces monnaies, pour les attribuer, non peut-être à tel ou tel peuple, mais à telle région. Les chercheurs de province sont bien placés pour recueillir ces documents et les présenter dans des monographies régionales.

C'est un travail de ce genre que je vais essayer de faire.

J'ai pu étudier, soit dans les auteurs, soit dans les collections locales, un total de 202 monnaies : c'est un nombre relativement considérable, si l'on songe qu'elles ne proviennent pas de trouvailles enfouies, mais qu'elles ont été recueillies séparément.

J'ai éliminé toutes celles dont la provenance n'était pas absolument certaine ou dont la description était trop vague. Ainsi, sur les 41 monnaies signalées par Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, et présentant 11 types différents je n'en ai retenu que trois. De même Cambry (*Description du département de l'Oise*, 2 vol. 1801) mentionne une centaine de monnaies gauloises trouvées à Breteuil-Caply : je n'en ai étudié que 31 dont la description m'a paru assez précise pour en tirer des comparaisons. J'ai fait de même pour Lelewel (*Type celtique*) et pour Voillemier (*Essai sur les Monnaies de Beauvais*, 1858), dont je n'ai conservé que les monnaies de provenance précise.

Ces précautions étaient nécessaires pour donner à mon travail des bases solides.

Sur les 202 monnaies étudiées et provenant de l'arrondissement de Clermont :

189 ont été trouvées dans le territoire de Breteuil-Vendeuil-Caply et signalées par les auteurs suivants : Montfaucon, 3; — Cambry, 31 : — Lelewel, 2 : — Saulcy, 2 ; — Voillemier, 4 : — Hucher, 5 ; — *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (Muret et Chabouillet), 50 ; — M. Blanchet, 4 (Cf. p. 490); — la collection Duboille (de Breteuil) en offre 24 ; — la collection Lesobre (de Caply), 9 : — la collection Beuvin (de Caply), 4 ; — la collection Pihan, 45 ; — la collection Leblond, 5.

Les 13 autres, découvertes dans le reste de l'arrondissement, proviennent du Mont-Catillon, près Rouvroy-les-Merles (Graves, Cambry), 4 ; — de Campremy (A. Blanchet), 1 ; — de Saint-Martin Longueau (Houbigant) 3 ; — de Catenoy (*Catal. Bibl. nationale*), 2 ; — de Bury (Houlé), 1 ; — de Mouy (au Musée de Beauvais), 1 ; — de Fontaine-Bonneleau (Leblond), 1.

I

Les 189 monnaies recueillies sur le territoire de Breteuil-Vendeuil-Caply se décomposent comme il suit :

D'après Montfaucon :

1. Potin offrant au droit et au revers la légende ΑΓΗΔ avec 2 animaux affrontés (A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 361, fig. 325).

L'attribution aux *Senones*, admise jusqu'à ce jour, est à réviser, d'après M. Blanchet, car aucune de ces pièces n'a été trouvée dans le territoire des *Senones*.

2 et 3. Deux potins : au dr., tête barbare à cheveux grossiers et dressés. ℞. divisé en deux moitiés par une

barre transversale ; au-dessus, sanglier barbare à dr. ; au-dessous, trois gros traits verticaux recourbés. (*Cat. Biblioth. nation.*, 8654-8659. — Blanchet, p. 394, fig. 406).

Attribués aux *Leuci* par le *Catalogue*. M. de La Tour, dans son étude sur les Monnaies de la forêt de Compiègne (*Rev. num.*, 1894), les classe aux *Veromandui*. M. Blanchet les considère comme devant être rattachés au type des *Leuci*.

D'après Cambry (*Description du départ. de l'Oise*, 1801, tome II, p. 246 et suiv.) :

4. « Un nain portant une couronne à la main. ℟. Espèce de loup. Métal composé [1]. » (Cf. *Catal.*, 8124, et Blanchet, *Traité*, p. 386, fig. 395).

Attribué aux *Catalauni* (?) ou mieux aux *Remi*. M. de La Tour (*Rev. num.*, 1894) le donnerait aux *Leuci*.

5. « Un loup et un sanglier. ℟. deux belettes. Métal composé. » (*Catal.*, 7465. — Blanchet, p. 361, fig. 324). *Senones*.

6. « Médaille d'argent de *Marseille*. Tête de femme, bourrelet ; autour du front, MA. ℟. Tête manquée. » Je n'ai pas pu identifier cette obole avec les types décrits dans le *Catalogue*, l'*Atlas* ou dans le *Traité* de M. Blanchet).

7. « Jolie médaille de *Marseille*. Tête de femme ailée. ℟. Lion. »

Il s'agit sans doute d'une de ces nombreuses monnaies au type de Diane dont l'arc et le carquois ont pu être pris pour des ailes.

8. « Médaille argent *Marseille*. Tête de femme, cheveux bouclés, épars, pendants d'oreilles, et ce signe ΓΛ. ℟. Lion.

1. J'ai conservé entre guillemets le texte même de Cambry.

ΜΑΣΣΑ. Exergue **ΑΗΧ**. » (Cette description de Cambry correspond absolument au n° 1297 du *Catal.*[1]).

9. « Autre de *Marseille*. Tête de Junon casquée. R. Lion. **ΜΑΣΣΑ**. Exergue **Α**. » (Cambry a cru à une tête de Junon, parce qu'il n'a pas vu sans doute l'arc et le carquois de Diane. Même type au *Catal.*, 867).

10. Autre monnaie semblable.

11. « Autre monnaie de *Marseille*. Tête de jeune homme. R. Roue à 4 rayons, **MA** entre les rayons. » (*Catal.*, 714; *Atlas*, 580; Blanchet, p. 229, fig. 79).

12. « Petite monnaie d'*or* gauloise. Tête de bouquetin. » (Aucune monnaie d'or au bouquetin n'est mentionnée dans les auteurs classiques, mais seulement des pièces d'argent, attribuées aux *Allobroges*. Une monnaie de ce genre, en argent, trouvée dans la région de Beauvais, est au musée de la ville).

13. « Médaille de *Marseille*, argent. Tête de femme ailée. R. Lion et **NAD**. » (*Catal.*, 826. La légende **NAD** a peut-être été mal lue pour **ΜΑΣ**).

14. « Nain tenant une couronne. R. Animal fantastique. » (Comme le n° 4.)

15. « Tête casquée. R. Cheval **VIRICI**. » (*Catal.*, 8541 et suiv. — *Atlas*, 8554. — Blanchet, p. 375, fig. 371). *Ambiani*. Se trouve souvent chez les *Bellovaci*.

16. « Un cheval. R. Un griffon. » (Cf. les bronzes 8498 du *Catal.* et de l'*Atlas*. — Blanchet, p. 374, fig. 369). *Ambiani*.

1. On croit que ces lettres en exergue désignent des noms de magistrats.

Digitized by Google

17. « Une tête au nez long, à l'étrusque, un réseau sur la tête. ℞. Alérion, pentalpha et oiseau. » (*Catal.* et *Atlas*, 6088). *Carnutes.*

18. « Une tête et cette fin de mot... AIX. ℞. Cheval et LIN. » (Lecture sans doute fautive. Pour restituer cette monnaie, je n'ai pu trouver aucune indication suffisante dans Blanchet, t. Ier, p. 95, liste des légendes. Peut-être faudrait-il lire la fin de (ORCETI)RIX et de ATPIL(LI F), classé par M. Blanchet aux *Ædui*).

19. « Tête de jeune homme à grosses boucles, collier ondé. ℞. Cheval au galop et les lettres EIVI. » (Il s'agit d'EIVICIACOS, classé aux *Suessiones* par M. Blanchet, p. 378 : *Catal.* et *Atlas*, 7207).

20. « Monnaie de cuivre. Cheval ; au-dessus, le soleil. ℞. Un de ces mimes qu'on voit sur les premières médailles étrusques. » (C'est un des nombreux bronzes au personnage courant ou dansant, qu'on attribue aux *Veliocasses*).

21. « Un petit homme, espèce de nain, qui tient une couronne à la main dr., à la g. une espèce de marotte. » (Ce sont les potins innombrables donnés aux Catalauni, et mieux aux *Remi*. Voir ci-dessus 4 et 14).

22. « Un alérion, serpent et étoile. ℞. Tête d'homme à front grec, sans creux au-dessus du front, un réseau enveloppe ses cheveux. » (Comme ci-dessus, n° 17). *Carnutes.*

23. « Un cheval. ℞. Un fouet, le soleil, la lune pleine, un œil et autres emblèmes mal déterminés. » (Cf. *Catal.* et *Atlas*, 7248 ; Blanchet, p. 338). *Veliocasses.*

24. « Un cheval d'un côté ; de l'autre, sanglier à crinière prononcée. » (Cf. *Catal.* et *Atlas*, 8460, 8464 ; — *Catal.*, 8489. — Blanchet, p. 372). *Ambiani.*

25. « Un cheval, le soleil. ℞. Homme nu, à genoux, mouvement étrusque. » (Comme ci-dessus, n° 20).

26. « Un cheval. ℞. Espèce de sauvage à genoux, étrusque. » (Comme n°s 20, 25).

27. « Une tête de bœuf de face avec cornes, deux serpents. ℞. Un éléphant. » (*Catal.* et *Atlas*, 8351 ; Blanchet, p. 389, fig. 397). *Incertaines de l'Est.*

28. « Tête à réseaux. ℞. Alérion grand, un petit, serpent, pentalpha. » (Comme ci-dessus n°s 17, 22).

29. Même monnaie.

30. « Un bœuf. ℞. Tête avec calotte et cheveux tressés pendants. » (Cette monnaie paraît être une combinaison du n° 8351 *Atlas* pour le droit et du 8406 pour le revers). *Ambiani.*

31. « Un cheval et VIRICI. ℞. Une tête. » (Comme ci-dessus, n° 15).

32. « Une tête avec LVXIIRIOS. ℞. Un cheval. » (La légende du droit doit être sans doute lue LVXTIIPIOS ou LVXTIIRIOS (avec l'R latin). — Voir la liste des légendes de M. Blanchet. —Cf. *Catal.* et *Atlas*, 4367; Blanchet, p. 287, fig. 162). Lucterius était un chef *cadurque.*

33. « Griffon assez bon. ℞. Une tête. » (Probablement type des monnaies de ROVECA sans légende).

34. « Tête casquée et TIXIILOS. ℞. Aigle aux ailes éployées, une main tenant une branche d'un feuillage léger. » (Il s'agit de PIXTILOS. Cf. *Cat.*, 7068, *Atlas*, 7070. Blanchet, p. 332, fig. 269. Classé aux *Carnutes.* — M. de La Tour (*Rev. num.*, 1894) le donne aux Aulerci Eburovices).

D'après Lelewel (*Type celtique*, Atlas, pl. V, fig. 10, 17):

Digitized by

35. Buste ailé ATEVLA. ℞. Cheval ou mieux taureau VLATOS (*Catal.* et *Atlas*, 7185, 7191. Classé aux Calètes par Saulcy et l'Atlas. Blanchet, p. 385, fig. 392, le donne aux *Remi*).

36. Tête avec cheveux à réseaux. ℞. Oiseau picorant, pentagone, VLVCCI. *Catal.* et *Atlas*, 7493. — Blanchet, p. 360, fig. 320. Attribué aux *Senones*. — Voillemier, dans son étude sur les monnaies de Beauvais, en cite 17 exempl. — Cf. les *Giamilos* (*Atlas*, 7565) qui sont semblables, sauf pour la légende).

D'après F. de Saulcy :

37. Br. Tête de face. ℞. Aigle éployé CECISV (peut-être SEGISV). Attribué aux *Ségusiaves*. — Saulcy (*Lettres sur la Numismat. gauloise*, p. 321) le donne comme trouvé à Vendeuil ; cité par Blanchet (p. 426, et Pl. III, 9), et par *Catal.*, 4633. (Ne figure pas dans l'*Atlas*).

38. Br. Tête, CATAL. ℞. Lion et sanglier. (*Catal.* et *Atlas*, 6331. — Blanchet, p. 328, fig. 253. Publié par Saulcy, dans *Annuaire de la Société numism.*, 1867, p. 16). *Carnutes*.

D'après le Dr Voillemier. (*Essai sur les monnaies de Beauvais*, Soc. acad. de l'Oise, 1858) :

39 et 40. Deux potins semblables aux nos 2 et 3.

41. « Pièce, que je crois inédite, de Cunobelinus avec la tête de Jupiter Ammon ornée de cornes de bélier. Au ℞ du cheval libre avec les initiales de Camulodunum. » Page 8. L'auteur n'en donne pas le dessin. (Figure au *Catal.*, no 9576, mais le revers porte un cavalier en course. L'*Atlas* le donne d'après Evans, pl. XII, 14. L'exemplaire 9576 provient de la collection de Saulcy ; peut-être est-ce celui de Voillemier, ami intime de Saulcy ?).

Digitized by Google

42. *Br.* « Tête jeune, imberbe, cheveux bouclés, à dr., au-devant se lit IIVIAC partie du nom de *Divitiacus*. Au ℞, lion passant à dr. » (*Mémoires Soc. antiq. Picardie*, 1863, p. 146 et Pl. IX, 11). *Suessiones*. (Cf. le n° 19 de Cambry).

D'après E. Hucher (*Art gaulois d'après leurs médailles*, t. II, p. 42) :

43 à 47. Cinq *bronzes* à tête casquée. ℞. Cheval ailé CRICIRV. Type ordinaire. *Suessiones*. Cf. *Atlas* et *Catal.*, 7951. — Blanchet, p. 376, fig. 375.

D'après le *Catalogue* de la Bibliothèque Nationale :

48. Tête nue à dr., derrière, point centré, ℞. ALAV. Lion à dr., tirant la langue, au-dessous, deux annelets.
Potin. Eduens. (5081).

49. Tête tournée à dr. ℞. Serpent.
Potin. Incertaines de l'Est. (5700).

50. Tête nue, imberbe à g. ; devant, point centré. ℞. Cheval libre galopant à dr., dessus, croisette cantonnée de quatre points ; dessous, sanglier et point centré. Br. *Carnutes.* (6210).

51. Tête laurée à dr. Lyre sous le cou. ℞. Bige à dr. avec aurige tenant une double clef ; sous les chevaux, lyre. A l'exergue, légende simulée. Demi-statère. Or. Poids, 4 gr. *Baïocasses.* (6948).

52. Tête barbare, dont on ne voit qu'un *gros œil*. ℞. Cheval à dr., étoile au-dessus et dessous. Quart de statère. Or, 1 gr. 48. Monnaie dite « à l'œil ». *Veliocasses.* (7239).

53. Personnage nu, les jambes écartées et repliées, étendant la main droite en avant, la gauche en arrière. ℞. Cheval à dr. astre au-dessus. Br. *Veliocasses.* (7263).

Digitized by Google

54. Personnage nu, les jambes écartées et repliées, tenant de la main dr. un torques, la main g. ramenée à la hanche. R̸. Cheval androcéphale à dr. ; au-dessus et au-dessous globule chargé de trois points. Br. *Veliocasses*. (7273).

55. Personnage nu, les jambes écartées et repliées, la main dr. étendue et la main g. ramenée à la hanche ; derrière, un point dans un cercle de perles. R̸. Cheval androcéphale à dr. ; au-dessus et au-dessous, astre chargé de trois points. Br. *Veliocasses*. (*Catal.* et *Atlas*, 7276).

56. Personnage agenouillé, la main dr. en avant, la g. en arrière. Deux globules et point centré dans le champ. R̸. Cheval androcéphale à dr. ; dessus et dessous, astre. Br. *Veliocasses*. (*Catal.* et *Atlas*, 7283).

57. Personnage agenouillé, la main dr. en avant, et la g. en arrière. R̸. Cheval à dr. ; dessus et dessous, astre. Br. *Veliocasses*. (7287).

58. Personnage agenouillé, la main dr. levée, la g. abaissée. R̸. Cheval à dr. ; dessus et au-dessous, astre. Br. *Veliocasses*. (7292).

59. Personnage agenouillé à dr., le bras g. en avant, la main dr. sur la poitrine. R̸. Cheval galopant à dr. ; au-dessus et au-dessous, astre. Br. *Veliocasses*. (7298).

60. Figure agenouillée les bras étendus. R̸. Cheval à g., astre au-dessus. Br. *Veliocasses*. (7313).

61. Tête jeune. EPENOS. R̸. Cheval à dr. ; au-dessus, oiseau ; au-dessous, croissant. ΕΠΗΝΟC. Br. (7625) *Meldi*.

62. Tête barbare à dr. R̸. Sanglier à dr., point centré entre ses jambes ; dessous, cinq globules au-dessus d'un hémicycle. Pot. *Bellovaci*. (7922. Comme le 7912 trouvé à Beauvais).

Digitized by Google

63. Tête casquée à gauche **NIREI WTINOS**. ℞. Cheval à dr. ; au-dessus, enseigne ; au-dessous, oiseau. **VORO**. Br. Classé entre les Criciru et les Vandiilos. *Suessiones*. (7976).

64. Buste de Diane, le cou orné d'un torques. ℞. **CALIAGIIS**, aigle éployé, dans le champ deux pentagones et deux points centrés. Br. Même classement selon le *Catalogue*. (8009).

65 et 66. Buste de femme à dr. **AΘIIDIAC**. ℞. Lion marchant à dr. **A HIR IMP**. 2 exempl. Br. Classés avec les **REMO**. *Remi*. (8089 et 8090).

67 et 68. Tête de Janus. ℞. Lion à g. ; au-dessus, trois annelets ; au-dessous, annelet. Br. 2 exempl. *Remi*. (8119 et 8122).

69. Guerrier debout à dr., prenant une lance et un torques. ℞. Ours à dr., au-dessus, serpent. Potin. *Catalauni?* (8132. Voir les nos ci-dessus).

70. Ours à dr. ; au-dessus, serpent. ℞. Deux sangliers affrontés. Potin. *Catalauni* ? (8142).

71. Tête à dr. ; au-devant, sanglier. ℞. Sanglier à dr. ; dessous, rouelle. Br. *Ambiani*. (8466).

72. Tête nue à g. ℞. Pégase au galop à dr. ; dessous, croix. *Ambiani*. (8477).

73. Sanglier à dr. ℞. Cheval à dr. ; au-dessous, globule. Br. *Ambiani*. (8489).

74. Cheval passant à g., l'oreille et la queue en S. ℞. Cheval courant à dr. ; dessous, rosace. Br. *Ambiani*. (8499).

75. Tête barbare à dr. ℞. Louve à g. Br. *Ambiani*. (8502).

76. Deux chevaux affrontés. ℞. Cheval à dr. ; au-dessus, bucrâne. Br. *Ambiani*. (8517).

77. Cheval à g. et regardant à dr.; au-devant, sanglier; au-dessous, un épi. ℞. Sanglier à dr. Br. *Ambiani*. (8528).

78. Même type que le 8528. ℞. Cheval. Br. *Ambiani*. (8531).

79. Tête à dr.; annelets dans le champ. ℞. Cheval galopant à g., VI(RICIV); annelets dans le champ. Dessous, M. Br. *Ambiani*. (8541).

80. Tête barbue à dr. aux cheveux hérissés; devant la bouche, point centré. ℞. Cheval bridé et sanglé galopant à g. VIRICIV. Au-dessous T. Br. *Ambiani*. (8545).

81. Tête nue à dr., annelets dans le champ. ℞. VIRICI. Cheval à g.; au-dessus M. Annelets dans le champ. Br. *Ambiani*. (8547).

82. Tête barbare à dr. ℞. VIRICIV. Cheval bridé et sanglé, galopant à g. Au-dessous, E. Br. *Ambiani*. (8554).

83-84-85. Trois types semblables au 8554. (Note du Catalogue : « Les monnaies à la légende VIRICIV se trouvent chez les *Bellovaques* à Vendeuil-Caply, Beauvais »).

86. Tête à dr. entourée de grosses mèches de cheveux, (en forme de haricots). ℞. Lion barbare à g., la crinière hérissée. Br. *Veromandui*. (8577).

87. Même type que le précédent, avec zigzags à l'exergue. (8580).

88. Tête en forme de foudre. ℞. Cheval à dr.; au-dessus, croissant. Même type que le 8618, sans croissant, trouvé à Beauvais. (8632). Potin. *Atrébates*.

89 et 90. Tête à dr., cheveux hérissés. ℞. Champ divisé en deux; dans la partie supérieure, un sanglier; dans la

partie inférieure, trois traits courbés. Potin. 2 exempl. *Leuci*. (8654 et 8659). (Voir ci-dessus, nos 2 et 3, 39 et 40).

91. Tête nue à g. ℞. Cheval sanglé, galopant à g.; au-dessous, dauphin. SOLIMA IM. *Argent. Leuci*. (9028).

92-93. Tête barbare à g. ℞. Sanglier à g.; lis entre les jambes. 2 exempl. Potin. *Leuci*. (9094 et 9121).

94 et 95. Tête à g. ℞. Sanglier à g.; au-dessous, tête humaine de face. 2 exempl. Potin. *Leuci*. (*Cat*., 9180 et 9184).

96. Tête à longs cheveux à g. ℞. Sanglier à g.; au-dessous, bucrâne. Potin. *Leuci*. (*Cat*. et *Atlas*, 9190).

97. Tête laurée de Jupiter à dr. ℞. Cavalier armé d'une lance au galop; à dr. DOMISA. Argent. (Imité d'un denier de la famille Marcia). (*Cat*., 10064). (Cf. Blanchet, p. 463, fig. 518).

D'après Adrien Blanchet (*Traité des Monnaies gauloises*, 1905):

98. Bronze à tête barbare avec légende en lettres grecques TOYTOBOCIO. ℞. Lion. ATEPILOS. Attribué aux *Carnutes*. (Blanchet, p. 328, fig. 256; *Atlas*, 6361).

99. Tête à dr. RATVMACOS. ℞. Cavalier à dr. *Veliocasses*. (Blanchet, p. 340, fig. 286). (Cf. *Catal*., 7372).

100. Rameau au droit. Au revers, cheval avec croissant et globules. Potin. *Atrebates*. (Blanchet, p. 344, fig. 296. Le *Catal*. 8618 décrit le droit : « Tête en forme de foudre. » Voir ci-dessus no 88).

101. Tête casquée DVRNACVS. ℞. Cavalier. (Woillez, *Répertoire archéol. de l'Oise*, col. 79. Cité par M. Blanchet, p. 267). *Vallée du Rhône*.

Dans la *collection Duboille* (de Breteuil). Une trentaine de monnaies dont vingt-cinq lisibles :

Digitized by Google

102. Débris informes de tête. ℞. Cheval disloqué avec globules disséminés au-dessus et au-dessous. Usé par la circulation. Or, poids 6 gr. 18. Semblable aux types dits *unifaces*, attribués aux *Morini*.

103. Débris de tête à cheveux bouclés. ℞. Cheval galopant à g. ; au-dessus, vestiges d'aurige ; au-dessous, cercle de points. Quart de statère *saucé*. *Bellovaci*. (Cf. Blanchet, p. 369, fig. 349, et *Atlas*, 7894).

104. Tête casquée à g. TOC. ℞. Cheval à crinière, sanglé à g. Argent. *Sequani*. (Cf. *Catal.*, 5546-5602 et Blanchet, p. 403).

105. Tête à dr. ℞. Oiseau picorant à g. avec deux ailes très convexes sur le dos. Br. Cf. les bronzes à la légende *Ulucci*. Voir ci-dessus.

106. Tête casquée à g. ℞. Cheval galopant à g., non ailé, sans légende. Br. (Type des *Criciru*). *Suessiones*.

107. Personnage dansant, à tête de taureau. ℞. Sanglier à g. (Cf. les « mimes » de Cambry ; A. de Barthélemy, *Étude sur les monnaies du Mont-César*, dans *Revue archéolog.*, 1881). *Veliocasses*.

108. Cercles et débris de tête dégénérée. ℞. Cheval galopant à dr. ; au-dessus, débris d'aurige ; au-dessous, cercle centré. Br. (Une monnaie d'*or*, semblable par le revers, trouvée en forêt de Compiègne, est chez M. le Dr Dutertre, à Boulogne-sur-Mer. Cf. le droit de certains bronzes des *Suessiones* sans la légende *Criciru* et *Atlas*, 7941, 8020).

109. Tête à dr., cheveux hérissés. ℞. Deux oiseaux affrontés. Br. (Cf. *Atlas*, 7596). Classé aux *Senones*.

110-111. Tête d'Auguste à dr. ℞. Taureau entre deux légendes. GERMAN au-dessus, INDVTILL au-dessous.

2 exempl. bronze, l'un d'eux avec belle patine verte. Imitation des monnaies d'Auguste. *Atlas*, 9248, *Leuci*. Cette attribution est mise en doute par M. de La Tour (*Rev. num.*, 1894). M. Blanchet (p. 253) y voit une imitation des bronzes d'Auguste au taureau cornupète.

Ces imitations sont à rapprocher de celles d'autres monnaies d'Auguste ou de Tibère, à l'autel de Lyon.

112. Cheval avec débris d'aurige, à dr. un cercle centré. ℞. Sanglier et globule au-dessous. (Cf. *Atlas* et *Catal.*, 8487). Br. *Ambiani*.

113. Tête à dr. très barbare. ℞. Dégénérescence de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon. Br. jaune. (Cf. *Catal.*, 4777.) M. de La Tour (*loc. cit.*) pense que ces copies sont postérieures aux dernières émissions des bronzes de ce type de l'autel de Lyon, c'est-à-dire postérieures à Tibère. Voillemier a signalé aussi (*loc. cit*, p. 23) une imitation barbare de cette monnaie trouvée à Beauvais en 1840.

114-115. Guerrier avec torques et lance? ℞. Animal barbare (ours?). 2 exempl. Potin. *Catalauni*? ou *Leuci*. (Voir ci-dessus, n°s 4, 14, 21).

116-117. Tête hirsute. ℞. Cheval à queue relevée, globules. 2 exempl. Potin. Type très commun. (*Atlas*, 7417 ; Blanchet, p. 359, fig. 319). *Senones*.

118. Deux chèvres affrontées au dr. et au ℞. pas de légende. *Senones*. Potin au rebord circulaire saillant. Voir ci-dessus, n° 5. (*Catal.* et *Atlas*., 7458. — Blanchet, p. 361, f. 324. — H. de La Tour, *Rev. num.* 1894, p. 28).

119. Tête à g. d'assez bon style. ℞. Aigle aux ailes éployées. Br. *Carnutes*. (*Atlas* et *Catal.*, 6140. Blanchet, p. 326, fig. 245).

Digitized by Google

120-121. Guerrier dansant. ℞. Cheval androcéphale et astres sans rayons. *Veliocasses*. 12 Exempl. Br. (Cf. les numéros ci-dessus décrits. *Catal.* 7263, 73, 76.....7298; Blanchet, p. 339, fig. 291).

122. Tête à dr., cheveux en lignes courbes se croisant. ℞. Aigle, aiglon, croisettes et points, serpent. (Ce sont les têtes à réseau de Cambry). *Carnutes*. Voir ci-dessus, nos 17, 22.

123. Tête à dr. ℞. Sanglier à g. Br. *Veliocasses*. (*Catal.* et *Atlas*, 7333).

124. Tête à g., cheveux ondulés et terminés en massues comme des haricots. ℞. Cheval à dr. avec débris d'aurige. Br. *Viromandui* ou *Bellovaci*. (Le droit ressemble à certains bronzes des *Viromandui*. *Atlas*, 8577; le ℞ ressemble à quelques bronzes des *Bellovaci*, *Atlas*, 7892).

125. Trois pièces en croissant formant une sorte de swastika. ℞. Sanglier avec cercle et point centré.

Potin. *Silvanectes*. (*Atlas* et *Catal.*, 7873 avec le cheval au revers. 3 exempl., en forêt de Compiègne, *Rev. num.*, 1894, p. 29. Blanchet, p. 367).

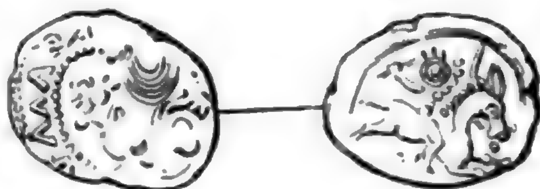
126. Tête barbare à g. ℞. Cheval à dr. et débris d'aurige. (Semblable au type des statères des Bellovaci). Cuivre jaune. (Cf. *Catal.* et *Atlas*, 8512). *Ambiani*.

Dans la *Collection Lesobre* (de Caply) :

127-128. Guerrier tenant un torques. ℞. Eléphant et serpent. 2 exempl. Potin. (Voir ci-dessus, nos 4, 14, 21, 114, 115).

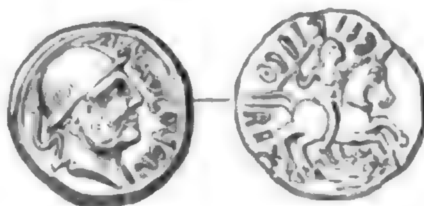
129-130-131-132. Tête hirsute. ℞. Cheval à queue redresée avec globules. 4 exempl. Potin. (Voir ci-dessus, nos 116, 117).

133. Tête de femme à dr. ℞. Taureau à g. ΜΑΣΣΑ. Br. *Catal.*, 1778.



134. Au droit cercles et courbes; débris de tête dégénérée. ℞. Cheval galopant, débris d'aurige. (Le droit est un peu bombé). Br. Type des statères classés aux *Bellovaci*.

Le type du droit est semblable à ceux des nos 108 et 157. il se retrouve dans certains bronzes attribués aux Suessiones qui offrent ou non la légende *Criciru*.



135. Tête casquée à dr.; devant : ANADGOVONI. (La première et la dernière lettre sont couvertes par l'oxyde et douteuses). ℞. Cavalier galopant à dr. et brandissant un javelot; au-dessus : légende CIILIICORIX, le bas des lettres placé du côté de la tranche. Cheval à crinière courte et hérissée. Au-dessous de lui, un objet qui paraît être un dauphin.

Ce petit bronze, de bon style, qui pèse 3 gr. 10, est presque intact. Saulcy, qui en a signalé un exemplaire (*Rev. num.*, 1865), [après Hucher qui avait lu *Allecorix*], en a donné un dessin, en rapprochant 2 exemplaires pour obtenir un type complet : l'un d'eux a été trouvé à Saumur. Saulcy y avait lu un nom de chef, *Celecorix*, et un ethnique ANDVGOVONI, Andegaves (?). Ils figurent au *Catal.* 10377 et 10378, poids 3 gr. 05 et 2 gr. 22, mais ne sont pas dessinés dans l'*Atlas*. M. Blanchet l'a

Digitized by Google

reproduit p. 292, fig. 168 et classé à la suite des monnaies des *Lemovices*. Le casque du droit est semblable à ceux des CARMANOS-COMIOS, des ROVECA et des CRICIRV : il doit, ce me semble, en être rapproché.

Dans la Collection Beuvin (de Caply) : [4 monnaies].

136. Personnage courant à tête de taureau, tenant un annelet dans la main dr. ; autre annelet devant le coude, un autre encore derrière le personnage : grènetis à dr. ℞. Cheval galopant à dr. avec crinière ; astre rayonnant au-dessus de la croupe ; au-dessous, figure informe, peut-être un animal. Br. *Veliocasses* (Voir plus haut).

Voir ci-dessus les n°s 20, 25, 26, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 107, 120, 121.

137. Tête de bon style à dr., à cheveux ondulés et terminés en massue. ℞. Cheval galopant à dr., trois points sous le cheval. Br. rouge. (Cf. ci-dessus, nº 124). *Viromandui*.

138. Tête à dr. avec chevelure à réseaux. ℞. Oiseau barbare sans ailes, au bec entrouvert et tourné à g. Au-dessous et à dr., un ensemble de cinq points dont un central, dessinant une sorte de croisette. Br. non figuré dans l'*Atlas*. *Type Carnute*. On pourrait peut-être voir dans ce revers une grossière copie de certains bronzes d'Auguste portant au revers un aigle au lieu de l'autel de Lyon.

139. Tête barbare à g. ℞. Cheval galopant à queue relevée ; globules. Potin commun. *Senones*[1].

Dans la *Collection Pihan* (anciennes collections *Barraud père* et *abbé Barraud*) ; 45 monnaies[2] :

1. Mentionnons un moyen bronze. CAESAR PONT MAX. Tête laurée à dr. ℞. ROM ET AVG. Bel exemplaire, patine verte, de la même collection Beuvin.

2. Je ne saurais trop remercier M. le chanoine Pihan, d'Estrées Saint-Denis, de son aimable complaisance à me permettre l'étude de la collection numismatique de Barraud père, complétée par l'abbé Barraud : il conserve encore 40 monnaies gauloises « provenant de *Bratuspantium* », suivant les fiches de Barraud.

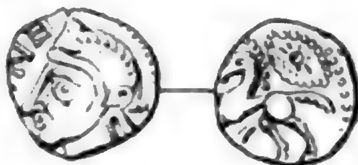
Digitized by Google

140. Monnaie dite « *à l'œil* ». Gros œil et astre radié, accompagnés en arrière de deux nattes obliques. ℟. Cheval galopant à dr., au-dessus d'un astre radié. Voir ci-dessus, n° 52. Quart de statère. Or, *Veliocasses* (Cf. *Atlas*, 7235; Blanchet, fig. 280).

141 et 142. Personnage à genoux, tourné à dr. ℟. Sanglier à g. avec globule, dans un cercle de grènetis. Br. 2 exempl. *Veliocasses*. (Cf. Blanchet, Pl. III, fig. 10).

143-144-145-146. Type commun du guerrier avec lance et torques. ℟. à l'animal fantastique. Potin 4 exempl., semblables aux nos 4, 14, 21, etc., mentionnés ci-dessus.

147-148. Tête aux cheveux bouclés, tournés à g. Légende ATEVLA. ℟. Animal cornu, à tête fort relevée; au-dessus, une S couchée ou espèce de serpent ∽. Légende ..... LATOS. Argent. 2 exempl. de bon style *Calètes* (?) ou *Remi*. (Cf. ci-dessus, n° 35).



149. Tête casquée à g. EM. ℟. Cheval sanglé et galopant à g.; au-dessus du cheval, ellipse pointillée qui peut être la copie d'une roue. Grènetis au pourtour supérieur. Br. (Les fiches manuscrites de Barraud donnent la lecture ATEPILOS, mais le style de ce bronze est très différent des monnaies à la légende ATEPILOS. Cf. Blanchet, légendes monétaires, p. 120).

Le type figuré par M. Blanchet, p. 379, fig. 382, avec la légende EPI est absolument dissemblable. Notre exemplaire est plutôt comparable aux bronzes de *Viriciu*.

Digitized by Google

150. Tête casquée à dr. ℞. Taureau à g. GERM et INDVTIL. Cuivre jaune. Exemplaire semblable aux n^os ci-dessus 110 et 111.

151. Tête barbare aux cheveux dressés et terminés en boules. ℞. Cheval galopant à g., à queue relevée et terminée en boule. Potin. Type commun. Semblable aux n°s 116, 117 ci-dessus.

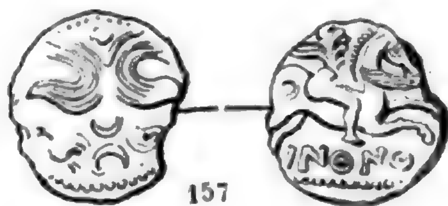
152. Tête nue à dr. ℞. Cheval galopant à g. et surmonté d'un bucrâne. Br. *Ambiani*. Exemplaire de bon style. (Cf. pour le revers, *Atlas*, 8498, et Blanchet, fig. 369).

153. Tête chevelue à g. ℞. Aigle aux aigles éployées, tourné à dr. Br. *Carnutes* (*Atlas*, 6117. Blanchet, p. 325)[1].

154. Tête barbare à g. ℞. Sanglier à g., porté sur une enseigne. Potin. *Leuci*. (*Atlas*, 9078, Blanchet, fig. 403).

155. Tête aux cheveux hérissés, à g. ℞. Aigle et aiglon dressés, les ailes éployées, et tournés à g. Légende CAƧIACIID. Br. classé aux *Bellovaci* (par l'*Atlas*, 8000. M. Blanchet, fig. 445, les attribue aux *Bituriges Cubi*).

156. Tête à g. ℞. Cheval à g.; au-dessous est un sanglier. Argent. *Carnutes*. Pièce de style semblable aux monnaies de *Togirix*. (Cf. *Atlas*, 6342).



157

1. Il me semble curieux de comparer ce type de l'aigle aux ailes éployées (très fréquent sur les monnaies trouvées dans l'Orléanais), non seulement avec certains bronzes d'Auguste cités par Cohen, t. I, n° 29, mais surtout avec des vases moulés, sortis de l'officine arverne de Lezoux et si bien étudiés par M. Déchelette : *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. I, p. 180 et fig. 107, 108 et 123.

Digitized by Google

157. Au droit, deux demi-ellipses adossées : fragments de tête à chevelure dégénérée, rappelant certains types qu'on trouve au droit des *Criciru*. (Voir ci-dessus, n° 108). ℞. Cavalier galopant à dr., au-dessus de la légende INONO, Br. Le *Catalogue* de la Bibliothèque nationale en cite deux exemplaires, sans indication de provenance, avec la lecture IMONIO « à l'imitation de la légende celtibérienne des monnaies de Balsio, IMONES » et l'attribue aux *Viromandui* (?) ou aux *Ambiani* (*Atlas*, 8507 ; Blanchet, I, 123 et Planche III, fig. 18).

Ce revers est identique à celui de certains *Roveca* (Cf. Blanchet, fig. 333 et *Atlas*, 7633), et de certains bronzes à personnage courant que M. Blanchet classe aux *Ambiani*, fig. 370.

158. Tête casquée à g. ℞. Cheval sanglé à longue crinière et croupe globuleuse ; au-dessus TOC. Argent. *Sequani* (?) (Voir ci-dessus n° 104).

159. Tête casquée à g. TOCIR. ℞. Cheval sanglé à g.; pas de légende. Argent. *Sequani* (?). (Cf. *Catal.*, 5547).

160. Tête tournée à dr. ; devant, deux S ainsi disposées S·/Ƨ ℞. Cheval à longue crinière, galopant à dr. ; globule sous le ventre entre les jambes. Br. *Ambiani*. (Cf. *Atlas*, 8392, et les figures 351 et 359 de M. Blanchet pour le droit).

161. Vestiges (natte rectiligne et cheveux bouclés) d'une tête, ce qui présente une sorte de foudre. ℞. Animal à tête cornue, tourné à droite. Potin. *Atrébates*. (Cf. *Atlas*, 8618, et Blanchet, fig. 296). Voir ci-dessus, nos 88, 100.

162. Tête barbare à g. ℞. Sanglier hérissé, à g., bucrâne entre ses pattes. Potin. *Leuci*. (Voir ci-dessus les nos 94, 95, 96).

Digitized by Google

163. Tête hirsute à g. ℞. Tête humaine tournée à dr. et surmontée d'un coq à queue relevée. Br. *Viromandui* (?). (*Catal.*, 8581; *Atlas*, 8584. Blanchet, p. 191). 4 exempl. sont à la Bibliothèque nationale, dont un provient de Vermand. Trois autres trouvés au Mont César : l'un deux est au Musée de Saint-Germain, un autre au Musée de Beauvais. Un autre, de la forêt de Compiègne, est au Musée de Saint-Germain (H. de La Tour, *Rev. num.*, 1894).

164. Trois S disposées autour d'un rudiment de tête barbare. ℞. Sanglier; au-dessous, cercle centré et cinq globules disposés au-dessus d'une courbe à concavité supérieure. Potin. *Bellovaci.* (Cf. Lambert, *Numismatique du nord-ouest de la Gaule*, 2e partie, pl. I, fig. 26. Voir ci-dessus, nº 62).

165. Tête chevelue à dr. Légende : DVBNO. ℞. Guerrier debout, de face, l'épée pendue à son flanc droit : il tient de la main droite un carnyx et un sanglier ; de la main gauche, une tête. Légende : RIX. Argent. *Ædui.* (Cf. *Atlas*, 5044. Blanchet, p. 116, 161 et 408).

166 et 167. Personnage à genoux. ℞. Cheval androcéphale galopant à dr. ; au-dessus et au-dessous, astres radiés. Br. 2 exempl. concaves d'un côté et convexes de l'autre. *Veliocasses.* (Cf. *Atlas*, 7276). Voir ci-dessus nos 54, 55, 56, 107, 120, 121.

168. Tête casquée à dr. Légende ROVECA. ℞. Cheval marchant à dr. ; au-dessus, cercle entouré de points. Br. *Meldi.* (Cf. *Atlas*, 7635 et Blanchet, p. 364).

169. Tête de Diane à dr. ℞. Taureau à dr. ; au-dessus, ΜΑΣΣΑ. Br. *Marseille.* (Cf. ci-dessus, nº 133).

170. Tête chevelue à dr. ℞. Cheval à dr. ; au-dessous, une lyre. Argent, *Ædui.* (Cf. *Atlas* et *Catal.*, 4858. Blanchet, p. 405).

171. Tête barbare à g. ℞. Cheval galopant à dr.; au-dessous, un sanglier; au-dessus, une roue. Br. (Cf. *Atlas*, 7037 aux *Aulerci Eburovices*, 7717 aux *Suessiones*, 8440 et 8515 aux *Ambiani*. Blanchet, p. 372).

172. Tête casquée à g. Légende Q· DOCI. ℞. Cheval sanglé, galopant à g. Q· DOC. Argent. *Sequani* (?). (Cf. *Atlas*, 5405. Blanchet, p. 402).

173. Tête casquée à dr. ℞. Cheval sanglé, galopant à g.; au-dessus, cercle centré. Argent. Anépigraphe. Type semblable à celui des *Togirix*, des KAΛ et des *Viriciu*.

174. Tête à cheveux frisés, tournée à g. Légende SOL, en avant de la tête. ℞. Cheval à longue crinière, sanglé, galopant à g. Argent. *Leuci*. (Cf. *Atlas*, 9025). Voir ci-dessus n° 91.

175. Tête aux cheveux en réseaux, à dr. ℞. Aigle et aiglon, pentagone et croix cantonnée de points. Br. *Type carnute*. Voir ci-dessus nos 17, 22, 122.

176-177. Tête à g., grènetis au pourtour. ℞. Guerrier debout, de face : il tient de la main dr. un sanglier-enseigne sur une longue haste terminée par trois points ; il appuie sa g. sur un bouclier long. Légende du revers : VIIIO. 2 exempl., Argent. Les fiches de Barraud donnent la lecture VIROTAI. (Attribué aux *Pictones* par le *Catal.* et l'*Atlas* 4484. Cf. Blanchet, p. 161).

Même type du revers que le n° 165 DVBNORIX attribué aux *Ædui*.

178. Tête casquée à g. ℞. Sanglier à g.; au-dessous, bucrâne. Potin. *Leuci*. (Cf. *Atlas* et *Catal.*, 9190). Voir ci-dessus, n° 96.

179. Même type que le n° précédent, mais de style plus barbare et sans le bucrâne du revers. (Cf. *Atlas*, 9189).

Digitized by Google

Les cinq monnaies suivantes n'existent plus dans la collection Pihan; mais les fiches manuscrites de Barraud père permettent de les identifier :

180. Un *Criciru* au revers du cheval ailé au galop avec légende CRICIRV. Voir ci-dessus.

181. Une imitation barbare du bronze au revers de l'autel de Lyon (Rome et Auguste). Voir ci-dessus, nº 113.

182. Une monnaie au bucrâne de face entre deux S. ℞. à l'ours dévorant un serpent (?). Cf. le potin figuré dans l'*Atlas*, 8351 et classé aux Incertaines.

183. Un Janus au revers du lion passant à g. (Cf. les nºˢ ci-dessus, 67, 68).

184. Une tête dégénérée dont les rudiments de natte rectiligne et de cheveux recourbés imitent le foudre. ℞. Cheval accompagné de globules et de symboles accessoires peu marqués. (Cf. les nºˢ 88 et 100, 161 ci-dessus, et Blanchet, fig. 297).

Il est intéressant d'ajouter, à cette liste des 45 monnaies gauloises de cette collection, deux monnaies de la République romaine trouvées aussi à *Bratuspantium* :

Un denier de la famille *Cassia*, au revers de l'aigle sur un foudre accompagné d'un *simpulum* et d'un *lituus*.

Un denier de la famille *Egnatuleia*, au revers de Rome ailée écrivant sur un bouclier suspendu à un trophée.

Dans la *Collection Leblond* (5 monnaies) :

185. Tête à dr. ; au devant, PIXTILOS. ℞. Cavalier à dr. ; au-dessous, signe fruste. Br. *Carnutes*. (*Atlas* et *Catal.*, 7081). Voir ci-dessus, nº 34.

186. Homme dansant, astre radié et annelets. ℞. Cheval androcéphale et globules. Cet exemplaire n'est pas concave.

Digitized by Google

Br. *Véliocasses*. Voir ci-dessus nos 54, 55, 56, 107, 120, 121, 166 et 167.

187. Tête barbare à dr., aux cheveux hérissés et terminés en boules. ℞. Cheval à queue relevée et globules. Potin. Type très commun dans ce pays. *Senones*. Voir ci-dessus no 139 et autres.

188. Personnage accroupi, de face, tirant de sa main g. une natte de cheveux et de la dr. tenant un torques (?) ℞. Sanglier, la gueule ouverte, à dr.; au-dessus, espèce de serpent. Potin, de style très voisin de ceux qui offrent au droit le nain marchant avec torques? et lance et au revers l'éléphant ou l'ours avec serpent, et attribués aux Catalaunes? ou aux Remi. (Cf. *Atlas* et *Catal.*, 8145. Blanchet, p. 152, fig. 2 et note relative aux divinités accroupies).

189. Tête de Janus. ℞. Lion courant à g., la queue très relevée; entre les pattes, cercle perlé. Grènetis au pourtour. Exemplaire de potin semblable à celui figuré par l'*Atlas*, 8106. Voir ci-dessus les nos 67, 68 et 183.

Ces deux monnaies (188 et 189) proviennent d'une ancienne collection Houguenade, de Breteuil.

Telle est la série des 189 monnaies provenant de Breteuil-Vendeuil-Caply.

II

L'arrondissement de Clermont nous a encore donné les monnaies suivantes :

1° Au *Mont-Catillon*, près Rouvroy-les-Merles.

190. Tête casquée. ℞. Cheval ailé CRICIRV. (Cité par Graves, *Notice archéologique du départ. de l'Oise*, 1856, p. 56).

Digitized by Google

191. Même type. (Cité par Cambry, *loc. cit.*, II, p. 336).

192. Même type. (F. de Saulcy, *Dictionnaire archéol. de la Gaule*, t. I).

193. Tête au droit. ℞. Oiseau portant au bec une fleur; branche, oiseaux. (Cité par Cambry).

2° A *Campremy*, canton de Froissy.

194. Monnaie d'or dite « *à l'œil* ». ℞. Cheval galopant au milieu des astres. *Véliocasses* (?) *Trévires*. (Cité par le *Dictionnaire archéol. de la Gaule* et Blanchet, p. 352). Voir ci-dessus nos 52 et 140. — J'ai publié (*Mémoires Soc. académique de l'Oise*, 1902) un exemplaire semblable trouvé à Beauvais.

3° A *Saint-Martin-Longueau*.

195. Tête échevelée. ℞. Cheval à queue relevée et globules. Voir ci-dessus 116, 117, 151. Potin. *Senones*. (Houbigant, *Antiquités bellovaques*, *Soc. acad. de l'Oise*, 1860).

196. Deux animaux affrontés au droit et au revers : légende ΑΓΗΔ. Potin. *Senones ?* (Houbigant, *loc. cit.*).

Voir ci-dessus n° 1. Ces potins (avec ou sans légende et classés aux Senones et aux Meldi) offrent un rebord circulaire saillant, qui doit les faire rapprocher des potins à la tête en forme de foudre attribués aux Atrébates et des potins au swastika attribués aux Silvanectes [1].

197. Cheval. ℞. Rosace formant swastika ou croix gammée. (Houbigant, *loc. cit.*, et Blanchet, p. 366).

Potin, avec rebord circulaire saillant. Classé aux *Silvanectes*.

1. Sur ce rebord, voy. A. Blanchet. *Traité*, p. 361.

4° A *Catenoy*.

198 et 199. Tête à dr. Légende ECCAIOS. ℞. Cavalier galopant à dr. ECCAIOS. 2 exempl., dont l'un présente au revers un cheval au galop et l'autre un cavalier brandissant une épée. Br. Le *Catalogue* de la Bibliothèque nation. (7473,7483) les a classés aux Véliocasses; M. Blanchet (p. 362) les attribue aux *Senones*, sans rien affirmer.

5° A *Bury*.

200. Une moitié de potin (nettement coupé en deux) : type commun du nain portant la lance et le torques. Trouvé par M. Houlé, en 1904, dans les fouilles d'un cimetière *franc* à Bury. (*Mémoires de la Société academ. de l'Oise*, 1905.)

6° A *Mouy*.

201. Demi-statère d'or du type dit « *à l'epsilon* » à cause de la forme de l'oreille, seul vestige d'une tête dégénérée. ℞. Cheval à col bifurqué, du type appelé « gallo-belge » par Hermand. Poids 6 gr. 45 Trouvé à Mouy en 1850 et donné au Musée de Beauvais où il est encore. Décrit par moi, *Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise*, 1902. *Atrebates* ou *Nervii*. (Cf. *Atlas*, 8593, 8597. Blanchet, p. 350).

7° A *Fontaine-Bonneleau*.

202. Type commun attribué aux Senones. Tête barbare à g. ℞. au quadrupède à queue relevée et globules. Potin. Voir ci-dessus les nos 116, 117, 151, 195. Trouvé par M. Vienne dans les fouilles d'un cimetière *franc*.

Digitized by

L'examen comparatif de ces 202 monnaies gauloises, recueillies une à une dans le sol de l'arrondissement de Clermont, c'est-à-dire au centre même du pays des Bellovaques, montre que les types monétaires le plus souvent trouvés sont :

1° Les potins au nain tenant un torques et une lance, avec le revers à l'animal barbare (ours, éléphant?) : ils sont communément attribués aux *Catalauni* ou aux *Remi* ou aux *Lingones*. 12 exemplaires.

2° Les potins, avec tête barbare au droit, avec cheval à queue relevée au milieu de globules au revers : ils sont attribués aux *Senones*. 11 exemplaires.

3° Les bronzes, au personnage courant ou dansant parfois à tête de taureau ; ℟. au sanglier ou au cheval (androcéphale ou non) galopant au milieu d'astres radiés ou de globules. Ces bronzes, qui ont été recueillis en grand nombre dans les trouvailles de Saint-André sur Cailly et d'Epinay en Normandie (Blanchet, p. 591, 593) sont habituellement classés aux *Veliocasses*. 20 exemplaires.

Serait-il permis de comparer ce personnage dansant avec le type bien connu des monnaies de Tarente? — Déjà Hucher avait rapproché des monnaies de Crète les personnages à tête de taureau figurés sur ces bronzes dits véliocasses. Il serait aisé d'expliquer par les voies commerciales maritimes une telle imitation des monnaies de Grande Grèce et de Crète par les peuplades du Nord-ouest de la Gaule Belgique. Je dois dire que M. Blanchet n'admet point ce rapprochement.

4° Il me faut signaler encore la fréquence des bronzes à la légende VIRICIV, attribués aux *Ambiani*.

5° Des bronzes à la tête avec cheveux en réseaux, avec le revers de l'aigle, aiglon et pentagone, bronzes attribués aux *Carnutes*.

Digitized by Google

6° Des monnaies à la légende VLLVCCI avec l'oiseau picorant et attribuées aux *Senones*.

7° Enfin des potins où des fragments d'une tête dégénérée imitent le foudre.

Notons, en passant, l'absence totale, au pays de Vendeuil-Caply, des monnaies à la légende VANDILOS ou VADNLEOS, que Hucher avait données aux Bellovaques en se basant sur la ressemblance de cette légende avec le nom moderne de Vendeuil. Ces monnaies qu'on attribue aux Bituriges Cubi offrent le style des bronzes carnutes à l'aigle [1]. Les monnaies d'or sont rares : l'une d'elles offre le type baïocasse ; quelques autres sont de la série gallo-belge (monnaies dites unifaces, monnaie des types « à l'œil » et « à l'epsilon ») : elles ont toutes un même air de famille qui se retrouve encore sur certains statères attribués aux Véliocasses [2], et aux Bellovaques.

J'ai déjà signalé certaines pièces, qui offrent au droit le cheval de type véliocasse, au revers la tête laurée bellovaque. N'est-il pas permis de voir là une sorte d'essai d'unification monétaire, capable de faciliter les échanges commerciaux [3] ? A ce propos, M. Camille Jullian fait remarquer que ces rapports monétaires entre Veliocasses et Bellovaques doivent être rapprochés des rapports de fédération qui, au témoignage de César, se produisirent au moins deux fois pendant la guerre d'indépendance, en l'an 57 et 51 [3].

Il faut encore remarquer que, parmi ces 202 monnaies gauloises, aucune n'est attribuée à des peuples habitant au-delà de la Loire : ce sont les Carnutes, les Eduens et les Séquanes qui sont les plus éloignés de notre pays.

1. Au sujet de ces attributions, voy. A. Blanchet, *Traité*, p. 10 et 415.
2. M. Blanchet a déjà fait remarquer que le monnayage des Veliocasses se rattache à celui des autres peuples situés au nord de la Seine (*Traité*, p. 338).
3. *Revue des études anciennes*, notes gallo-romaines, 1906.

Digitized by Google

Les bronzes, imitant les monnaies d'Auguste à la légende *Germanus Indutilli*, ainsi que les imitations des monnaies de l'autel de Lyon, sont assez fréquents ; par contre, les bronzes de la colonie de Nîmes au type du crocodile ne se rencontrent pas dans notre liste.

Sans omettre une monnaie de *Smyrne* mentionnée par Cambry, il me faut rappeler que le territoire de Breteuil donne une quantité relativement considérable de monnaies de *Marseille*, pour prouver quelle activité commerciale offrait ce pays que l'on pense, — avec raison, je crois — occuper l'emplacement de *Bratuspantium*.

Je souhaite que cet inventaire contribue à jeter quelque lumière sur une partie de cette numismatique gauloise encore si obscure [1].

Dr V. Leblond [2].

1. Récemment, M. V. Tourneur étudiait un trésor de monnaies gauloises, trouvé entre Reims et Châlons et composé de statères attribués aux Morins et d'autres pièces en or mêlé d'argent, globuleuses, imparfaitement coulées et n'offrant sur une des faces qu'une croisette. Elles diffèrent par leur aspect extérieur de toutes les monnaies gauloises connues : pourtant, M. Tourneur, se basant sur leur poids et la date probable de leur fabrication, contemporaine des monnaies des Morins, pense que ce sont des « monnaies de nécessité coulées par les Bellovaci à l'occasion de l'expédition de secours vers Alésia et pour la guerre contre les Remi. » (*Gazette numismat.*, Bruxelles, X, 1906, p. 83.)

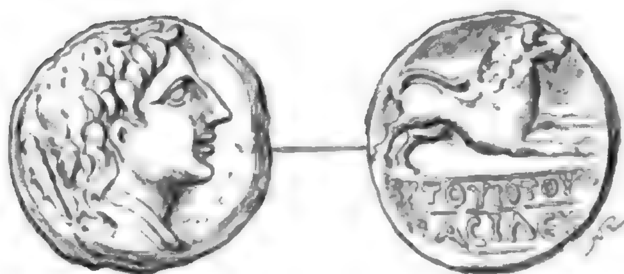
2. Cf. Dr Leblond : *Le Pays des Bellovaques : essai de géographie historique et de numismatique.* (Congrès archéologique de France, Beauvais, 1905.)

Digitized by Google

UNE

MONNAIE GAULOISE INÉDITE

DE NARBONNE



Une monnaie portant un nom de chef gaulois qui n'avait encore été relevé sur aucune autre pièce, a été trouvée, il y a quelques années, aux environs de Narbonne. En voici la description :

Buste à droite ; derrière la tête, une massue, la poignée en bas.

℞. Lion galopant à droite, la queue pendante ; à l'exergue, en deux lignes, BITOYIOTOYO... BACIΛЄY... Très grand relief au droit comme au revers.

Bronze. — Poids 13 gr. 5. — Diamètre 0,024 à 0,025. — Très belle conservation. — Ma collection.

On sait qu'on trouve fréquemment aux alentours de Narbonne des monnaies de bronze présentant les noms des chefs *Bitouios*, *Caiantolos* ou *Riganticos ;* le nouvel exemplaire est semblable à certaines pièces de Bitouios ; il en diffère par le nom du chef qui, tout en étant formé du

Digitized by Google

même radical, présente quatre lettres de plus. Il en diffère aussi par le poids. Les monnaies de Bitouios atteignent rarement 11 grammes, pour descendre parfois au-dessous de 8 grammes. La nouvelle pièce ne pèse pas moins de 13 gr. 5, dépassant ainsi de beaucoup non seulement les monnaies de Bitouios, mais encore celles de Caiantolos, qui étaient jusqu'ici les plus lourdes de la série, atteignant souvent 12 grammes environ.

L'inscription de la nouvelle monnaie fait immédiatement songer à une pièce, conservée à la Bibliothèque nationale[1], sur laquelle on a lu ΒΙΤΟΥΙΟΓΟΓΟ.

Cette légende a été considérée par Charles Robert[2] comme refaite. Le nouvel exemplaire vient nous en donner l'explication.

Il est possible que la pièce du Cabinet des Médailles ait été retouchée, mais le faussaire a probablement été de bonne foi et a cru tout simplement rendre plus lisible une inscription que la monnaie paraissait porter.

Sur la pièce que j'ai sous les yeux en effet, le second Τ a la traverse un peu plus courte à gauche qu'à droite. Il suffit d'un défaut de frappe ou de tout autre accident bien léger pour en faire un Γ. Il est d'autant plus évident que ce Γ provient d'un Τ, que Charles Robert hésitait entre ces deux lettres. En signalant cette monnaie dans la *Numismatique de la province de Languedoc*, il l'indiquait comme portant ΒΙΤΟΥΙΟΤΟΓΟ ou ΒΙΤΟΥΙΟΓΟΓΟ.

Quant au dernier Γ, il suffit d'examiner attentivement les planches de l'*Atlas des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, où cette pièce a été gravée, pour acquérir la certitude qu'il provient d'un Υ. La haste du Γ n'est pas verticale; elle forme avec la traverse un angle sensiblment aigu. La

1. *Atlas des monnaies gauloises* publié par M. H. de La Tour. Pl. VI, n° 2415.
2. *Numismatique de la province de Languedoc*.

position inclinée vient évidemment de ce que c'est la branche gauche d'un Y qui lui a donné naissance, soit par suite d'une retouche, soit par l'effet d'un accident. Du reste cet Y, toujours placé tout à fait au bord de la monnaie, doit être le plus souvent usé et indéchiffrable ; qu'on l'ait pris aussi pour un Γ, cela n'a rien non plus qui doive nous étonner beaucoup.

La pièce du Cabinet des Médailles n'est pas unique. J'ai moi-même signalé, dans mon premier travail sur les *Monnaies de chefs gaulois attribuées à Narbonne*[1], un bronze paraissant présenter la légende BITOYIOΓOΓO. Il faisait partie de la collection Frédéric Donnadieu, de Béziers; je n'y découvris aucune retouche. Au contraire, quelques traces de patine sur la fin de la légende me firent accepter la lecture admise sans la moindre hésitation.

Pareille chose a failli m'arriver encore et cela me serait arrivé infailliblement si le nouvel exemplaire avait été en mauvais état. Lorsqu'on me le présenta, je lus tout d'abord BITOYIOΓOΓO. Mais un examen attentif ne tarda pas à me révéler l'inscription réelle. Je dois ajouter qu'il n'y a aucune incertitude sur cette inscription. Un T peut devenir un Γ, mais un Γ ne devient pas un T.

Je ne sais s'il existe d'autres pièces offrant la légende BITOYIOΓOΓO; mais j'en doute. L'exemplaire dont parlait Dumège dans son édition de l'*Histoire de Languedoc*[2] paraît être celui de la Bibliothèque nationale.

D'ailleurs, quand même d'autres auraient été signalés, cela s'expliquerait aisément. Dans la lecture d'une inscription monétaire souvent assez fruste, il est bien difficile d'éviter complètement la prévention. On est porté à lire sur une monnaie ce qu'on s'attend à y trouver. Enfin par suite d'une

1. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1893.
2. T. Ier, p. 620, pl. 10, n° 1.

Digitized by Google

erreur du graveur du coin, il peut y avoir des exemplaires fautifs.

N'y a-t-il pas des monnaies exactement semblables à celles de *Bitouios* qui s'en distinguent cependant en ce qu'elles portent BITOYKOC? Sans doute il pourrait y avoir là un autre chef, mais il est bien plus naturel d'admettre qu'il s'agit du même personnage. Le K a été mis par erreur à la place de l'I, à moins que, dans la langue parlée par le peuple qui a frappé ces espèces, il y ait eu une aspiration analogue à celle de la lettre *j* des Espagnols et qu'on ait cru la rendre indifféremment si non mieux par un K. Mais il est bien plus simple de voir une erreur dans l'inscription BITOYKOC. Ceci d'ailleurs importe peu en ce moment. L'inscription BITOYIOTOYOC est incontestable.

Nous avons vu que les monnaies qui la portent sont semblables à certaines pièces de Bitouios et qu'elles n'en diffèrent qu'en ce qu'on y lit BITOYIOTOYO BACIΛЄYC au lieu de BITOYIO BACIΛЄYC.

Ces deux légendes désignent-elles le même personnage ou bien le nom de *Bitouiotouos* est-il un diminutif de *Bitouios* indiquant par exemple le fils du chef ainsi nommé?

La similitude des pièces portant les deux inscriptions tendrait plutôt à démontrer qu'il s'agit du même individu.

BITOYIO serait une abréviation. On remarquera en effet que les monnaies portent généralement BITOYIO et non pas BITOYIOC. Dans les descriptions on lit parfois BITOYIOC BACIΛЄY ou BITOYIOC BACIΛЄYC. Mais cela vient de ce que la fin de la seconde ligne est toujours un peu relevée pour suivre le contour de la médaille, ce qui fait que le C se trouvant à la hauteur du premier mot a été considéré comme lui appartenant ou plutôt comme devant servir aux deux.

Cette économie d'une lettre serait parfaitement ridicule. Si BITOYIO n'était pas une abréviation, on aurait mis le C

Digitized by Google

à la fin de la première ligne et l'on aurait plutôt abrégé le mot BACIΛЄYC comme sur les monnaies de Caiantolos.

Cependant pour être impartial, je dois ajouter que le nº 2408 de l'*Atlas des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*[1] paraît bien porter le C à la suite du mot ...ITOYKO et non à la seconde ligne où on ne lit que BACIΛ. Est-ce précisément parce que les deux avant-dernières lettres de BACIΛЄYC manquent que le C semble en être séparé et appartenir au premier mot? Est-ce une seconde faute du graveur d'un coin monétaire que nous pouvions déjà considérer comme fautif?

Il pourrait y avoir quelques rares pièces portant réellement BITOYIOC ou BITOYKOC. Quelques exceptions n'infirmeraient pas la règle. Ces monnaies portent généralement BITOYIO ; cela ne saurait être contesté.

BITOYIO paraît donc être une abréviation de BITOYIOTOYOC.

Nous avons là la véritable forme, la prononciation figurée par des caractères grecs du nom que les Romains avaient traduit par *Bituitus*. Du reste ce mot *Bituitus* prononcé à la manière latine rend assez exactement le mot grec.

La pièce qui nous fait connaître la forme exacte de ce nom est d'autant plus importante que les auteurs grecs ou latins n'étaient pas bien d'accord sur cette forme.

Strabon écrit Βιτύιτος[2], Posidonius Βίτυις[3], Appien Βιτοῖτος[4], Eusèbe *Vetuitus*[5] ; d'après les tables de marbre du Capitole le nom serait *Betultus;* enfin on trouverait *Beteutus* dans quelques autres textes[6].

1. Pl. VI.
2. *Géogr.*, IV, 2 et 3.
3. Dans Athénée, lib. IX, c. 13.
4. *Celtic.*, p. 12.
5. *Chronologie.*
6. Cf. *Histoire de Languedoc*, édition Dumège, t. Iᵉʳ, p. 620.

Digitized by Google

La forme Βίτυις pourrait faire songer à la légende **BITOYIOC** des monnaies. Elle serait de nature à faire penser que le mot *Bitouios* était une simplification, une abréviation usitée dans le langage aussi bien que dans l'écriture et elle expliquerait pourquoi la plupart des pièces n'offrent que cette abréviation usuelle et surtout pourquoi quelques-unes, s'il est vrai qu'il en existe, portent **BITOYIOC** et non pas **BITOYIO**, ce qui ferait supposer que le nom n'est pas abrégé.

Le mot *Bitouiotouos* n'en serait pas moins le véritable nom, le nom complet, l'appellation officielle.

La forme adoptée généralement par les auteurs anciens était *Bituitus* en latin et Βιτύιτος en grec. Il est superflu de faire remarquer que les auteurs grecs n'avaient fait que transcrire le mot par lequel les Romains avaient traduit l'appellation gauloise dont ils avaient simplifié un son, la prononciation des diphtongues (**T**)**OYIO**, (**T**)**OYO**(**C**) remplacées par (*t*)*ui*, (*t*)*u*(*s*).

Nous sommes aujourd'hui fixés sur le véritable nom de ce célèbre chef arverne dont les Romains s'emparèrent par surprise.

Ceci, bien entendu, ne veut pas dire que cette monnaie ait été frappée par le vaincu des Romains.

Elle est très antérieure.

Aurait-elle été émise par un des prédécesseurs de Bituitus? Les pièces de ce groupe ne se rencontrent que dans la région de Narbonne. Mais à un moment donné, les Arvernes étendirent leur domination sur cette région. Cependant cette domination ne paraît avoir été qu'une sorte de suzeraineté.

La monnaie aurait donc été frappée par un chef volke, antérieur au Bituitus des Romains, mais portant exactement le même nom que lui.

Par une coïncidence singulière, c'est ce nom que les premiers auteurs qui se sont occupés de ces monnaies avaient proposé de voir dans l'inscription BITOYIO. Ils étaient en cela guidés par une sorte d'instinct, car, à dire vrai, le nom de *Bitouios* est bien formé du même radical que *Bituitus*, mais il pouvait bien y avoir là deux appellations tout à fait distinctes.

Du reste l'identification primitivement proposée fut bientôt abandonnée. On s'imagina que ces pièces provenaient de l'Orient et on les donna à la Galatie. Pellerin adopta cette attribution et pendant bien longtemps son opinion fit foi. Si Dumège parle de ces monnaies dans son édition de l'*Histoire de Languedoc*, c'est à cause du lien qui unissait les Galates aux Gaulois; pour lui, Toulouse était la métropole d'Ancyre. Si les provenances constantes de ces pièces n'avaient pas sans cesse attiré sur elles l'attention et révélé leur véritable origine, elles étaient à jamais perdues pour la numismatique gauloise. Ce fut Saulcy qui les restitua définitivement à leur véritable patrie.

La provenance constante de ces pièces désigne la région de Narbonne.

Saulcy [1], et après lui Charles Robert [2] n'hésitaient pas à les donner à Narbonne même.

Cependant, comme sur des monnaies offrant au revers un lion à peu près semblable à celui des pièce de Riganticos, on lit BHTAPPATIC, inscription qui permet de classer ces dernières à Béziers, quelques auteurs estiment que les bronzes portant des noms de chefs gaulois sans ethnique doivent appartenir à la même localité.

1. *Lettre à M. de Witte sur les monnaies des prétendus rois de Galatie*, dans *Rev. Num.*, 1856, p. 3.
2. *Numismatique de la province de Languedoc.*

Digitized by Google

J'ai essayé de démontrer, à plusieurs reprises [1], que si l'analogie des deux groupes commande leur rapprochement, il y a entre eux des différences assez sensibles pour prouver qu'ils proviennent d'ateliers différents. Ces monnaies sont contemporaines, elles ont été émises simultanément dans des lieux voisins, et non pas successivement dans la même localité.

A cela on répond que ces deux monnayages sont bien à peu près contemporains, mais qu'on ne saurait affirmer qu'ils le sont exactement et qu'il suffit d'une différence d'âge de quelques années pour qu'ils puissent s'être produits au même endroit.

Or, je prétends que dans l'hypothèse où ces pièces auraient été frappées dans la même localité, on peut hardiment affirmer qu'elles sont exactement contemporaines.

Voici pourquoi :

Les monnaies à la légende BHTAPPATIC sont postérieures aux pièces portant les noms de *Bitouios* ou de *Caiantolos*, qui sont les plus anciennes de ce groupe. Il n'y a aucune incertitude là-dessus. Or les monnaies de *Riganticos*, qui est le plus récent des trois chefs, comprennent des exemplaires dégénérés qui prouvent que ce monnayage dura assez longtemps, qu'il y eut une espèce d'immobilisation. Les pièces à la légende BHTAPPATIC pourraient se placer après les premiers exemplaires au nom de Riganticos, mais non pas après les derniers. Cela est absolument impossible. Et quant à les placer avant, cela ne se peut pas davantage. La filiation des types s'y oppose. L'empreinte du droit présente une particularité remarquable dont on chercherait vainement la trace dans le monnayage des chefs. Que viendrait faire la

1. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1893. *Les Monnaies des chefs gaulois attribuées à Narbonne*, 1894. *Les Longostalètes*, 1895, *L'Oppidum de Longostalète*, 1897 ; *Les Monnaies ibériques attribuées à Narbonne.*

main placée devant le visage qu'on ne retrouverait ni postérieurement, ni dans les émissions antérieures ?

Les monnaies de Riganticos doivent être classées immédiatement après celles des deux autres chefs, il n'y a aucune interruption dans ce groupe, les pièces à la légende BHTAPPATIC sont exactement contemporaines de celle de Riganticos. Elles ne peuvent être placées ni avant, ni après, donc elles ont été frappées ailleurs.

Et l'on remarquera que cette main, placée devant le visage, n'est pas un accessoire indépendant du type, un symbole, comparable à la massue qui figure sur toutes ces monnaies, dont l'addition n'aurait rien d'incompréhensible. C'est le type même qui a été entièrement modifié ou plutôt qui est tout différent. Il n'y a aucune analogie entre la tête des bronzes de Riganticos ou de ses prédécesseurs et le ridicule buste au bras levé des pièces de Béziers. La ressemblance entre les deux groupes monétaires n'existe que pour le revers. Mais alors même qu'elle existerait pour les deux côtés, elle n'impliquerait en aucune façon l'attribution au même atelier. N'est-il pas tout naturel que des populations confédérées, que les diverses peuplades d'un même grand peuple aient adopté des types communs ? Les monnaies ibériques de la Narbonnaise ne nous offrent-elles pas des noms de lieux différents sur des pièces exactement semblables au revers comme au droit ? Ici la ressemblance n'existe que pour un seul côté et c'est cette ressemblance qu'on invoquerait pour donner toutes ces monnaies à la même localité alors que tant d'autres raisons les séparent !

Ces pièces n'ont pas été frappées au même endroit mais dans des lieux voisins, dans des villes rapprochées importantes et ayant été de bonne heure civilisées par les Grecs. N'est-ce pas le cas de Béziers et de Narbonne, qui semble se rencontrer tout exprès à côté de Béziers pour expliquer ce double monnayage ?

Digitized by Google

D'autres considérations conduisent à la même conclusion.

Les chefs gaulois, qui, à l'imitation de beaucoup de princes grecs, se contentaient de mettre sur leurs espèces leur nom suivi du titre de BACIΛЄYC, sans aucune localisation, étaient certainement les chefs suprêmes, les maîtres de la contrée, et la ville où ils avaient établi leur résidence était évidemment la plus importante de la région. Or à cette époque, la ville principale, la véritable capitale du pays, était incontestablement Narbonne. Tous les géographes et tous les historiens anciens sont d'accord là-dessus.

Béziers était beaucoup moins considérable et il paraît même que à un moment donné la ville fut sur le point de disparaître. Elle avait été ruinée de fond en comble, et son éclipse momentanée semble justement s'être produite fort peu de temps avant l'époque où le monnayage des chefs gaulois a commencé. Béziers n'était alors qu'un monceau de ruines et les alentours de la vieille cité qui avait été auparavant si florissante, étaient également dévastés et déserts.

Avienus nous le fait savoir en ces termes :

« Heliceque rursus hic palus juxta : dehinc
Besaram stetisse fama casca tradidit.
At nunc Ledus, nunc et Orobis flumina
Vacuos per agros et ruinarum aggeres
Amoenitatis indices priscae meant [1]. »

« Là se trouve l'étang *Helice* ; au delà était Beziers, une ancienne tradition nous l'apprend. Mais maintenant le Lirou et l'Orb coulent à travers des champs déserts et des monceaux de ruines témoins de l'antique prospérité. »

1. *Ora maritima*, vers 588-592.

Ces vers qui ont été si souvent commentés et qui ont tant intrigué leurs commentateurs, n'ont pas encore reçu d'explication satisfaisante. On s'est en vain demandé quel pouvait être l'événement qui avait amené la chute de Béziers. On avait proposé de voir dans cette dévastation l'œuvre des Vandales. Mais le poème d'Avienus paraît avoir été composé antérieurement. D'ailleurs le poète ne nous décrit pas la côte telle qu'elle était quand il écrivait, mais telle qu'elle avait été à une époque très reculée, réservant la description des lieux tels qu'ils étaient de son temps pour une autre partie de son travail aujourd'hui perdue. Il nous fait connaître les auteurs auxquels il emprunte les matériaux de son poème ; tous sont très anciens et beaucoup ne nous sont pas parvenus.

L'état lamentable du littoral de l'Hérault ne doit donc pas être rapporté à l'époque romaine. Il ne convient pas non plus à la période qui la précède immédiatement ; car les Romains ne créaient pas de nouvelles cités, mais établissaient leurs colonies dans des villes qui existaient déjà. Il y aurait du reste à cet égard le témoignage même des pièces à la légende BHTAPPATIC.

Évidemment la ville de Béziers était relevée de ses ruines à l'époque où ont été frappées ces pièces, mais le début du monnayage au nom des chefs est antérieur d'au moins trois quarts de siècle à l'émission des pièces à la légende BHTAPPATIC.

Comme les premières monnaies à noms de chefs sont d'excellent style et dénotent un très haut degré de civilisation, qui dans l'antiquité était toujours la conséquence d'une situation florissante, il faudrait admettre qu'au début du monnayage la ville de Béziers était depuis longtemps déjà rebâtie, ce qui ferait remonter la période de civilisation et de prospérité à laquelle Avienus fait allusion au delà des temps

Digitized by Google

historiques, au delà du moins de l'époque historique pour notre région.

Vraisemblablement lorsqu'on commença à battre monnaie sur le littoral de l'Aude et de l'Hérault, Béziers devait être encore dans un état réel d'infériorité.

Tout concourt, on le voit, à faire de Narbonne la résidence des maîtres du pays, qu'ils soient Volkes ou Arvernes et à y placer leur atelier.

Quelles pouvaient avoir été les causes de la ruine de Béziers ?

Probablement l'invasion des Volkes.

A un moment donné les Volkes subirent bien la domination des Arvernes ; mais cette domination, nous l'avons vu, semble plutôt avoir été une sorte de suzeraineté comportant le maintien des pouvoirs existants et excluant toute idée de dépossession et de conquête violente. Elle ne paraît pas devoir être rendue responsable des ravages dont parle Avienus.

L'invasion des Volkes, au contraire, fut une véritable prise de possession territoriale. A Toulouse, comme dans l'Aude, les anciens habitants furent refoulés vers les Pyrénées. Ce n'est certes pas sans combat qu'ils abandonnèrent les fertiles plaines de l'Hérault et la forte position de Béziers. Narbonne, dont l'importance était plutôt commerciale que militaire ou stratégique, dut traiter et faire place aux nouveaux venus.

D'ailleurs, au point de vue numismatique, il n'y a pas un grand intérêt à déterminer les causes de la chute de Béziers. Il suffit de constater le fait et nous avons à cet égard le témoignage formel d'Avienus.

Quant au peuple qui a émis les monnaies qui nous occupent, depuis que ces pièces ont été restituées à la Gaule, elles sont considérées comme ayant été frappées par les Volkes.

Le nom de *Bitouiotouos*, en latin *Bituitus*, va peut-être de nouveau faire songer aux Arvernes. On vient de voir les raisons qui semblent démontrer que les chefs arvernes n'ont pas battu monnaie sur le littoral de l'Aude ou de l'Hérault. Mais cette question est trop intimement liée à celle des Longostalètes et des monnaies ibériques de la Narbonnaise pour qu'il soit possible de l'aborder dans cette note, où il a déjà fallu entrer dans des développements bien longs, mais indispensables cependant, parce qu'on ne pouvait pas présenter la pièce récemment découverte sans dire un mot du groupe auquel elle appartient.

G. Amardel.

Digitized by Google

LES DÉBUTS

DE

L'ART MONÉTAIRE EN SICILE

Pl. XV.

L'art sicilien fut-il original ou n'a-t-il été que l'imitation de l'art grec de l'Orient? Y eut-il des écoles d'art autonomes dans les colonies grecques de Sicile ou ont-elles tout emprunté servilement aux écoles ioniennes, doriennes et attique? Sur cette question les archéologues ne s'entendent pas. Pour M. Collignon [1] ou M. Perrot [2], tous les ateliers de sculpture en Sicile furent tributaires des ateliers péloponnésiens : non seulement ils furent initiés à l'art par les statuaires doriens, mais ils en ont constamment suivi l'enseignement. M. Lechat est d'un avis opposé [3] : nous connaissons fort mal, dit-il, les écoles de la Sicile et de la Grande-Grèce, « cependant tout fait présumer qu'elles ont dû être des plus actives dans le commencement du ve siècle, au temps où les tyrannies siciliennes furent le plus fastueuses et où Tarente fut le plus prospère. Il n'est pas sûr qu'elles se soient contentées de prendre le mot d'ordre dans le Pélo-

1. *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 330, p. 460 et passim.
2. *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, pp. 480 et sqq.
3. *La sculpture attique avant Phidias*, p. 382.

Digitized by Google

ponnèse, ainsi qu'on est trop porté peut-être à le croire. L'unité de style qu'on a depuis longtemps constatée entre les plus anciennes et les plus récentes sculptures de Sélinonte donne à penser que, parmi les écoles de la Grèce d'Ouest, celles de l'Extrême-Ouest, bien qu'elles n'aient pas brillé au premier rang, n'ont pas été le moins personnelles et autonomes ».

On voit, par cette seule citation, que les partisans de la thèse de M. Lechat tirent leurs principaux arguments de l'étude intrinsèque des sculptures mêmes de la Sicile. M. Collignon et M. Perrot, au contraire, se fondent sur les textes pour soutenir leur théorie : les monuments de la Sicile sont rares; on les a exhumés avec moins de suite et de méthode que ceux d'Olympie ou de l'Acropole d'Athènes; aussi MM. Collignon et Perrot font-ils valoir que les statuaires siciliens sont presque tous anonymes, que le seul grand maître de l'occident hellénique, Pythagoras de Rhégium, est un Samien d'origine, que la plupart des statues, célèbres dans l'histoire, qui furent sculptées pour des villes ou des tyrans de Grande-Grèce et de Sicile furent commandées à des ateliers de la Grèce propre, comme celui d'Argos et celui d'Athènes [1].

Cette question est une des plus intéressantes de toutes celles que soulève l'histoire de l'art grec aux vi^e et ve siècles. Malgré la ruine ou le rapt [2] de tant d'œuvres de l'art sicilien, les métopes de Sélinonte restent en effet une des créations les plus importantes de l'art grec, et il est certain que les plus archaïques sont parmi les plus anciennes et les plus vénérables des œuvres du vi^e siècle. Il est donc probable que l'art sicilien fut précoce et vivant, et il serait intéressant d'en

1. Cf. encore Homolle, *L'Aurige de Delphes* (*Monuments Piot*, t. IV, p. 169, et pp. 193 et sqq.).
2. Cf. Cicéron, *Verr.*, passim.

Digitized by Google

pouvoir déterminer la vraie place dans l'ensemble de l'art grec, comme d'en mesurer l'originalité.

Je crois que, dans une question aussi complexe et aussi incertaine. la numismatique serait de quelque secours. En effet, nous voyons que, dans toute la Grèce, les médailles reflètent assez fidèlement le grand art[1] : or les médailles siciliennes sont les plus belles de toutes les médailles antiques ; comment donc les négligerait-on tout à fait en étudiant les origines et les débuts de l'art sicilien ? Sans doute la numismatique sicilienne est des plus connues. Toutefois on n'a pas encore analysé le style des plus archaïques monnaies siciliennes avec toute cette rigueur attentive qu'on apporte à l'examen des monuments de la statuaire archaïque : c'est donc uniquement le *style* de ces médailles que je tente de définir. Je voudrais demander aux médailles elles-mêmes le secret des influences artistiques que subissaient ceux qui les ont gravées, et des ressources techniques qu'ils possédaient. Ainsi apparaîtra peut-être quelque lueur de l'histoire du *style* dans les premiers ateliers monétaires de Sicile.

C'est à ces premiers ateliers seuls que je bornerai aujourd'hui cette enquête. Je réserve pour une autre étude les ateliers qui, comme ceux de Ségeste, d'Agrigente[2], de Géla, de Leontini, de Catane, ne se sont ouverts qu'en plein v[e] siècle. Je ne cherche ici qu'à me rendre compte de la formation artistique et des premiers progrès des plus anciens artistes monétaires de Sicile, ceux de Zancle et de

1. Babelon, *Les Origines de la monnaie à Athènes*, pp. 53 et sqq., pp. 68 et sqq. (*Journal international d'arch. numismatique*, 1904-1905).

2. Quelques auteurs ont attribué certaines monnaies d'Agrigente au vi[e] siècle. Mais il me semble difficile d'admettre qu'Agrigente ait frappé monnaie longtemps avant la tyrannie de Théron : en effet les pièces d'Agrigente qui seules pourraient être antérieures à 488 ressemblent beaucoup à celles qui sont contemporaines de Théron, et portent les mêmes types. V. Hill, *Coins of ancient Sicily*, p. 49-50, et pl. I, n° 17.

Digitized by Google

Naxos, ceux de Syracuse, ceux d'Himère et ceux de Sélinonte. Les différents arts sont dans une dépendance réciproque trop certaine et trop étroite, pour que les conclusions de cette étude n'apportent pas quelque appui à l'une ou l'autre des théories contradictoires qu'a suscitées la question des origines et de l'importance de l'art sicilien.

I

FIN DU VI[e] SIÈCLE

Colonies chalcidiennes du nord-est de la Sicile.

ZANCLE

1. Dauphin à gauche. Au-dessous ᐅAΝΚLΕ. A gauche, une ligne en forme de croissant; au pourtour, ligne circulaire et grènetis.

℞. Quatre lignes se coupant à angle droit et enfermant une coquille. Près des bords, figures géométriques en relief.

AR. Drachme.

Le British Museum possède une drachme au même type, dont le revers est incus[1]. La ligne en forme de croissant qui enveloppe en partie le dauphin y est plus apparente encore que sur la pièce ici décrite : cette ligne demi-circulaire est une allusion au nom même de Zancle qui signifie *faucille*[2]. La forme du grènetis de notre n° 1, aussi bien que l'existence de drachmes analogues à revers incus, indiquent nettement l'étroite parenté du monnayage de Zancle et du monnayage de Rhegium, la colonie eubéenne

1. W. Wroth, *Num. Chron.*, 1900, p. 5 et pl. I, n° 1. Il existe un second exemplaire dans la collection Robert Jameson.
2. Thucydide, VI, 4.

Digitized by Google

de la pointe la plus méridionale de l'Italie qui fait face à Zancle sur le même détroit. Nous savons en effet quels liens politiques rattachaient les deux cités [1].

Au point de vue qui nous occupe, l'analogie des monnaies de Zancle et de Rhegium est surtout intéressante en ce qu'elle nous montre que la fabrique de ces monnaies siciliennes fut d'abord imitée de la fabrique des monnaies incuses du VIe siècle frappées dans la Grande-Grèce, à Tarente, Métaponte, Sybaris, Caulonia, Crotone, Posidonie, etc. Le style très archaïque, simplifié, rude, mais admirable d'énergique franchise, de ces monnaies italiennes, ne se retrouve qu'appauvri et timide dans ces monnaies de Zancle. On y sent la main d'un artiste sans expérience technique : ainsi le dessin géométrique du revers ne doit pas être assimilé aux carrés creux des monnaies archaïques d'Orient ; il est admis [2] en effet que ce carré creux correspond dans la fabrication monétaire au coin supérieur ou *trousseau* : il suffit d'examiner une série de drachmes de Zancle pour reconnaître que le revers provient du coin inférieur ou enclume, car le dessin géométrique (auquel certains auteurs ont voulu donner très hypothétiquement une signification symbolique [3]), est composé de lignes, de triangles et de carrés isolés, lesquels pouvaient aider à retenir le flan sur l'enclume, mais n'eussent pu être frappés par le trousseau, qui avec des bords aussi capricieusement déchiquetés n'aurait eu aucune solidité. Il faut en conclure nécessairement que la technique primitive des médailleurs de Zancle fut imaginée par eux mais qu'elle ne dérive aucunement de la technique

1. Id., *ibid.*, et Hérodote, VI, 23, etc.

2. F. de Villenoisy, *Congrès int. de Num.*, Paris, 1900, p. 55, E. Babelon, *Traité*, I, p. 931. François Lenormant admettait une théorie contraire (*La Monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 259).

3. Cf. P. Gardner, *Types of greek coins*, p. 90, et *Coins types*, p. 96 ; A. J. Evans, *Num. Chron.*, 1896, p. 107 ; G. F. Hill, *Handboock*, p. 152, et *Historical greek Coins*, p. 23.

monétaire des Grecs d'Orient et de la Grèce propre, dont ils connaissaient les monnaies mais non pas les procédés de fabrication. Nous verrons que de très bonne heure les médailleurs siciliens ont eu la préoccupation de supprimer le carré creux qui subsiste si longtemps, au contraire, dans la numismatique de la Grèce orientale : ce fait s'explique tout naturellement, si les monétaires siciliens ignoraient la ressource technique que le carré creux avait procurée aux monétaires de Cyzique, de Samos, d'Égine et d'Athènes.

Les monnaies de Zancle aux types du dauphin et de la coquille ont été frappées sans doute des environs de l'année 510 à l'année 494, date à laquelle Anaxilas changea le nom de Zancle en celui de Messana [1]. En effet la plus ancienne monnaie connue de Zancle est imitée des monnaies incuses de la Grande-Grèce [2], dont la plupart sont antérieures à la destruction de Sybaris (511) ; cette monnaie incuse date évidemment de la même époque ; mais nous ne la connaissons qu'à deux exemplaires, tandis que les pièces pareilles à celle décrite ci-dessus sont assez nombreuses, ce qui prouve qu'on les a frappées pendant un assez grand nombre d'années. On est donc autorisé à dater le début de ce monnayage au plus tard de l'année 510.

Nous voyons donc l'art monétaire débuter sur cette pointe nord-est de la Sicile avec une sobriété de moyens et de style tout à fait remarquable : le premier médailleur de Zancle est l'imitateur un peu hésitant mais docile des médailleurs primitifs de la Grande-Grèce, lesquels sont les héritiers directs des grands artistes péloponnésiens du VIe siècle [3]. Mais, dès 510, l'atelier de Zancle invente lui-

1. Thucydide, *loc. laud.*, Strabon, VI, 1.
2. Hill, *Historical gr. coins*, p. 21 et suiv.
3. En effet les monuments archaïques de la Grande-Grèce, les monnaies notamment, sont d'une beauté vigoureuse et austère qui les apparente aux œuvres des ateliers du Péloponnèse auxquels les cités de Grande-Grèce faisaient des com-

Digitized by Google

même une technique nouvelle pour la fabrication des drachmes qu'il émet, — preuve flagrante d'autonomie industrielle.

NAXOS

2. Tête de Dionysos à gauche, l'œil de face, couronné de lierre, la chevelure retombant sur la nuque, la barbe en pointe. Ligne de points à la base du cou. Grènetis enfermé entre deux lignes circulaires.

℟. ИOI | XAИ. Grappe de raisin entre deux feuilles de vigne, dont la tige se ramifie en vrilles. Grènetis enfermé entre deux lignes circulaires.

AR. Drachme.

3. Même description. Pièce surfrappée : à droite, trace de légende : MEP (?)

℟. ИOIX | AИ. Grappe de raisin. Grènetis enfermé entre deux lignes circulaires.

AR. Obole.

4. Variété sans surfrappe.

Ces très curieuses monnaies sont les premières qu'ait frappées la riche colonie chalcidienne de Naxos qui, bâtie sur le rivage de la mer, au pied de l'Etna, possédait des vignobles célèbres.

Le grènetis en est imité de celui des monnaies de Zancle, et il y a tout lieu de supposer que ce premier monnayage de Naxos est contemporain des drachmes de Zancle décrites ci-dessus (510 avant J.-C.). La légende rétrograde, la forme des lettres et le style très archaïque de ces pièces nous

mandes fréquentes. Toutefois la très particulière fabrique des monnaies incuses d'Italie et tout ce que nous savons du luxe et de la prospérité industrielle des cités comme Tarente, Métaponte, Sybaris, Crotone et Rhégium, au VIe siècle, m'incitent à penser que leurs artistes ont pu souvent progresser dans leur art en toute indépendance.

empêchent d'en fixer la première émission postérieurement à l'an 500 [1].

Mais pour des monnaies de la fin du VIe siècle deux caractères méritent d'être attentivement notés : l'absence de tout carré creux au revers, et la technique très particulière de la gravure. Cette technique se différencie de toute autre, et rien dans le monnayage de la Grèce orientale et de la Grande-Grèce n'en donne l'idée : l'artiste qui a gravé ces coins de Naxos n'a évidemment appris son métier d'aucun autre médailleur ; c'est un ciseleur qui a appliqué à cette industrie, toute nouvelle dans sa cité, ses procédés de travail. Or ces procédés sont très spéciaux : rien n'est réellement modelé dans ces monnaies, toutes les lignes, tous les méplats, tous les détails, sauf les frisures des cheveux sommairement indiquées par des globules, ont une apparence géométrique ; l'artiste n'a employé (en dehors de la bouterolle grossière qui a travaillé la chevelure, le grènetis et la grappe du revers) qu'un seul instrument, un large burin plus analogue au ciseau du sculpteur sur bois qu'au burin de nos graveurs sur cuivre. C'est bien en effet la technique primitive du bois que rappelle la gravure de cette monnaie : ces lignes anguleuses, ce sillon grossier et profond qui isole l'œil, la saillie oblique de la barbe pointue et le tracé régulier des lignes croisées qui la recouvrent, enfin au revers le dessin élémentaire des feuilles de vigne, tout cela qui paraît si bizarre dans la gravure d'une médaille d'argent serait naturel dans un relief sur bois ; la technique des reliefs sur bois n'est pas différente en effet dans l'industrie populaire des montagnards d'aujourd'hui et dans de nombreux produits d'Extrême-Orient.

Il faut donc en conclure que les premiers médailleurs de Naxos ont été des sculpteurs sur bois, comme l'ont été les

1. Cf. Hill, *Coins of ancient Sicily*, p. 36-37.

premiers statuaires de l'archipel ionien et de l'Attique, comme le sculpteur laconien à qui l'on doit la célèbre stèle de Chrysapha [1], à laquelle fait penser la drachme de Naxos.

Aux époques archaïques, il n'y a pas de barrière définie entre les différents arts ; les mêmes individus sont à la fois peintres, sculpteurs, orfèvres, toreuticiens : il serait donc conforme aux coutumes du temps que l'on eût fait fabriquer, à Naxos, les premiers coins monétaires par un artisan voué aux différents arts plastiques, et il n'est pas étrange de constater (surtout en Sicile et au VIe siècle) que ce graveur avait pratiqué spécialement la sculpture sur bois.

Les objets ciselés en bois étaient recherchés en Sicile. Cet art, qui est l'art du coffre de Kypsélos, y fut cultivé jusqu'au siècle de Théocrite : dans *Thyrsis*, la première idylle du poète, le chevrier dit au berger [2] : « Je te donnerai une coupe profonde en bois de lierre, enduite de cire douce, à deux anses et neuve, et qui sent encore le ciseau. Autour de ses bords se déploie un lierre, un lierre parsemé de fleurs d'immortelles, et sa guirlande s'enroule jusqu'au bas, fière de son fruit safrané. » Et, après qu'il a longuement décrit les reliefs qui ornent la coupe, le chevrier ajoute : « Pour l'avoir, j'ai donné à un batelier de Caulonia une chèvre, du vin et un grand fromage fait de lait blanc. »

Le style anguleux et sec mais précis de la plus ancienne monnaie de Naxos n'a rien de commun avec le style rond et mou des monnaies, des reliefs et des peintures d'Ionie. Les vases chalcidiens nous montrent des images dont le médailleur de cette colonie de Chalcis ne s'est certainement pas inspiré. Au contraire la distinction un peu sèche avec laquelle sont dessinés certains profils de dieux sur les vases

1. Cf. *Athen. Mittheil.*, 1877, pl. XI.

2. Théocrite, *Idyll. I*, v. 26-60. Cf. sur ces coupes en bois (κισσύβιον), Athénée, 476 f.

Digitized by Google

attiques de la fin du VIe siècle se retrouve en partie dans le profil de Dionysos de la drachme de Naxos; c'était l'athénien Théoclès qui avait conduit à Naxos les colons de Chalcis, et les relations d'Athènes avec les villes ioniennes de Sicile [1] rendent très naturelle une influence de l'art attique sur l'art du graveur naxien.

Mais ce graveur a appauvri dans son œuvre le style attique : la rigoureuse sobriété de son dessin et la netteté presque rude de sa ciselure le rapprochent de l'idéal dorien. N'y a-t-il pas une parenté évidente entre une célèbre tête de Zeus en bronze trouvée à Olympie et conservée au Musée national d'Athènes [2] et le Dionysos de notre monnaie? L'expression n'est pas la même, car Dionysos n'a pas la gravité de Zeus, mais c'est la même concision, la même simplicité, le même dédain de la grâce élégante. L'artiste naxien est visiblement apparenté aux artistes doriens soit du Péloponnèse, soit des autres cités de la Sicile, mais il a connu aussi les produits raffinés de l'art industriel attique. Toutefois la facture de son coin, découpé comme une plaque de bois sculpté [3], et la suppression de tout carré creux au revers dénotent chez ce graveur, évidemment riche d'ingéniosité et d'adresse, une grande part de spontanéité.

Doriens du sud-est de la Sicile.

SYRACUSE

5. ΣVRA. Quadrige marchant au pas vers la droite, conduit par un aurige nu. Cordelette au pourtour.

1. V. à ce sujet, Thucydide, VI, 6.
2. V. Perrot, *Hist. de l'art*, t. VIII, fig. 237.
3. Ce fait démontre que la sculpture sur bois a eu en Sicile une vogue beaucoup plus longue que dans l'archipel ionien, ce qui est par ailleurs très vraisemblable puisque les sculpteurs siciliens n'étaient pas sollicités par les beaux marbres des îles, si dociles à l'outil; on sait aussi que la sculpture sur calcaire et notamment sur tuf se prolongea beaucoup plus en Sicile que dans la Grèce propre, les îles et

R̸. Tête de femme diadémée à gauche, les cheveux frisés et répandus sur la nuque, dans une dépression ronde qui occupe le centre d'un carré creux, divisé en quatre parties disposées obliquement par rapport les unes aux autres.

R. Tétradrachme.

5 *bis*. ΣVRA. Deux chevaux allant au pas, à droite, celui du premier plan monté par un cavalier nu. Cordelette au pourtour.

R̸. Même revers.

R. Didrachme (*Num. Chron.*, 1874, pl. I, 2).

Les numismates sont d'accord pour placer ces deux monnaies en tête de toute la série syracusaine. Les formes Σ et A des lettres Σ et A sont en effet les plus anciennes usitées dans l'alphabet corinthien, qu'emploie Syracuse, colonie de Corinthe, et on ne les retrouve sur aucune autre monnaie syracusaine.

Nous décrivons plus loin une monnaie aux mêmes types dont la légende est plus complète : ΣVPAϘO ΣION ; cette dernière monnaie est d'un style visiblement moins archaïque que celle à la légende abrégée, mais se classe avant 485, date à laquelle apparaît un nouveau type monétaire [1]. Les premières pièces de Syracuse sont donc sensiblement antérieures à 485 : il n'est pas téméraire d'en dater l'émission de la fin du VIe siècle, c'est-à-dire des mêmes années que les drachmes de Naxos précédemment citées.

Or la remarque qu'inspire la fabrique des premières pièces de Naxos s'applique également à ces premiers tétradrachmes de Syracuse : rien n'y est réellement modelé ; les figures sont silhouettées en relief, et ce relief se détache

l'Ionie. — Pour ce qui est des premiers médailleurs de Naxos, il est possible que non seulement ils fussent habitués au travail du bois, mais que leurs modèles aient été de petits reliefs de bois.

1. Cf. Holm, *Geschichte Siciliens*, t. III, p. 570. Cf. aussi p. 564.

du champ en arêtes vives; sans doute le dessin de la médaille syracusaine est beaucoup moins anguleux que celui de la naxienne : mais partout on y sent le travail du ciseau ; qu'on observe par exemple l'exergue du droit : on y voit un mince segment de cercle découpé dans le flanc comme un ornement très simple et très nu, et il semble qu'on y surprenne toute vive la trace de l'instrument large et coupant qui a taillé le métal dans le coin comme le bois sur une plaque destinée à la marqueterie.

Au revers c'est le même outil qui a tracé ces plans obliques dans le carré creux. Il est curieux de retrouver dans les premières médailles de Sicile le style de la sculpture sur bois, comme sur les premiers bas-reliefs de pierre et de marbre du Péloponnèse et de l'Attique. Les plus archaïques monnaies de l'Asie et de l'archipel ionien paraissent être les œuvres des graveurs de cachets de pierre dure [1]; les monnaies italiennes du VIe siècle ont l'apparence de rondelles d'argent travaillées au repoussé ; celles de Naxos et de Syracuse ont l'air au contraire d'être des œuvres de sculpture sur bois.

L'art de cette médaille syracusaine est beaucoup plus lourd que celui de la médaille de Naxos : rien n'y rappelle plus la finesse du style attique. Mais ces chevaux au large poitrail et aux jambes épaisses sont silhouettés avec une robuste franchise et un réalisme très remarquable. La petite tête de femme du revers est d'une simplicité sévère, mais observée déjà avec justesse. Ce sont les qualités propres à la sculpture dorienne qui font le mérite de cette médaille. Les bœufs que conduisent les Dioscures, sur une métope du trésor de Sycione à Delphes [2], sont silhouettés à peu près comme les chevaux de notre médaille. D'ailleurs l'absence

1. V. Babelon, *Cat. des camées de la Bibliothèque nationale, Intr.*, p. XXXIII.
2. Perrot, *op. laud.*, t. VIII, fig. 227.

Digitized by Google

de toute coquetterie ornementale dans les divers détails des types du droit et du revers est encore un caractère de l'art dorien et péloponnésien. Les premières monnaies de Corinthe [1] ne sont pas d'une facture plus sévère que celles de sa glorieuse colonie, qui est peut-être une dépositaire plus parfaitement fidèle du génie esthétique de la race dorienne : en sorte qu'on hésite à affirmer si les premiers graveurs monétaires de Syracuse s'instruisent de l'expérience des artistes péloponnésiens ou s'ils n'ont pas pour uniques maîtres les chefs d'une école d'art sicilienne qui aurait eu autant de vitalité et peut-être plus d'indépendance que les écoles de Corinthe, de Sicyone, d'Argos et de Laconie.

Cités de la Sicile occidentale.

SÉLINONTE

6. Feuille d'ache.

℟. Carré creux divisé par quatre ailes de moulin et par une croix placées obliquement.

Ꝛ. Didrachme.

Sélinonte garda jusque vers 466 le même type monétaire, ce qui rend difficile d'en dater la première émission. Les pièces où une seconde feuille d'ache est inscrite dans le carré creux du revers sont également antérieures à 466 mais d'un style beaucoup plus avancé que les pièces pareilles à celle de notre planche. Les pièces de ce type sont nombreuses : donc, elles ont été frappées pendant de longues années. Comme les plus archaïques des monnaies d'Agrigente, qui était en relations constantes avec Sélinonte, sont d'une apparence moins archaïque que le didrachme décrit plus haut, et que ces monnaies d'Agrigente ont

1. B. V. Head, *Cat. of greek coins, in the Br. Museum, Corinth, etc.*, pl. I.

Digitized by Google

été frappées peu après l'an 500, j'en conclus que Sélinonte a frappé monnaie dès la fin du vi^e siècle. C'est aussi, du reste, l'avis de Holm[1] et d'Imhoof-Blumer[2]. Si l'on ajoute que quelques-unes des monnaies de Sélinonte portent au revers la légende ≷Ǝ | ΛI en caractères fort anciens et qu'il est certain que les pièces anépigraphes sont antérieures à celles-là, il devient évident que la première émission monétaire de Sélinonte remonte bien au vi^e siècle.

Le style de ces premières monnaies est d'une belle simplicité qui confine à la rudesse. Je ne connais rien d'analogue dans la numismatique de la Grèce propre. Elles aussi ont été gravées au ciseau, sans aucun souci de modelé ; mais ce large et vigoureux ciseau peut aussi bien avoir été imité de celui du sculpteur sur pierre que de celui du graveur sur bois : en effet la silhouette de la feuille d'ache n'est pas détaillée et burinée comme celle des chevaux du quadrige syracusain ou celle du Dionysos de Naxos. On sait que la sculpture sur pierre fut très en honneur à Sélinonte, au vi^e siècle. C'est un sculpteur qui a fabriqué les premiers coins de Sélinonte : il a apporté à cet ouvrage la même énergique décision qui caractérise les plus anciennes métopes des temples de cette cité, œuvres fortes et sobres mais lourdes et brutales aussi, qui sont aussi éloignées que possible des élégantes sculptures d'Ionie.

HIMÈRE

7. Coq à droite. Grènetis à gros grains.

℞. Carré creux divisé par quatre ailes de moulin et bordé de petits traits marqués au burin.

1. Holm, *op. laud.*, p. 565.
2. Imhoof-Blumer, dans Benndorf, *die Metopen von Selinunt*, p. 78-81.

8. IH. Coq à gauche. Grènetis à gros grains.

℞. Même revers.

AR. Drachmes.

Himère a commencé à frapper monnaie à la fin du VI[e] sièle ; quelques comparaisons très brèves le démontrent : en effet nous connaissons les pièces frappées dans cette cité en 481 sous la domination de Théron d'Agrigente ; elles sont d'un style beaucoup plus avancé que toutes les pièces au type du coq. Or parmi celles-là, les drachmes où est gravée une poule dans le carré creux du revers sont les plus récentes. Il faut donc reporter avant 490 la plupart des pièces analogues à celle qui est décrite ci-dessus : mais leur grand nombre (la plupart de coins différents) prouve que les émissions en ont été abondantes ; que ces émissions aient commencé dans les dernières années du VI[e] siècle, on n'en saurait douter : parmi les pièces qui ont une légende, il en est trop à légendes rétrogrades pour qu'elles appartiennent toutes au V[e] siècle.

A ces médailles d'un art robuste mais d'une fabrique sommaire et primitive s'appliquent exactement les mêmes observations qu'aux premières médailles de Sélinonte. Dans aucune de ces deux villes, les premiers médailleurs n'ont appris leur métier des graveurs monétaires des pays ioniens [1]. Ils ont gravé leurs coins à coups de ciseau, avec des procédés de sculpteurs. Sur la tranche de ces ailes de moulin figurées dans le carré creux du revers, la trace du ciseau est visible à l'œil nu ; les petits traits qui bordent ce carré creux ont été rapidement marqués à coups de burin, et c'est encore un assez grossier burin de bronzier (et non

1. Ils n'ont pas emprunté non plus leur technique aux monétaires de Grande-Grèce. Une pièce frappée à Zancle par des Samiens en 494 et dont il est question ci-dessous montre d'une façon saisissante le contraste des *fabriques* dans des monnaies contemporaines, les unes de la Grèce orientale, les autres des colonies grecques occidentales.

Digitized by Google

de graveur) qui a tracé avec une hardiesse vigoureuse les lignes qui figurent le plumage du coq. La fine pointe et la bouterolle du graveur de pierres fines n'étaient pas connues de ces ouvriers simples et un peu rudes, qui ont gravé ces coins comme ils auraient sculpté un relief de pierre ou ébarbé et retouché un bronze sortant de la fonte.

Il faut d'ailleurs admirer leur décision et leur âpre style auquel toutes les mollesses et toutes les coquetteries ioniennes restent étrangères. Quoique les éléments ioniens soient nombreux à Himère, fondée par des Chalcidiens de Zancle en même temps que par des Syracusains exilés [1], c'est l'idéal dorien qui y domine les artistes : au reste, cette cité grecque isolée au milieu de peuplades hostiles, et voisine des établissements carthaginois, était exposée à trop de dangers toujours imminents pour qu'on n'y cultivât point la force plutôt que la grâce.

Il résulte de l'analyse attentive des premières monnaies frappées en Sicile que la part de la spontanéité est plus grande que la part de l'imitation dans l'art des premiers graveurs monétaires de Zancle et de Naxos, de Syracuse, de Sélinonte et d'Himère. Plus les cités s'éloignent vers l'ouest, plus la spontanéité de leurs médailleurs est remarquable. Ce fait n'est pas étonnant, lorsqu'on y réfléchit. Mais ne devons-nous pas en déduire qu'une pareille spontanéité a appartenu aux premiers artistes de ces colonies lointaines? Si grande qu'ait été l'influence des statuaires du Péloponnèse sur la sculpture sicilienne, il ne faut peut-être pas en faire une simple province de l'art dorien : les rudes métopes de Sélinonte, sculptées au VIe siècle, me paraissent être les produits d'une école d'artistes à qui n'ont manqué ni l'originalité, ni l'invention, ni la sève.

1. Thucydide, VI, 5. Thucydide nous apprend que l'idiome d'Himère fut un mélange du chalcidien et du dorien, et que la législation chalcidienne prévalut.

Digitized by Google

II

DÉBUT DU Ve SIÈCLE

ZANCLE

A Zancle, un bouleversement inattendu survient en 494. Aidés puis trompés par Anaxilas, tyran de Rhegium, des Samiens du parti démocratique, chassés de leur patrie au moment du rétablissement d'Éaque, fils de Syloson et neveu de Polycrate, s'emparèrent de Zancle par surprise. C'est à cette date que le nom de Zancle est changé en celui de Messana, en souvenir de Messène, première patrie d'Anaxilas [1].

M. Babelon [2] a montré quelles traces la numismatique garde de ces faits. On a trouvé vers 1875 dans le voisinage de Messine des tétradrachmes de Rhegium et de Messana aux types samiens et un autre tétradrachme extrêmement intéressant dont voici la description :

Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées.

℞. A (ou [Σ]A). Proue à gauche. Aire concave et trace de grènetis.

M. de Sallet et M. Babelon ont démontré que c'était là une pièce frappée à leur arrivée en Sicile par les émigrés samiens. Elle est frappée aux types mêmes de Samos et dans un style purement samien, beaucoup plus avancé que le style des monnaies de Zancle au début du ve siècle. La différence des styles est ici flagrante et extrêmement instructive : l'épaisseur et la forme du flan monétaire, le modelé

1. Thucydide, VI, 4. Hérodote, VI, 23.
2. *Rev. num.*, 1894, p. 278 et sqq. Sallet, *Zeitsch. für Num.*, III, p. 135 et V, p. 103.

Digitized by Google

adouci, délicat, assez détaillé et d'ailleurs un peu rond et mou des figures, la lettre A, l'aire concave, tout décèle la main d'artistes et d'ouvriers étrangers à la Sicile, possédant une beaucoup plus vieille expérience de l'art monétaire et ignorants du robuste et naïf réalisme des premiers graveurs siciliens.

De même les premières monnaies de Messana sont d'un style mou, très analogue ; le nom de la ville y est gravé sous sa forme ionienne : MESSENION. Les unes portent les types de Samos, les autres des types nouveaux introduits par Anaxilas qui supplanta bientôt les chefs samiens dans le gouvernement de la cité. Voici la description de ces monnaies.

1° Mufle de lion de face. Grènetis.
℟. MESSENION. Tête de taureau à gauche. Grènetis.
AR. Tétradrachme.

2° Aurige assis sur un char conduit par deux mules, marchant au pas vers la droite. Grènetis.
℟. MESSENION. Lièvre courant vers la droite. Grènetis.
AR. Didrachme.

A partir de ce moment, les mêmes types caractérisent la numismatique de Messana ; toutefois la forme MESSAИIOИ reparaît, ce qui prouve l'affaiblissement de l'élément ionien dans la cité. Mais à ce moment la diffusion de l'art a noyé les vieilles écoles distinctes que distinguaient les caractères propres de chaque race hellénique, et d'ailleurs nous nous avançons trop avant dans le ve siècle pour rester dans les limites de notre sujet [1].

1. Pour ce qui est du fameux tétradrachme de la collection Lucien de Hirsch, à la légende DANKLAION et au type de Zeus lançant la foudre (Holm, *op. laud.*, pl. I, 13), on doit se ranger à l'opinion de M. Evans : cette monnaie n'a pu être frappée que dans la seconde partie du v[e] siècle.

Digitized by Google

Mais ce qui, dans l'étude que nous poursuivons, mérite d'être particulièrement noté, c'est l'apport concret, dans l'art monétaire de la Sicile, de ces influences des médailleurs ioniens, instruits à Samos par une expérience déjà longue et tout imprégnés des goûts un peu amollis de l'Orient hellénique.

NAXOS

9. Tête souriante de Dionysos à gauche, l'œil de face, couronné de lierre, la chevelure frisée et retombant sur la nuque, la barbe en pointe. Ligne de points à la base du cou. Grènetis enfermé entre deux lignes circulaires.

℟. NAXION. Grappe de raisin entre deux feuilles de vigne dont la tige se ramifie en vrilles. Aire un peu concave.

AR. Drachme.

Vers 498, Hippocrate, tyran de Géla, s'empare de Naxos. C'est de Naxos qu'il est appelé en 494 contre les Samiens, par Scythès, tyran de Zancle, qu'il trahit. Toutefois l'usurpation d'Hippocrate peut n'avoir pas eu d'influence sur le monnayage, car alors le droit régalien de battre monnaie n'existait pas au profit des tyrans, et Géla n'avait même pas au temps d'Hippocrate d'atelier monétaire. Gélon succède en 491 à Hippocrate. Les pièces de Naxos pareilles à celle qui est décrite ici semblent bien appartenir au temps d'Hippocrate et aux premières années de la domination de Gélon [1]. Il n'est pas douteux en effet qu'elles soient antérieures à la rapide évolution de l'art monétaire que l'on observe dans l'est de la Sicile au temps de la plus grande puissance de Gélon (488-478) [2].

Un coup d'œil jeté sur notre planche suffit pour constater la différence de fabrique et de style qui sépare les deux

1. Cf. Holm, *op. laud.*, p. 567, et t. I, *passim*.
2. Hill, *Coins of ancient Sicily*, pp. 53 et sqq.

Digitized by Google

drachmes de Naxos [1] aux mêmes types. Le flan plus épais de la seconde drachme ne ressemble plus du tout au flan des primitives monnaies de Zancle. Au droit, la tête de Dionysos est modelée exactement, quoique sobrement, et non plus silhouettée en arêtes anguleuses comme avec un ciseau de sculpteur sur bois. Un sourire franc retrousse les lèvres et la joue du dieu. Si son œil est encore de face, il n'est cependant plus isolé dans une orbite profonde et conventionnelle. Les poils de la barbe sont finement gravés, au lieu d'être indiqués par un réseau de traits. L'oreille est à sa place et les boucles des cheveux couronnés de jolies feuilles de lierre flottent légèrement sur la tête au lieu d'être remplacées par des globules. Enfin le revers dénote lui aussi un art plus souple, et la légende qui n'est plus rétrograde prouve aussi que la pièce a été émise à une date plus récente : cette drachme de Naxos date selon toute probabilité des environs de l'année 490 [2].

La gravité dorienne n'est guère sensible dans cette médaille. Chose curieuse, elle rappelle directement certaines peintures de vases attiques, celles dont le style est le plus serré, et notamment le style d'Amasis. Le Cabinet des Médailles possède une magnifique amphore signée d'Amasis [3] où sont peints un Dionysos et un Poseidon dont les visages ressemblent beaucoup au Dionysos de notre drachme. Les lignes ondées qui figurent les boucles de la chevelure ont même sur les deux monuments une analogie particulière. Les poteries d'Amasis sont celles qui s'apparentent le plus au style des vases de bronze. Ce début du

1. Outre ces deux drachmes, il y en a beaucoup d'autres de coins différents, avec d'intéressantes variétés de style ; v. notamment Hill, *op. laud.*, pl. I, n° 3. Mais il faudrait toute une étude spéciale à Naxos pour étudier ces curieuses nuances.

2. Plutôt avant 490 qu'en 490 ou surtout qu'après. Mais des drachmes au même type ont pu être émises au delà de 490.

3. A. de Ridder, *Cat. des vases peints de la Bibl. Nat.*, n° 222.

Digitized by Google

ve siècle est l'époque où Athènes devint sensible à l'influence de l'art dorien et notamment des bronziers du Péloponnèse. Il est intéressant d'observer dans ce qui nous reste de plus authentique de l'art de Naxos, colonie ionienne de Sicile soumise aux Doriens de Géla, mais apparentée aux Athéniens, soit l'influence directe du style attique, soit la même évolution spontanée qu'à Athènes.

SERGENTIUM

Ici se pose un difficile problème de numismatique. Il s'agit de monnaies dont voici la description :

10. **MEP**. Satyre nu debout à gauche, tenant de la main gauche un pampre dont les feuilles et les grappes retombent derrière lui et portant sur sa main droite tendue en avant un canthare. Il porte une barbe pointue et ses cheveux frisés couvrent sa nuque. Grènetis enfermé entre deux lignes circulaires.

℟. Pampre auquel pend une lourde grappe. Grènetis enfermé entre deux lignes circulaires.

Ꞧ. Didrachme. 7 gr. 96. Collection de Luynes.

11. **MEP**. Tête de satyre à droite, la barbe pointue, les cheveux frisés. Traces de grènetis.

℟. Grappe de raisin. Grènetis.

Ꞧ. 1 gr. 25. Diobole. Collection de Luynes.

11 *bis*. Même tête. Grènetis.

℟. [M]EP dans un grènetis.

Ꞧ. 0 gr. 24 (Cabinet de France).

Quelle cité a frappé ces monnaies? Je n'ai pas besoin d'en mettre en relief l'extraordinaire ressemblance avec les monnaies de Naxos. Pourtant plusieurs auteurs, dont un

Digitized by Google

juge éminent, M. Percy Gardner [1], les attribuent à l'Italie. Sans doute elles ne sont pas taillées selon le même étalon monétaire que les drachmes de Naxos. Celles-ci appartiennent au système éginétique, et celles-là au système attique, comme les pièces contemporaines de Tarente.

Mais le système attique était usité aussi en Sicile, au début du v[e] siècle, en même temps que le système éginétique : le système attique, qui se confond alors avec le système corinthien, est celui de Syracuse, colonie de Corinthe, et sera celui de Géla et de Leontium. Quant aux caractères de la courte légende MEP (qu'il faut sans aucun doute lire ΣΕΡ), si la forme M du Σ se retrouve à peu près semblable sur les médailles archaïques de Posidonie [2], ils conviennent cependant aussi bien aux colonies chalcidiennes de la Sicile qu'à celles de la Grande-Grèce, ces diverses colonies ayant toutes employé l'alphabet éolo-dorien.

Rien ne s'oppose donc à l'hypothèse selon laquelle cette pièce aurait été frappée par une cité sicilienne toute voisine de Naxos, mais plus constamment en relation avec les cités commerçantes qui, comme Syracuse et Géla, taillaient les métaux monétaires selon l'étalon corinthien. D'autre part si nous nous souvenons qu'une obole de Naxos décrite plus haut semble surfrappée sur une autre obole (dont le flan a été au préalable coupé pour en diminuer le poids), où on devine encore les trois lettres MEP, l'attribution de notre didrachme à la Sicile devient évidente, et la ressemblance du style est si particulière, si criante, avec les monnaies de Naxos, qu'il y a lieu de se demander si la petite ville de vignerons qui

1. *Types of greek coins*, p. 87 et pl. I, n° 5. *Cat. of the gr. coins in the Br. Mus., Italy*, p. 395. Sambon, *Recherches sur les monnaies de la presqu'île italique*, p. 339. Sestini avait déjà parlé de ces pièces et les attribuait à Merusium de Sicile. Le duc de Luynes a proposé Sergentium dans un article de la *Rev. num.*, 1859, p. 348. V. la bibliographie dans Friedlaender, *Repertorium*, p. 160.

2. Cf. Hill, *Hist. gr. coins*, pl. I, 10. Dieudonné, *Choix de monn. gr.* (*Rev. num.*, 1906, pl. V, n° 69).

Digitized by Google

émit ces pièces ne les fit pas frapper dans l'atelier même de sa voisine Naxos.

Reste à donner un nom à cette cité dont nous ne connaissons que la syllabe initiale ΣΕΡ. Il est tout naturel de penser à Sergentium que la géographie de Ptolémée cite comme une voisine de l'Etna. On a voulu l'identifier avec la ville ruinée, nommée Citadella, qu'on trouve à l'intérieur de la Sicile à environ 50 kilomètres au nord de Géla. Mais les brèves indications d'Étienne de Byzance conviendraient mieux à une ville du penchant de l'Etna et voisine de la moderne Aderno [1]. Sergentium eût donc été une de ces cités qui cultivaient de riches vignobles sur le flanc sud-ouest du volcan, et n'eût été séparée de Naxos que par le massif même de l'Etna, ce qui concorderait à merveille avec les données intrinsèques de notre médaille. Comme l'histoire ne nous dit rien de Sergentium, cette hypothèse est jusqu'ici incontrôlable. Mais tout plaide en sa faveur, jusqu'à l'extrême rareté de ces didrachmes et de ces oboles : cette rareté serait en effet dans un juste rapport avec l'obscurité de la petite ville, qui dut tomber avant Naxos au pouvoir d'Hippocrate de Géla. Voisine de la plaine catanéenne, elle devait vendre ses vins aux populations commerçantes du sud-est, la partie de la Sicile la plus riche en bons ports maritimes, et, à cause de cela même, eut besoin d'un numéraire taillé selon l'étalon corinthien plutôt que selon l'étalon de Naxos. Et pourtant, proche de Naxos, la seule cité de la région qui possédât un atelier monétaire actif, elle fit transformer en belles monnaies dans l'atelier même de cette ville l'argent que lui rapportaient ses riches vignobles [2].

1. Cf. C. Muller, *C. Ptolemaei Geographia*, t. I, p. 403 et n. 1.

2. Aucun argument ne nous interdit de croire qu'une cité ait pu à l'époque archaïque faire frapper un numéraire dans un atelier monétaire voisin. M. Perdrizet démontre (*Rev. num.*, 1903, p. 313) qu'il en fut ainsi dans la région d'Acanthe et de

Ainsi s'expliquerait, le plus naturellement du monde, l'étroite parenté de style, de fabrique et de types qui unit les drachmes de Naxos et les didrachmes de Sergentium. Si l'on analyse le style du didrachme, il paraît plus récent que les premières drachmes de Naxos aux types décrits ci-dessus, et moins récent que les dernières : il a donc pu être émis vers 500, c'est-à-dire juste avant la conquête d'Hippocrate de Géla. Or la précision rigoureuse et dure, l'extrême sobriété du style et, en dépit de cela, le réalisme délicat et charmant avec lequel sont traités les pampres qui ornent l'avers et le revers de cette pièce révèlent exactement les mêmes influences artistiques que les premières monnaies de Naxos : le médailleur qui les grava semble avoir reçu l'enseignement des sculpteurs doriens (péloponnésiens, italiens ou siciliens), mais avoir connu des produits de l'art attique, net et pur. Le dessin si juste et si spirituel des pampres a la grâce un peu sèche de l'atticisme. Le Dionysos ou le satyre de l'avers, nu, membré et musclé, a exactement la pose de l'Apollon Didyméen : ce corps raide, bien planté, aux os saillants, au thorax maigre, aux larges épaules et aux bras courts, à la taille serrée et aux hanches épaisses, aux longues jambes robustes dont les rotules ressortent, prend place dans la série d'œuvres fortes, minutieuses et rudes qui va de l'Apollon de l'Argien Polymédès à l'Apollon de Piombino. On a signalé souvent une parenté entre ces statues et l'Héraclès vainqueur des Cercopes de la fameuse métope de Sélinonte. La monnaie de Sergentium prouve une fois de plus quels échanges d'influences artistiques avaient lieu entre le Péloponnèse et la Sicile, ou quelle parenté d'esprit les unissait.

Stagyre. Dans les temps modernes les commandes de numéraire faites par un pays étranger, civilisé ou à demi civilisé seulement, à un atelier monétaire étranger sont chose courante : c'est une pratique tout à fait en harmonie avec les lois économiques qui de tout temps ont régi l'émission et l'usage de la monnaie (cf. A. de Foville, *La Monnaie*, pp. 27, 79, etc.).

Digitized by Google

On a bien des fois établi que les mêmes relations existaient entre la Grande-Grèce et le Péloponnèse. Si l'on compare la pièce de Sergentium avec les grandes pièces incuses de Caulonia et de Posidonie, on constate une analogie de style entre les figures de dieux nus, debout de profil, qui y sont gravées. L'Apollon de Caulonia, lourd, trapu, brutal, est étonnamment voisin de l'Apollon de Polymédès d'Argos. A Posidonie, il y a des pièces dont l'émission a précédé à peine celle du didrachme de Sergentium : on y voit un Poseidon combattant, dont le corps nerveux se rapproche davantage de la solide mais fine structure du satyre de la monnaie sicilienne. Sans doute toute trace d'*ionisme* est absente de figures semblables : ce ne sont pas ces corps souples, grêles et mous ni ces coiffures recherchées de l'Apollon de Ténéa et des cavaliers du trésor de Cnide à Delphes. Néanmoins, tout en restant sobre et robuste, cet art a acquis plus de distinction, soit par une influence de l'atticisme triomphant (influence en retour, car au temps de la chute des Pisistratides, l'art attique a beaucoup emprunté à l'idéal dorien et occidental[1]), soit tout simplement par une évolution naturelle des écoles locales.

Ce qui me pousse à croire que cette évolution naturelle suffit à expliquer l'affinement de l'art grec occidental à l'aube du ve siècle, c'est que l'élégante *fabrique* de ces médailles de Posidonie, de Naxos et de Sergentium n'est pas imitée des monnaies de la Grèce propre ni de la Grèce orientale. Ce sont les médailleurs de Naxos, nous l'avons vu, qui suppriment les premiers le carré creux ou l'aire creuse du revers des monnaies. Ce sont ceux d'Italie qui entourent leurs monnaies de ces grènetis enfermés entre deux lignes circulaires que les graveurs de Zancle et de

1. Cf. à ce sujet, H. Lechat, *la Sculpture attique avant Phidias*, pp. 353 et sqq.

Naxos adoptent, ou de ces gracieuses cordelettes qui bordent les monnaies de Posidonie. Il n'est pas nécessaire de chercher vers l'Orient toutes les causes du progrès de l'art dans les cités grecques d'Occident. Ces colonies étaient assez prospères et assez actives pour affiner d'elles-mêmes leur goût artistique, qui reste cependant si fidèle au même idéal et toujours épris de force, de gravité sobre et robuste, de réalisme précis et sévère.

SYRACUSE

12. ΣVRAϘ | OΣION (en deux lignes). Quadrige marchant au pas vers la droite, conduit par un aurige nu. Grènetis.

℞. Tête de femme diadémée, à gauche, les cheveux lisses sauf quelques tresses qui couvrent la nuque, dans une dépression ronde qui occupe le centre d'un carré creux, divisé en quatre parties disposées obliquement par rapport les unes aux autres.

AR. Tétradrachme.

En analysant plus haut le style du plus ancien tétradrachme de Syracuse, j'ai cité le tétradrachme, analogue mais un peu moins archaïque, à la légende ΣVRAϘOΣION : c'est celui que je viens de décrire. J'ai déjà dit qu'il était antérieur à 485. Le style en étant sensiblement plus avancé que celui du premier tétradrachme, lequel est de la fin du VIe siècle, mais moins fin que le style des pièces qu'on date communément de 485 [1], il n'est pas téméraire d'en rapporter l'émission aux premières années du Ve siècle, aux environs de l'année 495.

Voici donc deux monnaies aux mêmes types frappées à dix ans d'intervalle peut-être. Il est très curieux de saisir de l'une à l'autre la transformation du style. Le progrès du

1. V. notre planche, n[os] 15 et 16.

Digitized by Google

modelé et l'affinement du dessin se remarquent au premier coup d'œil sur le tétradrachme de 495. Sans doute le relief du type est encore à arêtes dures : il y a encore trace de ce travail au ciseau plus propre à la marqueterie et à la sculpture sur bois qu'à la gravure de coins métalliques. L'artiste néanmoins a déjà appris à modeler les chevaux de son quadrige et le corps de l'aurige : au lieu d'une silhouette découpée en lignes dures, c'est un corps svelte dont la musculature est au moins indiquée. L'exergue et le grènetis eux-mêmes semblent travaillés avec des outils moins primitifs. Enfin la tête de femme du revers est beaucoup moins grossière : ses yeux, ses narines, ses lèvres sont modelés avec précision et non plus découpés rudement par un outil grossier, et la chevelure est traitée d'une façon plus variée, moins strictement archaïque.

Toutefois le caractère général de cet art reste aussi *dorien* : il a la même tenue, la même concision forte, la même sévérité. Preuve qu'aucune influence orientale n'intervient dans l'évolution de l'art syracusain. Cette sévérité que n'amollit aucun sourire me paraît plus constante dans ces monnaies de Syracuse que dans celles de Corinthe, et en général que dans l'art dorien d'Argos, de Sicyone et d'Égine. Dorienne d'origine, plus isolée de l'Ionie que sa métropole et que les villes du Péloponnèse, Syracuse échappe plus qu'elles aux influences ambiantes : n'est-ce pas une preuve nouvelle de l'évolution spontanée de l'art sicilien? Les artistes de Sicile ont pu être initiés d'abord ici et là par les écoles doriennes à la pratique de l'art : mais pourquoi n'eussent-ils pas été capables d'imagination, et pourquoi vouloir faire de leur évolution même une résultante d'influences extérieures?

J'attribuerais volontiers au même temps l'obole et le diobole de la planche XV, fig. 13 et 14. L'obole est d'une

Digitized by Google

ville incertaine, probablement siciliote. Le diobole est une monnaie archaïque de Ségeste, la plus ancienne de cette cité occidentale. Le style de ces deux petites pièces a la même simplicité austère que celui des monnaies précédemment décrites. Elles justifient les observations que les monnaies de Syracuse nous ont suggérées. Voici la description de ces deux pièces :

13. Débris de légende. Tête féminine à droite, les cheveux lisses, serrés par un diadème perlé, et ondulant sur le front ; elle est parée de pendants d'oreille. Grènetis.

R̸. ...ΑΓ (?) Hure de sanglier à droite. Aire concave.

R. Obole.

14. ΕCΕS. Chien bondissant, à droite.

R̸. Tête de la nymphe Ségeste à gauche. Grènetis et aire concave.

R. Diobole.

III

DÉBUT DE L'HÉGÉMONIE DE GÉLON

SYRACUSE

15. ΣVRA (dans l'exergue). Quadrige marchant au pas vers la gauche ; l'aurige vêtu d'une tunique longue est couronné par une Victoire qui vole de gauche à droite. Grènetis. Dans le champ, une circonférence est gravée légèrement à la pointe.

R̸. ΝΟΙΣΟϘΑЯVΣ. Tête féminine diadémée à droite, les cheveux calamistrés, le cou orné d'un collier ; autour, quatre dauphins nageant de gauche à droite. Aire concave.

R. Tétradrachme.

16. Quadrige marchant au pas vers la droite, conduit par un aurige vêtu d'une tunique longue ; au-dessus des

Digitized by Google

chevaux la Victoire plane, les ailes étendues, comme si elle marchait dans les airs, vers la droite ; elle tient une couronne de la main droite et étend la main gauche sur la tête d'un des chevaux. Grènetis.

R̸. ΣV | RAϘ | OΣI | ON. Même tête, plus petite, la chevelure tressée, d'un autre style ; autour, quatre dauphins nageant de gauche à droite. Dans le champ, circonférence en très léger relief. Aire concave.

AR. Tétradrachme.

Ces deux pièces sont très voisines l'une de l'autre, par le style, les types, les légendes. Le Ϙ disparaissant de l'épigraphie syracusaine vers l'époque de la bataille d'Himère, ces deux monnaies sont antérieures à 480. Holm [1] a montré qu'elles ne sont pas antérieures à 485, date de l'avènement de Gélon à Syracuse. La Victoire qui couronne l'aurige fait allusion à sa victoire d'Olympie en 488 : c'est une glorification rétrospective.

De ces deux médailles, celle où l'on lit encore une légende rétrograde est de toute évidence la plus ancienne. Elle se rapporte plus que probablement à l'avènement de Gélon à Syracuse : elle date donc de 485, et la seconde a été frappée vers 482.

Sur ces deux médailles, l'assouplissement de la technique et du style est très remarquable. Les traces d'archaïsme y sont encore nombreuses, notamment sur la plus ancienne : l'œil de face, la frisure symétrique de la chevelure, pour la tête féminine ; pour l'aurige, le torse de dos entre la tête et les jambes de profil ; les jambes des chevaux des derniers plans sont aussi indiquées conventionnellement par des lignes, surtout visibles sur la monnaie la plus récente. Mais la technique y est bien celle des graveurs monétaires :

1. *Gesch. Siciliens*, t. III, p. 570.

les figures, les chevaux en particulier, sont modelés et non plus silhouettés ; rien ne se découpe plus en reliefs anguleux sur le champ ; il n'y a plus rien au revers qui ressemble au carré creux : on n'y voit plus que l'aire concave des monnaies samiennes de Zancle ou des drachmes de Naxos, seulement plus profonde puisque ce sont là des tétradrachmes. La rapidité des progrès de la gravure, si délicate ici surtout dans les petites figures, concorde bien avec la prospérité de Syracuse au temps de Gélon. Et pourtant la rigueur du style dorien ne se dément pas : les deux têtes de femme des revers le démontrent d'une façon bien particulière. La coiffure calamistrée de l'une et la coiffure divisée en petites tresses de la plus récente s'arrêtent toutes deux à la hauteur de l'épaule, sans nœud ni ruban ; par devant elles sont ramenées sur le front et les tempes comme on le voit dans l'Apollon de Piombino et dans une célèbre tête virile du musée de l'Acropole d'Athènes, que M. Lechat appelle l'*Éphèbe blond* [1] et qui est très *dorienne* de style comme aussi dans une petite tête féminine du Musée national d'Athènes trouvée à Eleusis et décrite par M. Lechat [2]. Autre détail significatif : dans ces deux têtes de femme, l'oreille, d'un dessin peu correct, est grande et la partie supérieure en est très développée : je remarque la même proportion et le même dessin dans les oreilles de deux statues siciliennes bien connues, l'une en marbre et au musée d'Agrigente [3], l'autre en bronze et trouvée à Sélinonte [4] ; au contraire, dans les statues féminines d'Ionie, le lobe de l'oreille est développé et toujours orné d'un bijou. Enfin le modelé dur et précis du visage et le dessin anguleux du profil, dans ces deux têtes syracu-

1. Lechat, *op. laud.*, p. 362, et Perrot, *Hist. de l'art*, t. VIII, pl. XIV.
2. Lechat, *ibid.*, p. 360 et fig. 27.
3. Perrot, *loc. laud.*, VIII, fig. 252.
4. Perrot, *loc. laud.*, VIII, fig. 253-255.

Digitized by Google

saines, ajoutent encore au caractère de sévérité du style de ces deux pièces (quoique dans la plus récente le modelé des méplats soit déjà un peu plus souple).

Nous sommes donc en présence d'un art déjà savant mais où, de parti pris, les artistes s'efforcent à une précision austère et se défendent de toute coquetterie, de toute mollesse. A cette date l'art du Péloponnèse est déjà beaucoup plus souple. Les bronziers de Sycione et d'Argos, comme ceux d'Égine, ont plus de souci de l'élégance et affinent avec beaucoup d'aisance leur style toujours net et robuste [1]. Il y a donc dans l'art syracusain plus de fidélité à l'idéal sévère des Doriens du VIe siècle, et il me paraît légitime d'en conclure que l'école syracusaine évoluait d'elle-même, sans rester constamment tributaire des ateliers péloponnésiens. Sans doute les relations de Syracuse et des grandes cités de Sicile avec Olympie [2] et même avec tout le Péloponnèse étaient suivies et, sans doute, fécondes. Mais la Sicile, à cette date, n'est-elle pas assez prospère pour que ses écoles artistiques vivent d'une vie spontanée et s'y développent individuellement au gré de leur conscience? C'est l'opinion de M. Kékulé [3] et c'est celle de M. Lechat [4] : il me semble que l'analyse du style des premières monnaies siciliennes la corrobore. Une autre remarque confirme, il me semble, cette opinion : il y a bien peu d'années entre l'émission des tétradrachmes que je viens de commenter et l'émission du *Damarétéion* (479) [5]. Pourtant, quelle distance entre l'art concis, vigoureux et dur des uns et la grâce de l'autre ! Le *Damarétéion* n'est-il pas la fleur délicate et parfaite de l'art monétaire de Syracuse? Or il est difficile

1. Voy. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I.
2. Perrot, *op. laud.*, VIII, p. 480.
3. *Arch. Zeitung*, 1883, p. 241.
4. H. Lechat, *op. laud.*, p. 352 et sqq., et p. 382, n. 3.
5. V. la bibliographie dans Hill, *Hist. gr. coins*, pp. 37 et sqq.

Digitized by Google

d'admettre une transformation aussi brusque d'un art sans un apport concret d'influences étrangères. M. Lechat[1] a montré d'une façon très claire quel exode d'artistes athéniens suivit immédiatement l'invasion perse de 480. Donc, que des artistes de l'Attique soient venus en Sicile à cette date et qu'ils aient influencé l'atelier monétaire de Syracuse, en 479, cela me paraît extrêmement vraisemblable, et ainsi s'explique sans peine l'affinement soudain du style des médailles syracusaines. Mais si, avant cette date, le style de ces médailles reste si volontairement fidèle à un idéal précis et sévère, c'est qu'aucune influence du genre de celle qui intervint en 480 n'avait modifié les tendances des artistes syracusains, c'est que l'art syracusain avait évolué tout seul.

Telle est donc la conclusion qu'un premier examen des plus archaïques monnaies de Sicile impose : l'école des médailleurs siciliens s'est formée à peu près d'elle-même ; elle a cherché sa technique elle-même ; elle l'a perfectionnée elle-même. Sans doute, les graveurs de Naxos, colonie ionienne, semblent avoir écouté plusieurs influences et avoir connu l'art attique en même temps que l'art austère des colonies doriennes de Sicile, ou tout au moins leur goût personnel les rapprochait davantage de la distinction attique. Mais le reste de l'école des plus anciens graveurs monétaires siciliens évolue spontanément et isolément jusque vers 480, et, consciente de sa vitalité aussi bien que de son idéal, elle reste inflexiblement fidèle à ce style rigoureux, énergique, sévère et noble, qu'à l'origine elle a dû sans aucun doute à l'autorité du génie dorien.

Jean de Foville.

1. H. Lechat, *op. laud.*, pp. 121 et sqq.

Digitized by Google

LES
MONNAIES DE BRONZE DES PRÉFETS
DE LA
FLOTTE DE MARC-ANTOINE
AVEC MARQUES DE VALEUR

Un numismate éminent, M. M. Bahrfeldt, vient de publier une nouvelle étude sur les monnaies de bronze émises par les préfets de Marc-Antoine, et qui portent des marques de valeur [1]. Nous devons déjà à ce savant de remarquables études sur les monnaies de la République romaine, et sa récente publication se distingue par les mêmes qualités d'exactitude et de précision que les précédentes.

M. Bahrfeldt a pesé toutes les monnaies qu'il nous décrit, et il a reproduit sur ses planches phototypiques tous les types connus. On peut avec ces éléments, et en dehors des idées théoriques de l'auteur qui ne sont pas les nôtres, étudier complètement cette série monétaire, intéressante entre toutes pour l'histoire de la monnaie chez les Romains.

Mommsen a interprété autrefois les marques de valeur qui figurent sur cette série, et ses explications, malgré leur insuffisance notoire, ont été généralement acceptées par

1. M. Bahrfeldt, *Die Münzen der Flottenpräfecten des Marcus Antonius*, Vienne, 1905, in-8°.

tous les savants. M. Bahrfeldt s'en contente encore aujourd'hui, et c'est une preuve nouvelle de l'influence du milieu ambiant moderne sur les meilleurs esprits, qui les porte à croire que ce qui se fait maintenant autour d'eux s'est ainsi fait de tout temps.

L'interprétation de Mommsen suppose implicitement que les monnaies de bronze de notre série n'avaient pas de valeur effective ; ce savant les considère comme des espèces conventionnelles, analogues à notre billon moderne.

Cette hypothèse suffit à nos yeux pour condamner la théorie de Mommsen, mais en dehors de ce vice rédhibitoire, son explication des marques de valeur inscrites sur ces monnaies présente des lacunes et des obscurités suffisantes pour la rendre suspecte. Nous l'examinerons tout à l'heure, mais nous devons d'abord ajouter quelque chose à ce que nous avons dit autrefois [1] du caractère effectif du numéraire de bronze chez les Romains.

Il semble fort douteux que les peuples anciens aient jamais connu la monnaie conventionnelle. Nul auteur n'en a jamais parlé, aucun indice de son existence ne se manifeste nulle part.

Chez les Romains de la République, on peut être sûr qu'elle n'a jamais existé. Car nous connaissons leurs origines monétaires, le caractère géneral de leurs institutions et, grâce aux historiens, des détails précis sur leurs crises monétaires.

Ce peuple s'est servi pendant des siècles du bronze pesé comme unique monnaie, un peu plus tard, de monnaies exclusivement en bronze ; plus tard encore, après avoir monnayé l'argent, les Romains ont conservé l'as de bronze comme unité monétaire légale. Chez eux, l'idée du bronze

1. *Étude sur les monnaies impériales romaines*, dans la *Rev. num.*, 1899, p. 2 et suiv.

s'associait naturellement à l'idée même de la richesse, l'homme riche était celui qui possédait beaucoup de bronze, le trésor était l'*ærarium*.

Et l'on voudrait que ce même peuple, ordinairement si attaché à ses vieux usages, si fidèle à ses habitudes, ait tout à coup renoncé à sa conception séculaire du bronze, métal précieux à l'égal de l'or de nos jours, pour adopter la conception absolument inverse, celle du bronze vil et dénué de toute valeur !

Cela n'est guère vraisemblable, et cela ne saurait être vrai.

Ce que Pline [1] nous raconte des réductions de l'as romain devrait suffire pour nous éclairer complètement. Il ne fait aucune différence dans son récit entre les trois réductions, il nous les présente toutes comme des opérations banqueroutières permettant à l'État de payer, en as de plus en plus réduits, des dettes contractées en as pesants. Pline mentionne pour chaque réduction le bénéfice de l'État; or la réduction légale d'une monnaie de bronze conventionnelle ne peut procurer aucun bénéfice sérieux.

De plus, la réduction de poids d'une monnaie de convention ne présente guère d'intérêt, et l'on ne voit pas trop pourquoi Pline se serait donné la peine de nous en conserver le souvenir.

La réduction banqueroutière d'une unité effective constitue, au contraire, un événement important, digne de l'attention des historiens par les crises financières qui en furent les conséquences naturelles.

D'ailleurs les savants qui admettent l'existence de la monnaie conventionnelle de bronze chez les Romains de la République, ne se donnent pas la peine de formuler le

1. *H. N.*, XXXIII, 13.

moindre argument à l'appui ; l'impossibilité où ils se trouvent d'expliquer les faits autrement que par cette hypothèse, paraît leur suffire.

Dans l'ignorance où nous sommes des choses de l'antiquité, il leur semble tout aussi vraisemblable d'admettre l'existence du bronze conventionnel à cette époque, que de croire à la continuité du bronze effectif. Leur erreur est grande, car le bronze effectif ayant existé à Rome, on doit le considérer, jusqu'à preuve contraire, comme existant toujours. Il en est tout autrement du bronze conventionnel : on ne peut, sans preuves, l'admettre chez les Romains, et le fait que les modernes en font usage ne saurait nous autoriser à en tirer un argument applicable à l'antiquité. Nous avons, depuis longtemps[1] déjà, donné une explication complète des marques de valeur qui figurent sur les pièces de notre série, envisagées comme monnaies effectives de bronze.

Notre théorie comportait une vérification expérimentale, basée sur le poids effectif des monnaies, mais nous n'avons pas pu l'essayer jusqu'ici, faute d'éléments suffisants.

Aujourd'hui les pesées de M. Bahrfeldt vont nous permettre de combler cette lacune.

Nous commencerons par exposer et analyser la théorie de Mommsen en démontrant son insuffisance ; nous exposerons ensuite à nouveau la nôtre, et nous terminerons par la comparaison des poids effectifs des monnaies avec les poids théoriques, indiqués d'avance par nous.

Les pièces de bronze marquées de la série qui nous occupe se peuvent diviser en six groupes ou espèces différentes. Toutes ces monnaies portent des légendes latines ;

1. *Introd. à l'Étude des monnaies de l'Italie antique*, IIe partie, p. 50, Protat, Macon, 1886, et *Étude sur les monnaies imp. romaines*, dans *Rev. Num.*, 1899, p. 23 et suiv.

Digitized by Google

mais leurs marques de valeur sont tantôt des signes latins, tantôt des lettres numérales grecques, et il en est quelques-unes qui portent à la fois un signe latin et une lettre grecque. Les pièces du plus petit module forment un groupe dont la nature n'a encore été bien déterminée par personne ; aussi les laisserons-nous de côté dans notre discussion, et nous ne nous occuperons que des pièces les plus importantes qui forment encore cinq groupes.

I

Le premier groupe de notre série comprend toutes les pièces qui portent à la fois une marque romaine IIS et une marque grecque Δ. Ces monnaies sont en général les plus grandes et les plus pesantes de la série.

II

Le deuxième groupe est formé de pièces portant seulement la lettre numérale grecque Γ. Ces monnaies, par ordre d'importance, viennent immédiatement après les premières.

III

Le troisième groupe comprend toutes les pièces marquées de la lettre grecque B. Elles sont en général moins grandes et moins pesantes que les précédentes.

IV

Les pièces réunies dans ce groupe sont inférieures aux précédentes et portent la lettre numérale grecque A.

Digitized by Google

V

Ce groupe comprend les pièces marquées seulement d'un S latin, et qui sont en général moins grandes et moins pesantes que celles des quatre groupes précédents.

Les deux marques latines II S et S qui figurent sur ces monnaies signifient, la première deux as et demi ou un sesterce, et la seconde un demi as, ou un *semis*.

Les lettres numérales grecques Δ, Γ, B, A sont aussi des marques de valeur indiquant, Δ quatre unités, Γ trois unités, B deux unités, A une unité.

Toutes ces marques de valeur, aussi bien grecques que latines, se rapporteraient, au dire de Mommsen, à une seule et même unité, l'as romain.

En d'autres termes, sur ces pièces, toutes à légendes latines, on aurait inscrit, sur les unes, la *valeur romaine* en *signes grecs ;* sur l'une d'elles cette même valeur en latin, et sur celles du premier groupe on aurait employé pour cela à la fois un signe grec et un signe latin.

Ce mélange singulier de signes grecs et latins, destinés à nous renseigner sur la valeur romaine de ces pièces, ne paraît pas surprendre Mommsen. Il semble trouver naturel aussi que l'unité romaine de la série, l'as, porte la marque grecque insolite, A, et sa moitié la marque latine et naturelle, S.

Tout cela cependant est plus que bizarre, et à première vue on s'aperçoit déjà que l'ensemble des marques qui figurent sur ces monnaies ne s'explique guère aisément dans la théorie de Mommsen.

Cette impression s'accentue encore davantage dès que l'on examine chacun de ces groupes en particulier. Commençons par le premier. Il est formé de pièces portant

Digitized by Google

la double marque. La marque latine II S, inscrite sur ces pièces, suffit pour caractériser leur nature romaine; ces monnaies sont des sesterces, et il serait naturel d'attribuer à ces pièces la valeur de deux as et demi, mais Mommsen s'efforce de nous convaincre que leur nature est très différente ; il voudrait en effet retrouver en cette monnaie, non plus le sesterce de bronze effectif des Romains, mais un sesterce traditionnel valant le quart du denier. Le signe II S ne serait plus alors indicatif de la valeur en as de la pièce ; il serait ici une simple sigle, une sorte d'abréviation du mot sesterce.

On ne pourrait guère songer à cette seconde interprétation du signe qu'à défaut de la première, si l'on se trouvait dans l'impossibilité manifeste d'expliquer ce signe naturellement, et nous verrons tout à l'heure qu'il n'en est rien.

C'est la présence de la lettre grecque Δ sur ces pièces qui a visiblement suggéré à Mommsen son explication du signe latin. Convaincu par avance que le denier romain de cette époque valait encore seize as et le sesterce traditionnel, quart du denier, quatre as, il lui a semblé tout naturel, en trouvant sur ces monnaies la marque grecque Δ = 4, d'attribuer à cette marque la signification de quatre as. Les deux marques s'expliquaient ainsi pour lui l'une par l'autre. Et cela lui a paru tellement certain, qu'il ne s'est pas même demandé si cette marque grecque, ainsi expliquée, pourrait servir à quelque chose à côté de la marque latine.

En fait, cette marque grecque aurait ainsi servi à apprendre au public combien d'as valait un quart de denier, ce que personne assurément ne pouvait ignorer à cette époque.

Cette marque ainsi envisagée est absolument inutile, elle constitue ici une sorte de pléonasme indicateur. Car nous savons que les anciens n'inscrivaient pas volontiers des signes de valeur sur les monnaies, et ces signes disparaissent

Digitized by Google

ordinairement dès que l'usage seul permet au public de reconnaître les espèces. Un signe de valeur inutile est donc par cela même invraisemblable.

Si du premier groupe nous passons aux trois suivants, respectivement marqués des lettres numérales grecques Γ = 3, Β = 2, Α = 1, leur interprétation par Mommsen était une conséquence naturelle de son explication de la lettre grecque Δ inscrite sur les monnaies du premier groupe. Puisque Δ valait pour lui quatre as, Γ valait trois as, Β deux as, Α un as. Ainsi, sur ces monnaies qui auraient dû porter naturellement les signes latins simples I, II, III, servant toujours sur les monnaies romaines à indiquer l'as et ses multiples élémentaires, on se serait servi ici de lettres numérales grecques.

Cela s'expliquerait encore, si les signes de valeur latins étaient difficiles à comprendre pour les Grecs auxquels ces pièces étaient destinées. Mais cela paraît plus qu'étrange lorsqu'il s'agit des signes simples I, II, III, qui n'appartiennent en fait à aucun alphabet spécial, étant communs à tous. Mommsen voudrait donc qu'on les ait ici remplacés sans aucune nécessité, par trois lettres numérales grecques !

Ce savant considère les pièces du cinquième groupe marquées S comme des demi-as ou des *semis*. Nous serons cette fois d'accord avec lui, mais l'existence de la marque latine S sur l'une des espèces de notre série exclut, à notre avis, la possibilité de rencontrer dans la dite série un as correspondant marqué autrement que par le signe romain I. Ce signe, le plus simple de tous, était aussi le plus facile à comprendre, et il n'existe aucune raison de croire qu'on ait jamais pu le remplacer par un autre. Par suite, toute pièce marquée autrement ne saurait être un as, et doit nécessairement représenter autre chose.

En résumé, sauf une explication de la double marque

Digitized by Google

plausible, en apparence seulement, la théorie de Mommsen ne permet de répondre à aucune des questions que soulève l'étude attentive des marques de valeurs inscrites sur cette série monétaire. Nous devons chercher autre chose et nous en tenir d'abord, en fait de signes, aux règles ordinaires. Il est évident que les marques latines II S et S se rapportent à l'as romain ; mais on ne peut mettre ensemble ces marques à côté des lettres numérales grecques et les appliquer à une même unité. L'as ne peut être désigné par un A grec et sa moitié par un indice latin S ; et du moment que les signes latins représentent des fractions ou des multiples de l'as, les signes grecs doivent se rapporter à des unités différentes de l'as et, très probablement, à des chalques grecs. Cette vérité une fois bien établie, il devient très facile de se rendre compte de toutes les marques de valeur qui figurent sur les pièces.

Celles du premier groupe portent d'abord la marque latine IIS, dont la signification pour ainsi dire littérale est une indication de valeur. Ces pièces valent deux as et demi ; ce sont des sesterces de bronze effectifs, nullement des quarts de denier et ces monnaies ne sauraient valoir quatre as.

D'autre part, la marque grecque Δ nous fait connaître la valeur de ces espèces en unités grecques et cette indication ne fait aucunement cette fois double emploi avec la première. Ainsi la marque latine IIS permettait aux Romains de distinguer le sesterce de bronze effectif de toutes les autres monnaies en circulation et la marque grecque Δ apprenait aux Grecs que cette nouvelle espèce était un tétrachalque.

L'explication des pièces appartenant au deuxième, au troisième et au quatrième groupes ne présente aucune difficulté ; ce sont des trois quarts de sesterce marqués Γ et valant trois chalques, des demi-sesterces marqués B et

valant deux chalques, des quarts de sesterce marqués A et valant un chalque. Ces pièces ne portent que des indices grecs et on doit les considérer surtout comme des monnaies provinciales; leur valeur en as n'est pas très simple et elles ne se rattachent facilement au numéraire romain que par leur caractère de fractions très simples du sesterce de bronze effectif.

Le cinquième groupe comprend, au contraire, des monnaies à caractère romain. Leur marque S nous apprend que ces pièces représentent des demi-as ou *semis*. Nous ne savons pas pourquoi les anciens ont émis dans cette série le *semis* de préférence à l'as, il est probable que cette fraction facilitait le change, en servant d'appoint, entre les monnaies provinciales et celles proprement romaines.

En résumé le premier groupe est formé de sesterces de bronze valant à la fois deux as et demi et quatre chalques grecs.

Le second groupe, de trois quarts de sesterce valant trois chalques grecs ;

Le troisième, de demi-sesterces valant deux chalques;

La quatrième, de quarts de sesterce valant un chalque;

Enfin la cinquième, de demi-as ou *semis*.

Toutes ces monnaies valent leur poids de bronze; elles sont effectives, et, comme nous savons par le texte de Pline[1] que l'as romain de la fin de la République pesait une demi-once, nous connaissons aussi le poids normal théorique de chacune de ces monnaies.

Les pièces du premier groupe, marquées IIS, doivent peser normalement deux fois et demi une demi-once, soit trente scrupules ou 34 gr. 06.

Celles du second groupe, qui sont des trois quarts de

1. Pline, *H. N.*, XXXIII, 13.

sesterce, pèsent naturellement les trois quarts de trente scrupules, soit 22 1/2 scrupules ou 25 gr. 56.

Celles du troisième groupe sont des demi-sesterces dont le poids normal est de quinze scrupules ou 17 gr. 03.

Le poids normal des quarts de sesterce du quatrième groupe est de 7 1/2 scrupules ou 8 gr. 51.

Enfin les *semis* du cinquième groupe pèsent normalement la moitié d'une demi-once ou six scrupules, soit 6 gr. 81.

Envisagées au point de vue grec, les monnaies des quatre premiers groupes sont des :

Tétrachalques	pesant	normalement	34 gr. 06	(1er groupe);
Trichalques	—	—	25 gr. 54	(2e groupe);
Dichalques	—	—	17 gr. 03	(3e groupe);
Chalques	—	—	8 gr. 51	(4e groupe);

M. Bahrfeldt ayant noté le poids de toutes les monnaies connues appartenant à ces divers groupes, nous pouvons aujourd'hui nous rendre compte si les pesées effectives de ces monnaies s'accordent avec nos poids théoriques. Nous allons procéder à cette comparaison, qui constitue la partie essentielle de la présente étude.

M. Bahrfeldt nous donne les poids de cent soixante-dix-sept pièces appartenant à nos cinq groupes.

Comme on devait s'y attendre, il existe une assez grande inégalité pondérale entre les monnaies formant un même groupe. Cependant comme l'a très bien reconnu M. Bahrfeldt, on peut en général diviser les pièces de chaque groupe en deux grandes sections, les lourdes et les légères. Chacune de ces sections comprend à peu près la moitié de l'ensemble. La pesée des pièces légères ne peut nous intéresser beaucoup, car nous savons que les anciens émettaient très rarement des monnaies de bronze de plein poids, de plus le frai et l'oxydation ont en général sensiblement diminué le poids des pièces antiques qui sont arrivées jusqu'à nous.

Digitized by Google

Aussi les pesées des pièces lourdes elles-mêmes doivent-elles être en général considérées comme indiquant un minimum plus ou moins voisin du poids normal.

Dans notre recherche du poids normal des espèces, nous nous servirons donc seulement de la classe des pièces qualifiées lourdes par M. Bahrfeldt. Leur nombre est de quatre-vingt-neuf, mais nous le réduirons à quatre-vingt-trois en éliminant encore six *semis*, que leur poids trop faible rattache visiblement à la section légère.

Ces 83 pièces comprennent 6 appartenant au 1er groupe.

—	17	—	au 2e	—
—	26	—	au 3e	—
—	22	—	au 4e	—
—	12	—	au 5e	—
	83			

Nous avons réuni dans le tableau annexé à cette étude toutes les pesées de M. Bahrfeldt, relatives aux pièces lourdes, en les divisant par espèces, et les classant dans chaque groupe dans l'ordre qui nous est donné par l'auteur, il sera donc toujours facile d'identifier nos chiffres avec ceux de M. Bahrfeldt. Ce tableau contient en outre l'indication des poids moyens des espèces, celle des poids moyens des sesterces correspondants, le calcul du poids moyen général de tous les sesterces correspondants, enfin la comparaison de ces poids effectifs avec les poids normaux théoriques.

Afin de pouvoir nous servir des poids des 83 pièces lourdes pour fixer le poids moyen du sesterce de l'ensemble tout entier, nous calculerons, pour chacun des groupes, le poids de tous les sesterces correspondants. En faisant la somme de tous ces poids calculés et en divisant par le nombre des pièces, nous obtiendrons le poids moyen général du sesterce.

Digitized by Google

Le premier groupe étant formé de sesterces, il suffit de faire la somme des poids des six pièces qui le composent pour obtenir le poids des sesterces correspondant au groupe. Ce poids est ici de 125 gr. 75.

Les dix-sept pièces du second groupe pèsent ensemble 346 gr. 80 et comme ces espèces sont des trois quarts de sesterce et non des sesterces entiers, ce poids de 346 gr. 80 représente ici les trois quarts seulement du poids des sesterces correspondant à ce groupe ; le poids des sesterces sera par suite d'un tiers plus élevé et égal à 461 gr. 06.

Les vingt-six pièces du troisième groupe pèsent ensemble 416 gr. 35 et ce sont des *demi-sesterces*, il faut donc doubler ce nombre pour obtenir le poids des sesterces correspondant qui est ainsi égal à 828 gr. 70.

Les vingt-deux pièces du quatrième groupe pèsent ensemble 182 gr. 44 et, comme ces monnaies sont des *quarts de sesterce*, il faudra multiplier ce nombre par quatre pour obtenir le poids des sesterces correspondant au groupe. Ce poids est ici de 729 gr. 76.

Enfin le poids des douze *semis* du cinquième groupe est de 62 gr. 96 ; or deux as et demi ou un sesterce valant cinq *semis*, c'est par cinq qu'il faut multiplier ce chiffre pour obtenir le poids des sesterces correspondant à ce groupe. Ce poids est ici de 314 gr. 80.

Ainsi les 6 sesterces du 1er groupe pèsent....	125 gr. 75
Les 17 sest. corresp. au 2e gr. pèsent ensemble.	461 gr. 06
Les 26 sest. corresp. au 3e gr. — —	828 gr. 70
Les 22 sest. corresp. au 4e gr. — —	729 gr. 76
Les 12 sest. corresp. au 5e gr. — —	314 gr. 80
La somme de ces poids nous représente	2460 gr. 07

Tel est le poids total de tous les sesterces correspondant à nos quatre-vingt-trois pièces. En divisant ce poids de

2460 gr. 07 par celui des pièces, on obtient pour le poids moyen du sesterce, déduit des quatre-vingt-trois pesées de M. Bahrfeldt : 29 gr. 63.

Comme ce chiffre est sûrement un minimum, il nous indique de la façon la plus manifeste que le poids moyen du sesterce atteint au moins 30 grammes et dépasse probablement ce chiffre.

Or nous avons annoncé à l'avance que le poids normal théorique du sesterce était de 34 grammes. Nous n'espérions pas nous-même voir nos prévisions confirmées d'une manière aussi complète. Et ce résultat nous indique le très grand intérêt qui s'attache à la pesée des monnaies de bronze antiques ; il encouragera peut-être les savants qui publient les catalogues des grandes collections publiques à nous donner à l'avenir les poids des pièces de bronze de préférence à leurs diamètres linéaires.

Dans le cas présent, M. Bahrfeldt ne nous a donné toutes ces pesées que par un souci visible de l'exactitude scrupuleuse ; car il n'attachait guère d'intérêt aux poids de monnaies dénuées à ses yeux de toute valeur effective. On ne saurait trop admirer la conscience de ce savant en cette circonstance, et nous lui devons de la reconnaissance.

On doit considérer le résultat des pesées de M. Bahrfeldt comme une preuve expérimentale et certaine du caractère effectif des bronzes romains à la fin de la République. Ce n'est pas par hasard certainement que les pesées des quatre-vingt-trois monnaies de notre série permettent de les rattacher toutes à un sesterce marqué IIS et dont le poids moyen atteint 27 scrupules, tandis que le poids théorique du sesterce semi-oncial contemporain était de trente scrupules. Les groupes les plus nombreux, le troisième et le quatrième, comprenant quarante-huit pièces, nous fournissent même

Digitized by Google

une moyenne supérieure à vingt-huit scrupules[1] qui se confond pour ainsi dire avec le poids théorique du sesterce.

Cette confirmation expérimentale du caractère effectif de la monnaie de bronze romaine n'ajoute rien à nos convictions ; elles étaient déjà définitives à ce sujet. Elle sera néanmoins la bienvenue si elle réussit à faire enfin justice des préventions et des erreurs qui obscurcissent actuellement la science.

Michel C. Soutzo.

1. Voir le tableau général des pesées de M. Bahrfeldt. La moyenne pondérale du sesterce pour les 26 pièces du 3e groupe est de 31 gr. 87 et pour les 22 pièces du 4e groupe le poids moyen du sesterce s'élève à 33 gr. 17.

TABLEAU DES PESÉES DE M. M. BAHRFELDT

ET POIDS MOYENS QUI EN RÉSULTENT

Sesterces marqués II S et Δ	Nombre des pièces	Pesées des pièces	Poids totaux des pièces par espèces	Poids moyens des espèces	Poids théoriques normaux des espèces	Poids totaux des Sesterces correspondant à chaque groupe	Poids moyen du Sesterce par groupe	Poids moyen général du Sesterce	Poids théorique normal du Sesterce
L. Bibulus	1	25,50							
Atratinus	2	22,38							
id.	3	20,29							
id.	4 } 6	16,05	125,75	20,95	34,06	125,75	20,95		34,06
id.	5	14,81							
Oppius	6	26,72							
Trois quarts de Sesterce marqué Γ									
L. Bibulus	7	23							
id.	8	20,22							
id.	9	18,06							
Atratinus	10	19,24							
id.	11	17,50							
id.	12	17,50							
id.	13	17,22							
id.	14	16,72							
id.	15	12,83							
Oppius	16 } 17	31	345,80	20,34	25,54	461,06	27,11	29,63	34,06
id.	17	26,41							
id.	18	23,18							
id.	19	21,76							
id.	20	21,44							
id.	21	21,12							
id.	22	21							
id.	23	17,60							

Demi-Sesterces marqués B	Nombre des pièces		Pesées des pièces	Poids totaux des pièces par espèces	Poids moyens des espèces	Poids théoriques normaux des espèces	Poids totaux des Sesterces correspondant à chaque groupe	Poids moyen du Sesterce par groupe	Poids moyen général du Sesterce	Poids théorique normal du Sesterce
							report = 586,81			
L. Bibulus	24		16,10							
id.	25		14,27							
Atratinus	26		21,05							
id.	27		16,70							
id.	28		13,94							
Oppius	29		21,50							
id.	30		20,46							
id.	31		18,52							
id.	32		18							
id.	33		17,80							
id.	34		17,73							
id.	35		17,37							
id.	36	26	16,14	414,35	15,93	17,08	828,70	31,87	29,63	34,06
id.	37		15,94							
id.	38		15,90							
id.	39		15,48							
id.	40		15,40							
id.	41		15,16							
id.	42		14,87							
id.	43		14,57							
id.	44		14,30							
id.	45		14,23							
id.	46		14,12							
id.	47		14							
id.	48		10,50							
id.	49		10,30							
Quarts de Sesterce marqués A										
L. Bibulus	50		8,30							
Atratinus	51		9,57							
id.	52		9,20							
id.	53		7,94							
id.	54		7,34							

Digitized by Google

Quarts de Sesterce marqués A	Nombre des pièces		Pesées des pièces	Poids total des pièces de chaque groupe	Poids moyen des espèces	Poids théoriques normaux des espèces	Poids totaux des Sesterces correspondant à chaque groupe	Poids moyen du Sesterce par groupe	Poids moyen général du Sesterce	Poids théorique normal du Sesterce
							report = 1415,51			
Atratinus	55		11,98							
id.	56		9,36							
id.	57		7,08							
Oppius	58		9,43							
id.	59	22	8,71	182,44	8,29	8,51	729,76	33,17	29,63	34,06
id.	60		8,66							
id.	61		8,56							
id.	62		8,30							
id.	63		8,13							
id.	64		7,95							
id.	65		7,72							
id.	66		7,67							
id.	67		7,58							
id.	68		7,36							
id.	69		7,22							
id.	70		6,93							
id.	71		6,85							
Demi-as ou semis marqué S										
L. Bibulus	72		6,78							
id.	73		6							
id.	74		5,98							
id.	75		5,50							
id.	76		5,50							
id.	77		5,50							
id.	78	12	5,20	62,96	5,24	6,81	314,80	26,23	29,63	34,06
id.	79		5,05							
id.	80		4,60							
id.	81		4,50							
id.	82		4,35							
id.	83		4							

Poids total des Sesterces correspondant aux 83 pièces pesées................. 2460,07

Le poids moyen général du Sesterce est de $\frac{2460,07}{83} = 29,63$

Digitized by Google

EXEMPLES

DE

L'ART DE VÉRIFIER LES DATES

PAR LES CONTREMARQUES

I. MASSALIA

On connaît des petits bronzes de Massilia, — ou plus exactement Massalia suivant l'orthographe même des légendes monétaires [1], — ayant pour type de revers un dauphin, et au droit, les uns une tête de femme tourelée, les autres une tête d'Apollon, d'autres enfin une tête de Pallas. Ils sont décrits par Muret dans son *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* [2], au nombre de quatorze, parmi lesquels je choisis les suivants :

2088. **MAC**. Tête tourelée à gauche.
℞. **MAC**. Dauphin à gauche.

2089. **MA**. Tête de Minerve (lisez Pallas) à droite.
℞. **MA**. Dauphin à gauche.

1. La prononciation grasseyante des Méridionaux a amené l'insertion d'un *r* à une époque déjà lointaine qu'il est possible de déterminer; l'Anonyme de Ravenne, qui écrivait au VIIe siècle, orthographie indifféremment tantôt *Massilia*, tantôt *Marsilia Septimaniae*.

2. Cf. Mionnet, *Suppl.*, I, 95. L. de La Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 46, pl. XII, 430 :

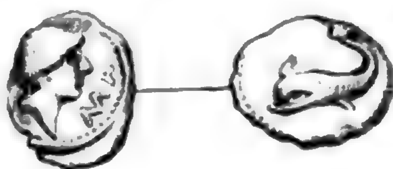
MAC. Tête de Diane (lisez Artémis) tourreléo (*sic*) à gauche. ℞. **MAC**. Dauphin à droite. Br. 1. R[4]. F. b

2090. Sans légende. Tête de Minerve (Pallas) à droite.
R̸'. Sans légende. Dauphin à gauche.

2091-2092. M. Tête de Minerve (Pallas) à gauche.
R̸'. Sans légende. Dauphin à gauche.

2094. Sans légende. Tête de Minerve (Pallas) à droite.
R̸'. Sans légende. Dauphin à gauche.

Diamètre variable de 9 mill. à 10 mill. ; poids variable de 1 gr. 45 à 3 gr. 30. Lepte (λεπτόν).



Le dauphin est un type qui dénote en général une cité maritime ; toutefois je signale deux exceptions à ce que l'on aurait tort de prendre pour une règle absolue ; on rencontre en effet ce type sur des petits bronzes de Larinum et de Lucérie, qui sont dans l'intérieur des terres.

Le dauphin massaliète convient donc parfaitement au grand port méditerranéen fondé par les Phocéens. Bien plus, à cette signification pour ainsi dire banale, s'en joint une plus particulièrement topique : sur une monnaie massaliète le type du dauphin symbolise incontestablement le culte de l'Apollon de Delphes, puisqu'il est notoire que l'acropole de Massalia contenait deux temples, l'un consacré à Artémis Ephesia, l'autre à Apollon Delphinios, lequel rappelait le culte commun à tous les Ioniens [1]. D'après les termes précis de Strabon ils s'élevaient, comme des signaux-repères pour les navires au large, sur le sommet de la colline

1. Strabon, *Geogr.*, IV, 1, 4 : ἐν δὲ τῇ ἄκρᾳ τὸ Ἐφέσιον ἵδρυται καὶ τὸ τοῦ Δελφινίου Ἀπόλλωνος ἱερόν· τοῦτο μὲν κοινὸν Ἰώνων ἁπάντων, τὸ δὲ Ἐφέσιον τῆς Ἀρτέμιδός ἐστι νεὼς τῆς Ἐφεσίας.

au pied de laquelle est le Vieux-port, par conséquent sur l'emplacement du fort Saint-Nicolas et de la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde dont le culte aurait ainsi succédé à celui de l'Artémis grecque par la transformation générale des sanctuaires religieux lors de la christianisation des Gaules[1].

L'atelier de Massalia est le seul qui dans la Narbonnaise, et même dans l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique, ait adopté le dauphin parmi ses types monétaires. Il ne faut pas en effet compter comme tel celui qu'on voit sur un as colonial de Lugdunum montrant, au droit, les têtes adossées de Jules César et d'Auguste et, au revers, le mot COPIA sous une galère devant laquelle plonge un dauphin ; cette petite figure est là simplement un accessoire du véritable type, la galère, comme sur l'as républicain de Sextus Afranius[2] qui lui a évidemment servi de modèle. Ce type fait allusion, non pas à la situation géographique de Lyon ou de Rome qui ne sauraient être qualifiées villes maritimes, mais à d'obscures traditions mythologiques dont Ovide s'est fait l'écho[3].

Rien n'indique l'époque à laquelle appartiennent les petits bronzes massaliètes, *leptes*, au type du dauphin ; aussi, La Saussaye n'a pu que les ranger approximativement à la fin de la huitième et dernière des périodes entre les-

1. Dans son *Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*, 1773, p. 12, Grosson plaçait le temple d'Artémis au fond du port, sur le rivage, et celui d'Apollon sur la hauteur ; « le temple de Diane était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui la cathédrale et celui d'Apollon sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Sauveur. » Il y a là une contradiction impossible à concilier avec les textes de Strabon et de César, *Bell. civ.*, II, que cet auteur a lui-même cités.

2. Babelon, *Desc. hist. et chron. des monn. de la Rép. rom.*, I, p. 135, n. 2, figure.

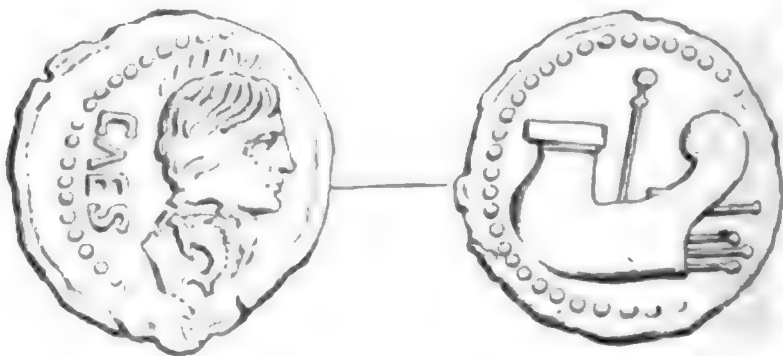
3. Ovide, *Fast.*, I, 281 et suivants : *Sed cur navalis in aere | Altera signata est, altera forma biceps? | ....Caussa ratis superest : Tuscum rate venit in amnem | Ante pererrato falcifer orbe Deus. | ....At bona posteritas puppim servavit in aere. |*

quelles il répartit le monnayage de Massalia, sans d'ailleurs préciser leurs limites chronologiques. Je crois cependant être en mesure d'y suppléer au moyen d'un rapprochement auquel il est surprenant que cet auteur n'ait pas songé, lui qui connaissait à fond la numismatique de la Narbonnaise.

Sur un as de la colonie romaine de Vienne, *colonia Julia Vienna*, qu'il avait lui-même fait dessiner pour le même recueil où sont reproduits les petits bronzes massaliètes en question, le dauphin qui constitue leur type se trouve imprimé en contremarque ronde avec le même diamètre très approximativement. Ce rare exemplaire, recueilli par Magnoncour, avait été signalé pour la première fois par Longpérier [1], puis était passé dans la collection Dassy, à Meaux, où il avait été vu par La Saussaye avant sa dispersion en 1869, et qui nous a laissé le signalement suivant, sans commentaire, mais heureusement accompagné d'un dessin [2] :

CAESAR. Tête nue d'Octave (Auguste), à droite ; un dauphin en contremarque.

℞. Vaisseau mâté allant à droite. Br. 8. R[5].



Cabinet de M. Dassy ; Adr. de Longpérier, *Catalogue Magnoncour*, n. 75.

1. Adr. de Longpérier, *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour*, 1840, p. 9-10, n. 75.
2. L. de La Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, 1842, p. 126, n. 6, pl. XV.

Digitized by Google

Le dessin montre assez nettement la contremarque frappée sur le cou d'Auguste ; le dauphin y est représenté de profil, courbé en demi-cercle, le museau et le bout de la queue tournés à gauche, nageant de bas en haut comme pour émerger. C'est aussi de la même manière qu'il est représenté héraldiquement sur l'écu des Dauphins de Viennois. Le coin de la contremarque paraît avoir été fidèlement gravé d'après le coin du revers des petits bronzes massaliètes de même diamètre ; d'où la conclusion que l'atelier de Massalia est le seul auquel on puisse songer comme ayant contremarqué, au moyen de son type monétaire en usage à ce moment même, les as de Vienne venus sur son territoire et admis dès lors à y circuler grâce à cette marque de naturalisation ; d'où aussi la conclusion que ces petits bronzes ont continué à être fabriqués jusqu'aux environs de l'époque à laquelle le titre d'Auguste fut décerné à César Octavien (16 janvier de l'an de Rome 727 = 27 av. J.-C.). Ainsi se trouve ruinée l'opinion suivant laquelle Massalia aurait perdu le droit de battre monnaie après sa prise par Decimus Brutus, légat de César en l'an de Rome 705 ; tout au moins ce droit lui aurait été rendu peu après, par mesure gracieuse ou politique lors d'un des voyages du pacificateur des Gaules. C'est ce que Strabon laisse entendre lorsqu'il dit : « du reste, César et les princes ses successeurs, en souvenir de l'ancienne alliance de Rome et de Massalia, se sont montrés indulgents pour les fautes qu'elle avait commises pendant la guerre civile, et lui ont conservé l'autonomie dont elle avait joui de tout temps de sorte qu'aujourd'hui elle n'obéit pas, non plus que les villes qui dépendent d'elle, aux stratèges envoyés de Rome pour administrer la Province [1]. »

1. Strabon, *Geog.*, IV, I, 6, trad. Am. Tardieu.

Généralisant le résultat des déductions qui précèdent, on peut poser en principe que quand le type d'une monnaie **A**, de date incertaine, a contremarqué une monnaie **B**, de date connue, elles sont contemporaines et qu'on est fondé à donner à **A** la date de la monnaie **B** avec grande probabilité.

En ceci nous avons un nouvel exemple des services qu'on doit attendre de l'étude des contremarques quand on ne la borne pas à leur seule description comme curiosités accessoires et qu'on cherche à en tirer parti pour l'élucidation de questions numismatiques plus élevées.

Le cas des petits bronzes de Massalia chronographiés à l'aide de leur type contremarqué sur un moyen bronze colonial de Vienne n'est pas isolé. Prochainement je ferai connaître l'âge d'autres *numi vagi*, comme les appelait Eckhel ; je démontrerai, par exemple, que la transformation du monnayage phénicien de Cossura, île siculo-punique, en monnayage romain a eu lieu vers l'an 44 avant l'ère chrétienne, sinon en cette année même.

(*A suivre*).

Robert Mowat.

Digitized by Google

COIN DE JETON DU XVe SIÈCLE

Le musée de Grenoble possède le coin du revers d'un jeton de la Chambre des Comptes de Dauphiné, objet intéressant à cause de sa rareté et de sa parfaite conservation. Les coins monétaires antérieurs au XVIe siècle sont de la plus grande rareté, et celui-ci est du XVe.

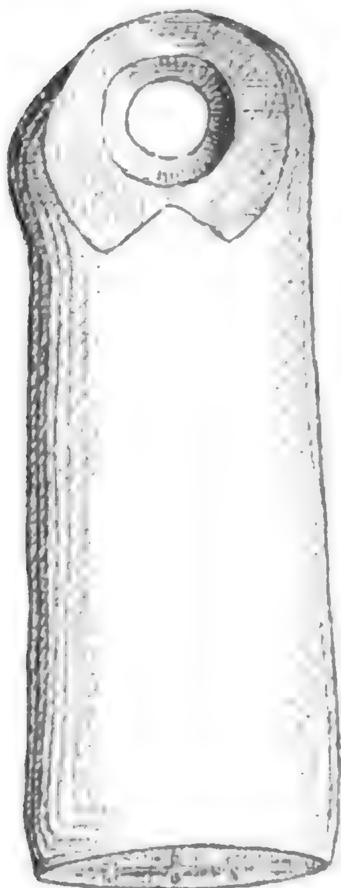
C'est un cylindre en acier de 0,77 mill. de longueur sur un diamètre de 0,29. Sur l'un des côtés est gravé le revers du jeton ; la partie opposée est taillée assez grossièrement en biseau, et au milieu de la partie taillée est percé un trou qui, se rétrécissant jusqu'au centre et s'évasant ensuite, traverse l'objet de part en part.

Ce coin a servi ; on constate qu'il a été déjeté par l'usage et des boursouflures se sont produites sur le métal. Quant à la partie gravée, elle est d'une parfaite conservation.

Le trou ouvert à la partie supérieure est une preuve que ce coin devait être emmanché soit dans un billot en bois, soit dans un chapeau métallique auquel il adhérait au moyen d'une goupille traversant l'orifice. Le coup de maillet qui opérait la frappe étant appliqué sur un objet accessoire destiné à servir de tampon et à préserver le coin, celui-ci souffrait moins de cette rude opération.

Digitized by Google

Le type de ce jeton est nouveau, l'original n'a pas été jusqu'à présent retrouvé. En voici la description :



La face devait offrir probablement le type d'un écartelé en sautoir des armes de France et de Dauphiné, qui était traditionnel dans les jetons de la Chambre des Comptes de Grenoble, avec la légende : *Jetoirs de la Chambre des...*

Cette légende se continuait au revers de la manière suivante :

COMPTES ⁝ DV ⁝ DAVLPHINE ⁝

entourant une croix à triple nervure, dont chaque bras était terminé par deux feuilles incurvées latéralement entre lesquelles était inscrit un annelet. Elle est cantonnée de deux fleurs de lys aux 1 et 4, et de deux dauphins aux 2 et 3, posés en pal.



L'existence de ce coin de jeton à Grenoble où il a été trouvé, démontre que c'était très certainement à la Monnaie de cette ville qu'étaient frappés les jetons de la Chambre des Comptes de Dauphiné, et non à Lyon ou à Paris comme on aurait pu le penser. On est donc en droit de restituer aux artistes dauphinois toute cette série de petits monuments d'une composition élégante qui eût pu, jusqu'à présent, leur être contestée.

Quant à la date de notre coin, je pense qu'on s'éloignerait peu de la vérité en la circonscrivant dans la deuxième

Digitized by Google

moitié du xve siècle, c'est-à-dire à l'époque de Louis XI ou de Charles VIII. La croix à triple nervure, avec feuillages incurvés aux extrémités, est particulièrement usitée sous les règnes de ces princes, on s'en rendra compte en parcourant les planches XXXVI et XXXVIII de l'ouvrage d'Hoffmann sur les Monnaies royales de France. Sont également très caractéristiques de la même période monétaire, surtout de l'époque de Louis XI, les lettres terminées en queue d'aronde ou si l'on préfère à extrémités fourchues.

Il ne peut donc y avoir de doute, notre coin date de 1460 à 1500 environ. Ce curieux monument de l'art de la gravure en jetons en province, méritait je crois d'être signalé.

J. Roman.

Digitized by Google

UNE

MÉDAILLE DE CHARLES VII

DANS LA

MAISON DE GŒTHE A WEIMAR

Pl. XVI et XVII.

La *Revue numismatique*[1] a raconté l'histoire d'un des grands médaillons de Charles VII, retiré, l'an 1752, en Bourgogne, d'une cachette faite dans le donjon de la vieille forteresse royale de Châteauneuf. Lors de mon dernier voyage à Weimar, j'ai trouvé une pièce bien plus intéressante. Il est vrai qu'on pouvait la découvrir sans sortir de Paris. Une magnifique médaille d'argent, allusive à la guerre de Cent ans et à l'expulsion des Anglais, est conservée dans la maison de Gœthe. Elle devrait figurer, sous l'un des premiers numéros, dans le Recueil de M. Mazerolle[2], mais c'est vainement qu'on l'y cherche. S'agit-il donc d'une pièce inconnue ? Non. Je la connaissais par le catalogue des collections de Gœthe (n° 1615), publié en 1848 par Jules Friedländer. Un second exemplaire, plus connu encore, fait partie du musée de Gotha, et, pour ne citer qu'un ouvrage très répandu, quoique peu consulté, le *Répertoire* d'Engel

1. 1898, p. 528.
2. *Les médailleurs français du XV[e] siècle jusqu'au milieu du XVII[e]*. Paris, 1903.

Digitized by Google

et Serrure indique fidèlement le médaillon de Gotha, même deux fois, d'abord sous le n° 3364, ensuite à la Table alphabétique, p. 126, sous la rubrique *Charles VII*. On ne pouvait pas faire davantage pour y fixer l'attention.

La pièce conservée à Weimar, dans l'ancienne salle à manger de Gœthe, mesure exactement dix centimètres ; son module est donc supérieur, et de beaucoup, aux autres médailles de Charles VII, qui se tiennent entre 52 et 82 millimètres. Elle est en argent doré portant de nombreuses traces d'un émail rouge, blanc et vert-bleu ; à l'avers, la légende : GALLIA : MILITIBVS : PRISCIS : REPARATA : RELVCE : se développe, en grandes lettres médiévales, autour du roi assis, de face, sur un trône, les pieds sur un coussin brodé. Coiffé de la couronne fleurdelisée et drapé dans une tunique rouge et un manteau de même couleur, parsemé de lis, il tient à la main droite l'épée nue, à la gauche le sceptre. Une tente d'étoffe bleu-vert, également brodée de fleurs de lis, est dressée derrière le trône, la coupole richement ornée et surmontée du gonfanon français qui marque le commencement de l'inscription. Le cercle perlé qui entoure la tente est enjolivé d'étoiles en émail blanc.

Au revers, la légende marginale commence par un : K : couronné. Elle complète celle de l'avers ; REX : TVVS : VT : VIVIT : TE : NON : PETIT : HOSTIS : INIRE[1]. Ici, c'est encore le roi qu'on a représenté, mais cette fois sur son cheval de tournoi, galopant vers la droite. Armé de pied en cap, il tient d'une main les rênes et, de l'autre, brandit l'épée. Son casque, à visière rabattue, est orné de la couronne royale, son mantelet couvert d'un semé de France, de

1. Voici la traduction des deux vers : Reluis, Gaule, rétablie par tes vieux soldats ; tant que ton roi vit, l'ennemi ne cherche pas à t'envahir.

Digitized by Google

même que la housse du cheval. A son cou, on croit distinguer un collier avec pendentif.

Une bélière est fixée au sommet de la médaille, destinée, elle aussi, à servir de pendant de collier.

L'inscription forme deux hexamètres péniblement construits. On sent que leur auteur lutte contre un obstacle qui lui enlève toute liberté de style, et le condamne à une demi-obscurité fort éloignée de la souplesse et de la clarté de la langue latine. Cet obstacle, c'est la nécessité où il se trouvait d'indiquer clandestinement la date du médaillon. En effet, si l'on compte les lettres numérales employées dans les deux vers :

gaLLIa, MILItIbVs prIsCIs reparata, reLVCe,
reX tVVs Vt VIVIt, te non petIt hostIs InIre

on obtient le chiffre 1457. L'an 1457, la guerre contre les Anglais était terminée depuis longtemps ; la Normandie avait été reprise en 1450, la Guyenne en 1453.

Les deux planches que nous publions sont prises sur deux photographies que je dois à l'amitié de M. Ruland qui conduisait naguère encore, avec sa grande autorité, les destinées des admirables collections de Gœthe. Il était inutile de faire reproduire le second exemplaire de la médaille, celui que le directeur du Cabinet numismatique de Gotha, M. Behrendt Pick, m'a permis d'étudier sur place. Il ne se distingue de la pièce de Weimar que par de menus détails de ciselure; les légendes s'y détachent sur un fond de hachures, sans ponctuation, le dernier Є du mot RЄLVCЄ se termine par une queue ressemblant à une S couchée (∾), et l'anneau qui sert de bordure au médaillon a sa tranche cannelée.

La pièce du Cabinet de Gotha est publiée (sans la bélière) dans le plus ancien périodique allemand consacré, partielle-

Digitized by Google

ment, aux médailles: *Monatliche Unterredungen einiger guten Freunde von allerhand Büchern und andern annemlichen Geschichten*, recueil créé en 1689 par le numismate Tentzel et continué jusqu'en 1706. Il forme 13 petits volumes, imprimés à Leipzig, très encombrants, de format in-18, mais d'une grosseur démesurée. Le fascicule de novembre 1694 donne la gravure, réduite, du médaillon, qui se trouvait alors au château d'Arnstadt, dans la collection princière qui, depuis, est devenue la propriété du duc de Saxe-Gotha. Une notice assez correcte se lit à la p. 952 des *Entretiens* de Tentzel. Plus tard, Jean-David Kœhler, dans les *Münzbelustigungen* du 4 janvier 1741 [1], publia la même pièce une seconde fois, pas très exactement [2], mais en respectant la grandeur de l'original. De son temps, un troisième exemplaire, s'il ne s'agit pas de celui de Gœthe, était à Hanovre et venait d'être décrit et savamment commenté par un nommé Hersen, dans les *Hamburgische Berichte von gelehrten Sachen* [3]. J'ai remarqué une quatrième réplique, en bronze argenté, au tome II, n° 11, du catalogue Rolas du Rosey [4]. Peut-être que la médaille décrite par l'avocat Hauschild dans sa *Liste de monnaies et médailles de tous les temps* [5], différait aussi de celles que j'ai énumérées, et constituait une cinquième variante. Mais je n'ai pas pu me procurer le volume pour vérifier le fait.

Il me plaît de jeter maintenant un regard sur l'ensemble des médailles commémoratives de l'expulsion des Anglais, et de rechercher si, après l'étude magistrale de Vallet de Viriville [6], il ne resterait plus rien à dire sur la matière.

1. Nuremberg, t. XIII, 1-8.
2. K non couronné, DOSTIS au lieu de HOSTIS.
3. 1740, n° 99, p. 857.
4. Leipzig, 1863.
5. *Verzeichniss von Münzen und Medaillen aller Zeiten und in allen Metallen, wobei 96 Nummern seltener Contrefeits.* Dresde, 1780, n. 422.
6. *Annuaire de la Soc. de Num.*, t. II, 1867, p. 210.

Digitized by Google

Au milieu du xv[e] siècle, alors que la Renaissance italienne venait de créer d'impérissables chefs-d'œuvre, l'orfèvrerie française s'en tenait encore exclusivement aux formules du moyen âge. Elle prenait ses motifs dans le style monétaire et dans le style sigillaire. Le *roi assis sous une tente* n'est que l'empreinte habituelle du *sceau de majesté*; le *roi à cheval* est le type équestre ordinaire d'un millier de sceaux privés. En réunissant ces deux types sur une seule médaille, comme sur la pièce que je publie et sur une autre de la même série [1], l'orfèvre avait épuisé son imagination. Cette dernière pièce, cependant, représente le roi assis sans son pavillon fleurdelisé. Le *cavalier* aussi figure sur deux médailles de Charles VII [2].

On a retrouvé facilement les dates dissimulées sous les lettres numérales, mais non pas toutes.

Ainsi, les vers

gLorIa paX tIbI sIt, reX karoLe, LaVsqVe perhenIVs (*sic*)
regn$\overline{\text{V}}$ franCor$\overline{\text{V}}$, tanto dIsCrIMIne Labens,

donnent l'année 1453. Pour y parvenir il faut supprimer l'M finale de FRANCORVM, comme le graveur avait supprimé celle de REGN$\overline{\text{V}}$, et ne laisser subsister que l'M de DISCRIMINE, qui est irréductible. Ensuite, dans LAVSQZ, que le graveur a mis en abrégé, il faut rétablir l'V; déjà l'auteur des vers, ayant besoin d'un second V, a eu recours à un adverbe de son invention, *perennius* (PERHENIVS). Il pouvait s'en tirer à meilleur compte.

Les vers suivants :

hostILI rabIe VICta, VIrtVte reforMans,
$\overline{\text{XpI}}$ ConsILIo, LegIs et aVXILIo

fournissent une autre date, 1451 ; en transcrivant XPI par

1. Vallet de Viriville, pl. XIV, 5.
2. Pl. XV, 7 et XVI, 8.

Digitized by Google

CHRISTI, les éditeurs s'étaient enlevé toute possibilité de voir le chronogramme. Sur cette série de médailles, chaque fois que l'auteur des légendes (je ne veux pas l'appeler poète) n'a pas sa franchise d'allure, il est gêné par le jeu des nombres qu'il doit introduire dans le texte.

Dans le quatrain suivant :

ferro pacem quesitam iusticia magna conservas,
Xpo devotus, milites disciplina cohercens.
in evum regnes hos insignes peragens actus.
teMpora de LICterIs hIC et retro respICe, sCIes

le dernier vers conduit à l'année 1455; mais les mots *et retro* indiquent clairement que la même année se retrouve dans l'inscription du revers, et c'est ce qu'on n'a pas encore voulu remarquer :

regna patrIs possIdens In paCeqz LILIa tenens,
hostIbVs fVgatIs, VIVas reX septIMe regnans
karoLe, feroX rebeLLIbVs, sVbdItIs eqVVs,
erga tVos IVstVs, In hostes fortIs et VeraX.

Enfin, dans un autre quatrain, le vers :

MILItIa Lata CLaresCVnt LILIa trIna

donne le chiffre 1461, à la condition qu'on écrive *militia* au lieu de MILICIA. Une méprise de graveur est toujours dans les possibilités.

FRŒHNER.

Digitized by Google

MÉLANGES & DOCUMENTS

LA TROUVAILLE DE HELLEVILLE (MANCHE).

Note additionnelle.

L'étude que j'ai consacrée à la trouvaille de Helleville, dans la *Revue numismatique* de 1906 (2e *trim.*, p. 160 et suiv.) a eu le privilège d'attirer particulièrement l'attention de M. A. O. van Kerkuyt, sous-directeur du Cabinet royal des Médailles à La Haye, qui m'a écrit, à ce sujet, l'intéressante lettre suivante :

S' Gravenhague, le 4 juillet 1906.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans la *Revue numismatique* votre article sur la trouvaille de Helleville, et je prends la liberté de vous informer que le Cabinet royal des médailles, à La Haye, possède un superbe exemplaire du grand médaillon d'or figuré sous le n° 1 de votre pl. VII.



Fig. 1.

Digitized by Google

Sur cet exemplaire du Cabinet de La Haye (ci-contre, fig. 1), les figures de Constantin le Grand, Constantin II et Constance II sont, toutefois, beaucoup plus grandes et plus élancées que sur la pièce reproduite par vous, d'après le moulage de Mionnet. Notre exemplaire faisait, jadis, partie de la collection de M. d'Ennery (*Catalogue*, p. 188, n° 9) et il provient de la collection Van Damme, vendue en 1808 (*Catalogue*, p. 27, n° 219). Poids de la pièce, 40 gr. 50.

Nous possédons aussi un exemplaire du petit médaillon d'or figuré sur votre pl. IX, sous le n° 10, mais avec le droit du n° 9 (tête idéalisée de Constantin le Grand; sans légende). Poids, 6 gr. 75. Cette

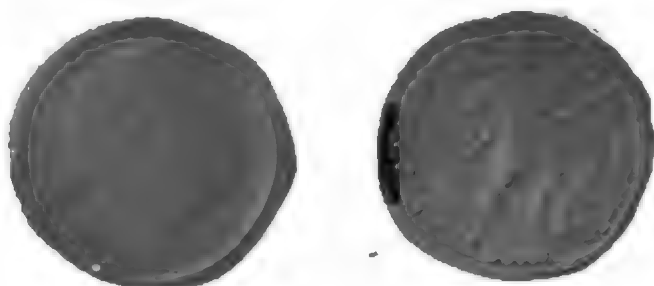


Fig. 2.

pièce faisait également partie de la collection d'Ennery, et elle fut achetée de même à la vente Van Damme (n° 221) pour le Cabinet royal de La Haye (ci-contre, fig. 2).

J'espère, Monsieur, que ces informations vous intéresseront et que les reproductions en plâtre, de ces deux médaillons, que je vous envoie par ce même courrier, pourront vous être utiles. Ne serait-il pas possible que les deux *droits* des n°s 9 et 10 que vous avez publiés, aient été échangés par erreur?

Recevez, Monsieur, etc.

A. O. van Kerkuyt.

L'obligeante communication de M. van Kerkuyt est, pour nous, des plus précieuses. D'abord, elle confirme ce que nous savions déjà, que la totalité de la trouvaille de Helleville n'est pas entrée au Cabinet du roi de France, mais une partie seulement. Un certain nombre des pièces qui la composaient ont été dispersées dans le commerce, soit que le Cabinet de France n'eût pas voulu acquérir des *doubles*, soit pour tout autre motif. C'est probablement parce qu'il eût fait double emploi dans le Cabinet du roi que le grand médaillon du Cabinet de La Haye

Digitized by Google

est demeuré dans le commerce. Il a été acquis par Michelet d'Ennery et figure, comme l'indique M. van Kerkuyt, sous le n° 9 des médaillons romains, dans le Catalogue de la collection d'Ennery, publié dès 1788[1]. En reproduisant ici ce médaillon, aujourd'hui à La Haye, nous ferons seulement remarquer, avec M. van Kerkuyt, qu'il n'est pas du même coin que l'exemplaire qui fut acquis pour le Cabinet du roi de France.

Quant au petit médaillon à l'effigie idéalisée de Constantin le Grand qui a la même provenance et que nous reproduisons aussi, d'après les moulages envoyés par M. van Kerkuyt, je suis tout à fait enclin à admettre l'hypothèse formulée à son sujet par ce distingué savant. Dans le cadre des moulages de M. de Gerville, les revers des n°s 9 et 10 auront été confondus et intervertis à cause de la ressemblance des deux droits, l'un et l'autre sans légende et à l'effigie idéalisée de Constantin le Grand. Cette méprise matérielle s'explique si naturellement que, en présence de la pièce du Cabinet de La Haye, je n'hésite pas à l'admettre et à proposer la rectification qui en découle.

Il me reste à remercier M. van Kerkuyt de l'empressement qu'il a mis à compléter et à rectifier la notice que j'ai consacrée à une importante trouvaille demeurée trop longtemps dans l'oubli et sur laquelle il plane encore quelque obscurité que l'avenir, peut-être, dissipera tout à fait.

E. Babelon.

1. Voyez aussi : J. C. de Jonge, *Notice sur le Cabinet des médailles et des pierres gravées de Sa Majesté le roi des Pays-Bas*, p. 85, n° 4 (La Haye, 1823, in-12).

Digitized by Google

CHRONIQUE

TROUVAILLES

57. — A Jagaltembhi (district de Bombay, Indes anglaises), on a trouvé un vase de terre contenant environ 10.000 monnaies d'argent de Nahapana, fondateur de cette dynastie des Kshatrapas occidentaux, qui régna sur une partie considérable de l'Inde occidentale de 119 à 388 de notre ère. Ces pièces portent la tête du prince et des légendes bilingues. — *Num. Circular*, 1906, 9355.

58. — Dans les environs d'Abony (comitat de Pest, Hongrie), trouvaille de 109 deniers de Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Sabine, Ælius et Antonin le Pieux. — *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 105.

59. — En 1905 ou 1906, près du *Camp de César*, à Drevant (Cher), un sieur Pennetier a trouvé trois vases de poterie grossière contenant environ 500 « grands et moyens bronzes, allant de Trajan à Maximien (98 à 310) ». — *Bulletin archéol. du Comité*, 1906, p. 45, note 1.

60. — A Lambèse, près de Timgad (département de Constantine), on a trouvé des bijoux (bague, boucles d'oreilles, chaîne), ornés de perles et de monnaies d'or d'Antonin le Pieux et de Sévère Alexandre. — *Journal des Débats*, 14 août 1906.

61. — A Creton (c^on de Damville, arr. d'Évreux, Eure), près de la voie romaine d'Évreux à Chartres, on a trouvé un vase de terre contenant 2.400 monnaies depuis Auguste jusqu'à Sévère Alexandre. Je n'ai pu obtenir de renseignements précis sur cette trouvaille.

62. — A Little Wellington Wood, près de Watchfield (Berkshire, Angleterre), dans un puits, on a trouvé récemment un petit vase de terre contenant 23 pièces depuis Gallien jusqu'à Carausius et Allectus. L'enfouissement doit avoir eu lieu vers 296. — Percy Webb, dans *Proceedings of the royal Num. Society* (*Num. Chron.*), 1906, 5.

Digitized by Google

63. — A La Chardonnière (commune d'Azerables, Creuse), 10 pièces d'or de Louis XII et de François I[er] (3 écus au soleil de Louis XII, écu du Dauphiné au porc-épic; 6 écus au soleil de François I[er], dont un pour la Bretagne). — *Communication de M. Royer.*

64. — A Bournazel, près de Villefranche de Rouergue (Aveyron), on a trouvé une trentaine de pièces d'or de Louis XIII et d'Espagne. — *Journal des Débats*, 10 avril 1906.

65. — A Mulhouse, en démolissant une vieille maison de la rue Sainte-Claire, on a découvert un pot de terre contenant environ 200 pièces d'or du temps de Rodolphe de Habsbourg, dont un certain nombre ont été dispersées. — *Journal des Débats*, 28 juin 1906.

66. — A Harskirchen (arr. de Saverne, Basse-Alsace), dépôt comprenant surtout des douzièmes et demi-batzen de Strasbourg, puis des pièces des États de l'Église, de Correggio, de Venise, de Zug, de Schaffhausen, du Palatinat-Deux-Ponts, de Bade, d'Ulm, du Tyrol, de Bohême, de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick et des Pays-Bas. Ce dépôt, enfoui vers 1623, a été donné par M. Ernest von Schlumberger au Musée provincial de Strasbourg. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3545.

67. — A Dour, près de Mons, en avril 1906, on a fait une trouvaille de 200 écus d'argent de Louis XV et Louis XVI, de ducatons et couronnes d'argent de Marie-Thérèse, de François II et de Joseph II, empereurs d'Allemagne. — *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, 154.

68. — A Hochmössingen (Wurttemberg), en mai 1906, dépôt de 38 florins d'or des empereurs Sigismond (1410-1437) et Frédéric III (1439-1493), des margraves de Brandebourg Frédéric et Sigismond, des archevêques de Mayence Jean II et Conrad III, de l'archevêque de Trèves, Werner, des archevêques de Cologne, Thierry II, Rupert et Herman IV. — *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, 180; *Frankf. Münzz.*, 1906, 489.

69. — A Ergersheim, près d'Uffenheim (Bavière), à la fin de mai 1906, on a fait une trouvaille de monnaies pesant 13 livres. D'après les pièces examinées, le dépôt devait se composer d'environ 10.000 hellers à la petite main. — *Berliner Münzbl.*, 1906, 375.

70. — A Weidenbach (? Bavière), trouvaille analogue. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3521.

71. — A Althein (Basse-Bavière), vase avec 170 pièces de 1620 à 1632. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3504.

72. — Dans le vieux cimetière de Weida (Saxe-Weimar), le 18 novembre 1905, on a trouvé un vase rempli de gros de Saxe et de pfennigs des xve et xvie siècles, de pièces de Magdebourg, de Brandebourg, de Schwarzbourg et d'Erfurt. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3520.

73. — A Stollberg (cercle de Zwickau, Saxe), dans l'écurie d'un boulanger, on a trouvé un débris de cassette en métal avec des boucles d'argent et 326 monnaies d'or et d'argent de 1617 à 1716. Les pièces d'or étaient des louis et doubles louis de Louis XIV ; celles d'argent étaient du même roi et des thalers de Saxe, de Brunswick, de Francfort et du duc Maximilien de Bavière. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3543, et *Nordd. Allg. Zeitung* du 18 août 1906.

74. — Le musée de Stettin a reçu une trouvaille, faite à Labes, de 126 doubles shillings et d'un seizième de thaler de la première moitié du xviie siècle, appartenant surtout à la Poméranie. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3504.

75. — A Kamiontken (Cercle de Marienwerder, Prusse), vase contenant près de dix livres de monnaies d'or et d'argent, prussiennes, polonaises et suédoises, depuis l'époque de la guerre de trente ans jusqu'à 1690. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3543.

76. — Dans les environs de Magdebourg, on a fait une trouvaille de plus de 1300 pièces : deniers de Brandebourg, des margraves de Bavière, de l'évêché de Brandebourg ; bractéates de Hambourg, Brunswick, Lunebourg, Mecklembourg, Lübeck et Nordhausen et de l'évêché de Magdebourg. L'enfouissement de ce dépôt a dû avoir lieu vers 1375. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3520.

77. — A Gross Kleeberg, près d'Allenstein (Prusse orientale), au printemps de 1905, on a trouvé 2029 monnaies dont 724 schillings de l'Ordre teutonique du xve siècle, des pièces de la ville d'Elbing et 1287 pièces de Danzig. Le dépôt a dû être enfoui vers 1500. Il a été acquis pour la collection de Marienburg. — Wilhelm Schwandt, dans *Berliner Münzbl.*, 1906, 362.

78. — Dans la forêt de Voigtsdorf, près de Guttstadt (Prusse orientale), au printemps de 1906, sous un arbre, on a trouvé 81 pièces d'argent de l'électeur Frédéric-Guillaume et Jean III de Pologne. Les monnaies les plus récentes étaient de 1685. Il y avait aussi une pièce de l'empereur Léopold Ier. — *Berliner Münzbl.*, 1906, 375.

A. Bl.



NOTICES

Monnaies de gouverneurs arabes. — Dans la deuxième partie de ses intéressantes *Contributions à la numismatique orientale* (Vienne, 1906, in-8°, 86 p., fig.), M. E. von Zambaur publie une monnaie de bronze, inédite, frappée en 174 H., qui porte le nom de Yahya ibn Mo'âdz, général qui joua un rôle assez important vers la fin du règne de Hâroun-er-Reschîd et au début de celui de Mamoun. On a d'autres *fels* analogues portant les noms d'Abdallâh ibn Mâlik, chef de la garde du palais (frappé à Hamadân, en 164 H. ?), d'Asad ibn Yezîd, gouverneur d'Arménie (plusieurs pièces frappées de 184 à 195 H., à Arrân), d'es-Sindî el-Harashî, d'Abdallâh ibn Sa'îd el-Haraschî, gouverneur de Yemâma (de 168 à 169 H.). Enfin M. de Zambaur publie un *fels*, frappé à Isbahân en 213 H., portant le nom d'Abou-Ishâq, gouverneur du Djebel (il devint khalife en 218 H., sous le nom d'el-Mo'tasim).

A. Bl.



MUSÉES

La Collection Maxe-Werly au Cabinet des Médailles. — On saique, M. Léon Maxe-Werly étant décédé le 17 octobre 1901, Mme Maxe-Werly, sa veuve, a remis au Cabinet de France, conformément aux intentions du défunt, la plus grande partie de ses collections. Tout ce qui est relatif au Barrois a été seul exclu de ce legs et attribué au musée de Bar-le-Duc. Le reste comprend une série importante de poids monétaires sur laquelle nous aurons occasion de revenir, un grand nombre de médailles religieuses et des monnaies françaises et étrangères. Parmi les monnaies, aucune pièce rare n'est à signaler, sauf la précieuse monnaie d'alliance de Henri II, archevêque de Reims, et Thibaud IV, comte de Champagne, enregistrée et commentée d'après Maxe-Werly par M. Caron (*M. féod.*, p. 354). Mais le Cabinet profite de cette donation pour s'enrichir d'un grand nombre de variétés ou d'exemplaires meilleurs que ceux qu'il possédait. Signalons entre autres :

Parmi les monnaies étrangères ou classées sous cette rubrique d'après l'ordre du Cabinet de France, une double mite de Charles-Quint pour la Flandre (*R. N.*, 1849, pl. IV, n° 8 et p. 154, mais plutôt un lion au centre de la croix qu'une fleur de lis), le Cabinet de France ne possé-

dant aucun bronze de cette série ; — et un teston de François d'Alençon, comte de Flandre, AETERNVM MEDITANS DECVS.

Parmi les carolingiennes, deux monnaies de Soissons, l'une aux légendes ODOVIIIVIREX et ƧOVO+IIPSS, aux types de la croix avec A et Ω et de deux O avec deux croisettes (*R. N.*, 1859, p. 455); — l'autre, de Lothaire : LOTH.... ..REX. Croix cantonnée de quatre besants. R'. SVESSIO CIV. Temple.

Parmi les royales françaises, plusieurs variétés des deniers barbares de Beauvais de l'époque de Hugues Capet, héritées de la collection Gariel ; — denier de Louis VI, pour Château-Landon, au pal accosté de deux crosses ; — denier de Louis VI, pour Pontoise, avec la légende très nette PONTISIENSI.

Parmi les féodales françaises, denier de Jean II, comte de Soissons (1237-1270), pareil à la pièce publiée dans la *Rev. num.* de 1859 (p. 455) par Longpérier ; — l'obole d'Amiens au type de PAX ; — denier de Édouard Ier pour le Ponthieu (on n'avait que l'obole) ; — variétés du type chartrain ; — obole de Jean IV à Vendôme ; — variétés du denier d'Herbert ; — deniers de Charles de Valois, comte du Maine (1290-1317) ; — denier de Louis de Crécy au type de *Rev. num.*, 1847, pl. XXI, fig. 3 ; — double mite de Philippe le Hardi, à la légende MONETA FLANDES (*Id.*, p. 459, n° 2 b) ; — denier de Philippe le Bon à longue croix (*Id.*, pl. XXI, fig. 8) ; — gros de Marie de Bourgogne à la légende ✠ BENEDIC HEREDITATI TVE 1480 ; — coquibus de Guy de Collemède qui a, à l'inverse de l'ordinaire, l'aigle du côté du nom de l'évêque, et la croix avec le nom de Cambrai ; — gros au lion de Pierre IV archevêque avec la légende PETRS EPI CONS' ; — petit gros de Waleran III de Serain aux types de l'aigle et de la croix feuillue ; — deniers anonymes du duc de Bretagne à Nantes et à Rennes ; — quelques pièces assez bonnes pour la série généralement mauvaise des derniers ducs de Bretagne ; — variétés de cantonnement de la croix sur divers deniers de Troyes ; — double liard de Charles Ier, duc de Nevers, à la légende ARCHENSIS ; — deniers et doubles tournois du même avec des dates qui n'étaient pas représentées ; — une pièce d'argent de Charles II au type de l'écu fleurdelisé et de la croix fourchue (SIT NOMEN, etc.) ; — variétés de dates et pièce à la légende HENRICVS TVRRÆVS de Henri de la Tour, duc de Bouillon ; — denier de Guillaume II, évêque de Châlons ; — pièce de François de Bourbon, prince de Conti, à Château-Renaud, avec la légende DOVBLE TOVRNOFIS ; — escalin au lion de Louise-Marguerite de Lorraine, même atelier ; — denier de Gaucher de Chatillon, second exemplaire de la MONETA

Digitized by Google

MOREII, dont il a été question récemment ici même (*Rev. num.*, 1904, p. 404) : — denier de Samson, archevêque de Reims, avec un cantonnement de la croix qu'on possédait seulement pour le successeur ; — variétés de Eudes, duc de Bourgogne, avec BVRG · DIE et BVRG . DIE (*alias* BVRGDIE) ; — denier de Hugues IV, à Auxonne ; — de Hugues IV à Chalon (MONETA HVGONIS. Croix. ℞. CABVLO CIVITAS ; B dans le champ) ; — pièce archaïque de Mâcon (✠ I·IIII·VSI✠, pour PHIPVS REX. Croix. ℞. ✠ MATISCON ; dans le champ, ·S·) ; — Henri II, roi d'Angleterre, pour l'Aquitaine, avec hENRICVS au lieu de HENRICVS ou ENRICVS ; — denier de Richard Cœur de Lion à l'ω avec disposition nouvelle ; — demi-gros de Édouard III avec trois besants au-dessous du châtel ; — hardis du Prince Noir où la légende *Edoardus primogenitus regis Anglie* est différemment abrégée ; — denier de Richard, roi d'Angleterre, également pour l'Aquitaine ; — denier d'Étienne de Champagne, comte de Sancerre, avec la légende ✠ SEPPANVS COME ; — denier de Brosse, d'André de Chauvigny à la légende A • D • ĀS VICECOM (*Andreas vicecomes*) et au type chinonais ; — denier de saint Martial à la légende ·S̄· MARCIAL (ordinairement SCS MARCIAL) ; — carolus de Besançon avec la date 1552 ; — autre, de 1594 ; — demi-carolus de Franquemont avec la date 1553 ; — liard de Montbéliard avec la date 1712 ; — dates nouvelles des princes de Dombes ; — pièce de la Grande Mademoiselle aux légendes PLACET ET POLLERE VIDETVR (Buste) et IPSOQVE FIT VTILIS VSV 1668 (écu) ; — pièce de Pie V, pour Avignon, à un type qui n'était représenté que pour Pie IV ; — denier tournois de Charles Ier, comte de Provence, à la légende KĀROLVS SCL REX ; — sol coronat de Jeanne portant I IhR ET SICIL REG et COITISSA PVIE, etc.

A. D.

*
* *

La collection Löbbecke au Cabinet de Berlin. — Comme nous le faisions pressentir, le Cabinet des Médailles de Berlin a acquis en avril dernier la célèbre collection de monnaies grecques de M. Arthur Löbbecke, qui comprend 27.904 pièces, dont 341 d'or ou d'électrum, 8.444 d'argent ou de billon.

Elle a été réunie en trente années environ et contient une grande quantité de monnaies importantes dont beaucoup ont été publiées par M. Löbbecke.

Le Cabinet de Berlin possède maintenant plus de 100.000 monnaies grecques et se place au même rang que les collections nationales de Londres et de Paris.

*
* *

On avait annoncé depuis quelques mois déjà que l'éminent conservateur du Cabinet des Médailles de Londres renoncerait prochainement aux fonctions actives. En dépit des regrets de tous, M. Barclay V. Head vient de prendre sa retraite. M. Grueber a été nommé à sa place *keeper* du département, et M. Warwick Wroth devient *assistant-keeper*. Nous envoyons nos salutations les plus sympathiques aux nouveaux promus.

*
* *

VARIA

M. A. Sambon vient de terminer le premier volume de ses *Monnaies antiques de l'Italie*. L'auteur a passé en revue l'Étrurie, l'Ombrie, le Picenum, le Samnium et la Campanie; en revisant Garucci, il s'est livré à une enquête importante et nouvelle dont il sera rendu compte dans la *Revue*.

*
* *

NÉCROLOGIE

ERNEST PONCET

La *Revue numismatique* a perdu, le 15 mars dernier, en la personne de M. le Dr Ernest Poncet, qui fut président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, l'un de ses collaborateurs les plus anciens.

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le travail que publiait, en 1904 [1], le Dr Poncet, et dans lequel, d'accord avec M. L. B. Morel, il réfutait par une argumentation solide, abondante, serrée, l'hypothèse de M. H. Willers au sujet du *Revers des monnaies dites à l'autel de Lyon*. D'après le savant allemand, c'est non point, on se le rappelle un autel monumental et grandiose qu'il faut voir sur ces monnaies, mais simplement un *ovarium* de cirque. M. Poncet n'avait pu se

1. *Rev. num.*, 1904, p. 33-63, pl. I.

Digitized by Google

résoudre à accepter ce symbolisme insolite, qui fait représenter le cirque par cette sorte d'échafaudage appelé *ovarium*, partie assez accessoire du cirque lui-même, et qui plus est, figurer par un cirque la grandeur et la puissance de Rome et d'Auguste.

Si le dernier mémoire de Poncet a été consacré à ces monnaies essentiellement lyonnaises, son premier travail, le plus important peut-être, avait également pour objet la numismatique de Lyon. Il parut, il y a plus de vingt ans, en 1883, sous le titre : *Recherches sur les jetons consulaires de la Ville de Lyon* [1].

M. Poncet appartenait à la *Revue numismatique* comme collaborateur, depuis l'année 1884, où il avait publié une note sur deux *Monnaies mérovingiennes d'Embrun*, inédites et appartenant toutes les deux au musée de Lyon [2]. Cette note était accompagnée de quelques rectifications à un article de M. Roman, paru dans la même Revue (1883, pp. 149-161).

En 1885, Poncet publiait un recueil de *Documents numismatiques pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon* [3]. C'était là un double hommage à la fois à la ville de Lyon et à la Faculté dont il avait été l'élève.

Deux ans après, Poncet écrivait, pour les lecteurs de la Revue [4], une courte dissertation sur un *Denier inédit du Dauphiné*. Il démontrait que cette pièce intéressante, qui faisait partie de sa collection, avait été frappée au XIIIe siècle par un évêque de Grenoble.

Ce fut au mois de décembre de cette même année que le Dr Poncet, dont les premiers travaux numismatiques avaient fixé l'attention de ses compatriotes, fut élu président de la Société littéraire de Lyon. C'était justice. Tous ses travaux, en effet, visent Lyon directement, ou bien ont été provoqués par des pièces appartenant à des collections lyonnaises ou par des trouvailles faites dans les régions avoisinantes.

Le trésor découvert à Planche (Ain) constitue une des plus remarquables trouvailles signalées en France depuis longtemps, non pas par le

1. E. Poncet ne cessa de perfectionner cette première publication, espérant faire paraître un supplément qui aurait fait de son travail une œuvre définitive. Les éléments s'en trouvent sur l'exemplaire interfolié qui a été annoté, corrigé et complété par lui, et qui sera indispensable à qui voudra reprendre cette étude sur les jetons municipaux de Lyon. Suivant le désir exprimé par le Dr Poncet, ce précieux exemplaire a été remis entre les mains de l'auteur de cette notice.

2. *Rev. num.*, 1884, p. 490-494, 2 fig. dans le texte.

3. Lyon et Paris, 1885, in-8° de 74 p., 1 pl. gr. et nombreuses fig. dans le texte.

4. *Rev. num.*, 1887, p. 191-193, fig. dans le texte.

Digitized by Google

nombre des pièces, mais par la conservation, la rareté, l'inédit. Poncet donna en 1889, dans la Revue [1], un inventaire détaillé et minutieux de ce trésor, qui se composait de bijoux d'or et *d'aurei* frappés depuis Lélien jusqu'à Maximien Hercule; il l'accompagna d'observations judicieuses, et fit remarquer que la présence simultanée des monnaies et des bijoux constituait un des grands intérêts de cette découverte, en permettant d'attribuer ainsi aux bijoux la date certaine fournie par les monnaies.

Ernest Poncet étudia en 1899 un grand bronze gallo-romain au revers du navire [2], découvert à Andancette, près de Laveyron (Drôme). Après un examen attentif, il le classait à *Copia*, à cause, entre autres bonnes raisons, de la présence du dauphin à côté de la proue du navire.

Une trouvaille d'environ 400 *Oboles de Marseille et de 15 drachmes à légende nord-étrusque*, faite près de Valence vers 1902 et dont il avait pu prélever la fleur, lui fournit l'occasion d'étudier et de faire reproduire une vingtaine d'exemplaires de ces pièces. De cette étude, il chercha à faire jaillir d'ingénieuses hypothèses, mais s'efforça surtout de tirer de solides conclusions [3].

On vient de voir comment, à la suite de la publication de son volume sur les jetons municipaux lyonnais et de ses « Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon », Poncet avait été appelé à présider la Société littéraire de cette ville. On peut dire qu'il avait déjà bien mérité de « la petite patrie ». Voici les sentiments qu'il avait su inspirer à ses confrères : « Le souvenir qu'il a laissé de sa présidence, disait à ses obsèques [4] M. le président actuel de la Société, c'est un souvenir éminemment lyonnais, et l'on se demande ce qu'il fallait le plus admirer chez lui de sa bienveillance, de sa modestie ou de son érudition. Du reste, l'affection qui unissait les membres de la Compagnie à son ancien président était réciproque. »

Inutile d'insister sur la valeur de ce témoignage. Je m'abstiendrai, d'ailleurs, de signaler ici les services rendus par Poncet à ses concitoyens. On le connaissait foncièrement bon, obligeant et bienveillant pour tous. On savait qu'il était du nombre de ces rares amateurs que l'on aime rencontrer sur sa route, toujours prêts à communiquer leurs

1. *Rev. num.*, 1899. — *Le Trésor de Planche (commune de Neuville-sur-Ain, département de l'Ain)*, p. 514-538 et pl. X et XI.

2. *Rev. num.*, 1899. — *Numismatique lyonnaise. Note sur un grand bronze gallo-romain au revers du navire*, p. 173-176, et fig. dans le texte.

3. *Rev. num.*, 1903, p. 87-99 et pl. VI.

4. Le 15 mars 1906, à la Tour-de-Salvagny.

cartons et leurs notes. Ce ne sont pas eux qui amassent par vanité ou par mode ; ils aiment la collection qu'ils ont formée pièce à pièce, pour les plaisirs élevés qu'elle leur procure, pour les études dont elle est le point de départ, pour les découvertes auxquelles elle les convie et les amène.

Ses suites numismatiques étaient variées et comprenaient des monnaies antiques et modernes, des médailles, des jetons et des méreaux, auxquels s'ajoutaient même des bijoux. Il achetait ce qui lui était présenté, à condition que la pièce fût belle, intéressante et se rapportât au pays lyonnais.

Il s'était séparé, il y a huit ans [1], d'une petite partie de sa collection ; mais il avait conservé ses beaux jetons de l'échevinage, ainsi que ses monnaies antiques, gauloises et mérovingiennes. Peut-être sentait-il déjà sa santé atteinte. En tout cas, elle s'était affaiblie graduellement pendant ces dernières années. Nous la savions chancelante, précaire ; mais nous savions aussi qu'il surmontait courageusement douleurs et fatigues, pour se réfugier dans le travail, qui fut jusqu'à son dernier souffle sa consolation et sa joie.

H. de La Tour.



PROSPER VALTON

Le 3 novembre 1906, la *Revue numismatique* perdait un autre de ses collaborateurs, M. Prosper Valton, décédé à l'âge de 72 ans. Il était enlevé par une courte maladie, sans avoir eu à subir, comme Alfred Armand, son ami [2], les souffrances interminables et les lentes angoisses d'un mal qui ne pardonne pas. Il est mort dans cet hôtel de la rue Nicolo, clair et gai, où chacun, savant ou amateur, était certain de trouver en même temps que des collections choisies, classées et disposées avec le goût le plus sûr, un accueil toujours bienveillant et une courtoisie toujours égale. Qu'on fût désireux de connaître ces collections hors ligne ou simplement de s'éclairer sur un point spécial, on pouvait, sans crainte, s'adresser à cet érudit affable et modeste qui connaissait et appréciait mieux que personne l'art des médailleurs italiens de la Renaissance.

1. *Collection d'un amateur lyonnais. Jetons, médailles et monnaies du sud-est de la France.* Vente faite le 18 mars 1898, par M. J. Florange.
2. *Rev. num.*, 1888, p. 476.

La réputation de P. Valton a-t-elle été, en réalité, ce qu'elle aurait dû être? Non, car cet homme s'ignorait trop, et trop volontiers aimait à être ignoré. En dehors du cercle de ceux qui, chez nous ou à l'étranger, étudient cette grande époque, il n'eut pas le renom que méritaient sa connaissance approfondie de l'art italien des xve et xvie siècles et son amour de toutes les manifestations du beau. D'ailleurs, la célébrité, l'eût-il désirée? C'est douteux, car il avait une secrète horreur aussi bien de l'agitation et de la réçlame, que de l'ignorance et des outrances du snobisme. Un juste équilibre, la pondération, l'harmonie, lui plaisaient en toutes choses, aussi bien dans une œuvre musicale qu'en peinture et en sculpture : il était un admirateur convaincu de l'art classique.

Pourtant, rien de banal dans cette vie simple, se déroulant uniforme en apparence, loin des réclames tapageuses. Il faut d'ailleurs reconnaître que tout, dans cette existence, d'apparence effacée, semblait combiné pour détourner l'attention. Telle, dans une galerie de tableaux, une toile aux teintes adoucies laisse la foule indifférente, alors qu'elle concentre l'attention des délicats : tout s'y ordonne, en effet, dans une habile pondération; l'œil s'y promène avec joie, car l'artiste, amortissant les heurts des lignes et ceux du coloris, a voulu que l'esprit pût admirer à l'aise l'ingéniosité, l'harmonie et la logique de la composition.

Amateur et connaisseur, Valton le fut, au sens le plus élevé de ces mots, appréciant une œuvre d'art pour cette œuvre même, c'est-à-dire à la fois, pour le plaisir des yeux et celui de l'esprit.

Les amateurs de ce genre sont tellement rares à notre époque de demi-science, de « truquages » commandés parfois par le collectionneur lui-même et de brocantage à peu près universel, qu'ils semblent un anachronisme vivant et des hommes d'un autre âge.

Valton n'était pas non plus de ces collectionneurs insatiables et passionnés qui se font une gloire d'avoir disputé aux enchères et finalement conquis sur quelque musée, par la puissance victorieuse des *banknotes*, un monument qui leur paraît, pour ce fait, d'exceptionnelle valeur. Quel que fût pour Valton le désir de posséder un objet précieux, par exemple une médaille rare, il y renonçait joyeusement en faveur du Cabinet national, tout comme le faisait autrefois son ami C. de Montigny et comme le font encore quelques rares collectionneurs.

Cette délicatesse de procédés présidait à tous les actes de P. Valton. Il ne s'en départissait à l'égard de personne, et c'est ainsi qu'il ne fit jamais d'échange, même et surtout avec ses amis. Il ne désirait être ni

dupeur, ni dupé. « Il ne voulait pas plus, disait-il, laisser faire une bonne affaire à son détriment, qu'il ne souhaitait de la faire au détriment d'un ami ».

Il appartenait à cette vieille bourgeoisie française, caste vraiment noble par sa distinction, sa science, ses manières polies, réservées, discrètes. A une solide instruction, il joignait un goût très éclairé et l'amour des belles choses. Son esprit était ouvert à toutes les manifestations du beau : une monnaie antique le charmait à l'égal d'un bas-relief ou d'une médaille de la Renaissance, d'une gravure ou d'une lithographie, d'une aquarelle ou d'une peinture ; visiter un musée le passionnait autant qu'assister à une audition du Conservatoire de musique, dont il était un des fidèles abonnés.

Sans se détacher de la Renaissance, il s'était laissé peu à peu attirer par l'Antiquité. Au cours de ces dix dernières années, il s'était créé, sans bruit, une collection de monnaies grecques et romaines, composée surtout pour le plaisir des yeux. Elle n'a pas d'égale pour la conservation des exemplaires et la beauté de leur style.

Les qualités de Valton l'avaient rapproché de His de La Salle et d'Alfred Armand, qui furent ses maîtres et lui ressemblaient par leur éclectisme avisé, par le charme et la sûreté de leurs relations. Il fut un collectionneur à part.

Sa supériorité lui venait en partie de sa haute culture intellectuelle; car non seulement il avait, dans sa jeunesse, étudié les sciences et les lettres, mais il avait appris l'italien, l'anglais et l'allemand, et avait visité beaucoup de musées étrangers, ceux de l'Italie principalement. Elle lui venait également de ce fait, ignoré même de beaucoup de ses amis, qu'il avait autrefois manié l'ébauchoir en même temps que le pinceau et le crayon. Aussi, n'appréciait-il pas une médaille, une monnaie ou un morceau de sculpture en dilettante, mais en artiste qui a pétri la glaise et la cire à modeler, qui a pratiqué tous les procédés techniques et s'est efforcé de fixer en une forme vraiment artistique des pensées ou des sentiments. Est-il étonnant qu'après cela il fût disposé à considérer dans un objet tout autre chose que la rareté et la « valeur marchande »?

Peut-être ne reste-t-il de cet homme qu'un seul portrait vraiment fidèle et ce n'est ni une peinture, ni une médaille, ni une photographie; — car il fuyait trop la mise en scène — c'est la simple esquisse qu'il a tracée de son ami A. Armand, dans la notice écrite en 1888 pour la *Revue Numismatique*[1]. Il ne se doutait pas, alors qu'il cherchait à fixer

1. *Rev. num.*, 1888, p. 476-479.

en quelques traits le portrait moral d'un ami, qu'il burinait ainsi sa propre effigie, celle qui doit rester. Artiste, il se rapprochait de la sorte des autres artistes qui mettent, à leur insu, dans leurs œuvres quelque chose de leur personnalité et souvent de leur propre ressemblance. Qui hésiterait à reconnaître Prosper Valton dans les lignes suivantes? « Son caractère de parfait galant homme, son accueil bienveillant, sa « sympathie pour tous ceux qui entraient dans les études dont il avait « ouvert les voies lui faisaient de nombreuses et solides relations; ceux « qui l'ont fréquenté de plus près témoigneraient de l'amabilité de ce « savant dont la modestie laissait volontairement ignorer le savoir, ils « témoigneraient avec plus de chaleur encore de l'élévation de son « cœur? »

Là, pas un mot, qui ne porte. Et quand Valton félicitait Armand d'avoir ouvert la voie aux études sur la médaille italienne, il se félicitait lui-même, sans y prendre garde; puisqu'il avait été à toute heure le confident de cet ami et le collaborateur intime de son œuvre comme collectionneur et comme numismate.

Les courtes et trop rares études publiées par Prosper Valton dans la *Revue numismatique* manifestent la délicatesse de son goût et son éclectisme, en même temps que la sagacité de son esprit et la sûreté de son jugement.

Il y débuta en 1885 par un mémoire consacré à trois médailles exquises, modelées en Italie pendant les premières années du XVI[e] siècle par Gian Cristoforo Romano, orfèvre, sculpteur, graveur sur cristal et médailleur. Ces pièces nous fournissent d'admirables portraits d'Isabelle d'Este, marquise de Mantoue, d'Isabelle d'Aragon, duchesse de Milan, et du farouche pape, Jules II. Elles sont d'un style aimable et facile, d'une simplicité charmante, qui n'excluent pas un réalisme très personnel s'alliant à une vraie noblesse de forme. Les questions soulevées par ces trois médailles sont exposées avec clarté, élucidées et tranchées avec une compétence évidente, un goût exercé et sûr, une critique inattaquable. Ces petits monuments, remis en honneur, consacrent à nouveau la réputation de leur auteur, et à eux seuls suffisent à lui restituer la place qu'il méritait.

Deux ans après[1], P. Valton rapprochait, en un second groupe, avec la même finesse et la même sûreté de vues, trois petites médailles un peu plus anciennes, exécutées à la cour de Bourgogne vers les der-

1. *Rev. num.*, 1887, p. 56-80 et pl. III. *Notice sur une méd. faite à la cour de Bourgogne.*

Digitized by Google

nières années du xv[e] siècle. Leur groupe est aussi captivant que le premier, mais pour des qualités tout à fait opposées. Il y a là un réalisme grandiose malgré la petitesse des surfaces, soucieux de la richesse des effets, et dont la fermeté et l'apparente rudesse voilent en quelque sorte l'extrême souplesse et l'habileté. Par une délicate analyse du style et des documents, Valton sut démêler l'étroite parenté qui unit entre elles ces trois médailles, destinées à rester désormais inséparables, en attendant que quelque hasard fasse retrouver le nom du grand artiste dont il s'était efforcé de découvrir la trace.

En 1888, il rédigea la courte et substantielle notice où il s'efforçait de faire connaître et apprécier à la fois, dans son ami Alfred Armand, l'homme, l'artiste, le collectionneur et le numismate. Il le fit avec cette exactitude, cette sincérité, cette mesure qu'il apportait dans ses écrits comme dans ses actes et sa conduite.

Vers la même époque, le 12 juin 1889, P. Valton fut élu membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, où il était alors le savant le plus compétent sur les médailles italiennes. Il y avait été présenté par le sculpteur Guillaume et par Eugène Müntz, qui recourait fréquemment à ses lumières [1].

En 1905, Valton révéla aux lecteurs de la *Revue numismatique* l'existence d'une médaille qui donne l'effigie d'une belle inconnue, affublée de nom symbolique de Danaë. Un médiocre exemplaire de cette pièce lui ayant été présenté, il avait su reconnaître dans cette œuvre le style et la main de Leone Leoni ; il s'était en outre rappelé à point une lettre où le grand artiste précisait les circonstances dans lesquelles il avait exécuté cette œuvre, et dévoilait lui-même son but et certaines intentions peu bienveillantes à l'égard de son modèle.

Ces travaux ne doivent pas détourner l'attention du titre le plus solide que Valton ait à la reconnaissance des numismates, je veux parler de sa collaboration assidue à l'œuvre double d'Armand : d'une part, formation de la collection des médailles de la Renaissance (en originaux et en moulages), rangée dans l'ordre du livre des *Médailleurs* ; d'autre part, rédaction de cet ouvrage même [2]. Pour juger quel fut exactement l'apport de Valton à ce travail et la valeur de sa colla-

1. La commission chargée de présenter le rapport sur les titres scientifiques de P. Valton était composée de MM. Duplessis, Courajod et Babelon (*Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1889, p. 183 et 196).

2. A. Armand, *Les Médailleurs italiens des XV[e] et XVI[e] siècles*. Paris, Plon, 1879, 1 vol. in-8°. — 2[e] édition publiée à la même librairie, 1883, 2 vol. in-8°, avec un 3[e] volume de « Supplément », paru en 1887.

Digitized by Google

boration, je ne puis mieux faire que de citer les termes par lesquels Armand apprécie cette collaboration, dans l'*Avertissement* de la 2e édition de son ouvrage (p. xv) : « Nous terminerons, en nommant à côté de M. His de La Salle, M. Prosper Valton, qui fut aussi son ami et en quelque sorte son élève. Amateur et connaisseur éminent des choses d'art, M. P. Valton a été pour nous le plus intelligent et le plus affectueux des collaborateurs. C'est avec un vif plaisir que nous lui exprimons ici notre bien cordiale reconnaissance. »

Cette collaboration intime ne fut arrêtée que par la mort d'Armand. L'œuvre commune restait, et il importait de la compléter et de l'améliorer. La collection Armand, en ce qui concerne spécialement les médailles — car je dois laisser ici de côté l'admirable suite des dessins — avait été formée, surtout en vue de la publication du livre sur les *Médailleurs italiens*, devenu, on le sait, rapidement classique. Elle se composait d'originaux de grande valeur, choisis avec soin, et de moulages classés d'après le plan même du livre, par maîtres et par écoles, et par ordre chronologique à défaut d'attribution certaine ou probable. Cet ensemble était le plus complet qui existât. Il reste unique en son genre, et forme une incomparable série d'études, appréciée de tous les travailleurs. Elle l'était à tel point, à l'étranger surtout, que, plusieurs fois, des propositions d'achat furent formulées, notamment par le Kensington Museum.

Valton, qui avait hérité de cette collection, l'améliora notablement par l'acquisition d'originaux intéressants. Pour ce qui est des reproductions, il remplaça les moulages défectueux par de meilleurs, substitua des exemplaires galvanoplastiques aux exemplaires en plâtre, et enfin s'efforça d'obtenir de bonnes reproductions de toutes les pièces nouvellement signalées.

Le travail le plus important consistait à tenir le livre au courant des études récentes et des découvertes, et Valton ne manquait pas de rédiger méthodiquement une fiche pour chaque pièce nouvellement signalée. Dans ce but, il lisait tout ce qui se publiait, aussi bien à l'étranger qu'en France, et il se préoccupait en même temps d'enrichir sa bibliothèque des livres utiles en la matière.

A l'égard des collections formées par Armand, et notamment pour celle des dessins, Valton poussait si loin le scrupule, qu'il ne se considérait presque que comme un simple usufruitier ; par suite, il se faisait une sorte d'obligation morale de tenir ces richesses à l'entière disposition des hommes de goût et des travailleurs. Sa bienveillance constante et son inépuisable obligeance étaient bien connues des étrangers, et elles étaient mises fréquemment à contribution par eux. Les trésors de

Digitized by Google

ses collections et de son savoir étaient libéralement mis à la portée de tous, et il ne s'en tenait pas là : à une simple demande de renseignement il répondait, le plus ordinairement, par l'envoi d'un moulage de la pièce sur laquelle on le consultait.

Ces améliorations constantes ont fait de la collection Armand-Valton (ces deux noms doivent rester inséparablement unis) la plus belle série, sans conteste, et le meilleur instrument de travail qui existe pour l'étude de l'art de la Médaille italienne à l'époque de la Renaissance.

Tous ceux qui approchaient P. Valton se sentaient attirés par son exquise urbanité, sa droiture, le charme et la sûreté de ses relations : il inspirait la confiance. Combien de tâches délicates et difficiles lui furent confiées, sans qu'il cherchât à les éviter, peu de personnes le savent. Combien d'amis le firent confident de leurs dernières volontés, afin que l'exécution en fût plus discrète, plus délicate, plus assurée. C'est en raison de cette confiance que la Société française des Graveurs au burin l'appela à l'honneur, méritoire mais un peu ingrat, de la présider, au moment où, après un passé brillant, de plus en plus menacée par les nouveaux systèmes de reproduction dérivés de la photographie, elle était déjà mortellement atteinte et ne se recrutait plus qu'avec difficulté. Fallait-il dissoudre cette Société, qui avait lutté vaillamment pour l'expansion et la gloire de la gravure française? Tout bien pesé, il fallut s'y résoudre. Valton, après avoir habilement liquidé une situation difficile, s'efforça d'obtenir que cette dissolution même profitât au public et à nos collections nationales, et il obtint que toutes les planches formant le fonds social fussent remises à titre gracieux à la calchographie du Louvre, dont elle irait enrichir les précieuses séries.

Valton a vécu avec la préoccupation constante d'être utile à son pays, aux études qu'il aimait. Par ce temps de science superficielle et de mercantilisme à outrance, la perte de ce Français érudit, modeste et désintéressé, laissera des regrets profonds.

H. de La Tour.

*
* *

SOLONE AMBROSOLI

Le conservateur du Cabinet numismatique de la Brera, né à Côme, le 8 octobre 1851, est mort à Milan le 27 septembre 1906, après une longue maladie.

Il avait débuté dans la numismatique en 1878, par un article sur des monnaies italiennes du moyen âge, et publia, en 1881, un volume intitulé *Zecche italiane rappresentate nella raccolta numismatica del Dottor Solone Ambrosoli*. La même année il fonda à Côme la *Gazzetta numismatica*, qu'il dirigea jusqu'en 1887 et qu'il abandonna alors pour laisser le champ libre à la jeune *Rivista italiana di numismatica*. Ambrosoli devint conservateur du Cabinet de la Brera, en 1887, et donna sa collection au musée municipal de Côme. Bien qu'ayant cédé à MM. Gnecchi, à la fin de 1889, la propriété et la direction de la *Rivista*, il resta un des plus fidèles collaborateurs de ce périodique, qui s'est élevé au rang de ses aînés des autres pays. Outre de véritables articles fort intéressants, Ambrosoli a écrit de nombreuses notices bibliographiques, empreintes d'une grande aménité de caractère. Il contribua sûrement à répandre en Italie le goût de la numismatique, car il a publié, dans la grande collection des manuels Hoepli, de Milan, plusieurs petits volumes, rédigés avec un sens pratique très réel et bien illustrés (*Manuale di Numismatica*, 3e éd., 1904; *Monete Greche*, 1899; *Vocabolarietto pei Numismatici in 7 lingue*, 1897; *Atlante numismatico italiano*, 1906).

Très actif, Ambrosoli était devenu inspecteur des musées d'antiquités du royaume d'Italie, professeur de numismatique à l'Académie royale des sciences et lettres de Milan, conseiller et correspondant de nombreux instituts. Mais, en dépit de ses travaux, il savait entretenir des relations affectueuses avec ses amis, qui conserveront de lui un souvenir très durable.

Ambrosoli avait une âme de poète, et il ressentit tant d'enthousiasme d'un voyage à Athènes, en 1892, qu'il consacra un volume de la collection Hoepli (1901) à la reine des villes grecques.

Adrien Blanchet.

*
* *

VICTOR LEMAIRE

La *Revue belge* a enregistré (1906, p. 85) la mort de M. Victor Lemaire, graveur et médailleur. Rappelons que le nom de M. Lemaire a été invoqué dans les meilleurs ouvrages d'érudition pour sa compétence toute spéciale dans la technique des monnaies et des pierres gravées telle que la pratiquaient les Anciens. M. Babelon notamment a eu occasion de citer avec éloge ses opinions et ses expériences.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

Kubitschek (W.). *König Ecritusirus.* In-4°, fig. (Extr. des *Jahresheften des österreichischen archäologischen Institutes*, t. IX, 1906, p. 70-74, fig. 21).

J'ai signalé, dans le bulletin bibliographique du premier fascicule de la *Revue* (1906), la notice de M. Fr. Kenner concernant la monnaie celtique portant le nom de *Gesatorix*. M. Kubitschek vient de publier des remarques intéressantes relatives à cette même pièce dont voici la description : GESATORIX·RE... Buste imberbe à droite, avec une couronne de laurier (?) ou une coiffure ornée d'un diadème. ℞. ECRITVSIRI RECII. Buste analogue, d'un dessin légèrement différent (Diamètre, 26 mill.; poids, 11 gr. 96. Conservée au Museum Carolino-Augusteum de Salzbourg).

La monnaie a été trouvée, en juin 1904, dans les montagnes de la Tauern de Mallnitz ou Basse Tauern, à environ 2.400 mètres d'altitude, entre la région de Salzbourg et la Carinthie. C'est un échantillon inédit de la série, qui comprend les pièces *Adnama*, *Nemet* et *Atta*, et qui peut être localisée maintenant entre Cilli et Udine (cf. mon compte rendu du mémoire de M. Luschin von Ebengreuth, dans la *Revue*, 1905, p. 416), où ce monnayage fut émis vers le milieu du premier siècle av. J.-C.

M. Kubitschek est d'avis que les légendes doivent être réunies et lues ainsi : *G*(*a*)*esatorix re*[*x*] *Ecritusiri reg*(*is*) *fil*(*ius*). Le premier nom est connu par des textes de Strabon et de Polybe. *Ecritusirus* est peut-être le même nom que celui de Kritasiros, roi des Taurisci, qui fut mis en déroute, avec les Boïens, par Burebista, roi des Daces, à l'époque de César. On connaît peu de noms celtiques dont la finale est *-sirus*; de plus, on peut admettre un E prosthétique, tout aussi bien que la chute de la même lettre dans le texte de Strabon (VII, 3, 11 et 5, 2), relatif à Kritasiros. Nous connaissons *Crito* et *Ecrito* (marques de potier, inscriptions de Narbonne, monnaie gauloise *Ekrito*. Cf. une monnaie des Remi avec *Inecriturix*); d'autre part, un Arverne, cité par César, est appelé tantôt *Critognatus*, tantôt *Ecritognatus*.

Digitized by Google

Les conditions chronologiques et philologiques étant satisfaisantes, l'hypothèse de M. Kubitschek, que Gaesatorix serait le fils d'Ecritasiros, vaincu par Burebista, mérite d'être prise en considération.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

AMARDEL (G.). *Les monnaies de Raymond Ier, vicomte de Narbonne, et le monnayage melgorien*. Narbonne, 1906, 8°, 47 p. (Extr. du *Bullet. Commission archéol. de Narbonne*, t. IX).

M. Amardel continue avec persévérance à étudier les monnaies de la région qu'il habite. C'est un but très louable qu'on ne saurait trop encourager, car il faut bien reconnaître que la numismatique « féodale » traverse une crise : les collectionneurs de monnaies des provinces françaises deviennent rares et ceux qui étudient ce numéraire sont plus rares encore.

M. Amardel propose un classement des pièces aux noms de Raimond et de Narbonne, plus ou moins déformés. Le point saillant de la thèse de l'auteur est que les monnaies de Raymond, dont la légende du droit est confuse, sont les plus anciennes.

M. Amardel étudie aussi le type melgorien, recherche l'origine de la croix qui en fait partie et pense, avec M. E. Bonnet, que les espèces du comté de Melgueil ont fait leur apparition vers 1050.

Tout en reconnaissant l'intérêt des recherches de M. Amardel, je regrette que son travail soit complètement privé de figures ; car des dessins auraient rendu plus tangible l'exposé de ses théories. Mais il faudrait des dessins exécutés d'après les monnaies elles-mêmes, et je tiens à dire ici qu'on ne saurait accorder une confiance aveugle aux figures des planches de Poey d'Avant; j'ai pu vérifier qu'elles étaient souvent inexactes. Çeci n'est d'ailleurs pas pour médire d'un *corpus* qui a rendu et rendra des services considérables.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

A. ENGEL et R. SERRURE. *Traité de numismatique du moyen âge*. Tome III, depuis l'apparition du gros d'argent jusqu'à la création du thaler. 514 illustrations dans le texte. Paris, E. Leroux, 1905, in-8°, p. 945-1460.

Quelle est la nature de cet ouvrage et son utilité, c'est ce que nos lecteurs savent déjà par les comptes rendus que M. Prou a consacrés

dans la *Revue* au premier et au second tomes (1891, p. 236; 1894, p. 521); même ils sont au courant de quelques *desiderata* motivés par les lacunes qu'il a paru bon de signaler dans le plan adopté. Ces critiques ne sont pas moins valables pour le nouveau volume, mais qui s'en étonnerait? Le regretté R. Serrure a disparu dans l'intervalle et son collaborateur a été distrait par d'autres travaux; le rédacteur à qui nous devons cette délicate mise au point, n'avait pas à introduire d'innovation de principe dans les notes qu'il se chargeait de faire valoir. Le troisième tome a déjà été étudié en particulier dans divers périodiques, et par la plume de nos principaux collaborateurs; on ne nous en voudra donc pas si nous sommes forcé pour une grande part d'emprunter leur langage.

Le volume s'ouvre par la numismatique de saint Louis. Nos auteurs ont rejeté l'agnel au XIVe siècle, suivant l'opinion de Marchéville; espérons que la précieuse découverte du distingué numismate ne s'en imposera que mieux par ce canal. L'attribution d'une maille tierce à Philippe le Bel avant 1308 est battue en brèche par les meilleurs critiques; cependant MM. Engel et Serrure paraissent avoir pour eux plusieurs passages de Guillaume d'Ercuis que nous avons eu occasion de commenter [1].

Il est naturel de classer à la France le salut d'or, l'angelot et autres monnaies frappées par Henri V et Henri VI, qui ont été reconnus rois par les corps constitués de notre pays. Quant aux pièces frappées par Édouard III à Calais ou en Guyenne, pour celles de ces monnaies où il ne s'intitule pas seigneur d'Aquitaine, la question est complexe; cependant il est bien certain que c'est en qualité de prétendant au trône de France — qu'il revendiquait intégralement — qu'Édouard III les a émises, non comme roi d'Angleterre, et le classement à la série royale de France se justifie [2]. Seulement, pour être logique, il fallait reporter à l'Italie les pièces que Charles VIII a frappées dans son expédition, non en qualité de roi de France, mais comme « libérateur des Pisans », seigneur de Gênes, roi de Sicile et de Jérusalem.

Nous passons aux monnaies dites féodales. Elles se répartissent pour

1. *Rev. num.*, 1906, textes cités p. 66 et 67; commentés p. 73 et 74. (L'expression « maille blanche » pourrait désigner la maille demie, mais la valeur indiquée donne le tiers du gros à la même époque). — Cf. Borrelli de Serres, *Variations de Philippe le Bel*, p. 318, n. 2.

2. Quand Édouard III met sur le gros le nom de Calais, suivant la mode anglaise de nommer les villes, il agit en roi de France qui introduit dans son nouveau royaume une pratique de l'ancien.

le territoire correspondant à la France actuelle entre cinq chapitres : Fiefs français, États de l'ancien royaume d'Arles, Lorraine et Trois-Évêchés, Pays-Bas méridionaux, Espagne. Dans leur préface de 1891, les auteurs se flattaient d'avoir remplacé les divisions géographiques actuelles, qui facilitent les recherches mais sont factices pour le passé, par d'autres plus scientifiques, qui permettent de « suivre dans les pays d'une même civilisation l'évolution parallèle et synchronique de la monnaie à travers les âges ». Il s'ensuit que les modes de groupement des divers monnayages doivent varier suivant les époques, dans l'espèce suivant les tomes de notre ouvrage. « Tout ordre géographique de monuments historiques, lisait-on encore, doit correspondre à la géographie qui leur est contemporaine. » Partant de ce principe, les fiefs de l'ancien royaume d'Arles devaient être mis à part de la France du x[e] au XIII[e] siècle ; cette sélection s'explique encore du XIII[e] à la fin du XV[e] : pays français par toutes leurs tendances, ils restent opposables aux fiefs originaires du royaume[1].

Mais, si on prend pour base de classement les partages de l'empire de Charlemagne et le droit qui s'ensuivit, il est tout de même bizarre que la Flandre, qui figurait au second tome dans les fiefs français, en soit exclue ici, à l'époque de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, sous prétexte que les comtes de Flandre avaient des ateliers en terre d'Empire ; car ce n'est pas à un autre titre qu'ils y frappaient, et leurs pièces, circulant en Flandre, y tombaient légalement sous le coup des ordonnances royales. Pourquoi cette dissociation? Elle résulte en partie de ce qu'un fief français a été oublié, qui aurait rattaché la Flandre au reste du royaume, et qui n'est autre que l'Artois. Dans le tome II, Serrure avait prolongé son examen de la numismatique artésienne au delà de saint Louis ; mais il fallait y revenir, et, s'il est très douteux que Robert II ait frappé monnaie à son nom[2], du moins Mahaut a-t-elle tous les droits d'être citée à l'époque de Philippe le Bel.

En revanche, il y a des monnaies qui figurent indûment parmi celles des feudataires français. Ce sont les pièces frappées par les princes de la maison de Bourgogne à titre de comtes, à Auxonne ; pas plus que la Franche-Comté, la Navarre ne « mouvait » de la couronne : elle faisait partie du groupe ibérique. Charles le Mauvais,

1. On sent que nous regrettons certain langage de la p. 1014, qui dépasse certainement la pensée du rédacteur.

2. Sur la question des monnaies de Robert II, voy. E. Caron, *M. féod.*, et *Proc.-verb. de la Soc. fr. de num.*, 1906, p. XXXI, n. 1.

Digitized by Google

roi de Navarre, paraît aussi comme comte d'Évreux, mais il ne semble avoir frappé en Normandie que des contrefaçons de la monnaie royale. De même ce n'est pas dans son duché d'Orléans que Louis, frère de Charles VI, a osé monnayer, mais dans sa terre souveraine d'Asti en Italie [1].

Nous insistons sur le choix de l'ordre à suivre; il a plus d'importance qu'on ne croit; tantôt il implique une doctrine sur le droit de monnayage, tantôt il commande une interprétation. Par exemple, si les auteurs, parlant de l'Aquitaine, « fief français », avaient eu bien présente à l'esprit cette qualification, ils n'auraient pas traité de franco-anglaises les armes de Charles de Guyenne, qui étaient les armes du duché, telles il est vrai que les avaient constituées les événements de la guerre de cent ans et telles que le nouveau duc se trouvait en hériter [2].

Nous ne sommes pas d'accord avec les auteurs pour ce qui concerne la numismatique du Valentinois [3], mais nous ne pouvons pas raisonnablement leur reprocher d'avoir suivi le système d'un connaisseur tel que M. Vallentin du Cheylard. Nous doutons que le dernier mot soit dit sur la question de la *Moneta Ive*, mais nous trouvons tout naturel qu'on ait accepté ici sans restriction le système de Serrure; au reste M. Engel a su prendre à son compte, dans une note spéciale (p. 1429), la théorie récente de M. Prinet (*Rev. num.*, 1904) sur la question connexe de la *Moneta Moreii*.

La numismatique étrangère, dont peu de personnes s'occupent en France, nous est moins familière; mais M. Blanchet a dit là-dessus de bonnes choses dans la *Revue archéologique*, et M. de Witte, dans la *Revue belge*, a étudié en détail les chapitres traitant des Pays-Bas.

Les illustrations sont nombreuses et très satisfaisantes. En parcourant ces vignettes, on prend une idée moins désavantageuse que celle qui a cours sur l'imagerie des monnaies du moyen âge. Quelques types ont une réelle beauté : l'Écu d'or de saint Louis, si parfaitement harmonieux; l'Ange de Philippe de Valois, bien drapé dans sa robe; sa Couronne d'or, si exactement dessinée; enfin les portraits de la maison d'Anjou en Provence.

1. Cte de Castellane, *Proc.-verb. de la Soc. fr. de num.*, 1897, p. XXVI.

2. Cette petite erreur a été signalée par M. Élie Berger dans son compte rendu de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. J'ajouterai que je ne comprends pas pourquoi on veut que sur le *Samson d'or* le duc terrasse le léopard anglais. Charles de Guyenne n'a jamais fait la guerre aux Anglais; puis un fauve à crinière n'est pas, en matière de blason, un léopard mais un lion. Je préfère donc voir ici, avec Poey d'Avant, une scène biblique : le duc faisant le geste de Samson.

3. *Proc.-verb. de la Soc. fr. de num.*, 1906, p. XXIX et XXXII.

En somme l'ouvrage, malgré quelques imperfections dues aux circonstances, comble une lacune qu'il eût été regrettable de voir se perpétuer entre la numismatique du moyen âge à ses débuts et celle de la période contemporaine. Il rendra de grands services. Que si on lui reproche un certain manque d'unité dans la doctrine, il a les qualités de ses défauts, et la bigarrure de sa composition nous vaut des surprises comme celle-ci : le dernier chapitre, rédigé d'après une liste inédite des imitations du gros tournois par feu H. Meyer, associe le souvenir du plus important collectionneur de monnaies françaises à celui de l'excellent érudit que fut R. Serrure.

A. Dieudonné.

*
* *

G.-F. Hill. *Pisanello.* Londres et New-York, 1905, in-8° carré, xvi-263 p. et 74 pl. en similigravure.

Le volume de M. G.-F. Hill est un de ces ouvrages de vulgarisation tels qu'on aime et qu'on excelle à les faire en Angleterre : élaborés par des spécialistes, soigneusement édités en vue d'un public instruit, qui doit trouver autant de plaisir à les feuilleter et à les consulter que de satisfaction et d'utilité à les lire.

Modestement, M. Hill a voulu s'excuser, dans l'Introduction, d'avoir osé entreprendre une monographie où il était indispensable de considérer Pisanello aussi bien comme peintre que comme médailleur. Mais il a su prouver qu'il était parfaitement préparé à accomplir sa double tâche, et que les méthodes scientifiques, applicables à la numismatique, l'étaient également à toutes les branches de l'archéologie. Ce livre est destiné, il est vrai, au grand public, mais il a été écrit par un numismate ; aussi pouvons-nous dire à nos lecteurs qu'ils trouveront profit à le lire, tout ayant été passé au crible d'une critique avisée et très attentive. Nous pouvons ajouter que la plus grande partie du volume est consacrée aux médailles célèbres auxquelles Pisano doit sa gloire la plus pure et la plus inattaquable.

Préoccupé de la destination de son livre et de la clarté de l'exposition, M. Hill a tenu à replacer Pisanello dans son milieu, dans son cadre historique, et il a écrit deux chapitres très intéressants, l'un sur les médailles italiennes, l'autre sur les successeurs immédiats du maître, qui se sont plus ou moins laissé influencer par son exemple.

M. Hill est admirablement documenté sur Pisanello : il connaît tout ce qui a paru et il a eu sous les yeux les œuvres du grand artiste ; de

plus il n'a jamais accepté que sous bénéfice d'inventaire les théories déjà émises. Toutefois, il a su éviter les menus détails, s'en tenir aux grandes lignes et résumer les faits ; de même qu'il a ajouté de son propre fonds aux notions déjà acquises, notamment en ce qui touche au revers des médailles.

Si j'avais à parler des peintures et surtout des dessins, je ferais remarquer qu'il y aurait un beau mais difficile travail de vérification à entreprendre en ce qui concerne un certain nombre d'œuvres du xve siècle. On a été, semble-t-il, trop porté à attribuer à Pisanello des dessins qui ne sont que de son école ou même de son temps. Contentons-nous ici des médailles ; ce qui en reste est plus que suffisant pour justifier la réputation du maître et lui conserver la place éminente qu'il occupe parmi les artistes du *quatrocento*.

M. Hill s'est attaché à décrire minutieusement chacune de ces pièces, et à examiner toutes les questions qu'elles soulèvent. Mais auparavant, il s'est appliqué à étudier les origines de la médaille en Italie. Tout bien considéré, il proclame Pisanello le premier médailleur, surtout à cause de son génie. Cependant, il serait utile ici de bien préciser : Pisano est certainement le premier médailleur par le génie, mais non par la date ; car, au temps de François II de Carrare, la médaille existait, utilisant tous les procédés techniques et en quelque sorte déjà armée de pied en cap pour la lutte, comme Minerve sortant du cerveau de Jupiter. Il importe donc qu'il reste bien entendu que, pour la technique, Pisanello n'avait rien à inventer ou à perfectionner, parce que tout était inventé et perfectionné. Quant aux médailles de Constantin et d'Héraclius, je ne doute pas que nous possédions des exemplaires primitifs, lesquels ont été exécutés non pas par le procédé de la fonte mais par celui du repoussé.

On sait combien les revers de Pisanello ont piqué la curiosité des savants par leurs sujets énigmatiques. M. Hill s'est appliqué à découvrir la signification de ces énigmes, et il propose des solutions, plausibles, vraisemblables, toujours ingénieuses sinon définitives. D'ailleurs comment découvrir le sens exact de ces devises, quand leurs auteurs ont cherché l'obscurité, obscurité peut-être relative de leur temps, mais qui n'a pu que s'accroître par l'éloignement.

Les revers si variés de Lionel d'Este ont particulièrement intéressé et occupé M. Hill : la triple face d'enfant, le mât à la voile gonflée, accosté de deux hommes nus assis ; le vase avec les branches, les racines et deux ancres ; le lynx assis ; les deux hommes debout portant des paniers pleins de branches d'olivier. Parmi les interprétations les plus ingénieuses, citons celle qui lui fait attribuer à *Ginèvra* d'Este, à

cause de la branche de genevrier, le beau portrait du Louvre, donné tour à tour à Cécile de Gonzague, à Marguerite de Gonzague et à Isotte de Rimini.

M. Hill a passé ensuite en revue, les soumettant toutes à un nouveau contrôle, les médailles indûment attribuées à Pisanello. Il n'hésite pas à aborder de face et à discuter les questions les plus controversées. Par exemple, de quelle main sont les deux pièces à l'effigie de Pisano? Sont-elles du maître lui-même? A la suite d'Alfred Armand et d'A. Heiss, M. G.-F. Hill répond à cette seconde question par la négative absolue. J'ai le regret de ne pouvoir partager cette opinion. Je crois, en effet, que si la solution peut sembler douteuse pour la petite médaille à cause de la mauvaise conservation des exemplaires, il n'en est pas de même pour la grande, dont on possède de bons exemplaires, et il me paraît surprenant qu'on veuille enlever à Pisanello cette pièce qui réunit, à la vigueur, l'imprévu dans l'arrangement, la décision et les autres qualités constitutives de l'art du maître.

Pour ce qui est des trois médailles ovales de J.-B. Alberti, je me range volontiers à l'opinion de M. Hill; dans aucune des trois, je ne puis reconnaître le faire doux et incisif à la fois du grand Véronais.

Rien ne manque à ce joli volume pour en rendre le maniement et l'usage commodes. Sans parler de la Table méthodique et de la liste des 74 planches placées en tête, on trouve, à la fin, trois appendices très utiles: le premier est un sommaire chronologique de la vie de Pisanello, le second la liste des dessins du maître au British Museum, le troisième une excellente bibliographie des travaux relatifs à Pisanello et à son époque; et un bon Index général vient, à la suite, compléter et terminer l'ouvrage.

J'en ai assez dit pour prouver le sérieux et l'agrément de ce livre, et je ne doute pas que chacun ne trouve à le lire la même satisfaction que j'ai éprouvée moi-même. Il est bien disposé, clair, agréable; en un mot, son auteur me paraît avoir réalisé le *miscuit utile dulci*.

H. de la Tour.

*
* *

F. Feuardent, *Collection Feuardent. Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'au consulat de Bonaparte.* — T. Ier. *Grandes administrations de l'État et de la ville de Paris, corporations*, etc. *Noblesse et villes de l'Ile-de-France.* Paris et Londres, Rollin et Feuardent, 1904. — T. II. *Provinces et villes*, 1907.

Nous pouvons signaler les deux volumes en même temps; car le second, actuellement imprimé et tiré, va être incessamment mis entre

les mains du public. Le premier se composait de 6080 numéros, le deuxième en comprend 5399, et l'auteur n'a encore accompli que la moitié de sa tâche, puisque deux volumes restent à publier.

Pour une pareille entreprise, il fallait deux choses exceptionnelles : d'abord une collection telle qu'il n'en existe aucune de comparable (celle du Cabinet de France exceptée); ensuite une ardeur et une volonté indéfectibles, afin de commencer et de poursuivre un travail auquel plusieurs avaient songé (entre autres, le sénateur Halgan), mais que nul n'avait osé entreprendre.

Au temps de l'abbé Barthélemy, le jeton était méprisé ; il fut négligé pendant une partie du XIXe siècle. Maintenant il triomphe et finit par obtenir l'attention qu'il mérite, la juste place à laquelle il a droit par la variété des séries, par l'esprit de l'invention, par les renseignements de tout genre qu'il offre aux historiens, aux généalogistes, aux héraldistes, aux ornemanistes, aux dessinateurs, aux historiens de l'art, en un mot, à tous les chercheurs.

D'excellentes études ne cessent d'être publiées. Contentons-nous de citer quelques-unes des plus récentes : *Jetons et armoiries des métiers de Paris*, par M. R. de Lespinasse, Nevers, in-8°, 1897 ; — *Jetons et médailles de la chambre de commerce de Rouen*, par M. H. Wallon, Rouen, in-8°, 1897 ; — *Histoire numismatique de la chambre de commerce de Bordeaux*, par M. Evrard de Fayolle, Bordeaux, in-8°, 1900 ; — *Les Jetons des États généraux du Languedoc*, par M. Émile Bonnet, in-8°, 1900 ; — *Monographie des jetons médicaux bordelais*, par M. de Fayolle, in-8°, 1901 ; — *Les Jetons tourangeaux*, par le comte Charles de Beaumont, in-8°, 1901 ; — *Les Jetons angevins*, par M. Adrien Planchenault, in-8, 1901 ; — *Armorial du Jetonophile*, par M. J. Florange, in-8°, 1902 ; — *Étude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de Chirurgie*, par M. le Dr Lacronique. Nouvelle édition, in-8°, 1903. — *La Galerie historique et artistique de la Faculté de médecine de Paris*, par M. Noé Legrand, in-4°, 1903 ; — *Essai sur les Jetons et les médailles des mines françaises*, par M. Jules Florange, in-8°, 1904.

Il ne faut chercher dans ce catalogue de la *Collection Feuardent* que ce que l'auteur a voulu y mettre [1]. M. Feuardent ne prétend pas avoir écrit un livre de doctrine : il ne donne pas de notices détaillées sur l'histoire du jeton, sur sa fabrication, ses usages, sur sa portée au point de vue historique et esthétique, pas plus qu'il ne discute les attributions ou les interprétations des légendes et des types. Il ne

1. *Préface*, p. v.

Digitized by Google

prétend pas davantage que ce soit un *Corpus* réunissant la totalité des jetons existants, donnant une bibliographie complète, une description détaillée des types et des armoiries. Semblable publication exigerait un nombre de volumes au moins double et une vie entière.

En réalité, cet ouvrage est un recueil qui comprend, en fait de méreaux et de jetons, à peu près toutes les pièces connues, accompagnées de descriptions suffisantes pour des identifications rapides et certaines. Je le répète, ce n'est pas encore un *corpus* ; mais c'est un sérieux acheminement vers la rédaction d'un *corpus*. En attendant la réalisation de cette œuvre, il fournira un plan et des cadres utiles, et constituera un recueil à peu près complet du jeton, une sorte de répertoire méthodique et commode, qui permettra de retrouver la plupart des pièces.

Impossible d'entrer dans l'examen de détail d'un ensemble qui représente une si grande somme de travail, ni même de chercher à le résumer : la table méthodique très sommaire, annexée à chaque volume, occupe à elle seule plusieurs pages.

Le plan de la classification générale est clairement indiqué dans les p. VI à XIII du premier volume. On peut dire que, dès maintenant, les recherches sont aisées ; mais elles le seront beaucoup plus quand le quatrième volume nous aura donné les trois tables qui nous sont promises : la table des personnages, celle des légendes et la table géographique.

On imagine sans peine l'énorme travail exigé par le classement et la description de plus de 20.000 pièces différentes ; aussi n'allons-nous pas chicaner l'auteur pour des fautes d'impression et des erreurs de détails. En ce qui concerne le plan général de l'ouvrage, on peut évidemment comprendre le classement autrement que l'auteur ne l'a compris ; on peut trouver par exemple que M. Feuardent, trop fortement décentralisateur, a beaucoup accordé aux provinces, alors qu'il aurait dû donner davantage aux grandes administrations. Mais, les matériaux étant mis à pied d'œuvre, il sera facile de transformer l'édifice, je veux dire il sera aisé à chacun de reprendre et de transformer ce classement.

Il ne faudrait pas croire qu'il n'y ait rien de nouveau dans ces deux volumes en dehors des pièces inédites, qui sont fort nombreuses ; au contraire, les chapitres nouveaux abondent, et certains rapprochements constituent de véritables nouveautés intéressantes et instructives. Je ne citerai, pour exemple, que l'Atlas du premier volume, où l'on trouvera, en ce qui concerne les effigies de Louis XIV, la suite iconographique la plus complète, et la plus certaine comme chronologie.

Les sous-titres que nous avons transcrits indiquent suffisamment le contenu des deux premiers volumes ; il nous paraît utile de dire ce que comprendront les deux autres.

Le troisième volume donnera les jetons des Rois et des Reines de France, avec renvois au texte et aux planches du Catalogue de la Bibliothèque nationale, et il contiendra en outre les jetons des Pays-Bas (administrations, provinces et villes).

Dans le quatrième et dernier volume on trouvera les jetons religieux restés sans attribution, les pièces à sujets mythologiques et quelques spécimens de jetons étrangers. Il se terminera par les trois tables dont nous venons de parler.

Le deuxième volume n'a pas d'atlas ; mais les planches qui s'y rapportent accompagneront le tome III. L'atlas du tome IV fournira la reproduction des divers blasons décrits dans le cours des quatre volumes.

Le texte des deux derniers volumes étant complètement terminé, on peut être certain dès maintenant que la publication ne s'en fera pas attendre.

H. de la Tour.

*
* *

Leite de Vasconcellos (J. de). *Poesia e Numismatica. A proposito de um opusculo do seculo XVII.* Lisboa, 1906, gr. in-8°, 24 et viii p., pl. et fig. (Extr. de *O Archeologo Português*, XI).

Les monnaies anciennes ont assez souvent inspiré les poètes, surtout depuis le xviie siècle, et, de nos jours encore, un numismate lillois, M. Auguste de Meunynck, s'était, à diverses reprises, imposé la tâche agréable de réunir la Poésie et la Numismatique.

Le conservateur érudit de la Bibliothèque nationale de Lisbonne vient de publier en facsimilé et de commenter une plaquette espagnole, imprimée au xviie siècle où, dans vingt-quatre stances du docteur Juan Antonio de la Peña, avocat des conseils du roi d'Espagne, il est question d'une monnaie d'or d'Emmanuel, roi de Portugal, trouvée dans une pierre de la chapelle principale de l'église de Sainte-Lucie, à Villa do Conde (port du district d'Oporto, Portugal).

La monnaie fut découverte au cours de la reconstruction exécutée au xviie siècle, en vertu du testament de Martin Vaz Villasboas. Le poète dit que le roi Emmanuel avait donné à cette famille de Villasboas le privilège du droit d'asile. M. Leite de Vasconcellos établit que ce fait n'est pas vraisemblable pour le commencement du xvie siècle et qu'il

s'agit d'une fiction poétique ou d'un écho d'une vague tradition. Il n'est pas probable non plus que le roi ait placé lui-même la monnaie dans les fondations de la chapelle, bien qu'Emmanuel ait pu passer en effet à Villa do Conde, en 1502.

M. Leite de Vasconcellos cite plusieurs exemples de pièces placées dans les fondations de monuments portugais, depuis le XVII[e] siècle. Enfin il identifie la pièce d'Emmanuel dont le poète a donné une description suffisante. C'était un *cruzado* portant l'écu de Portugal et, au revers, une croix dans une épicycloïde quadrilobée.

Adrien Blanchet.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Kurt Regling, Bibliographie de la numismatique antique pour les années 1903 et 1904. *Zeitschrift f. Num.*, XXV, 1906, appendice, p. 1-63 [Précieux répertoire méthodique concernant les monnaies grecques, romaines et byzantines].

— Max Maas, Copies de statues sur les monnaies. *Berliner Münzbl.*, 1906, 367-368 [A propos d'une conférence de Percy Gardner ; en particulier sur les représentations de Thémistocle].

— G. F. Hill, Encore la « croix de trophée ». *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1906, 331-334, fig. [A propos de l'article de M. Assmann (même vol., p. 215). M. d'Aradus avec l'étendard cruciforme qui a été connu en Grèce dès 336 av. J.-C.].

— A. W. Hands, Monnaies grecques communes. Métaponte. *Num. Circular*, 1906, 9266-71, fig. ; Crotone. *ibid.*, 9321-26, 9385-91, fig.

— G. Pansa, Les monnaies des Peligni ; contribution à la numismatique de l'Italie antique. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 159-178, fig. [M. avec la légende *Palacinu*].

— A. Holm, traduit par Giuseppe Kirner, *Storia della moneta siciliana fino all' età di Augusto.* Torino, Clausen, 1906, gr. in-8°,

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

313 p., 8 pl. [Traduction italienne d'un ouvrage allemand, classique pour la Sicile].

— Paolo Orsi, Collections et études de Numismatique sicilienne. *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 1906, fasc. I.

— H. J. de Dompierre de Chaufepié, *Koninklijk Kabinet van Munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage*. 1906, 8°, 60 pl. [Rapport sur les accroissements du Cabinet de la Haye pour l'année 1904 : M. grecques de la collection Six, Macédoine-Thessalie].

— H. Dessau, L'origine des ères de Granga et d'Amasia, *Zeitschrift f. Num.*, 1906, t. XXV, 335-343 [Remarques intéressantes sur les ères de l'époque d'Auguste].

— O. Holtzmann, *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, 2e édition. Tübingen, 1906, 8°, XII-431 p. [Ce livre, consacré à la Palestine, contient un chapitre sur les poids et mesures].

— M. Kirmis, Le denier de Judas. *Daheim*, 1906, n° 43 [Imitation barbare d'un tétradrachme de Philippe II de Macédoine, fabriqué vers 1700 et portant : *Das Ist Der Rechten Silberlinge Einer Davor Christus Verkauft Worten*].

— E. Michon [Poids grecs de Séleucie]. *Bullet. Soc. nat. Antiq. France*, 1906, 193-198, fig.

— Kurt Regling, Compte rendu de l'ouvrage de M. J. N. Svoronos sur les monnaies des Ptolémées. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1906, 344-399 [Je signale particulièrement ce compte rendu très développé, qui contient nombre d'observations substantielles et judicieuses].

— A. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*; t. III, Les *Institutions de l'Égypte ptolémaïque*, 1re partie, 1906, p. 275-283, Le Monopole de la monnaie [Système monétaire; fluctuation des valeurs métalliques].

— A. H. Sayce et A. E. Cowley, *Aramaic papyri discovered at Assuan*. London, 1906, f°, 79 p., 27 pl. [Dans ces papyrus, contemporains de Xerxès, d'Artaxerxès et de Darius, de 470 à 411 av. J.-C., il est question des monnaies circulant en Égypte à cette époque. Cf. le compte rendu de cet ouvrage publié par M. C. Clermont-Ganneau, dans la *Rev. critique*, 5 novembre 1906, p. 345].

— O. Vauvillé, Monnaies gauloises à la légende *Criciru*. *Rev. num.*, 1906, 117-131, fig.

Digitized by Google

— L. de Vesly [Monnaies gauloises de Pixtilos; de la découverte de la Rue-Saint-Pierre (Ambiani) et armoricaine]. *Bullet. Commission des Ant. Seine-Infér.*, t. XIII, 1906, 402-413.

— F. Hertlein, Monnaies celtiques. *Berliner Münzbl.*, 1906, 319-322, 14 fig. [Analyse de son travail sur les pièces recueillies dans le Wurtemberg. Cf. *Rev. num.*, 1905, 525].

— Wilhelm Kubitschek, *König Ecritusirus*. Extr. des *Jahresheften des österreichischen archäologischen Institutes*, Vienne, t. IX, 1906, 70-74, fig. [M. celtique du roi Gesatorix]. Voy. le compte rendu publié plus haut.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— George Macdonald, Médaillons romains du Musée Hunter. *Num. Chron.*, 1906, 93-126, pl. VIII-XI [Intéressant inventaire de médaillons qui, malheureusement, sont souvent frustes. L'auteur indique la position respective des coins du droit et du revers]. T. à p., 34 p. 4 pl.

— Francesco Gnecchi, Contributions à la numismatique romaine, LXXIV, fouilles de Rome en 1905 ; LXXV, Un nouveau lingot quadrilatère; LXXVI, *Ubique Pax. Rivista ital. di Num.*, 1906, 139-158, pl. II-IV [Grand bronze d'Hadrien, *Judaea*, etc. Le lingot porte une proue et un vase ; il pèse 1840 gr. *Aureus* de Probus avec les mêmes type et légende que celui de Gallien].

— G. Amardel, *Un aureus inédit de L. Pinarius Scarpus*. s. l. n. d., 8°, 8 p. Extr. du *Bullet. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. IX, 1906 [*Aureus* semblable au denier qui porte la main et la Victoire au revers].

— M. Piccione, Les deux F de l'aureus de M. Antoine fils. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 195-201. T. à part de 9 p. [Explication technique de la forme des F pris quelquefois pour des E].

— Renner, Médaillon de M. Aurelius Valerius Maximianus Auguste. *Zeitschrift f. Münz- u. Medaillenkunde*, Vienne, 1906, n° 3.

— Percy H. Webb, Le monnayage d'Allectus. *Num. chron.*, 1906, 127-171, pl. XII et XIII [Catalogue soigné des monnaies du second empereur breton. Certains types auraient mérité d'être reproduits à la place de quelques variétés que contiennent les planches]. T. à p. 45 p., 2 pl.

— J. Maurice [Note sur la formule *Plura natalia felicia* sur des

monnaies de Constantin et de Maximien Hercule]. *Bull. Soc. nat. Antiq. France*, 1906, 184-185.

— G. Dattari, Contribution au corpus des monnaies romaines, frappées pendant la période constantinienne. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 178-194, pl. V [Atelier de Cizyque].

— E. Gohl, Médaillon d'or de Décence au Musée national hongrois (Coin de Becker). Imitation barbare du statère d'Alexandre de Macédoine. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 104.

— Edmond Gohl, Monnaies de la Dacie et de la Mœsie. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 77-90. T. à p. de 16 p. sous le titre *Daciai és moesiai pénzek*. [Description de 131 pièces de la Dacie, de Viminacium, de Marcianopolis et de Nicopolis ad Istrum ; variétés qui ne sont pas décrites dans le volume de M. B. Pick. En magyar].

— Edmond Gohl, Imitations barbares de monnaies d'or romaines et byzantines de Constantin Ier et II, de Tibère II Constantin et d'Héraclius. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 90-92, fig. [Pièces trouvées en Hongrie. En magyar].

— K. Bissinger, Deux trouvailles de monnaies romaines à Baden. *Korrespondenzblatt der Westd. Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, t. XXV, 1906, col. 135-138 [Tr. faites anciennement : 1° A Ladenburg (Baden), 72 deniers et *antoniniani* de Titus à Trajan Dèce ; 2° à Breisach (Bade), en 1901, vase rempli de m. romaines dont 130 appartiennent à Constantin Ier et II, Helena et Crispus].

— Fr. Staehlin, Plaque de bronze avec des portraits monétaires au Musée Kircher. *Mitteilungen des kais. deutschen archäol. Instit. ; roemische Abt.*, t. XXI, 1906, 83-86, fig. [Bustes de Trajan Dèce, d'Étruscille et d'Herennius entre eux].

— A. Luschin von Ebengreuth. Sur les bractéates d'or. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 91-92 [Bractée de Julia Domna].

— Dr Eddé, Ce que contenait le trésor d'Aboukir. *Rassegna num.*, reprod. par *Bullet. num.*, 1906, 78-82.

— Stephan Kovacs, Une contremarque inédite de Vespasien. *Erdélyi Muzeum*, 1906, 140-145. [Signalée dans *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 106, compte rendu. Elle serait composée de **VEP** et **A**].

Digitized by Google

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique, Pays-Bas.

— G. Amardel, *Un triens mérovingien inédit.* S. l. n. d., 8°, 6 p. Extr. du *Bullet. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. IX, 1906 [Monogramme de *Rutenis*. Le nom du monétaire est *Valerianus*].

— G. Amardel. *Les monnaies wisigothes anonymes du Musée de Narbonne.* S. l. n. d., 8°, 14 p. Extr. du *Bullet. Commission archéol. de Narbonne*, t. IX, 1906 [Pièces aux noms d'Anastase, de Justin, de Justinien, dont certaines portent les lettres NA ou N au revers].

— G. Cumont, Monnaie de Charles le Gros, frappée à Dinant et trouvée à Furfooz (province de Namur). S. l. n. d., gr. 8°, 4 p., fig. [Denier à la légende *En vico Deonunt*, pesant 1 gr. 21, conservé aux Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles].

— Q. Perini, Trouvaille de monnaies lombardes et carolingiennes à Îlanz. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 273-276.

— Émile Bridrey, *La théorie de la monnaie au XIVe siècle. Nicole Oresme. Étude d'histoire des doctrines et des faits économiques.* Paris, V. Giard et E. Brière, 1906, 8° (15 fr.).

— A. de Witte, Trouvaille de monnaies de l'époque de Charles VI, roi de France. *Rev. belge de Num.*, 1906, 383-384 [Dépôt trouvé dans un lieu indéterminé : écus blancs de Charles VI, blancs ou patards à l'écu de Jean sans Peur, chaise d'or de Guillaume V de Hollande et d'autres pièces qui n'ont pas été vues].

— G. Amardel, *Les monnaies de Raymond Ier, vicomte de Narbonne, et le monnayage melgorien.* Narbonne. 1906, 8°, 47 p. Extr. du *Bullet. Commission archéol. de Narbonne*, t. IX.

— R. Vallentin du Cheylard, Essai sur les ducats briançonnais. *Bullet. de Num.*, 1906, 34-51 [Monnaie effective d'abord, le ducat fut usité pendant près de 350 ans comme monnaie de compte, sous le nom de « ducat briançonnais »].

— C. Gomel, *Histoire financière de la Législative et de la Convention.* T. II, 1793-1795. Paris, Guillaumin, in-8°, xx et 580 p.

— M. Brisac, La monnaie de Lyon pendant la Révolution. *Rev. d'histoire de Lyon*, nov.-déc. 1905.

— P. V. de Laprade, La monnaie de nickel. *Rev. du Sud-Est*, nov. 1905.

— Henry Nocq, Notre Monnaie. *Numism. Circular*, 1906, 9391-94, reproduisant *Les Arts de la Vie* [Critique des monnaies françaises récentes].

— H. Dannenberg, La trouvaille de débris d'argent de Mgowo. *Berliner Münzbl.*, 1906, 335-340 [Trésor trouvé en novembre 1893, contenait des deniers de la Lorraine, aux xe et xie siècles, entre autres un du duc Giselbert, d'autres de Remiremont, de Metz et Verdun ; des pièces de Bruxelles, de Dinant, Maestricht, Cologne, Hammerstein, Andernach, Igel, Trèves, de la Frise, de la Saxe].

— Vte B. de Jonghe, Deux monnaies brabançonnes du xviie siècle. *Rev. belge de Num.*, 1906, 329-333, fig. [Huitième de florin d'Albert et d'Isabelle ; essai du ducaton de Charles II]. T. à p. 7 p.

— J. E. Ter Gouw, Un *duit* hollandais remarquable, *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 301-303.

— M. de Man, Penning des États de Zélande? *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 297-301.

— O.-G.-H. Heldring, Valeur des monnaies des Pays-Bas de 1568 à 1572. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 244-246.

Grande-Bretagne.

— L. de Vesly [M. anglo-normandes du xve siècle trouvées à Rouen]. *Bullet. Commission des Antiq. Seine-Infér.*, t. XIII, 1906, 449-450.

— Fredk. A. Walters, Le monnayage d'Henri V. *Num. chron.*, 1906, 172-218, pl. XIV-XVI [Classement des types et ateliers ; Londres, York, Durham, Calais].

— Helen Farquhar, Demi-couronne de Charles Ier, frappée dans un atelier incertain. *Num. chron.*, 1906, 219-220, fig.

— S. M. Spink, Deux demi-couronnes de Schrewsbury. *Num. Circular*, 1906, 9231, fig. [Pièces de 1642].

— S. M. Spink, Un rare demi-*groat* gravé par N. Briot. *Num. Circular*, 1906, 9137, fig.

— S. M. Spink, Deux monnaies intéressantes, gravées par Pistrucci. *Num. Circular*, 1906, 9265, fig. [Essais du souverain de 1816 et de la demi-couronne de 1817].

— L. Forrer, Les portraits de la reine Marie Stuart d'Écosse sur les monnaies et les médailles. *Frankf. Münzz.*, 1906, 435-442, 453-

457, 485-487, fig. T. à p. de 15 p. sous le titre : *Die Porträts der Königin Maria Stuart von Schottland auf Münzen und Medaillen*. Francfort-s.-Main, 1906.

Europe centrale.

— F. von Schrötter, Numismatique allemande. *Zeitschrift f. Num.*, XXV, 1906, Appendice, p. 71-100 [Bibliographie : comptes rendus succincts des travaux parus en 1903 et 1904].

— Karl Schalk, Sur la méthode à employer dans l'étude des monnaies allemandes du moyen âge. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 88-91.

— Dr Gustav Schöttle, Recherches sur le monnayage de la région du haut Neckar, à l'époque des empereurs de la maison de Hohenstaufen. *Schwarzwälder Bote*, Oberndorf, sept. 1906 [Dans ce travail signalé par le *Monatsblatt* de Vienne (1906, 109), il est question d'une trouvaille de monnaies wurtembergeoises anépigraphes, portant trois tours].

— K. Rossberg, *Die Zweimarkstücke und Fünfmarkstücke deutscher Reichswährung*. Leipzig, 1906, pet. 8°, 30 p., 1 pl. [2e édition de cette notice sur les pièces impériales de 2 et 5 marks].

— Ernst Rudolph, *Die Silber- und Kupfermünzen Deutscher Staaten, von 1806-1873*. Dresde, 1906, 8°, XII et 314 p. [Environ 7000 nos ; monnaies allemandes de 1806 à 1873].

— Bolte *Zehn Gedichte auf den Pfennig* (vom Teichner, vom Mysner, Balth. Wenck, A. Glockendon u. a., 14 bis 17 Jahrh., mit literarhist. Erläuterungen). Berlin, 1904, 56 p. Extr. de la *Zeitschr. f. Deutsches Altertum und Literatur* dirigée par Edw. Schroeder et G. Rothe [Ces poésies sur le Pfennig, du XIVe au XVIIe s., sont éditées avec des notes].

— E. Bahrfeldt, Les nouveaux essais des pièces de cinq et de trois marks. *Berliner Münzbl.*, 1906, 388-390, fig.

— X. Nouvelles monnaies du grand-duché de Bade. *Berliner Münzbl.*, 1906, 392, fig.

— J. V. Kull, Pour la fête du centenaire de la maison royale bavaroise. *Altbayerische Monatsschrift*, 1906, 23-27, 7 fig. [Coup d'œil sur la monnaie bavaroise depuis un siècle].

— R. v. Höfken, Pour servir à l'histoire des bractéates de l'Allemagne méridionale. — Types des bractéates de l'abbaye de Kempten. *Archiv f. Bracteatenkunde*, t. IV, 1906, 323-326.

Digitized by Google

— R. v. Hofken, Deniers creux. *Archiv f. Bracteatenk.*, t. IV, 1906, 321-322 [P. de Fulda, Holstein et Nienburg].

— P. Joseph, Sur les émissions de la ville de Haguenau [de 1605 à 1619]. *Frankf. Münzz.*, 1906, 515-517.

— Adolf Plager, Une trouvaille monétaire dans la Hesse rhénane. *Frankf. Münzz.*, 1906, 449-453 [En 1905, dans une petite boîte, 15 florins et 8 monnaies d'argent du Palatinat, de Mayence, Cologne, Trèves, Lüneburg, Nordlingen, Bâle, de Groningue, du Brandebourg, toutes du xve s.].

— C. Schwalbach, Pièce de 10 Kreuzers de l'abbé de Kempten, Eberhard VI von Stain (1572). *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3511, fig.

— E. Heuser, Esquisses numismatiques. *Pfälzisches Museum*, XXII, 12, et XXIII, 1-3, 1905 et 1906 [M. des états du Rhin, jetons du xviiie s., médailles de Spire].

— C. v. Kühlewein, Le cheval sur les monnaies et médailles du Brandebourg et de la Prusse. *Berliner Münzbl.*, 1906, 384-388.

— C. F. Gebert, *Beiträge zur fränkischen Münzkunde*. München, 1906, 8°, 14 p. [Extr. des *Mitteil. der Bayer. Num. Ges.*, XXV, 1906-1907. Quatre notices documentées sur des monnaies et médailles de la Franconie].

— G. H. Lockner, Questions relatives à des jetons de la Basse-Saxe au xvie siècle. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3527, fig. Ce sont des jetons de fabricants de drap ; *ibid.*, 3558-60.

— Carl Hauer, Essais sur la numismatique du Mecklembourg. *Berliner Münzbl.*, 1906, 373-375, fig. [Pièces de quatre shillings de la fin du xve s.].

— F. Friedensburg, Une bractéate d'Oppeln. *Archiv f. Bracteatenkunde*, t. IV, 1906, 305-306, fig.

— P. Strœhlin, Mayer et l'atelier de frappe de Pforzheim. *Journ. des Collectionneurs*, n° 20, avril 1906.

— Alfred Noss, *Spanheimische Gemeinschaftsheller*. München, 1906, 8°, 13 p. [Extr. des *Mitteil. der Bayer. Num. Ges.*, XXV, 1906-1907. Hellers des xve et xvie siècles qui doivent être attribués aux comtes de Spanheim].

— X. Nessel, Les monnaies de l'abbaye de Weissenburg (Wissembourg) en Alsace. *Frankf. Münzz.*, 1906, 466-485, 56 fig. [D'après des

trouvailles faites à Saverne et dans la région. Buste d'abbé et monument à trois tours; XIIIe siècle].

— P. Joseph, Sur les bractéates de la Wetteravie. *Frankf. Münzz.*, 1906, 496-499 [Suite de la polémique avec M. Buchenau].

— R. v. Höfken, Deniers légers de Wetteravie. *Archiv f. Bracteatenkunde*, t. IV, 1906, 317-320, fig. et pl. 60.

— Karl Domanig, La trouvaille de pfennigs de Feldsberg. *Zeitschrift f. Münz- u. Medaillenkunde*, Vienne, 1906, n° 3.

— R. v. Höfken, Additions à la trouvaille de Sulza. *Archiv f. Bracteatenkunde*, t. IV, 1906, 307-308, pl. 58 [M. d'Erfurt, d'Arnstadt, d'Apolda, de Roda, de Thuringe, XIIIe siècle].

— P. Joseph, Sur quelques monnaies allemandes du roi de Suède Gustave-Adolphe. *Frankf. Münzz.*, 1906, 509-515, pl. 45 [Les unes sont frappées en Suède, d'autres à Spire et Worms, de 1624 à 1632].

— R. von Höfken, Pfennigs de la haute Autriche. *Archiv für Bracteatenkunde*, t. IV, f. 20-22, 1906, 298-301, pl. 59.

— Ernst, Thalers autrichiens frappés à Augsbourg (1713-1714). *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 103.

— Sur les fausses monnaies. Extrait d'un édit de l'empereur François Ier (1759). *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 112.

— Zoltan v. Galocsy, Esztergom ou Székesfehérvar? *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 92-97 [La légende *Regia Civitas* des deniers d'Étienne Ier de Hongrie doit indiquer l'atelier d'Esztergom (Gran). En magyar].

— D.-M. Halfon, Ducats hongrois de 1848. *Mitteilungen der Oesterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk.*, II, n° 7.

— R. Nadrowski, Le modèle du groschen polonais de Stanislas-Auguste. *Berliner Münzbl.*, 1906, 383, fig.

— Smolik-Schulz, Trouvaille de monnaies d'argent du XIIIe siècle à Iremles (Strmilor). *Zeitschrift f. Münz- u. Medaillenk.*, Vienne, I.

— Arnold Luschin von Ebengreuth, Trouvaille monétaire dans la vallée de Torren près de Golling. *Jahrbuch der k. k. Zentral-Kommission für Kunst- und historische Denkmale*, III, 1905, col. 309-324, fig. 296-310 [Près de Golling, au sud de Salzbourg, en octobre 1903, vase contenant 879 deniers dont 435 pièces avec la mitre basse et la rosette, qu'on a considérées comme appartenant à Salzbourg et Passau. Il y avait aussi 4 pièces de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1239-

1260], une de Ferry III, frappée à Nancy et diverses pièces d'Autriche. Le vase contenait aussi un lingot d'argent de 197 grammes].

— K. V. Bolsunovskii, *Autonommyia monety galiskoi Rusi XIV à XV v.* Kiew, N. Girié, 1905, 8°, 19 p. et 2 pl. [Monnaies autonomes de la Galicie russe, aux xive-xve s. En russe].

— Z. Zahrzewski, *Studya do numizmatyki XI v.* Krakow, Anczyc, 1905, 8°, 20 p. Extr. des *Wiadom. numizm. archeol.* [Études sur la numismatique du xie siècle. En polonais].

— Gumowski, Les monnaies polonaises des xe et xie siècles. *Bullet. international de l'Académie des Sciences de Cracovie*, n° 8, oct. 1905 [Signalé par la *Rev. critique*].

Suisse. Italie. Espagne.

— G. Carbonelli, L'Officine d'un faux monnayeur au xive siècle. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 243-254 [Procès d'un faussaire de 1391, près de Genève. Documents latins].

— Ercole Gnecchi, Contributions à la Numismatique italienne : XX, Les ateliers italiens du moyen âge et modernes. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 229-242 [Catalogue des ateliers monétaires et 103 notes bibliographiques].

— G. Donati, Dictionnaire des légendes et devises sur les monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1906, 22-24, 29-32, 59-62, 71-74.

— Solone Ambrosoli, *Atlante numismatico italiano (monete moderne)*. Milano, U. Hoepli, 1906, in-16, xiii et 428 p., fig. [Coll. des Manuels Hoepli ; Atlas des monnaies italiennes modernes].

— P. Joseph, Une trouvaille monétaire du nord de l'Italie, *Frankf. Münzz.*, 1906, 493-496, pl. 45.

— G. B. Salvioni. La valeur de la lire bolonaise dans la première moitié du xvie siècle. *Atti e memorie della R. Deputazione di Storia patria per le provincie di Romagna*, 3e s., t. XXIV, 1906, fasc. I-III.

— Serafino Ricci, Observations sur les ateliers des Médicis à Musso et à Lecco. *Bollettino di Num.*, 1906, 54-56, fig. [Sceau et teston de Gian Giacomo ; monnaies obsidionales de de Lecco].

— Francesco Nuvolari, La domination autrichienne à Mantoue (1707-1780). *Num. Circular*, 1906, 9285.

— P. C., Un document du xiie s. sur l'atelier de Pavie. *Bollettino della Società pavese di storia patria*, t. VI, 1906, 161-162.

Digitized by Google

— Baron v. Schrotter, Sur les monnaies de billon et de cuivre des rois d'Espagne Philippe III et IV. *Zeitschrift f. Num.*, t. XXV, 1906, 289-330, fig. [Recherches sur la crise monét. espagnole du XVIIe siècle. Monnaies contremarquées].

— L. Quelques pièces hispano-américaines inédites. *American journ. of Num.*, XL, 1906, 93.

Orient.

— H. Nützel, Numismatique orientale. *Zeitschrift f. Num.*, XXV, 1906, Appendice, p. 64-70 [Bibliographie ; comptes rendus succincts des travaux parus en 1903 et 1904].

— M. Dieulafoy, Trouvaille de monnaies arabes à Grenade. *Académie Inscr. et b.-l., Comptes rendus*, 1905, 56-58 [Cf. *Rev. num.*, 1905, 90].

— F. Furgas, Courte étude de numismatique arabe. *Razón y fe* (Madrid), octobre 1905.

— K. Vollers, Le cabinet numismatique oriental de l'Université d'Iéna en 1906. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3515-3520, 3529-3537, fig. et pl. 164 [22 p., décrites col. 3522-24].

— R.-H.-C. Tuffnell, Monnaies de l'Inde méridionale. *The Numismatist*, mai et juillet 1906.

— Vincent A. Smith, Andhra History and coinage. III, The Andhra or Andhrabhrtya Coinage. *Zeitschrift d. Deutschen Morgenländ. Gesellsch.*, t. 56, p. 649-675, t. 57, 605-627 [M. émises depuis 70 av. J.-C. jusqu'au IIIe siècle].

— E. J. Rapson, Notes sur les monnaies et les sceaux indiens. *Journal of the R. Asiatic Society*, 1903, 285-312, 1 pl. [Pièces de Gondophares, avec légendes kharoschthies ; pièce unique de Kumudasena de Ajodhjâ].

— Geo P. Taylor, Les monnaies du sultanat de Gujarāt. *Journ. of the Bombay Branch of the R. Asiatic Society*, XXI 1904, 278-338, 6 pl. [M. de cinq ateliers, des XVe et XVIe siècles].

— Schridhar R. Bhandarkar, Note sur quelques monnaies d'or tr. dans le district de Bijapour. *Journ. of the Bombay Branch of the R. Asiatic Society*, XXI, 1904, 66-68 [6 pagodes frappées par un prince de la dynastie de Châlukja, XIIe siècle].

— Robert Sewell, Quelques monnaies de bronze incertaines de l'Inde méridionale. *Indian Antiquary*, XXXII, 1903, 313-325, 2 pl. [M.

Digitized by Google

avec des animaux et des divinités hindoues ; l'auteur les considère comme des m. de temples].

— Gerini, Une monnaie malaise. *Journal of the R. Asiatic Soc.*, 1903, 339-343 [Un *fanam* d'un sultan de Atjeh, au xe siècle, avec la légende *el-âdil*].

[N.-B. Les six mentions précédentes ne sont pas parvenues à ma connaissance en temps voulu. Je les donne d'après M. Nützel, *Z. f. N.*, 1906].

— Le nouveau monnayage d'argent en Chine. *American journ. of Num.*, XLI, 1906, 18-19.

MÉDAILLES

— J. Menadier, Médailles ; Bibliographie. *Zeitschrift f. Num.*, XXV, 1906, 101-118 [Comptes rendus succincts des travaux publiés sur les médailles en 1903-1904].

— Benjamin Betts, John Law et ses médailles. *American journ. of Num.*, XL, 1906, 81-92, portrait et carte; XLI, 1906, 1-12, 2 pl. [Description de pièces très curieuses].

— Maurice Raimbault, Un projet de médaille commémorative du transfert de la Monnaie d'Aix à Marseille. *Bullet. de Num.*, 1906, 66-71 [le projet du directeur Prou-Gaillard, en 1787, n'a pas eu de suite].

— Francis Pérot, Médaille révolutionnaire unique. *Bullet. de Num.* 1906, 71-72 [Médaille de 1848, pour Lyon, avec légendes dues probablement à Garapon].

— J. Franz, Monnaies satiriques et médailles sur Napoléon III (1870-71). *Antiquitätenzeitung*, Stuttgart, 1906, n° 29.

— Ad. Basler, Le médailleur François Roques. *L'art décoratif*, avril 1906.

— X. Les Roettiers. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, 174 [Tableau généalogique].

— Alphonse de Witte, Quatre médailles de dévotion de Notre-Dame de Walcourt. *Rev. belge de Num.*, 1906, 371-377, fig. [Méd. des XVIIe et XVIIIe siècles illustrant d'une manière intéressante la légende d'une statue réfugiée dans un arbre].

— M.-A. Snoeck, trois médailles du Brabant septentrional. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 287-296, fig.

— Fréd. Alvin, Médaille inédite de Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Chiny. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, 155-160, fig.

— X. Médaille du 3ᵉ centenaire de Rembrandt. *American Journ. of Num.*, XL, 1906, 97.

— Albert Visart de Bocarmé, Une médaille de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire à Anvers. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, 145-151, fig.

— W.-J.-F. van der Meer, Les médailles de promotion de l'école latine de Gouda. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 230-239.

— F. Falk, Une médaille de Jakob Keim, abbé de Sᵗ-Jacob près de Mayence, *Frankf. Münzz.*, 1906, 432-435, pl. 43, n° 14 [Médaille avec buste et écusson, datée de 1611].

— H. Buchenau, Médaille de l'inauguration du monument de Bismarck à Hambourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3540, fig.

— M. Kirmis, Médailles de Saint-Michel de Hambourg. *Daheim* 1906, n° 45. Cf. *Blätter f. Münzfr.* 1906, 3560, et *Berliner Münzbl.*, 1906, 393.

— H. Buchenau, Médaille badoise et de Schubert par Rudolf Mayer. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3528-30, fig.

— H. Lungwitz, Médailles de la famine dans l'Erzgebirge en 1771-1772. Dans *Daheim*, nᵉ 35, 2 juin 1906, 2 fig.

— M. Kirmis, Les médailles allemandes relatives à la famine. *Daheim*, 1906, n° 39.

— C. v. Ernst, Le graveur Johann Michael Hoffmann. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 92-97 [à Vienne, xviiiᵉ s.].

— X. Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1906, 392-394, fig. [Marienburg, Hambourg, Mineurs allemands à Courrières, Médecins et naturalistes allemands, grand-duché de Bade]. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3560.

— H. Buchenau, Médaille pour la Bavière érigée en royaume. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3551, fig.

— X., Nouvelles monnaies et médailles. *Frankf. Münzz.*, 1906, 442-443 [M. de Roumanie et de Belgique; médailles de loges de Strasbourg et de Lyon]; 457-458 [Méd. de Max v. Eyth, du peintre Mesdag, de l'aéronaute Andrée, du jubilé de Rembrandt; pièce de 20 centesimi de l'Exposition de Milan]; 487-488 [Méd. de Haakon VII,

Digitized by Google

roi de Norwège; méd. du monument de Bismarck, à Hambourg]; 499-503, fig. et pl. 44 [Méd. de Bade, de Schubert, du Congrès des naturalistes et médecins à Stuttgart, de Wagner, de la Paix européenne]; 519 [Médaille des sauveteurs de Courrières].

— Ernst, Médailles diverses. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 102, 110-111 [Académie consulaire autrichienne; Ville de Gablonz; plaquette et médaille du professeur Dr H. Kuhnt; Exposition du Reichenberg].

— X. Plaquette du Dr Jos. Scholz. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 100 pl.

— H. Buchenau, Médailles commémoratives de Weilburg (cercle de Wiesbaden). *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3556.

— X. Souvenirs numismatiques relatifs à Mozart. *Mitteilungen der oesterr. Gesellsch. f. M.-u. Medaillenkunde*, avril 1906.

— C. Dall'Ancudine, Une médaille de frère Girolamo Savonarola. *Rivista del collegio araldico*, t. III, f. I.

— E. Mattoi, *Medaglie di artisti di canto.* Milano, 1906, 8°, 19 p. 2 pl. [Médailles de chanteurs; collection de l'auteur].

— E. Mattoi, Médaille d'Amilcare Ponchielli, compositeur (1834-1886). *Bollettino di Num.*, 1906, 69-70, pl. I.

— Q. Perini, Contributions à la numismatique de Trente; *Bollettino di Num.*, 1906, 75-78 [Médailles de 1904 et 1905].

— X. Médaille commémorative du huitième centenaire de la fondation de la cathédrale de Modène. *Bollettino di Num.*, 1906, 63-64.

— Médailles de l'Exposition internationale de Milan. *American Journ. of Num.*, XLI, 1906, 20-22.

— X. La médaille de l'Exposition de Milan. *Rivista ital. di Num.*, 1906, p. 279, fig.

— H. J. de Dompierre de Chaufepié, *Les médailles et plaquettes modernes.* Livr. XVII. Harlem, 1906, f°, p. 133-138, pl. 98 à 103. [Œuvres de Kounitzky, Kautsch, Pawlik, Scharff et Szirmai].

— X. Médailles par Tony Szirmai. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3513-14, fig.

— E. Gohl, Plaquettes et médailles nouvelles. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 103.

— E. Gohl, Médailles rares et jetons. *Numismatikai Közlöny*, 1906, 98-100, fig. [Pièces du XVIe au XIXe s. En magyar].

— X. Médaille du deuxième centenaire du château de Ramezay. *American Journ. of Num.*, XL, 1906, 94. Cf. *Rev. belge de Num.*, 1906, 379.

— Hor. R. Storer, Médailles, jetons et méreaux relatifs à la Médecine. *American Journ. of Num.*, XL, 1905, 45-50, 70-75, 98-103; XLI, 1906, 13-18.

— W. T. R. Marvin, Médailles maçonniques. *American Journ. of Num.*, XL, 1905-06, 51-53, 70-75, 109-110; XLI, 1906, 25-26, pl.

— Georg Schreiber, *Die Orden und Ehrenzeichen Anhalts wie der sächsischen Herzogtümer*. München, 1906, f°, 150 p. et 15 pl. [Décorations saxonnes].

JETONS ET MÉREAUX

— A. Blanchet [Note sur un jeton de la Société des Antiquaires de France, frappé sous Charles X]. *Bullet. Soc. nat. Antiq. France*, 1906, 117-118.

— H. Le Roy, Un jeton d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais (1454-1465). *Rev. belge de Num.*, 1906, 334-338, fig. [Intéressant jeton inédit, trouvé dans la construction d'une maison de Gand, 18, rue de la Monnaie. Le jeton porte un écu parti et, au ℞ les lettres C et Y, initiales de Charles le Téméraire et d'Isabelle].

— Ed. Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise; les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au XVIIe siècle (1620-1698). *Rev. belge de Num.*, 1906, 339-348, pl. X.

— Ed. Vanden Broeck, Numismatique bruxelloise; recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles postérieurs à la charte de 1421. *Gaz. num.* de Bruxelles, 1906, t. X, 111-115, 119-131, fig.

— Albert Visart de Bocarmé, Jetons et méreaux du franc de Bruges. *Rev. belge de Num.*, 1906, 245-275, 349-370, pl. VIII et IX, XI et XII, et fig. [XVIIe s. Ces jetons portent l'écu d'argent à la bande d'azur et les letres S. P. Q. F].

— M. de Man, Méreau de corporation de Vere. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 218-229, fig.

— R. v. Höfken, Pfennigs de la confrérie de saint Sébastien à Waldsee en Autriche. *Zeitschrift f. Münz- u. Medaillenk.*, Vienne, I.

— Gustav Hoecke, Jeton inédit de Buttstädt en Thuringe. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3537, fig.

Digitized by Google

— E. Gohl, Méreaux de corvée du comte d'Aspremont, en verre; Méreaux de corvée de l'archiduc Joseph, en papier. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 101-103, fig. [xviiie et xixe siècles. En magyar].

— Edmond Gohl, Tessères de corvée du chapitre de Nyitra. *Numismatikai Közlöny*, 1906, 46-48 [En usage dans la première moitié du xixe siècle. En magyar].

— Heinrich Grüder, Trois jetons inédits au buste de Schiller. *Berliner Münzbl.*, 1906, 390-392.

— X. Jetons inédits du xixe siècle. *Num. Circular*, 1906, 9138.

— H. F., Cinq jetons-farthings inédits. *Num. Circular*, 1906, 9073, fig.

— Lyman H. Low, Méreaux de l'époque critique; chapitre supplémentaire. *American journ. of Num.*, XL, 1906, 103-108 [pièces émises et ayant cours entre 1822 et 1844].

SCEAUX

— Joseph Roman, Sceaux des forestiers au moyen âge. *Mém. Soc. Antiq. de France*, 7e série, t. V, t. LXV, 1904-1905 [1906], 91-114, fig. [Sceaux des xive-xvie s.].

— Eug. Müller [Sceaux de Jean de Meux, de Béthisy et divers]. *Bullet. Soc. histor. Compiègne*, t. XI, 1904, 229, fig.; 245.

— L. Rizzoli, Sceaux anciens padouans conservés au Musée civique de Vérone. *Atti Accademia scientifica Veneto-Trentina-Istriana*, n. série, t. II, fasc. I, 1905.

— Q. Perini, *Un sigillo di F. Castelleti, signore di Nomi. Famiglie nobili Trentine IX; la famiglia Busio-Castelleti.* Rovereto, 1906 [Sceau d'un seigneur de Nomi].

QUESTIONS DIVERSES

— A. et G. Ortleb, *Vademecum für Münzsammler*. 2e éd., Leipzig, 1906, vi-97 p., 20 pl. (4 m.).

— A. Arnauné, Des causes de la valeur des monnaies. *Annales des sciences politiques*, 15 nov. 1905.

— Monnaies de matières diverses. *American journ. of Num.*, XL, 1906, 110-111 [M. d'étain et de cuir].

Digitized by Google

— R. Nadrowski, « Nummi postumi ». *Num. Circular*, 1906, 9349-51 [Coup d'œil rapide et incomplet sur les monnaies frappées après la mort de princes dont elles portent le nom].

— W. T. R. Marvin, Trouvailles remarquables de monnaies antiques et du moyen âge. *American journ. of Num.*, XLI, 1906, 22-23 [d'après la chronique de la *Rev. Num.* française].

— C. v. Ernst, Une coupe d'honneur pour Salomon Hammerschmidt, garde de la Monnaie de Breslau. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 97-98 [XVIIe s. Inscriptions et armoiries].

— Ch. Dangibeaud, Le médaillier municipal de Saintes. *Recueil Commission des Arts et monum. Charente-Infér.*, 1905, 196-213.

— X. Le cabinet numismatique et médaillier de la Brera. *Rivista archeologica lombarda*, t. II, 1906, fasc. I.

— Dr Meunier, Les usages funéraires de la monnaie d'après les fouilles de Lavoye-Autrécourt (Meuse). *Bullet. Soc. l., sc. et arts de Bar-le-Duc*, 1905, n° 12, et *Bullet. de Num.*, 1906, 73-78 [Exemples de l'« obole à Caron », dont un tiers de sou faux du VIIIe siècle].

— J. del Badia, Falsification antique des médailles. *Rivista d'Arte*, Florence, novembre 1905.

— F. Alvin, *Les procédés de reproduction des médailles et des monnaies. Rapport présenté au Congrès international pour la reprod. des manuscrits, des monnaies et des sceaux*. Bruxelles, Polleunis et Centerick, 1905, 8°, 17 p.

— E. Demole, Nouvelle méthode pour la reproduction photographique des médailles. *Journal des Collectionneurs* (de Genève), n° 25.

— Georges Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de Désiré Raoul-Rochette*, lue à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres du vendredi 16 novembre 1906. Cf. *Journal des Débats*, 17 novembre 1906 [Origines du Cabinet de France].

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

Digitized by Google

ERRATA

P. 274, après la fin de phrase *qui ne sont ici représentés par aucun spécimen*, et avant la note 1 du bas de la page, intercaler le paragraphe suivant :

Les contremarques font défaut sur les monnaies d'argent de l'Afrique romaine et de l'Europe occidentale, Espagne, Gaule, Bretagne et Italie septentrionale, qui ressortissent au monnayage latin ; elles sont, au contraire, abondantes sur le numéraire d'argent du monde grec et oriental, Italie méridionale ou Grande-Grèce, Sicile, Grèce, Asie et Afrique grecque (Égypte, Cyrénaïque). En général, les contremarques épigraphiques prédominent dans le monde latin, les figuratives dans le monde grec.

Digitized by Google

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME DIXIÈME

1906

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

Monnaies romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

Monnaies seigneuriales françaises.

Digitized by Google

Monnaies étrangères.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

MÉDAILLES ET JETONS

Poids, Sceaux et Bulles, Tessères.

Chronique : Poids arabes en verre acquis par le Cabinet de Berlin, 225. — Essai de poids de Louis XIV donné au Cabinet de France, 86.

Compte rendu : Catalogue par M. Dissard, voy. la rubrique ci-dessous.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Comptes rendus :

NÉCROLOGIE

DIVERSES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 6 JANVIER 1906

Présidence de M. Bordeaux, président.

M. le Président présente les ouvrages reçus :

Mém. de l'Acad. nat. des L., S. et B.-L. de Caen, 1905.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXIV.

Mém. de la Soc. dunkerquoise, 1905, XLI.

Numismatic Chronicle, 1905, II et III.

Frantz Vermeylen, *Quelques mots sur François Bertinet à propos d'un médaillon de Louis XIV*.

Adrien Blanchet, *Études de numismatique*, t. II.

A. Blanchet et F. de Villenoisy, *Guide pratique de l'antiquaire*.

Cel Allotte de la Fuÿe, *Monnaies de l'Elymaïde*.

M. de Marchéville est élu membre titulaire.

M. Halphen est présenté comme membre titulaire par MM. Sudre et Babut.

M. Royer envoie une florette frappée par Charles VII comme régent dans l'atelier du Puy.

M. de la Barre présente des monnaies de sa collection dont une partie provient des fouilles exécutées par lui à Chantenay (Allier).

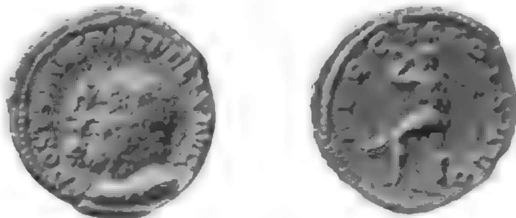
Le comte de Castellane annonce une récente trouvaille de monnaies médiévales et en communique divers spécimens, dont un denier inédit d'Orange.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« J'ai acquis récemment un denier de Postume qui provient d'une trouvaille faite à Cologne. C'est un très bel exemplaire d'une pièce que le baron de Witte et Cohen ont décrite d'après l'exemplaire du Musée de Trèves, mal conservé, et d'après lequel on n'a pu donner qu'un dessin inexact [1].

Au droit on voit les bustes de Postume lauré et d'Hercule, accolés à gauche et entourés de la légende POSTVMVS PIVS FELIX AVG.

Au ℞., on lit HERCVLI PISAEO et l'on voit Hercule brandissant une pioche. Devant lui, à ses pieds, est un objet qui



a été considéré jusqu'à ce jour comme un panier ou un vase.

1. *Rev. num.*, 1844, pl. IX, 5 ; Bon J. de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, 1868, p. 31, n° 106, pl. VII ; Cohen², t. VI, p. 30, n° 134 (sans fig.). — Mon exemplaire a été catalogué sous le n° 1399 de la collection vendue à Munich par M. J. Hirsch, les 27 novembre 1905 et jours suivants (pl. XVIII). Depuis lors j'ai enlevé l'oxydation qui cachait une partie des types.

On sait par les *Métamorphoses* d'Ovide qu'Augias, roi de l'Élide, dont Pise située sur l'Alphée était la capitale, convint avec Hercule de lui donner la dixième partie de ses troupeaux s'il parvenait à nettoyer ses étables[1]. Hercule imagina, pour exécuter ce travail, de détourner les eaux du fleuve Alphée. Or si l'on examine les autres pièces de Postume, d'un style semblable, représentant d'autres travaux d'Hercule, on remarquera que le héros est toujours représenté avec l'adversaire contre lequel il lutte : l'Hydre de Lerne, le taureau de Crète, la biche Cérynite, le sanglier d'Érymanthe, le triple Géryon, Cerbère, la reine des Amazones, Antée, le lion de Némée, un des chevaux de Diomède. J'en conclus que le panier ou vase supposé ne représenterait rien de spécial. Mais le graveur de la monnaie a sûrement eu l'intention de représenter l'acte principal du travail d'Hercule, l'action de creuser un canal de dérivation pour le fleuve Alphée. Hercule, armé d'une pioche, a devant lui une excavation qui indique la nature de son travail. Il n'est pas admissible que le héros donne des coups de pioche dans un panier.

Il faut noter que les pièces de Postume, analogues pour les sujets et semblables par le style, viennent souvent des bords du Rhin, et, comme on sait que cet empereur fit de Cologne sa capitale, on peut croire que les pièces de cette fabrique sont sorties de l'atelier de Cologne. »

M. Bordeaux communique à la Société l'énonciation ci-après, qui lui a été transmise par M. de Mollins, membre de la commission du Musée cantonal d'archéologie de Lausanne :

1. On sait que, d'après les exégètes modernes, il s'agit d'un mythe solaire. Αὐγείας signifie *brillant*, épithète qui convient au soleil ; les écuries nettoyées par un fleuve détourné seraient le symbole du ciel couvert de nuages qui devient pur lorsque la pluie a cessé de tomber.

La Commission des monnaies (du canton de Vaud) demande le remboursement de 15 fr. 3 batz 7 rappen provenant de la valeur d'une collection de médailles et monnaies frappées au coin du canton, collection qui a été remise au Député de la Diète pour la donner au Ministre plénipotentiaire de France qui l'avait demandée. 19 avril 1811.

Cette mention, qui a été relevée dans les cahiers des Archives du canton de Vaud, montre qu'en 1811 le représentant diplomatique de la France avait demandé aux autorités monétaires de Lausanne une collection vraisemblablement des espèces frappées dans le canton de Vaud avec le nouveau coin de l'époque. Les investigations auxquelles il a été procédé à Paris ont démontré que cette série de pièces n'avait été transmise ni à la collection numismatique de la Monnaie de Paris, ni au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Quelques-unes des espèces de la série en question sont entrées dans cette dernière grande collection parisienne depuis 1844 seulement, à la suite d'une cession consentie par M. Morel-Fatio. On est amené à en conclure que le ministre de France a demandé la série de monnaies et médailles énoncées au document, non à titre officiel, mais plutôt pour lui-même ou pour un collectionneur de ses amis.

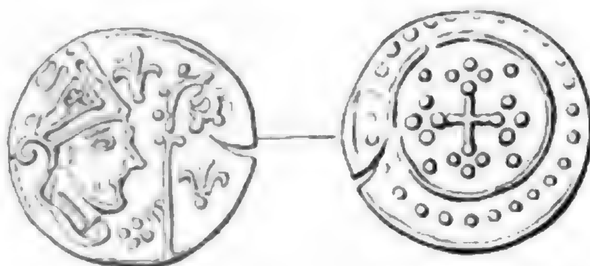
M. Bordeaux fait remarquer aux membres de la Société la publication, qui vient d'être faite dans le volume du 71e Congrès de la Société archéologique de France tenu au Puy en 1904, d'un mémoire de M. l'abbé Fabre sur les méreaux de la collégiale de Saugues (Haute-Loire), frappés depuis 1369 jusqu'en 1625[1]. Cet ecclésiastique archéologue a dépouillé un certain nombre de documents d'archives, tels

1. Société française d'archéologie, 71e session, congrès tenu au Puy en 1904, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis. Paris, Picard, 1905, p. 371.

Digitized by Google

que les registres des syndics de Saugues et l'inventaire des titres de cette collégiale, qui avait pris saint Médard pour patron. Il a fait connaître tout ce qui s'y est rencontré concernant la frappe de méreaux qu'une énonciation révèle comme pourvus à une époque de l'empreinte suivante : « *Marques portant d'un côté l'image d'un évêque, de l'autre une crosse, une étoile et une fleur de lys*[1]. » Cet auteur dit finalement n'en avoir retrouvé aucun exemplaire.

Les recherches effectuées dans un certain nombre de collections publiques ou privées les plus importantes ont permis de découvrir un méreau de laiton dont le type se rapproche sensiblement de la désignation qui précède :



Champ portant d'un côté l'image d'un évêque mitré de profil à droite, et de l'autre une crosse, deux fleurs de lis et une étoile formée de quatre points.

℟. Croix bouletée, ayant chaque extrémité terminée par trois points et cantonnée de quatre points. Cercle d'un trait suivi d'un cercle de points.

Poids : 1 gr. 80. Coll^{on} de M. Sarriau à Paris.

La question est de savoir si le type énoncé un certain jour dans l'inventaire des titres de la collégiale a été susceptible de subir quelques légères variantes de dispositions suivant les époques. M. l'abbé Fabre consulté a répondu

1. Inventaire des titres de la collégiale de Saint-Médard de Saugues (Haute-Loire).

Digitized by Google

que sa pensée avait toujours été que le type avait dû subir des variations, en tant que dispositions et nombres des symboles cités ci-dessus, au cours des trois siècles pendant lesquels la fabrication avait été continuée.

A l'origine, c'est-à-dire vers 1365-1385, ces méreaux, dénommés *Beus* dans le patois local, ont été coulés en plomb, puis en étain et encore en un alliage composé de deux parties d'étain et d'une partie de plomb, dans des moules de pierre appropriés. En décembre 1390, deux représentants de la collégiale se rendirent au Puy (situé actuellement à 44 kilomètres nord-est de Saugues) pour faire confectionner cette fois des signes, ou méreaux, ou nodes, ou beus (telles sont les différentes dénominations données), en airain, c'est-à-dire en cuivre : « *pro faciendo de novo de notulis sive signis hereis.* » M. l'abbé Fabre vient de signaler accessoirement qu'il avait trouvé à ce sujet la mention suivante : « *1390 — Item solvi cuidam pictori pro pertrachendo figuras dictorum cugnorum... XVI denarios.* » Un dessinateur aurait alors reçu une rémunération de seize deniers pour avoir dessiné le type des méreaux faits ainsi *de novo* en cuivre. Il est possible et même probable que cet artiste a voulu attester son savoir par une modification de dessin telle que celle consistant à mettre sur le même champ les divers types usités jusqu'alors et à les placer partie d'un côté du champ et partie de l'autre. L'avantage de cette disposition pouvait être qu'il n'y avait ainsi qu'un côté de la pièce portant les types caractéristiques voulus et par suite d'autant plus facilement reconnaissables, tandis que la pille du revers pourvue d'un type banal de points n'avait pas besoin d'être soignée et pouvait être reconstituée par le premier graveur venu. D'autre part, en 1603, on relève aussi la mention ci-après : « *Plus por fère acointer le cachet des beus, por fère lesd. beus de*

lad. feulhe par le fabre de Serveyres et por la façon... X sols. » Les coins cachets ont par suite vraisemblablement subi de nombreuses réfections, manipulations et modifications, tout en conservant les principaux signes essentiels servant à les faire reconnaître.

A partir de 1390, ces pièces furent presque toujours créées au moyen de la frappe de rondelles prises sur des planches dénommées « *feulhes blanches ou feulhes jaunes* » de diverses sortes de cuivre ou de laiton aplanies et amincies jusqu'à l'épaisseur voulue. « *Solvi magistro, qui eam extiravit : XX s.* » Le méreau soumis est effectivement assez mince. L'émission de ces pièces de cuivre a duré trois siècles. Les coins ont dû être forcément renouvelés à maintes reprises, d'autant plus que, comme M. l'abbé Fabre l'a fait récemment remarquer, les forgerons de montagnes du pays usaient de la plus grande brutalité pour manier ces engins et pour réaliser les frappes, en donnant d'énergiques coups de marteau. Les réfections successives de coins qui en sont résultées ont pu occasionner des variantes, telles que celle qui aurait été l'occasion de l'émission du méreau ci-dessus.

Le travail de M. Fabre indique qu'il semble avoir été fabriqué de 30 à 45 livres par an de ces méreaux, qui ont servi momentanément pour la circulation monétaire locale avec la valeur probable d'un denier. Un acte reçu par Jean Mascot, notaire dudit lieu, atteste que le syndic de Saugues Étienne Blanchon reconnut que les méreaux émis, dits Beus, n'étaient que des signes conventionnels pour l'usage de la communauté, et que, comme ce n'était pas de la monnaie coursable, mais seulement *une circulation de confiance*, il s'obligeait à les reprendre, dès qu'il aurait du numéraire.

A raison probablement de cette particularité, vers 1475,

ces méreaux furent contrefaits par des gens de Prades-Saint-Julien, petit bourg situé sur l'Allier, à 12 kilomètres environ de Saugues. Le syndic Benoît Rigauld énonce à ce sujet dans ses comptes : « J'ai dépensé la somme de vingt sols pour aller voir à Prades comment l'on imitait les nodes de Saint Médard. » Du moment que ces sortes de jetons circulaient dans la contrée comme monnaie divisionnaire, il n'est pas étonnant que de petites localités rivales aient essayé de réaliser des profits illicites en imitant les émissions faites par la collégiale de Saint-Médard. Cette conduite est d'autant plus explicable de la part des gens de Prades, qu'il résulte du travail de M. Fabre qu'aucune concession royale ou titre officiel quelconque ne paraît avoir accordé à la collégiale de Saugues le droit de frapper et de faire circuler ces nodes, beus ou méreaux[1]. On serait amené par suite à en conclure que certaines communautés, confréries ou communes, comme Saugues ou même Prades, ont pu, au moyen âge, faire fabriquer des jetons ou méreaux pour leur usage personnel, à raison d'une tolérance de droit commun, et à en faire usage dans un cercle plus ou moins restreint, suivant les circonstances. Cette situation peut avoir ressemblé à la tolérance dont jouissent aux XIXe et XXe siècles certains établissements industriels pour la frappe et la circulation de jetons de confiance dans l'intérieur d'une maison de commerce et pour les relations avec les employés. De temps à autre cette latitude de circulation s'est étendue plus ou moins, suivant les éventualités.

Il convient de remarquer que les méreaux au type dessiné ci-dessus sont exceptionnels et qu'ils ne rentrent pas dans

1. D'autres communautés, telles que la collégiale voisine de Langeac, avaient obtenu une concession royale. Voir *R. N. F.*, 1885, p. 179. Lettre de Charles V d'août 1375 concédant au chapitre de Langeac le droit de frapper des méreaux aux types du coq, du lion ou du lièvre. Il n'a pas encore été signalé qu'un méreau à l'un de ces trois types ait pu être retrouvé.

les séries banales connues. Par suite, du moment que la pièce soumise concorde dans des conditions que chacun peut apprécier maintenant, avec la désignation retrouvée pour les méreaux-beus de Saugues, il y a d'assez grandes probabilités pour que ce mince jeton de laiton pourvu de signes caractéristiques soit : ou bien l'un des divers types, qui se sont succédé à Saugues au cours de trois siècles avec profil d'évêque, crosse, fleur de lis et étoile, ou bien l'imitation des méreaux de Saugues faite par des habitants de Prades-sur-Allier. Un premier jalon est posé dans la voie de la découverte de la vérité. Les autres pièces dont l'aspect se rapprochera de la désignation donnée, ou du dessin ci-dessus, et qui seront successivement portées à la connaissance des numismates, permettront d'avancer peu à peu la solution de ce problème numismatique.

M. Bordeaux soumet aux membres de la Société une brochure de 75 pages publiée en 1902 par le Ministère des finances d'Italie et qui était restée jusqu'à ce jour ignorée des numismates tant français qu'italiens. Elle a pour titre :

Sommario della legislazione sulle monete decimali d'oro, d'argento, d'eroso misto, di rame, bronzo e nichelio, coniate negli antichi Stati d' Italia, nel Regno d'Italia e per la Repubblica di San Marino dal 1801 al 31 dicembre 1900 e notizie statistiche relative.

Sommaire de la législation concernant les monnaies décimales d'or, d'argent, d'alliage, de cuivre, de bronze et de nickel, frappées par les anciens gouvernements de l'Italie, par le royaume d'Italie et par la République de Saint-Marin depuis 1801 jusqu'au 31 décembre 1900 et tableaux statistiques dressés en conformité.

Elle a été imprimée à Rome par l'Imprimerie nationale de G. Bertero et Cie, via Umbria.

Cet ouvrage contient notamment un résumé en quelques lignes des diverses lois concernant les frappes d'espèces du système décimal effectuées en Italie. Cette partie spéciale commence par la citation de :

1° La loi du 18 ventôse de l'an IX (5 mars 1801) prescrivant le type et l'émission de la nouvelle monnaie d'argent portant d'un côté : PACE CELEBRATA, FORO BONAPARTE FONDATO ANNO IX, et de l'autre côté un buste de femme surmonté de la légende : REPUBBLICA CISALPINA avec la mention SOLDI 30 à l'exergue ;

2° Les décrets de la Commission exécutive du Piémont du 22 ventôse an IX (13 mars 1801) autorisant la frappe de monnaies d'or de 20 fr. avec le nom de MARENGO, et de pièces d'argent de 5 francs avec le nom d'ERIDANIA.

Ce début donne une idée de l'intérêt des lois ou décrets énoncés successivement jusqu'à l'année 1900 au sujet des différentes émissions de monnaies décimales effectuées par les divers gouvernements, qui ont fonctionné dans l'ensemble de la Péninsule italienne.

Le même recueil publie des tableaux fournissant l'importance des frappes réalisées en exécution des prescriptions ainsi rapportées. Pour permettre d'apprécier l'intérêt que présente cet ensemble de documents, qui viennent d'être extraits des archives italiennes, il a été estimé utile de reproduire ci-dessous le tableau des frappes des espèces d'or, d'argent et de cuivre effectuées par le gouvernement pontifical de Pie IX du 19 juin 1866 au 20 septembre 1870 suivant le système décimal. L'importance de ces émissions n'avait jamais encore été portée à la connaissance du public. Les monnaies papales sont tellement répandues dans toutes les collections que les numismates seront curieux de pou-

voir désormais apprécier la plus ou moins grande rareté des types qu'ils détiennent.

Or (valeur nominale).

Années	100 fr.	50 fr.	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Totaux
1866	85.600		2.058.880	85.780	16.130	2.246.390
1867	25.900		876.360	85.700	18.935	1.006.895
1868	44.000	58.650	774.620			877.270
1869	62.400		1.089.240	59.450		1.211.090
1870		72.950	482.000			554.950
Totaux	217.900	131.600	5.281.100	230.930	35.065	5.896.595

Argent (valeur nominale).

Années	5 fr.	2 fr. 50	2 fr.	1 fr.	50 cent.	25 cent.	Totaux
1866			733.218	7.633.993	145.958	24.108,25	8.537.277,25
1867	29.020	643.580	2.448.566	5.339.066	2.201.041	479.877	11.141.150
1868			1.059.898	2.049.997	4.101.923		7.211.818
1869			221.040	1.144.488	2.216.447		3.581.975
1870	492.520		366.726				859.246
Totaux	521.540	643.580	4.829.448	16.167.544	8.665.369	503.985,25	31.331.466,25

Cuivre et bronze (valeur nominale).

Années	20 cent.	10 cent.	5 cent.	2 c. 1/2	1 cent.	Totaux
1866	493.000	341.080	64.000	4.737,50	5.250	908.067,50
1867	407.800	318.800	427.200	197.300	29.300	1.380.400
1868	1.104.400				19.600	1.124.000
1869	552.000					552.000
1870						
Totaux	2.557.200	659.880	491.200	202.037,50	54.150	3.964.467,50

Il a donc été frappé 2.179 pièces de 100 fr., 2.632 pièces de 50 fr. et 7.013 pièces de 5 fr. en or. Le calcul est facile à établir, de même pour les autres divisions d'or, d'argent ou de bronze.

Le Président,
P. Bordeaux.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

Digitized by Google

*
* *

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1906

Présidence de M. Bordeaux, président.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

B[on] de Jonghe, *Louis de Luxembourg, connétable de France, a-t-il frappé monnaie?* Bruxelles, 1905.

De Villefaigne, *Manuel du changeur*, Paris, 1905.

Revue numismatique, 1905, IV.

Mém. de la Soc. d'ém. de Montbéliard, XXXII, 1905.

Bulletin de la Soc. archéol., scient. et litt. de Béziers, t. XXXV, 1905.

Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. LVIII, 1904.

Numismatic Chronicle, 1905, IV.

Julius Meili, *Das brasilianische Geldwesen*, in-4°.

M. Stroehlin, président de la Société suisse de numismatique, écrit pour inviter la Société française à se faire représenter à l'assemblée annuelle qui se tiendra à Berne pendant la première semaine de septembre 1906.

M. Halphen est nommé membre titulaire.

M. Rodocanachi est présenté comme membre correspondant par MM. Blanchet et Bordeaux.

M. Collombier soumet aux membres de la Société un piéfort du prince Noir, duc d'Aquitaine, de la part de M. Demailly d'Amiens.

M. Caron présente les observations suivantes à l'occasion de cette pièce :

Le piéfort qui nous est soumis est celui du gros d'Édouard III publié par Poey d'Avant (pl. LXIII, n° 6).

Digitized by Google

Ce sont les mêmes légendes, et notamment celle extérieure BNDICTV SIT NOME DNI NRI D.

La dernière lettre D pour Dei ne peut être considérée comme une marque d'atelier.

Le gros de Poey d'Avant, probablement mal frappé ou mal dessiné, présente un châtel tournois d'une forme insolite en ce que les deux tours ne se rejoignent pas par le bas et se relèvent par deux traits verticaux.

Sur le piéfort au contraire le type tournois est pur avec trois points ou une couronne dans le centre.

M. Caron communique ensuite, au nom du même correspondant un denier d'Éléonore, comtesse de Vermandois, dont voici la description :

Dans le champ, en deux lignes, ALIE-NOR ; en légende circulaire, X CO· VERMENDI.

℟. ✠ S QVINTINVS. Dans le champ, croix cantonnée aux 2e et 3e d'une molette à six pointes.



M. Demailly appelle l'attention des membres de la Société sur la légende VERMENDI au lieu de celle de VIROMENDI qui figure ordinairement sur les deniers assez communs de cette comtesse. M. Caron ajoute :

« Cette forme nous est connue par un diplôme qui, sous la date de 1043 et la signature du comte Othon, porte ces mots : *venimus in pagum vermandensem*[1], et par le testament

1. Abbé Colliette, *Histoire du Vermandois*, t. I, p. 683.

du comte Herbert daté de 1059 : *Ego Herbertus* Vermandensium *et Vadescorum comes*[1].

« M. Longnon, dans sa carte de la France au xe siècle, adopte cette leçon et inscrit le *pagus Vermandensis*.

« Mais les diplômes postérieurs des comtes portent soit *Veromandicorum*, soit *Veromandiae comes*.

« En inscrivant la légende CO VERMENDI, le monétaire de la comtesse Éléonore, morte en 1215, a non seulement adopté une forme dans la langue latine, mais il s'est aussi inspiré de l'appellation qui devait être déjà usitée dans la langue vulgaire.

« Ce patois picard a été balbutié et parlé avant d'être écrit. Ce n'est que bien plus tard qu'il le fut ; l'abbé Colliette, qui a eu au xviiie siècle connaissance de tous les actes et diplômes intéressant le Vermandois (cartulaires d'abbayes, nécrologues, archives de la ville de Saint-Quentin), nous a conservé un diplôme en langue vulgaire.

A tous cheaux que ches presentes verront et orront Le maire le jure et toute la communauté de la ville de St Quentin en Vermandois. L'au mil deux chens quatre vins et treize au mois de march[2].

« Il a mis au jour également une lettre de 1295, le mardi après la saint Remy au mois d'octobre, écrite par Gautier Bordins, baillius de *Vermandois*, et scellée du scel du séneschal de *Vermandois* et de la baillie de *Vermandois*[3].

« Le nom est définitivement acquis, et le 9 octobre 1310, le roi Philippe IV dit le Bel, « à la prière de nos amés et « féaux les habitants de notre ville de Saint-Quentin en *Ver-*

1. Abbé Colliette, *Histoire du Vermandois*, t. I, p. 686.
2. *Ibid.*, t. II, 702.
3. *Ibid.*, t. II, 817.

« *mandois* », transfère en la ville de Saint-Quentin la foire de Saint-Denis [1]. »

M. Caron signale encore deux textes intéressants. Le premier est ainsi conçu :

« Prima Septembris obiit Crispinus monetarius qui dedit deo et sancto Quentino Altare de Roupy » (Martyrologe de Saint-Quentin, 1090).

Ce monnayeur n'a pu frapper que la pièce à la légende *Martyr coronatus* [2].

Le second, daté de 1153, est une donation de « quatuor libras bonæ sancti Quintini monetæ ». C'est également celle de *Martyr coronatus*, Philippe d'Alsace n'ayant pu frapper monnaie avant 1156.

M. Blanchet lit la communication suivante de M. Ph. Testenoire-Lafayette, membre correspondant :

« A la séance du 4 novembre dernier, on a donné lecture d'une note de M. Delorme relative à des douzains du roi de France Henri II, repliés ou plutôt relevés sur un bord.

Je suis en mesure de fournir une constatation de fait très précise, car j'ai eu l'occasion d'étudier intégralement un petit trésor de monnaies d'or, d'argent et de billon, découvert à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire), en 1896. Ce dépôt se composait d'un millier de pièces, presque toutes royales, enfouies vers le milieu du règne de Louis XIII, car la plus récente portait le millésime de 1630.

Il y avait dans ce dépôt 27 doubles sols parisis de Charles IX et 13 sols parisis du même. Ces quarante pièces présentaient toute la particularité signalée par M. Delorme, et seules de la trouvaille elles étaient recourbées d'une

1. Abbé Colliette, *Histoire du Vermandois*, t. II, p. 834.
2. *Ibid.*, p. 37.

manière qui est évidemment intentionnelle et qui devait indiquer une modification dans le cours de ces espèces. Mais cette modification a eu lieu dès le milieu du règne de Louis XIII. »

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Dans la séance du 3 juin 1905, j'exprimai le souhait que la Société française de numismatique revînt aux traditions de ses premières années et qu'elle encourageât les études de sphragistique. Pour appuyer mon vœu, je vais décrire deux sceaux religieux du xive siècle.

✠ S·CŌVETVS : SORORV̄·ORDINIS·SŪE : CLARE ALESTI, entre deux grènetis. La Vierge de face, assise, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus de face dont les deux mains sont étendues, à droite, au-dessus d'un saint nimbé portant la couronne royale et agenouillé ; à gauche, au-



dessus d'une sainte nimbée avec la couronne royale, la Vierge tient de la main droite les mains du saint et de la gauche celles de la sainte. De chaque côté de la tête de la Vierge,

une main céleste, coupant l'inscription, tient un encensoir. Au-dessous de cette scène, l'ornementation du champ du sceau est complétée par un lis héraldique fleuri au naturel.

Matrice de bronze, elliptique (forme dite *ogivale*). Longueur, 0m 050 ; largeur, 0m 032. Appendice de forme habituelle, au dos (fig. 1).

Ce sceau, d'un faire assez large et d'une bonne conservation, fait partie de ma collection. C'est le sceau du couvent des sœurs de l'ordre de Sainte-Claire à Alais (Gard)[1]. L'abbaye fut connue d'abord sous le nom d'abbaye royale de Notre-Dame des Fonts. La communauté fut chassée des Fonts (territoire de Saint-Julien-de-Valgagues, près d'Alais) par les ravages des routiers, au XIVe siècle, et se réfugia à Alais où le presbytère actuel de la paroisse Saint-Jean d'Alais servit de résidence à l'abbesse. Parmi les abbesses de ce monastère, on peut citer Agnès de Montpezat en 1309, Mabile de Châteauneuf-Randon en 1445, quelques autres plus récentes, puis la dernière, Mme de Vissec, nommée en 1774[2].

Sur un document appartenant à la Société scientifique et littéraire d'Alais, daté du 12 avril 1374, on voit un reste de sceau, de forme ovale, en cire rouge. On distingue seulement le profil de la robe d'une abbesse tenant une crosse ; quelques lettres très effacées peuvent être lues ..STERIV... Le document est une quittance de dix sols, paiement de messes pour l'âme de Guilhem Sabatier, reçus par « yeu « sorre Gaya, abadessa de las sorres menors dalest ». L'abbesse Gaye déclare à la fin de ce reçu qu'elle « pauze « lo sagel de mon ufissi ».

Une autre quittance de dix sols, paiement de messes pour l'âme de Raymonette Sabatier, est antérieure de huit ans

1. *Arisitum* fut ensuite appelé *Alistum*, *Alestum*, *Alectum*, puis *Alesium*.
2. Voy. *Gallia Christiana*, 1739, t. VI, c. 524.

(17 octobre 1366) et établie par « nos sore Guilalmeta Cau« sargua, abadessa de la sorres menors dalest[1]. »

J'ai dit que la sainte représentée à la gauche de la Vierge portait une couronne royale. C'est sans doute une représentation conventionnelle, car cette sainte doit être la fondatrice de l'ordre, et sainte Claire était issue d'une famille noble d'Assise, mais non royale.

Quant au saint, il faut peut-être le regarder comme saint Louis. En effet, la grande porte de l'église des religieuses de Sainte-Claire de l'*Ave Maria*, à Paris, était ornée des statues de saint Louis et de sainte Claire[2]. Toutefois le saint pourrait être saint François d'Assise dont l'histoire est liée à celle de la sainte[3].

L'autre sceau est celui d'une abbesse du même ordre des Clarisses et porte le nom de Nogent-l'Artaud (Aisne).

S ABBISSE·SOROR'·MIŌR' DE NOGENTO·ARTAVDI (les deux B de *Abbatisse* sont liés, ainsi que les deuxième et troisième lettres de *Sororum*). Sous une arcature de style « gothique », le Christ assis de face, tenant un livre dans la main gauche et bénissant de la droite une sainte nimbée, portant la couronne royale, ayant les mains jointes dans l'attitude de la prière. Entre les deux figures, une fleur de lis. Au-dessous de cette scène, dans une petite arcature, une abbesse agenouillée à droite, les mains jointes ; derrière elle, une fleur de lis (fig. 2).

Matrice de bronze, elliptique. Longueur, 0m058 ; largeur,

1. G. Charvet, *Deux quittances en langue romane délivrées par les abbesses du monastère de sainte Claire d'Alais au XIVe siècle*. Dans *Revue des langues romanes publiée par la Soc. pour l'étude des l. rom.*, t. IV, 1873, pp. 404-406.

2. *Recueil des travaux de la Soc. de Sphragistique de Paris*, t. III, 1853-1854, p. 308.

3. Saint François d'Assise est représenté sur un sceau de l'abbaye de Sainte-Claire, près de Saint-Omer, en 1322 ; voy. G. Demay, *Inv. des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, 1877, p. 279, n° 2625.

Digitized by Google

0m 036. Appendice de forme habituelle au dos avec trou trilobé. Cabinet de France.

La figure placée à la droite est peut-être sainte Claire ; mais le graveur a pu vouloir représenter aussi Blanche, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, veuve d'Edmond, comte de Lancastre, qui, le 25 juin 1299, fonda le prieuré conventuel de Nogent-l'Artaud en l'honneur de saint Louis. On connaît plusieurs autres documents relatifs à ce monastère. Ainsi, en 1303, Jean III, abbé de Saint-Germain-des-Prés, confirma une convention conclue entre Ferri, curé de Nogent, et les religieuses de Sainte-Claire à Nogent ; celles-ci abandonnaient deux arpents de pré en échange de divers droits et oblations concédés par le curé en faveur du prieuré. En 1310, le roi Philippe le Bel et son fils (plus tard Louis X) et Jean, fils de Blanche de Navarre, confirmèrent la fondation du monastère, et en 1324, Henri de Lancastre donna une autre confirmation. En 1452, le prieuré de Nogent fut détruit par les Anglais, et les religieuses dispersées ne furent réintégrées dans leur établissement que le 13 mars 1477. Elles étaient alors au nombre de vingt et partagèrent la seigneurie avec le baron de Nogent. Le couvent fut détruit en 1793 ; on en voit encore les ruines et celles de l'église abbatiale [1].

Nogent, appelé *Novigentus* dans une charte de 829, devint ensuite *Novigentum Artaldi*, du nom d'Artaud qui en fut seigneur au XIIe siècle. La forme *de Nogento* que fournit le sceau se retrouve sur une pierre tombale, qui représente un moine tenant un livre d'heures et une clef et foulant un dragon sous ses pieds. Autour, on lit l'inscription :

1. *Gallia Christiana*, t. IX, 1751, c. 504 ; Pilloy, dans *Bull. Soc. archéol. de Soissons*, t. XVII, 1863, p. 46 et suiv. ; A. Corlieu, dans *Annales Soc. histor. et archéol. de Château-Thierry*, 1882, p. 220 ; A. Corlieu, *Géographie du canton de Charly-sur-Marne*, 1879, p. 40 à 42.

+ Hic jac(et) Artaldus quondam thesaurarius beati Stephani Trecensis, filius bone hodierne domine de Nogento cujus anima requiescat in pace. Amen +[1].

Le sceau de Nogent-l'Artaud était resté inédit, quoique conservé depuis longtemps à la Bibliothèque nationale. »

M. Bordeaux communique à la Société, de la part de M. Théry, avocat, membre correspondant à Lille, deux proclamations du Corps municipal de Lille concernant des circulations monétaires survenues au début de la Révolution française.

La première a trait aux émissions de doubles sols et de sols en cuivre et en métal de cloche au type dit constitutionnel, faites successivement en échange d'assignats dans les principales villes de France. Elle est ainsi conçue :

Proclamation
du corps municipal de la ville de Lille
du 27 octobre 1791.

Les obstacles, qui ont retardé l'émission de la monnaie de cuivre étant de nature à ne pouvoir être surmontés qu'avec le temps nécessaire pour y pourvoir, les citoyens sont invités par tous les motifs qui peuvent intéresser l'honneur et la tranquillité publique à faire envers leurs ouvriers des sacrifices en les payant en numéraire autant qu'il leur sera possible. Pour dédommager en partie ces bons citoyens, nous ferons de notre côté tous les efforts qui seront en notre pouvoir; et, sans attendre l'établissement des bureaux d'échange promis à tous les districts par les lois des 18 mai et 25 juillet dernier, nous leur remettrons, en échange d'assignats de cinq livres, *la nouvelle monnaie de cuivre*, qui nous sera délivrée successivement, en conformité de la portion, qui nous en est accordée par les arrêtés du Département, en vertu de la loi du 6 Août 1791.....

1. Souliac, dans *Bull. Soc. archéol. de Soissons*, t. XIII, 1859, p. 49; Pilloy, *loc. cit.*, p. 50, planche; Blanchart, dans *Annales Soc. ... de Château-Thierry*, 1890, p. 116.

Digitized by Google

Nous n'avons à disposer en ce moment que la somme de sept mille livres de monnaies de cuivre. Nous annoncerons successivement les sommes que nous toucherons ci-après et nous les distribuerons au fur et à mesure, le jeudi de chaque semaine à commencer du 3 novembre, aux fabricants et chefs d'atelier, qui se seront trouvés dans la nécessité de se faire inscrire pour en avoir.........

Fait en l'assemblée du Corps municipal de la ville de Lille le 27 octobre 1791.

Signé : Waymel, secrétaire greffier.

La seconde est relative à la circulation des pièces de cuivre de 5 et de 2 sols appelées *Monnerons*, et fabriquées par des négociants de Paris portant ce nom. Le Corps municipal lillois déclare que ces sortes de médailles sont de simples monnaies de confiance n'ayant jamais été reconnues jusqu'alors comme numéraire légal de l'État, et que par suite chacun est libre de les refuser ou de les recevoir. Il le précise en ces termes :

Proclamation
du corps municipal de la ville de Lille
du 19 mars 1792.

Nous venons d'être informés que des gens séduits ou mal intentionnés répandent dans le public qu'il a paru hier une proclamation de notre part pour ordonner la circulation dans le commerce des pièces de cuivre de la fabrique des frères *Monneron*, négocians de Paris, pour la *valeur de deux sols et cinq sols*. Nous nous empressons de désabuser nos concitoyens à cet égard et nous leur observons que *cette espèce de médaille de confiance*, n'étant point de la monnaie de l'État, ni autorisée par le Corps législatif, non seulement nous n'en avons point ordonné la circulation dans le commerce, mais même que nous ne pouvons pas l'ordonner, puisque personne ne peut être forcé de les recevoir en paiement.

Fait en l'assemblée du Corps municipal le 19 mars 1792.

Signé : Waymel, secrétaire greffier.

Digitized by Google

M. Bordeaux fait remarquer que ces documents ne présentent pas seulement un intérêt local, mais qu'ils nous fournissent de précieuses indications sur ce qui a dû probablement se passer dans la plupart des villes importantes de la France. Il souhaite que d'autres correspondants de province lui signalent encore des extraits d'archives municipales ou des proclamations concernant des circulations monétaires spéciales.

M. Bordeaux rappelle aux membres de la Société que M. Mowat, membre honoraire de la Société des Antiquaires de France, a fait à cette Compagnie une communication pour lui signaler l'existence, dans l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Paris, d'une médaille en bronze doré à l'effigie d'Anne d'Autriche[1]. Cette pièce, qui est encastrée dans le mur de la chapelle aménagée à gauche du maître-autel, surmonte une inscription constatant qu'Anne d'Autriche, reine de France, a posé la première pierre du chœur de l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle au mois d'avril 1628. Le tout est actuellement caché presque en entier par un confessionnal.

M. Bordeaux soumet un exemplaire en bronze doré avec bélière de la médaille ci-dessus, qui a dû être donné à cette église au moment de la cérémonie célébrée en avril 1628, et qui fait partie de sa collection. Il en a été gratifié, vers l'année 1861, par des desservants de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, qui l'avaient trouvé au fond d'un tiroir confondu avec de vieux jetons de cuivre des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et qui n'y avaient attaché aucune sorte d'importance. M. Mowat

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1905, p. 277; F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du Vᵉ siècle au XVIIIᵉ siècle. Ancien diocèse de Paris*, I, p. 99, dans la collection des : Documents inédits sur l'histoire de France.

avait fait remarquer à ce sujet que, lorsqu'il avait procédé à ses recherches dans l'église en 1904, personne n'avait conservé le moindre souvenir ni de l'inscription relative à la fondation, ni de la médaille scellée au mur. Le monument métallique soumis est en tous points semblable à la description fournie pour le droit par M. Mowat[1] et pour le revers par M. Mazerolle[2], et porte de même la date 1620 d'un côté et celle de 1623 de l'autre. Il est probable que, le jour de la pose de la première pierre, deux médailles semblables d'un type créé depuis quelques années par Guillaume Dupré, contrôleur général des effigies, et signées de cet artiste, ont été remises à l'église, l'une pour être encastrée dans le mur, l'autre pour être conservée à titre de souvenir. Seulement, comme aucun document ne constatait la destination de la médaille non scellée au mur, l'événement survenu en avril 1628 était complètement oublié après deux cent trente années, et la pièce n'avait plus existé dans un coin perdu de l'église que comme rebut sans intérêt. Les renseignements donnés par M. Mowat ont heureusement permis de préciser ce qui avait dû réellement se passer.

Le Président,
P. Bordeaux.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

1. *Gazette numismatique française* publiée par M. Mazerolle, 1905, p. 41, vignette.

2. Mazerolle, *Médailles françaises*, t. II, p. 137, n°s 685 et 686 ; *Trésor de numismatique et de glyptique*, par Ch. Lenormant ; *Médailles françaises*, 2e partie, p. 5, pl. VI, n° 4. La médaille y est portée avec l'indication erronée de 1630.

*
* *

SÉANCE DU 3 MARS 1906

Présidence de M. Bordeaux, président.

Les ouvrages récemment reçus sont les suivants :

Acad. d'Arras, *Congrès des Sociétés savantes* et *Mémoires*, 2e série, t. XXXV.

Soc. des Antiq. de France, *Mettensia*, IV.

Il est procédé à la réélection du bureau.

Sont élus :

Président, M. Bordeaux.

Vice-président, Capitaine Babut.

Secrétaire, M. de Villenoisy.

Trésorier, M. Sudre.

Membres du Conseil : MM. Blanchet et Cte de Castellane.

M. Sudre rend compte de l'état des finances de la Société. Ce compte est approuvé à l'unanimité.

Le Capitaine Babut, qui a bien voulu, après l'acquisition d'une nouvelle armoire, procéder au rangement de la bibliothèque, donne lecture du rapport suivant :

« A la séance du 2 décembre dernier, M. Sudre et moi nous vous avons présenté un exposé sommaire de la situation de la bibliothèque de notre Société, vous faisant connaître les ouvrages principaux de numismatique : généralités, monographies, périodiques, qui entrent dans sa composition.

« Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de vous exposer exactement l'état de la bibliothèque à la date du 31 décembre 1905, et le répertoire général vient d'être déposé sur le bureau.

Digitized by Google

« La première partie de ce catalogue comprend les publications relatives à la numismatique proprement dite, généralités et monographies ; elle renferme 220 ouvrages et 274 volumes ou brochures.

« La seconde partie présente la situation des périodiques et celle des ouvrages que la Société reçoit par suite d'échanges faits avec les diverses sociétés savantes. Les périodiques sont représentés par 30 publications qui forment un ensemble de 190 volumes. Soixante-huit sociétés savantes sont portées au répertoire avec 478 volumes, et sur ce nombre de soixante-huit sociétés, trente-six échangent régulièrement leurs publications contre nos procès-verbaux.

« Enfin, la troisième partie du répertoire comprend les catalogues de ventes publiques et les catalogues à prix marqués envoyés par les experts : environ 120 volumes ou brochures. Nous avons cru devoir établir cette troisième partie qui, quoique moins utile, n'en a pas moins une importance réelle, car ces publications donnent une idée exacte du mouvement numismatique, et servent souvent de base pour la cote des monnaies, médailles et ouvrages numismatiques.

« En résumé, notre bibliothèque est loin de répondre à l'importance de la Société, aussi nous croyons-nous autorisés à nous adresser à tous les sociétaires : aux auteurs, en les invitant à faire don de leurs travaux, et à tous les membres, en les priant de nous adresser les ouvrages qu'ils pourraient posséder en double, de façon que notre bibliothèque devienne le plus promptement possible digne du bon renom de la Société française de numismatique. »

Le Colonel Allotte de la Fuÿe présente diverses monnaies arsacides de sa collection portant des surfrappes ou des graffites, et fait à ce sujet la communication suivante :

« Les surfrappes sur les monnaies antiques sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit, et leur étude attentive peut fournir des renseignements chronologiques précieux : j'ai eu l'occasion de signaler le fait pour la numismatique arsacide, en faisant connaître un tétradrachme de Phraate IV qui est frappé sur le fameux tétradrachme à la double effigie d'Antoine et de Cléopâtre.

« J'appellerai aujourd'hui l'attention sur les surfrappes qui se rencontrent d'une façon presque constante dans le monnayage encore si mal étudié des satrapes persépolitains; j'ajouterai quelques mots concernant des graffites que j'ai observés sur diverses monnaies, et qui peuvent également donner des renseignements intéressants.

« Les monnaies dites persépolitaines, étudiées en dernier lieu par Lévy, Mordtmann, Justi et Drouin, peuvent se diviser en deux catégories; la première, contemporaine des Séleucides, comprend des tétradrachmes, des drachmes et des divisions de la drachme; la seconde, qui correspond à la période parthe, n'a pas fourni de tétradrachmes; nous ne nous occuperons que de la première; les surfrappes y sont si fréquentes, qu'on est tenté de croire qu'elles constituent la règle générale; Faustus de Byzance (ch. LIII) nous rapporte en effet que, lorsqu'un nouveau roi de Perse montait sur le trône, on fondait toute la monnaie existant dans le trésor royal et on la refrappait à son effigie. Je ne sais à quelle époque précise s'applique cette assertion, mais il est fort possible que cet usage ne soit que la continuation d'une tradition très ancienne. En employant la surfrappe au lieu de la refonte, les anciens souverains de la Perse avaient un double avantage : ils réalisaient une économie de fabrication; d'autre part, en laissant subsister des traces de l'effigie précédente, qui souvent était celle d'Alexandre le Grand lui-même, ils donnaient à leur mon-

naie une garantie certaine au point de vue de l'aloi et du poids. Du reste, les Séleucides suivaient quelquefois les mêmes errements, et j'ai constaté parmi les monnaies séleucides trouvées à Suse par M. de Morgan, qu'un très beau tétradrachme de Séleucus IV était frappé sur une pièce d'Alexandre.

« Quoi qu'il en soit des motifs qui ont pu accréditer cette coutume, il est certain qu'elle existe chez les premiers souverains de la Perside à l'époque séleucide. Au point de vue de la classification chronologique des rois, on en peut déduire des indications précieuses, lorsque par bonheur on peut déterminer les deux pièces. Faute d'avoir reconnu l'existence des surfrappes, des savants tels que Lévy et Mordtmann ont commis d'étranges erreurs ; c'est ainsi que pour un tétradrachme de la collection de Luynes, dont je présente l'empreinte à la Société, Mordtmann a amalgamé des fractions de légendes appartenant à deux pièces différentes, et a déployé d'ailleurs beaucoup d'ingéniosité pour interpréter la légende fantaisiste ainsi formée.

« Dans la même série de monnaies, on trouve quelquefois plusieurs surfrappes ; c'est ainsi que, dans un tétradrachme inédit de ma collection, on en compte au moins trois, et chose assez singulière, quelquefois les revers alternent avec les effigies dans les surfrappes, car sur cette même pièce et sur d'autres du Cabinet des Médailles, on voit apparaître, du côté de la face, quelques lettres qui appartiennent à des revers antérieurs. Pour montrer l'importance que peuvent avoir les surfrappes au point de vue des déterminations chronologiques, je ferai remarquer que sur le tétradrachme de ma collection, on constate deux grènetis, et que le plus ancien des deux présente des points allongés rappelant ceux qui constituent le *cordon de laine* qui se voit sur certaines pièces séleucides ; or, ce cordon

n'apparaît pas avant le milieu du règne d'Antiochus III: voilà une indication précise qui permet d'affirmer que la dernière effigie du tétradrachme est postérieure à Antiochus III.

« En ce qui concerne les *graffites*, j'en ai constaté assez souvent sur des monnaies antiques, sur un tétradrachme d'Alexandre Aegus, en voici un qui se lit très clairement ΗΡΟΔΟΤΟΥ ; sur un tétradrachme parthe, je constate le mot ΦΡΑΑΤΗ, ce qui est plus intéressant, parce que le tétradrachme étant précisément de Phraate IV, on peut en conclure que les *graffites* sont quelquefois en rapport avec les effigies. C'est ce qui pourrait bien être sur une drachme persépolitaine que m'a communiquée M. le Major Général Malcolm Clerk, où je vois, derrière l'effigie, un graffite qui se lit sans hésitation BaGDaT ; ce nom serait d'autant plus de circonstance, pour désigner le souverain lui-même, qu'il se retrouve à l'origine de la dynastie, et que l'on sait qu'en tout temps et en tout lieu les noms des premiers rois se répètent fréquemment parmi leurs successeurs.

M. Dieudonné, membre titulaire, fait la communication suivante :

« J'ai eu l'honneur, dans la séance du 1er avril 1905 [1], de présenter à la Société quelques observations sur les monnaies royales mentionnées dans le *Livre de raison* de Guillaume d'Ercuis, et j'ai publié, dans le dernier numéro de la *Revue numismatique*, l'ensemble de ces comptes pour ce qui concerne le monnayage de Philippe le Bel. Je voudrais aujourd'hui dire quelques mots des espèces féodales qui sont mentionnées en même temps.

1° Blancs de Valence (*D. blans de Valance*). 11 d. p. pièce. Qu'était-ce que ces blancs ? Quand on parcourt la

1. *Proc.-verbaux* de 1905, p. xx.

planche du recueil de Poey d'Avant relative à cette série[1], la première monnaie d'argent qui se présente, à Valence, est un carlin, frappé à l'imitation des espèces du comte de Provence. Il a été émis, suivant certains auteurs, par Guillaume de la Voulte, évêque en 1380, et en même temps que le carlin correspondant du comte de Valence de la maison de Poitiers, Aymar VI[2]; suivant d'autres numismates[3], c'est à Guillaume de Roussillon, évêque de 1298 à 1329, qu'il faut reporter cette émission et à son contemporain, Aymar IV, celle du carlin correspondant. Ce n'est, bien entendu, que dans cette seconde hypothèse que le mot « blanc » de notre manuscrit désignerait le carlin susdit.

Guillaume de Roussillon était contemporain de Charles II qui mourut en 1309; ce prince, à l'inverse de son successeur Robert, passe pour n'avoir frappé de carlins qu'en Italie, mais ces monnaies ont pu, dès lors, circuler en France et même y provoquer des imitations. Le carlin était un peu inférieur de poids au gros tournois, et ainsi s'expliquerait la différence de 11 d. 1/2 à 11 deniers, différence qui ne paraît pas s'accroître à la vérité, comme nous le verrons pour le valenciennois et le cambrésien, par le fait de sa circulation anormale dans les États du roi. L'identification n'est donc pas certaine.

Si on la rejetait, il faudrait admettre que Guillaume de Roussillon a frappé, avant Henri de Villars, des gros à l'aigle pareils à ceux bien connus de son successeur[4] : hypothèse vraisemblable, si l'on songe que divers gros attribués par Poey d'Avant à Jean III[5] et à Guillaume de la Voulte

1. Poey d'Avant, *M. féod.*, t. III, pl. CII, n° 21.
2. Poey d'Avant, *M. féod.*, t. III, p. 15.
3. Par exemple, Promis.
4. Poey d'Avant, *M. féod.*, t. III, pl. CIII, fig. 2.
5. Poey d'Avant, *M. féod.*, t. III, pl. CIII, fig. 5.

sont peut-être de Jean de Genève et de Guillaume de Roussillon, leurs prédécesseurs au XIIIe siècle[1]. Mais ces gros, pièces de billon, auraient atteint difficilement la valeur que leur prête notre manuscrit.

2° Une monnaie de 6 den. est mentionnée en ces termes : *C'est à savoir..... par II valēn : XII d.* Faut-il lire : « 2 valenciennois », et reconnaître des gros au cavalier de Marguerite de Constantinople, qui, en vertu du bail de concession, devaient équivaloir aux 2/3 du gros tournois ? 6 d. p. (8 d. t.) correspondent justement dans l'origine à ces 2/3, et si le gros au cavalier n'a pas participé en 1310 de la hausse des espèces royales, c'est que le caractère anormal de sa circulation simplement tolérée dans l'Ile-de-France comportait une réduction dans la valeur de cours.

3° Cambrésiens (*Cambrēs*). Il y en a 64, évalués 6 deniers pièce. Ce sont les doubles esterlins frappés par les évêques de Cambrai aux types de la tête de face mitrée et de la croix. N'ayant pas cours légal en France, ou peut-être insuffisants de titre, les cambrésiens subissent ici une réduction de 8 à 6 d. p., l'esterlin étant inscrit pour 4 d. p. ; ou, si l'on aime mieux, ils continuent à valoir les 8 d. t. qu'ils valaient avant la hausse du gros. C'est le même phénomène que nous venons d'observer pour le valenciennois.

4° Esterlins (*Estellins*). L'esterlin, monnaie des rois d'Angleterre, avait, de fait, cours légal en France ; il était de bon argent et valait le 1/3 du gros.

5° Artésiens (*Arteisiens*). Comptés pour l'équivalent des parisis. On appelait « artésien » au moyen-âge un petit denier (ou maille par opposition au gros denier de Flandre), frappé par les comtes de Flandre dans leurs domaines français, et dont l'émission fut reprise par Robert, premier

1. Pocy d'Avant, *M. féod.*, t. III, pl. CII, fig. 22 ; pl. CIII, fig. 15 et 16.

comte d'Artois. Comme elles étaient d'argent pur, ces petites monnaies valaient plus que les parisis au temps de Philippe le Bel, et elles ont pu être comptées pour telles dans l'Ile-de-France [1].

6° Mites (*Mites*). Il y en a 36 à raison de 0.58 denier pièce. Hoffmann [2] a attribué à Philippe le Bel une « mitte royale tournois », je ne sais sur quelle autorité ; ce nom de monnaie ne se rencontre pas dans le recueil de Saulcy, et, quant à celle que vise Hoffmann, c'était apparemment la moitié du double tournois, c'est-à-dire un tournois affaibli de 1296-1303, qui ne devrait pas valoir plus de 1/3.

7° Nantais (*Nanth.*). Demi-denier. C'est une obole telle que celles d'Arthur de Bretagne, pl. XII, n° 10, de Poey d'Avant. Ou peut-être le denier lui-même était-il pris pour moitié dans le royaume où il n'avait pas cours légal [3].

8. Pite ou pougeoise (*Picta par.*). Quart du denier. Ailleurs elle est appelée *poitevine* dans les comptes de Guillaume. Sur les textes concernant cette monnaie, et la

1. Hermand (*Hist. mon. de l'Artois*) semble admettre (p. 126 et suiv.) que l'artésien, resté bon de titre, pouvait équivaloir au parisis. Ailleurs (p. 276-7), il s'évertue, à tort selon nous, à rabaisser leur valeur au-dessous même du denier tournois, mais il confond alors dans les textes le denier tournois avec le gros ! — Les artésiens répondent en nature aux espèces figurées dans Poey d'Avant, t. III, pl. CLVII, n°ˢ 10 à 13 (Robert Iᵉʳ ou II d'Artois, à ses armes, mais anonymes). — D'autre part, nous savons que Robert II ordonna, par un bail monétaire de 1286, la frappe d'artésiens à son « *nom* et enseigne » qu'il s'engageait à faire prendre pour des parisis ; mais aucun artésien ne répond à cette description ; quant à l'attribution à Robert II des pièces de Poey d'Avant, n°ˢ 6747 à 6749 (pl. CLVII, n°ˢ 14-16), elle est des plus controversées (Caron, *M. féod.*, p. 381) ; leur style n'est pas d'accord avec les mailles qui précèdent, elles paraissent plus anciennes que la dynastie capétienne d'Artois. Bref, si Robert II a réellement fait frapper en Artois d'autres espèces que des mailles, ces pièces ne sont pas encore retrouvées.

2. Au sujet des n°ˢ 6 et 7, je ferai observer que j'ai rencontré depuis dans un document des environs de 1300 les expressions de *mitois* et de *nantemitois* désignant des monnaies reçues en Flandre (*Rev. num.*, 1837, p. 213) ; c'est peut-être de ce côté qu'il faudrait faire des recherches. On sait au reste que la mite est une monnaie flamande au xvᵉ siècle.

3. Hoffmann, *M. royales de France*, p. 26, n° 25 et pl. XII.

description en nature des espèces qui peuvent la représenter, voy. A. Blanchet, *Études de num.*, t. II, p. 309-326. »

Parlant sur cette communication, le comte de Castellane estime qu'il peut très bien s'agir, dans le manuscrit de Guillaume d'Ercuis, du carlin de Valence. Les carlins de Robert atteignent en Provence 3 gr. 95; on a trouvé pour celui de l'évêque de Die 3 gr. 70, et 3 gr. 80 pour le carlin d'Aymar. Ces poids, inférieurs à ceux du gros tournois, n'en sont toutefois pas très éloignés. C'est en faisant état d'un poids trop faible, fourni par erreur, que M. Vallentin du Chaylard a voulu faire descendre jusqu'à Guillaume de la Voulte le carlin épiscopal de Valence; il remonte — d'après M. de Castellane, qui a pesé les exemplaires du Cabinet dont le poids est cité plus haut — à Guillaume de Roussillon, et le carlin de la maison de Poitiers à Aymar IV. D'autre part, le comte de Castellane attribue à Jean de Genève et à Guillaume de Roussillon les gros à l'aigle dont il a été question ci-dessus.

M. Kœchlin-Claudon, membre correspondant à Paris, présente à la Société un essai en bronze patiné à tranche lisse du premier type de la pièce de nickel de 25 centimes. Il fait remarquer que le mot ESSAI figure, au-dessous du carré contenant le gros chiffre 25 se trouvant au revers, dans les mêmes conditions que sur l'essai de la même pièce en nickel qui figure dans diverses collections. Il appelle l'attention de tous sur l'intérêt qu'il y aurait à préciser dès maintenant les motifs qui ont occasionné la frappe : 1° d'un essai en nickel, 2° d'un essai distinct de bronze de ce premier type de la nouvelle pièce française de 25 centimes.

Il résulte des renseigements recueillis par divers membres de la Société, qu'antérieurement à la frappe du premier type de la pièce de nickel de 25 centimes, la Monnaie de Paris a effectivement créé quelques rares

Digitized by Google

essais en nickel (une centaine environ), après le vu desquels la frappe de la pièce de 1903 a été décidée et réalisée. Il fut ensuite confectionné un nombre égal de piéforts de la pièce courante.

Tout le monde se rappelle qu'au cours de l'émission, qui eut lieu pendant l'année 1903, un grand nombre de personnes se plaignirent : 1° de la laideur du type du revers, pourvu du gros chiffre 25 au centre, donnant l'apparence d'un jeton de taverne ou de batellerie [1] ; 2° de la facilité qu'il y avait à confondre, à raison de son diamètre identique et de sa tranche circulaire, la pièce nouvellement créée en nickel blanc avec la pièce courante de un franc. Pour permettre aux autorités compétentes de discuter ces objections, en connaissance de cause, la Monnaie de Paris fit frapper, pendant les derniers mois de l'année 1903, c'est-à-dire après l'émission dans le public de la première pièce de 25 centimes, cent exemplaires sur bronze patiné, avec le coin originaire, de l'essai de ce premier type de numéraire, pour démontrer que l'effigie de la République était gravée avec beaucoup d'art et de science, et que ce type de droit n'était pas susceptible d'occasionner une confusion avec celui de la pièce de un franc, dite à la Semeuse.

A la suite de l'examen de cet essai sur bronze patiné, où le métal faisait mieux ressortir la finesse de la gravure, les sénateurs, députés et membres de la Commission monétaire, ainsi que des différentes autres commissions officielles, qui avaient été gratifiés de ces spécimens, proposèrent, à la fin de 1903, aux pouvoirs publics de décider que le revers et la tranche de la pièce de 25 centimes seraient seul modifiés. Après l'échange de ces observations entre les personnalités compétentes, le deuxième type de

1. *Revue numismatique belge*, 1903, p. 89.

la pièce de 25 centimes en nickel fut créé avec tranche à 22 pans et avec revers portant un faisceau de licteur brochant sur une branche de chêne, surmonté de l'indication de valeur 25 CENTIMES en grandeur plus normale. Au début de 1904, il fut frappé une centaine d'essais en nickel de ce second type. Après leur examen, la frappe fut décidée, et il fut créé un certain nombre de piéforts (une centaine) en même temps qu'il fut procédé à la première émission. Depuis 1904, il n'a plus été confectionné, comme espèces de nickel, que celles de ce nouveau genre.

Les particularités qu'un heureux concours de circonstances a permis aux membres de la Société de préciser, montrent l'intérêt qu'il y aurait à faire ressortir dans les recueils numismatiques en temps utile, c'est-à-dire au moment de la création, les motifs qui occasionnent soit la frappe, soit la remise des essais, et à indiquer le nombre d'exemplaires émis ainsi que la nature des différents métaux employés dans telle ou telle circonstance.

M. Bordeaux rappelle aux membres de la Société qu'il les a entretenus dans une précédente séance du : « Sommaire de la législation italienne concernant les frappes de monnaies décimales en Italie depuis 1801 jusqu'à 1900 », et porte à leur connaissance diverses particularités de la numismatique italienne moderne, qui lui ont été signalées à cette occasion par le général Ruggero, érudit numismate italien, conservateur du Cabinet des médailles de S. M. Victor Emmanuel III.

1° L'atelier monétaire de Gênes a continué de frapper et d'émettre, depuis 1815 jusqu'à 1826, certaines pièces de divers métaux de la République de Gênes aux types et dates de 1794, 1795, 1796 et 1797, sans que le moindre différent permette de distinguer les monnaies nouvellement frappées de celles qui l'avaient été antérieurement.

2° Les 16.760 francs de pièces de 20 francs en or, portées au tableau dudit sommaire comme constituant les premières monnaies décimales d'or frappées en Italie dès l'année 1805, sont des espèces émanant de l'atelier de Turin et portant un cœur pour différent avec la date : an 14.

3° Pendant les premières années du règne de Humbert Ier, certains ateliers monétaires du royaume d'Italie ont continué de frapper et d'émettre des espèces de divers métaux à l'effigie de Victor-Emmanuel II avec la date de 1878, dernière année du règne du monarque décédé.

4° Les pièces de 20 francs de l'an 9 et de l'an 10, portant au droit comme légende : L'ITALIE DÉLIVRÉE A MARENGO, ont été frappées dans un atelier monétaire qui reste inconnu.

L'indication donnée par le Ministère des finances d'Italie dans cette brochure de 1902, que ces espèces d'or, dites Marenghi, auraient été frappées à Paris, ne paraît reposer sur aucune preuve. La Monnaie de Paris ne semble avoir conservé aucune trace de cette frappe, ni le moindre document qui y soit relatif. D'autre part, comme ces espèces ne portent pas le cœur, différent de l'atelier de Turin, qui figure sur les pièces de 5 francs de la GAULE SUBALPINE de l'an 9 et de l'an 10, il est vraisemblable qu'elles n'émanent pas de l'atelier monétaire turinois. On ignore s'il faudrait supposer que les ateliers de Milan, ou même de Gênes, ont confectionné ce numéraire pourvu de la signature du graveur italien LAVY. On constate ainsi qu'il n'a encore été possible de savoir ni en France, ni en Italie, le lieu réel de frappe de ces pièces de 20 francs, dites de Marengo, qui sont cependant nombreuses et de date relativement récente, puisqu'elles ne remontent qu'à 1801 et à 1802.

M. A. Blanchet a lu une pièce de procédure relative à des

monnaies fausses au type espagnol fabriquées par la Ligue en 1589, et présenté un coin faisant partie de sa collection et découvert près de Saint-Denis, qui a dû servir à la fabrication de monnaies de ce genre.

Le Capitaine Babut a présenté une médaille commémorative du percement du Simplon, 1898-1905, frappée à Milan par S. Johnson, et qui se vend en ce moment sur le versant italien, à Doma d'Ossola. Diam., 34 mill.

Le Président, P. Bordeaux. *Le Secrétaire*, F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 6 AVRIL 1906.

Présidence de M. Bordeaux, président.

Les ouvrages reçus dans le mois de mars sont :

Bulletin de la Soc. arch. du midi de la France, nos 34, 35.

Bull. de la sect. hist. de l'Institut du Gr. Duché de Luxembourg, vol. V, 1905.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. V, n° 74.

Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise, t. XIX, 2e partie.

Acad. des Sc., Let. et Arts d'Arras, t. XXVIII (1897) et XXXIV (1903) qui manquaient à la série. Offerts gracieusement.

Bulletin de numismatique, années 1897 à 1903 et divers nos manquants, offerts gracieusement par Mme veuve Serrure.

Paul Eudel, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord*. Paris, Leroux, 1906.

A. Dieudonné, *Le livre de raison de Guillaume d'Ercuis*. Paris, 1906.

Le même, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel, d'après un livre nouveau*. Paris, 1905.

(Ces deux ouvrages offerts par l'auteur).

Digitized by Google

F. Lenormant, *Monnaies et médailles.*

A. Hermant, *Histoire monétaire de la province d'Artois.* Saint-Omer, 1843.

Dancoisne, *Numismatique béthunoise, recueil hist. de méd., mon.*, etc.

(Ces trois ouvrages donnés par le capitaine Babut).

M. Rodocanachi écrit pour remercier de son élection comme correspondant.

Sont proposés comme membres correspondants :

M. Paul Ed. Ricouard, 91, rue Saint-Amand, à Anzin, par MM. Ratier et Bordeaux.

Joseph Brunot, 22, place des Bancs, Limoges, par les mêmes.

Léonce Sabatier, 66, rue de Pessac, Bordeaux, par les mêmes.

Le Cte Nicolo Papadopoli, à Venise, par MM. Blanchet et Bordeaux.

M. Royer fait la communication suivante :

« Dans les premiers jours de janvier 1906, un cultivateur du hameau de Sales, commune de Linards, canton de Chateauneuf (Haute-Vienne), à la suite de travaux qu'il avait exécutés dans la cour de sa ferme, découvrit sous une dalle, un vase en terre, contenant un millier de pièces dans un sac de toile grossière.

M. Kessling et moi fîmes des démarches pour nous faire livrer la trouvaille afin de l'examiner : mais le possesseur consentit tout récemment seulement à nous remettre le lot.

Bien qu'il n'y ait là que des pièces de cuivre et de billon, cette trouvaille n'en est pas moins très digne d'attention, tant par la variété et la diversité des types, que par la présence de plusieurs pièces inédites et enfin de celles assez nombreuses appartenant à l'atelier de Limoges.

Il y a une grande proportion de pièces frappées pour le Dauphiné.

Quatre pièces de Henri II permettent de dater le dépôt de ce petit pécule dans sa cachette, aux premières années du règne de ce prince.

Voici, d'après l'ouvrage de Hoffmann, les différents types que nous avons déterminés et le nombre approximatif des exemplaires :

Louis XI (1461-1483). — Double tournois. H. 29.	1
Liard au dauphin. H. 36.	4
Charles VIII (1483-1498). — Douzain. H. 11. fr. à Rouen.	1
Petit blanc. H. 12.	4
Carolus. H. 19. Saint-Lô, Mont Saint-Michel, Rouen, etc.	16
Carolus dauphiné. H. 22 (dauphin à droite du K).	1
Carolus dauphiné. H. 22 (dauphin à gauche du K).	1
Carolus Bretagne. H. 23.	1
Double tournois. H. 29. Lyon.	1
Hardi de Bretagne. H. 37.	2
Hardi. H. 38.	3
Liard au dauphin. H. 40. Lyon, etc,	16
Liard au dauphin. H. 41. Mont Saint-Michel, etc.	8
Louis XII (1498-1515). — Douzain. H. 15. Sainte-Menehould, etc.	10
Douzain Provence. H. 29.	1
Douzain Dauphiné. H. 32. Romans.	2
Dizain à l'L du Dauphiné dont il sera question ci-après (voir plus loin la description) (inédit).	2

Cette pièce ressemble au n° 40 de Hoffmann, mais diffère par la légende de l'avers, ainsi que par les cantonnements de la croix du revers, composés de trois fleurs de lis et d'un dauphin au lieu de deux lis et deux dauphins.

Il convient de remarquer en outre qu'Hoffmann ne décrit et ne représente cette pièce sur sa planche XLV que d'après un dessin de Fougères.

Double tournois. H. 41. Lyon.	1
Double tournois Dauphiné. H. 42. Grenoble.	2
Denier tournois. H. 45.	1
Hardi. H. 49.	2
François Ier (1515-1547). — Douzain. H. 92. Poitiers, Villeneuve-les-Avignon, Limoges.	12
Douzain de Bretagne. H. 97.	2
Douzain Dauphiné. H. 98. Grenoble (Étienne Nachon).	1
Dizain dit Franciscus. H. 101. Toulouse (Hugues Lamyer), Limoges, Poitiers, Angers, Tours, Bordeaux, Montpellier, Villefranche en Rouergue, Saint-Pourçain, Sainte-Menehould, etc.	47
Douzain à la croisette. H. 108. Lyon, Rouen, Limoges.	6
Douzain à la Salamandre. H. 106. *2 variétés*. Rouen, Limoges.	4
Double tournois. H. 110. *3 variétés*. Bordeaux, Lyon, Limoges.	68
Double tournois Dauphiné. H. 111. *4 variétés*. Crémieux, Grenoble, Romans.	168
Double tournois. H. 112. *4 variétés*. Bordeaux, Villefranche en Rouergue, Montpellier, Toulouse, Saint-André-de-Villeneuve.	107
Patard de Provence. H. 113.	1
Double tournois Dauphiné. H. 114. Crémieu.	4
Denier tournois croisette. H. 115. Marseille, Toulouse.	4
Denier tournois. H. 117.	8
Denier tournois. H. 121. *2 variétés* dans les légendes dont l'une avec SIT NOMEN etc. — La Rochelle, Limoges, etc.	28
Denier tournois Dauphiné. H. 123. Grenoble.	3
Liard au dauphin. H. 124. Crémieu, Grenoble.	24
Liard à l'F. H. 125. Chambéry, Turin, Saint-André-de-Villeneuve, Limoges, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, etc.	22
Hardi. H. 129.	3
Double tournois dauphiné. Croisette. Inconnu à H. Grenoble.	9
Denier tournois dauphiné. Croisette. Inconnu à H.	3

Double tournois du Dauphiné. — ✠ FRAN·D·G·FRAN-COR·R : I·

Deux lis et un dauphin dans un trilobe.

℟. ✠ SIT·NOMEN·D·BENEDICT·.

Croisette dans un quadrilobe. 9 exempl. frappés à Grenoble.

Analogue à H. 111, mais en varie par la légende et par une croisette.

Denier tournois du Dauphiné. — ✠ FRACVS·G·FRANCO·R·

Un lis et un dauphin dans un trilobe.

℟. SIT etc.

Croisette dans un quadrilobe fleuronné. 3 exemplaires.

Analogue au n° 115 de H, ou plutôt au n° 123, constituant un denier tournois du Dauphiné à la croisette avec nouvelle légende de l'avers.

A noter des variétés de dizains Franciscus :

L'un avec : FRANSISCVS. fr. à Angers.

2 ex. avec lég. revers. XPS REGNAT etc. fr. à Villefranche-en-Rouergue, par Pierre Coulon.

Plusieurs ex. avec BENEDICTOM fr. à Poitiers.

Plusieurs avec des étoiles à la place des points secrets.

Henri II (1547-1559). — Double tournois fr. en Provence ℟ : *type inconnu à H.* (c'est le type de H. 112 pour François Ier). 1

Denier tournois fr. à Villefranche-en-Rouergue : X *inconnu à H.* (c'est le type de H. 115 pour François Ier). 1

Liard à l'F. H. 42. Toulouse. 2

Pièces provinciales et étrangères. — Patard delphinal fr. à Romans. Charles VII. Dauphin. H. 71. 1

Blanc de Jean et Catherine. *Navarre* (1484-1512). (P. d'A. n° 3379. P (Perpignan). 3

Liard à l'H de Henri d'Albret. *Navarre.* 1516-1555 (P. d'A. n° 3411). 1

Hardi de Charles de France pour l'*Aquitaine.* 1468-1474 (P. d'A. n° 3158). 1

Denier de Jean II, prince des *Dombes.* 1459-1488 (P. d'A. n° 5070). 1

Évêché de *Lausanne.* — Sébastien de Montfaucon 1517-1536. (Morel Fatio, pl. III, n° 5). 1

Digitized by Google

M. Bordeaux, président, fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à faire l'inventaire des trouvailles avec autant de précision que M. Royer.

En ce qui concerne le dizain à l'L de Louis XII, il présente les observations suivantes :

« Ce dizain à l'L a un dauphin dans l'un des cantons de la croix du revers. Il semble par suite devoir être comparé au dizain du Dauphiné, publié par Hoffmann, pl. 45, n° 40, qui a deux dauphins dans les cantonnements. M. Royer lit au droit comme légende : ✠ LVDOVICVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ FRANCO ⁝ RE. M. Bordeaux pense ne pouvoir déchiffrer que : ✠ LVDOVICVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ F ⁝ CO ⁝ C ⁝ M ⁝ V ⁝ Il suppose que c'est une contrefaçon du dizain à l'L de Louis XII faite : 1° soit par Louis II Fieschi, comte de Crèvecœur et de Messerano, en Italie, vers 1520, 2° soit par Louis Tizzone, qui fut comte de Déciane de 1483 à 1525, et qui est aussi l'auteur de nombreuses falsifications italiennes d'espèces françaises. En fait, la légende est trop mal conservée, pour que la titulature puisse être lue avec certitude. »

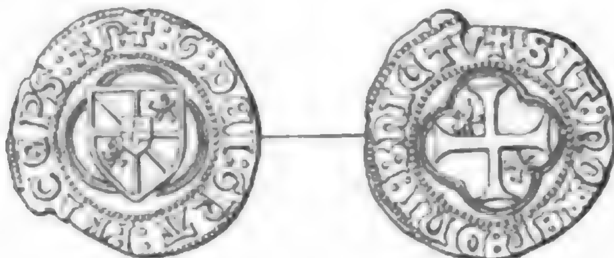
M. Caron présente de la part de M. David qui vient de s'en rendre acquéreur une monnaie de Guillaume de Chalon, prince d'Orange (1462-1475) laquelle a été incomplètement décrite dans le catalogue de la collection Morel vendue récemment.

Elle porte en effet :

✠ : G : DEI : GRA : PRICEPS : AR. Écu dans un trilobe, dit le catalogue. Cet écu divisé en quatre compartiments est chargé d'un cornet aux 2e et 3e et au centre d'un petit écu portant une croix. Le catalogue est muet sur toutes ces particularités.

R̸. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BNICTV. Croix dans un quadrilobe cantonnée aux 1e et 4e d'un cornet et non d'un astéroïde.

Poids 1 gr. 28. Métal assez bon.



Cette pièce qualifiée de gros a le même type que celle décrite par Poey d'Avant, n° 4547 et gravée Pl. XCVIII pour Louis de Chalon (1418-1462). L'exemplaire que je possède de cette pièce, dit M. Caron, pèse 2 gr. 45. Il est un peu rogné et peut être le double de la monnaie appartenant à M. David. Le petit écu du centre porte très distinctement une croix comme du reste le dessin de Poey d'Avant. Il pourrait être qualifié gros ou double denier.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante sur deux jetons parisiens du commencement du XVIIIe siècle :

« Le premier des jetons que je présente porte au droit



un vaisseau voguant à pleines voiles vers la droite ; le mât du milieu est surmonté d'un œil. On lit autour de ce type :

Digitized by Google

UT COETERAS DIRIGAT. A l'exergue, en trois lignes : LE PREMIER CORPS || DES MARCHANDS || DE PARIS.

Au revers, le champ est rempli par un écu à une branche de chêne renversée, caractérisée par un gland ; l'écu est timbré d'un heaume à lambrequins. A l'exergue : 1704 (*Argent* ; collection Blanchet).

L'attribution de ce rare jeton serait très difficile si le *Journal de la Monnaie des Médailles* [1] ne contenait la mention suivante :

« N° 247 : *Guillier, drapier à Paris.* — Il a été frappé « des jetons pour les Drapiers, avec le vaisseau et la « légende ordinaire, qui ont un écusson chargé d'un chêne « renversé (Guillier) au revers et le millésime 1704 au- « dessous. »

On connaît un certain nombre de jetons frappés évidemment pour des syndics de la corporation des drapiers. Mais, au revers du vaisseau, les écussons armoriés sont accompagnés d'un nom et l'attribution ne souffre par conséquent aucune difficulté.

Voici une liste de jetons de cette série d'après le *Journal de la Monnaie* [2] ; N. Gallois, 1703 ; H. de Rosnel, 1705 ; E. Rolin, 1708 ; Jean-François André, 1719 ; Nicolas Hureau, 1723 ; Jean-Baptiste Regnard, 1723 ; Mathias Lievain, 1724 [3].

Dans le même *Journal de la Monnaie des Médailles*, on trouve, sous le n° 904 [4], la mention suivante :

« Le sieur Mavelote, graveur, a fait un quarré pour les « graveurs, dont il n'a été frappé qu'un seul jeton, qui a

1. Manuscrit publié par M. F. Mazerolle, dans la *Gazette num. française*, 1898, p. 257.

2. *Gaz. num. franç.*, 1898, p. 253, n° 224 ; p. 261, n° 274 ; p. 270, n° 351 ; 1899, p. 251, n° 959 ; p. 266, n° 1072 ; p. 268, n° 1084 ; p. 270, n° 1098.

3. Aucun de ces jetons n'est cité par M. René de Lespinasse (*Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. III, p. 139, fig. de jetons de la corporation).

4. *Gaz. num. franç.*, 1899, p. 205.

« d'un côté un cartouche en forme d'écusson, d'or chargé « de cinq écussons d'azur, de gueules, de sinope (*sic*), de « pourpre et de sable, avec un chef d'azur, à une fleur de « lys d'or accompagnée de deux écussons d'or et d'argent. « Au-dessus du cartouche il y a un soleil qui dissipe des « nuages, et pour légende ; COMM^TE DE·L'ART·DE· « GRAVEURE. Dans une espèce d'exergue on lit en très « petits caractères ; C·MAVELOTE. Une inscription com- « pose le revers : ARTE ATQUE·METALLO·COMMU- « NAUTÉ · DES · GRAVEURS A · PARIS · POUR · LES · « SCEAUX·ET·CACHETS·MÉDAILLES·ET·JETTONS· « EXPERTS· POUR·LES·VERIFICATIONS·ET·RUPTU- « RES·DES·SCELLEZ·1718. »



On remarquera l'expression « il n'a été frapé qu'un « seul jeton » employée pour ce numéro, tandis que le *Journal* dit toujours : « il a été frapé des jetons. »

Nous pouvons donc considérer comme unique le jeton [1] que je présente à la Société et qui répond exactement à la description du *Journal*, sauf pour la signature du graveur, qui est : C·MAVELOT·F. Il y a un accent peu marqué sur la dernière lettre du mot *communauté* abrégé au droit ; au

1. Je n'ai jamais vu que l'exemplaire, aujourd'hui dans ma collection, qui était autrefois chez M. Richard. Il est décrit sous le n° 1226 du Catal. de la vente de la *Collection Richard* ; *jetons français*, juin 1904. Le centre du revers étant usé, le rédacteur du catalogue a lu à tort : *pour métaux*. Mais j'avais déjà donné la lecture véritable (*sceaux*) dans mon *Manuel de numismat. du moy. âge et mod.*, t. II, p. 425-426.

Digitized by Google

revers, au-dessus de la légende, disposée en douze lignes, il y a une fleur de lis entre deux fleurons; enfin, il n'y a de points séparatifs entre les mots, ni au droit ni au revers.

Une ligne, marquée par une différence de niveau dans le champ, part de la tranche, traverse la lettre E du premier DE au droit et aboutit à la base du petit écusson à dextre du chef des armoiries. Au revers, en bas et à gauche, il y a un bourrelet irrégulier au-dessus du grènetis. Les coins du jeton étaient par conséquent défectueux et l'on peut comprendre pourquoi l'on a frappé un seul exemplaire du jeton gravé par Mavelot, artiste peu connu [1] et d'ailleurs doué d'un talent très secondaire, si l'on en juge d'après le lourd écusson de notre pièce.

Il y a un autre jeton de la même communauté, moins rare, gravé par Gamot [2], en 1757, et remarquable par l'élégance des types.

Au droit un génie tenant une palme appuie la main droite sur un écusson aux armes décrites plus haut [3], qui est adossé à un piédestal. Les légendes sont : L'ART DE GRAVÛRE, CIZELURE, et à l'exergue, EXP·POUR LES || VERIFICATIONS en deux lignes.

1. Il est cité dans le *Mercure galant* de février 1684, p. 369, sous le nom *Mavelot*, comme sur le jeton (Voy. N. Rondot, *Les méd. et les graveurs ... en France*, 1904, p. 344, notes 1 et 2, où il y a une rectification incomplète de la signature du jeton, qui est transcrite exactement dans mon *Manuel*).

2. Hugues-Joseph Gamot. Voy. N. Rondot, *op. cit.*, p. 359.

3. Le blason de la corporation des graveurs sur métaux, d'après l'armorial d'Hozier, est « d'azur à deux burins d'argent emmanchés d'or, passés en sautoir ». On a remarqué que les armoiries gravées sur les jetons de 1718 et de 1757 sont celles des peintres (René de Lespinasse, *op. cit.*, t. II, 1892, p. 405. Cet auteur a publié le dessin du droit du jeton de Mavelot, sans transcrire l'inscription du revers, et un dessin médiocre des deux faces du jeton de Gamot, sans description). Il est impossible de croire que ces armes ont été gravées par erreur sur deux jetons de date différente. On admettra donc provisoirement que la corporation des graveurs en médailles tenait à être considérée comme étroitement unie à celle des peintres. On sait qu'à diverses époques et dans divers pays, des peintres ont été médailleurs ou ont fourni des modèles de médailles, de jetons et de monnaies (Cf. A. Blanchet. *Peintres-médailleurs français des XVe et XVIe siècles*, 1901. Extr. des *Annales intern. d'histoire*).

Au revers, une femme assise regarde un médaillon ovale portant le buste de Louis XV, qui est posé sur une console. A droite, sur des rochers amoncelés, un temple entouré de rayons. Autour : FACTA VETO MORI ; à l'exergue, M·D·CC·LVII. Le jeton est signé GAMOT sur les deux faces. (*Argent*; collection Blanchet).



Comme on le voit, la longue inscription du jeton de Mavelot est plus explicite que celle du jeton de 1757 ; elle est particulièrement intéressante pour l'histoire de la médaille et du jeton. »

M. Bordeaux donne connaissance d'une lettre du garde de la Monnaie de La Rochelle datée du 5 janvier 1576, adressée à la Cour des monnaies de Paris, énonçant qu'à partir de fin juillet 1574, Nicolas Ryvette a été nommé maître de la monnaie de cette ville, et que les pièces frappées pendant sa maîtrise ont porté son différent, qui était : *une étoile*. Comme le surplus de ce document fournit d'intéressants renseignements sur les officiers monétaires ayant successivement exploité cet atelier et qu'il est rédigé dans un style du temps, doué d'une saveur spéciale, il a paru utile d'en reproduire ci-dessous le texte intégral :

Messeigneurs,

Vous ayant cy-devant par plusieurs fois rescript et non pas si souvent que j'eusse bien désiré, tant à cause du temps que pour raison d'une maladie grande que j'ay eue six à sept mois, sans

Digitized by Google

en avoir receu nulle response touchant l'estat de la Monnoye de ceste ville, j'ai bien voulu de rechef, Messeigneurs, ayant trouvé maintenant le présent porteur, vous fère la présente et vous prier m'excuser si n'avez reçeu mesdictes lettres, vous assurant que j'ay toujours désiré vous fère entendre ce qui passe de par deçà.

Donc, Messeigneurs, depuis le décès de Jean Disnematin par vous nommé à la Maistrise de ceste ville, par provision a esté aussy par Messieurs les Maire et Conseil de ceste ville, nommé par provision et jusques à ce que autrement par vous y ait esté pourveu, dès le samedy derrain[1] jour de juillet 1574, Nicolas Ryvette, soubs lequel a esté ouvré et monnayé quelque nombre deniers d'or, deniers testons et demi testons et deniers douzains, le tout ès formes, tiltre, poids et façons accoustumées, *sauf son différent, qui est d'une étoylle*, pour lequel ouvrage, j'espère, Messeigneurs, quand il aura plu à Dieu nous fère tant de grâce que de voir une bonne et heureuse paix en ce paulvre Royaume, vous fère voir et rendre satifaicts et contents de ce qui aura passé : estant fort marry que *le temps n'a permys que ayons reçeu par vous* l'ordonnance, *matrice et poinçons de nostre Roy* et Prince[2], ce que, Messeigneurs, je désire qu'il vous plaise nous envoyer.

Aussy, Messeigneurs, nous avons cloz les boëstes de l'an 1574, en laquelle y a 27 deniers douzains, 7 deniers escus solz, et 9 deniers gros et demy gros testons, et celle de ceste année dernière 1575, contenant aussy 53 deniers testons et 80 deniers d'or, lesquels nous avons conservés jusques icy, pour les vous fère voir, nonobstant que Messieurs du Conseil de ceste ville nous les ont par plusieurs fois demandez et faict faire commandement pour les avoir et parce que nous craignons que derechef elles soient par eux redemandées, et aussy qu'il y a beaucoup de

1. Dernier.

2. C'est-à-dire de Henri III, monté sur le trône à la suite de la mort de Charles IX, le 30 mai 1574. Comme l'atelier de La Rochelle n'avait pas reçu de Paris depuis deux années les matrices et poinçons officiels de Henri III, on s'explique que les graveurs de l'endroit aient composé pour les coins créés par eux des effigies à col élevé d'un genre distinct, en s'inspirant d'un dessin quelconque qu'ils étaient parvenus à se procurer et leur fournissant un portrait du Roi.

voleurs par les chemins, je vous supplie nous en mander vos volontés pour, selon icelles vous obéissant, nous y gouverner et conduire.

Vous playse aussi nous envoyer la cassation des pilles et trousseaux employés soubz ledict feu Disnematin tant de ceste ville que de ceux à nous apportez par l'huissier Ballet.

J'ay aussy, Messeigneurs, cy-devant et dès le vingt deuxième jour de juillet 1573, résigné à cause de madicte maladie mon estat de garde à Jean Blandin, mon gendre ; de quoy je vous en ay cy-devant rescript; toutefois je l'ay depuis révoqué, estant nonobstant en volonté, Messeigneurs, vous en fère cy-après prière et requeste pour et en sa faveur.

Il vous playra aussy avoir esgard que j'ay exercé les deux estats de garde depuis le décès de Jehan Disnematin le jeune, décédé dès l'an 1573.

Qui sera l'endroit, Messeigneurs, où je prierai le Créateur vous donner en bonne santé très heureuse et contente vie.

De La Rochelle, ce cinquiesme jour de janvier 1576.

Votre très humble et très obéissant serviteur à jamais,

Le garde de ladicte Monnoye.

Signé : G. Lambaudière.

Apporté au greffe de la Court le 19 janvier 1576 [1].

Cette lettre permet de se rendre compte de la quantité d'espèces forgées dans la Monnaie de la Rochelle pendant les années 1574 et 1575, puisque l'on sait les nombres d'écus d'or, de testons et de douzains mis en boîte. Abot de Bazinghen apprend seulement qu'à partir de 1586 et jusqu'en 1682, « il a été pratiqué d'emboëter à chaque délivrance de 200 pièces d'or, une, et de 18 marcs d'espèces d'argent, aussy une pièce [2]. » Mais, à l'époque du document qu'on vient de lire, les monnayeurs

1. Archives nationales, Z. 1. B. 376. Liasse des règlements de janvier à mars 1576.

2. Abot de Bazinghen, *Traité dictionnaire des monnaies*, t. I, p. 316. v°. Deniers de boëte.

Digitized by Google

étaient régis par une ordonnance de Henri II remontant à 1554, et indiquant une proportion un peu différente pour les espèces à mettre en boîte au cours de chaque frappe de numéraire. Il y aurait lieu de s'y reporter pour effectuer sur les bases indiquées par elle les multiplications nécessaires.

Il convient d'autre part de remarquer la tendance des maire et conseils provinciaux à empiéter sur les attributions de la Cour des monnaies, en ce qui concerne les vérifications à effectuer dans les ateliers locaux.

M. Bordeaux fait circuler un teston, un demi-teston et un douzain frappés à La Rochelle en 1576 et pourvus de l'étoile, différent de Nicolas Ryvette à la fin de la légende du revers.

Le Président, P. Bordeaux. *Le Secrétaire*, F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 5 MAI 1906

Présidence du capitaine Babut, vice-président.

M. le Président, en ouvrant la séance, prononce les paroles suivantes :

« C'est dans une triste circonstance que je me trouve appelé à prendre aujourd'hui la présidence de la séance. M. Bordeaux, notre président, vient d'avoir la douleur de perdre son fils enlevé subitement à son affection et à celle de sa famille. Ce deuil cruel frappe deux membres de notre Société, M. Caron, président honoraire, et M. Bordeaux, président. Je me fais un devoir d'être ici l'interprète des membres de la Société auprès de nos deux collègues et je

leur transmets, de la part de tous, l'assurance de nos compliments de condoléance les plus vifs et les plus sincères. »

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Rev. num., 1906, 1er fasc.

Bull. de la Soc. des Ant. de France, 1905.

Bull. de la Soc. arch., hist. et sc. de Soissons, t. XI, 1905.

Bull. de la Soc. arch. de Touraine, t. XV, nos 3 et 4.

L. de Grandmaison, *Les registres de l'état civil du canton de Tours-nord*, 1905.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. de Touraine.

Revue cévenole, 1905, nos 1 et 2.

Mém. de l'Acad. d'Arras, 1905.

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LV, n° 2.

Bull. de la Soc. arch. de Nantes, 1905, n° 2.

Cat. de vente, n° XV, de la maison Hirsch de Munich.

José Lamas, *Catalogo descriptivo das moedas portugezas e outras medalhas dedicadas a Infanta D. Catharina de Bragança rainha de Ingloterra*, Lisboa, 1906 (envoi de l'auteur).

Luigi Rizzoli, *Il museo bottacino di Padova* (envoi de l'auteur).

Berliner Münzblätter, janv. à avr. 1906 (envoi de l'éditeur).

Les livraisons suivantes qui manquaient aux séries ont été gracieusement offertes par les sociétés à la demande du vice-président :

Bull. de la S. hist. et arch. de Langres, IV, livr. 61 et 65.

Bull. de la Soc. arch. du midi de la France, livr. 23, série in-8°.

Mém. de la Soc. d'émul. de Montbéliard, t. 25, fasc. 1 et 2, 1896; t. 27, 1900; t. 28, 1900.

Ont été présentés comme membres correspondants :

M. Al. Michaux, graveur à la Monnaie de Bruxelles, 57,

rue Saint-Bernard, Bruxelles Saint-Gilles, par MM. Bordeaux et Babut;

M. le baron Ph. Prisse, 163, boulevard Léopold, à Anvers, par les mêmes.

M. Michel Soutzo, 8, Strada Romana, à Bucarest, Roumanie, par les mêmes.

M. Arthur Lamas, 148, rue da Junqueira, à Lisbonne, Portugal, par les mêmes.

La séance de juin est fixée au 9 au lieu du 2.

M. Testenoire Lafayette soumet à la Société les trois pièces suivantes:

1° Un denier de Louis VII du type publié pour Mantes par Hoffmann dans ses *Monnaies royales de France*, pl. VII, n. 3. Il porte au droit la légende ·LVDOVICVS·X·REX autour d'une croix à branches égales *non cantonnée*, et au revers les deux croisettes et les deux annelets ordinaires entourés de la légende CASTRVOMEIVN. Les numismates présents estiment que malgré la forme insolite de ce dernier mot, il n'est pas possible d'y voir autre chose qu'une dégénérescence ou une forme bizarre du nom de Mantes. Le vocable de cette localité se présente sur les deniers à ce type sous des formes excessivement diverses et avec des lettres réunies souvent de façons aussi anormales que ci-dessus.

2° Un denier offrant au droit une croix à branches égales dans un cercle, entourée d'une légende, où il n'est possible de déchiffrer que +···ΛNΛC···Λ, et au revers un portail surmonté d'un fronton triangulaire avec croix au-dessus. A gauche on peut lire la fin du mot GOC. Il semble probable que cette pièce provient des contrées voisines du Rhin. Les lettres GOC constituent peut-être la fin du mot MOGOC et désigneraient dans ce cas Mayence. L'aspect général permet

de rapprocher cette pièce d'une autre attribuée à Mayence et dessinée dans Lelewel, vol. 3, p. 121.

3° Un denier présentant le type carolingien des espèces de Rodolphe III, roi de Bourgogne (993-1032), publiées dans Gariel (*Monnaies carolingiennes*, vol. 2, pl. 77, n°s 1 à 7). Le droit porte une croix à huit branches entourée de la légende RVDOFVS··· Le revers offre le temple carolingien surmonté d'une croisette commençant la légende : DSTV··· suivi de lettres indéchiffrables. Il faudrait retrouver un exemplaire à légendes plus lisibles pour permettre de proposer une identification du lieu d'émission.

Le capitaine Babut présente un exemplaire de la pièce de six blancs de Louis XIV récemment entrée dans sa collection, et une pièce de mariage de l'époque révolutionnaire gravée au burin sur plaque d'argent circulaire.

Le comte de Castellane, à propos d'une publication récente et des comptes rendus dont elle a fait l'objet, exprime l'opinion formelle que les ducs de Bourgogne de la maison de Valois n'ont jamais émis une seule monnaie à leurs noms et à leurs armes dans les limites du royaume de France. Toutes celles, quelles qu'elles soient, qui présentent ce double caractère, ont été frappées en terre d'Empire. En France, les ducs eurent seulement l'exploitation ou le profit d'un certain nombre d'ateliers ; mais dans tous ceux qui leur furent concédés, aussi bien par Isabeau de Bavière (1418) que par le traité d'Arras (1435), le monnayage fut toujours effectué au nom et aux armes du roi.

M. Adrien Blanchet rend compte de l'examen qu'il a fait du denier carolingien, appartenant à M. Ph. Testenoire-Lafayette. En voici la description :

+ CIATIAD—REX Monogramme par C.

℞. + CASTIIꓕORTCAS PI : Croix. Poids, 1 gr. 21 (la pièce a été écrasée et a souffert sur les bords ; elle sonne mal).

Si l'on remarque les incorrections de la légende du droit (I pour R et D — pour D—I), on ne s'étonnera pas de ne pouvoir identifier la légende du revers avec un nom de lieu connu. Comme on connaît d'autres deniers où le mot *castello* se lit (*Sci Fursei Castello*, *Porco Castello*, etc.), on serait tenté de couper la légende après la lettre O. Il resterait pour le nom de lieu des lettres difficiles à réunir. Provisoirement nous croirons que le denier présente une légende déformée au revers comme au droit.

M. Bordeaux, de son côté, après examen de cette pièce, croit que la légende, indiquant le lieu d'origine, serait peut-être une dégénérescence de celle des pièces attribuées par Gariel à Laignes [1] et par M. Prou au Mont Lassois [2]. Le poids de 1 gr. 20 cent. indique une époque assez tardive, telle que celle du règne de Charles III le Simple. Or les deniers de Charles II le Chauve, provenant de l'une ou l'autre des localités ci-dessus, portent non seulement + CΛSTELATSIS, mot qui a facilité les deux attributions qui précèdent, mais encore + CΛSTRELΛTSS et + LΛTISIO CΛSTE. Ce dernier vocable, si on le lit : CΛSTE + LΛTISIO, présente une concordance éloignée avec la légende à interpréter. M. Bordeaux n'émet à ce sujet qu'une supposition. Il avait tenté d'autre part de rapprocher cette curieuse légende de celles de CΛSTRILVDMINI ou de CΛSTRO·LVGIDV figurant sur des triens mérovingiens mentionnés par M. de Belfort [3], mais il ne semble pas possible d'établir une concordance sérieuse entre ces diverses appellations.

1. Gariel, *Monn. carol.*, vol. 2, p. 229, n[os] 120 à 123.
2. Prou, *Mon. carol.*, p. 80, n° 564, pl. XIII.
3. De Belfort, *Mon. mérov.*, n[os] 1436 et 1456.

Il faut compter sur la découverte d'un exemplaire à légende plus intelligible pour permettre de résoudre la question.

M. Caron présente de la part de *M. Soullard*, notre très assidu correspondant de Nantes, le moulage en plâtre d'un gros blanc de Jean IV, duc de Bretagne, dont voici la description :

+ IOhANNES DEI GRA. Croix cantonnée d'un lis aux 2e et 3e; en légende extérieure : + BNDIT..... NOMEN..... XRIS.

R'. B RTANORVM DUX. Couronne à trois lis dont les deux de côté coupent la légende B· R et U : X. Bordure de douze lis.



Très bas billon. Poids, 2 gr. 31.

Bonne conservation.

Ce gros blanc est la copie exacte et sans variété de celui émis par Jean, roi de France, et publié par Hoffmann, no 25.

A quelle époque peut avoir été émise cette copie ? Dans une lettre très documentée, M. Soullard relate toutes les mentions du gros blanc à la couronne qu'il a relevées dans l'ouvrage de Saulcy et dont la première est ainsi conçue :

« Du 26e jour de mars 1356 jusqu'au 23e jour de janvier 1357, ensuyvant feist l'on gros denier d'argent à la couronne qui eurent cours pour 10 d. t. la pièce à 5 d. de loy argent le Roy et de 5 s. 10 d. de poix au marc de Paris.

« 26 novembre 1356, émission de gros deniers blancs à 4 d.

Digitized by Google

de loy de 22 grains de poix au feur de 80 pièces au marc ayant cours pour 12 d. la pièce. »

Le manuscrit 5524 Bibliothèque nationale contient (f° 87) dessin de cette monnaie. Qu'on l'appelle gros den. d'argent, gros blanc, den. blanc, elle est identique à celle gravée par Hoffmann.

Ce même manuscrit nous offre les dessins des monnaies frappées antérieurement sous le nom de blancs à la couronne et notamment de celui portant dans le champ FRANC sous une couronne. Ce sont ces monnaies que vise l'ordonnance du 25 novembre en ces termes : « Les deniers blancs qui avaient eu et ont cours pour 8 d. t. la pièce seront pris pour 3 d. la pièce et les gros deniers blancs que nous avons ordonné être faits à présent seront mis à 12 d. la pièce et le double tournois pour 2 d. et *toutes autres monnaies seront abattues et mises au m pour billon.* »

L'ordonnance du 25 novembre créait donc un type nouveau qui devait circuler à l'exclusion des autres. Dans l'intervalle du 23 mars au 26 novembre 1356, l'aloi avait baissé de 5 d. à 4 et le cours augmenté de 10 à 12 deniers. Le roi Jean avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356. Le régent avait intérêt à faire disparaître le denier d'argent du 26 mars et tous autres blancs émis antérieurement à des titres supérieurs à 4 d. argent le Roy et à les faire rentrer à la Monnaie pour frapper des espèces plus basses.

Le blanc publié par Hoffmann et qui a été le prototype du blanc breton n'a donc été frappé qu'en novembre 1356. Il ne tarda pas à être affaibli ainsi qu'il appert de deux exemplaires présentés par M. Caron et dont le meilleur appartient à M. Bordeaux.

L'état du blanc breton que M. Soullard déclare être de cuivre à peine blanchi donne à croire qu'il a été émis lorsque

la monnaie royale baissait d'aloi. Or, par ordonnance du 10 décembre 1356, l'aloi baissait à 3 d.

M. Soullard estime que le blanc dont s'agit a pu être frappé pendant le siège de Rennes qui dura du 3 octobre 1356 ou 30 juin 1357, alors que le jeune duc Jean se trouvait au camp du duc de Lancastre. Cette opinion paraît très plausible.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les ministres attachaient une réelle importance aux inscriptions et aux types des médailles et jetons frappés pour rappeler les événements contemporains.

On sait que Sully avait composé des devises pour les jetons royaux [1].

Des lettres, qui viennent d'être publiées, démontrent que Louis XV et son ministre, le comte de Maurepas, collaborèrent avec les artistes pour les médailles de la prise de Bruxelles et de la bataille de Raucoux, en 1746. Voici le texte de ces lettres [2].

I. *M. de Maurepas à M. de Boze.*

24 mars 1746.

Je n'ai pu qu'hier au soir faire voir au roi le dessin de la médaille sur la prise de Bruxelles. S. M. m'a paru tout à fait contente de la noblesse de l'idée et du feu avec lequel elle est rendue. Elle a jugé à propos que le montant de la garnison qui a été faite prisonnière de guerre fut exprimé par le nombre des bataillons, qui étoit de dix-huit, et celui des escadrons, de neuf. Il faut aussi observer de mettre dans l'exergue *21 février*, qui est

1. A. de Longpérier, dans la *Rev. num.*, 1863, p. 425-450, pl. XXII.

2. *Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas (1742-1747)*, publiées d'après les originaux par A. de Boislisle. Tome III, années 1746-1747. Paris, 1905 (Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France). Les lettres I et II sont aux pages 106 et 107 ; la lettre III à la page 54, et la lettre IV aux pages 66 et 67.

le jour de la reddition de la place. Je vous renvoie le dessin pour que vous ordonniez que ces petits changements y soient faits: après quoi, vous voudrez bien le faire remettre à M. de Cotte. Je lui écris pour l'en prévenir et lui mander que le roi désire que cette médaille soit exécutée par le sieur Marteau.

Vous connoissez, etc.

MAUREPAS.

II. *M. de Maurepas à M. de Boze.*

28 mars 1746.

Je comptois bien qu'on ne pourroit exprimer en latin que par un terme général et équivalent les mots de *bataillons* et d'*escadrons* dont le roi a préféré l'expression à celle de nombre de soldats, et ils ne pouvoient être mieux rendus que par *agmen*. A l'égard de la quantité de ces bataillons et escadrons, en mettant sur la médaille *18* et *9*, ainsi que *21* pour le jour de la reddition de la place, on sera d'accord avec la lettre que le roi a écrite pour ordonner les *Te Deum*, dont je joins ici une copie, et il convient mieux de se conformer à cette pièce, qui émane du roi, qu'à ce qu'on a pu mettre dans les gazettes.

Vous connoissez, etc.

MAUREPAS.

III. *M. de Maurepas à M. de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.*

23 octobre 1746.

Les conquêtes que le roi a faites cette année de Mons, Charleroy, Saint-Ghislain et Namur, et la victoire par laquelle cette campagne vient de finir, sont des événements aussi dignes que les précédents d'être consacrés par des médailles. Je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire d'en faire frapper une pour chaque ville prise: on peut, ce me semble, réunir dans une ou dans deux les différentes conquêtes, et en faire une particulière pour la

bataille. Je ne m'arrêterai cependant à ce sentiment que lorsque vous aurez bien voulu me dire ce que vous en pensez, et je vous serai très obligé, en même temps, de me communiquer les idées qui vous viendront pour les médailles que l'on pourroit faire, afin que je puisse prendre les ordres du roi sur un ouvrage où l'on n'est parfaitement sûr de réussir que lorsque l'on a recours à vous.

Vous connoissez, etc.

MAUREPAS.

IV. *M. de Maurepas à M. de Boze.*

14 novembre 1746.

J'ai rendu compte au roi, Monsieur, des idées que vous m'avez communiquées pour les deux médailles dont une rassembleroit toutes les conquêtes de la dernière campagne, et l'autre auroit pour objet la victoire de Raucoux. S. M. les a approuvées toutes deux. Vous me ferez plaisir de vouloir bien en ordonner les desseins. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous observer qu'il faut que le sieur Bouchardon évite, par rapport à celle de la bataille de Raucoux, la ressemblance d'une qui a été frappée à la fin de 1744, sur laquelle on voit aussi la Victoire couronner un trophée. La composition peut en être aisément très différente.

Nous sommes, pour le moins, aussi pressés d'une troisième médaille, qui est celle du nouveau mariage de Monsieur le Dauphin. Je vous serai très obligé d'y penser le plus tôt qu'il vous sera possible. Je vous parle avec peine d'un pareil soin dans un moment où vous êtes douloureusement occupé de la perte de M. Cangé ; croyez, je vous prie, qu'on ne peut y prendre part plus que je le fais. Vous n'avez pas ignoré ma façon de penser pour lui, et l'intérêt que j'ai toujours pris à ce qui le touchoit ne doit pas vous laisser douter de la sincérité de mes regrets.

Soyez toujours persuadé, Monsieur, des sentiments avec lesquels je suis plus parfaitement à vous que personne du monde.

MAUREPAS.

Digitized by Google

La médaille de la prise de Bruxelles existe dans la série uniforme des médailles de Louis XV. Elle porte au droit le buste diadémé, à droite, entouré de la légende : LUD·XV·REX·CHRISTIANISS. Sous le buste, les lettres cursives *Jm* liées. Au revers, en légende circulaire : MARS HYEMIS IMMEMOR. On voit Mars, foulant aux pieds une couronne murale et un bouclier aux armes de Bruxelles ; il plante sur la brèche un drapeau fleurdelisé ; au fond apparaît la ville avec ses principaux édifices. Sur un pan de mur, à côté de la brèche, on lit, en sept lignes : BRUXELLAE CUM XVII·CASTR·PRÆFECTIS, XVIII·PEDITUM, ET IX·EQUITUM AGMINIBUS CAPTÆ. A l'exergue : XXI FEBRUARII MDCCXLVI. Sur un rocher à gauche, la signature du graveur. *ll.* (Diam. 41 mill. Cabinet de France, *or*, n° 2470 ; *bronze*, n° 2692).

Selon l'expression d'un auteur contemporain, ces inscriptions et ce sujet « signifient que le Mars François, méprisant la rigueur des saisons, a pris la ville de Bruxelles « avec les dix-sept Officiers généraux, les dix-huit Bataillons « et les neuf Escadrons qui composoient la Garnison, le « 21 février 1746 [1] ».

La médaille porte la signature du graveur recommandé, François-Joseph Marteau, qui fit d'ailleurs de nombreuses médailles de la série uniforme depuis 1730 jusqu'en 1759. M. de Cotte dont il est fait mention dans la lettre du 24 mars est Jules-Robert de Cotte, qui fut directeur de la Monnaie des Médailles de 1727 à 1767.

La médaille frappée pour rappeler toutes les victoires de la campagne de Flandre, selon le désir exprimé par le comte de Maurepas dans sa lettre du 23 octobre, a le même droit que la précédente. Au revers, en légende circulaire :

1. G.-R. Fleurimont, *Médailles du règne de Louis* [illegible] \. n. d. (jusqu'à 1748), pl. 70.

INDEFESSA GALLORUM VIRTUS. Trois légionnaires portent des enseignes et des boucliers sur lesquels on lit : CAROLOREGIUM, NAMURCUM, MONTES HANNONIÆ, FANUM Sti GISLENI, BRUXELLÆ, ANTVERPIÆ. A l'exergue, on lit : RESIDUÆ BELGII AUSTRIACI URBES EXPUGNATÆ M·DCC·XLVI. Sur le sol à gauche, on voit l'initiale du nom du graveur Marteau (Diam. 41 mill. Cab. de France, *or*, nº 2471 ; *bronze*, nº 2693).

Comme le dit Fleurimont[1], les légendes et le type « signifient que, dans la campagne de 1746, la valeur infa- « tigable des François a soumis tout ce qui restoit de villes « dans le Brabant à la Maison d'Autriche ».

La médaille relative à la bataille de Raucoux, gagnée par Maurice de Saxe, fait aussi partie de la série uniforme. Le droit est semblable à celui de la pièce décrite plus haut. Au revers, la légende circulaire est : EXPEDITIONIS BELGICÆ COMPLEMENTUM. La Victoire, passant au-dessus des débris de plusieurs couronnes murales, couronne de lauriers un trophée élevé près de la Meuse, qui, appuyée sur son urne, regarde avec étonnement. A l'exergue, on lit : HOSTES AD RAUCOSIUM FUSI · XI · OCTOBRIS MDCCXLVI. Sur un rocher à droite, on distingue les initiales du graveur, J.C.R. (41 mill. Cab. de France, *or*, nº 2472 ; *bronze*, nº 2694).

Selon les termes de Fleurimont, ce revers signifie « que « la Victoire, remportée à Raucoux le 11 octobre, a glorieu- « sement terminé la campagne de Flandre de 1746. Le nom « de la Meuse, *Mosa*, qui est écrit sur son urne, et sa posi- « tion achèvent d'indiquer la situation de Raucoux[2] ».

Les instructions ont été suivies avec intelligence ; les débris de couronnes murales représentent les villes énu-

1. *Ibid.*, pl. 71.
2. *Ibid.*, pl. 72.

Digitized by Google

mérées dans la lettre du 23 octobre et mentionnées sur la médaille de la campagne de Flandre. Le graveur du revers de la médaille de Raucoux fut Joseph-Charles Roettiers, qui était graveur ordinaire des médailles du roi et graveur général des monnaies depuis le 18 juin 1727.

Edme Bouchardon, dont le nom paraît dans la lettre du 14 novembre, composa le sujet avec habileté. Déjà sculpteur du roi en 1732, il était devenu académicien en 1744 et professeur de sculpture en 1745. Son intervention s'explique naturellement, car, dès 1736, M. de Maurepas lui avait confié les fonctions de dessinateur de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres [1]. Le Département des estampes de la Bibliothèque nationale possède une collection de 267 dessins de médailles et jetons composés par cet artiste [2] et le revers de la bataille de Raucoux en fait partie. Dans la légende circulaire, la lettre X du mot *Expeditionis* a été oubliée [3]. Bien que Bouchardon ne soit pas nommé dans les lettres relatives à la médaille de la prise de Bruxelles, il n'est pas douteux qu'il en composa le sujet, car nous trouvons, dans le recueil du Cabinet des estampes, trois dessins donnant des états différents de ce revers. Sur l'un, qui doit être le premier en date, Mars est imberbe avec un casque à long panache. et l'inscription sur la paroi du mur est ainsi conçue : BRUXELLÆ CUM XVII·CASTR·PRÆ-

1. Il y a une difficulté pour la date, car Chauffourier, qui avait cette charge, figure encore, en 1737, à la fin de la liste des Académiciens (Cf. A. Jal, *Dict. crit.*, p. 255). En 1746, Bouchardon était très en faveur. Par une lettre du 1er mars 1746, M. de Maurepas lui avait annoncé que la ville de Paris accordait au sculpteur une pension de quinze cents livres (*Lettres de M. de Marville*, t. III, p. 104). M. de Boislisle a publié les termes de la délibération de la ville relative à cette décision, qui avait été prise pour récompenser Bouchardon de la décoration de la fontaine de la rue de Grenelle (C'est la fontaine des Quatre-Saisons, nos 57 et 59).

2. Voy. H. Bouchot, *Bouchardon* dans *L'Art*, 1893, t. I, p. 214. Cf. L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists*, t. Ier (2e éd.), 1904, p. 233-234.

3. Dép. des Estampes de la Bibl. nationale, Pb 31 Rés., fo 131. Ce recueil comprend des dessins datés de 1717 à 1762.

FECTIS ET X... MILITUM MILLIBUS CAPTÆ. A l'exergue on lit la date : XX FEBRUARII MDCCXLVI [1]. Sur un second projet, le nombre des prisonniers est complété en XIV; le Mars est barbu avec un casque différent; la poignée de son épée n'est pas semblable à celle du premier projet; la couronne murale à terre est placée différemment, et il y a quelques variantes dans le dessin des murailles [2]. Un troisième état de la médaille est semblable, mais les inscriptions et les types sont renversés [3]. C'est le projet de Bouchardon, qui, présenté au roi, inspira les observations exposées dans les lettres des 24 et 28 mars. On voit, par la médaille, que les instructions royales furent suivies, que les modifications d'inscriptions demandées à Gros de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, furent gravées, ainsi que la date indiquée par le roi.

Le dessin du revers de la médaille de la campagne de Flandre est aussi de Bouchardon [4].

M. de Maurepas fut souvent mêlé à des questions numismatiques. Voici une lettre inédite qu'il adressait à M. de Boze, en 1736, et qui se trouve parmi des papiers conservés aujourd'hui au Département des médailles de la Bibliothèque nationale.

A Versailles, le 25 octobre 1736.

Je vous renvoye, Monsieur, les deux feüilles qui contiennent les devises que vous aviez triées pour les jetons de la Marine et des Galères ; celles que j'y ai souslignées ont été choisies par S. E. pour estre permanentes à l'avenir, et vous aurez agréable d'en informer M. de Cotte. Soyez persuadé, Monsieur, que je

1. *Ibid.*, f° 125. C'est ce dessin qui a été suivi pour les détails du type.
2. *Ibid.*, f° 124.
3. *Ibid.*, f° 126.
4. *Ibid.*, f° 132.

Digitized by Google

vous suis toujours plus parfaitement dévoüé que personne du monde.

MAUREPAS.

Les feuilles contenant les « devises » ne sont plus jointes à la lettre et ont été évidemment remises au directeur de la Monnaie des Médailles. Il est difficile de savoir quel est le personnage qui a choisi les devises, car en 1736, c'est le comte de Toulouse, amiral de France, dont le buste est sur les jetons de la Marine, et, à la même époque, les jetons des Galères portent les armes et le nom du chevalier d'Orléans, général des Galères. Il ne paraît pas d'ailleurs que l'avis ait été suivi, car les jetons de la Marine et des Galères en 1737 et 1738 ont des légendes et types différents pour chaque année : *Immota procellis* (Boussole) en 1737, et *Nusquam inermis* (Aigle) en 1738, pour la Marine; *Ad obsequium celeres* (Carquois), en 1737, et *Par decori virtus* (Néréides), en 1738, pour les Galères. Les jetons de 1738 pour la Marine et les Galères ont été gravés d'après des dessins de Bouchardon [1]. »

*
* *

SÉANCE DU 9 JUIN 1906.

Présidence de M. Paul Bordeaux, président.

M. le président présente les ouvrages reçus depuis la séance de mai.

Bulletin de la Soc. arch. de Sens, XXI, 2, 1905.
Soc. d'arch. de Bruxelles, *Annuaire*, 1906, t. XVII.
Fakker Zelandia illustrata, fasc. 4.
Mededeelingen voornamelijk im betrekking tot Zeeland, 1905.

1. *Ibid.*, f°s 25 et 28.

Kollektion Ernst Prinz zu Windisch-Grätz, VII, Band. Vienne, 1906.

Les livraisons suivantes qui manquaient aux séries de la bibliothèque ont été gracieusement offertes par les sociétés à la suite des démarches du capitaine Babut.

Mém. de la Soc. acad. d'arch. sc. et arts du dép. de l'Oise, t. 14, 1re livr. ; t. 14, 2e ; t. 16, 3e ; t. 17, 3e.

Ann. de la S. hist. et arch. de Château-Thierry, 1901.

Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 3e série, t. VIII, 1899.

Bull. de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1903, t. 44, n° 1 ; 1904, t. 45, n° 2 ; 1905, t. 46, n° 1.

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. 54, n° 2.

Administration des Monnaies et Médailles. Rapport au ministre des Finances, 3e année, 1898.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. Alphonse Rob. Michaux, 57, rue St. Bernard, à Bruxelles ;

Baron Prisse, 163, boul. Leopold, Anvers ;

Prince Michel Soutzo, 8, strada Romana, Bucarest ;

Arthur Lamas, 148, rue da Junquiera, Lisbonne ;

Laurent Durand, 28, grande rue de la Real, Perpignan, présenté par MM. Babut et Bordeaux ;

Hugues Grivois, 9, rue Regnaudin, Moulins, par les mêmes ;

Vigneron Jousselandière, au Coet Droz, à Savenay, par MM. Caron et Blanchet.

M. Caron communique les deux passages suivants relevés par lui dans le *Journal de Lestoile*, édition A. Coslen, 1906, pp. 186 et 283.

1594

En ce mois (janvier) le duc de Mayenne fit faire à Paris des jetons d'argent où d'un côté était gravé son portrait tenant l'épée à la main avec cette inscription : *Carolo Lothareno clavum regni tenente* et de l'autre les armoiries de France et de Lorraine et autour écrit : *Vacante lilio dux me regit optimus*. J'en ai un que je garde par curiosité [1].

1608

Le mercredi 2 juillet, M. Guittart m'a donné de son cabinet une petite médaille en argent de la feue reine de Navarre, mère de notre roi à présent régnant, où son portrait est d'un coté et de l'autre une ancre sur un rocher battu des vents de tous côtés, et y a écrit : *Numine freta licet rumpere infracta manebo* et à l'entour de lad. pièce sont gravés ces mots du Ps. CI fort délicatement et visiblement :

Pour estre a moy qui droite voie ira me servira.

Elle fut forgée l'an 1566 lorsque le pape a raison de la profession de la religion et établissement d'icelle en ses pays de Navarre et Béarn publia une monition contre lad. reine à laquelle le roi Charles IX s'opposa, la prenant en sa protection comme sa sujette et parente [2].

La première de ces pièces est inédite. La seconde a été publiée par MM. Blanchet et Schlumberger, dans leur *Numismatique du Béarn*, 2e partie, p. 74.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante.

« Le Musée de Périgueux possède deux médailles uniques dont voici la description :

1° AU | CONTRE-AMIRAL | DE VERNINAC SAINT-

1. Mémoire de L'Estoile, édit. Collen, 1906, p. 186.
2. *Ibid.*, p. 283.

MAUR | LES CULTIVATEURS | DE PONDICHÉRY | ET DE SES DISTRICTS | RECONNAISSANTS, en sept lignes.

℞. RECONNAISSANCE | DU DROIT DE PROPRIÉTÉ | DU SOL. | — | ABAISSEMENT | DE L'IMPOT FONCIER, en six lignes.

Or. — Diam., 63 mill. — Poids, 103 gr. 60.

2° AU | CONTRE-AMIRAL | DE VERNINAC SAINT-MAUR | GOUVERNEUR | GAGE D'AMOUR | DE LA POPULATION AGRICOLE | DE KARIKAL | ET DE SES DISTRICTS | SEPTEMBRE 1854, en neuf lignes. Grènetis.

℞. CONVERSION | EN ARGENT | ET | ABAISSEMENT | DE | L'IMPOT FONCIER, en six lignes. Grènetis.

Or. — Diam., 57 mill.

« Cette seconde médaille est ornée d'une bélière, qui est formée de deux serpents en or ciselé et enrichie d'un gros rubis serti entre deux gros diamants [1].

« L'histoire de nos colonies est encore à faire, car je crois que l'on chercherait vainement, dans les ouvrages publiés jusqu'ici, des détails sur les faits d'ordre administratif mentionnés sur ces médailles.

« Mais une notice spéciale [2] va nous fournir quelques renseignements sur l'origine des joyaux décrits plus haut.

« Né à Souillac (Lot), le 11 juin 1794, J.-B.-Raymond de Verninac Saint-Maur, qui était lieutenant de vaisseau en

1. Le marquis de Fayolle, conservateur du Musée de Périgueux, a eu l'obligeance de m'envoyer les empreintes de ces pièces, que j'avais remarquées lors de mon passage à Périgueux, en 1905. Ces médailles ont été données au Musée par Mme de Verninac de Saint-Maur.

2. *Biographie. L'amiral de Verninac St-Maur. Discours de M. Malvy, maire de Souillac et de M. Cavaignac, ancien ministre de la Guerre, à l'inauguration de la statue de l'amiral de Verninac Saint-Maur (2 octobre 1898).* Bourganeuf, A. Dubouex, 1898, in-8°, 14 p.

1824, fut chargé, après la prise d'Alger, de porter en France le trésor du Dey, puis, en 1831, de ramener de Thèbes à Paris l'obélisque de Louqsor, entreprise pleine de difficultés, surtout pour l'époque. Verninac réussit et en acquit une réputation méritée d'ingénieur et d'administrateur économe. En 1838, on lui confia l'organisation des services de bateaux à vapeur entre la Corse et l'Algérie, entre Marseille et les Échelles du Levant, et, en 1844, il fut nommé commandant du *Descartes*, le premier bâtiment à vapeur de notre marine de guerre.

« En 1848, le général Cavaignac appela Verninac au sous-secrétariat de la Marine où il resta trop peu de temps. Contre-amiral, puis député à l'Assemblée de 1849, Raymond de Verninac fut ensuite nommé gouverneur des Indes françaises. Il introduisit dans ce pays des réformes utiles : établissement de la propriété foncière individuelle, droit de libre circulation accordé aux Parias, abaissement de l'impôt, concessions de terres domaniales aux indigènes. Il fit construire des routes et creuser des canaux et sut gagner la reconnaissance d'une population qui n'a pas encore oublié son nom.

« Un document peu connu [1] contient des détails intéressants sur la remise au Gouverneur de la médaille de Karikal.

« Trois délégués et de nombreux représentants de la population de la colonie accompagnaient deux éléphants caparaçonnés, qui précédaient le palanquin de parade où la médaille avait été placée sur un coussin de velours. Cinq heures après avoir parcouru la ville dans sa plus grande largeur, le cortège vint se ranger sur la place, devant la galerie méridionale du palais du Gouvernement, où se trouvaient le Gouverneur, les chefs d'administration,

1. *Moniteur officiel des établissements français dans l'Inde*, 29 décembre 1854.

la Commission d'Agriculture et du Commerce et quelques fonctionnaires invités par les délégués de Karikal. Le Gouverneur descendit au rez-de-chaussée de la galerie et écouta un discours prononcé par M. Phamassamy, un des délégués de Karikal. L'orateur rappela les arrêtés du 27 avril de la même année. Voici quelques passages de son discours naïf et plein de saveur :

« Avant ces arrêtés, en effet, le titre de propriétaire « n'était que fictif, comme l'avait dit avant nous un des « membres de la Commission d'agriculture de Pondichéry. « En fait, nous n'étions considérés que comme de simples « colons particuliers cultivant les champs sous la surveil- « lance des agents du Domaine, récoltant quand et com- « ment il plaisait à ces agents, partageant toujours le pro- « duit avec le seigneur suzerain, si nous employons les « termes mêmes du règlement du 15 mai 1788, et recevant « nos parts, non pas à nos besoins, mais au bon loisir des « agents de la régie... Nous passons à la condition légale, « celle de propriétaires et de citoyens contribuables. « Aujourd'hui nous sommes maîtres de nos propriétés ; « nous les cultivons quand et comment nous le voulons ; « nous y faisons telles cultures que nous croyons propres ; « nous en faisons la récolte en temps opportun ; nous dis- « posons de nos produits à titre de véritables propriétaires « et nous payons l'impôt fixé à l'État... Nos champs qui, « avant l'arrêté du 27 avril, ne ressemblaient qu'à des « plaines raboteuses et vagues, ont été nivelées comme une « glace et entourées de digues... Ce ne sont pas seulement « des terres déjà en rapport qui ont été cultivées cette « année, mais encore une grande partie des terres en « friche. La seconde culture que l'arrêt de 1846 n'avait « pas été capable d'encourager s'étend déjà...

« Pour reconnaître cet acte unique dans son espèce,

« nous n'avons qu'à vous offrir nos cœurs où se trouvent « gravés par des traits ineffaçables tous ces bienfaits que « nous avons reçus et dont nous avons le bonheur de jouir. « Recevez ces cœurs reconnaissants, Amiral Gouverneur, « sous la forme de cette médaille que nous venons de vous « offrir.

« Qu'est-ce que cette médaille à côté des biens que « l'Inde tient de vous ? Ah ! que dis-je ! A un père tendre, « tous les immenses et riches patrimoines ne valent pas « une simple rose à lui présentée par son enfant chéri. « Un philosophe indien de la plus haute antiquité a dit : « A celui-là seul qui n'a pas entendu les cris de ses enfants « sera doux le champ des lyres et des flûtes. » En consé- « quence, promettez-nous, Amiral Gouverneur, de porter « cette médaille sur votre poitrine au nom de votre recon- « naissante population agricole de Karikal. »

« La permission de porter cette médaille fut accordée à l'amiral de Verninac par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Quelques semaines après la remise de la médaille de Karikal, le Gouverneur, répondant aux félicitations de la colonie tout entière à propos de sa promotion au grade de Commandeur de la Légion d'honneur, disait en terminant son discours : « Soyez sûrs que je serai « fier de porter, à côté de cette croix, la médaille que je « tiens de vos cœurs reconnaissants[1]. »

« Les documents officiels ne font pas mention de la remise de la médaille offerte par la colonie de Pondichéry. On sait seulement qu'une souscription avait été ouverte pour enrichir cette pièce de rubis et de diamants ; mais quand l'amiral l'apprit, il accepta seulement la médaille et voulut que

1. *Moniteur officiel des établissements français dans l'Inde*, 23 février 1855.

l'argent recueilli fût consacré à des fêtes, qui durèrent plusieurs jours et dont le souvenir se conserva longtemps[1].

« Ces faits se passaient peu de temps avant la révolte des Cipayes de l'Inde anglaise (janvier 1857) et le contraste est digne d'attention.

« Éprouvé par le climat, l'amiral revint en France et, dans sa retraite, se consacra à l'éducation de son fils. Il mourut le 24 février 1875. Une statue lui fut élevée à Souillac, en 1898.

« Je n'ai aucun renseignement sur la fabrication des médailles, d'ailleurs très simplifiée. L'irrégularité de l'alignement des lettres paraît indiquer que les légendes ont été composées avec l'aide de poinçons mobiles. Les souscripteurs des médailles ayant renoncé à y faire représenter un sujet quelconque, on peut en conclure qu'elles ont été fabriquées dans la colonie, probablement chez un orfèvre et qu'elles ont peut-être été frappées au marteau.

« Fort simples dans la composition, les médailles de Pondichéry et de Karikal sont parmi les monuments numismatiques les plus importants pour l'histoire des colonies françaises. »

M. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur les méreaux du Chapitre de la cathédrale de Beauvais (Oise). M. Voillemier, dans sa monographie de la numismatique beauvaisienne, a publié quelques-unes de ces pièces ne portant en légende que S·PETRE·S·P, accompagnée des dates : 1546, 1556 ou 1566, sans indication du nom de la ville[2]. Par suite, certains auteurs numismatiques esti-

1. Renseignement inédit communiqué par Mme de Verninac de Saint-Maur, qui a bien voulu me donner aussi un exemplaire de la notice consacrée à l'amiral (père de son mari), ainsi que la copie de l'extrait du *Moniteur* cité plus haut.

2. Voillemier, *Monnaies de Beauvais*, p. 109, pl. V, nº 3 à 6. — *R. N. F.*, 1845, p. 313.

mant que l'attribution n'était pas démontrée par un vocable ou un document probant, n'ont pas cité Beauvais parmi les villes dont les chapitres avaient émis des méreaux [1]. Le document d'archives ci-après fera désormais cesser toute hésitation au sujet de cette question :

« Délibération du Chapitre de la cathédrale de Beauvais.

« 1531, 3 octobre. — On fait faire des méreaux d'un nouveau coin pour distribuer aux chapelains et hotes « *lucrantes in choro* ».

Cet extrait du registre du Chapitre de la cathédrale de Beauvais a été rédigé au XVIIIe siècle dans la forme ci-dessus, pour être inséré dans le registre IV des documents sur l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis. Ce dernier ouvrage fait actuellement partie : 1° de la bibliothèque de M. le comte de Troussures, à Troussures (Oise) ; 2° de la collection Bucquet (bibliothèque de Beauvais) ; 3° de la bibliothèque de M. Borel de Brétizel, au Vieux-Rouen.

Cette énonciation, bien qu'effectuée dans des termes relativement trop concis, établit néanmoins qu'au commencement du XVIe siècle, le Chapitre de la cathédrale de Beauvais a fait usage de méreaux pour lesquels il a été fabriqué plusieurs coins successifs. Il prouve, en outre, que ces méreaux étaient remis comme rémunérations à ceux qui remplissaient pendant les offices telles ou telles fonctions — « lucrantes » —, fussent-elles celles d'assistants.

Les plus anciens des méreaux attribués au Chapitre en question, et retrouvés jusqu'à présent par M. Voillemier, portaient la date de 1546. Il est certain maintenant qu'il en a été créé et distribué à une époque antérieure, remontant au moins au début du règne de François Ier. Nous comptons sur l'attention des numismates du Beauvaisis pour

1. A. Blanchet, *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, vol. 2, p. 437.

faire découvrir, dans une trouvaille locale, quelques-uns de ces anciens méreaux, dont l'attribution pourra être effectuée désormais avec des éléments de certitude suffisants.

M. Ratier, membre correspondant à Limoges, appelle l'attention de la Société sur deux demi-blancs faisant partie de sa collection ainsi que de celle de M. P. Bordeaux, et dont le type n'a encore figuré dans aucun recueil numismatique.

Après examen, il est reconnu que ces demi-blancs sont les pièces de cinq deniers tournois frappées en exécution de l'ordonnance de Charles VII du 1er novembre 1422, dont l'existence avait été signalée par Hoffmann dans son ouvrage sur les monnaies royales de France, seulement, d'après un manuscrit [1].

Le blanc de 10 deniers tournois de la même émission, reconnaissable aux deux K gothiques cantonnant la croix du revers, était connu depuis longtemps [2]. Sa date et son attribution ne pouvaient être douteuses à raison de ces expressions de l'ordonnance :

« Cy s'ensuit la différence des monnoyes depuis les gros jusques aujourd'hui faicts en France et premièrement le premier jour de novembre 1422 fut ordonné faire grands blancs de 10 ds ts de cours, et de 6 sols 6 deniers de poids [3] à 4 deniers 12 grains de loy [4].....

Et ont pour différence du costé de la grande croix deux K et deux fleurs de lys, et devers la pille, trois fleurs de lys en ung escu et une couronne par dessus.

1. P. 61, n° 28.
2. Hoffmann, pl. 32, n° 27, p. 61.
3. Taille : 78 au marc. Poids légal : 3 gr. 13.
4. 374 millièmes de fin.

Cette ordonnance continue en ces termes :

Item ledict jour et an susdict fut ordonné faire petits blancs de 5 deniers tournois de cours, et de 13 sols 4 deniers de poids [1], et à 4 deniers de loy [2] et ont pour *différence devers la croix un* K *et une fleur de lys* [3].

Le demi-blanc dessiné ci-dessous est le seul qui présente la particularité d'avoir sa croix cantonnée d'un K et d'une fleur de lys. L'attribution est dès lors incontestable.



Écu aux trois fleurs de lys. Lég. : ✠ KAROLVS : FRAN-CORV : REX.

℟. Croix cantonnée au 1er d'une fleur de lys, au 4e d'un K gothique. Lég. : ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV III. Point sous les 13e lettres pour Dijon.

Poids : 2 gr. 10. — Coll. Ratier.

Autre exemplaire avec point sous la 5e lettre pour Tours.

Poids : 1 gr. 50. — Coll. P. Bordeaux.

Le dessin de cette division du grand blanc ne figure pas aux planches de l'ouvrage de Leblanc sur les monnaies royales de France. Hoffmann a probablement trouvé une représentation quelconque de la pièce dans l'un des trois manuscrits dont de Saulcy a extrait l'ordonnance relatée

1. Taille : 160 au marc. Poids légal : 1 gr. 52.
2. 334 millièmes de fin.
3. De Saulcy, *Documents monétaires*, t. III, p. 3.

ci-dessus, et qui sont : Ms fr. nouv. acq. 471, f° 88 et 89 — Ms fr. n° 148, f° 277 — Ms Poullain II et III.

Il est utile de constater que deux ateliers au moins, ceux de Dijon et de Tours, ont frappé ces espèces divisionnaires.

Les numismates retrouveront peu à peu d'autres exemplaires provenant soit de ces hôtels des monnaies, soit même d'autres officines, telles que celles qui ont frappé les grands blancs à la croix cantonnée de deux K et deux lys, maintenant que leur attention a été appelée sur les signes caractéristiques permettant de reconnaître facilement ces demi-blancs.

Charles VIII étant monté sur le trône le 21 octobre 1422, cette émission se place tout à fait au début du règne. Elle ne dura que peu de mois, car elle fut modifiée par suite de la création d'autres types, dès les mois de janvier et février 1423 (nouveau style).

M. Sabatier, associé correspondant à Bordeaux, soumet aux membres de la Société le denier d'or carolingien, dont le dessin figure ci-dessous :



Grand monogramme carolingien occupant tout le champ, composé des lettres K A R O L S et cantonnée des sigles inexplicables .

R/. AVR—ODI en deux lignes séparées par une barre additionnée de points et de tirants.

Poids : 4 gr. — Coll. Sabatier.

Digitized by Google

Il appelle l'attention sur l'intérêt que présente cette pièce qui, d'après son poids, pourrait être un sol d'or de Charlemagne.

Ce denier d'or présente des types tellement insolites et nouveaux, que les numismates présents se croient obligés d'examiner d'abord son plus ou moins d'authenticité ancienne.

A ce sujet, M. Sabatier énonce qu'il a trouvé cette pièce d'or chez M. Delpy, bijoutier à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), qui la lui a vendue sur le pied de 3 fr. 25 à 3 fr. 50 le gramme, en lui disant supposer que c'était une monnaie japonaise. Ce négociant lui a déclaré l'avoir achetée, moyennant 5 francs, d'un marchand camelot courant les marchés et les foires de la région, qui l'avait lui-même acquise d'un paysan des environs de Périgueux pour dix centimes, en lui faisant croire que c'était un bouton de cuivre. Il résulterait de cette origine que personne n'aurait cherché à bénéficier d'un travail de faussaire. La pièce aurait été découverte par hasard, sans être venue auparavant à la connaissance de qui que ce soit. et elle ne pourrait être que vraie et ancienne.

Des marchands de monnaies, experts compétents de Paris, ónt estimé que cette pièce était tellement différente comme type de toutes celles examinées par eux jusqu'à ce jour ou parues en ventes publiques, qu'ils avaient peine à croire à son authenticité, bien qu'il ne soit pas possible de donner une certitude à l'encontre.

Essayé légèrement à la pierre de touche, l'exemplaire soumis a paru composé de trois quarts d'or et d'un quart d'argent, ce qui est un alliage plutôt normal pour l'époque carolingienne. L'examen démontre que la pièce a été *frappée* et non coulée. Sa tranche inégale ne présente rien d'anormal pour l'époque à laquelle elle peut être attribuée.

Il ne paraît pas plus possible de comprendre le motif qui l'aurait fait frapper exceptionnellement sous Charlemagne, que la raison pour laquelle un faussaire aurait imaginé, à une date plus ou moins récente, un type exceptionnel de cette nature au droit, avec un revers ne présentant à première vue aucun sens utile ou capable de la faire accepter couramment dans le commerce des monnaies anciennes.

La véritable question consiste donc à étudier les rapprochements qu'il serait possible d'effectuer entre le denier d'or en question et d'autres espèces carolingiennes, ou avec des documents de l'époque.

Cette pièce d'or présente certaines similitudes, comme types, avec celles frappées à Uzès, qui portent d'un côté le même grand monogramme carolingien remplissant tout le champ accompagné de quelques-uns de ces cantonnements inexplicables, et de l'autre côté le nom de la ville en deux lignes, sous la forme VCE—CIA, séparées de même par un trait[1]. Ces deniers ou médailles d'or d'Uzès, dont on ne connait que quatre ou cinq exemplaires, pèsent de 2 gr. 40 à 4 gr. 20. Les plus lourds sont regardés comme des sols d'or, les plus légers comme des demi-sols. Ils font partie de la collection du prince de Furstemberg et des musées d'Avignon et de Montpellier. Il ne paraît pas en avoir jamais figuré dans les ventes publiques de Paris. Par suite, il n'a pas été possible d'opérer une comparaison entre toutes ces différentes pièces, en les mettant les unes à côté des autres. D'après les dessins des ouvrages numismatiques, et suivant les souvenirs des amateurs, les deniers d'or d'Uzès sont plus plats, plus larges, plus usés ou déformés. Ils n'ont pas autant de relief. Il semble que l'on se trouverait au moins en présence d'émissions de caractères différents ou de

1. Gariel, *Monnaies carolingiennes*, t. 2, pp. 141 et 142, pl. X et XI, nos 140 à 144.

Digitized by Google

pays distincts. Certains numismates ont autrefois prétendu avancer jusqu'au IXe, ou même jusqu'au Xe siècle, la frappe de ce qu'ils ont apprécié être des sortes de médailles d'or d'Uzès, des pièces exceptionnelles pourvues de types autres que ceux usités couramment sous Charlemagne et n'ayant pu servir qu'à l'acquittement de redevances spéciales.

M. Sabatier propose d'établir une corrélation entre le revers du denier dessiné ci-dessus et le revers d'un denier d'argent, publié par Gariel (t. 2, p. 131, nº 112, pl. IX), et portant en deux lignes : RAV—DIO. Ce denier a été attribué à Roye-sur-l'Aisne dans le Soissonnais.

Les membres de la Société estiment que ce rapprochement entre AVR—ODI et RAV—DIO est bien hypothétique, et qu'il faudrait supposer que les mêmes lettres ont été apposées par le graveur du coin, au hasard et sans ordre, lorsque ce monnayeur s'est occupé de confectionner la pille du denier d'or. Une telle supposition paraît invraisemblable. En outre, on ne s'expliquerait pas qu'un sol d'or ait pu être créé dans une aussi minime bourgade du Soissonnais que Roye. AVR—ODI doit plutôt servir à indiquer le nom d'une autre officine monétaire plus notable. Mais, à première vue, ce vocable, considéré dans son entier, paraît ne répondre à aucune autre dénomination plus ou moins identique figurant sur les listes de noms de monnaies carolingiennes ou mérovingiennes.

M. Bordeaux demande s'il ne vaudrait pas mieux supposer que les trois lettres supérieures devraient être comprises dans le sens de AVR(*um*) pour indiquer l'or extrait de certaines mines ou provenant d'une localité déterminée, ou encore ayant une destination particulière. On connaît effectivement des deniers d'argent du même Charlemagne, portant : METALLVM GERMANICVM, légende à laquelle on a attribué le sens de : argent des mines de Germanie, mais

qui pourrait être aussi comprise avec le sens littéral de : argent de Germanie[1]. Louis le Débonnaire a continué ces errements en émettant des deniers portant la mention : EX METALLO NOVO ou EX MTALLO NOVO, qui a été traduite le plus fréquemment par : argent provenant des mines nouvellement exploitées[2]. Si on consentait à lire le mot : AVR—O en entier au revers de la pièce en question, comme on lit sur une autre le mot METALLO, on se trouverait peut-être en présence d'un denier d'or ayant une origine analogue à l'une ou l'autre des deux monnaies ci-dessus, ou portant au revers de même à l'ablatif la manifestation d'une idée à déterminer. Dans cette hypothèse, il ne resterait à expliquer que les lettres ou la syllabe DI, qui ne sauraient plus être destinées qu'à faire connaître le nom ou le pays, soit de la mine, soit de l'officine monétaire, soit même encore la valeur nominale de la pièce.

On peut aussitôt remarquer la concordance entre ce mot : AVRO à l'ablatif et sous cette forme, suivi de DI, et la légende d'une monnaie de la fin de la période mérovingienne trouvée à Lyon et d'authenticité incontestée, portant DONO se présentant au même cas ou sous la même forme, suivi de DI[3]. Les deux mots AVRO—DONO, qui ont même terminaison, sont suivis tous deux de DI. Cette syllabe peut être interprétée, pour la pièce mérovingienne, soit comme l'abrégé de D(*e*)I : pour le don de Dieu — avec le sens : pour donner suivant les conseils de Dieu, soit plutôt comme l'abrégé de DI(*narius*) : denier pour donner, expression identique à celle : ЄLIMOSINA, denier pour l'aumône, figurant sur une espèce de Pépin le Bref[4].

1. Gariel, *Mon. car.*, t. 2, pp. 124 et 125.
2. *Les monnaies carolingiennes*, par M. Prou, p. 132, n°s 942 et 943.
3. De Belfort, *Monnaies mérovingiennes*, t. 2, p. 188, n° 2298. — Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Biblioth. Nat.*, p. 9, n° 35.
4. Gariel, *Mon. carol.*, t. II, p. 47, n° 17, pl. I.

Digitized by Google

Le même genre d'idées se trouve exprimé sur les sols d'or de Louis le Débonnaire, qui portent au revers la légende : *munus* DI(*vinum*), dont le sens exact et précis a été maintes fois discuté. Ces sols ont un poids variant de 3 gr. 41 à 4 gr. 41 [1], soit un poids moyen se rapprochant de 4 gr. et coïncidant avec celui de l'exemplaire dessiné plus haut.

Dans l'état actuel de la science numismatique, les sols d'or de Louis Ier ne sont plus considérés comme des monnaies ayant eu un cours légal et déterminé. Suivant l'expression très juste de M Prou, « ils ne rentrent pas dans le système monétaire carolingien [2] ». Ils ont constitué des deniers d'or exceptionnels destinés, soit à circuler suivant un cours variable de numéraire d'argent, soit plutôt à permettre l'acquittement de certaines redevances religieuses ou civiles de l'époque carolingienne. Cette dernière affectation a été surtout soutenue, pour les deniers d'or d'Uzès, par les numismates qui en ont estimé la frappe postérieure au règne de Charlemagne. Elle paraît de tous points justifiée.

Si l'on recherche, en se plaçant à ce point de vue, la ou les localités dans lesquelles des documents écrits de l'époque carolingienne établiraient que des deniers d'or ont été employés et ont pu, par suite, être exceptionnellement frappés, on constate qu'il existe une ville pour laquelle trois mentions ont été relevées concernant des paiements en deniers d'or, — VERI AVRI, — effectués au IXe siècle. Cette ville est Dijon — DIVIONIS. Elle est, quant à présent, l'un des rares endroits où il ait pu et même dû être frappé des sols d'or entre les années 850 et 900 pour le paiement de certaines redevances. M. Prou a établi que,

1. Prou, *Les mon. carol.*, Introduction, p. XXXIII, imp. à Paris, 1896, chez Rollin et Feuardent.
2. Prou, *Les mon. carol.*, Introduction, p. XXXIII.

« dans trois documents dijonnais, ventes et donations, datés de 849, 884 et 891, *l'amende à payer au fisc est exprimée en deniers d'or* sous cette forme :

Donation à Saint-Bénigne de Dijon (849) : « fisco vero *auri denarios* III componat [1]. »

Donation à Saint-Étienne de Dijon (884) : « una cum socio fisco VERI AVRI DENARIOS XII componat [2]. »

Vente à Saint-Étienne de Dijon (891) : « una et in fisco VERI AVRI DENARIOS quindecim componat [3]. »

Ce savant numismate, qui ne connaissait pas en 1896 la pièce en question, conclut ainsi : « Il est vraisemblable que les notaires bourguignons du IXe siècle, à qui les pièces d'or étaient peu familières et qui avaient perdu la notion des antiques *solidi, ont entendu désigner des monnaies d'or quelconques*, c'est-à-dire des monnaies très rares. » Il serait par suite possible que ces trois textes du IXe siècle fassent allusion à la création, à Dijon, postérieurement au règne de Charlemagne et sous le règne de Charles II le Chauve ou de ses successeurs, de deniers VERI AVRI, de véritable or, pourvus du monogramme carolingien courant, qui pourrait presque être qualifié de banal pour l'époque. Ces émissions se rattacheraient, sous le rapport de la destination, à celles réalisées à Uzès à un moment plus ou moins avancé de la période carolingienne. Dans cette hypothèse, on comprendrait qu'en frappant à Dijon ces pièces d'or exceptionnelles, on ait indiqué au revers qu'il s'agisssait soit d'AVRO DI(*narios*) pour « denarios », de deniers d'or, soit d'AVRO DI(*vionis*) ou DI(*vionensi*) d'or frappé à Dijon. La pièce proviendrait

1. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 146.
2. Pérard, *ibid.*, p. 53.
3. Pérard, *ibid.*, p. 59. — *Les monnaies carol.*, par M. Prou, Introduction, p. 31.

ainsi à peu près de la région de l'empire carolingien où l'on a trouvé la pièce mérovingienne portant DONO DI. La similitude de forme dans l'expression de l'idée s'expliquerait par une identité de contrée. Le sol d'or en question aurait été ainsi frappé, non comme monnaie courante, ni même d'échange ou de circulation, mais uniquement pour permettre le règlement de certaines obligations spéciales, intervenues de 850 à 900, et stipulées payables en DI(*narios*) *veri* AVRI qui ne sauraient avoir été créées au IXe siècle qu'au type du monogramme carolingien. La concordance existant entre les documents d'archives ci-dessus et la pièce dessinée plus haut, ne peut manquer de frapper, ou au moins d'étonner même ceux qui ne la croiraient pas exacte.

Les analogies de types, les rapprochements possibles avec d'autres pièces ou avec certains textes se trouvent ainsi soumis à l'attention et à l'étude des numismates. Le temps seul permettra d'arriver à discerner dans quelle mesure telles ou telles des hypothèses, faites successivement ci-dessus, sont plus ou moins admissibles.

Les membres de la Société croient finalement qu'en l'état actuel, il n'est possible de se prononcer d'une façon certaine, ni dans un sens, ni dans l'autre, sur l'authenticité de la pièce en question, ni sur son attribution, ni sur sa date exacte de création. Il a paru, dès lors, intéressant, qu'elle fût soumise à tous les numismates, avec indication des diverses hypothèses proposées, pour que les adeptes de la science et les amateurs continuent d'effectuer des rapprochements avec les autres espèces susceptibles de s'y rattacher de près ou de loin, ou avec tels ou tels autres textes de la période carolingienne. Des découvertes de monnaies de type plus ou moins analogue et de métaux rares pourront survenir. Elles apporteront graduellement la lumière sur les

diverses questions soulevées tant par la nature du métal et le poids, que par le type et les légendes du curieux denier d'or dessiné plus haut.

M. Bordeaux soumet l'empreinte d'un sceau dont la matrice fait partie du musée existant dans la mairie de Tuchan, bourg situé dans les belles montagnes des Corbières, qui s'étendent entre Carcassonne et Perpignan.

M. le docteur Courrent, demeurant à Tuchan, lui a signalé cette rareté sigillographique, qui ne saurait être connue, d'une part parce que cette matrice n'a été trouvée que depuis deux années et qu'elle est entrée aussitôt dans la collection ci-dessus, et d'autre part parce que le prieuré, qu'il rappelle, est presque complètement ignoré.



Au centre, saint Michel ailé de profil à gauche, ayant sur le côté un écu chargé d'une croix, tient un bâton dont la partie supérieure est croisetée. Entourage d'ornements gothiques. Lég. : ✠ S·PRIO·RIS·SANTI : MIChAELIS :

Cette matrice de sceau d'un prieur de Saint-Michel a été recueillie par le curé de Solatge, village de la vallée du Verdouble, dans les montagnes des Corbières, sur le territoire de cette petite commune de 258 habitants.

La seule paroisse des environs de Solatge, qui ait été dans le passé et qui se trouve même encore actuellement sous le patronage de saint Michel, est celle de Duilhac ou Duillac, autre minime village de 284 habitants, distant de 6 kilomètres à vol d'oiseau de Solatge. Cet endroit, dénommé au moyen-âge Dulhaco, faisait partie de la viguerie du Pierrepertuisès. Il est situé au pied du château de Pierrepertuse, forteresse frontière du royaume sous Louis IX. Or, il a existé à Duilhac *un prieuré*, qui fut

depuis 1115 une possession des chanoines de Saint-Just de Narbonne [1]. Dans ces montagnes retirées, on a appelé prieuré-cure celui dans lequel une cure perpétuelle était annexée au monastère. Le titulaire de celle de Duilhac fut qualifié : « prévost » dans d'anciens documents, ce qui peut correspondre avec la mention « PRIORIS ». Le prévost-prieur de Saint-Michel de Duilhac, qui exerçait en même temps les fonctions de curé de l'endroit, jugea opportun, au XIV[e] ou XV[e] siècle, de se faire confectionner le sceau dont l'empreinte a été reproduite ci-dessus, et qui n'étant pas nominal, a pu être employé par des titulaires différents pendant un certain laps de temps.

Duilhac avait effectivement, au moyen-âge, une importance relative. L'histoire générale du Languedoc apprend qu'en 1240 Gérald d'Aniort, du parti de Trencavel, vicomte de Carcassonne, vint rejoindre à Duilhac les chefs de l'armée royale pour y effectuer sa soumission au monarque de la France qui était à ce moment saint Louis.

Il paraît douteux qu'il y ait lieu de négliger le prieuré de Saint-Michel de Duilhac, si voisin de Solatge, localité où le sceau a été trouvé, et de rechercher plutôt un prieuré quelconque placé également sous l'invocation de saint Michel et situé à une grande distance de l'endroit où le sceau a été découvert. Aussi est-il probable que l'attribution proposée ci-dessus est exacte et qu'elle restera définitive.

Le Président, P. BORDEAUX.

Le Secrétaire, F. DE VILLENOISY.

1. *Notice sur quelques fossiles intéressants découverts dans le canton de Tuchan. — Nouvelle notice archéologique sur le canton de Tuchan*, par le docteur P. Courrent, p. 29, imprimé à Carcassonne.

*
* *

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1906.

Présidence de M. Paul Bordeaux, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

G. Amardel, *Un denier de Matfred, vicomte de Narbonne* (extr. de la *Rev. num.*).

Du même, *Les monnaies de Raymond Ier, vicomte de Narbonne, et le monnayage melgorien* (extr. du *Bull. de la comm. arch. de Narbonne*).

Du même, *Un triens mérovingien inédit.*

Du même, *Les monnaies visigothes anonymes du musée de Narbonne.*

Du même, *Un aureus inédit de L. Pinarius Scarpus.*

Cte de Castellane, *Observations sur le classement des premiers florins pontificaux du Comtat Venaissin et d'Avignon* (extr. de la *Rev. num.*).

Du même, *Denier inédit des comtes de Saint-Pol.*

G. Cumont, *Monnaie de Charles le Gros frappée à Dinant et trouvée à Furfooz, prov. de Namur* (extr. du *Bull. et mém. de la Soc. d'arch. de Bruxelles*).

Vte de Jonghe, *Monnaies de Reckheim.*

Du même, *Deux monnaies brabançonnes du XVIIe siècle.*

Agostini Papadopoli, *Ungaro inedito della zecca di Castiglione delle stiviere.*

Pompeo Monti, *Contributi al corpus delle monete imperiali*, 2 fasc.

P. Monti et L. Laffranchi, Même titre.

L. Laffranchi, *La cronologia delle monete di Adriano.*

Arthur Lamas, *Medalhas de D. Miguel existentes na collecçâo organizada por José Lamas.* Lisbonne.

Panticovine, *Recherches sur l'histoire des Kashgares* (en russe).

Dr V. Leblond, *Marque de verriers sur un barillet gallo-romain trouvé à Beauvais* (extr. du *Bull. arch.*, 1906).

Piette, *Gravures de Maz d'Azil et statuettes de Menton.*

Du même, *Notions complémentaires sur l'asylien.*

(Ces deux brochures offertes par la famille de l'auteur.)

Fernand Mallet et Dr Rigollot, *Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle recueillies et décrites.* Amiens, 1841.

Essai historique sur les monnaies des comtes de Ponthieu, suivi de quelques mots sur les méreaux de la collégiale de Saint-Vulfran à Abbeville. Amiens, 1844.

(Ces deux volumes donnés à la Société par M. le Cant Babut.)

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcé à la séance générale du 21 avril 1906.

Revue numismatique, 1906, nos II et III.

Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, 1904-1905.

Soc. historique de Compiègne, *Bulletin*, tome XI.

Procès-verbaux, 1904-1905.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille, publié par le chanoine Morel, t. I.

Bull. et mém. de la Soc. hist. de la Charente, 1904-05.

Bull. de l'Acad. delphinale, 1905.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. V.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, 1906, t. I.

Bull. de la Soc. arch. de Touraine, 1906, nos 2 et 3.

Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. I, 2e partie.

Bull. de la Soc. des sciences hist. de l'Yonne, 1905.

Annales de l'Acad. de Mâcon, 1904.
Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LVI, n° 1.
Acad. d'Amiens, t. LII, 1905.
Bull. de Numismatique, de Serrure, t. XIII, n°s 3 à 6.
Numismatic Chronicle, 1906, 2e partie.
Berliner Münzblätter, n°s 53 à 58.

Sont présentés comme membres correspondants :

Le Musée rhétique, à Coire, canton des Grisons (Suisse), par MM. Bordeaux et Blanchet.

La Société historique des Deux-Sèvres, par MM. Babut et Bordeaux.

Le Dr Julien Bailhache, à Dourdan, par MM. Babut et Bordeaux.

M. Adrien-Henri Defrance, 171, rue du Cateau, à Saint-Quentin, par MM. Bordeaux et Rattier.

M. le Président fait part de la mort de MM. Louis Faivre, à Paris, Joseph Brunot, à Limoges, et Piette, à Rumigny (Ardennes); il se fait l'interprète des regrets de la Société.

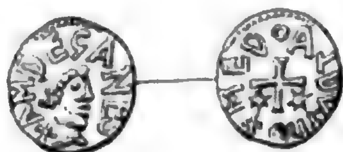
Plusieurs membres de la Société proposent de faire frapper une médaille qui serait remise aux membres désireux d'en posséder un exemplaire en argent ou en bronze. On discute la question de savoir si cette médaille devrait remplacer le diplôme remis jusqu'à ce jour, ou s'il ne serait pas préférable de la remettre en supplément et indépendamment du diplôme.

La Société nomme une commission de trois membres, MM. Adrien Blanchet, Paul Bordeaux et Sudre, pour faire un rapport à la prochaine assemblée générale sur les moyens pratiques d'arriver à la création et à la remise aux sociétaires qui la désireraient, d'une médaille de la Société française de Numismatique.

M. Collombier présente à la Société le triens mérovingien dont le dessin figure ci-contre :

Effigie de profil, à droite. Lég. : + AMBEGANES.

℞. Croix cantonnée aux 3 et 4 d'une étoile à six pointes. Lég. : + MEDOALDVS M. — Poids : 1 gr. 40.



Il compare cette pièce avec celle publiée par M. Prou dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. 243, n° 1111. Cette monnaie, qui porte le nom du même monnayeur, mais sous la forme MEDOALDO M, est pourvue au droit de la légende AMBEANIS, qui permet de l'attribuer à Amiens.

La question se pose de savoir si AMBEGANES est une dégénérescence ou plutôt une forme défectueuse du vocable AMBIANIS, ou s'il faudrait chercher dans ce mot le nom d'une autre ville et le rapprocher plus ou moins de la dénomination ANDEGAVIS, Angers.

Le comte de Castellane estime que le triens présenté par M. Collombier a été frappé à Angers :

« La légende du droit est AMDEҀANES (le D a subi un écrasement qui lui donne quelque ressemblance avec un B) pour ANDEҀAVES (A et V liés), altération de la forme ANDEҀAVES (Prou, n° 519). Sur quelques triens offrant ANDECAVIS ou ANDEGAVIS, le second A et le V sont liés de même ensemble (Prou, n°s 510, 512, 520, 528) ; l'habitude de lier, parfois, ces deux lettres, a été la cause d'une confusion de poinçons qui a produit, ici, la répétition de la lettre A.

« Le nom du monétaire MEDOALDVS n'a pas encore été rencontré à Angers, où l'on trouve, d'ailleurs, des noms de formes analogues, LANDOALDVS, GVNDOALDVS, ce dernier

uni justement à la légende **ANDEGAVES**. Mais **MEDOALDVS** se rencontre dans diverses régions autres que celle d'Amiens, à Nancy, dans la Haute-Vienne : sa présence à Angers n'a donc rien d'anormal.

« La croix à branches égales se voit sur plusieurs triens d'Angers ; et, bien que les deux petites étoiles qui l'accompagnent sur celui de M. Collombier ne s'y retrouvent pas, celles-ci ont été fréquemment employées dans la région et se rencontrent, entre autres, dans plusieurs localités de la cité limitrophe du Mans. »

M. Collombier soumet un gros tournois au type ordinaire de ceux frappés du temps de saint Louis portant la légende incorrecte ✠ **LVDOVCV·S REX**. L'absence de l'I dans le nom latin du roi constitue une erreur de graveur qui n'avait pas encore été signalée. Le poids de 3 gr. 60 de cette pièce porte à se demander si elle appartient au monnayage régulier de Louis IX et s'il ne faut voir, dans cette omission d'une lettre dans la légende, qu'une anomalie sans conséquence.

M. Babut présente aux membres de la Société des exemplaires en argent et en bronze de la pièce italienne de 20 centimes créée à l'occasion de l'Exposition de Milan dont il a été question à la p. 355 de la *Rev. num.*

M. Bordeaux soumet une plaquette provenant de l'Imprimerie royale de Paris, et contenant la « Lettre du Roi pour la convocation des États-généraux à Versailles le 27 avril 1789, et règlement y annexé, pour la Bretagne ».

Ce document permet de comprendre encore mieux la création de la médaille publiée à la p. XVII des *Procès-verbaux* des séances de la Société, vol. 1905, séance du 4 mars 1905. Il porte le timbre armorié ex-libris de Mme la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI.

M. Bonnet, membre correspondant à Montpellier, fait savoir à la Société que la collection numismatique du Musée de cette ville contient des sols, demi-sols et liards à l'effigie de Louis XVI, marqués de la lettre N et pourvus des dates 1782, 1783 et 1784. Ces pièces ont été frappées à Montpellier en exécution d'un « Arrêt du Conseil d'État du Roi et lettres patentes sur icelui données à La Muette le 4 octobre 1782, registrées en la Cour des Monnaies du 12 novembre audit an, qui ordonnent la fabrication de 100.000 marcs d'espèces de cuivre en la Monnaie de Montpellier. » M. Bordeaux soumet aux membres de la Société un exemplaire de ces édits émanant de l'Imprimerie royale de Paris, et daté de 1782.

Le comte de Castellane présente un quart d'écu de Henri IV, frappé à Saint-Palais et daté de 1599.

« Dans son excellente *Histoire monétaire du Béarn*, M. Adrien Blanchet a indiqué, au nombre des fermiers de la Monnaie de Saint-Palais, un certain capitaine Jehan du Faur, d'Oloron, que l'on voit occuper la maîtrise de 1595 à 1610 [1].

« Mais aucune espèce émise par lui n'avait été signalée jusqu'ici ; et, bien que les comptes de l'atelier de Saint-Palais, pour cette époque, fassent mention de monnaies fabriquées « soubz la charge et le différant du capitaine Jehan du Faur, fermier de la m. de Saint-Palay » [2], la difrence employée par ce maître était inconnue. Ce quart d'écu, ou mieux ce « Franc quart d'escu », selon l'appellation des documents [3], qui porte, au-dessus et de chaque côté de la couronne, les lettres C et F, offre le différent évident du *Capitaine du Faur*.

1. Page 47.
2. *Ann. de la Soc. fr. de num.*, 1887, pp. 147 et 148.
3. *Ibid.*, p. 145.

« De plus, les registres retrouvés par M. Blanchet n'indiquent de fabrication de quarts d'écu à Saint-Palais, durant la période ci-dessus, que pour les années 1596, 1601 à 1605 et 1607 à 1610 [1]; cette pièce démontre qu'il en fut également frappé en 1599. »

Le Président,
P. Bordeaux.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1906.

Présidence de M. Bordeaux, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Corolla numismatica. Numismatic essays in honour of Barclay V. Head.

Piette, *Notice biographique.* Piette, *Fibules pleistocènes.*
— *Déplacement des glaces polaires.*

(Ces trois brochures offertes par sa famille.)

Bull. et Mém. de la S. arch. d'Ille-et-Vilaine, XXXV, 1906.

Bull. de la Soc. d'Études hist. et sc. de l'Oise, t. I, nº 1, 1905.

Mém. de l'Ac. des Sc. L. et Arts d'Amiens, XXXIX, 1902 (Ce volume gracieusement offert par la Société à la demande du bibliothécaire).

Revue Suisse de numism., t. XIII, 1re livr., 2e partie.

Sont admis commme membres correspondants :

M. Defrance ;

Le Musée de Coire, à partir de l'année 1906, et à partir de janvier 1907, M. le Dr Bailhache et la Société historique des Deux-Sèvres.

1. *Ann. de la Soc. fr. de num.*, pp. 145, 146, 147, 148; et *Hist. mon. du Béarn*, p. 76.

Sont présentés comme membres correspondants :

M. Savès, rue Côte percée, à Toulouse, par MM. Ratier et Bordeaux ; M. Bujeaud, à Sainte-Hermine (Vendée), par les mêmes.

M. le Président annonce que M. Babelon recommencera son cours de Numismatique au Collège de France le lundi 3 décembre, et le continuera les lundi et samedi.

M. Soullard, membre correspondant à Nantes, qui assiste à la séance, présente un médaillon de bronze uniface fondu faisant partie de sa collection. Il en existe un exemplaire en terre cuite, au musée de Blois, dans la collection des œuvres de Nini, et au revers est inscrit au crayon le nom : Marquise de Bouffry. Le médaillon de terre de Nini est signé en toutes lettres sous la coupure du bras ; au contraire, le bronze ne porte pas de nom d'artiste au droit, mais au revers on distingue un nom et un prénom venus de fonte, et d'une lecture difficile, masqués en partie par un graffite.

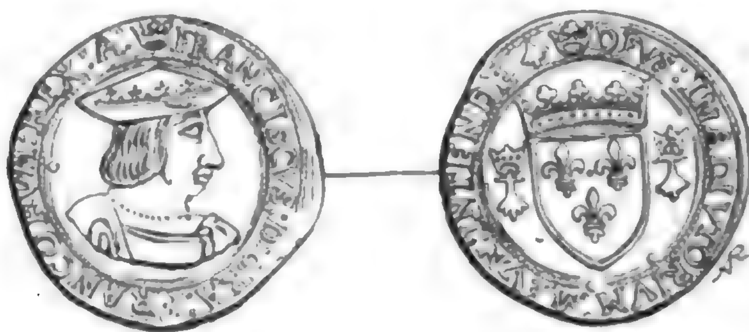
M. Soullard communique aussi un exemplaire trouvé à Nantes des délivrances de la Monnaie d'Auxonne, des grands blancs imités de ceux de Charles VI en 1417. M. Caron se propose d'étudier ce document et d'en présenter le commentaire à la Société dans une prochaine séance.

M. le Dr Bailhache présente un teston de François Ier pour la Bretagne, et fait à la Société la communication suivante :

« Ce teston, qui fait partie de la collection de M. Vallée, de Montlhéry, a été trouvé, paraît-il, à Longjumeau (S.-et-O.), ou dans les environs. Il est d'un type inédit, et diffère totalement du teston au buste imberbe reproduit par Hoffmann sous le n° 45 de la planche LVII.

On y remarque plusieurs particularités intéressantes.

D'abord le style barbare de l'effigie royale, et l'évidente intention du tailleur du coin de copier le type qu'employaient plus spécialement les ateliers de Rouen et de Paris. Puis la présence d'une couronnelle au commencement des deux légendes. En troisième lieu, la non-indication du titre BRITAN.DVX, et l'absence d'une lettre d'atelier, tant au droit qu'au revers. De plus, la légende du droit se termine par un A entre quatre points, et celle du revers par une sigle représentant soit un fer de lance la pointe en haut, soit une hermine dont la partie supérieure se confond avec le grènetis de la monnaie. Enfin, il existe un point secret sous la 23e lettre du droit, et sous la 14e lettre du revers.



Poids: 8 gr. 637.

Ces diverses caractéristiques me semblent insuffisantes pour permettre d'affirmer avec certitude dans lequel des deux ateliers bretons, et à quelle époque, ce teston a été frappé. Pour deux motifs indiqués plus loin, j'incline cependant pour l'atelier de Rennes.

Si le sigle monétaire du revers était suffisamment net, l'attribution à Rennes ou à Nantes serait facile, puisque Rennes marquait ses produits d'une hermine, et Nantes d'un fer de lance. Ce fer de lance avait tantôt la pointe en bas, tantôt la pointe en haut, comme on peut le vérifier dans la *Numismatique de François Ier* de M. de Saulcy. Dans le cas présent, on constate entre ce sigle monétaire et

les hermines qui accostent l'écu, une analogie qui me porte à voir dans ce différent une hermine, et par suite à faire de ce teston un produit de l'atelier de Rennes.

En tout cas, la lettre A entre quatre points, qui constitue évidemment le différent du maître de l'atelier, ne fournit aucune indication, car jusqu'ici on ne connaît point de maître de l'atelier de Rennes, ni de celui de Nantes, à qui on puisse l'attribuer.

Quant aux points secrets que nous montre ce teston, ce sont vraisemblablement les signes particuliers d'une émission. Les ateliers bretons n'avaient d'ailleurs pas de points secrets distinctifs. M. de Saulcy a remarqué des points secrets de cette sorte sur un écu d'or au soleil (*Numismatique de François Ier*, n° 81), qu'il attribue, sans rien affirmer, à Saint-Pourçain ; cet écu avait un point sous la 14e lettre du droit, et sous la 21e lettre du revers.

L'absence du titre BRITAN.DVX ne permet point non plus de rien affirmer. Cependant M. le comte de Castellane a constaté qu'un teston frappé à Nantes entre le 14 janvier 1540 (n. st.) et le 24 février suivant, et pourvu de la lettre d'atelier N à la pointe de l'écu, portait encore ce titre. D'autre part, Hoffmann reproduit sur la planche LVIII de son ouvrage (n° 70) un teston frappé à Rennes, sur lequel ne figure pas l'R cursif; ce teston ne porte pas le titre de BRITAN.DVX, et cela encore me ferait pencher plutôt pour Rennes.

Notre teston est évidemment antérieur à 1540. De même, on peut affirmer qu'il a été frappé après le 10 septembre 1521, puisque les deux légendes commencent par une couronnelle, alors qu'avant cette date elles eussent dû commencer par une croisette. L'ordonnance du 10 septembre 1521 prescrivit de remplacer la croisette du revers par une couronnelle ; mais on ignore à quelle date la croisette du

droit fut à son tour remplacée, et les nombreux testons qu'a examinés M. de Saulcy (*Numismatique de François I*er, nos 163 à 170) lui ont fourni des données incertaines. On ne saurait donc préciser la date d'émission de cette monnaie.

De même, la visible intention du graveur de copier l'effigie royale des testons de Paris et de Rouen ne permet aucune précision, car ce type d'effigie, dans ces deux ateliers, a été longtemps en faveur. »

M. le Dr Bailhache signale la présence dans les cartons du Cabinet de France d'un douzain de Béarn d'Henri IV encore inédit, et qu'il se réserve de publier autre part à la suite d'engagements déjà pris.

M. Adrien Blanchet communique un moulage qui lui a été envoyé par M. Edmond Gohl, conservateur du Musée national hongrois, à Budapest.

Ce moulage est celui d'un médaillon (*quaternio*), pesant 21 gr. 55, qui a été trouvé à Szar (Comitat de Fejer, Hongrie) et qui est conservé au Musée de Budapest[1].



On remarquera le style rude de la tête de Maximien et des figures du revers. Le type de ce revers, analogue à celui

1. M. Gohl a publié ce médaillon dans le *Numizmatikai Közlöny*, 1905, p. 85, et 1906, p. 127, fig.

d'un médaillon de Constance Chlore (conservé au Cabinet de Berlin), est moins intéressant que les types des médaillons d'or, trouvés à O-Szöny et conservés aussi au Musée de Budapest. Ceux-ci ont été publiés plusieurs fois, postérieurement à la seconde édition du recueil de Cohen[1].

M. Dieudonné fait la communication suivante :

« Il y a dix jours, M. Espinas, archiviste paléographe, présentait à la Société des antiquaires de France deux lettres de marchands du commencement du XIVe siècle, dont il donnait avec une parfaite sagacité le commentaire juridique. Mais je ne crois pas inutile de revenir ici en quelques mots sur la partie du document qui intéresse l'histoire monétaire. Tirée des archives hospitalières de Douai (fonds de l'hôpital des Wetz ou du Béguinage, carton 2. Inv. supplémentaire, n° 877), la pièce est datée du 8 avril 1313 (n. s.) et débute ainsi :

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, Jehan Petit, bourgois de Paris, salut. Sachent tuit que je doi et sui tenus à mon bon amé Jaquemon de Tournay, bourgois de Douay, en sis-vins et chinc lb. forte monnoie, pour dras qui m'a vendus... C'est assavoir à payer quatre vins lb. à la mi-aoust prochaine que nous attendons, et quarante chinc lb. à la foire de Mousteruel (Montreuil)..... »

Le 22 octobre, le créancier répond : « Sire Jehan, savoir vous fai que vous ne m'aves mie envoiet tel paiement que vous me devies par la teneur de vo lettre. *Car vous me deviez forte monnoie, et vos m'aves envoiiet florins à mache* (masse) *pour 33 s. et florins de Florence pour 18 s., dont ce n'est mie paiemens de forte monnoie.....* »

1. Voy. en dernier lieu, E. Gohl, dans *Num. Közlöny*, 1906, p. 128, fig. Dans cet article, M. Gohl a donné la description des médaillons romains conservés au Musée de Budapest.

La masse fut émise en 1295 pour 25 s. t.; en 1305, au plus fort de la première crise monétaire du règne de Philippe le Bel, elle atteignit dans le commerce le prix énorme de 85 s. t.[1]. En septembre 1306, le roi prétendit la ramener à 22 1/2 s. t., réservant pour la chaise de 1303, qui est meilleure de titre, le cours de 25 s. t. Il ne semble pas que la masse ait jamais été acceptée dans le commerce pour moins de 25 s. t.[2]; c'était, à vrai dire, son cours normal en forte monnaie, qu'elle ne tarda pas à dépasser. De 1308 à 1313 se fait sentir une seconde hausse, beaucoup moins accentuée à la vérité que la précédente. En 1310, le roi émet une masse à 30 s. t. En septembre 1313, époque de la réforme, l'autorité royale fixait, comme en 1306, 22 1/2 s. t. de cours. A supposer que le chiffre de 25 s. fût alors le taux du commerce, celui de 33 s., dont parle notre document, était un cours de hausse, dont le créancier douaisien avait droit de se plaindre.

Devons-nous regarder 33 s. comme le taux de la plus faible monnaie à cette époque, c'est-à-dire comme le maximum atteint dans la période 1308-1313? Nous n'avons pas, comme pour la première période, de texte qui nous fournisse directement ce maximum. Nous savons que le marc d'or monnayé qui, en 1306 et 1313, au lendemain des réformes, valait 44 l. t., s'éleva, en 1311, lors de la frappe des agnels, à 59 l. t.[2]; nous posons donc l'équation

$$\frac{44 \text{ l.}}{25 \text{ s.}} = \frac{59 \text{ l.}}{x}$$

et nous trouvons, pour la valeur commerciale présumée de la masse d'or en 1311 le chiffre de 33 s. t. $\frac{1}{2}$. Ce prix a pu

1. A. Dieudonné, *Les variations de Ph. le Bel*, d'après Borrelli de Serres (Ext. du *Moyen-Age*), p. 28 et suiv.

2. N. de Wailly, *Variations de la livre tournois*, p. 58.

s'élever encore, mais probablement d'assez peu. Nous apprenons en même temps que le compte de nos marchands est exprimé en tournois et non en parisis, comme on pouvait le penser. Je me résume : 33 s. t. est un taux de faible monnaie voisin du maximum atteint par la masse en 1313.

Le débiteur, en payant sur ce pied, n'a pas tenu ses engagements ; pouvait-il du moins arguer que le contrat avait tourné à son détriment? Oui, si la hausse du numéraire s'était accentuée d'avril à octobre; non, puisque le roi rétablit la forte monnaie en septembre et que le taux auquel notre bourgeois s'est engagé à payer est redevenu le taux normal de la circulation. Il n'a donc aucune excuse.

Encore une observation. Si le créancier se plaint qu'on lui compte trop cher les masses et les florins, il ne s'étonne pas un instant qu'on lui propose ces pièces; pourtant, dès 1310, lors de la création de l'agnel, le roi avait décrié la masse et le florin de Florence, mais nous savons d'ores et déjà que le commerce avait besoin d'être rappelé à l'ordre plusieurs fois avant de tenir compte des ordonnances de ce genre et que les pièces nouvelles étaient lentes à se répandre. »

M. Bordeaux soumet à la Société trois pièces inédites de Charles VII :

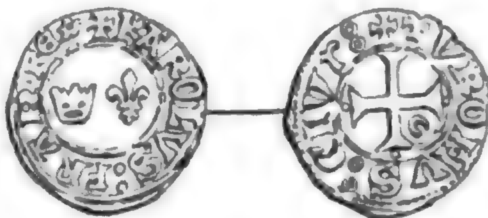
1° Un denier tournois avec un lys et une couronnelle dans le champ.

« Il fut ordonné au mois de février 1422 (1423 n. s.) de faire deniers noirs à un denier tournois la pièce, qui avaient pour *différence une fleur de lys et une couronne*. Ils sont à un denier six grains de loy [1] et de 25 sols de taille [2].

1. 106/1000mes.
2. 300 au marc. Poids normal : 0 gr. 81. Saulcy, *Documents monétaires*, vol. III, p. 10.

Coll^on P. Bordeaux.

Le denier ci-dessous qui porte au droit : ✠ KAROLVS : FRAN·REX autour d'une fleur de lys et d'une couronnelle, et au revers une croix cantonnée d'un croissant au 4e, avec



la légende circulaire ✠ TVRONVS ⁝ CIVIS ⁝, répond exactement aux termes de l'édit relaté, qui est le seul ayant prescrit ce type spécial. Cette émission ne semble avoir duré que jusqu'au 1er mars suivant, où un autre type avec un lys et un K a été inauguré [1]. Le poids de 0 gr. 74 concorde avec celui de 0 gr. 81 ordonné.

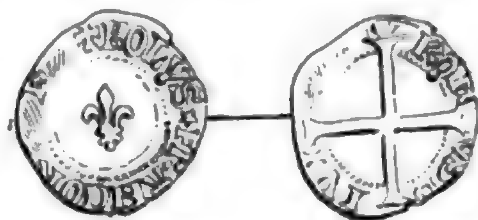
Hoffmann avait reproduit cette petite division d'après un dessin de Leblanc, et lui avait attribué à tort la légende : SIT·NOMEN·DNI·BENEDICTVM [2]. Un exemplaire trop fruste pour pouvoir être reproduit avait figuré sous le n° 341 d'une façon incomplète dans le catalogue de vente de la collection de Saulcy. »

2° Un denier tournois ayant au revers une croix anglaise pénétrant dans la légende.

« Le 14e jour de janvier l'an susdit 1423 (1424 n. s.) fut ordonné faire deniers de 20 sols de poids [3], et à un denier 12 gr. A. R. [4] et pour *différence la croix passe toutes les lettres*, et devers la pille une fleur de lys en un rondeau compassé [5].

1. Saulcy, *loc. cit.*, p. 12.
2. *M. royales de France*, p. 63, pl. 34, n° 58.
3. 240 au marc. Poids légal : 1 gr. 02.
4. 127/1000es.
5. Saulcy, *loc. cit.*, p. 24.

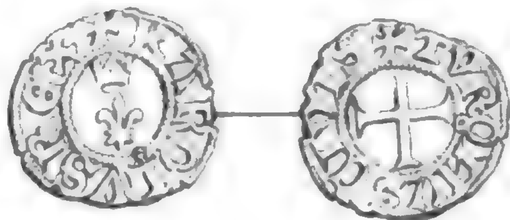
Le denier ci-dessous, qui porte au droit une fleur de lys entourée de la légende : ✠ KOLVS * FRANCORV... et au revers la croix pénétrant dans la légende ✠ TV—RON—VSC—IV... répond à la condition de différence voulue. Il a



été frappé à Montpellier. Son poids de 0 gr. 72 pour un exemplaire usé ainsi que sa légende de revers empêchent d'y voir la *maille obole* tournois au même type qui fut prescrite en mai 1424, et qui dut porter OBOLVS CIVIS, en étant frappée à la taille différente de 320 au marc [1]. Il n'existe effectivement pas d'autre ordonnance que les deux en question, qui ait prévu l'apposition de la croix anglaise pénétrant les légendes pour d'aussi minimes divisions monétaires ne portant pas de K dans le champ du droit.

Un certain nombre d'exemplaires de cette pièce a été rencontré dans une trouvaille effectuée aux environs de Perpignan. Ils font actuellement partie des collections de MM. Puig, Durand et Bordeaux. »

3° Un denier tournois avec une fleur de lys surmontée d'une couronnelle.



Lég. : ✠ KAROLVS REX.

1. Saulcy, *Doc. monét.*, vol. III. p. 28.

R/. Croix à branches égales dans un cercle. Lég. : ✠ TVRONVS CIVIS.

Poids : 0 gr. 96. Mêmes collections et origine que la monnaie ci-dessus.

« Le type du droit de ce numéraire est celui du niquet de Charles VI, diminué de grandeur. Comme le niquet porte au revers : DVPLEX TVRONVS FRANCIE, aucune confusion n'est possible entre les deux espèces. La présence de ce denier dans la trouvaille ci-dessus porte à croire que la pièce a été frappée au début du règne de Charles VII. Les dernières ordonnances de Charles VI et les premières de son successeur ne paraissent faire aucune allusion à la création de deniers tournois pourvus d'un type de ce genre ou s'en rapprochant. La seule attribution admissible paraît être la suivante :

Une ordonnance datée à Mehun-sur-Yèvre du 12 septembre 1422 et émanant du dauphin Charles, qui allait devenir Charles VII un mois après par suite du décès du roi son père, prescrivit la frappe de la série des monnaies du temps et notamment de deniers noirs — tournois — à 1 den. 12 gr. de loy, et de 20 sols de poids au marc (Poids normal : 1 gr. 02). Saulcy n'a retrouvé et publié cette ordonnance que relativement aux ateliers dauphinois en indiquant pour le denier tournois à émettre le type d'un lys et d'un dauphin dans le champ[1]. De nombreux numismates considèrent comme certain qu'un édit identique a été adressé aux monnayeurs du surplus du Royaume et qu'il dut être appliqué au moment de la mort de Charles VI dans les parties méridionales du Languedoc non envahies par les Anglais. En cette contrée un dauphin ne fut évidemment pas apposé dans le champ de la monnaie. Le type

1. Saulcy, *Doc. monét.*, vol. II, p. 315.

de la couronne pour remplacer le dauphin et accompagner la fleur de lys a dû se présenter naturellement à l'esprit des monnayeurs pour caractériser le denier tournois. Comme les niquets émis en dernier lieu n'avaient contenu qu'une quantité infime d'argent, il est vraisemblable qu'ils étaient admis dans la circulation seulement pour un denier tournois. On aurait par suite pris volontiers leur type de droit, en le rapetissant, c'est-à-dire un lys couronné, pour le denier nouvellement émis. La légende du revers indiquait sans hésitation possible que la pièce monnayée à partir du 12 septembre 1422 avait la valeur d'un denier tournois. Comme en outre le poids de 0 gr. 96 de notre exemplaire concorde avec celui prescrit de 1 gr. 02, il paraît quant à présent probable que la pièce ci-dessus ne saurait provenir que de cette émission, qui se place au début même du règne de Charles VII.

La frappe a été effectuée soit à Toulouse, soit à Montpellier, suivant que l'on attachera plus d'importance au point secret de la légende du droit ou à celui du revers. »

Le Président, P. Bordeaux.

Le Secrétaire. F. de Villenoisy.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. CARON (Émile), *, ancien Président et membre fondateur de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry), O *, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), O *, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

MM. Frœhner (Guillaume), *, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

Evans (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société royale de Numismatique (de Londres), à Nash Mills, Hemel Hempstead (Angleterre).

Alexeieff (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Salinas (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

Babelon (Ernest), *, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

Jonghe (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

Belfort (A. de), *, ancien président de la Société, à Charnay, par Mâcon.

Schlumberger (Gustave), *, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.

Rougé (Vte Jacques de), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).

MEMBRES TITULAIRES

MM. Allotte de la Fuÿe (C^el^), C*, 2, rue d'Anjou, à Versailles.

Babut (A.), *, chef de bataillon au 105e régiment d'infanterie, à Riom (Puy-de-Dôme).

MM. Bagneux (Cte de), château de la Pelissonnière par Le Bonpère (Vendée).

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.

Bordeaux (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.

Bouclier (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.

Casati de Casatis (C.-Charles), *, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 29, rue de Prony, Paris.

Castellane (Cte de), 11, rue Saint-Dominique, Paris.

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

David (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.

Dieudonné (Adolphe), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.

Engel (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.

Françon (Jean), 41, rue Michelet (Alger).

Halphen (Jules), *, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

La Barre (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

Lalanne (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

Lambros (Jean-Paul), 14ᴬ, rue Parthenagogiou, à Athènes.

La Tour (Henri de), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

Le Comte (Eugène), *, 124, rue de Provence, Paris.

Marchéville (Louis de), 4, rue Meissonier, Paris.

MM. SUDRE (Louis), *, sous-directeur honoraire des Monnaies, 3, quai Malaquais, Paris.

VILLENOISY (François DE), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.

VLASTO (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. AMARDEL (Gabriel), 12 *bis*, rue de la Peyrade, à Narbonne.

ANDRÉ (Ernest), 17, rue Victor-Hugo, à Gray (Hte-S.).

AUBRY-VITET (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

BAILHACHE (Dr Julien), à Dourdan (Seine-et-Oise).

BARAS (Albert), *, 48, villa des Balisiers, rue d'Aulan, Dax (Landes).

BELDENT (Eugène), notaire honoraire, à Noyant (Maine-et-Loire).

BERTIER, à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

BLANCHARD (Dr Raphaël), *, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, Bard Saint-Germain, Paris.

BONNET (Émile), 8, rue de la Valfère, Montpellier.

BOURIN (F.-François), 5, rue Saint-Louis, à Versailles.

BRUNOT (Joseph), 22, place des Bancs (Limoges).

CREUSOT (Joseph), conservateur du Musée, à Châteauroux (Indre).

CUMONT (Georges), 19, rue de l'Aqueduc, Bruxelles.

DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du Musée, à Roanne (Loire).

DEFRANCE (Adrien), 171, rue du Cateau, Saint-Quentin (Aisne).

MM. Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).
Doby (l'abbé Auguste), à Bourbonne-les-Bains.
Dompierre de Chaufepié (Henri Jean de), 76, rue de Java, La Haye, Pays-Bas.
Doulé (R. Charles), 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.
Du Lac (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.
Duplan, à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).
Durand (Laurent), 28, Grande rue de la Réale, Perpignan.
Durif, 8, rue de la Chaise, Paris.
Duruflé (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.
Egger (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).
Eichler (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.
Fabre de Larche (Jean), ✱, premier secrétaire d'ambassade, Osterbrogade, 2 B, à Copenhague.
Florange (Jules), 17, rue de la Banque, Paris.
Forrer (Léonard), 11, Hamilton Road, Bromley, Kent (Angleterre).
Gallice (Henri), à Épernay (Marne).
Germain de Maidy (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Givois (Hugues), 9, rue Regnaudin, Moulins (Allier).
Gohl (Edmond), 20, Marvanyutea, Budapest (Hongrie).
Grunau (Dr Gustave), 41, Hallwilstrasse, Berne (Suisse).
Koechlin-Claudon (Émile), 21, boulevard Delessert, Paris.
Lamas (Arthur), 148, rua da Junquiera, Lisbonne, Portugal.
Le Bault de la Morinière (Cte G.), ✱, 22, rue Chevreul, à Angers.

MM. Leblond (Dr Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.

Lecesne, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Lemoine de la Durandière, ✱, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.

Lespinas (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).

L'Estrange (Cte de), 5, rue de Lota, Paris.

Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Man (Mlle Marie de), à Middelbourg (Pays-Bas).

Manson (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.

Martin (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.

Mater (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.

Maurice (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 33, rue Washington, Paris.

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 127, boulevard Pereire, Paris.

Meili (Julius), Alpen Quai, 36, Zurich (Suisse).

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims.

Nomblot, 138, avenue Daumesnil, Paris.

Nessel (de), à Haguenau (Alsace-Lorraine).

Papadopoli Aldobrandini (Cte Nicolo). S. Silvestro A 1364 Venise (Italie).

Puig (Joseph), 64, Boulevard Sébastopol, Paris.

Ponton d'Amécourt (Bon R.), à Saint-Calais (Sarthe).

Prisse (Bon Philippe), 163, boulevard Léopold, Anvers (Belgique).

Protat (Jules), à Mâcon.

MM. Raimbault (Maurice), sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Marseille.

Rappaport (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin (Prusse).

Ratier (Émile), 4, cours Gay-Lussac, à Limoges.

Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.

Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 152, avenue de Wagram, Paris.

Ricouart (Paul-Édouard), 91, rue de Saint-Amand à Anzin (Nord).

Rodocanachi (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris).

Romizowski (de), château de Chambois, près Autun (Saône-et-Loire).

Royer (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

Sabatier (Léonce), 66, rue de Pessac, Bordeaux.

Schoen (Gustave-Adolphe), à Mulhouse (Alsace).

Seltman (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (Angleterre).

Simonis (Dr Julien), à Jemeppe, près de Liège (Belgique).

Soullard (Paul), 10, rue du Château, Nantes.

Soutzo (Michel C.), 8, Strada Romana, Bucarest (Roumanie).

Stroehlin (Dr Paul-Ch.), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, Genève.

Testenoire-Lafayette (Philippe), à Saint-Étienne (Loire)

Théry (Louis), avocat, 17, square Dutilleul, Lille (Nord).

Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

Vallentin du Cheylard (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).

Vermeylen (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue des Récollets, Louvain (Belgique).

Vienne (Cel Maurice de), O ✱, 1, rue d'Alliance, Nancy.

Vigneron-Jousselandière (Albert), Leloet-Droz à Savenay (Loire-Inférieure).

Witte (Alphonse de), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

LISTE

DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt.

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

M. le Comte de Castellane, 1898.

M. M. de Marchéville, 1900.

M. le Comte de Castellane, 1902.

M. Adrien Blanchet, 1903.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Museo Bottacin de Padoue.
Société archéologique du Vendômois.
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Historische Antiquarische Gesellschaft von Graubünden (Rhœtisches Museum) à Coire (Suisse).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1906

Président :	M. BORDEAUX.
Vice-président :	M. le Commandant BABUT.
Secrétaire général :	M. F. DE VILLENOISY.
Trésorier :	M. SUDRE.
Membres du conseil :	M. BLANCHET.
	M. le Comte de CASTELLANE.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique*, 1906.

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

JUN 16 1916

Digitized by Google



ICONOGRAPHIE DE CONSTANCE II

Digitized by Google



ICONOGRAPHIE DE CONSTANCE II

Phototypie Berthaud Paris

Google



1



2



1



3



3



4





5





6





7





8

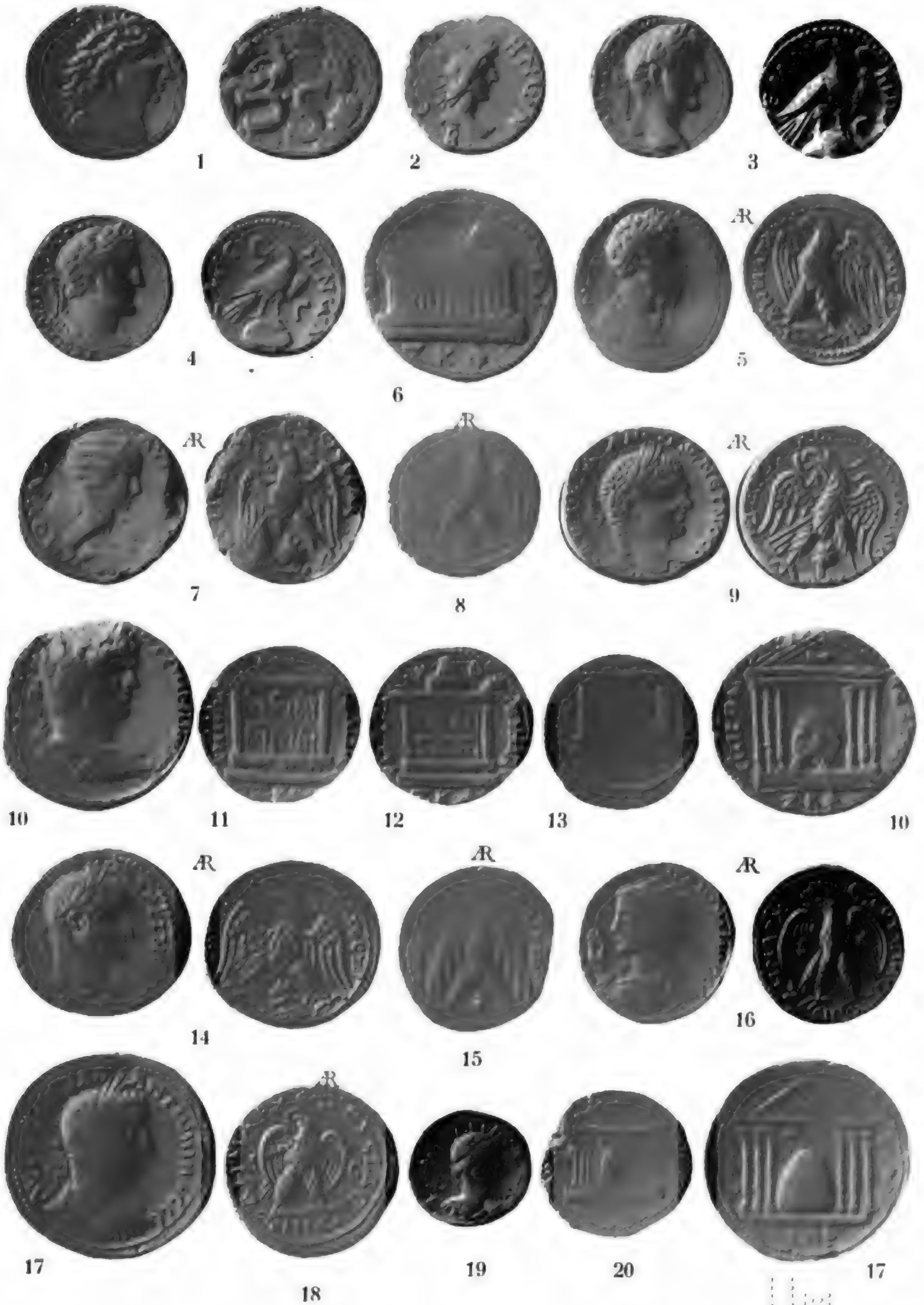




ICONOGRAPHIE DE CONSTANT Ier

Digitized by Google

Phototypie Berthaud Paris



MONNAIES D'EMÈSE (SYRIE)

Digitized by Google

Phototypie Berthaud, Paris





1





2





3

TROUVAILLE DE HELLEVILLE (MANCHE) EN 1780



Digitized by Google





4





5





6





7





8

TROUVAILLE DE HELLEVILLE (MANCHE) EN 1780

Phototypie Berthaud, Paris

9 10

11 12

13

14 15

16 17

TROUVAILLE DE HELLEVILLE (MANCHE) EN 1789.



Phototypie Berthaud. Paris

Digitized by Google




Coll. Jameson




Cab. de Berlin




Coll. Warren



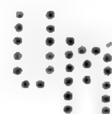

Cab. de France




Cab. de Berlin

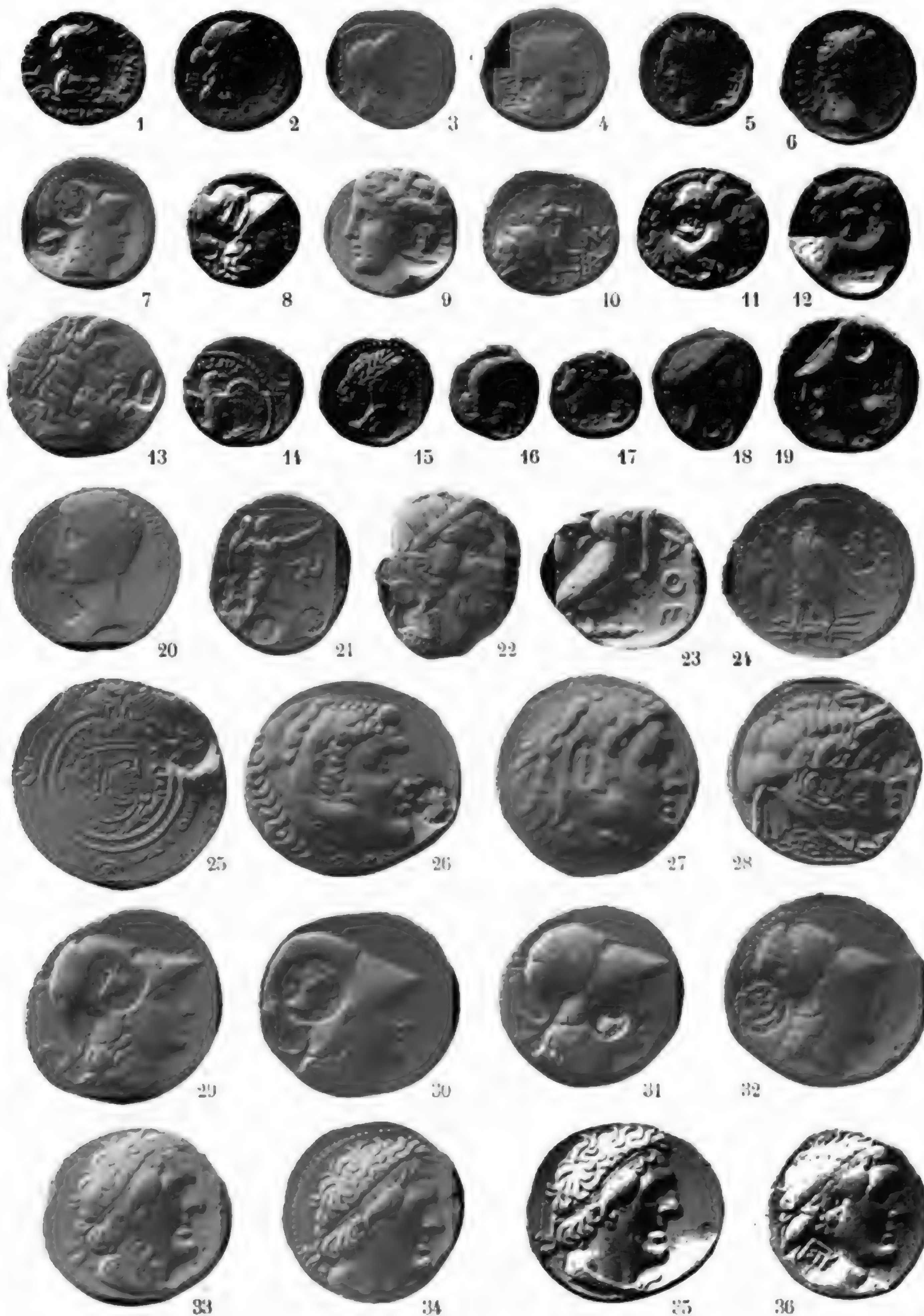



Brit. Mus.



L'ŒUVRE DE THÉODOTE A CLAZOMÈNE

Phototypie Berthaud, Paris



MONNAIES CONTREMARQUÉES

Digitized by Google




1




2



3




4




5




6




7




8




9




10



3




11




12

MONNAIES CAROLINGIENNES




1



2

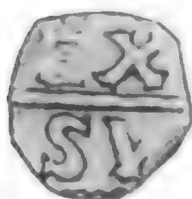


3




4

5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16

DENIERS NORMANDS DU XIe SIÈCLE

Digitized by Google



CHOIX DE MONNAIES GRECQUES

Digitized by Google



Phototypie Berthaud, Paris

MONNAIES ARCHAÏQUES DE SICILE

Digitized by Google



MÉDAILLE DE CHARLES VII

dans la maison de Gœthe à Weimar.

Phototypie Berthaud, Paris

Digitized by Google



MÉDAILLE DE CHARLES VII

dans la maison de Gœthe à Weimar.

Phototypie Berthaud, Paris

Digitized by Google

JUN 16 1916

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google